ศูนย์มานุษยวิทยาสิรินธร

BULLETIN

DE

l'Ecole Française

D'EXTRÊME-ORIENT

TOME II — 1902

HANOI

F.-H. SCHNEIDER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1902

เลขหมู่ ด.ว
เลขทะเบียน 00129
วัน,เดือน,ปี 29 ก.ย. 2537

BULLETIN

DE

L'ÉCOLE FRANÇAISE

D'EXTRÊME-ORIENT

Editions d'Amérique et d'Orient
ADRIEN MAISONNEUVE
11, Rue Saint-Sulpice, 11 — PARIS 6e

A Monsieur S. Broni

ancien Gouverneur général de l'Indo-Chine p. i.

Résident supérieur au Tonkin

NOTRE TRANSCRIPTION DU CAMBODGIEN

PAR M. L. FINOT

Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient

On discute depuis longtemps sur le meilleur mode de noter en lettres latines les mots de la langue cambodgienne, sans qu'on ait réussi jusqu'à présent à tomber d'accord, non seulement sur les détails, mais sur le principe même de cette notation. En abordant de nouveau cette question épineuse, nous n'espérons pas un meilleur succès que nos devanciers; mais, comme il est nécessaire d'adopter un système uniforme pour les travaux de l'Ecole Française, nous avons le devoir de faire connaître celui que nous croyons le meilleur et de donner les raisons de ce choix.

Ajoutons, pour prévenir tout malentendu, qu'il ne s'agit nullement, dans notre pensée, de substituer l'alphabet latin à l'*aksar khmèr* pour la publication de textes cambodgiens, mais simplement d'établir une orthographe rationnelle pour les noms propres, les mots techniques, les citations, les exemples qu'on a l'occasion d'employer dans toute étude relative au Cambodge. Une telle orthographe est le meilleur moyen de prévenir les incertitudes et les méprises; elle a en outre l'avantage de faciliter aux débutants l'acquisition des premiers éléments de la langue.

La langue cambodgienne s'écrit au moyen d'un alphabet indien. Il semble donc tout d'abord assez naturel d'appliquer au cambodgien la transcription *littérale* en usage pour le sanscrit. Cette solution est d'une simplicité très séduisante, et il faut reconnaître qu'elle lève toutes les difficultés, sauf une: la langue parlée et la langue écrite se trouvent ainsi en complète discordance.

Cette discordance résulte principalement de deux faits :

1° Toutes les explosives *sonores* du sanscrit (à l'exception d'une seule, ड ḍa) sont des *sourdes* en khmèr; tandis que, à l'inverse, les deux sourdes, ट ṭa et प pa, sont des sonores;

2° Les voyelles sanscrites ont pris une prononciation différente, selon qu'elles affectent une consonne sourde ou sonore en sanscrit : ainsi les signes

	ข	ฃ	ขิ	ฃิ	ขุ	ฃุ
sont en skr.	kha	gha	khĭ	ghĭ	khŭ	ghŭ
et en khmèr	kha	kho	khĕ	khĭ	khŏ	khŭ

C'est-à-dire qu'il s'est produit ce singulier chassé-croisé qu'une même articulation consonantique (kh) s'exprime par deux signes différents (ខ, ឃ) et qu'un même signe vocalique (p. ex. ◌ុ) sert à exprimer deux voyelles différentes *(ĕ, ŭ)*, la modification graphique de la consonne servant ainsi à indiquer la modification phonique de la voyelle.

Si donc on appliquait la transcription littérale,

on écrirait * *bhagavatī* et on prononcerait *phokovodei* (1),
» * *purohita* » *bŏrohĕt*,
» * *nagara* » *nokor*,
» * *gajā* » *kochéa*,
» * *rājā* » *réachéa*,
» * *brahma* » *prohm*,
» * *puṇya* » *bŏn*,
» * *dharma* » *thor*,
» * *brai* » *prei*,
» * *babak* » *popok*,
» * *jīṭūn* » *chĭdôn*,
» * *bhnam* » *phnom*,
» * *jhō* » *chhō*.

Ceux qui considèrent le langage comme un moyen de communication entre les hommes auront quelque peine à comprendre les mérites d'un système qui semble avoir pour but de créer à l'usage des Européens un idiome artificiel inintelligible pour les indigènes. Sans doute, rien n'empêche de donner aux signes de l'alphabet latin une valeur nouvelle, de décider, par exemple, que *ba*, *da*, *kī* se prononceront *po*, *to*, *kĕi*. De telles conventions sont légitimes, à la double condition d'être nécessaires et d'être assez rares pour ne pas imposer au lecteur de constants efforts d'attention et de mémoire. Ces deux conditions font défaut au système proposé.

Quel en est donc l'avantage ?

Ce n'est assurément pas de donner plus de clarté aux mots *khmèrs*. Car de deux choses l'une : ou bien le lecteur d'un texte khmèr ignore la langue parlée, et alors il n'a aucun motif de préférer une graphie à l'autre ; ou bien il la connaît, et il aura besoin d'une application soutenue pour reconnaître sous leur déguisement « savant » les mots qui lui sont le plus familiers. Le premier lecteur ne trouvera aucune clarté nouvelle à lire *bhnam* au lieu de *phnom* ou *brai* au lieu de *prei* ; mais le second, qui connaît les mots *phnom* et *prei*, ne manquera pas d'éprouver quelque gêne à les voir apparaître sous la forme *bhnam* et *brai*.

---

(1) Dans tous ces préliminaires nous reproduisons approximativement la prononciation, sans tenir compte du système qui sera proposé plus loin. Dès maintenant et dans tout le cours de ce travail, l'astérisque désigne les mots transcrits littéralement, de la même manière que les mots sanscrits.

En fait, ce que les défenseurs de ce système considèrent de préférence, ce ne sont pas les mots *khmèrs*, — bien qu'ils constituent après tout le fond de la langue, — ce sont les mots *indiens*. Le cambodgien, surtout le cambodgien littéraire, est mêlé dans une forte proportion de mots sanscrits ou pâlis, dont l'orthographe est généralement exacte, mais dont la prononciation barbare a de quoi surprendre, parfois même embarrasser un sanscritiste. Or il est, dit-on, un moyen très simple de lui épargner cette surprise et cet embarras : c'est de transcrire les mots, non d'après leur prononciation, qui est vicieuse, mais d'après leur orthographe, qui est correcte.

Observons tout d'abord qu'on peut couper court à toute hésitation en ajoutant, entre parenthèses, à la forme cambodgienne la forme originale, par exemple : *thor (*dharma)*, *bŏn (*punya)*. En second lieu, le mode de transcription que nous proposerons plus loin permet de passer sans difficulté d'une forme à l'autre. Il n'y a donc pas lieu, pour épargner un léger effort à quelques sanscritistes, d'en imposer un considérable à tous ceux qui ont à se servir du cambodgien sans connaître le sanscrit.

La transcription littérale n'est pas pratique : mais est-elle scientifique ? On l'a prétendu ; on la désigne même par le nom de « transcription scientifique ». Il est difficile de savoir sur quoi s'appuie cette prétention. Car enfin la transformation des sons à travers l'espace et le temps est, au premier chef, un objet de science ; et on ne voit pas ce qu'il y a de particulièrement scientifique à la dissimuler. Il ne saurait être plus scientifique d'écrire en cambodgien *nagar* pour *nokor* que d'écrire en français *garten* pour *jardin* ou *riding coat* pour *redingote*.

Veut-on dire par là que l'écriture a conservé un état ancien de la langue dépassé par la prononciation ; qu'en calquant la transcription sur cette écriture, nous saisissons l'évolution du langage à un stade plus voisin des origines et par suite plus favorable à l'analyse linguistique ?

Il paraît en effet résulter de la comparaison du khmèr avec les dialectes de la même famille que la *Lautverschiebung* qui a transformé les sonores sanscrites en sourdes et quelques sourdes en sonores n'est pas un fait primitif, mais le résultat d'une évolution postérieure à la fixation du langage par l'écriture.

L'assertion que l'écriture ne représente pas seulement une convention, mais une prononciation ancienne, est donc justifiée, non toutefois sans certaines exceptions.

Ainsi l'*orthographe* de certains mots sanscrits a été altérée, apparemment sous l'influence de la prononciation : or, si cette altération graphique est postérieure à la transformation phonétique dont nous venons de parler, il va de soi que les signes nouveaux ont été employés avec une autre valeur que les anciens. Par exemple les mots skr. *pavit(ra)* et *samay(a)* sont communément écrits បូពិត្រ et សូមៃ, et se prononcent *bôpit* et *sômei* ; écrire *pūbit* et *sūmai*, c'est

produire des mots au moins hypothétiques : car il se peut que la voyelle ◌ុ ait été ajoutée précisément pour noter la prononciation *o* du skr. *a*, et dans ce cas, les mots *pūbit* et *sūmai* n'auraient jamais été en usage.

Les mots ◌្លឹង *phlöṅ* (**bhlöṅ*) « feu », et ◌្ភ្នំ *phnoṃ* (**bhnaṃ*) « montagne », sont écrits dans les inscriptions ◌្វឹង *vleṅ* (= *bleṅ*), ◌្ន្ំ *vnaṃ* (= *bnaṃ*). A cette époque, la consonne initiale n'était pas aspirée. Si elle a reçu l'aspiration après être devenue sourde, ou si les deux faits ont été simultanés, la translittération **bhlöṅ*, **bhnaṃ* ne répond à aucune réalité ni moderne, ni ancienne.

Ainsi, en appliquant la transcription dite scientifique, on risque d'introduire dans la science des formes qui non seulement n'existent plus, mais qui même peuvent n'avoir jamais existé.

Elle n'est pas non plus sans inconvénient pour les études de linguistique comparative. Supposons que l'on veuille comparer la phonétique du khmèr avec celle d'un parler congénère, mais sans écriture. Comment noterons-nous cet idiome qui n'existe, lui, qu'à l'état oral? Allons-nous lui appliquer les conventions adoptées pour le khmèr ou reproduire simplement en lettres latines les sons de la voix? Dans le premier cas, il nous faudra noter des sourdes par des sonores, des consonnes identiques par des signes différents, des voyelles différentes par le même signe, sans que ce système bizarre trouve sa justification dans une écriture qui n'existe pas. Dans le second cas, nous aurons deux systèmes de notation, l'un littéral pour le khmèr, l'autre phonétique pour le dialecte; ce n'est sans doute pas le meilleur moyen de faciliter les comparaisons. On peut s'en rendre compte en examinant un travail, d'ailleurs estimable, où ce système a été employé (1). On y trouve les rapprochements suivants : Bahnar, *kon*; Stieng, *kōn*; Khmer, *kūn*. Si on concluait de là à une différence entre le vocalisme du khmèr et celui des deux autres dialectes, on se tromperait : le mot est *kōn* en khmèr comme en stieng. Un peu plus loin, on lit : *daṅ*, ælter. Camb. « sehen »; *tiṅ*, Khmer, id. Or *daṅ* est simplement la prononciation de *tiṅ* : le mot est le même dans les deux dialectes.

Ces exemples, qu'il serait aisé de multiplier, suffisent à montrer que la translittération n'est guère mieux adaptée aux recherches linguistiques qu'aux nécessités pratiques. L'écriture est un important témoignage historique, dont il faut tenir grand compte, non toutefois au point d'en faire l'unique base de la transcription.

Un autre système s'offre à nous, c'est celui qui consiste à noter simplement les sons, abstraction faite de l'écriture : il est encore moins recommandable que le premier. On ne peut songer à fonder une notation régulière sur un élément aussi instable que la prononciation, qui varie avec les temps et les lieux, avec la

(1) P. W. Schmidt. *Die Sprachen der Sakei und Semang auf Malakka und ihr Verhältniss zu den Mon-Khmer-Sprachen.* La Haye, 1901.

condition de celui qui parle, avec l'ouïe plus ou moins fine de celui qui écoute. On n'aboutirait qu'à la confusion.

On a encore proposé d'employer concurremment les deux systèmes, selon la nature du travail : dans un récit de voyage, on userait de la notation phonétique ; dans un ouvrage d'érudition, de la notation littérale. Il y aurait une orthographe ésotérique à l'usage des savants et une orthographe exotérique pour le vulgaire. Cette combinaison ingénieuse n'aurait d'autre résultat que de compliquer encore une matière qu'il importe de simplifier : elle n'a aucune chance de succès.

Il reste une dernière solution : c'est de choisir une transcription unique, qui satisfasse à la fois aux besoins de la philologie et à ceux de la pratique, en tenant compte à la fois de l'écriture, qui est l'élément fixe du langage, et de la prononciation, qui en est l'élément vivant. Elle suffira aux exigences de la philologie, si les mots romanisés peuvent être retranscrits avec certitude dans l'écriture originale, qui est l'instrument indispensable de toute étude philologique. Elle suffira aux besoins de la pratique, si ces mots romanisés peuvent, moyennant quelques conventions préalables, être prononcés d'une manière intelligible pour une oreille indigène.

Voici le tableau de la transcription que nous proposons. Il comprend : 1° le caractère cambodgien ; 2° la transcription adoptée par nous ; 3° la transcription littérale de ce même caractère, selon le système des indianistes. Nous avons, autant que possible, évité les signes diacritiques. Nous avons cherché à utiliser dans la plus large mesure les ressources de la typographie indo-chinoise, au risque de choquer les habitudes européennes par l'usage de signes inusités ailleurs que dans notre colonie, car il ne s'agit pas de réaliser le meilleur des systèmes possibles, mais le plus convenable au pays où il doit être mis en œuvre (1).

(1) L'habitude traditionnelle est de donner la série des voyelles en prenant pour consonne d'appui ក et ត. La fâcheuse ressemblance de ces deux caractères typographiques occasionnant d'incessantes confusions, nous avons cru devoir choisir de préférence leurs aspirées ខ et ឋ.

TABLEAU DE TRANSCRIPTION

CONSONNES

	1	2	3
Gutturales	ក	ka	ka
	ខ	kha	kha
	គ	ko	ga
	ឃ	kho	gha
	ង	ṅo	ṅa
Palatales	ច	ča	ca
	ឆ	čha	cha
	ជ	čo	ja
	ឈ	čho	jha
	ញ	ño	ña
Cérébrales	ដ	da	ṭa
	ឋ	ṭha	ṭha
	ឌ	do	ḍa
	ឍ	ṭho	ḍha
	ណ	ṇa	ṇa
Dentales	ត	ta	ta
	ថ	tha	tha
	ទ	to	da
	ធ	tho	dha
	ន	no	na
Labiales	ប	ba (pa)	pa
	ផ	pha	pha
	ព	po	ba
	ភ	pho	bha
	ម	mo	ma
Semi-voyelles	យ	yo	ya
	រ	ro	ra
	ល	lo	la
	វ	vo	va

Sifflante.....	ស	sa	sa
Aspiration.....	ហ	ha	ha
Semi-voyelle (ajoutée).	ឡ	la	la

DE L'ALPHABET CAMBODGIEN

VOYELLES

Voyelles affectant des consonnes en A (Sourdes sanscrites)			Voyelles affectant des consonnes en O (Sonores sanscrites)			Voyelles affectant des consonnes en A *(Suite)*		
1	2	3	1	2	3	1	2	3
◌	kha	kha	◌	kho	gha	◌ំ	khaṃ	khaṃ
◌ា	khà	khā	◌ា	khā	ghā	◌ាំ	khàṃ	khāṃ
◌ិ	khĕ	khĭ	◌ិ	khĭ	ghi	◌ះ	khaḥ	khaḥ
◌ី	khĕi	khī	◌ី	khi	ghī	◌ាង	khắṅ	(*)
◌ឹ	(khŭr)	(*)	◌ឹ	(khŭr)	(*)	◌់	khă	(*)
◌ឺ	(khṛ)	(*)	◌ឺ	khr	(*)	◌ាក់	khắ	(*)
◌ុ	khŏ	khu	◌ុ	khŭ	ghu			
◌ូ	khó	khū	◌ូ	khu	ghū			
◌ួ	khuo	(*)	◌ួ	khûo	(*)			
◌ើ	khờ	(*)	◌ើ	khơ	(*)			
◌ើង	khie	(*)	◌ើង	khîe	(*)			
◌ើ	khươ	(*)	◌ើ	khứơ	(*)			
◌េ	khe	khe	◌េ	khé	ghe			
◌ែ	khè	(*)	◌ែ	khê	(*)			
◌ៃ	khai	khai	◌ៃ	khei	ghai			
◌ោ	khò	kho	◌ោ	khò	gho			
◌ៅ	khau	khau	◌ៅ	khou	ghau			

Voyelles affectant des consonnes en O *(Suite)*		
◌ុំ	khoṃ	ghaṃ
◌ាំ	khāṃ	ghāṃ
◌ះ	kháḥ	ghaḥ
◌ុង	khắṅ	(*)
◌ុ	khŏ	(*)
◌ាក់	khă	(*)

N. B. — La col. 1 donne le caractère khmèr ; 2, notre transcription ; 3, la transcription littérale.

(*) indique que la voyelle manque dans l'alphabet sanscrit.

Observations générales

1. Comme le montre le tableau qui précède, toutes les explosives sonores du sanscrit (à l'exception de ङ) ont pour correspondantes en cambodgien des explosives sourdes; on ne peut donc conserver les désignations de *sourdes* et de *sonores*. On les appelle communément *consonnes en A* et *consonnes en O*, parce que celles qui répondent aux sourdes sanscrites ont pour voyelle inhérente A, tandis que celles qui répondent aux sonores ont pour voyelle inhérente O. Mais ce n'est pas seulement la voyelle inhérente qui diffère dans les deux séries, ce sont toutes les autres voyelles; en sorte qu'à chacune des voyelles sanscrites correspondent deux voyelles cambodgiennes, affectant, l'une l'explosive en A (sourde), l'autre l'explosive en O (sonore).

C'est ce qui nous dispense de distinguer par un signe diacritique les consonnes de même articulation, mais de signes différents. Ces consonnes sont:

ក	ka	et	ក	ko
ខ	kha	»	ឃ	kho
ច	ča	»	ជ	čo
ឆ	cha	»	ឈ	cho
ដ	da	»	ឌ	do
ដ្ឋ	ṭha	»	ឍ	ṭho
ត	ta	»	ទ	to
ថ	tha	»	ធ	tho
ផ	pha	»	ភ	pho
ឡ	la	»	ល	lo

Ces consonnes, bien que transcrites au moyen d'une même lettre, ne sauraient être confondues, puisqu'elles ne peuvent avoir la même voyelle. Il est clair, par exemple, que dans la syllabe *ti*, le *t* est nécessairement un ទ et non un ត, attendu que si la consonne était un ត, la syllabe serait *tĕ* et non *ti*.

L'hésitation n'est possible que dans deux cas: lorsque la consonne est en

groupe ou lorsqu'elle est finale. On peut alors distinguer la consonne en O au moyen de l'italique ou du romain.

Ex. : ភព *phop*
រាជ *rāč* (1).

2. Pour faire voir la transcription des voyelles, nous les avons prises à l'état le plus ordinaire, c'est-à-dire affectant une consonne; mais il va de soi que les voyelles initiales se transcriraient de même :

Série A. a à ĕ ĕi ŏ ó ...
Série O. o ā ĭ i ŭ u ...

Les anciennes voyelles skr. ṛ, ḷ sont devenues *rŭ* ou *rw*, *lŭ* ou *lw*.

3. Une des principales difficultés qui rendent assez laborieuse une transcription normale du cambodgien est le grand nombre de lettres qui s'écrivent sans se prononcer. On pourrait en distinguer trois catégories :

a) les lettres *muettes*, qui après avoir fait partie intégrante du mot ont cessé d'être prononcées : p. ex. *khmèr* (pron. *khmè*); *mok* (pron. *mo*). Il faut évidemment les transcrire. L'usage apprendra celles qui ne doivent pas êre articulées, comme il apprend qu'en français *r* sonne dans *amer* et est muet dans *aimer*.

b) les lettres *orthographiques*, telles que le *v* qui se met à la suite de *u*, le *y* après *ai* ou *ei*; le *m* après l'anusvâra. Il n'y a pas lieu de les conserver; on écrira donc :

ក្រូវ *kru*; ក្រៃក្យ *krai*; ក្រំម *kraṃ*.

(Toutefois le *v* doit être conservé dans une syllabe en A : dans ce cas la graphie *ūv* équivaut à *ou*, ou plus exactement à *ou*).

c) les lettres *étymologiques*, qui ont pour but de donner l'apparence sanscrite ou pâlie aux mots tirés de ces langues. — Ex. ប្ទន្យ *bŏn* (*puṇya*); ធម៌ *thor* (*dharma*). Le mieux est de bannir ces lettres de l'orthographe ordinaire; si on a quelque raison spéciale de noter leur présence, on peut les mettre entre parenthèses.

---

(1) La nécessité de distinguer une consonne en O groupée ne se présentera probablement jamais. Il suffit, pour éviter toute confusion, de se rappeler les règles suivantes : 1° Un groupe formé de cons. A + cons. O prend la voyelle de la cons. A. — Ex. ខ្ម៉ៅ *khmau* (et non *khmou*). 2° Toutefois si la 2e consonne est une des quatre explosives ក ជ ទ ព *ko*, *čo*, *to*, *po*, la syllabe est en O. — Ex. ស្ក *sko*; ខ្ជិល *khchil*; ផ្ទិម *phtim*; ស្ពាន *spān*; 3° Les consonnes en A ne prennent jamais la voyelle d'une consonne en O.

Observations particulières

I. — CONSONNES

Gutturales. — La nasale gutturale *ṅ* répond au *ng* du quôc-ngữ.

Palatales. — L'explosive palatale sourde est notée par les sanscritistes *c*. Nous avons adopté č, évidemment préférable au quôc ngữ *ch*, et dont le signe diacritique a pour but d'indiquer que *ca*, *co*, *cu*, etc., ne se prononcent pas *ka*, *ko*, *ku*, mais ont un son palatal intermédiaire entre *tia* et *kia*, *tio* et *kio*, *tiu* et *kiu*. — La nasale palatale *ñ* = *nh* quôc ngữ.

Cérébrales. — Les cérébrales sont indiquées, comme pour le sanscrit, par un point souscrit, à l'exception de *da* et *do*, qu'il est inutile de marquer d'un signe diacritique, puisqu'il n'y a pas de dentales sonores avec lesquelles elles puissent se confondre.

A proprement parler, il n'y a pas de cérébrales en khmèr : *da* est la sonore de la dentale sourde *ta*; *ṇa* est la consonne en A correspondant à la consonne en O, *no*. Quant aux trois lettres restantes *ṭha*, *do* et *ṭho*, elles sont, pour ainsi dire, hors d'usage.

Labiales. — ᨻ a régulièrement le son *ba*. Il s'assourdit dans le groupe ᨻ *pra*; mais alors la qualité de la voyelle suffit à le différencier de ᨻ. Il est sourd également à la fin des mots.

II. — VOYELLES

1. — VOYELLES EN A

ᨡ *kha*, ᨡ *khà*. — ᨡ, comme toutes les autres consonnes en A, a pour voyelle inhérente un *a* long, dont le timbre se rapproche de *o*. Il est inutile d'indiquer cette nuance par un signe particulier. ᨡ n'est pas, comme en sanscrit, la longue de ᨡ, mais une voyelle d'un timbre plus clair, qui se prononce en écartant les coins des lèvres; nous la notons par *à*. Ces deux voyelles *a* et *à* sont longues ; elles deviennent brèves si elles sont affectées du signe de l'abrègement :

ᨡ́ *khă*; ᨡ́ *khă*.

ᨡᩮ *khĕ*, ᨡᩮᩦ *khĕi* : *e* bref et *ei* bref.

ᨡᩯ *khŏ*, ᨡᩯ *khó* : *ŏ* est bref et ouvert, *ó* long et fermé.

ᨡᩰ *khŭ*; ᨡᩰᩦ *khu* (voir plus bas, p. 14).

ᨡᩱ *khuo*, pron. *khouo* (*u* a toujours la valeur du français *ou*). La voyelle dominante est *u*.

ᨡᩮᩰ *khờ*. La typographie indo-chinoise a deux signes spéciaux nommés *o barbu* (*o*) et *u barbu* (*u*) : le premier répond à *ö* allemand, le second à *ü* alle-

mand, *a* français (un peu moins aigu). Nous les avons conservés parce que, outre le motif donné plus haut, ils ont l'avantage de laisser libre pour les accents la partie supérieure de la lettre. *ò* est un *ö* très ouvert, aussi ouvert qu'on peut le prononcer

ខ្ញ *khie*; *i* est la dominante.

ខ្វ *khwo*. (V. ci-dessus.)

ខ *khe*: *é* fermé (français : « marqué ».)

ឃ *khè*: *è* très ouvert.

ខៃ *khai*: *ai* bref.

ខ *khò*: *o* long et ouvert.

ំ *kham*: l'anusvàra se prononce comme *m*; l'*a* est bref, non nasalisé, fr. « rame ».

ះ *khaḥ*. Le visarga équivaut à un arrêt brusque de la voix; il abrège la voyelle.

ង់ *khăng*: voyelle nasalisée + nasale gutturale.

់ *khă*, ង់ *khă*. Abrègement de *kha*, *khà*.

2. — VOYELLES EN O

ឪ *kho* ឱ *khă*. *Kho* a un *o* ouvert, mais moins que ខ *kò*. *Khă* est une transcription un peu insolite, qui a besoin d'être justifiée. Dans l'alphabet sanscrit, ឱ *ghā* est la longue de ឪ *gha*; en khmèr cette voyelle est devenue une diphtongue, qu'on note communément par *éa*, quelquefois par *ée* (p. ex. Siem Réep). Ni l'une ni l'autre de ces graphies n'est satisfaisante : la diphtongue en question se compose d'un son intermédiaire entre *é* et *i*, suivi d'une voyelle indécise qui est plutôt *e* que *a*: on entend plutôt *éé* ou *ié* que *éa* (1). Dans l'impossibilité de noter exactement cette diphtongue, nous croyons devoir, par exception, la transcrire au moyen d'un signe purement conventionnel, qui se trouve dans toutes les imprimeries de l'Indo-Chine. Cet expédient nous épargnera en outre l'inconvénient de transcrire une voyelle simple comme uue diphtongue, ce qui est beaucoup moins naturel que le procédé inverse. En effet lorsque ឱ est affecté du signe de l'abrègement sa diphtongue se réduit à une voyelle

(1) A quel point le son de cette diphtongue se rapproche de *ié*, on peut s'en convaincre en observant les fautes des mss. Ainsi un ms. du *Mahàpathàn* est rempli de graphies comme ត្វើ *vie* pour វា *vā* « lui », ត្រ ត្វើ *tevie* pour ត្រ វា *tevā* (devā).

simple *a* : mais si on transcrit la voyelle non abrégée par une diphtongue, on est forcé de conserver ce signe pour transcrire la même voyelle abrégée. C'est ainsi que ត្រាល, qui se prononce *kal*, est transcrit par M. Aymonier *kĕãl*, tandis qu'il nous suffit d'ajouter le signe de la brève *kãl*.

Les autres voyelles peuvent être sommairement traitées.

ឃឹ *khŭ* (voir plus bas, p. 14).

ឃឺ *khw* est une modification de ឃី *khi* : la prononciation de cette voyelle est entre *eu* et *ü*.

ឃូ *khûo*, ឃៀ *khîe*, ឃៃ *khŭo* sont analogues aux diphtongues correspondantes de la série A : elles sont seulement plus gutturales.

ឃៃ *khơ* a le son de *eu* dans « queue ».

ឃ *khé* est un *e* très fermé, fr. « fée ».

ឃ៉ *khê* : *è* ouvert, mais moins que ឃ៉ (fr. « crème »).

ឃ៉ *khei*, moins ouvert que ឃ៉ *khĕi*.

ឃ *khô*, *o* fermé.

ឃ៉ *khou*, se prononce avec *o* infléchi, comme *khơu*.

ឃ៉ *khãm*, ឃ៉ *kháḥ* se prononcent avec un léger adoucissement de la consonne qui n'est pas facile à définir, mais qui est en tous cas très mal rendu par *éa*.

ឃ៉ *khã* se prononce à peu près comme ឃ៉ (voir ci-dessus, sous ឃ).

Notre but étant d'instituer une transcription qui pût suffire aux besoins de la linguistique, de la philologie et de la pratique, nous avons cru nécessaire de provoquer les observations et les critiques de ces trois côtés. Nous avons soumis notre travail à la Société de Linguistique, à MM. Barth et Senart, enfin à l'un de nos résidents au Cambodge, M. Fourestier, que sa connaissance approfondie de la langue parlée et son expérience administrative désignaient particulièrement pour donner un jugement motivé sur la valeur pratique du système.

Notre tableau primitif différait sur quelques points du tableau ci-dessus. Pour ménager d'anciennes habitudes, nous avions cru devoir conserver les transcriptions *ch* = ច et *ng* = ង ; en outre les trois lettres entre parenthèses n'y figuraient pas.

Nos confrères de la Société de Linguistique ont paru admettre unanimement le principe de notre transcription ; ils ont été non moins unanimes à exprimer leur répugnance pour les notations *ch* et *ng*.

M. Barth, qui s'était montré jusqu'ici partisan irréductible de la translittération, s'est réconcilié, sous certaines réserves, avec l'opinion soutenue par nous :

« Admettant qu'il faille renoncer à la transcription proprement dite, vos combinaisons me paraisssent irréprochables. Elles n'exigent qu'un minimun de signes diacritiques et, comme je m'en suis assuré par expérience, permettent de remonter à la forme écrite, laborieusement mais sûrement. Pour moi, j'aimerais toujours encore mieux faire le chemin inverse et me dire que *gi*, *gī* se prononcent kĭ, ki ; et *ki*, *kī*, kë, këi. Il est vrai que je vois cela à travers les lunettes du sanscritiste, et que, n'entendant jamais la langue parlée, la langue écrite seule compte pour moi ; que je n'apprécie que fort mal les usages multiples que vous avez à faire là-bas des mots transcrits ; que notamment je ne me rends compte que très imparfaitement, selon toute probabilité, de la nécessité qu'il y aura pour vous d'écrire à peu près phonétiquement les termes indigènes qui feront partie de plus en plus de votre langue courante. De tout cela, je suis très mauvais juge, je vous l'accorde, et je me réconcilierai volontiers avec une décision que vous jugez nécessaire.

« Ne croyez pas pourtant que ce soit uniquement par prédilection de sanscritiste que je tiens à la transcription littérale. J'éprouve à transcrire *thor* et *bŏn* des mots clairement écrits *dharma* et *puṇya* (ou *dharm* et *puṇy*) la même répugnance que j'aurais à transcrire l'anglais *nature* par *nétcheur*. Il est bien entendu que cette transcription littérale est elle-même symbolique ; que nous ne savons pas quelle était la prononciation des caractères indiens à l'époque de l'emprunt, encore moins quelle prononciation ils avaient fini par prendre en route. Mais vous reconnaissez vous-même, malgré cela, que l'écriture est un élément fixe et qu'elle représente par conséquent *grosso modo* une forme archaïque de la langue. Il est vrai que, cette forme archaïque, vous la ressaisissez ; j'aimerais mieux l'avoir tout de suite. Mais je passe là-dessus ; je m'incline devant l'avantage pratique d'écrire d'une façon à peu près phonétique les noms propres, les mots et les phrases indigènes dont vous aurez à faire un usage fréquent, et surtout d'avoir une transcription uniforme pouvant servir aux dialectes. Cette dernière uniformité pourtant, je doute que vous y arriviez. Les Anglais sont bien obligés d'avoir des transcriptions particulières pour leurs dialectes, et les Allemands eux-mêmes, dont l'orthographe est plus rationnelle, sont obligés à des compromis pour la représentation des leurs. Mais il y a un autre point qui m'arrête à ce propos. Comment transcrirez-vous les ouvrages littéraires où il y a souvent des passages pâlis assez étendus ? Egalement d'une façon non-littérale, je suppose, et je n'y vois pas de trop graves difficultés. Mais vous aurez à transcrire des inscriptions. Appliquerez-vous là aussi vos équations ? En ce cas je serais obligé de protester absolument. Pour l'épigraphie du moins, vous aurez à maintenir une transcription différente, la transcription littérale. Si vous m'accordez cela, avec la recommandation de multiplier les formes littérales entre parenthèses, et de distinguer soigneusement entre kĭ, ki, ke, kè, ké, kê, etc., je vous accorde tout le reste. »

Les réserves de M. Barth sont parfaitement légitimes et nous n'avons rien à y objecter : bien plus, nous croyons que les passages pâlis intercalés dans les textes khmèrs peuvent être transcrits littéralement : ce sont des mots étrangers qui doivent garder leur forme étrangère ; notre transcription ne s'applique qu'aux mots indigènes ou naturalisés.

M. Senart, sans dissimuler son horreur pour les formes monstrueuses que les mots indiens ont prises au Cambodge, accepte également la transcription proposée, mais s'élève énergiquement contre *ch* et *ng*.

M. Fourestier nous apporte l'adhésion précieuse d'un « praticien » familier avec les réalités du langage et des mœurs. Voici les principaux passages de sa réponse :

« Il est nécessaire d'adopter un système définitif de transcription du cambodgien ; M. Aymonier a changé trop souvent d'avis dans ses différents ouvrages pour qu'il soit possible

de s'en tenir à ses consciencieuses études, et il vaut mieux passer sous silence les tentatives que Moura a faites dans ce sens ; en outre les personnes qui ont étudié jusqu'ici le cambodgien se sont peu préoccupées de la transcription, dont elles se servaient seulement au commencement pour fixer à leur manière dans leur mémoire la prononciation des caractères et de leurs modifications : on faciliterait singulièrement ces débuts, en adoptant et en publiant une romanisation rationnelle et précise, qui aurait d'autre part l'avantage d'être unique, et de pouvoir être employée également dans les ouvrages scientifiques. Le but à atteindre étant de simplifier le plus possible cette transcription, en évitant de multiplier les conventions qui la rendraient aussi difficile que le *quôc ngữ* annamite actuel, il m'a paru, en examinant le tableau des transcriptions proposées par M. Finot, que celles-ci remplissaient les conditions nécessaires, les notations conventionnelles étant relativement simples et faciles à retenir.

« La seule observation que j'aurais à présenter concerne la transcription du ⁝ *ráh mŭkh* que je préférerais voir rendre par l'[illegible] préconisé par M. Aymonier que par la lettre *ḥ* — Pour un Cambodgien, dans la langue vulgaire, qu'il y ait à la fin d'un mot un [illegible] ou le ⁝, il y a toujours aspiration, et la seule différence d'intonation consiste en ce que le *ráḥ mŭkh* donne à la voyelle un son plus bref ; les lettrés seuls appuient sur le [illegible] final. Exemple : [illegible] et [illegible]. C'est cette similitude que je tiendrais à voir se reproduire dans les caractères latins, et la forme spéciale de l'*s* suffirait à indiquer le *ráḥ mŭkh* à celui qui voudrait transcrire le mot en caractères cambodgiens.

« En second lieu, il m'a paru que les transformations des caractères en A et en O n'étaient pas complètes : dans les *bambèk-aksar* (série en A), après les caractères [illegible], [illegible] *khĕ*, *khĕi*, M. Finot passe au caractère [illegible], *khŏ* ; or, au commencement du siècle, un Samdàch Prá [illegible] Sŏkon (je crois) a introduit deux nouvelles modifications [illegible] et [illegible], qui devaient servir soit à écrire plus correctement certains mots cambodgiens, soit à transcrire plus facilement en caractères cambodgiens des mots étrangers et surtout les mots siamois qui entraient dans la langue courante. Comme prononciation, ces deux caractères sont difficiles à rendre en caractères latins. C'est pour [illegible] et [illegible] le mot français « que », le premier étant plus bref que le second.

« De même dans la série en O, M. Finot n'a inscrit que le caractère [illegible], *khw* ; dans cette série, on a introduit aussi le caractère [illegible], qui, plus bref, devrait se transcrire *khŭ*, tandis que l'autre [illegible], plus long, pourrait s'écrire *khw* (à rapprocher de [illegible], [illegible]). Les mêmes modifications existent naturellement pour tous les caractères en A et en O. »

Sur la question du *ráḥ muk* (car il nous semble plus régulier d'écrire *muk* que *mukh*), nous ne pouvons accepter l'amendement de M. Fourestier : ce signe n'est autre que le *visarga* sanscrit, et la transcription *ḥ* a une possession d'état séculaire. D'ailleurs si [illegible] a pris la valeur d'une aspiration, la logique voudrait qu'il fût transcrit par *h* et non inversement, comme le propose M. Fourestier. Enfin si les lettrés prononcent *s*, nous avons bien le droit de nous fonder sur la prononciation des lettrés. Il nous paraît donc inutile d'introduire ici un caractère nouveau dont la nécessité n'est pas démontrée.

Nous avons rétabli dans l'alphabet, en les distinguant par une parenthèse, les trois caractères dont l'absence affligeait M. Fourestier. Il nous reste à expliquer pourquoi nous les avions tout d'abord exclus.

Les signes ᨠᩣ ᨡᩣ dans les deux séries, soit ᨣᩣ ᨣᩣ ᨧᩣ ᨧᩣ sont de date récente et d'origine siamoise. Nous ignorons l'époque exacte de leur introduction au Cambodge. M. Fourestier croit qu'elle date du commencement du siècle ; nous croirions plus volontiers qu'elle est moins ancienne et que le dernier *Práḥ Sŏkon* (mort en 1894) n'est pas étranger à cette innovation. Quoi qu'il en soit, un seul de ces signes correspond à un son réel en khmèr : ᨧᩣ. Deux peuvent servir à noter des mots empruntés au siamois : ᨧᩣ, ᨧᩣ. Quant aux deux lettres de la série en A, nous pensons qu'elles ne répondent à rien, ni en khmèr ni en siamois, et qu'elles sont mises là uniquement pour la symétrie.

L'accord paraît donc s'être fait sur le système proposé par nous, sous cette double condition que les textes épigraphiques seront transcrits littéralement et qu'on ajoutera autant que possible à la notation ordinaire des mots indiens leur forme littérale. D'autre part, on pourrait laisser subsister dans les noms géographiques les anciennes graphies *ch* pour *č*, *ng* pour *ṅ*, *nh* pour *n*, *éa* pour *ā* : mais il ne faudrait pas aller plus loin et introduire dans la nomenclature des monstres du genre de *Vien-tiane, Kompong-tiame*, etc.

Sous le bénéfice de ces observations, nous appliquerons dorénavant le tableau de transcription donné plus haut, et nous prions nos collaborateurs de s'y conformer.

L. FINOT.

LE SANCTUAIRE DE PO-NAGAR A NHATRANG

PAR M. H. PARMENTIER

Architecte, pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient

Parmi les sanctuaires chams les plus importants, le temple de Nhatrang (1) mérite à bien des égards d'ouvrir cette série d'études.

Sa situation, son importance, son état de conservation, l'intérêt que présentent ses formes comme leur variété, son importance religieuse et surtout la lumière qu'apportent ses nombreuses inscriptions le rendent particulièrement digne d'examen.

Le monument se dresse au bord de la mer, à l'entrée d'une vallée fertile. Il s'élève sur un mamelon, au pied d'une montagne, et domine de ce point la lagune à ses pieds, la mer au loin. Son reflet s'étend immobile dans l'eau calme et vient frôler une énorme roche isolée que les Chams marquèrent, paraît-il, d'une inscription. Le plateau supérieur, embarrassé de roches et tout obstrué de végétation, s'étend en longueur de l'Est à l'Ouest. Le temple occupe la moitié E.; l'autre fut peut-être une sorte de bois sacré; on n'y pénètre plus que la hache à la main, dans un dédale d'énormes blocs et dans un emmêlement sauvage de lianes.

Ainsi placé, il fait grand effet : peut-être paraissait-il autrefois plus imposant encore, si la flèche de sable qui ferme la lagune est de formation récente et si la mer elle-même venait autrefois battre sa base.

Bien qu'il menace ruine en nombre de points, sa conservation est encore remarquable ; il s'y trouve ainsi des éléments qui ont disparu dans les autres sanctuaires. (2)

L'ensemble du monument est orienté à peu près à l'E. Il se compose actuellement : au N.-E., d'une tour principale ; au S., d'une tour moins importante ; au N.-O., d'une tour de forme spéciale ; à l'extrême S., d'un petit édicule ; les débris d'une enceinte enferment le tout et les restes d'une grande salle s'étendent à l'E. à un niveau inférieur (fig. 1 et 2).

La tour principale est un édifice de proportions plus vastes que celles qui sont ordinaires, mais ses dispositions présentent le type habituel. C'est donc une

(1) Village de Cù-lac, huyện de Vinh-xương, province de Khanh-hoa. *Inv. somm.*, 31-37.

(2) Nous rappelons une fois pour toutes que les termes employés dans cette étude, comme dans celles qui pourront suivre, ont leur valeur indiquée dans l'article paru dans le no 3 du *Bulletin* (t. I, p. 243 et s iv.).



FIG. 1. — FAÇADE PRINCIPALE ET PLAN D'ENSEMBLE.

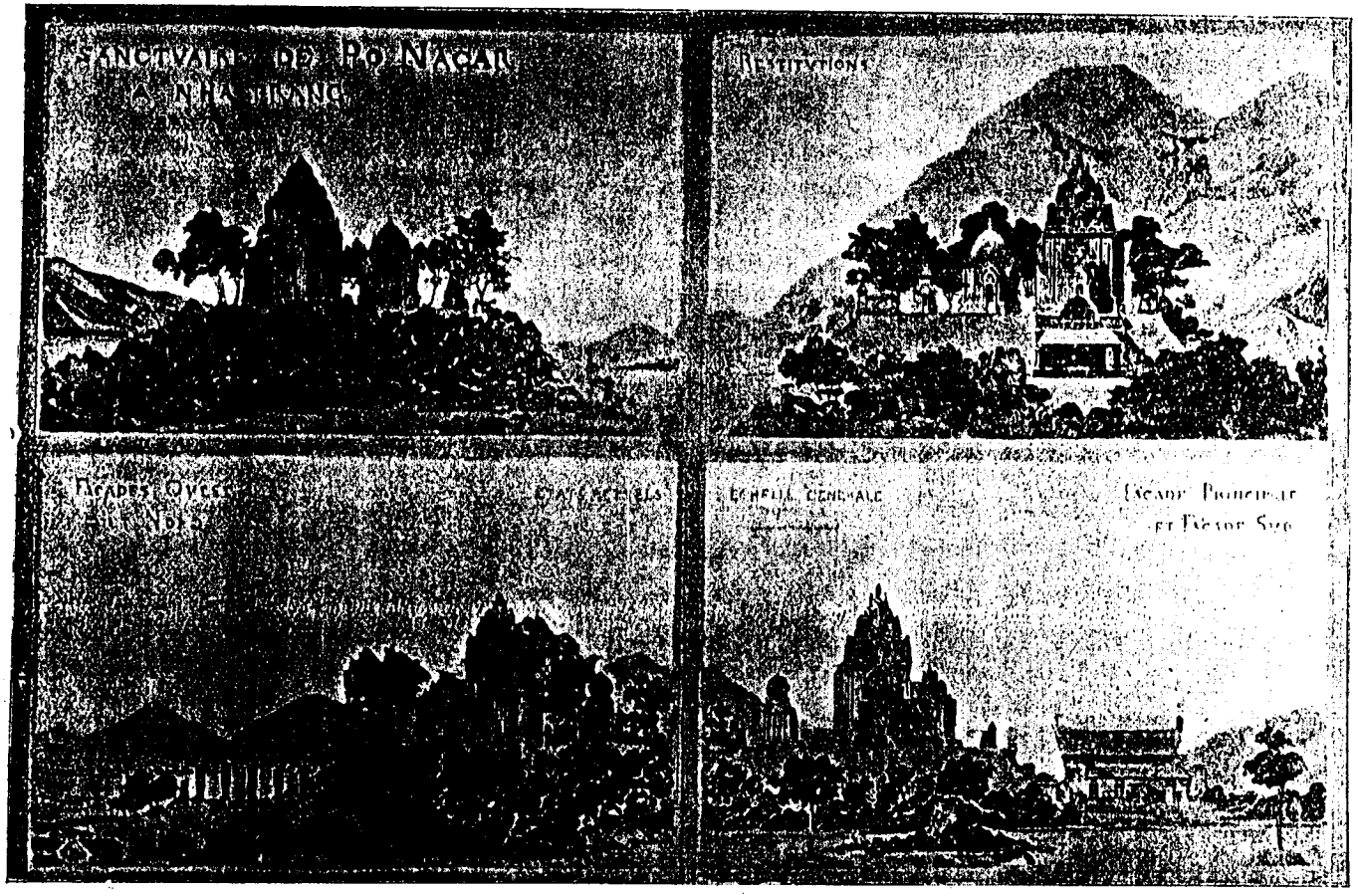

FIG. 2. — VUES DIVERSES.

tour quadrangulaire, munie d'un vestibule sur la face E., et de fausses portes sur les autres parois (fig. 3, 4, 5 et 6).

L'intérieur est une salle carrée fort haute, couverte d'une voûte de briques en encorbellement, à quatre arêtes ; la voûte se détache du mur à une hauteur égale à une fois et demie la largeur de la salle. Cinq niches permettent de l'éclairer avec des lampes : deux sont dans les écoinçons voisins de la porte principale, trois au milieu des autres parois. Rien n'indique un plafond, et la voûte dut rester apparente. Au centre se dresse, sur un piédestal muni d'une cuvette à ablutions, une remarquable statue de pierre noire. Les eaux dont on l'arrosait s'échappaient au dehors par un trou percé horizontalement au ras du sol et sans gargouille, au centre de la paroi Nord.

Le sanctuaire est séparé du vestibule par une porte à encadrement de pierre. Celui-ci est constitué par deux pieds-droits, un linteau et un seuil de même dimension ; ce dernier repose sur le sol et forme marche des deux côtés. Derrière cet encadrement, un arrière-linteau en pierre et un arrière-seuil en bois reçoivent dans leurs larges trous de tourillons les vantaux d'une porte ; ce sont d'énormes plateaux de bois de 0 m 15 d'épaisseur ; s'ils sont probablement modernes, ils reproduisent en somme les dispositions anciennes en usage chez les Chams pour fermer leurs sanctuaires (1). Cette porte donne dans un vestibule, qui n'est qu'une petite salle couverte d'une voûte allongée ; il s'ouvre à son tour sur l'intérieur par une nouvelle porte à encadrement de pierre, dont le seuil fait partie du sol et qui est dépourvue de fermeture.

Toute la construction de la tour s'élève sur un soubassement commun, dont le niveau supérieur est celui du sol de la salle. C'est un corps de moulures assez fermes qui soutient une large face. Celle-ci donne une assiette puissante à la construction ; elle file rigidement sous la tour et le vestibule, se retournant seulement à leurs angles ainsi qu'aux angles des fausses portes. Au-dessous, le corps de moulures se profile de distance en distance et forme les angles extérieurs, tandis que des bandes pleines viennent à intervalles réguliers unir la plinthe et la face de cimaise, formant ainsi comme un grillage à mailles larges, au milieu duquel fuient les moulures du soubassement. Il y a là un parti très franc, très ingénieux et réellement intéressant.

Sur ce soubassement continu s'élève le corps central de la tour, grande composition de pilastres et de cadres à moulures simples ; elle s'orne d'un soubassement et d'un entablement, qui tout à la fois sont communs à l'ensemble et spéciaux à chaque pilastre : car ils courent tout le long des parois et se retournent aux arêtes de chacun d'eux. Le profil du soubassement, profil classique dans l'art cham, offre, par un large cavet et une doucine renversée, une ferme

(1) Nous avons trouvé dans le monument de Po-Romê (*Inv. somm.*, 24), un des plus récents parmi les édifices chams, les vantaux mêmes de la porte du temple incrustés dans un grossier dallage ; ce sont des dalles de pierre, décorées simplement d'un champ saillant et percées de trous qui permettraient la pose d'une suite de cadenas.

base à la composition ; une bande formée d'une double doucine opposée arrête les verticales et donne de la netteté à cet arrangement. Chaque pilette vient accuser le départ du pilastre et occuper la large surface laissée libre sur le terrasson : chacune d'elles présente un double corps vertical qui se lie intimement au dessin du soubassement supérieur et se couronne d'un double fronton à ogive chame. Une ou deux de ces pilettes, seules terminées, montrent un élégant décor de feuilles flammées. Au droit des fausses portes, le soubassement, suivant le principe constant, se réduit sous le corps postérieur de ces portes, tandis que des pilettes moindres l'habillent ; il cesse complétement devant le corps antérieur, qui, par une simple pilette, vient reposer sur le soubassement continu.

Les pilastres qui se détachent du soubassement supérieur sont au nombre de cinq, nombre classique ; le pilastre central se perd dans la fausse porte. Ils sont simplement décorés en leur milieu d'une petite saignée à double fond, creusée dans la brique ; entre eux s'allongent de grands cadres de moulures à profil simple. Les uns et les autres sont couronnés par l'entablement, qui répète le profil de soubassement, avec l'addition habituelle d'une large face qui termine les pilastres. Nous retrouvons ici la dalle de pierre qui forme angle et celle de coin qui soutient l'arête de la face supérieure.

De chacune des trois parois libres de la tour se détache et vient en avant une fausse porte constituée par deux corps, dont chacun porte un double fronton ogival ; l'ensemble de ces frontons est détaché du fond. Le corps postérieur est, comme nous l'avons vu, orné d'un soubassement à pilettes réduit ; il possède un entablement qui, en plus petit, est la copie exacte de l'entablement de la tour. Le corps antérieur, muni de plinthe et d'imposte simples, enferme un champ étroit qui est décoré dans le bas d'une figure de brique en demi-relief. Cette figure, qui semble féminine, est debout, les mains jointes ; elle est mitrée et, au-dessus de sa tête, un motif en saillie l'abrite. Le tympan du fronton antérieur se recreuse en son centre d'un évidement que limitent deux courbes en S majuscule ; elles sont opposées et leurs têtes se touchent. Les deux masses qu'elles circonscrivent et qui reposent sur les pilastres semblent l'épannelage de volutes qui se recourbent à l'intérieur : motif caractéristique, que nous trouvons dans les édifices les plus anciens, et jusque dans les pilettes du soubassement du monument antique auquel se sont superposées les très vieilles tours de Kurong-mỳ.

Derrière et au-dessus de ces fausses portes, la grande face qui termine l'entablement vient à son tour donner une assise ferme aux constructions supérieures : elle joue ici le même rôle que la face haute du soubassement inférieur et, comme elle, file rigidement ; aux arêtes des pilastres d'angle seuls, elle se retourne pour s'orner d'acrotères saillants : dalles découpées suivant un beau dessin ornemental aux arêtes extérieures, figures d'*apsaras* aux arêtes intérieures. Sur cette face règne un bahut dont la composition rappelle exactement le motif du soubassement général, mais il est plus petit et les mailles en

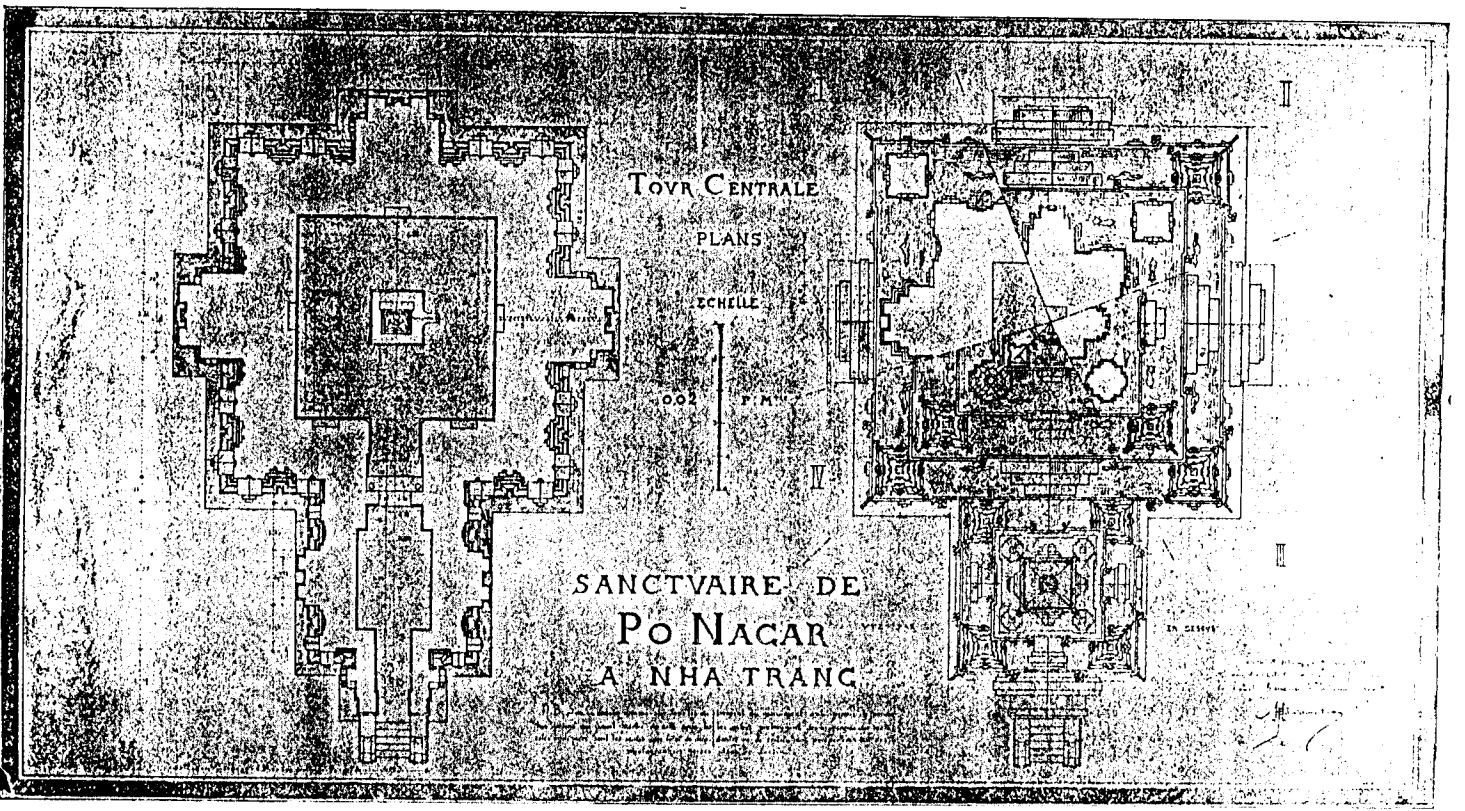

FIG. 3. — PLAN DE LA TOUR CENTRALE.

sont plus serrées. Il forme la face du terrasson en scotie allongée sur lequel reposent les constructions du premier étage. Il vient buter vers les angles sur les soubassements propres des pinacles qui forment transition entre l'étage inférieur et l'étage supérieur.

Le soubassement du pinacle est formé de deux doucines opposées, ornées de feuilles de lotus. Le pinacle de l'angle S.-O., particulièrement bien conservé, présente encore quatre étages de rangs de moulures au-dessus du soubassement. Un cinquième étage formait couronnement. Ces différents corps de moulures, tous semblables, sont ornés vers leur milieu de pilettes, à leurs angles d'acrotères. Le tympan des pilettes, double comme elles, est décoré de feuilles flammées. Les acrotères du premier corps sont de pierre, à *apsaras* aux angles intérieurs, ornementaux aux angles extérieurs. Les étages suivants ne possèdent plus que des acrotères de terre cuite ornementaux.

Entre ces quatre pinacles, ou mieux leurs débris, s'élève le corps central du premier étage ; c'est la réduction du corps principal de la tour. Quatre pilastres ornent chaque face, un cinquième disparaît entièrement derrière la fausse niche. Ils reposent par une simple plinthe sur le terrasson, mais supportent un entablement, réduction exacte de l'entablement principal. Des pilettes à ogive à double face ornent leur pied.

Les fausses niches ont trois faces et quatre frontons : le corps antérieur, plus étroit et divisé en deux pilastres et un champ, porte un tympan plus petit, qui semble se couronner parfois d'une tête de monstre. Les deux autres portent, le premier un double tympan, le second un tympan simple. Chacun de ces éléments possède un soubassement et un entablement spécial, dont l'importance diminue avec l'importance de chaque corps, c'est-à-dire d'arrière en avant. Nous avons déjà donné un croquis de cette curieuse, mais fréquente disposition : il suffit d'y renvoyer (1).

Entre ces fausses niches et les pinacles d'angle, de grands oiseaux, les ailes éployées, tendent le cou en l'air ; ils sont sculptés comme des bas-reliefs dans une dalle de pierre, mais leur silhouette est dégagée tout autour ; fichés dans le terrasson, ils viennent donner de la vie à toute cette composition.

Sur la large face terminale de l'entablement de cet étage s'élèvent les constructions du deuxième étage : acrotères, pinacles d'angle, corps central et fausses niches, tout n'est que l'exacte reproduction du premier étage. L'unique différence consiste dans la substitution de cerfs aux grands oiseaux. Ils passent, la tête retournée en arrière, les oreilles et les cornes en avant. Ils portent comme les Nandins un collier de grelots (2).

---

(1) Voir *Bulletin*, t. I, p. 254, fig. 42.

(2) Il serait intéressant de rechercher si ces oiseaux et ces cerfs, qu'on rencontre assez souvent dans la décoration chame, ne seraient pas la représentation d'animaux vivant librement dans les dépendances des temples. Diverses religions ont offert ainsi comme un droit d'asile à des animaux qui devenaient par suite presque sacrés. Est-ce le cas ici ? Nous posons seulement le

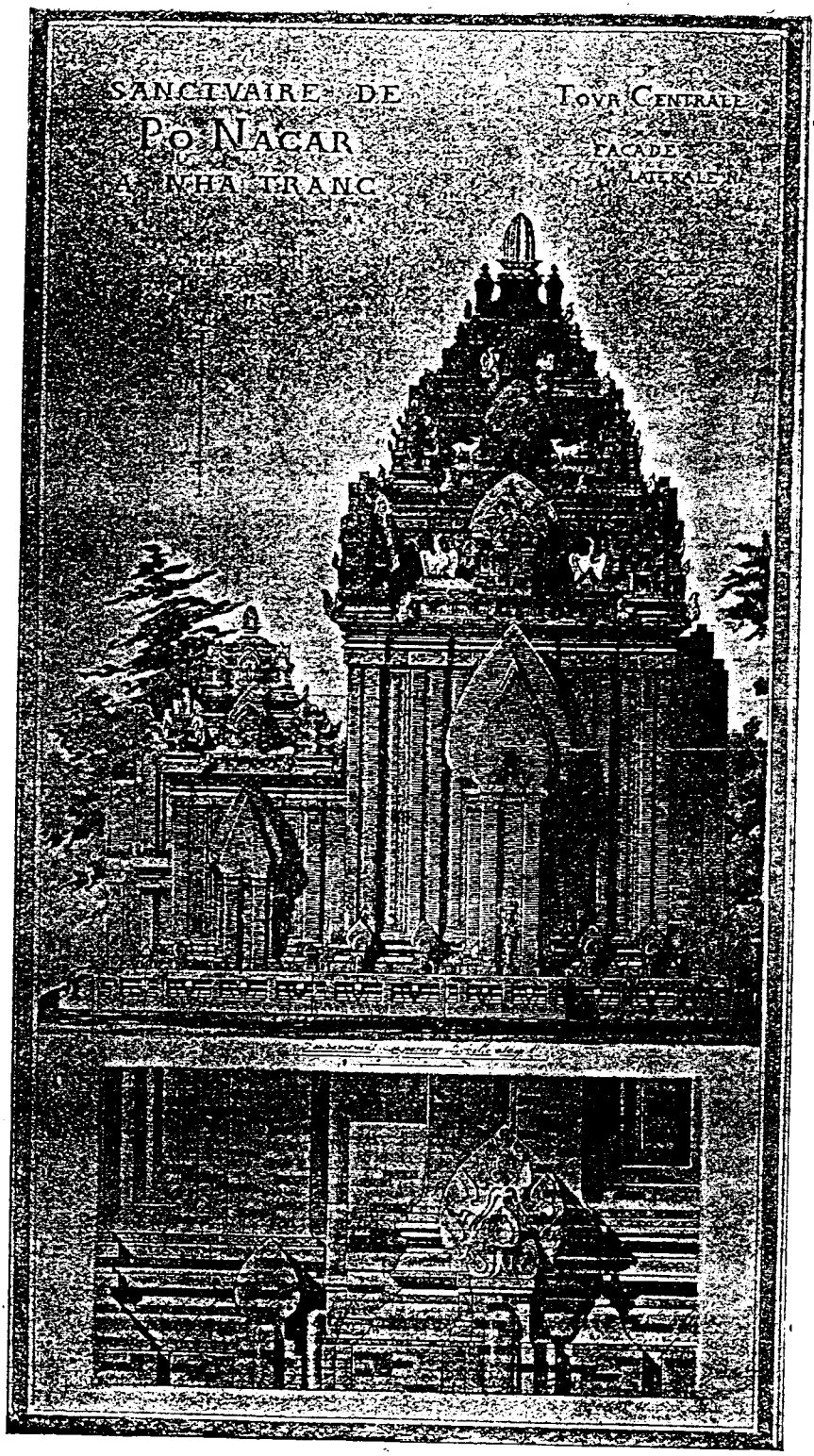

FIG. 4. — TOUR CENTRALE. FAÇADE LATÉRALE NORD.

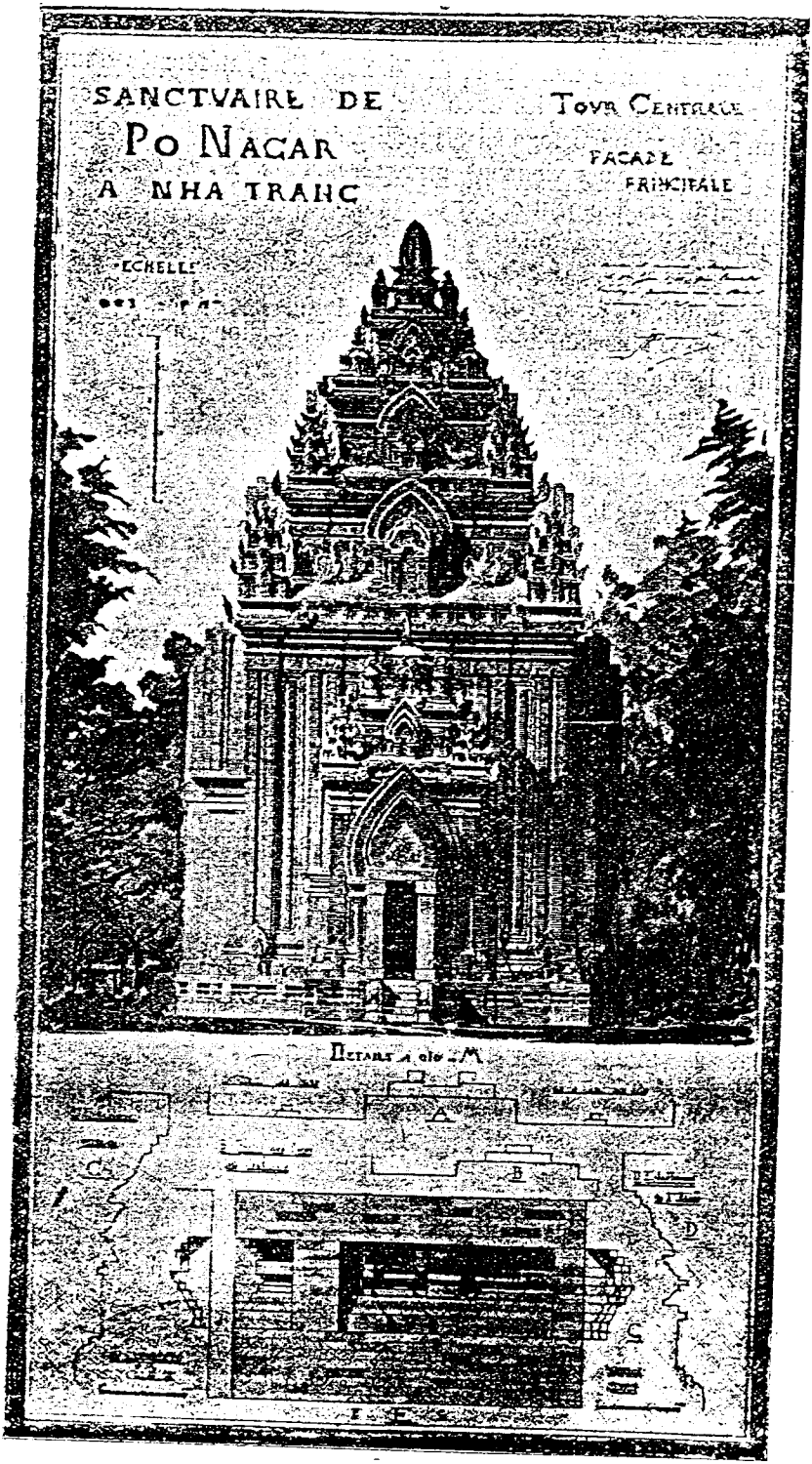

FIG. 5. — TOUR CENTRALE. FAÇADE PRINCIPALE.

Sur l'entablement de ce nouvel étage, semblable encore par sa grande face et ses acrotères, s'élève un troisième étage un peu différent. C'est surtout dans les pinacles d'angle que se marque la distinction. Ils sont formés d'un corps à plusieurs redents sur les angles et couverts par un amortissement courbe que termine un petit tambour octogonal (1) ; celui-ci devait supporter un couronnement aigu. De grands oiseaux viennent reprendre la place des cerfs. La face de l'entablement file rigidement et s'orne aux quatre angles d'acrotères décoratifs. Il ne semble pas y avoir de pilastres : des fausses niches seules décorent le corps central.

L'étage suivant, qui forme l'étage terminal, paraît avoir été cantonné de quatre pinacles de forme plus simple, réduction en plan et allongement en hauteur des précédents ; l'un d'eux, seul reconnaissable, paraît avoir glissé de cet étage sur le troisième dans l'angle N. de la face O. Le corps central se réduit probablement à un tambour de briques à seize pans, dont il ne reste qu'une partie mal distincte. L'exemple des autres monuments nous autorise à supposer qu'il soutenait, par l'intermédiaire d'une base à feuilles de lotus à seize pans, ou ronde, une pierre de couronnement de même section en forme d'obus.

Telle s'élève la tour à une hauteur actuelle de 22 mètres environ. Elle est complétée en avant sur la quatrième face, qui est en même temps la face principale, par un grand vestibule.

Ce vestibule est lui-même une petite tour dont le couronnement est au niveau inférieur de l'entablement de la tour principale. Ce nouvel édifice est simplement accolé au précédent, uni par une partie de muraille et par le soubassement inférieur commun. C'est une nouvelle composition de pilastres et d'entre-pilastres à profils simples. Ici le nombre se réduit à trois ; celui du milieu, qui se perd derrière de nouvelles fausses portes, est double des autres en largeur. Le soubassement, orné de pilettes, et l'entablement, du même type que les éléments correspondants de la tour, se réduisent proportionnellement à l'importance du nouvel édifice. La grande face supérieure donne lieu aux mêmes observations que celle de la tour principale : il y a lieu de signaler seulement que les acrotères d'angle extrême, sur le côté de la grande tour, sont des *apsaras*.

Les fausses portes des faces N. et S. sont à double corps et à double fronton. L'évidement du tympan, les bases et les couronnements des deux corps répètent

---

problème, car nous ne savons pas à quelle croyance ou à quelle légende ces animaux devaient de prendre part à la décoration, au moins pour les cerfs. Nous profitons d'ailleurs de cette occasion pour reconnaître notre incompétence sur les sujets de ce genre : nous espérons, par ce que nous connaissons de notre métier, aider à éclaircir quelques points obscurs de l'art cham ; nous regretterions en revanche vivement qu'on nous crût la prétention de discuter, et surtout de trancher, toute question qui sortit de notre ressort.

(1) Nous n'avons pu l'atteindre, en raison des éboulements qui se produisent dans les parties hautes du monument, dès qu'on tente de s'y élever, et nous n'avons pu savoir s'il était de pierre ou de briques : la première hypothèse nous paraît cependant plus probable.

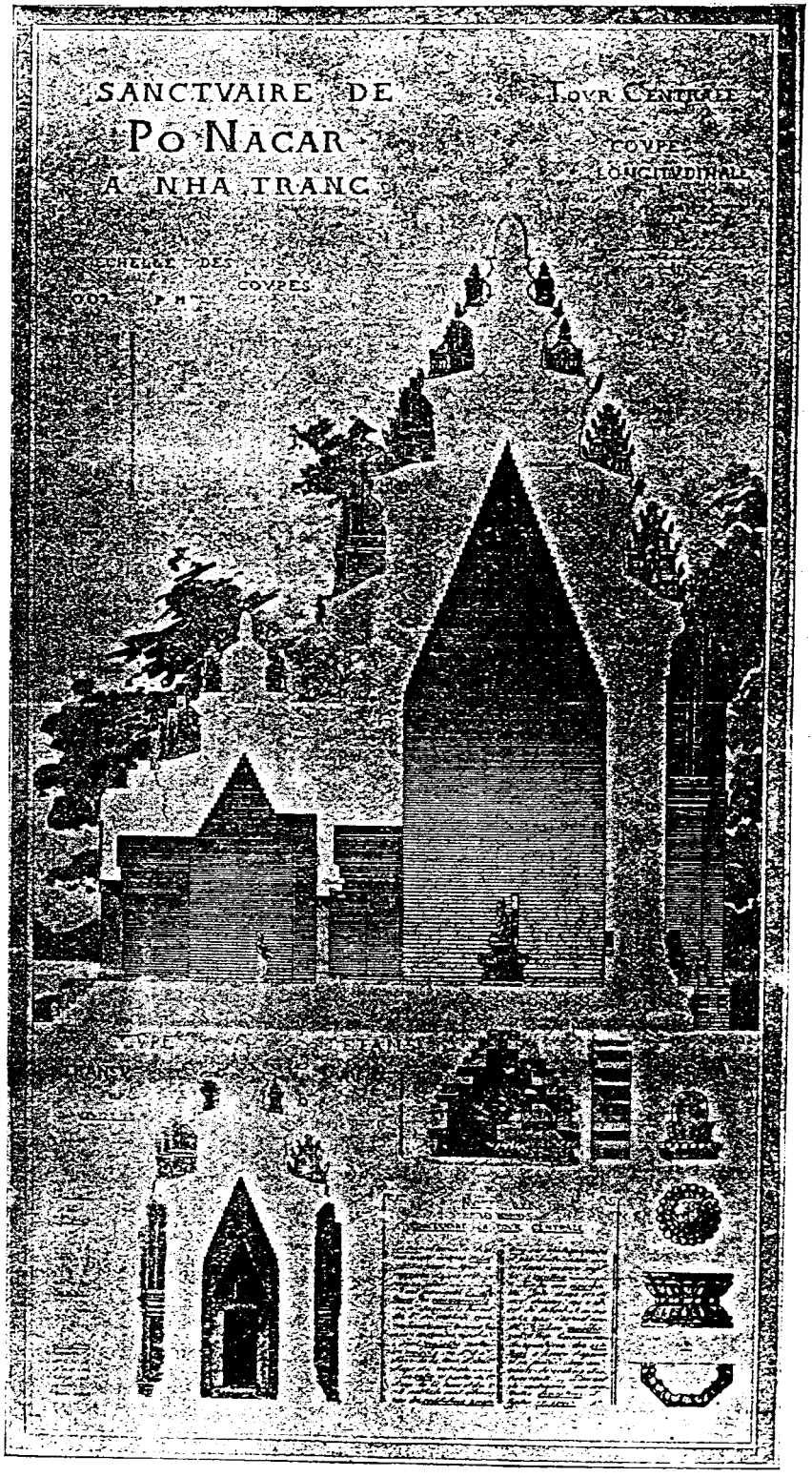

FIG. 6. — TOUR CENTRALE. COUPE LONGITUDINALE.

des dispositions semblables à celles des fausses portes de la tour. Mais il n'y a pas ici de statue entre les pilastres du premier corps.

Sur l'entablement du vestibule s'élève une composition de trois étages. Le premier et le deuxième seuls sont bien reconnaissables. Le premier répète les dispositions du premier étage de la tour. Disons seulement que le nombre des pilastres est réduit à trois.

Le deuxième étage forme copie du troisième de la tour.

Le troisième devait consister en un petit tambour et un couronnement octogonaux.

La porte principale se détache de ce nouvel édifice par un avant-corps arrêté par deux pilastres de brique, sur lequel vient mourir le soubassement du vestibule. Elle est constituée par deux pieds-droits de pierre, rectangulaires et couverts d'inscriptions. Ces pieds-droits supportent un linteau de pierre sans décor.

Un double fronton de brique au-dessus vient enfermer une dalle ogivale sculptée.

À ces deux constructions semblent se rapporter deux fragments trouvés dans le monument et qui permettent d'en mieux comprendre les terminaisons. C'est d'abord une base octogonale à double rang de feuilles de lotus (B, fig. 6) que sépare un rang de perles. Elle mesure 0 m 50 de diamètre. Nous pensons qu'elle a servi d'intermédiaire entre le tambour terminal du vestibule et le couronnement conique. Le second fragment paraît plutôt être un amortissement des pinacles du troisième étage de la tour. C'est une pierre paraboloïdale et qui se dégage d'un bouquet de feuilles allongées. Elle a 0 m 40 environ de haut et 0 m 40 dans sa plus grande largeur (C, fig. 6). Un autre fragment pourrait encore se rapporter à ces couronnements ; mais il ne serait que la partie supérieure d'une pièce semblable de plus grande dimension. Il est fiché en terre devant la tour N.-O.

Cette tour principale n'a pas été achevée, de nombreux indices le prouvent. La forme donnée aux tympans des fausses portes marque évidemment l'attente d'une sculpture en faible creux : les ornements des mêmes masses, exécutés à Hoa-lai, à Kurong-mỹ, aux Tours d'argent, etc., ne pouvaient pas avoir d'autre épannelage. Il est une preuve nette de cet inachèvement dans les tympans des pilettes du soubassement qui sont généralement nus, alors qu'un ou deux sont élégamment ornés. En voici d'autres encore : dans les soubassements en double doucine des pinacles, quelques-uns sont ornés de feuilles de lotus, et la fausse niche du deuxième étage, façade O., semble montrer la masse d'une tête de monstre inachevée.

* * *

La tour Sud ne rappelle que d'assez loin la tour principale (fig. 7). Les dimensions sont moins considérables. Le caractère de sa composition est plus archaïque, et son état de ruine beaucoup plus avancé confirme l'hypothèse

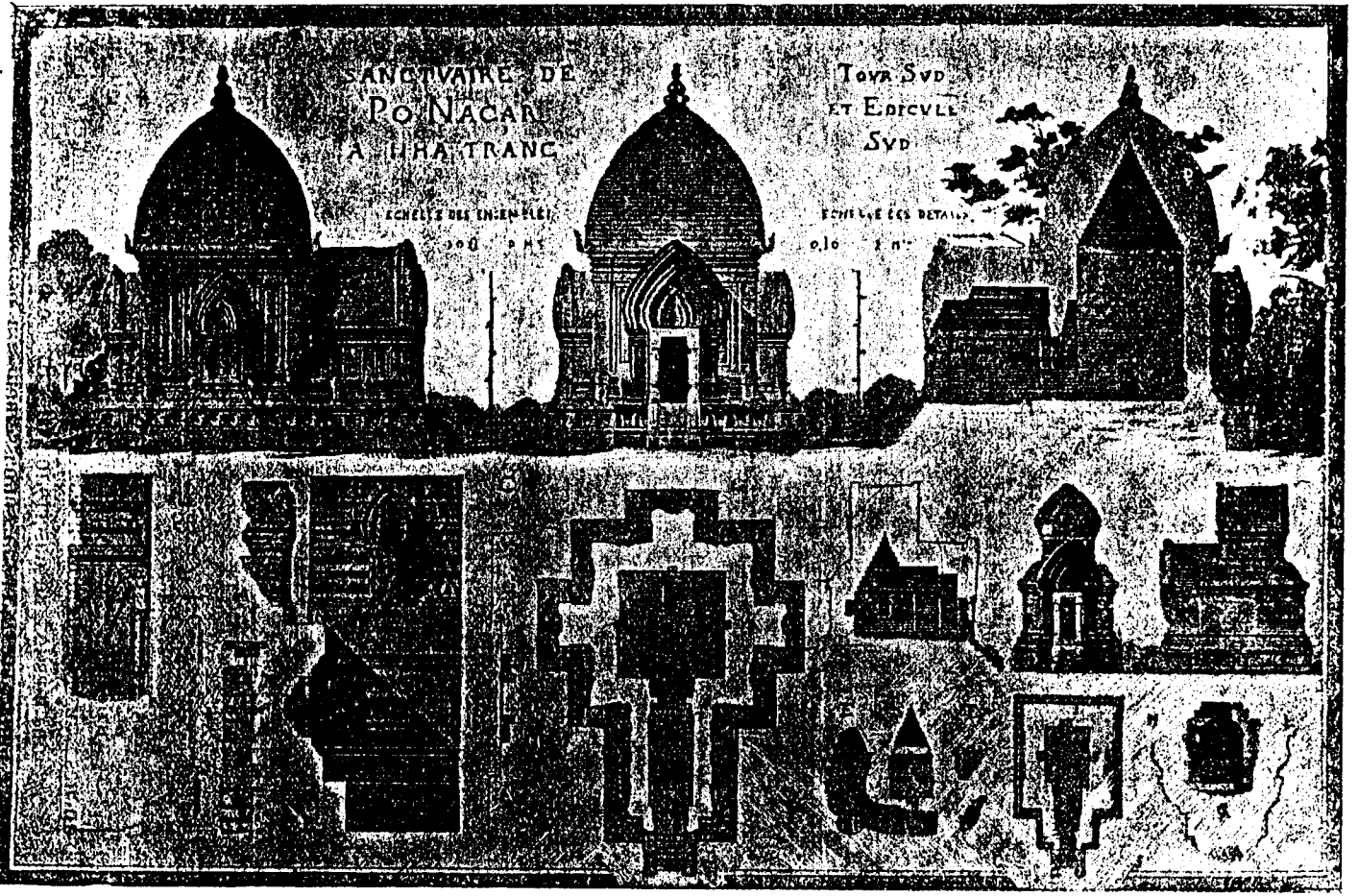
SANCTUAIRE DE
PO NAGAR
A NHA TRANG
ECHELLE DES ENSEMBLES
0,00 5 M.
TOUR SUD
ET EDICULE
SUD
ECHELLE DES DETAILS
0,10 1 M.

d'une antiquité plus grande. Nous verrons que les inscriptions, loin de contredire ces données architecturales, les corroborent pleinement.

Le sanctuaire carré est couvert par une voûte du type habituel. Trois niches à luminaire servaient à y tenir des lampes au niveau de la cuvette à ablutions qui devait porter la divinité. Cette salle communique avec un vestibule par une porte à encadrement de pierre.

Les dispositions de cette tour à l'extérieur sont bien moins compliquées que celles de la tour centrale. Un premier soubassement continu, plus simple, court sous tout l'édifice. C'est le même système de moulures se profilant à différents plans derrière une sorte de grillage de briques. Le corps principal de la tour présente trois pilastres à double plan ; le pilastre central en grande partie masqué par les fausses portes est beaucoup plus large que les autres. En dessous règne un soubassement ordinaire, où chaque arête se profile et qu'ornent des pilettes. Au-dessus devait exister également un entablement du type habituel ; il n'en reste presque rien. Les fouilles de dégagement de la base de cette tour ont mis à jour un acrotère de forme archaïque qui paraît avoir appartenu à cet édifice (E, fig. 7). Les pilastres enferment des cadres à profils simples.

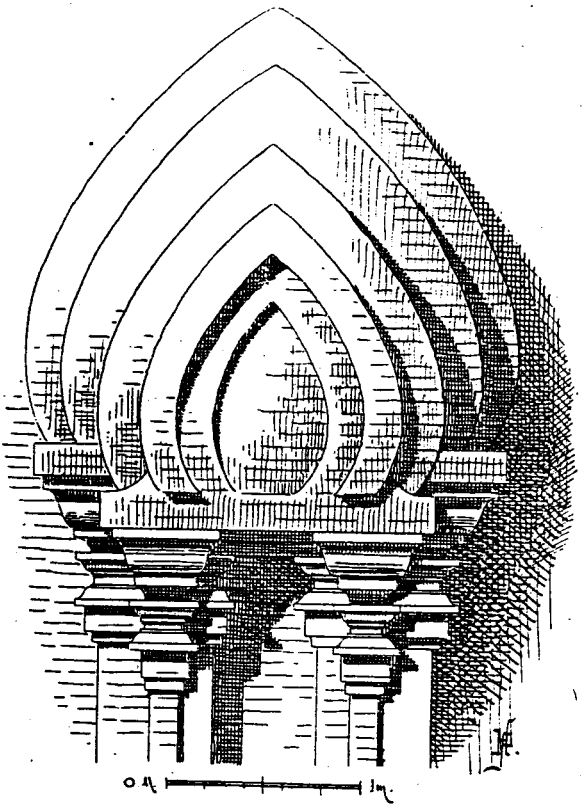

FIG. 8. — FAUSSE PORTE.

Les fausses portes, en revanche, sont plus compliquées que les éléments correspondants de la grande tour. Elles comportent un double corps, le premier muni de deux minces pilastres, et quatre frontons, dont l'ensemble fait ventre en avant. La partie antérieure de ces portes n'est pas complétement exacte dans nos planches ; aussi en donnons-nous ici un croquis qui les rectifie et qui nous dispensera d'une plus longue description (fig. 8). Le bas de ces fausses portes, très ruiné, semble présenter un soubassement un peu réduit et où les deux pilastres minces du premier corps se profilent.

Le vestibule, qui n'est en somme que l'allongement démesuré de la saillie de la porte, est orné également de pilastres à double face : ils enferment des cadres de moulures simples. Un soubassement orné de pilettes et réduit, un entablement du type ordinaire complètent cet ensemble.

Fausses portes et vestibule sont couverts par des voûtes à extrados ogival. La porte principale, qui forme l'entrée de ce vestibule, s'ouvre entre deux pieds-droits de pierre d'une composition élégante : l'un d'eux est ancien ; l'autre, plus récent, restauration postérieure, témoigne de la décadence de l'art cham aux époques suivantes. Le plus ancien, qui, suivant la coutume chame, présente plusieurs arêtes à angle droit sur ses bords, s'orne d'une base et d'un chapiteau symétriques à fins profils, qu'un élégant bouquet de feuilles unit au corps même du pied-droit. Un linteau de pierre reçoit un fronton à cinq épaisseurs, sans décor, et moins ventru que ceux des fausses portes.

La couverture de la tour paraît constituée par une pyramide courbe à quatre faces : un double bulbe à quatre lobes sous une pierre cylindrique que finit une calotte sphérique le termine. Toute cette superstructure est malheureusement fort ruinée ; le parement de l'extrados est partout tombé, et c'est miracle que le tiers du bulbe terminal et la pierre d'amortissement restent en place.

* * *

Derrière le sanctuaire principal s'élève un autre édifice de dispositions très particulières : il tient de la tour par le plan et de l'édicule allongé par la couverture. Comme tour, il est curieux par le décor de ses trois faces secondaires qui représentent des sculptures au lieu de fausses portes ; comme édicule, il est étrange par l'orientation N.-S. des parties hautes (fig. 9).

C'est à l'intérieur une petite salle voûtée qui possède en son centre un piédestal de statue et trois niches à luminaire ; il s'ouvre sur un court vestibule par une porte dont l'encadrement de bois paraît ancien. Ce vestibule possède lui-même une ouverture à pieds-droits de brique.

La salle intérieure est un carré un peu allongé dans le sens N.-S. ; des différences d'épaisseur de murs exagèrent encore cet allongement à l'extérieur. Les parois sont ornées de pilastres au nombre de quatre, répartis en deux groupes ; ils laissent entre eux un assez large espace. Ces pilastres portent sur un soubassement à profil réduit, orné de pilettes simples, et supportent un entablement du type ordinaire. A chacune des douze arêtes de la grande face supérieure sont des acrotères en *apsaras* : les quatre des angles extrêmes seuls sont en pierre ; les autres sont taillés dans la brique.

Les sculptures qui remplacent les fausses portes sont juchées sur une sorte de piédestal qui interrompt le soubassement ordinaire. Au S. et au N., ce sont de grands Garuḍas traités dans le type de l'oiseau pour la tête, de la figure humaine pour le corps, dans la position d'attaque habituelle. Ils se détachent

sur une sorte d'auréole qui pourrait bien n'être que l'épannelage de leurs ailes relevées. A l'O., c'est un éléphant qui porte sur sa tête une petite figure; la main gauche de celle-ci est armée d'une lance, sa main droite d'un ankus.

De la face E. se détache la porte par un court avant-corps couvert en berceau ogival et qu'arrête un double fronton. La porte elle-même, munie d'un linteau de pierre, présente à nouveau un fronton double et enferme un tympan ogival en saillie qui semble la masse laissée en attente pour la sculpture d'une figure: celle-ci ne fut jamais exécutée.

La tour se continue au-dessus par un bahut du type de ceux de la tour principale et par quatre pinacles aux angles, qui sont montés sur la double doucine ordinaire. Leur forme très originale rappelle un peu celle des pinacles du troisième étage de la tour et mieux encore du deuxième de son vestibule. Mais le couronnement y prend toute l'importance aux dépens du corps. Celui-ci a quatre redents à chaque angle, une pilette à ogive à double face sur chaque axe. Au-dessus s'élève un bulbe en tore; un autre s'en détache en quart de rond et s'amortit par une large scotie, ce qui lui donne un peu la forme d'une cloche. Ces deux éléments ont trois redents. L'amortissement se compose d'un double rang de feuilles de lotus opposées, que surmonte une pyramide courbe à quatre faces (1).

Au-dessus de cette composition, l'apparence de l'édifice devient complétement celle d'un édicule allongé. Cet étage est constitué par un corps de maçonnerie plus long que large dans le sens N.-S. Il est orné, sur les deux pignons et la face O., d'une petite niche et de deux pilastres, sur la face E., de trois pilastres plus larges; les uns et les autres reposent sur une frise simple qui détache ce noyau de maçonnerie du terrasson courbe; ils sont ornés d'une pilette à ogive. Ces pilastres supportent un entablement du type habituel, dans lequel ils se profilent et se contreprofilent. La face supérieure seule est continue et porte une voûte dont l'extrados est un berceau ogival, à génératrices légèrement fléchies; à la base de la voûte, sur les faces E. et O., se voit une suite de cinq tympans de pilettes ornés. Les pignons présentent deux doubles frontons ogivaux; celui du S. seul est encore debout. La face intérieure est entourée d'une suite de volutes, la crosse en haut; chaque crosse sert de départ à un acrotère rampant, taillé et sculpté dans la maçonnerie de briques (2). Dans ce tympan, des traces confuses pourraient faire croire à l'existence d'une figure assise, qui aurait cinq ou six paires de bras, ou mieux, qui serait entourée d'un dais de nâgas.

Nous n'avons pas de données sûres pour l'amortissement extrême des tympans de la voûte; une sorte de petit relèvement de l'arête de l'extrados vient

---

(1) Il semble y avoir un certain air de ressemblance, peut-être d'ailleurs toute fortuite, entre ces éléments et la silhouette de certains stûpas.

(2) Un décor presque identique, mais plusieurs fois répété, existe au pignon S. des Tours d'argent (*Inv. somm.*, 45).

appuyer la saillie du tympan par derrière, et finit avec netteté horizontalement ; on ne peut donc admettre la terminaison en cornes qu'on serait tenté d'y voir, comme à l'édicule S. du monument de Po Klong Garai (*Inv. somm.*, 19).

* * *

Enfin un quatrième édicule à plan allongé et de très petites dimensions occupe l'angle S.-E. (fig. 7). C'est encore un sanctuaire, car il est muni de trois niches à luminaire. Cette petite salle, voûtée comme d'habitude, ne possède pas de porte intérieure; elle s'ouvre à l'extérieur par une porte annamite, sous un petit linteau qui semble avoir fait partie de la construction primitive.

Extérieurement l'édifice s'allonge sur un plan rectangulaire, précédé d'un petit vestibule. Ce corps principal offrait la forme ordinaire à double étage des édicules S. ; il était couvert par une petite voûte à extrados en berceau et terminé aux extrémités par deux frontons qui enferment en leur centre un tympan de brique en saillie, épannelage d'une sculpture inexécutée.

Les murs extérieurs sont nus; un petit soubassement de profil simplifié, une corniche dont il ne reste presque rien et, au départ du corps intérieur, une frise simple de brique, semblable à celle qui joue le même rôle dans la tour N.-O., en sont les seuls ornements. L'avant-corps de la porte présente le même soubassement réduit, une même corniche peu distincte et un angle de son fronton ruiné. Cette petite construction, très détériorée dans ses parements, ne put être mesurée qu'après les fouilles qui en dégagèrent le simple bahut de soubassement.

Ces différents édifices étaient enfermés par une muraille dont la base est encore visible du côté O. et dont les fouilles ont révélé quelques vagues parties de fondation, au N. et au S. (fig. 1).

* * *

Au-dessous du plateau, à une douzaine de mètres environ plus bas, se voit une double file de piliers en brique octogonaux (fig. 1 et 2). Ils sont accompagnés, sur les côtés et en avant, des débris d'autres piliers plus petits. Les uns et les autres déterminent ainsi une nef centrale tout enfermée par une nef pourtournante. Les fouilles faites en ce point ont montré que ces piliers s'élevaient sur une sorte de terrasse continue d'un peu plus d'un mètre de hauteur. Un escalier y donnait accès vers l'É.; un autre, qui partait de l'extrémité O., accédait au niveau du plateau devant la tour principale. Cet escalier est pris entre les parois d'une muraille qui paraît avoir servi de mur de soutènement au tertre supérieur. Par malheur, au-dessus, s'élève une salle

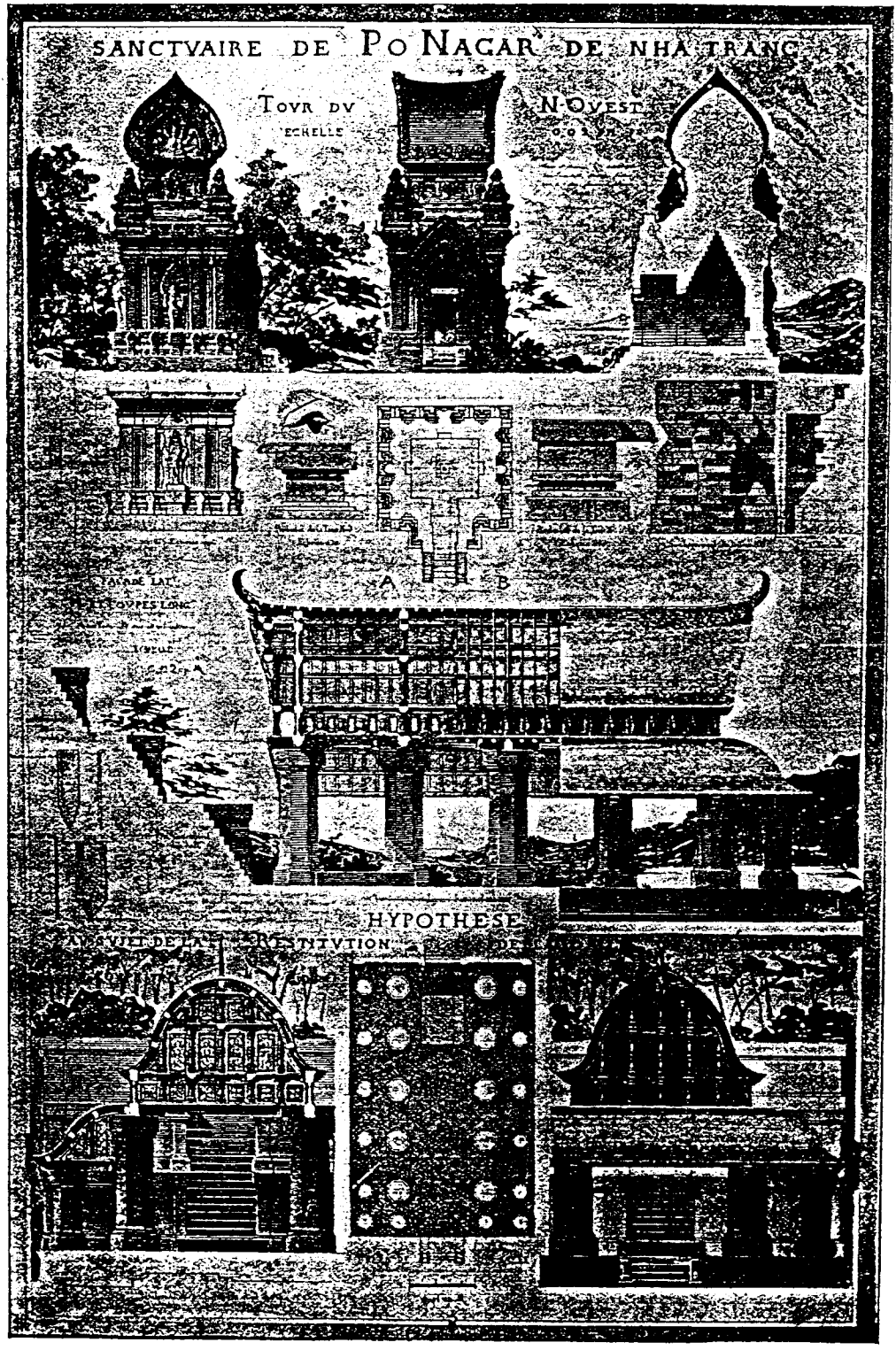

FIG. 9. — TOUR DU NORD-OUEST.

annamite ; sa présence sur les décombres dans lesquels cet escalier se perd a rendu la fouille en ce point très dangereuse et nous a obligé à abandonner l'étude des soutènements du temple. Nous ne pouvons donc savoir si le mur s'élevait d'un seul jet ou en plusieurs terrasses : la présence d'une imposte sur les murailles qui enferment l'escalier et au niveau du sommet des petites piles semble cependant faire pencher la balance du côté de cette seconde hypothèse.

Il est difficile de voir dans ces séries de piliers autre chose que les piliers d'une salle. Mais quel était alors son mode de couverture ? Différents indices nous permettent de nous en rendre compte, sinon d'une façon absolue, au moins avec de grandes probabilités.

Les grands piliers portent du côté extérieur, et au niveau exact du couronnement des petits, une grande mortaise rectangulaire de près de 0 m 60 de profondeur, de 0 m 40 et 0 m 25 de côté (1). D'autre part la nef centrale, d'une largeur de 6 m 50, ne peut être franchie que par des poutres de bois. En troisième lieu, les fouilles ont révélé un très grand nombre de débris de tuiles plates, d'une forme spéciale, rectangle allongé qui à un bout se termine en angle, à l'autre se retourne et forme crochet de pose (2).

Ces différentes données ne peuvent correspondre pour nous qu'à une charpente en bois. Qu'était cette charpente ? Il est probable qu'il faut y voir une composition de pan de bois où chaque pièce travaille par flexion ou par compression, autrement dit comme poutre ou comme poteau. C'est là le système annamite, et il n'existe nulle trace directe ou par influence d'un principe de charpente différent dans les constructions anciennes, non plus que dans les travaux récents (3). D'un grand pilier à l'autre, à travers la nef,

---

(1) Les deux premiers grands piliers du côté E. portent double mortaise, une en face de chaque petit pilier. Les deux derniers n'en possèdent qu'une latérale et pas en arrière. — Ajoutons d'ailleurs que cette disposition de piliers à mortaise n'est pas spéciale à Po-Nagar : nous retrouvons des piliers semblables en pierre à Ha-trung (*Inv. somm.*, 227), et ceux-ci portent même un tenon à la tête pour caler les grandes poutres transversales, un arrêt dans la mortaise pour maintenir les petites poutres. Une salle tout entière de ce genre existe à Dông-Durong (*ibid.*, 76-83). Il n'existe en revanche que des traces de la grande salle des Tours d'argent (*ibid.*, 44-47), et si des salles semblables ont existé à Hoa-lai (*ibid.*, 28-30), elles semblent n'avoir eu qu'une seule nef.

(2) Le nombre de ces débris (plusieurs centaines), leur présence au fond même de fouilles profondes, interdisent d'y voir des débris annamites. D'ailleurs les constructions de cette origine qui se trouvent sur le plateau sont couvertes de la tuile ordinaire de genre chinois et qui est ronde. D'autres fouilles à Hoa-lai ont mis également à jour de très nombreux fragments de tuiles semblables, mais décorées, et ce monument ne paraît pas avoir jamais été occupé par les Annamites.

(3) Les déductions qui nous ont amené à admettre pour l'art de la charpente cham ce principe tout différent de notre principe occidental de triangulation, ont été confirmées d'une façon indéniable par la présence dans la tour de Po-Romé d'une charpente de ce genre ; elle forme le dais qui abrite la divinité, et son caractère cham est nettement affirmé par la présence d'un beau fleuron de cette sculpture si caractéristique à la rencontre supérieure des quatre poutres du comble de ce dais. Diverses pagodes chames du Binh-thuân, en bois, présentent d'ailleurs l'emploi du même système et des mêmes tuiles dans leur composition.

devaient passer longitudinalement des poutres qui reposaient sur la tête des piliers ; d'autres devaient aller de la tête des petits piliers s'encastrer dans la mortaise des grands. Des pièces obliques franchissaient le vide entier de la tête du petit pilier à celle du grand, et de la tête d'un grand pilier à celle qui lui faisait face. Ces pièces obliques, faisant fonction d'arbalétriers, recevaient les pannes, qui à leur tour et par l'intermédiaire des chevrons, supportaient la toiture de tuiles. Ces pièces ne pouvaient être que soutenues par des poteaux sur les poutres ; celles-ci en effet ne peuvent avoir d'autre rôle, car elles ne servent pas à maintenir la fuite du pied des arbalétriers (1). Elles devaient d'ailleurs être d'un équarrissage énorme, si l'on en juge par celui des poutres des petites nefs.

Ceci admis, la forme de la toiture reste à déterminer. Or il existe dans les constructions chames des couvertures en briques dont la raison d'être est incompréhensible, si on ne les interprète pas comme la traduction en matériaux solides de constructions légères. Nous voulons parler des couvertures d'édicules allongés, dont nous avons deux exemples ici. Les pignons qui terminent ces édicules sont inclinés en avant, et de grandes cornes les décorent, toutes dispositions qui rappellent à s'y méprendre les constructions légères encore existantes au Cambodge et dans les Indes Néerlandaises. Si donc nous considérons ces voûtes en briques comme inspirées par la silhouette des édifices de ce genre, il est tout naturel d'admettre, pour celles de ces constructions que nous avons ici, une forme analogue, et notre hypothèse devient d'autant moins hasardeuse que les seuls spécimens de toitures dont nous ayons des traces dans l'architecture chame sont courbes (2). Nous arrivons ainsi à l'hypothèse que nous proposons dans notre figure 9 (3).

Avant de quitter cette salle, notons la présence, en avant de l'escalier, d'une sorte de lit de camp carré en pierre. Peut-être, si, comme il est probable, cette salle était une salle de festins, était-ce une estrade d'honneur? Ce n'est là d'ailleurs qu'une pure conjecture.

---

(1) Rien en effet ne peut dans la mortaise maintenir l'effet d'un arbalétrier qui tendrait à chasser en dehors la pièce où il s'appuierait ; c'est bien réellement comme poutre que travaille la pièce horizontale.

(2) Mỹ-sơn, *Inv. somm.*, 99-100.

(3) Notons enfin, pour appuyer cette hypothèse, le rapport qu'on peut établir entre une salle ainsi conçue, et les galeries à trois nefs, à triple voûte, à extrados de pierre présentant un décor en imitation de tuiles creuses, des monuments khmers. Les étrésillons de pierre y sont posés dans les nefs latérales comme les poutres dont l'existence est indiquée ici par les mortaises (v. les planches de l'album de la Mission Doudard de Lagrée). Il est intéressant pour notre thèse de signaler que le rôle de ces étrésillons ne s'explique guère, puisque la voûte en encorbellement ne pousse pas, et qu'ils ont d'ailleurs été plutôt une cause de ruine par suite des différences de tassement. Dans les galeries d'Angkor Vat en particulier, ils sont presque tous brisés près de leur attache, et sont d'un ou deux centimètres plus hauts que celle de leurs extrémités qui faisait corps avec les grands piliers auxquels ils devaient réunir les voûtes latérales.

Ces divers édifices ne donnent lieu à aucune observation intéressante de construction que nous n'ayons déjà faite. Tout au plus faut-il noter la forme trapézoïdale des briques qui constituent les piliers de la grande salle, et la médiocre exécution des tuiles qui, bien que petites, sont fort gondolées. Comme partout, la brique règne à peu près seule (1), sauf dans les fondations, qui, au moins pour la grande salle, sont constituées par un blocage grossier de madrépores.

*
* *

En dehors des figures d'*apsaras*, d'oiseaux, de cerfs, et des figures médianes de la tour principale et de la tour N.-O., ce monument ne nous présente comme sculpture décorative figurée qu'un tympan. Il orne le centre du fronton de la porte qui donne entrée dans la tour principale (fig. 10, partie inférieure). C'est une divinité à quatre bras, debout, un peu ployée sur les jambes, le pied gauche à terre, le pied droit sur la tête levée d'un bœuf (2). Le bras droit antérieur a la main ouverte et ramenée sur la poitrine; le bras gauche antérieur, à demi étendu, tient des foudres; le bras droit postérieur élève une sorte de disque perlé, orné de pointes ou de flammes; le bras gauche postérieur, également relevé, tient un bouton de lotus à longue tige. Le vêtement consiste en une sorte de *sampot*, dont le pli pendant semble exister seulement en arrière; une espèce d'écharpe flotte et vole également derrière le personnage. Le torse est visiblement nu, car les bouts des seins, très forts pour un homme, et le nombril sont apparents. La tête est coiffée d'une mitre à triple étage ornée de fleurons. La figure porte de grosses boucles d'oreilles, un collier de perles, et aux bras, près des poignets et des aisselles, de doubles bracelets de perles. Elle est accompagnée de deux petits suivants: tous deux ont la jambe droite fortement ployée, tandis que la gauche est presque allongée. Celui de droite paraît frapper l'une contre l'autre de petites cymbales; celui de gauche joue d'une espèce de flûte qu'il tient à deux mains; tous deux sont vêtus de même :

---

(1) Nous avons trouvé dans le sol deux briques qui semblent avoir servi de témoins pour le séchage des briques. Elles sont toutes marquées de trous carrés faits comme avec un poinçon, et qui ont trois centimètres de côté et de un à dix millimètres de profondeur.

(2) Il est entendu une fois pour toutes que les désignations droite et gauche s'appliquent, lorsqu'il s'agit d'une statue, à la droite et à la gauche d'un homme placé dans la même position que la statue. Un détail «à droite» correspond à un détail de la droite de la statue et non de celle du spectateur. De cette façon le bras droit de la statue et un objet à droite sont du même côté. Lorsqu'il s'agit d'un édifice, nous évitons autant que possible ces désignations confuses en les remplaçant par des orientations: cependant, si par hasard elles nous échappent, qu'il soit convenu inversement qu'elles s'appliquent toujours à la position du spectateur regardant le monument. De cette manière la description d'un monument et le plan qui en est donné concordent, puisqu'il est de convention de mettre l'entrée principale du plan en bas de la feuille. C'est d'ailleurs la direction adoptée dans l'*Inventaire sommaire*. Rappelons que celle d'Aymonier et par suite de Bergaigne, dans leurs études des inscriptions, est inverse.

sampot à grand pli par derrière et torse nu. Leur condition inférieure est marquée par leur coiffure qui n'est qu'un simple chignon à triple étage sans ornements, et par leurs oreilles à lobes allongés et fendus qui sont dépourvus de boucles ; cependant ils ont des bracelets doubles aux poignets. Peut-être celui de gauche portait-il une sorte d'écharpe flottante.

* * *

Avec cette figure nous avons achevé de donner les éléments architecturaux qui sont en place. Divers fragments aujourd'hui isolés se rapportent également à la décoration, soit de la tour centrale, soit d'édifices disparus. Près de la porte de la tour S., deux oiseaux dressés, un fragment de pierre octogonal à feuilles de lotus logé actuellement sous l'abri annamite et déjà signalé, un grand acrotère d'angle près de la porte de la tour N.-E., proviennent sans doute de la tour centrale. Un fragment de corne pris dans l'escalier annamite d'accès semble avoir appartenu à un édicule allongé qui manque ici et qui eût été du type ordinaire. Des figures d'*apsaras*, qui sont des acrotères d'angle, quelques têtes de même origine, réunies près de la porte de la tour N.-E., peuvent provenir de la tour centrale et de son vestibule, peut-être de la tour S., ou mieux de tours disparues. D'autres fragments ne trouvent leur place nulle part ; ce sont : trois éléphants sculptés en métope, d'une assez bonne exécution, munis d'une queue de pierre pour les fixer dans une maçonnerie verticale (ils sont, l'un près de la porte de la tour centrale, les deux autres près de la porte de la tour N.-E.) ; une petite figure assise à l'indienne, les bras ramenés devant la poitrine et sans tête ; un pied-droit portant une inscription



FIG. 10. — DIVINITÉS DU TEMPLE.

et qui sert de marche à la porte principale de la tour centrale, deux fragments de cuvettes à ablutions ou de piédestal, qui se trouvent devant un pagodon annamite et près de l'escalier.

La sculpture en haut-relief paraît avoir été employée surtout pour représenter les divinités auxquelles le culte était rendu. Plus heureux que beaucoup d'autres sanctuaires, le temple de Po-Nagar a conservé sa divinité principale.

C'est une figure de femme à dix bras, assise à l'indienne sur un piédestal de lotus (fig. 10 et 11, partie supérieure). Elle a les deux bras antérieurs posés sur les genoux, la main gauche étendue, la paume en dessus, dans le geste du don, la main droite relevée verticalement, la paume en dehors, dans le geste qui rassure. Le bras inférieur de droite tient un poignard, la pointe en l'air ; le gauche, une espèce de disque à poignée, peut-être une cymbale ; le bras droit suivant, une flèche, la pointe en bas ; le gauche, une hachette, un harpon ou un croc à éléphant ; le quatrième de droite, un disque en anneau ; le gauche, un attribut brisé qui semble avoir été une conque ; le cinquième de droite, une lance, la pointe en l'air ; le gauche, un arc. Le torse est nu, les seins volumineux ; le ventre montre les plis d'une maternité féconde. La tête était complètement détachée du fond : il est impossible d'affirmer que celle que porte la statue aujourdhui soit l'ancienne ; sous la dorure et les réparations annamites, et par le fait malheureux de l'allongement disproportionné de son cou, elle a perdu son caractère primitif. Cependant elle porte le *mukuṭa* et ce fait garantit au moins son origine chame. La divinité est habillée d'un *sarong* qui doit recouvrir un pantalon collant. Celui-ci descend très-bas, car un bord se voit près de la plante des pieds ; la mauvaise exécution, d'ailleurs habituelle, de cette partie de la statue ne permet pas plus d'affirmations.



FIG. 11. — DIVINITÉS DU TEMPLE.

D'énormes boucles d'oreilles très décorées se voient encore sur les épaules. Les bras principaux portent, près des aisselles, des bracelets doubles ornés de perles et agrémentés d'un double fleuron ; près des poignets, les cinq paires de bras ont des bracelets à trois rangs ornés également de perles. La figure porte en outre trois colliers. Le collier supérieur, en tresse, montre un large chaton en son milieu ; le collier suivant est à pendeloques d'un type spécial et qui vont en se réduisant à mesure qu'ils se rapprochent des épaules. Le troisième est formé d'un double rang de perles et participe de la courbure des seins qui se touchent ; une ceinture en perles, ornée au milieu d'un fleuron richement décoré, les soutient. Sous la figure, entre les jambes et le fond, se voient des stries qui peuvent représenter aussi bien un coussin de siège qu'une sorte de jupe.

La figure se détache devant un haut dossier d'un beau caractère. En haut une tête de monstre largement traitée laisse échapper de sa gueule puissante deux corps de moulures courbes qui suivent l'inflexion du cou et des épaules et viennent se terminer par des têtes de *makara*. De leur gueule aussi s'échappe une sorte de guirlande ou de fleuron. La face postérieure forme une double pilette d'un profil heureux. Son corps mouluré suivant la règle chame est orné d'une riche bande de décors ; elle se termine par un tympan ogival également à double face et couvert d'ornements d'un beau caractère. Le tout porte sur une cuvette à ablutions, d'un grès très fin ou d'une roche éruptive, qui repose elle-même sur un piédestal à puissantes moulures.

Cette divinité est accompagnée d'une autre petite figure (B, fig. 11) posée sur la grande cuvette à ablutions : figure de femme assise sur les genoux et qui présente la particularité qu'une inscription chame est marquée tout autour de sa robe. Cette figure a les mains jointes sur la poitrine entre les seins. Elle est vêtue d'une sorte de jupe sans pli, sauf le pli de retour à la ceinture. Sa tête est entourée d'une coiffe à temporal qui vient passer sous les oreilles près du menton. Ce sont cependant ses cheveux eux-mêmes qu'on voit au-dessous de ce temporal ; ils viennent se relever d'une façon assez originale en une double coque. La tête est séparée du tronc, mais elle semble bien avoir appartenu à cette figure. Elle porte des boucles d'oreilles, un collier double, le collier supérieur avec chaton. Elle a des bracelets aux poignets, visibles seulement sur un tout petit point ; elle n'en a pas près des aisselles.

La tour Sud ne possède plus que son piédestal et sa cuvette à ablutions. La pierre conique et décorée (C, fig. 6) qui est placée dessus est un simple couronnement et non pas un *liṅga* ; à plus forte raison n'est-ce pas le liṅga de Kauṭhāra signalé dans les inscriptions et que M. Aymonier croit y retrouver. C'était d'ailleurs un *mukha-liṅga*. Cette pierre n'a pas la forme très constante des *liṅga* chams, qui sont toujours un cylindre à arête circulaire arrondie et légèrement renflée. Abstraction faite des *mukha-liṅga*, on peut dire que les *liṅga* ne présentent jamais d'autre décor que le filet qui en pourtourne la base et vient se réunir en se relevant en avant. Ils sont toujours faits d'une pierre très dure et polie, marbre, trachyte ou grès fin. Cette pierre-ci au contraire est

d'un calcaire blanc ordinaire ; elle porte un rang de perles et une collerette de feuilles qui en couvrent le tiers ; son cylindre se termine par une calotte sphérique. Si ces différences laissent encore un doute, il suffit de regarder le couronnement encore en place de cette tour S. pour se convaincre du rôle de ce fragment : il a la même forme générale et serait exactement identique, si un fragment de collerette taillée circulairement à l'intérieur et trouvée dans les fouilles auprès de cette tour, complétait cet élément (F, fig. 11).

Comment ce couronnement a-t-il eu cette fortune bizarre ? Le fait s'expliquera peut-être par la raison suivante. Les Annamites ont coutume de réunir dans les tours ou dans des pagodes qu'ils construisent même à cet effet, les pierres sculptées, les débris qu'ils rencontrent de monuments chams disparus. Ils les considèrent comme de véritables fétiches. Ils auront ramassé ce fragment avec les autres : sa ressemblance avec un *liñga*, forme encore révérée par tradition, les aura frappés, et ils l'auront placé sur cette cuvette à ablutions, veuve de sa divinité.

La tour N.-E. possède encore un piédestal qui se termine par une dalle ; elle recevait elle-même une cuvette à ablutions d'un schiste très délité et qui ne porte plus de statue.

L'édicule S. a sa divinité qui est un petit *liñga* (G, fig. 11) : il semble avoir fait corps avec la cuvette à ablutions qui le porte ; mais il en est aujourd'hui séparé. Cette cuvette est posée à terre sans piédestal. Les petites dimensions de ce *liñga* tendraient cependant à faire admettre qu'il est dans son sanctuaire.

Notons enfin quelques autres divinités hors de leur place. C'est d'abord, dans un pagodon annamite voisin de l'arête E., une statue assise ; c'est encore, dans l'édicule S., deux figures assez bien conservées, puis une tête de Ganeça mitrée (F, fig. 11), et les pieds d'une statue qui reposent sur une plinthe où se voit la trace du bout d'un bâton : ce fait tendrait à faire supposer que c'est là le reste d'un de ces gardiens de temple, comme on en rencontre isolés assez souvent.

La divinité du pagodon (A, fig. 11) paraît une représentation masculine. Elle est assise à l'indienne ; les deux mains posées sur les genoux paraissent vides. La figure est vêtue d'une sorte de *sampot* à grand pli antérieur et à boucle postérieure, rayé verticalement et décoré d'ornements géométriques. Une ceinture, visible par derrière et invisible par devant, présente également un décor géométrique. La tête est coiffée d'un haut chignon à quatre étages et paraît porter en bas un diadème orné de perles. Les oreilles aux lobes très allongés semblent ornées de boucles. Elles sont accompagnées par derrière d'une sorte de tresse de cheveux, qui est peut-être un bijou d'une position spéciale. La figure, dont le torse est nu, porte un collier, des bracelets de perles près des poignets et près des aisselles ; les derniers sont ornés d'un chaton ogival placé sur le côté extérieur des bras près des épaules.

Des deux figures de l'édicule S., l'une représente une divinité à quatre bras

debout (D, fig. 11), les jambes d'aplomb. Les deux bras antérieurs semblent s'appuyer sur deux supports allongés et verticaux ; celui qui est sous le bras droit est arrondi, celui qui se trouve sous le bras gauche est carré. Les deux bras postérieurs sont au contraire relevés : le bras gauche élève une conque très clairement indiquée. La tête de la figure, aujourd'hui brisée, se détache sur une sorte d'auréole circulaire. La statue est vêtue d'un sampot, qui vient s'arrêter un peu au-dessus du genou, et forme par devant un grand pli, qui tombe jusqu'à terre. La tête est coiffée d'un *mukuṭa* cylindrique. Par un fait exceptionnel, la figure ne porte aucune espèce de bijoux, bien que les lobes démesurés des oreilles attendent des boucles. L'autre figure est assise à l'indienne, les mains sur les genoux (C, fig. 11). Elle paraît à peu près nue et est aussi dépourvue de bijoux. Les cheveux, représentés par de grosses boucles, donnent à la tête un caractère très particulier que nous n'avons trouvé que dans des figures d'une tour ruinée à Phu-ninh (*Inv. somm.*, 71). Derrière la tête de cette figure semble s'élever une sorte de disque.

A quelles divinités était consacré le monument ? Quelques-unes des représentations ne laissent pas de doute à cet égard et les inscriptions viennent confirmer ces données.

Cette Dame Po Inö Nagar, dont le culte paraît si ancien, n'est autre que la çakti de Çiva. Çiva lui-même est d'ailleurs associé dans la même adoration ; le dieu à quatre bras du fronton, les pieds sur le taureau, ne semble pas pouvoir s'interpréter autrement. A lui encore se rapportent le *liṅga* et le fragment de gardien de temple. L'une des figures de l'édicule S. paraît être Viṣṇu, nommé dans une des dernières inscriptions. Les autres statues sont malheureusement moins aisées à identifier. Si la petite déesse que la tradition fait fille de Po-Nagar se rapporte peut-être à une superstition locale, il est plus difficile de comprendre ce que sont les deux figures sans bijoux et sans attributs du pagodon E. et de la tour S.

* * *

Le monument est couvert d'inscriptions (1) qui donnent quelques indices pour cette identification, mais qui sont surtout d'un précieux enseignement pour l'histoire architecturale de l'édifice : elles sont gravées partie sur une stèle

(1) Les inscriptions ont été étudiées par Bergaigne, *L'Ancien royaume de Campā* (Journ. Asiat., 8e série, t. XI, 1888), et Aymonier, *Première étude sur les inscriptions tchames* (ibid., 8e série, t. XVII, 1891). Les inscriptions sanskrites ont été transcrites et traduites par Bergaigne et publiées après sa mort par les soins de M. Barth dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. XXVII, Paris, 1893. Les inscriptions chames sont transcrites et traduites par M. Aymonier dans l'article indiqué précédemment. Ce sont à ces deux groupes de traductions que se rapportent nos renvois.

ancienne (XXVI A, B, C, D, E) (1), partie sur les pieds-droits de la porte d'entrée et de la porte intérieure de la tour centrale, sur le linteau de la tour S. et les parois des vestibules des trois tours (2).

Les inscriptions de la stèle nous apprennent qu'en l'an 696 Çaka (774 A. D.) le *liṅga* de Çrī-Çambhu fut enlevé par des pirates. C'était un *mukha-liṅga*, ou *liṅga* à visage. Il paraît avoir été la divinité la plus importante de la cité. Toute cette région est dès cette époque désignée sous le nom de Kauṭhāra, c'est-à-dire la Hache (skr. *Kuṭhāra*), peut-être par allusion à la forme étroite de la vallée. Ce *liṅga* était, disent ces inscriptions, érigé depuis des milliers et des milliers d'années, et le temple qui le contenait devait avoir une certaine importance, si l'on tient pour vraie l'énumération des objets précieux qu'il contenait avant ce pillage. Si cette ancienneté et cette richesse ne sont pas uniquement des hyperboles, il faudrait en tirer cette conclusion que le pays

---

(1) La stèle n'était pas, comme le croyait Bergaigne, dans la tour centrale, mais dans une salle annamite qui précède le monument : elle faisait pendant à trois autres stèles annamites, dont une vide ; peut-être était-elle d'ailleurs dans sa place ancienne. Les conclusions que tire Bergaigne de sa situation sont donc douteuses. Cette stèle transportée, on ne sait pourquoi, à Hanoi, est aujourd'hui au musée de l'Ecole.

(2) Voici la liste de ces inscriptions, qu'il sera facile de retrouver dans les ouvrages mentionnés dont nous avons adopté l'ordre chronologique :

407	XXVI	Stèle
408 C 2	XXVIII	Tour centrale, porte d'entrée, pied-droit Nord.
410		Tour Nord-Ouest, vestibule, paroi Sud.
406	XXVII	Tour centrale, » »
403		» » » Nord.
400		» » petite figure à côté de la déesse.
409 B 2		Tour centrale, porte d'entrée, pied-droit S., face B, 2e inscr.
409 B 3	XXIX	» » » » S., face B, 3e inscr.
408 A 2	XXX	» » » » N., face A, 2e inscr.
409 A 1		» » » » S., face A, 3e inscr.
401		» Sud, » linteau.
408 A 3	XXXI	» centrale, » pied-droit N., face A, 2e inscr.
408 A 4		» » » » N., face A, 4e inscr.
409 A 2	XXXII	» » » » S., face A, 2e inscr.
409 A 3		» » » » S., face A, 3e inscr.
409 A 4		» » » » N.
409 B 4		» » » » S., face B, 4e inscr.
409 B 1		» » » » S., face B, 1re inscr.
408 A 1		» » » » N., face A, 1re inscr.
408 B		» » » » N., face B,
408 C 1		» » » » N., face C, 1re inscr.
402 A, B		» Sud, » » N.
405		» centrale, pied-droit servant de seuil.
404	XXXIV	» » porte intérieure, pied-droit N.

Trois inscriptions n'ont pas été encore étudiées ; les deux dernières étaient peut-être impossibles à déchiffrer.

Tour centrale, porte intérieure, linteau.
» Sud, vestibule, paroi N.
» » porte d'entrée, pied-droit N.

avait été jusqu'à cette époque indemne d'invasions. Il n'en sera plus ainsi à partir de cette date, car de siècle en siècle nous avons trace des calamités qui ont accablé le sanctuaire.

Il ne reste naturellement aucune trace de ce monument primitif. Tout au plus devons-nous croire qu'il devait être composé d'édifices en maçonnerie et de constructions plus légères. Car l'inscription A dit que le temple a été brûlé, l'inscription B que le sanctuaire est resté vide : ce qui ne peut guère s'expliquer d'une autre façon.

Les pirates ravirent le dieu, qui sans doute était de matière précieuse, d'or peut-être. Le roi Satyavarman, bien qu'il se vante de les avoir battus en mer, ne put ramener l'idole, et dut en rétablir une autre. Est-ce de cette époque (709 Çaka = 787 A. D.) que date le monument, comme le croient Bergaigne et Aymonier ? Nous ne le pensons pas. La tour Sud seule serait pour nous de cette date ; la tour centrale et la tour N.-O. dateraient de 739(=817 A. D.) et seraient la fondation d'un ministre de Harivarman. Voici sur quelles raisons nous nous appuyons.

Le monument construit par Satyavarman devait consister en un seul édifice, au moins en maçonnerie. En effet le début de l'inscription B mentionne uniquement la restauration du *liṅga* perdu de Çrī-Çambhu, sous le nom de Satya-mukha-liṅga. Et le dieu étant comme d'habitude identifié avec son sanctuaire, l'auteur indique que son nouveau sanctuaire a une magnifique entrée. Nulle mention n'est faite d'autres divinités.

D'autre part, dans la description (XXVI A) qui est donnée de la fondation de Satyavarman, il est dit que le koça fut fait « avec l'image du dieu, avec l'image de son épouse » (Bergaigne), « avec un corps de femme semblable à Çrī » (Barth). Ceci semblerait indiquer trois idoles et par suite trois sanctuaires probablement. Est-il possible de trouver une solution à cette difficulté ?

M. Barth, dans les notes qu'il ajoute à l'œuvre de Bergaigne, incline à croire que la plupart des représentations dont il est question dans ces inscriptions sont des *ardhanārī*, c'est-à-dire des divinités composées d'une moitié mâle et d'une moitié femelle, et Bergaigne déclare ailleurs (p. 271) que c'est le côté féminin qui tend à prédominer dans l'être divin ainsi représenté.

Dès le début de l'inscription A, le *mukha-liṅga* de Çrī-Çambhu est appelé « Içа et Devī » (Barth). C'est donc une *ardhanārī* ; il y a chance que celui qui le remplace soit de même une *ardhanārī*. Dans l'inscription XXVI B, arrive brusquement, et comme suite à l'histoire du *Çrī-Satya-mukhaliṅga*, une description admirative de la déesse de Kauṭhāra, qui est désignée dans la strophe suivante sous le nom de Bhagavatī. Or cette description s'applique parfaitement à un *mukha-liṅga*. Qu'on en juge : « Resplendissant d'éclat, avec son corps qui est d'une beauté étincelante grâce à de magnifiques enduits d'or, avec la beauté sur le lotus de son visage, toute brillante de joyaux, avec des joyaux sur les disques de ses joues, la déesse de Kauṭhāra donne à ses suppliants ce qu'ils désirent. Avec la beauté de ses cheveux d'or rehaussés par l'éclat du bijou

qu'elle porte sur la tête, avec ses oreilles qui étincellent et qui pendent sous le poids des joyaux aux rayons splendides, la fortunée Bhagavatī qui demeure dans le voisinage de Kauṭhāra et de la mer a brillé dans les trois mondes (1). » La description est précise et prend un caractère de véracité, et non de vague louange, par l'indication des enduits d'or qui ornent le corps. Il est utile de remarquer qu'aucun trait de cette description ne s'applique à d'autres parties du corps qu'à la tête. Aucune mention n'est faite des riches bijoux qui ornent la ceinture et les membres des divinités chames, aucun éloge n'est donné à la beauté des seins et des hanches. Une seule indication se rapporte au corps en général, et semble s'appliquer à la masse même du liṅga : car au lieu d'y parler de vêtements splendides, on y fait allusion seulement à l'éclat des enduits qui le recouvrent.

L'inscription se termine d'ailleurs par l'annonce de l'érection d'un nouveau liṅga Mahādeva, par l'indication de dons à Çrī-Mahādeva et le rappel des dons faits au *Çrī-Satya-mukhaliṅga*. De Bhagavatī, aucune mention n'est faite après ce grand éloge.

Nous admettons donc que le *koça* n'est autre que le *liṅga* lui-même (2), et que la figure de Bhagavatī célébrée dans l'inscription est le visage du liṅga, visage composite de Çiva-Bhagavatī, mais avec prédominance de celle-ci.

Cependant notre discussion ne peut produire une certitude absolue, car l'inscription B est postérieure à la fondation par un ministre de Harivarman de trois sanctuaires dont l'un est consacré à Bhagavatī, et cette louange pourrait à la rigueur s'appliquer à celle-ci.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que Satyavarman n'éleva qu'un seul sanctuaire e qu il y plaça le *liṅga* qui porte son nom. La tour S. est en tous cas et de toute façon le seul édifice qu'on puisse rapporter à son époque. Mais en l'absence de date certaine, peut-on hasarder cette attribution, que suggèrent l'état de ruine et le caractère plus antique de l'édifice ? Il semble qu'il en reste une preuve presque évidente dans la répartition même en plan du monument actuel. Car si la tour S. n'existait pas lors de la construction de la tour centrale, il est difficile d'admettre que cette tour considérable, auprès de laquelle les autres paraissent des édicules, n'ait pas été établie sur l'axe du plateau, comme nous le voyons à Po Klong Garai, aux Tours d'argent, etc. Or, au préjudice de la

---

(1) Bergaigne croit nécessaire de rappeler la légende de Vicītra-Sagara pour expliquer cette épithète ; il n'en est pas besoin, l'emplacement du monument y suffit.

(2) M. Barth laisse le choix pour la traduction du mot *koça* entre *liṅga* et cuvette à ablutions. Nous préférons la première interprétation à la seconde (voir no 3 du *Bulletin*, t. I, p. 218, note 2). Nous ajouterons aux raisons déjà données que, si la cuve à ablutions, élément tout naturellement indiqué d'ailleurs par les besoins du culte, représentait la *yoni*, il n'y avait vraiment aucun motif pour qu'elle adoptât la forme carrée générale. Car alors que le *liṅga* se rapproche d'aussi près que possible de la nature et prend la forme circulaire, on peut se demander pourquoi la cuvette à ablutions représentant la *yoni* irait quitter la forme circulaire, qui est naturelle et qui circonscrit aisément le *liṅga*, pour adopter une forme que rien n'appelle.

symétrie générale, elle est reportée vers l'arête N. du plateau, et son rejet de côté entraîne le désaxement de la grande salle inférieure (voir fig. 1).

Quelques années après l'érection du *Satya-mukhaliṅga*, le monument s'agrandit des libéralités du senāpati Paṅrō, ministre de Harivarman. Celui-ci crée trois sanctuaires : l'un est la tour principale sur laquelle le premier il inscrit sa donation, et que la suite des inscriptions permet de reconnaître pour le sanctuaire de Çrī Maladā Kuṭhāra. Le mot Maladā est obscur, paraît-il, mais l'épithète Kuṭhāra ne s'appliquera plus guère dans la suite qu'à Bhagavatī.

L'autre sanctuaire, dédié à Çrī-Vināyaka, c'est-à-dire à Gaṇeça, peut se reconnaître dans la tour du N.-O. Une inscription chame un peu antérieure (cette tour très petite dut être finie plus tôt) du même senāpati ne laisse point de doute sur sa date. Les deux Garuḍas peuvent se rapporter à une idée viṣṇuite. Nous aurions une tendance à en dire autant de l'éléphant qui leur fait pendant sur la face O. (1). Peut-être faudrait-il rapporter au même sanctuaire le fragment de tête de Gaṇeça (F, fig. 9) qui se trouve actuellement dans l'édicule S.

La fondation du senāpati comportait encore un temple de Ṣaṇḍhaka, une forme de Çiva, dit Bergaigne. Peut-être n'y eut-il que de simples réparations faites au vieux sanctuaire de *Çrī-Satya-mukhaliṅga*, qui par la présence d'un culte de sa çakti put reprendre une plus grande valeur masculine. Peut-être ce sanctuaire est-il l'édicule S., que certains détails semblent montrer contemporain de la tour N.-O.

Le fils de Harivarman semble négliger les sanctuaires qu'a créés son gouverneur. Il installe un nouveau *liṅga* de Çiva, Çrī-Mahādeva, et c'est entre celui-ci et le vieux *Satya-mukhaliṅga* qu'il partage ses faveurs. Ce seront d'ailleurs à peu près leurs derniers beaux jours. L'un des dons consiste en une couverture de la rigole d'écoulement pour le *Çrī-Satya-mukhaliṅga* (2). Du sanctuaire de Mahādeva, rien ne subsiste. Peut-être faut-il le chercher sur un des deux emplacements en seconde ligne, ou dans l'édicule S.

Un siècle se passe, qui ne nous laisse que de rares souvenirs. En 840 (= 918 A. D.), Indravarman II érige une statue d'or de Bhagavatī, qui est volée

---

(1) Examiné de tout près, le collier de crânes qu'avait cru voir M. Finot sur la figure qu'il porte (no 1 du *Bulletin*, t. I, p. 15) nous a bien paru être un collier à pendeloques ordinaire.

[Mes souvenirs ne sont plus assez précis pour que je puisse discuter la rectification de M. Parmentier. Je dois toutefois faire remarquer que, dans la note citée, je n'ai point parlé d'un collier de crânes ; j'ai dit, ce qui est fort différent, que la figure avait « la chevelure ornée de crânes ». Mais, que ses ornements soient ou non des crânes, je continue à considérer comme probable que cette figure représente Bhagavatī, dont un des attributs est le croc à éléphant. Et je ne vois pas ce que l'éléphant a de spécialement viṣṇuite. — L. F.]

(2) Nous pensons qu'il s'agit ici non d'une garniture de la cuve par un métal précieux, mais de la fermeture d'un de ces orifices d'écoulement des eaux lustrales, semblables à ceux que nous avons vu à Chiên-dang, aux Tours d'argent et à la tour principale du monument que nous étudions ici. Nous devons confesser d'ailleurs que rien de semblable ne paraît exister dans la tour S.

par les Cambodgiens; en 887 (= 965 A. D.), Çrī Jaya Indravarman Ier la remplace par une figure de pierre. Il est possible que cette figure ait occupé la tour centrale sans que cependant on puisse l'affirmer. C'est à cette date (887 = 965 A. D.) qu'Aymonier rapporte la belle figure actuelle. Peut-être serait-il cependant plus sage de la reporter à un ou deux siècles plus tard, car Jaya Parameçvaravarman Ier (2e moitié du xe siècle Çaka), dans une inscription chame, se vante d'avoir érigé à nouveau l'image de la déesse. Nous adoptons donc comme date de la statue la date large du xe siècle Çaka ou xie siècle de notre ère.

L'inscription, d'ailleurs à peu près incompréhensible, que porte la petite figure voisine de la déesse (B, fig. 11), permet à M. Aymonier de la rapporter au règne de Jaya Indravarman Ier. Mais faut-il y voir comme lui la petite déesse des inscriptions suivantes? Elle a plutôt l'air d'une figure votive, d'une adorante que d'une adorée (1).

Une inscription postérieure nous apprend par sa présence que la tour S. existait en l'an 1065 (1143). Nous avons dit pourquoi cette tour nous paraissait beaucoup plus ancienne. Le fait caractéristique de l'inscription est l'érection d'un *Çiva liṅga* et, si l'interprétation de Çrīçana dans le sens de Çiva est exacte, la mention d'un nouvel exemple de ce culte assez rare de Harihara, un Çrīça-Viṣṇu (2). Le rappel du *Satya-mukhaliṅga*, unique à cette époque, confirme notre hypothèse que ce sanctuaire est l'antique abri de cette divinité, disparue probablement à cette époque au milieu des pillages que le temple a subis. Il n'est pas jusqu'à la présence du pseudo-liṅga qui ne semble rappeler la lointaine tradition du *liṅga* dans cette tour.

Peut-être cependant y a-t-il lieu de s'étonner qu'un monument, qui serait pour nous si ancien, ne porte que des inscriptions si récentes. Divers faits pourraient expliquer cette apparente anomalie. Si le sanctuaire est contemporain de la stèle, celle-ci reçoit les inscriptions : il est donc naturel qu'il n'en porte pas lui-même. Plus tard, le culte de la déesse de Kauṭhāra, dans la grande tour voisine, semble faire négliger l'ancienne divinité, et les inscriptions s'accumulent sur la grande tour aux dépens du sanctuaire en question. Vient Vikrāntavarman qui semble lui rendre la première place ; mais lui aussi écrit alors, comme son prédécesseur, sur la stèle. Les inscriptions postérieures vont couvrir tout naturellement les portes du temple de la déesse, car elles rapportent les donations qui lui sont faites. Ajoutons que les pieds-droits de la tour S. ne se prêtent pas à la gravure (A, fig. 7), que l'un même est une réparation postérieure : voilà bien des raisons pour qu'on ne se soit décidé à y écrire que dans un cas tout spécial et à un moment où la stèle et les piliers de la tour centrale

(1) Une figure du même genre et inscrite de même existe à Po-Romê (*Inv. somm.*, 24). La lecture de l'inscription qu'elle porte permettra peut-être de trancher cette question.

(2) Aymonier, p. 37.

étaient déjà très encombrés. Il semble du reste qu'aux époques les plus anciennes les inscriptions aient été faites de préférence sur des stèles ou des pierres brutes, alors que les monuments qui paraissent de date plus récente semblent se couvrir de caractères [Hoa-lai, Kurong-mỹ, Chien-dang etc., d'une part, tour de Phanrang, Linh-tai (inscriptions non encore lues), Po Klong Garai, etc., d'autre part]. A cette époque, les stèles ou les inscriptions sur roche ne semblent plus se rapporter qu'à des faits indépendants de l'érection des monuments.

Une des dernières, datée de 1178 (1256), nous fait connaître l'installation d'un sanctuaire de Bhagavatī Mātṛlingeçvarī au S.-O. de celui de la grande déesse. C'est peut-être le dernier point vide de notre plan. Ce monument, d'époque plus récente, mais aussi probablement plus mal construit encore, n'a laissé aucune trace précise : peut-être faut-il y rapporter quelques-uns des fragments que nous avons signalés, ainsi que le pied-droit qui sert de marche à la tour centrale ; encore peut-il avoir appartenu à la construction qui s'élevait probablement au milieu de la seconde ligne.

Notons, avant de terminer cette étude des inscriptions, que la même princesse qui érige ce sanctuaire donne plus tard des lingots d'argent pour faire une statue de la grande déesse. Ce travail ne fut probablement pas exécuté ; ou peut-être ne s'agissait-il que d'une réduction en métal précieux qui aurait disparu depuis.

* * *

Voici donc, en résumé, les conclusions qui se dégagent de cet examen :

Le premier monument, de date inconnue, n'a laissé aucune trace.

Le monument actuel n'est pas une œuvre une, mais semble la somme d'une série de fondations religieuses.

La tour S. paraît pouvoir être datée de 706 (784), règne de Satyavarman.

La tour centrale et la tour N.-O. sont certainement de 739 (817), règne de Harivarman. De cette date est la salle inférieure, que sa position rend dépendante de la tour centrale ; elle pourrait à la rigueur être postérieure.

L'édicule S. est probablement du IXe (Harivarman ou Vikrāntavarman).

La statue de la tour centrale peut être, sans crainte d'erreur, donnée comme du Xe Çaka (XIe de notre ère), et la petite figure qui l'accompagne est contemporaine ou un peu antérieure.

Cette longue étude de dates peut paraître fastidieuse : elle était nécessaire, car le monument de Po-Nagar est le seul — avec celui de Mỹ-son, qui semble être un peu antérieur — à présenter une série d'inscriptions ; celles de ce dernier ne sont pas encore lues, ou sont inédites : le sanctuaire de Po-Nagar est donc à peu près le seul actuellement qui puisse servir de base à la datation des monuments chams.

Ces deux études des caractères du monument et de ses inscriptions s'accordent pour montrer que l'édifice actuel est incomplet. Au niveau inférieur, il es

ศูนย์มานุษยวิทยาสิ
00129

vrai, l'exemple des monuments similaires de Đong-Dương, des Tours d'argent, etc., permet de supposer que la grande salle n'était accompagnée d'aucun bâtiment latéral. Mais comment se fait-il qu'elle n'ait pas été précédée d'une tour d'entrée? Il y a bien, dans les murs du cimetière français établi en ce point, une partie de muraille de brique qui semble chame. Le respect de ce lieu, particulièrement nécessaire, si nous voulons nous faire considérer des Annamites, nous a interdit de chercher à résoudre ce problème (1).

Mais si l'on ne peut rien avancer de sûr pour l'étage inférieur du monument, il semble bien impossible que l'étage supérieur soit complet. Le sanctuaire de Bhagavatī Mātṛliṅgeçvarī a complétement disparu, et l'on ne conçoit guère un temple cham important sans un édicule allongé. Malheureusement toute la partie O. est enterrée sous une masse de débris qui proviennent du déblaiement ancien des parties antérieures et nous n'avons pu entreprendre le gros travail de ce dégagement (2).

Bien qu'incomplet, le monument présente encore une curieuse variété de formes. Si la tour S. est réellement la plus ancienne, il est intéressant de signaler sa ressemblance avec quelques monuments du Bình-định et du Quảng-nam, non datés, Hưng-Thạnh (*Inv. somm.*, 42-43) et Bằng-an (143-145), comme aussi le rapport de ses pieds-droits avec ceux de Mỹ-sơn (99-142). Nous ne trouvons rien d'analogue au S. du Bình-định: la tour centrale au contraire rentre complétement dans le type ordinaire dont nous trouvons des exemples dans toutes les provinces. Il serait, croyons-nous, imprudent de voir dans ces différences une différence historique de styles; car les tours de Hoa-lai et de Kương-mỹ, qui paraissent les doyennes de toutes, annoncent les formes de la tour centrale. D'ailleurs aussi considérables sont, peut-être, les différences qu'on trouve entre la tour principale et la tour N.-O., monuments contemporains. Celle-ci a du reste des formes très spéciales et que nous n'avons retrouvées nulle part. Peut-être, mais c'est là pure hypothèse, le temple de Po-Nagar, centre religieux fort vénéré, vit-il affluer, avec les dons de chacun, les traditions d'art de chaque province.

Quelle que fût d'ailleurs son importance religieuse, lorsque vinrent les dernières défaites, les Chams durent abandonner leur vieux sanctuaire et, au moyen d'une transaction bizarre, — d'ailleurs, paraît-il, parfaitement en règle, — le vendre aux Annamites; ceux-ci continuent à rendre un culte dans le temple à la déesse de leurs vaincus.

---

(1) Une fosse creusée dans ce cimetière, depuis que ces lignes ont été écrites, a rencontré dans l'axe même du monument des parties de fondations, qui semblent bien être les traces de la tour en question.

(2) Nous avons cependant tenté une fouille en croix sur ce point, mais la compacité extrême du sol nous l'a fait abandonner. Nous le regrettons aujourd'hui, car nous avons pu constater depuis, ayant eu ailleurs plus de constance, que les très anciennes ruines de briques se revêtent ainsi d'une couche de près de 1 mètre, qui paraît presque vitrifiée: la présence de cette couche, qui nous a fait abandonner la fouille, était plutôt un indice qu'on l'eût continuée avec succès.

C'est pourquoi, devant le monument lui-même, sur l'arête E. de la terrasse, s'étend un long bâtiment de bois et de tuiles, qui sert d'abri aux nouveaux fidèles. Deux pagodons s'élèvent en différents points, l'un en arrière et près des tours centrale et S., l'autre dans l'angle N.-E. La statue de la déesse enfin, toute couverte d'oripeaux, est enfermée dans une sorte de logette en bois: aussi est-elle ordinairement à peu près invisible. Cette logette, d'une facture très annamite, enferme un bâti de quatre poteaux; ceux-ci (H et K, fig. 9), d'un décor spécial bien que grossier, sont réunis par des traverses qui portent un toit à double pente orienté dans le sens E.-O. Cette disposition que nous retrouvons presque pareille dans les rares monuments chams où un culte soit encore rendu par les Chams eux-mêmes à leurs divinités, pourrait être un souvenir des arrangements intérieurs des temples, au moins à la dernière époque chame.

Dans leur besoin d'explications simples d'un panthéon qu'ils ne connaissent guère, les Annamites ont considéré la représentation de Bhagavatī comme celle d'une déesse quelconque; ils ont fait de la petite figure qui est à côté sa fille. Quant aux édifices, ils considèrent les grandes piles comme la base d'une scène de représentations; la tour centrale est la maison de Po Nagar, les tours et les pagodons environnants sont la demeure des ouvriers et des domestiques de la déesse: le maçon, le charpentier, le forgeron, le tailleur de pierre et l'écuyer.

Non content d'usurper une place à laquelle il n'avait pas droit, l'amortissement qui est révéré dans la tour S. a accaparé le titre le plus honorable; il est considéré comme le mari de la déesse.

* * *

Cette déesse elle-même a une curieuse histoire, qui vaut la peine d'être contée: la légende n'est pas sans charme, et peut-être quelque historien y trouvera-t-il un grain de vérité.

Autrefois existait au pays de Nhatrang un bon vieux couple de bûcherons; ils vivaient très retirés au fond d'une forêt sauvage et se désolaient, parce qu'ils n'avaient jamais eu d'enfants.

Un jour qu'ils allaient faire des fagots, ils trouvèrent dans le bois une toute mignonne et toute charmante petite fille, qui venait de naître: grande fut leur joie, et aussitôt ils adoptèrent l'enfant. Choyée, gâtée, la fillette croissait à merveille et devenait belle à ravir. Un jour qu'elle allait sur ses sept ans, elle vint se promener dans la forêt; elle y trouva un gros morceau de bois d'aigle et, toute fière, le rapporta à la maison et le donna à ses vieux parents. Le ciel leur inspira de le garder précieusement.

Ils vivaient ainsi tout heureux, voyant leur fille grandir et se faire belle à marier, et, tout autant qu'ils aimaient l'enfant, la fillette les adorait; mais

un jour elle devint toute triste : « Il faut, leur dit-elle, que je vous quitte, car je dois aller en Chine, épouser le fils de l'Empereur. » Grand émoi et grande tristesse chez les vieux : la Chine était si loin, eux si pauvres, et quelle existence serait la leur, lorsque l'enfant de leur bonheur serait parti ? Mais c'était, leur dit-elle, un ordre du ciel ; elle était fille d'un dieu d'en haut, et son père ne l'avait envoyée ici-bas qu'afin de lui permettre d'épouser le fils de l'Empereur. Donc que ses chers parents lui en donnent congé, et elle partirait sans difficulté, car son père lui procurerait les moyens de gagner la Chine. Bien peinés, les pauvres vieux n'osèrent aller contre la volonté divine, surtout quand la chère enfant leur eût promis de les revenir voir: la fillette jeta le morceau de bois à la mer et tout aussitôt disparut.

Bientôt un pêcheur de Chine amène dans ses filets le morceau de bois odorant; il juge une telle pièce digne seulement de l'Empereur. Celui-ci veut en faire un sacrifice ; mais son fils se jette à ses pieds et le supplie de lui donner ce bois précieux. Il ne sait pourquoi ; mais, si on ne le lui donne, il en mourra de chagrin. Pour être Empereur, on n'en est pas moins homme et bon père de famille ; le fils obtient le bois si convoité, et, pour qu'on ne le lui vole, le cache dans sa chambre. Bien lui en prend, car mille rêves charmants le bercent la nuit, et tout à coup une merveilleuse jeune fille se dresse à son chevet et l'appelle amoureusement. Il s'éveille tout marri d'un si beau rêve sitôt fini : Oh joie! l'enfant adorable lui tend les bras, et, toute vivante et toute réelle, lui offre le charme de sa jeune chair.

Le fils prudent et vertueux, il apprend d'elle toute son histoire, et le lendemain supplie son père de lui donner cette fille divine en mariage. Que pouvait le père devant la volonté des dieux, la passion de son fils, le charme de l'enfant? Tout aussitôt il accorde son consentement, et bientôt de cet heureux hymen naît une adorable fillette.

Mais la jeune femme n'oubliait pas sa promesse; elle demande à son mari la permission d'aller embrasser ses vieux parents. Tout enivré d'elle, il veut la retenir : elle pleure, elle l'implore; mille prières restent sans effet; alors le bois d'aigle est à nouveau jeté à la mer, et la jeune femme disparaît, comme elle était venue. Grande fut la joie des vieux bûcherons, quand ils la revirent; horribles furent la jalousie et la fureur du mari, quand il la perdit. Il frète une flotte et vole vers Nhatrang. Mais elle, outrée de le voir si jaloux et si peu confiant, invoque son père : l'orage disperse les vaisseaux ; bien peu regagnent la Chine et la barque royale est métamorphosée en pierre. C'est cette roche que les Chams marquèrent d'une inscription au milieu de la lagune.

Quand la princesse mourut, les habitants lui élevèrent un temple à Nhatrang: car elle est la déesse secourable qui guérit les pauvres malades et qui adoucit la souffrance des mères à l'heure des naissances.

Une autre version est consignée dans les deux stèles annamites inscrites. L'une d'elles contient une curieuse dissertation sur la variété et la beauté des sites de la vallée de Nhatrang. L'auteur conclut que ce lieu doit être habité par des

génies : aussi conseille-t-il d'invoquer la déesse chame, qu'il appelle Thien Y (21e année du règne de Tự đức, 1871).

L'autre stèle, antérieure (1857), a été placée par Phan Thanh Giang, ce gouverneur qui se suicida noblement pour ne pas survivre au déshonneur d'avoir dû nous livrer les provinces dont il avait la garde. Elle donne l'histoire de la déesse telle qu'un vieil habitant la lui avait racontée. Cette histoire est d'ailleurs à peu près semblable à celle que nous avons recueillie, quoiqu'elle s'enchaîne moins bien ; elle se rapproche davantage de la version de M. Aymonier (*Excursions et Reconnaissances*). Nous la reprenons en quelques lignes pour indiquer les différences.

Un couple de vieillards sans enfants adopte une fillette venue d'on ne sait où, qui la nuit leur vole leurs pastèques. Un jour d'inondation, la fillette regrette le séjour des génies, et construit une butte fleurie pour le représenter. Les vieillards la grondent; elle se cache dans les branches d'un arbre à bois d'aigle que l'inondation emportait et qui la dépose sur les rivages de la Chine. Le fils de l'Empereur, qu'on ne pouvait marier, l'envoie chercher. Tandis qu'elle demeure au palais, il rencontre plusieurs fois la nuit une figure humaine qui disparaît à son approche. Il se cache, la reconnaît : la jeune fille le rassure, lui conte son histoire. L'Empereur, les devins consultés, les marie, et ils vivent parfaitement heureux. Un jour la déesse regrette Nhatrang et y retourne avec ses enfants, sur l'arbre enchanté. Elle n'y retrouve ni sa maison ni les vieillards, leur construit une pagode, civilise le pays et remonte au ciel sur un phénix. Une barque envoyée à sa recherche au hasard par son mari vient échouer devant Nhatrang : une inscription chame sur une roche instruit les naufragés de ce qui s'est passé, et ils organisent le culte de la déesse. Elle est adorée dans la grande tour, et les édifices et pagodons voisins abritent son mari, ses enfants et les deux vieillards.

L'inscription se termine par un essai d'interprétation de la légende, qui oppose à l'immutabilité des choses la mobilité changeante des idées que personnifierait la déesse à la vie inconstante.

Telle est la légende : est-elle plus chame qu'annamite, plus annamite que chame ? Je ne sais. Je tiens ma version du gardien annamite du temple. Phan Thanh Giang ne dit pas l'origine de celle de son vieux paysan. Quoi qu'il en soit, elle est gracieuse. Pourquoi faut-il qu'à cette tradition se mêlent des détails très prosaïques ? Ils ont d'ailleurs leur intérêt, car ils montrent à quel point les rites chams sont oubliés. La déesse était restée femme bien que déesse, au moins jusqu'à l'arrivée des Français, et la rigole d'écoulement de la cuvette à ablutions servait à rejeter au dehors du temple les eaux nécessaires à laver ses tuniques à chaque nouvelle lune.

Ce n'est pas le seul fait miraculeux qui se passe là-bas. Encore aujourd'hui une pierre qui sort de terre y croît continuellement et s'élève au-dessus du sol. Aussi est-elle coiffée d'une étoffe rouge, et des baguettes brûlent en son honneur. Le plus curieux est que le fait paraît exact ; il faut dire au reste que l'explica-

tion du mystère est aisée : la pierre est en effet prise dans les racines d'un arbre ; celles-ci vont buter contre les fondations du temple ; elles se tordent et se soulèvent lentement, entraînant la pierre avec elles.

* * *

Mais quelle que soit la protection divine étendue sur le monument, elle n'empêche pas que le temps y fasse chaque jour de nouveaux ravages. La tour centrale est dans un état de délabrement très avancé ; quatorze ou quinze lézardes, dont une ou deux de plus de dix centimètres de largeur, la sillonnent du haut en bas.

Le vestibule et les fausses portes sont séparés de l'ensemble ; les angles s'en détachent par d'autres lézardes, ou se sont déjà écroulés. Il paraît probable que les fondations sont insuffisantes. Les quatre murs de la tour, sous l'énorme charge des constructions supérieures, paraissent avoir énormément tassé ; tandis que le vestibule, les fausses portes et les angles, infiniment moins chargés, se sont disloqués du reste de l'édifice. En outre, la construction de brique mal liée, sous l'effort des racines des arbres qui ont envahi le monument, se décolle par tranches qui tombent les unes après les autres, entraînant dans leur chûte les parties supérieures (1).

Les autres édifices présentent également de profondes lézardes : la tour S. a perdu tout l'extrados de sa voûte. Le bâtiment qui est de beaucoup dans le meilleur état, bien que déchiré, est la construction N.-O., qui n'a perdu qu'une partie de son couronnement. Quand à l'édicule S., il n'en reste plus guère que la carcasse.

Il est donc à craindre, en raison de son état de dislocation avancée, que le monument ne soit destiné dans un avenir prochain, sinon à une ruine complète, au moins à une destruction partielle qui lui enlèvera la plus grande partie de son intérêt. Il serait à ce compte intéressant de le débarrasser des constructions annamites qui l'obstruent (2) et d'y faire les reprises nécessaires pour en assurer la conservation. Malheureusement en certains points (tour S., superstructure de la tour centrale), ces reprises nécessiteraient absolument la descente des parties hautes. Il serait alors regrettable et fort difficile de les remonter, dans l'état de ruine où elles sont actuellement : on serait entraîné ainsi à une véritable réédification partielle. Cette restitution, grâce au nombre de données fournies par le monument dans ses parties intactes, présenterait d'ailleurs la plus

(1) Nous avons paré provisoirement à cet inconvénient en faisant abattre les arbres qui avaient poussé sur les diverses constructions. Mais nous n'avons pu en arracher les racines ; nous aurions en même temps entraîné la plus grande partie des maçonneries. Dès que les repousses auront pris une certaine force, l'œuvre de désagrégation recommencera.

(2) On pourrait, sans désaffecter le monument de son nouveau culte, reporter les constructions qu'il exige en bas ou en arrière du monument.

grande garantie d'exactitude. Seule, la restauration du couronnement extrême de la tour centrale serait peut-être un peu problématique : à moins que l'étude sur place des parties hautes n'en révèle d'une façon précise les anciennes dispositions, ce qui est assez vraisemblable. Ces parties sont actuellement impossibles à examiner à cause des éboulements de briques qui s'y produisent dès qu'on cherche à les atteindre. Mais cette étude cesserait d'être aussi dangereuse, si on était amené à faire la dépense d'un échafaudage général, nécessaire à l'exécution de la restauration. Ce travail aurait son intérêt et son utilité, parce qu'il permettrait de rétablir un monument cham, d'importance moyenne, dans un état voisin de son état primitif. Ainsi réparé, le sanctuaire de Po-Nagar tiendrait parmi les monuments chams la place qu'occupe Angkor Vat parmi les monuments cambodgiens, grâce à son état de conservation parfaite : il servirait, lui aussi, de type de ce qu'étaient toutes ces constructions au temps de leur splendeur. Sa situation même rendrait ce travail, au point de vue de l'enseignement, plus utile encore : car l'accès en serait particulièrement aisé. Aussi, quelle que soit la valeur des objections qui pourraient être élevées au sujet de cette restauration, comme au sujet de toute restauration qui n'a pas uniquement pour objet de consolider l'édifice, nous n'hésitons pas à la proposer, et nous espérons qu'une décision favorable sera prise à cet égard.

H. Parmentier.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU QUẢNG BÌNH

D'APRÈS LES ANNALES IMPÉRIALES (1)

PAR LE R. P. CADIÈRE, MISSIONNAIRE-APOSTOLIQUE

Au point de vue historique, la province du Quảng Bình 廣平 se divise en deux parties distinctes, qui tantôt ont été englobées sous une même dénomination, tantôt ont porté des noms différents : c'est, en premier lieu, la partie Nord de la province, correspondant aux divisions administratives actuelles suivantes : sous-préfecture de Tuyên Hoá 宣化; préfecture de Quảng Trạch 廣澤; sous-préfecture de Bố Trạch 布澤; en second lieu, la partie Sud correspondant à la préfecture de Quảng Ninh 廣寧, et à la sous-préfecture de Lệ Thủy 麗水.

I. — LE QUẢNG BÌNH DEPUIS LES TEMPS FABULEUX JUSQU'A LA DYNASTIE DES LÝ (1010)

Pendant la période légendaire des Hùng Vương 雄王, première dynastie annamite, qui régna, assure-t-on, plus de deux mille ans et finit en 257 avant J.-C., le Quảng Bình faisait partie du Việt Thường 越裳. Ce pays est tantôt qualifié de royaume, *quốc* 國 (2), tantôt il est appelé simplement *bộ* 部, province (3).

Sous la dynastie chinoise des Tần 秦 (255-202 av. J.-C.), toute cette région fut appelée *quận*, ou province, des Eléphants 象郡 (4).

Lorsque Triệu Đà 趙佗, général des Tần, envoyé pour combattre le roi de Thục 蜀, qui s'était emparé du royaume de Văn Lang 文郎, se fut proclamé roi de Nam Việt 南越, en 207 av. J.-C. (5), l'année *Giáp Ngọ*, il s'empressa

---

(1) Cette étude est basée presque uniquement sur les données fournies par le 欽定越史通鑑綱目, *Khâm định việt sử thông giám cương mục*, traité d'histoire composé sur les ordres de Tự Đức, de la neuvième à la douzième année de son règne (1856-59) et dont M. Abel des Michels a amorcé la traduction sous le titre d'*Annales impériales de l'Annam*, 3 fascicules. Paris, 1889-94. Cf. *Bulletin*, t. I, p. 283.

Cet ouvrage se compose de deux parties, le *Tiền biên*, ou partie préliminaire, et le *Chính biên*, corps de l'ouvrage; à moins d'indication contraire, c'est cette dernière partie que l'on cite. Les citations indiquent le numéro du livre ou *quyển* 卷 de l'ouvrage; le numéro du folio, suivi de la lettre A (= recto) ou B (= verso), les termes de recto et verso étant entendus d'après la manière annamite; enfin au besoin la colonne de la page.

(2) *An.*, livre 21, fol. 23 A, col. 4.

(3) *An. Tiền biên*, liv. 2, fol. 5 B, col. 4.

(4) *An.* liv. 21, fol. 23 A, col. 4.

(5) Pour les dates, je cite d'après le *Dictionarium sinicum et latinum* du P. Couvreur celles qui concernent les dynasties chinoises. Celles qui concernent l'histoire annamite sont citées d'après les *Annales impériales*, en désaccord parfois avec les auteurs qui se sont occupés d'histoire annamite.

de diviser son royaume en deux *quận* 郡, ou provinces. L'une était le Cữu chơn, comprenant le pays qui s'étend depuis les limites Nord du Thanh Hoá 清化 actuel, jusqu'au Sud du Thừa Thiên 承天 (1). Le Quảng Bình était donc englobé dans cette circonscription (2).

Mais la dynastie des Triệu ne dura pas longtemps. En 112 av. J.-C. (3), après des révolutions de palais où l'avant dernier roi des Triệu perdit la vie, une armée chinoise envoyée par les Hán, s'empara de tout le royaume du Nam Việt, qui fut divisé en neuf *quận* (4). Le *quận* de Nhựt Nam 日南, comprenait les provinces actuelles du Quảng Bình et du Quảng Trị (5). Il était divisé en cinq sous-préfectures dont voici les noms : Châu Ngô 朱吾 ; Bỉ Cảnh 比景 ; Lô Dung 盧容 ; Tây Quyển 西捲 ; et Tượng Lâm 象林 (6). On ne sait pas actuellement à quoi correspond chacune de ces divisions. Dans un autre passage des *Annales* (7), nous voyons un autre nom qui n'est pas indiqué dans l'énumération précédente : on nous dit en effet que sous les Hán le Bố Chính 布政, c'est-à-dire toute la partie Nord du Quảng Bình (Bố Trạch, Quảng Trạch, Tuyên Hoá actuels) formait le *huyện*, ou sous-préfecture de Thọ Linh 壽冷, du *quận* de Nhựt Nam (8). On ne saurait dire si ce *huyện* de Thọ Linh doit être ajouté aux cinq énumérés plus haut, ou s'il y a eu simplement changement de nom pour l'un d'eux.

Les neuf *quận* formaient un *bộ* 部, ou district, qui fut appelé Giao Chỉ 交趾. C'est la première fois, ajoutent les *Annales*, que l'on voit apparaître cette dénomination. Chacun d'eux avait à sa tête un *thái thủ* 太守, gouverneur en chef.

Cette division eut lieu en l'année *Canh Ngọ* 庚午, (111 av. J.-C.), première année du titre Kiên Đức du roi Triệu Vương, sixième année du titre Nguyên Đỉnh 元鼎 des Hán.

Sous la dynastie chinoise des Tân 晋 (265-420 ap. J.-C.) toute la région qui nous occupe tombe au pouvoir du Lâm Ấp 林邑 (9). Ce peuple, probablement d'origine malaise, fut longtemps en lutte avec les gouverneurs chinois ou indigènes du *châu* de Giao établis dans le Tonkin.

---

(1) *An.*, *Tiền Biên*, livre 1, fol. 19 B, col. 5 ; 20 B. col. 3.

(2) A la tête de chaque *quận* il y avait un *Điển sứ* 典使, administrateur délégué. Lorsque les Triệu furent vaincus, leurs *Điển sứ* vinrent présenter leurs registres aux Hán et faire leur soumission. *An.*, liv. 2, fol. 4 A, col. 5, etc.

(3) Année *Ky Tị*.

(4) *An.*, *Tiền Biên*, liv. 2, fol. 3 B, col. 2.

(5) *An.*, *Tiền Biên*, liv. 2, fol. 5 B, col. 7.

(6) *Tiền Biên*, liv. 2, fol. 5 A, col. 7.

(7) Livre 3, fol. 29 B, col. 2.

(8) Peut-être faut-il voir un reste de cette dénomination dans le nom administratif du Sông giang, Linh giang, qui couvre le Nord du Quảng Bình. Ce nom Linh est rendu, il est vrai, par les caractères 靈 ou 澪 ; mais ce sont des caractères purement phonétiques. Deux villages du Quảng Trạch portent ce nom de Thọ Linh, écrit 壽齡. Ce nom est récent et date de Tự Đức ; on appelait auparavant ces villages Kim Linh 金齡.

(9) *An.*, liv. 21, fol. 23 A.

En 605, *At Sửu*, première année du titre Đại Nghiệp 大業 de la dynastie chinoise des Tùy 隋, tout le pays compris entre la limite Nord de la province du Quảng Bình actuel et le Col des Nuages, au Nord de Tourane, forma un *quận*, ou province, appelé Tỉ Cảnh 比景 (1). Nous avons déjà vu ce nom parmi les cinq sous-préfectures du *quận* de Nhựt Nam; il signifie « ombre concordante » et un historien ajoute comme explication: Lorsque le centre du soleil se trouve au-dessus de la tête, on a son ombre sous soi (2).

Ce nom de Tỉ Cảnh avait été précédé d'une autre appellation qui avait été changée aussitôt après son apparition, dit l'historien. Le pays avait été érigé en *châu* et appelé Đãng Châu 蕩州 (3).

Après la disparition des Tùy, le Làm Âp s'empara de nouveau du pays. Cette occupation ne fut toutefois que passagère; Trinh Quán 貞觀, de la dynastie des Đàng 唐 (618-936, 618-905 d'après d'autres), refoula les envahisseurs, soumit le Làm Âp et l'ancien *quận* de Tỉ Cảnh forma le *châu* 州 de Nam Cảnh 南景 (4).

II. — DYNASTIES ANNAMITES DES LÝ (1010-1225) ET DES TRẦN (1225-1400) (5).

Nous avons vu jusqu'ici un seul nom désigner une grande étendue de pays dans laquelle le Quảng Bình était presque toujours compris, sans qu'une dénomination particulière vînt le signaler à notre attention. Désormais nous verrons quelques subdivisions de cette province.

La dynastie des Tống 宋 régnait en Chine (960-1280) (6). Le royaume de Chiêm Thành 占城 (Cham, Cam, Tyam, Ciampa) avait succédé au royaume de Làm Âp; une de ses provinces septentrionales était le *châu* de Bố Chính 布政 (7).

Ce nom de Bố Chính désignait le Nord de la province actuelle du Quảng Bình, c'est-à-dire le Tuyên Hoá, le Quảng Trạch et le Bố Trạch (8). Les Chams ont

---

(1) *An.*, livre 21, fol. 23 A, col. 5. — *Tiền biên*, livre 2, fol. 5 B, col. 7.

(2) *An.*, *Tiền biên*, liv. 2, fol. 6 A, col. 2-3. C'est la traduction en termes administratifs des deux expressions annamites désignant l'heure de midi: *Đứng bóng*, l'ombre est droite; et mieux *Tròn bóng*, l'ombre est ronde autour du corps.

(3) *An.*, *Tiền biên*, liv. 2, fol. 5 B, col. 6.

(4) *An.*, liv. 21, fol. 23 A, col. 7. Dans le *Chính biên liệt truyện*, liv. 33, fol. 15 B, col. 6, il est dit qu'au commencement des Đàng le Tỉ Cảnh fut appelé Cảnh Châu simplement.

(5) La dynastie des Trần finit en 1400 d'après les *Annales*, et en 1414, année *Giáp Ngọ*, si l'on compte la restauration de cette famille après l'usurpation des Hồ.

(6) Il y eut les Lưu Tống 劉宋 (240-477); les Bắc Tống 北宋 (960-1126); les Nam Tống 南宋 (1127-1278) d'après Eitel: *Chinese Dictionary*. Les *Annales* mentionnent le Chiêm Thành pendant la période qui correspond aux deux dernières dynasties des Tống.

(7) *An.*, liv. 3, fol. 29 A. — Le vrai nom était peut-être Bố Chính 布征. V. plus loin la discussion de ce détail.

(8) *An.*, liv. 3, fol. 29 B, col. 4. C'est à ces divisions que correspondent les dénominations de Bình Chính, Minh Chính, Bố Trạch, citées par les *Annales* à cet endroit, et en usage du temps de Tự Đức, c'est-à-dire à l'époque de la composition des *Annales*.

laissé des traces de leur passage dans cette partie de la province. Quelques auteurs placent même dans cette région leur plus ancienne capitale (1). Quoi qu'il en soit, on remarque des restes de remparts en terre qui leur sont attribués dans le village de Trung Ái 忠愛 (préfecture de Quảng Trạch), et dans celui de Cao Lao 高牢 (sous-préfecture de Bố Trạch). Les grottes du village de Phong Nha 峯衙 (sous-préfecture de Bố Trạch) et de Lạc Sơn 樂山 (sous-préfecture de Tuyên Hoá) renferment des inscriptions chames. On voit une de leurs statues dans une grotte du village de Bố Khê 蒲溪 (sous-préfecture de Bố Trạch), et plusieurs autres fortifications, plus tard réédifiées par les Annamites, datent à peu près certainement de leur époque (2).

Au Sud du *châu* de Bố Chính était le *châu* de Địa Lý 地里, lequel correspond aux divisions actuelles de Quảng Ninh et Lệ Thủy dans le Sud du Quảng Bình (3). Les Chams y ont aussi laissé des traces de leur passage, particulièrement au village de Uẩn Áo 蘊奧 (sous-préfecture de Lệ Thủy).

Les habitants du Chiêm Thành furent presque toujours en guerre avec les Annamites, et un grand nombre de batailles furent livrées dans le Quảng Bình, à cause de la proximité de la frontière des deux royaumes.

« L'année *Canh Thân* (1020) (4), onzième du titre Thuận Thiên de Lý Thái Tổ 李太祖, en hiver, à la douzième lune, le roi envoya Phật Ma 佛瑪, ayant le titre de Khai Thiên Vương 開天王 (5), et Đào Thạc Phụ 陶碩輔, pour prendre le commandement des troupes et combattre le Chiêm Thành au camp (6) de Bố Chính. Arrivé à la montagne de Long Tị 龍鼻, sur le territoire du village de Thuận Chất 純質, dans le Quảng Trạch actuel, et ainsi appelée parce qu'elle est élevée et pointue comme le nez d'un dragon, Phật Ma tua le chef des Chams, appelé Bố Linh 布令, dans le combat, et les ennemis laissèrent sur le champ de bataille plus de la moitié des leurs. »

Quelques années après (7), l'an *Kỷ Mẹo* (1039), première année du titre Cảnh

---

(1) « La plus ancienne (de leurs capitales) en date, *Shri-Banœuy*, était au Nord, vraisemblablement au Quảng Bình actuel, vers 17° 30' de latitude. » E. Aymonier, *Les Tchames et eurs religions*, p. 9.

(2) La citadelle de Dinh Ngói (sous-préfecture de Bố Trạch), qui fut, à l'époque des Nguyễn, le chef-lieu du Bố Chính méridional, comme on verra plus loin; quelques-uns des nombreux travaux de défense que l'on rencontre au *Col transversal*, Đèo Ngang, au Nord du Quảng Bình.

(3) *An.*, liv. 3, fol. 29 A, col. 5. Il y est dit que le Địa Lý correspondait à la préfecture de Quảng Ninh; mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque de la rédaction des *Annales*, cette préfecture comprenait les sous-préfectures de Phong Lộc, Phong Đăng (Quảng Ninh actuel) et celle de Lệ Thủy.

(4) *An.*, liv. 2, fol. 21 B, col. 5.

(5) Ce Phật Ma était le fils aîné de Lý Thái Tổ. C'est en *Nhâm Tí* (1012) qu'il reçut ce titre de Khai Thiên Vương. *An.*, livre 2, fol. 14 A.

(6) Les *Annales* parlent du *trại* 寨 de Bố Chính. Ce mot *trại* signifie un retranchement, un campement entouré de palissades. C'est un terme dédaigneux pour désigner les travaux de défense des ennemis.

(7) *An.*, liv. 2, fol. 46 A, col. 4-5. M. Aymonier, *Les Tchames*, p. 12, place en 1040 une expédition différente.

Phù Hữu Đạo 乾符有道 du roi Lý Thái Tôn 李太宗, successeur de Lý Thái Tổ, nouvelle campagne, au sujet de laquelle les *Annales* donnent fort peu de détails (1).

Vers l'an 1070, le Quảng Bình, objet des convoitises des Annamites, passa entre leurs mains d'une manière officielle; Thánh Tôn 聖宗, troisième prince de la famille des Lý, fit comme ses prédécesseurs et guerroya avec le Chiêm Thành. Au deuxième mois de l'année *Kỷ Dậu* (1069) (2), il entra en campagne, et après quelques revers suivis de brillants succès, il fit prisonnier le roi des Chams lui-même, Chê Cũ 制矩, lequel, pour obtenir sa liberté, donna comme rançon les trois *châu* de Bố Chính, Địa Lý et Ma Linh 麻令. Nous ne savons à quoi correspondent les deux premiers. Le *châu* de Ma Linh, appelé plus tard Minh Linh 明靈 et Nam Linh 南靈, correspond aux deux sous-préfectures actuelles de Vinh Linh (il y a quelques années Minh Linh) et Do Linh, et comprend tout le Nord de la province actuelle du Quảng Trị, depuis l'embouchure du Cửa Việt (3).

C'était une cession forcée. Les Chams se repentirent bientôt de l'avoir faite, et nous allons voir pendant plusieurs centaines d'années les trois *châu* servir de pomme de discorde entre les deux royaumes.

En 1075, année *Ất Mẹo*, quatrième du titre Thái Ninh 太寧, le roi Nhơn Tôn 仁宗, envoya un de ses généraux, Lý Thường Kiệt 李常傑, combattre le Chiêm Thành dont les habitants, disent les *Annales*, causaient des troubles à la frontière. Mais le général annamite ne put en avoir raison (4). Il revint après avoir dressé une carte des montagnes, des fleuves et de la configuration générale des trois districts de Bố Chính, Ma Linh et Địa Lý (5).

Ceci se passait à la huitième lune; au retour de Lý Thường Kiệt, Nhơn Tôn changea le nom de Địa Lý (partie Sud du Quảng Bình), en Lâm Bình 臨平, et celui de Ma Linh (partie Nord du Quảng Trị), en Minh Linh 明靈. Ces deux régions formaient toujours deux *châu*; mais comme elles étaient encore fort peu peuplées, Nhơn Tôn publia un édit pour inviter le peuple à aller s'y fixer (6). C'est un document important pour l'histoire du pays qui nous occupe. C'est

---

(1) D'après le *Chính biên liệt truyện*, liv. 33, fol. 16 B, col. 1-2, le roi des Chams Sạ Đẩu 柞斗 aurait livré un combat à Lý Thái Tôn, la troisième année du titre Minh Đạo 明道 (1044), sur les bords du fleuve de Bố Chính 布政, sans doute le Sông Gianh, peut-être le fleuve de Ròn. Le roi cham trouva la mort dans le combat.

(2) Aymonier, *ibid.*, p. 13. « Cette cession des trois châu est placée en 1061 d'après les *Annales* annamites, en 1064-68 par une inscription chame. »

(3) *An.*, liv. 3, fol. 29 A, col. 7; 29 B, col. 1.

(4) *Chính biên liệt truyện*, liv. 33, fol. 16, col. 8-9. « La 4e année du titre Thái Ninh (1075), Nhơn Tôn ordonna à Lý Thường Kiệt de parcourir les frontières (du Champa) et de dresser une carte des trois châu. » On tait l'échec du général annamite, pour ne parler que d'une mission purement scientifique. Ces renseignements n'en sont pas moins d'un grand intérêt pour l'histoire de la carte annamite publiée par M. Dumoutier, *Etude sur un portulan annamite*, etc.

(5) *An.*, liv. 3, fol. 34 B, col. 2-3.

(6) *An.*, liv. 3, fol. 34 B, col. 6.

donc de l'an 1075 environ que datent au moins quelques-unes de ces colonies annamites si nombreuses qui se divisèrent le pays, principalement dans le Sud du Quảng Bình, et que nous rappellent les noms vulgaires des villages : Nhà Phan, la famille, la maison des Phan ; Nhà Vàng, la famille des Vàng, ou des Hoàng ; Nhà Ngô, la famille des Ngô ou des Ngô, etc., auxquels correspondent les noms administratifs de Phan Xá, Huỳnh Xá, Ngô Xá, etc. Il semble que Nhơn Tôn, désespérant de soumettre le pays par les armes, ait voulu l'occuper tout d'abord par cette infiltration lente mais sûre dont est coutumière la nation annamite, et qui est une préparation de la conquête. Ce n'est que plus tard, en 1470, qu'un édit de Lê Thánh Tôn poussera les Annamites à coloniser le Bố Chính, c'est-à-dire la partie Nord du Quảng Bình.

Nous rencontrons ici une difficulté. A cet endroit les *Annales* mentionnent le changement de noms du Địa Lý et du Ma Linh, mais ne disent pas un mot du Bố Chính. Nous avons, par ailleurs, toujours vu le nom de ce district écrit avec les caractères 布政, Bố Chính. Mais dans un autre passage des *Annales* (1) on nous donne des indications différentes : pendant l'occupation chame, le district n'aurait pas été appelé Bố Chính 布政, mais Bố Chính 布征, et ce ne serait que sous Lý Nhơn Tôn que le nom de Bố Chính 布政 lui aurait été donné, en même temps que les deux districts de Địa Lý et Ma Linh auraient vu leurs noms changés en ceux de Lâm Bình et Minh Linh.

Au livre 3 (2), ce fait est formellement contredit. Il y est dit en effet : sous les Tống, cette région forma le *châu* de Bố Chính 布政, du Chiêm Thành ; sous les Lý (dynastie annamite, 1010-1225), elle conserva le même nom. Donc sous les Chams le pays ne s'appelait pas Bố Chính, mais Bố Chính 布政, et les Lý n'eurent pas à changer le nom primitif. Cependant, quelques phrases plus haut, dans ce même passage (3), il est dit que le Bố Chính était « jadis » le *châu* de Bố Chính 布征. Ce mot « jadis, anciennement », ne précise pas l'époque, mais comme l'indication vient immédiatement avant l'époque des Hán (206 av. J.-C. — 264 après J.-C.), on peut supposer qu'il indique une époque antérieure aux Hán, ou bien simplement une date indéterminée.

En présence de ces renseignements contradictoires, on peut adopter l'opinion que l'on voudra. Il n'en est pas moins fort probable, à cause de la double mention que l'on fait d'un ancien nom de Bố Chính 布征, que ce district ait jadis porté ce nom, et que Lý Nhơn Tôn l'ait changé en celui de Bố Chính 布政 (4).

---

(1) Liv. 21, fol. 23 A, col. 7.
(2) Fol. 29 B, col. 3.
(3) *Ibid.*, col. 2.
(4) Voici comment on peut expliquer cette contradiction. L'annaliste qui a rédigé particulièrement le passage du livre 3 savait vaguement que le Bố Chính s'était appelé jadis Bố Chính, mais ne sachant pas à quelle époque précise il avait porté ce nom, il l'avait placé en tête de la série avant les Hán. Au livre 21, où l'on donne la géographie historique de toutes les provinces annamites, on dut consulter des documents plus détaillés, avoir des notions plus

L'année *Qui Vị*, 1103, 3e année du titre Long Phù 龍符, de Lý Nhơn Tôn, le roi du Chiêm Thành, Chê-ma-na 制麻那, croyant, sur les indications d'un rebelle fugitif, que les Annamites, affaiblis par des querelles intestines, ne pourraient lutter avec lui, envahit les trois *châu* et s'y établit. C'était à la fin de l'année ; au commencement de l'année suivante, Lý Nhơn Tôn envoya un de ses généraux Lý Thường Kiệt, le même que nous avons vu dans l'expédition de 1075, repousser les envahisseurs. Les Chams furent vaincus et rendirent les trois districts (1).

En 1361, année *Tân Sửu*, quatrième du titre Đại Trị 大治 de Trần Dụ Tôn 陳裕宗, nouvelle attaque des Chams. Ils s'avancèrent par la voie de mer, pillèrent le port de Đà Lý 迻里, aujourd'hui Lý Hoà 里和, dans la sous-préfecture du Bố Trạch, et dévastèrent tout le Lâm Bình, c'est-à-dire le Sud du Quảng Bình (2). Mais les troupes annamites parvinrent à les repousser, et le roi nomma Phạm Kha Quính 范阿窗 tri phủ 知府, ou préfet, du Lâm Bình, avec mission de garder et de défendre le territoire (3).

On doit remarquer le titre du gouverneur du Lâm Bình : Phạm Kha Quính fut nommé tri phủ, préfet ; on en doit conclure que le Lâm Bình avait été déjà élevé ou fut élevé à cette époque au rang de préfecture ou *phủ*. Jusqu'ici nous avons vu que c'était un simple *châu*. Cette élévation au titre de phủ est supposée dans un autre passage des *Annales* (4) où l'on nous dit que sous Trần Duệ Tôn 陳睿宗, année *Ất Mẹo* (1375), troisième du titre Long Khánh 隆慶, « la *préfecture* de Lâm Bình fut appelée préfecture de Tân Bình ». Donc le Lâm Bình était préfecture avant l'an 1375, et il est probable qu'il reçut ce titre en 1361, en même temps que Phạm Kha Quính fut nommé préfet de ce district.

En 1376 (5), année *Bính Thìn*, quatrième du titre Long Khánh 隆慶, du roi Trần Duệ Tôn 陳睿宗, une année après le changement du nom de Lâm Bình en Tân Bình 新平, les Annamites firent une grande expédition contre le Chiêm Thành. Cette expédition, entreprise injustement, eut de funestes résultats. Le roi marcha en personne à la tête de ses troupes, malgré le conseil

---

exactes, et, comme au liv. 3 on parle du Bố Chính, au liv. 21 du Thuận Hoá, on ne pensa pas à collationner les deux passages ni à les faire concorder entre eux.

Le *Chính biên liệt truyện*, liv. 33, fol. 16-17, admet la version du liv. 21 des *Annales* Avant Lý Nhơn Tôn il parle toujours du Bố Chính 布征, et dit que le changement en Bố Chính 布政 eut lieu sous ce prince.

(1) *An.*, liv. 4, fol. 4 B.

(2) Le passage des *Annales* devrait se traduire régulièrement, je crois : Les Chams passant la mer pillèrent le port de Đà Lý du Lâm Bình ; mais ce sens est inadmissible et je traduis : pillèrent le Lâm Bình et le port de Đà Lý. En effet Đà Lý est identifié par les annalistes avec le port actuel de Lý Hoà dans la sous-préfecture de Bố Trạch. Or cette sous-préfecture a toujours été appelée *Bố Chính* (ou *Bố Chính*), mais n'a jamais fait partie du Lâm Bình qui désignait la partie Sud du Quảng Bình.

(3) *An.*, liv. 10, fol. 14 B, col. 5 sqq.

(4) Livre 10, fol. 36 B, col. 5.

(5) *An.*, liv. 10, fol. 38 A sqq.

des grands mandarins. L'armée se composait de cent vingt mille hommes, au dire de l'annaliste; cinquante mille mesures de paddy furent transportées du

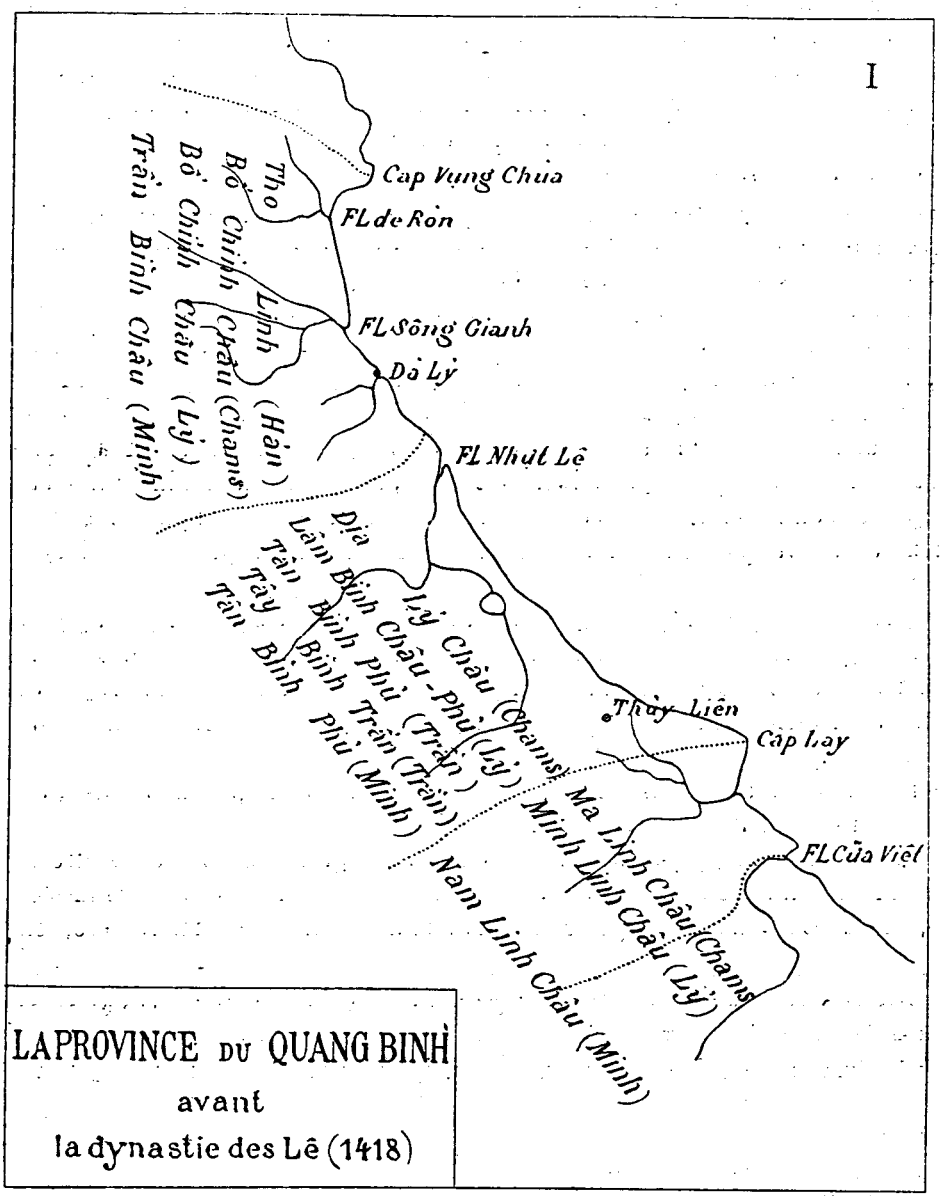

Thanh Hoá et du Nghệ An dans le *châu* de Hoá (Sud du Thừa Thiên). Le Nghệ An, le Tân Bình (1), le *châu* de Thuận et le *châu* de Hoá furent placés sous la

(1) Cette dénomination comprenait peut-être dès cette époque le *châu* de Bố Chính (voir plus loin).

surveillance d'un grand mandarin qui avait mission de faire transporter les vivres destinés aux troupes. Arrivé au port de Di Luân 潮淪, appelé vulgairement Di Loan, à l'embouchure du fleuve de Rôn, dans le Nord du Quảng Bình, le Roi ordonna à une partie de ses troupes de s'embarquer sur les vaisseaux. Quant à lui, à la tête des troupes de terre, il s'avança en suivant le bord de la mer. Arrivé au port de Nhựt Lệ 日麗, où est Đồng Hới actuel, il fit camper ses troupes plus d'un mois, et les exerça aux manœuvres militaires.

Ne le suivons pas en dehors de notre Quảng Bình. Qu'il suffise de dire que l'expédition échoua misérablement, que le Roi mourut dans le combat, à la cinquième lune de l'année 1377 (1), et que pendant plus de dix ans les Chams victorieux ravagèrent les provinces du Sud de l'Annam.

Sous la dynastie de Trần (1225-1400), le Bố Chính n'avait pas changé de nom et formait toujours un *châu*. Mais le Lâm Bình, qui avait été érigé en *phủ*, puis appelé Tân Bình, devait changer encore une fois et de nom et de désignation administrative. En 1397, année *Đinh Sửu*, dixième du titre Quang Thái 光泰 de Trần Thuận Tôn 陳順宗, le grand mandarin Hồ Quí Lê 胡季犛, qui s'empara du trône quelques années après, fit décider que le *phủ* de Tân Bình formerait désormais un *trấn* 鎮, province, et s'appellerait Tây Bình 西平 (2). Mais on ne voit pas que, dans la suite, on ait fait usage de cette dénomination.

Sous la dynastie éphémère des Hồ 胡, en l'année *Giáp Thân*, (1404), pendant que Hồ Hán régnait sous le titre de Khai Đại 開大, et tâchait de repousser les armées chinoises qui couvraient l'Annam, le prince annamite entreprit de creuser un canal reliant le Tân Bình (Sud du Quảng Bình) aux frontières du Thuận Hoá, pour transporter plus facilement les convois de vivres (3).

Dès l'année 1382 (4), les *Annales* mentionnent le creusement de canaux dans le Tân Bình, mais sans donner aucun détail.

Par Thuận Hoá on entendait d'abord la partie Sud du Quảng Trị, le Thừa Thiên et la partie Nord du Quảng Nam (5). Plus tard, sous la dynastie annamite des Lê, ce nom prit une extension beaucoup plus grande, et désigna tout le pays qui s'étend depuis Tourane jusqu'à la limite Nord du Quảng Bình. Les *Annales* ne fournissent pas de renseignements pour déterminer exactement la limite Nord du Thuận Hoá à l'époque où nous sommes. Mais elles nous disent que le canal que Hồ Hán voulait faire creuser, désigné par le nom de Liên Cảng

(1) *An.*, liv. 10, fol. 40 B, col. 6.
(2) *An.*, liv. 11, fol. 27 B, col. 4.
(3) *An.*, liv. 12, fol. 5. B, col. 5.
(4) Livre 10, fol. 50 B, col. 3 ; l'année *Nhâm tuất*.
(5) *An.*, liv. 1, fol. 28 A, col. 4 sqq. « Le territoire du Thuận Châu correspond aux préfectures de Đăng Xương et Hải Lang du Quảng Trị ; Phong Điền, Quảng Điền et Hương Trà du Thừa Thiên; le Hoá Châu correspond aux préfectures ou sous préfectures de Phú Lộc Phú Vang du Thừa Thiên, Điện Phước, Hoà Vang du Quảng Nam. » Ces deux *châu* étaient appelés jadis *châu* de Ô et *châu* de Lý 烏里, sous la domination chame.

蓮港, Canal des Nénuphars, était situé sur le territoire du village de Thủy Liên 水蓮, connu actuellement sous le nom vulgaire de Bàu Sen, Étang des Nénuphars, dans la sous-préfecture de Lệ Thủy. C'est le canal du Quảng Bình auquel on voulait consacrer tout dernièrement plusieurs millions. Hồ Hán avait décidé que le canal suivrait la dune ; c'est le projet qui, à première vue, semble le plus pratique et le plus économique, à cause de la configuration du terrain, de la succession de nombreux petits cours d'eau et étangs reliant les deux bassins, et de la facilité relative du travail ; mais il fut bientôt obligé de reculer devant les mêmes difficultés qui ont arrêté les ingénieurs français : à mesure que l'on creusait, le sable sortait de dessous terre comme l'eau jaillit d'une source. C'est ce que j'ai entendu appeler les puits de sable : l'ingénieur se servait à peu près des mêmes expressions que les annalistes (1).

Un demi-siècle plus tard, en 1467, alors que la dynastie des Lê était sur le trône, Đặng Thiểm 鄧膽, qui remplissait dans le châu de Hoá les fonctions de *thừa chính sứ tư tham nghị* 承政使司參議, administrateur délégué et conseiller, proposa de nouveau à Lê Thánh Tôn de creuser ce canal que les *Annales* appelent Liên Cừ 蓮渠, Canal des Nénuphars (2). Mais on ne dit pas si on donna suite à ce projet.

Les Chinois parvinrent à s'emparer de tout l'Annam. Pendant leur domination (1414-1428) (3), le Sud du Quảng Bình garda son nom de Tân Bình et son rang de préfecture. La partie Nord, le Bố Chính, fut maintenue au rang de *châu*, mais reçut le nouveau nom de Trấn Bình 鎮平 (1). En 1467, sous Lê Thánh Tôn, nous verrons ce nom de Trấn Bình appliqué à un des quatre *vệ* ou régiments, que fournissait la province de Thuận Hoá.

---

(1) Dans la carte XVI du *Portulan annamite* étudié par M. Dumoutier, on voit un large canal qui réunit le bassin du Nhựt Lệ à celui du Minh Linh. Je ne sais s'il faut voir là une preuve que ce canal du Quảng Bình ait été jamais réellement creusé. Ce qui paraît certain, c'est que le Bàu Sen, Etang des Nénuphars (village de Thủy Liên), qui communique avec le Nhựt Lệ par un arroyo praticable à la batellerie annamite et est situé à quelques centaines de mètres à peine des cours d'eau tributaires du Minh Linh, communiquait jadis avec la mer, comme l'indique encore le nom de *Cửa Lập*, port obstrué, donné à la dune qui sépare l'étang de la mer. Voici une légende recueillie sur les lieux. Le Roi venait du Sud, allant inspecter ses provinces. Arrivé au Bàu Sen, le maire du lieu, nommé Bồn, vint le prévenir que le port allait être obstrué. Le monarque, pour toute réponse, fit décapiter ce prophète de mauvais augure. A son retour, comme il arrivait à l'endroit où Bồn avait été décapité, son éléphant s'arrêta, ne voulant plus avancer. Le roi vit alors avec stupeur que le port était bouché. Effrayé, il fit offrir un sacrifice et élever une pagode aux mânes de sa victime. L'éléphant continua alors sa route. On voit encore aujourd'hui une petite pagode à gauche de la route mandarine, après avoir dépassé les auberges de Quán Sen.

(2) *An.*, liv. 20, fol. 25 A, colonne 6.

(3) Les *Annales* font dater de 1418 le titre Bình Định Vương du fondateur des Lê ; de 1428 son titre royal de Thuận Thiên.

(1) *An.*, liv. 3, fol. 29 B, col. 3.

III. — LE QUẢNG BÌNH SOUS LES LÊ JUSQU'A L'AVÈNEMENT DES NGUYỄN (1418-1558).

Lê Thái Tổ 黎太祖 (1418-1433), après avoir chassé l'étranger, s'appliqua à réorganiser les divers services de l'État. Il divisa tout d'abord le royaume (troisième lune de l'an 1428) en cinq *đạo* 道 ou provinces (1). Toute la partie Sud formait le *đạo* de Hải Tây 海西, province située à l'occident de la mer, lequel comprenait quatre *lộ* 路, ou départements, à savoir le *lộ* de Thanh Hoá, le *lộ* de Nghệ An, le *lộ* de Tân Bình et le *lộ* de Thuận Hoá.

Chaque *lộ* fournissait un *vệ* 衛, ou régiment, lequel était commandé par un *tổng quản* 總管 assisté d'un lieutenant, *đô tổng quản* 都總管, et d'un sous-lieutenant, *đồng tổng quản* 同總管. Un *hành khiển* 行遣, inspecteur délégué, aidé d'un premier assistant, *tham tri* 參知, d'un second assistant, *đồng tri* 同知, et d'un archiviste, *chủ bộ* 主簿, s'occupait de l'administration des *đạo*, tenait au courant les registres des troupes et des citoyens, jugeait les procès. Un autre passage des *Annales* (2) nous apprend qu'à la tête de chaque *lộ* il y avait un mandarin appelé *yên phủ sứ* 安撫使.

Le Tân Bình, qui avait le rang de *lộ*, était donc administré par les mandarins que l'on vient de citer. Quant au Bố Chính, le silence que l'on garde à son sujet fait supposer qu'il garda son ancien titre de *châu*. Il avait à sa tête un *phòng ngự sứ* 防禦使. Il dut être incorporé dès ce temps-là dans le *lộ* de Tân Bình. En effet ce *lộ* précéda le *phủ* du Tiên Bình que nous verrons quarante ans plus tard, et dut avoir les mêmes limites que ce dernier. Or le *phủ* de Tiên Bình comprenait le *châu* de Bố Chính. Cette élévation du Tân Bình à un rang plus important n'a rien qui surprenne. Cette région fut colonisée beaucoup plus vite que le Bố Chính, on l'a vu. C'est dès 1075 qu'un édit de Lý Nhơn Tôn y appela les Annamites. Les rizières fertiles que renferment les régions basses de cette contrée durent attirer les émigrants. Sur une carte annamite publiée par M. Dumoutier (3) et dont la première ébauche doit remonter à 1471, nous voyons le Sud du Quảng Bình rempli de villages, tandis que le Bố Chính ne renferme qu'une population clairsemée.

Le *lộ* de Tân Bình devait également comprendre le *châu* de Minh Linh tout comme le *phủ* de Tiên Bình plus tard.

Il faut signaler un passage des *Annales* (4), dans lequel, à propos d'un édit

---

(1) *An.*, liv. 15, fol. 5 B. — Il n'avait d'abord constitué que quatre *Đạo* auxquels il ajouta bientôt le *Đạo* de Hải Tây.

(2) Liv. 20, fol. 7 B, col. 5. — On ne précise pas l'époque : « au commencement du royaume... lorsqu'on divisa le royaume en cinq đạo... » Il s'agit donc de la période où nous sommes. Au même endroit, en plus des *hành khiển* que nous avons vus, on mentionne dans chaque *đạo* deux administrateurs *tuyên phủ sứ* 宣撫使, l'un en premier, l'autre en second.

(3) *Etude sur un Portulan annamite du XVe siècle.* — Les *Annales* impériales parlent d'une carte du Quảng Bình exécutée vers 1075-1076, comme on l'a vu plus haut.

(4) Liv. 15, fol. 10 B, col. 1.

rendu à la quatrième lune de la même année 1428, nous voyons, dans une explication des annalistes, le Tàn Bình qualifié de *châu*. Il y est dit que les criminels condamnés à l'exil étaient envoyés, suivant la grandeur de leur crime, soit dans le Nghệ An, ou *châu* rapproché, soit dans le Bố Chính, ou *châu* éloigné, soit dans le Tàn Bình, ou *châu* extérieur. On peut supposer, ou qu'il y a là une erreur d'appellation, ou que le nom de Tàn Bình désignait à la fois deux circonscriptions, l'une plus grande et englobant l'autre, un *lộ* et un *châu*.

Ce renseignement n'en est pas moins fort intéressant : il fait voir un nouvel élément qui vint renforcer les colonies annamites du Quảng Bình, à savoir les condamnés, les criminels. Quelques-uns veulent même voir dans ce fait une explication du caractère turbulent qu'on remarque dans certaines régions de la province.

Il ressortirait encore de là qu'en 1428, le Tàn Bình était considéré comme le *châu extérieur*, c'est-à-dire comme le dernier châu au Sud où la domination annamite fut pratiquement établie. Quant au Thuận Hoá, bien que Lê Thái Tổ en ait fait un lộ spécial, on n'osait pas y envoyer les exilés.

Mentionnons un acte dont les *Annales* n'indiquent pas la date exacte, mais qui doit avoir eu lieu peu de temps après le règne de Lê Thái Tổ, si même il n'a pas eu lieu du vivant de ce prince : le nom de Tàn Bình fut changé en celui de Tiên Bình 先平 « au commencement de la dynastie des Lê », disent les *Annales* (1). La liste généalogique du village de Mỉ Hoà, dans le Quảng Trạch, dit que ce changement eut lieu pour ne pas employer le nom d'un haut personnage du royaume (2).

Quant au Bố Chính, il conserva le même nom, ainsi qu'on l'a vu.

Lê Thánh Tôn 黎聖宗 (1460-1497) fut un grand conquérant et un grand administrateur. Dès l'année 1466, septième du titre Quang Thuận 光順, après avoir distribué ses troupes en cinq corps d'armée (3), il remania la division administrative du royaume et la fixa à peu près définitivement dans ses grandes lignes (4). Pour ce qui est de la région qui nous occupe, nous voyons que le pays qui s'étend, au Nord, depuis le mont Hoành Sơn, ou Đèo Ngang, limite Nord du Quảng Bình actuel, jusqu'à l'embouchure du Cửa Việt, ou fleuve de Quảng Trị, au Sud, portait le nom de Tiên Bình, et constituait une préfecture ou *phủ*, ayant dans son ressort, au centre, deux sous-préfectures, ou *huyện* : celle de Lệ Thủy, et celle de Khương Lộc 康祿; et deux *châu* : au Nord, celui de Bố Chính, au Sud, celui de Minh Linh. Cette préfecture de Tiên Bình touchait au

---

(1) Liv. 3, fol. 29 A, col. 3

(2) Quốc húy.

(3) *An.*, liv. 20, fol. 2. — Le Thuận Hoá, renfermant le Quảng Bình tout entier, appartenait au corps d'armée du Sud, *nam phủ quân* 南府軍, lequel comprenait en tout douze mille huit cents hommes, répartis en six régiments, ou *vệ* 衛, et en trente-deux stations, *sở* 所.

(4) *An.*, livre 20, fol. 8 B ; livre 21, fol. 16 A, 17 A.

Sud à la préfecture de Triệu Phong 肇豐, et toutes les deux formaient la province, *thừa tuyên* 承宣, de Thuận Hoá.

Arrêtons nous quelques instants à cette division, et déterminons l'étendue de

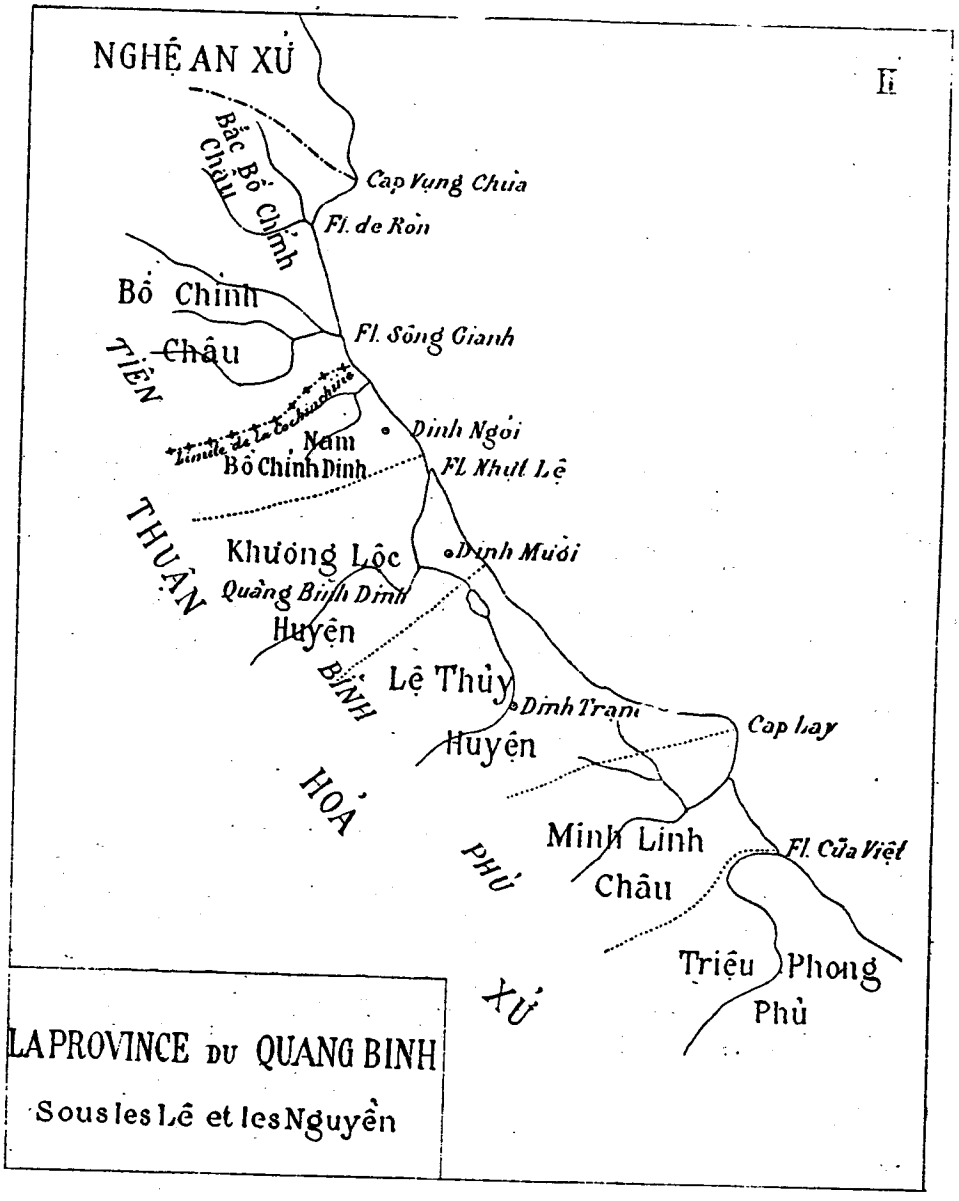

chacune de ces parties. Le *châu* de Minh Linh correspond aux deux sous-préfectures actuelles de Vinh Linh et de Do Linh, qui constituent la partie du Quảng Trị située au Nord de l'embouchure du Cửa Việt. La sous-préfecture de Lệ Thủy nous est connue : elle porte encore le même nom aujourd'hui et

comprend la partie Sud du Quảng Bình. Quant au *châu* de Bố Chính, c'est la partie du Quảng Bình qui comprend aujourd'hui le Bố Trạch, le Quảng Trạch et le Tuyên Hoá. Reste la sous-préfecture de Khương Lộc. Cette dénomination ne peut convenir qu'à la région formant aujourd'hui la préfecture de Quảng Ninh. En effet les *Annales* parlent en plusieurs endroits de divers villages disséminés à peu près sur toute l'étendue de la préfecture actuelle de Quảng Ninh, en disant qu'ils appartiennent à la sous-préfecture de Phong Lộc ; or le nom de Phong Lộc remplace celui de Khương Lộc, d'après la *Géographie impériale* (1). La sous-préfecture de Khương Lộc, appelée plus tard Phong Lộc, est donc la préfecture actuelle de Quảng Ninh.

Sous le règne de Lê Thánh Tôn se place un fait important pour l'histoire de la colonisation du Bố Chính. Ce *châu* était fort peu peuplé. En 1467, huitième année du titre Quang Thuận, le même mandarin qui proposa, on l'a vu, de creuser le canal du Quảng Bình, conseilla au roi de publier un édit pour inviter les individus non inscrits dans les rôles des villages ou du gouvernement, à venir défricher les rizières incultes du Bố Chính (2).

Le roi acquiesça à cette demande. Un vieux et précieux document conservé dans le village de Mĩ Hoà, préfecture de Quảng Trạch, en fait foi. Il y est dit que « pendant les années Hồng Đức (1470-1497), lorsque Thánh Tôn eut vaincu les Chams... et fut de retour à la capitale de l'Est, il y eut un édit adressé au peuple pour lui faire savoir que... le territoire du Bố Chính était vaste et peu peuplé, et touchait au *châu* de Hoàn (Hà Tịnh actuel) ; que si quelqu'un parmi les mandarins ou les gens du peuple voulait défricher les terres des Chams, il y ferait de grands profits. » C'est à cette époque que remonte la fondation du village de Mĩ Hoà, et de la plupart des villages du Quảng Bình Nord.

IV. — LE QUẢNG BÌNH SOUS LES NGUYỄN

L'événement qui eut sans contredit le plus d'importance pour le pays qui nous occupe, fut la nomination de Nguyễn Hoằng, désigné dans les *Annales* par son titre impérial posthume de Thái tổ gia dũ hoàng đế 太祖嘉裕皇帝, comme gouverneur de la province, *xứ* (3), de Thuận Hoá. Ce fait eut lieu en l'année *Mậu Ngọ*, 1558, première du titre Chính Trị 正治, de Lê Anh Tôn, 黎英宗 (4). Lorsque ce grand mandarin, fils de Nguyễn Do, ou Nguyễn Kim, le restaurateur des Lê, arriva dans le siège de son gouvernement, il trouva le pays divisé comme nous l'avons vu : au Sud, le *phủ* de Triệu Phong, au Nord, le

(1) *Hoàng triều Nam Việt địa dư chí.*

(2) *An.*, liv. 20, fol. 25 A, col. 7.

(3) Le titre de *thừa tuyên* avait été changé en celui de *xứ*, en 1490, année Canh Tuất, vingt-et-unième du titre Hồng Đức. *An.*, liv. 24, fol. 10 B, col. 4.

(4) *An.*, liv. 28, fol. 11 A, col. 4 sqq.

phủ de Tiên Bình dont dépendaient deux *huyện* et deux *châu*. Il s'installa sur la limite des deux préfectures, au village de Ái Tử 愛子, sur la rive gauche du fleuve de Quảng Trị. A sa mort, arrivée en 1613, il laissait le Quảng Bình profondément divisé. Les fondements du royaume de Cochinchine, qui devait être pendant plus de deux siècles entièrement indépendant de celui du Tonkin, étaient jetés, et le Quảng Bình allait supporter pendant cinquante ans environ les conséquences de cet état de choses.

La limite Nord du nouvel État dut être un peu indécise pendant une période de temps assez longue. Ce qui est certain, c'est que lorsque Nguyễn Hoằng fut nommé gouverneur, le Bố Chính dépendait de lui, aussi bien que toutes les parties du Quảng Bình actuel qui faisaient partie du *xứ* de Thuận Hoá.

En 1571, Trịnh Tùng, maire du palais du Tonkin, avait voulu lui enlever une partie de son gouvernement, et avait chargé Mĩ Lương 美良, originaire du *huyện* de Khương Lộc, de lever les impôts dans la partie Nord du Thuận Hoá, c'est-à-dire sans doute dans la partie qui correspond à notre Quảng Bình. Mais cet obscur prétendant fut vaincu et tué par Nguyễn Hoằng (1).

Plus tard nous voyons le successeur de Nguyễn Hoằng, Tề Vương ou Sãi Vương, désigné dans les *Annales* par son titre posthume de Hi tôn hiếu văn hoàng đế 熙宗孝文皇帝 (1613-1635), « s'emparer du territoire du Bố Chính méridional » 南布政 (2). Le coup de main qui fit passer ce district entre les mains du seigneur de Thuận Hoá eut lieu en l'hiver de l'an 1630 (3). C'est la première fois que nous voyons apparaître ce nom de Bố Chính méridional. Nous avons ici l'explication de cette autre indication donnée au livre 3 (4). « Du temps des Lê le Bố Chính forma deux *châu*, le *châu* intérieur et le *châu* extérieur. » Le *châu* intérieur était le Bố Chính septentrional, plus rapproché de la capitale, Hà Nội ; le *châu* extérieur était le Bố Chính méridional, situé plus au Sud.

Si Tề Vương s'empara du Bố Chính méridional, c'est qu'il l'avait perdu, soit lui, soit son prédécesseur Nguyễn Hoằng. A quel moment précis le Bố Chính tout entier échappa-t-il aux mains des Nguyễn, les Annales ne l'indiquent pas. Nous voyons cependant dans la collection des *Mémoires* (5), à propos d'une révolte de deux frères de Tề Vương, que Nguyễn Khải 阮啓, sur les ordres de Trịnh Tráng 鄭樅, seigneur du Tonkin, s'était avancé à la tête de cinq mille hommes, en 1620, et s'était établi sur les rives du Nhựt Lệ. L'armée tonkinoise s'en retourna sans avoir livré combat aux Cochinchinois, mais c'est sans doute à cette époque que le Bố Chính tout entier tomba aux mains des Trịnh.

Tề Vương, reculant la frontière de ses états jusqu'au Sông Gianh, constitua le *dinh* du Bố Chính méridional. Cette dénomination de *dinh* 營 désigne soit

---

(1) *An.*, liv. 28, fol. 30.
(2) *An.*, liv 21, fol. 24 A, col. 5.
(3) *Mém.*, *Liệt truyện*, A., liv. 3, fol. 14 A, col. 6-7.
(4) Fol. 29 B, col. 3-4
(5) *Liệt truyện*, A, liv. 2, fol. 3 A ; liv. 6, fol. 29 A.

un camp, soit le siège d'une administration, une province, un département. Ici ce mot a les deux sens à la fois. En effet outre les mandarins civils qui administraient le pays, le Sud du Quảng Bình tout entier fut couvert des

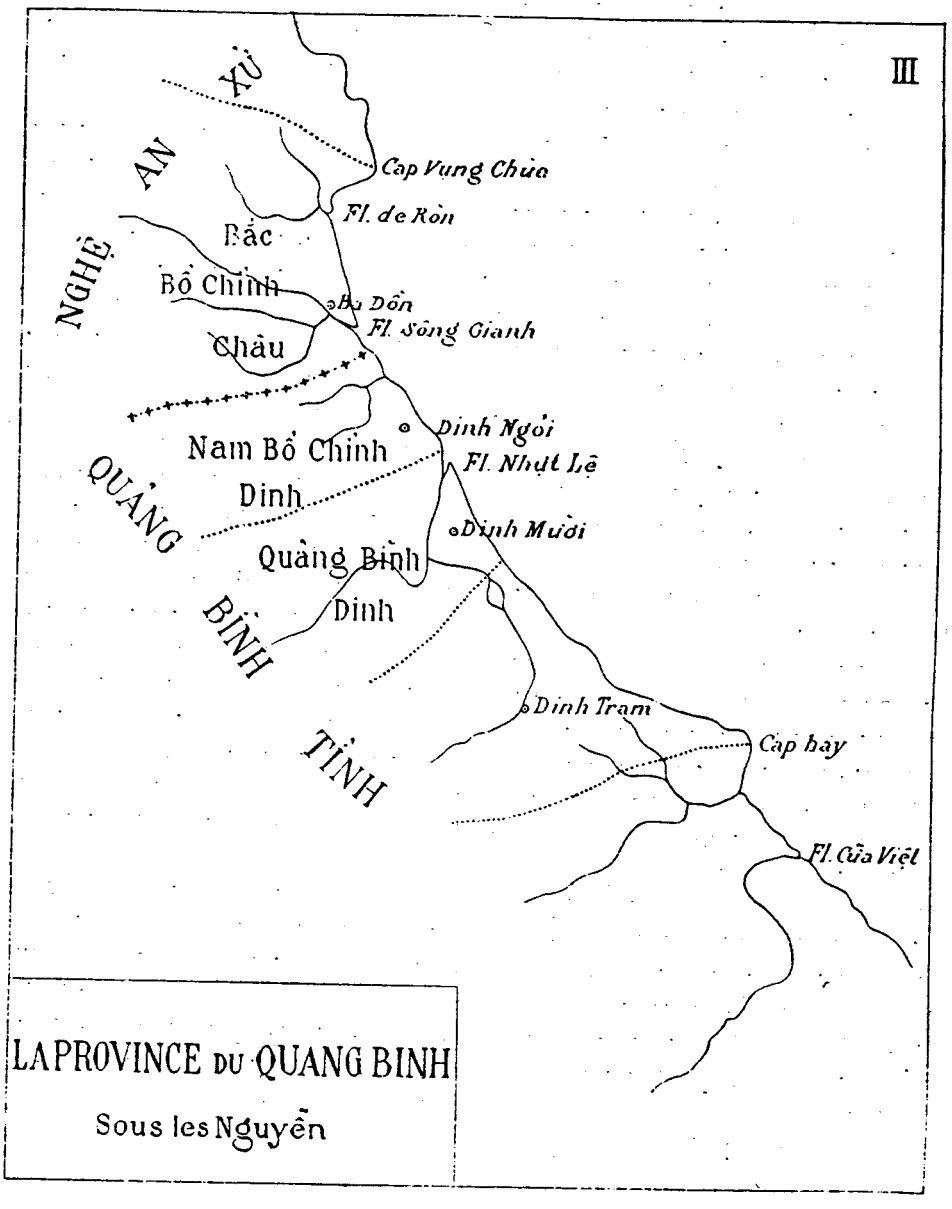

troupes qui étaient fixées là pour repousser les attaques continuelles des Tonkinois.

Le chef-lieu du Bố Chính méridional était établi au village actuel de Chánh Hòa 政和, dans la sous-préfecture du Bố Trạch. Le nom administratif de ce

village rappelle le souvenir du vieux *châu* de Bô Chính (政, Chính, Chánh), et le nom vulgaire Dinh Ngói, le camp, le chef-lieu aux maisons couvertes en tuiles, rappelle le souvenir du *dinh*. Le village actuel comprend exactement le terrain de l'ancien camp, et les noms du cadastre permettent de reconstituer la disposition ancienne des divers services administratifs ou militaires.

Les mandarins établis là gouvernaient tout le pays correspondant au Bô Trạch actuel, moins le canton de Cao Lao 高牢, c'est-à-dire la rive droite du Sông Gianh proprement dit, et la vallée du Nguồn Son. La limite Nord effective, sinon théorique et officielle, du royaume de Cochinchine paraît avoir été non le Sông Gianh proprement dit, quoiqu'en disent les *Annales*, mais la chaîne de collines dite de Đá Nhảy, qui ferme au Sud le bassin du Sông Gianh (1).

Les *Annales* nous parlent, pour l'année 1643, d'un *thủ tướng* 守將, gouverneur militaire du *dinh* (2); en 1660, il y avait un *trấn thủ* 鎮守, gouverneur, du Bô Chính méridional (3); en 1774, il y avait un gouverneur portant le même titre (4). D'après les *Mémoires* (5) le territoire du Bô Chính méridional dut fournir ou reçut en garnison vingt-quatre compagnies de troupes *đội thuyền* 隊船 (6).

Quant au Bô Chính septentrional 北布政, il conserva son titre de *châu*. Il comprenait toute la vallée du Sông Gianh et de ses affluents. Au point de vue administratif et militaire (7), il dépendait du *xứ*, province, du Nghệ An. Le P. de Rhodes arrivant là vers le mois d'avril 1629, y trouvait déjà un gouverneur tonkinois. Le siége administratif de cette région paraît avoir été sur la rive gauche du Sông Gianh, un peu en amont du marché actuel appelé Chợ Đăng, dans le village de Lũ Phong. Lorsque les princes de la famille Lê, ou les Trịnh, ou les Nguyễn venaient dans le Bô Chính septentrional, ils s'établissaient dans le village de Phù Lộ 扶路, aujourd'hui Phù Ninh 扶寧, ou dans celui de Yên Bài 安排, aujourd'hui Thuận Bài 順排, situés, le premier un peu en amont, le second un peu en aval du Chợ Đăng. Tout autour de ce centre étaient campées des troupes tonkinoises. Le nom vulgaire de Ba Đồn, les Trois Forts, donné encore aujourd'hui au grand marché qui se tient sur le territoire du village de Phan Long, rappelle ces souvenirs, et l'on peut voir dans les cadastres des villages de Tô Xá, Trung Ái, Hướng Phương, etc., de curieuses traces de ces établissements militaires.

Les *Annales* ne nous apprennent pas si les anciennes sous-préfectures de Khương Lộc et Lệ Thủy furent maintenues pendant la domination des Nguyễn,

---

(1) Il serait trop long de donner ici les preuves de cette assertion.
(2) Liv. 31, fol. 31 B.
(3) Liv. 32, fol. 37 B.
(4) Liv. 44, fol. 18 A.
(5) *Liệt truyện*, A, liv. 3, fol. 14 A.
(6) J'ai retrouvé des traces de ces *đội thuyền* dans la préfecture actuelle de Quảng Ninh, mais pas dans le Bô Trạch.
(7) *An.*, liv. 21, fol. 24 A, col. 6.

avant Gia Long. C'est fort probable. En revanche elles nous parlent souvent du *dinh* de Quảng Bình. Ce nom aurait été donné au Tiền Bình par Nguyễn Hoàng lui-même, d'après la *Géographie impériale*. Le chef-lieu du *dinh* du Quảng Bình était sur le territoire du village actuel de Võ xá 武舍 (1), et le terrain qu'il occupait forme le village de Tráng Thiệp 壯捷, connu sous le nom vulgaire de Dinh Mười, le Camp dixième. Il y avait un gouverneur militaire, *trấn thủ* 鎮守, du *dinh* de Quảng Bình, en 1648 (2); en 1672, il y avait un commandant du camp du Quảng Bình, *chưởng dinh* 掌營, et un gouverneur militaire, *trấn thủ*, de la même région (3).

Dans les relations des missionnaires qui évangélisèrent la région à cette époque, ou dans le siècle suivant, on parle de Dinh Trạm, du Kambin et du Boquin. Le Kambin et le Boquin sont le *dinh* du Quảng Bình et le *dinh* du Bố Chính méridional. Cette expression de Dinh Trạm désigne-t-elle une troisième circonscription? Les *Annales* ne le disent pas, mais on peut le supposer. On remarque encore dans le cadastre du village de Thuận Trạch, sous-préfecture de Lệ Thủy, connu sous le nom vulgaire de Dinh Trạm, des noms qui indiquent qu'il y eut là jadis un groupement important de troupes. D'ailleurs l'étude de toute cette région, au point de vue militaire, serait très intéressante, grâce aux nombreux souvenirs que le terrain lui-même, par les noms du cadastre des villages, nous a conservés.

Ajoutons, pour ce qui concerne l'histoire antérieure au XIXe siècle, que pendant les quelques années que les Tonkinois occupèrent Huế et le Nord du royaume de Cochinchine, 1774-1786, l'ancienne province de Thuận Hoá fut rétablie avec son titre de *xứ*, telle qu'elle avait été remise, plus de deux siècles auparavant, entre les mains de Nguyễn Hoàng (4).

Dans le courant du XIXe siècle on a peu d'événements importants à signaler. L'année de son avènement, 1802, Gia Long 嘉隆 divisa le Thuận Hoá ancien en trois provinces ou *dinh* (5), le Quảng Đức, le Quảng Trị et le Quảng Bình. Cette dernière vit son titre de *dinh* changé en celui de *trấn* 鎮, la huitième

(1) *An.*, liv. 32, fol. 6. B, col. 2.
(2) *An.*, liv. 32, fol. 5 A.
(3) *An.*, liv. 33, fol. 34 B, col. 4.
(4) *An.*, liv. 21, fol. 24 A, col. 6-7. Il y est dit: « La quarante-septième année du titre Cảnh Hưng 景興, les gens des Trịnh envahirent (la Cochinchine); ils constituèrent le *xứ* de Thuận Hoá. » Ce n'est pas en 1786 qu'eut lieu l'invasion des Tonkinois, mais bien en *Giáp Ngọ*, 1774, trente-cinquième année du titre Cảnh Hưng, que l'expédition commença. *An.*, liv. 44, fol. 10 sqq. En 1786, année *Bính Ngọ*, quarante-septième du titre Cảnh Hưng, les Tonkinois furent chassés par les troupes du Tây Sơn Nguyễn Văn Huệ. *An.*, liv. 46, fol. 14 B, 15, 16.
(5) Les *Annales* désignent ces provinces par le titre de *trực lệ dinh*. 直隸營. Cette expression marquait sans doute une particularité d'ordre administratif. Cette désignation particulière fut supprimée du temps de Minh Mạng. Comparez les expressions citées par le P. Couvreur: *trực lệ* 直隸, dépendre immédiatement; *trực lệ châu* 直隸州, préfecture de second ordre qui n'est pas soumise à un *phủ* 府 et dépend immédiatement du *đạo dài* 道臺; *trực lệ tỉnh* 直隸省, la province où est la capitale de l'empire. Ces trois provinces devaient donc être soumises directement au roi.

année de Minh Mạng (1828), puis en celui de *tỉnh* 省 quatre ans plus tard (1). C'est celui qu'elle porte encore aujourd'hui.

Tels sont les renseignements que nous donnent les *Annales* sur la géographie historique du Quảng Bình. Cette étude, qui ne donne qu'une idée très imparfaite de l'importance de la province au point de vue historique, demande à être complétée par une étude topographique qui embrasserait tous les souvenirs militaires de la province et permettrait de reconstituer la physionomie des trois *dinh* de la partie cochinchinoise et des divers établissements militaires de la partie tonkinoise. En outre les *Annales* nous fournissent d'amples matériaux pour l'histoire des luttes entre les Trịnh et les Nguyễn, luttes qui ont eu lieu presque toutes dans le Quảng Bình. Les Biographies historiques, *Liệt Truyện*, complètent ces renseignements et permettraient en outre de dresser une liste assez complète des divers gouverneurs cochinchinois des *dinh* du Bố Chính méridional et du Quảng Bình.

L. CADIÈRE.

---

(1) *An.*, liv. 21, fol 24 A, 24 B.

BIBLIOGRAPHIE

N. B. — Dans les nos précédents, la bibliographie était divisée en deux parties : comptes rendus de livres, dépouillement des périodiques. Nous avons jugé préférable de suivre désormais l'ordre des matières, sans avoir égard à la distinction purement formelle du livre et de l'article. Nous donnerons l'analyse de tous les travaux offrant un intérêt réel, sans nous imposer la tâche de dresser l'inventaire complet des productions de toute espèce et de toute valeur relatives à l'Extrême-Orient. On trouve cet inventaire admirablement dressé dans l'excellente Orientalische Bibliographie *du Dr L. Scherman : il est donc inutile de le recommencer ailleurs. Mais une bibliographie choisie et raisonnée peut rendre des services d'une autre sorte et d'une importance au moins égale : c'est ce que nous essaierons de faire ici. Comme par le passé, nous rendrons compte de tous les livres dont deux exemplaires auront été adressés à la Bibliothèque de l'École.*

Indo-Chine

Isabelle MASSIEU. — *Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine.* Paris, Plon, 1901. In-12, 404 pp., 65 gr. et une carte.

G. LANZY — *Aux pays jaunes.* Paris, Ollendorf, 1901. In-12, 332 pp., 12 gr.

Le temps est décidément venu pour l'Indo-Chine de défrayer régulièrement notre littérature de voyage. Comme l'Angleterre, et même le continent, voient toujours, bon an mal an, éclore plusieurs livres de « globe-trotters » sur l'Indo-Chine, il ne se passera plus guère d'année qui ne nous apporte les notes, impressions ou souvenirs de quelques touristes indo-chinois plus ou moins enthousiastes, plus ou moins bien documentés. Voici déjà que les femmes s'en mêlent : cela promet.

Aux pays jaunes n'est qu'une suite d'impressions, jetées sur le papier au jour le jour, récit d'un voyage banal à force d'avoir été fait et cependant intéressant à refaire en deux heures avec cette âme féminine, énigmatique jusque dans ses confidences, comme ces compagnons de traversée avec qui l'on a causé de tout et dont on ne sait même pas le nom. Des émerveillements de la première heure, des curiosités de tout sans effronterie ni fausse honte, des récits (notamment à propos de telle visite dans une maison indigène) dont l'ingénuité frise parfois l'indiscrétion, et autres maladresses de débutante, feront sourire l'expérience des vieux routiers. L'auteur, qui sait analyser, n'a pas dédaigné de nous donner en passant sa formule, et toujours, dans ses descriptions, « la contemplation devient le rêve », quand même, comme « après le naufrage », elle ne s'achève pas dans le cauchemar. Surtout il est amusant de voir lentement agir, et à son insu, sur cette nature impressionnable, l'inexplicable et invincible charme de ces climats tant de fois maudits. A chaque page du volume revient la monotone plainte de l'atroce chaleur, du soleil implacable : puis soudain, aux dernières lignes, c'est le regret du retour, la désillusion de la Méditerranée trop pâle, la nostalgie des pays de l'éternel été : « et l'exil, maintenant, ce sera l'Europe... »

Le livre de Mme M. fait preuve de qualités d'endurance et d'observation singulièrement plus viriles, épithète que le lecteur — de même la lectrice — est prié de prendre pour un compli-

ment. Tout d'abord ce n'est pas suivre l'itinéraire de tout le monde que de parcourir ainsi l'Indo-Chine entière, anglaise, siamoise et française, y compris la traversée de la Birmanie à l'Annam par les États Shans et le Laos. Non contente de n'avoir pas reculé devant les difficultés de la route, Mme M. aborde avec la même résolution la tâche de décrire et de commenter ce qu'elle a vu. Or, quoi qu'un vain peuple en puisse penser, il est plus difficile d'écrire un bon chapitre de généralités que de fournir une longue chevauchée : et telles pages de considérations sur l'avenir économique, politique et moral de la colonie ne font pas moins honneur aux qualités de penseur de Mme M. que l'heureux parcours des sentiers shans ou tonkinois à ses talents d'amazone. Au total elle nous donne du pays une large esquisse bien campée et qui n'insiste que sur le détail intéressant ou peu connu, en même temps qu'une idée, très suffisante pour les besoins courants des gens du monde, des principales questions à l'ordre du jour. Quelques partialités, qui sont après tout son affaire et qu'on est libre de ne pas partager, par ci par là quelques méprises, et surtout de ces informations hâtives, ni tout à fait vraies, ni pourtant absolument fausses, comme le voyageur est toujours exposé à en ramasser en passant, c'est tout ce que l'on pourrait trouver à reprendre dans ce livre de bon ton, de bonne humeur et de bonne foi.

A. Foucher.

Étienne Aymonier. — *Le Cambodge. I. Le Royaume actuel.* Paris, E. Leroux, 1900. Gr. in-8°, xxiii-478 pp.

A plusieurs reprises, depuis la publication déjà lointaine de sa *Géographie du Cambodge*, M. Aymonier nous a communiqué, dans des monographies plus ou moins étendues, des portions du riche trésor de notes et d'informations qu'il a rapporté de ses longs séjours et de ses fructueuses missions dans diverses régions de l'Indo-Chine (1). Récemment encore, il nous donnait ses itinéraires dans le Laos. Aujourd'hui, il se décide à vider ses réserves à notre profit et à condenser les résultats de sa laborieuse expérience en une œuvre de longue haleine, où il traitera de toutes les contrées ayant fait partie de l'ancien empire khmer. L'ouvrage doit se composer de trois volumes : le premier, seul publié, est consacré au royaume actuel du Cambodge, bien réduit de son ancienne étendue ; le deuxième comprendra les territoires qui, au nord et à l'ouest, ont passé depuis plus ou moins longtemps sous la domination siamoise, à l'exception toutefois des provinces groupées autour de l'ancienne capitale, Angkor Thom,

(1) Voici, en laissant de côté les travaux de philologie pure et ceux qui sont relatifs à l'Annam et à Campā, la liste des principales publications (descriptives et archéologiques) de M. Aymonier : *Notice sur le Cambodge*, en tête de son *Dictionnaire français-cambodgien*, Saïgon, 1874. Tirage à part, Paris, E. Leroux, 1875. — *Géographie du Cambodge*, Paris, E. Leroux, 1876. — *Notes sur les mœurs et coutumes des Cambodgiens*, dans *Excursions et reconnaissances*, Saïgon, 1883. — *Quelques notions sur les inscriptions en vieux khmer*, dans *Journal asiatique*, mai-juin et août-septembre 1883. — *L'épigraphie cambodgienne*, dans *Excursions et reconnaissances*, Saïgon, 1884. — *Notes sur le Laos*, *ibidem*, 1884-1885. — *Une mission en Indo-Chine*, dans *Bulletin de la Société de géographie*, 1892. — *Voyage dans le Laos*, 2 vol. gr. in-8° (*Annales du Musée Guimet*), 1895-1897. — *Le Cambodge et ses monuments : la province de Ba Phnom*, dans *Journal asiatique*, mars-avril 1897. — *Le Cambodge et ses monuments* (Koh Ker, Phnom Sandak, Prasat Preah Vihear), dans *Revue de l'histoire des religions*, xxxvi, 1897. — *Le roi Yaçovarman*, dans *Actes du Congrès des Orientalistes*, Paris, 1897. — *Inscriptions modernes d'Angkor Vat*, dans *Journal asiatique*, novembre-décembre 1899 et janvier-février 1900. — *La stèle de Sdok Kak Thom*, *ibid.*, janvier-février 1901.

provinces qui, avec l'aperçu historique réservé pour la fin, fourniront la matière du troisième volume.

Ce plan est simple et rationnel ; à première vue, il semble aussi devoir être d'exécution facile. A y regarder de plus près, on s'aperçoit pourtant qu'il comporte bien des incertitudes. Nous savons ce qu'il faut entendre par le Cambodge actuel ; nous avons aussi une idée suffisamment nette de ce qu'était le royaume il y a quelques siècles ; nous savons moins bien ce qu'a pu être l'ancien empire khmer. Non seulement nous en ignorons les origines, mais nous sommes embarrassés d'en marquer même approximativement les limites. Nous savons seulement que ces limites ont beaucoup varié au cours des âges et qu'elles n'ont pas toujours compris un seul et même État. Pour certaines époques il est même plus prudent, au lieu d'un empire khmer, de parler d'une civilisation d'origine hindoue importée parmi une population de langue khmère ; de sorte que c'est à l'extension commune dans le passé de cette civilisation et de l'usage officiel de cette langue que devra se mesurer l'aire géographique de l'ouvrage. Celle-ci n'en est pas plus facile à déterminer. Les monuments de l'architecture à eux seuls ne suffisent pas pour cela, car l'art hindou a pénétré en Indo-Chine par toutes les côtes et, bien que rayonnant de centres d'établissement distincts parmi des populations diverses, il y présente à peu près partout, au début du moins, des caractères semblables. Il faut en dire autant des inscriptions en sanscrit, quand elles sont de provenance excentrique et qu'elles ne se rattachent pas à des dynasties connues ; car, ici encore, le style, d'abord commun, ne s'est différencié qu'à la longue. A s'en rapporter uniquement au témoignage des uns et des autres, on risquerait donc fort de trop embrasser. Un critérium plus sûr est celui des inscriptions en langue khmère. Mais celles-ci, autant qu'elles nous sont connues jusqu'ici, sont rares sur le pourtour et fournissent des frontières singulièrement capricieuses et pleines de lacunes. En réunissant toutes ces données et en les complétant à l'aide de quelques maigres indications venues du dehors, voici à peu près le tracé, — si cela peut s'appeler ainsi, — qu'on obtient dans l'état actuel des recherches.

Au midi, dès le commencement du VIIe siècle, époque des plus vieilles inscriptions, la domination khmère est limitée par la mer. C'est le côté où la solution se présente de la façon la plus simple, bien que là même — nous le verrons tout à l'heure — elle se complique de quelques problèmes embarrassants.

A l'est, sur le littoral, la limite est incertaine, mais peut sans inconvénient, jusqu'à nouvel ordre, être figurée par la frontière actuelle de la basse Cochinchine. Dans l'intérieur des terres, il est plus difficile de prendre un parti. Il est probable que les prétentions du moins des Kambujas, à l'époque de leur splendeur, allaient jusqu'aux montagnes qui bornent de ce côté le bassin du Mékhong et dont l'autre versant était occupé par un État souvent rival, celui de Campā, également de civilisation hindoue, mais avec une population de langue et de race différente, les Tchams. Leurs armées ont pu atteindre parfois cette ligne de faîte et, en tout cas, quelle qu'ait été la route suivie, elles ont fait des apparitions au delà. Mais il est extrêmement improbable que leur domination ait jamais été bien assise sur les nombreuses tribus, alors comme aujourd'hui encore à l'état sauvage, qui habitent la large zone de vallées et de plateaux adossés au versant occidental de ces montagnes. De ce côté, tout tracé est donc impossible.

Il en est de même au nord. Les monuments relevés jusqu'ici s'arrêtent à peu près à la hauteur de Bassac, vers le 15e degré. Mais encore au XIVe siècle, quand la puissance khmère était déjà bien réduite, c'est vers l'empire civilisé du bas Mékhong, et non vers le Ménam et le Siam, que sont orientés les rapports des petits royaumes du haut fleuve. C'est d'Angkor, non d'Ayuthia ou de Sokhothai, que Luang-Prabang prétend avoir reçu le bouddhisme et la civilisation, et tout porte à croire qu'à l'époque antérieure, pour laquelle nous n'avons point d'annales, pas même de traditions, l'empire khmer exerçait une suzeraineté plus ou moins directe sur le Laos, bien au delà de la latitude de Bassac.

A l'ouest, non seulement on trouve des inscriptions khmères jusqu'à Chantabun sur le

littoral (1) et, dans l'intérieur des terres, jusqu'au delà de Korat; mais, plus loin encore vers l'ouest, par delà le 98e méridien, il y en a ou, plutôt, il y en avait en divers points de la vallée du Ménam, en deçà et au delà du fleuve: à Prah Pathom, au nord-ouest de Bangkok, une inscription publiée par M. Fournereau (2), sanscrite celle-là, il est vrai, et sans date ni nom de roi, mais si parfaitement semblable à ce que nous trouvons au Cambodge avant le milieu du VIIIe siècle que son origine khmère ne paraît pas douteuse; plus haut, à Lophaburi, une inscription en langue khmère, qui est datée du règne du roi cambodgien Sūryavarman et de l'an çaka 944 (= 1022 A.D.); enfin tout au nord, à Sokhothai, vers le 17e degré, et d'une époque aussi tardive que le XIIIe siècle, une longue inscription khmère (3), que M. Aymonier connaît bien, puisqu'il en a jadis discuté et rectifié la date (4). Ces inscriptions ont été déplacées depuis plus ou moins longtemps; elles sont maintenant conservées à Bangkok et leur provenance n'est plus connue que par tradition; mais cette tradition est confirmée en partie par leur contenu, en partie par les vestiges que l'art khmer a laissés dans les mêmes lieux et plus loin encore vers le nord. Ce ne sont donc pas des épaves de hasard, ni des trophées apportés de loin par le vainqueur. Elles nous montrent qu'avant la poussée vers le sud des conquérants thaïs, la domination khmère comprenait la plus grande partie du Siam et qu'elle y était si bien assise que, même après la conquête thaïe, et dans une région aussi excentrique que Sokhothai, la langue khmère était encore d'usage officiel (5). Il est même permis de croire que cette domination s'étendait encore plus loin vers l'ouest, au delà du Siam actuel, et qu'elle comprenait la côte de Tenasserim sur le golfe du Bengale. C'est de ce côté, en effet, comme nous l'apprenons par le pèlerin chinois I-tsing, qu'il faut très probablement placer le royaume de Fu-nan (6), qui touchait certainement à la mer et qu'il est impossible de chercher plus longtemps sur la côte d'Annam (7). Or les annales chinoises nous apprennent que «jadis», c'est-à-dire avant 600 A.D., le Tchen-la, c'est-à-dire le Cambodge, était soumis au Fu-nan, tandis qu'à partir de 626, le Fu-nan fut soumis au Tchen-la (8). Dans l'état actuel des données, il semble que ce témoignage ne peut guère s'interpréter autrement que par l'admission d'une domination khmère dont le centre de puissance se serait déplacé de l'ouest à l'est; car, outre le sanscrit, il n'y a pendant longtemps dans ces parages pas d'autre langue officielle que le khmer: le thaï n'apparaît que plus tard, au XIVe siècle.

Tel est le tracé plus ou moins probable et très peu précis qu'on obtient pour l'aire géographique de cette domination khmère, homogène ou non, aux temps anciens. D'une part, il est très pauvrement fourni sur le pourtour et, d'autre part, il dépasse sensiblement celui qui est esquissé à la page 103 du présent volume: de 10 degrés à 16 degrés N., et de 99 degrés à 105 degrés E. M. Aymonier sait cela mieux que personne et, en traçant ce cadre, il a dû certainement prévoir des difficultés. Que fera-t-il des régions excentriques, pauvrement dotées, et de celles surtout qui sont en dehors du cadre? Les décrira-t-il en détail, comme celles qui y sont comprises? Cela pourrait grossir singulièrement son deuxième volume. Ou en disposera-t-il sommairement, au moyen de simples croquis? A n'y pas toucher du tout, l'ouvrage serait incomplet. De toute façon, du simple fait de cette délimitation, M. Aymonier

(1) L. Fournereau, *Le Siam ancien*, I, p. 139 (*Annales du Musée Guimet*, t. XXVII).

(2) *L. cit.*, p. 127.

(3) Plusieurs fois publiée, d'après le P. Schmitt; en dernier lieu, par M. Fournereau, *op. l.*, p.167, et par M. Pavie: *Mission Pavie*, II, p. 203.

(4) *Excursions et reconnaissances*, VIII (1884), p.253 et suiv.

(5) L'inscription khmère de Sokhothai émane d'un roi thaï.

(6) Cf. *Journal des Savants*, 1898, p. 274.

(7) En admettant que jadis le Fu-nan s'étendait du Tonkin au Siam (p. 133), M. Aymonier a, je crois, trop cédé à l'opinion de Garnier et de Yule.

(8) Abel Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, I, p. 75-84.

aura à prendre plus d'un parti délicat. Mais ce sera l'affaire des volumes suivants ; dans celui-ci, où il n'avait à traiter que du royaume actuel et de son prolongement naturel, la basse Cochinchine, il ne s'est trouvé dans ce cas qu'une fois ou deux, à propos du littoral, et il s'en est tiré en somme avec prudence.

Il part du fait que, sur tout le littoral du Cambodge et de la basse Cochinchine, de la frontière siamoise au cap Saint-Jacques, le petit nombre de monuments et d'inscriptions qu'on rencontre sont tous khmers (1). Il n'hésite donc pas à revendiquer cette côte pour les Kambujas. Mais il laisse la limite orientale indécise : car, d'une part, les monuments khmers ne vont pas jusqu'à la frontière annamite, — dans les dernières provinces de ce côté, celles de Baria et de Bien-Hoa, il n'y a pas de vestiges anciens du tout, — et, d'autre part, au delà de la frontière, la première province annamite, celle de Binh-Thuân, est également pauvre de monuments caractéristiques ; il faut remonter la côte jusqu'à la baie de Phan-Rang (11° 20' N.), pour rencontrer les premiers restes authentiques de la puissance tchame (2). En même temps, il constate qu'aux approches de cette frontière annamite, d'anciennes inscriptions khmères contiennent des mots et des titres tchams, et à cet indice joignant ce que donnent des traditions encore vivantes dans le pays, mais dont il n'exagère pourtant pas la valeur, il conclut à l'existence dans ces parages non seulement d'une ancienne population tchame (3), mais encore d'une domination tchame antérieure à celle des Khmers. Et tout cela est parfaitement plausible pour ce *borderland* dont les vicissitudes aux époques soit historique, soit préhistorique, nous sont également inconnues. La justesse de ces considérations ne devient contestable que quand, à tort selon nous, il y fait intervenir le royaume de Fu-nan, qui n'a rien à voir ici, et qu'il est ainsi amené à étendre cette domination tchame à des régions où tout autre indice fait défaut.

Il la retrouve, en effet, à l'extrémité opposée de ce littoral, dans la baie de Kâmpot (101° 50' E.), où l'attendait une autre difficulté. C'est là, en effet, à l'ouest des bouches du Mékhong et de la Pointe du Cambodge et, par conséquent, à Kâmpot même, l'unique port de cette partie de la côte, que le plus grand connaisseur de l'ancienne géographie de l'Extrême-Orient, feu le colonel Henri Yule, a placé le Çanf des Arabes, en l'identifiant d'une part avec le *Zaba* de Ptolémée et, d'autre part, avec Campâ. Cette détermination du site de Çanf paraît fondée. Quant à l'identification avec Campâ, que sans doute Yule lui-même ne défendrait plus en présence des données nouvelles fournies par l'épigraphie (4), M. Aymonier n'hésite pas, et avec raison, à l'écarter comme impossible, si, comme Yule, on entend par là le Campâ des pélerins chinois, qui est le même que celui des inscriptions, et qui, sûrement, se trouvait alors bien loin de là, vers le nord-est, sur la côte de l'Annam. Seulement, avec son Fu-nan et son Campâ primitif en tête, il a tort d'ajouter que cette identification pourrait bien être admissible pour la période antérieure au Ve ou au VIe siècle ; car ce n'est pas à cette période, mais bien au IXe et au Xe siècle que se rapportent les témoignages des Arabes. De deux choses l'une : ou le Çanf des Arabes et le *Zaba* de Ptolémée, — si du moins ce dernier appartient ici, — représentent un Campâpura khmer et inconnu par ailleurs, ce qui n'aurait rien d'impossible,

---

(1) Bien entendu, il y a aussi des inscriptions en sanscrit.

(2) C'est un fait assez remarquable que, — contrairement à ce que nous voyons au Cambodge, où sanscrit et khmer apparaissent en même temps, — sur cette côte d'Annam, qui a fourni de très vieilles inscriptions sanscrites, les plus vieilles de toute l'Indo-Chine, l'usage épigraphique de la langue indigène, le tcham, ne se constate qu'à une époque relativement récente.

(3) Distincte par conséquent des nombreuses colonies tchames actuellement disséminées dans la basse Cochinchine, dans le Cambodge et dans le Laos, où elles se sont réfugiées à la suite de la conquête annamite.

(4) Yule a résumé pour la dernière fois ses vues à ce sujet dans les *Proceedings* de la Société royale de géographie, novembre 1882 : *Notes on the oldest records of the sea-route to China from Western Asia.*

puisque, sous cette forme, le terme est purement hindou, ou ils répondent à quelque autre nom sonnant à peu près de même, Çamba ou Çambhupura par exemple. Qui sait si, dans celui de Kāmpot, qui s'écrit, paraît-il, Kambat ou Kambut et qui rappelle aussi celui de Kambu, l'ancêtre légendaire des Kambujas, il n'y a pas l'écho du Çanf des navigateurs arabes ?

Peut-être M. Aymonier aurait-il dû faire d'autant moins cette concession qu'elle ne s'accorde pas très bien avec ses vues sur les origines de la puissance des Kambujas. C'est, en effet, sur ce littoral qu'il en place le berceau. Aux premiers siècles de notre ère, des aventuriers hindous partis de la côte de Madras seraient venus s'établir aux bouches du Mékhong, et c'est de là que l'état par eux fondé et la civilisation étrangère qui en était le nerf se seraient graduellement étendus vers le nord. Cela est possible en effet et, en partie du moins, fort probable, d'autant plus probable que Java et les îles de l'Archipel, à en juger par bien des indices, ont été les étapes de cette immigration. Mais, d'une façon certaine, nous n'en savons rien. C'est bien au sud du Grand Lac que M. Aymonier trouve une des plus anciennes capitales (1) et les plus vieilles traditions. Mais rien ne prouve que cette capitale ait été alors la seule. A plus d'une époque, le Cambodge a compris plusieurs principautés : qu'on se rappelle, par exemple, la division, mentionnée par les Chinois, en Tchen-la de la terre et Tchen-la de l'eau. Dans cette région, rien, il est vrai, n'annonce les grands monuments d'Angkor ; on n'y rencontre que les restes d'un art plus simple et plus primitif. Mais des constructions de ce même type primitif sont répandues dans toute l'étendue du territoire khmer. Quand les inscriptions commencent, vers la fin du VIe siècle, on les rencontre presque aussitôt au nord comme au midi ; une des plus archaïques, celle de Veal Kantel (2), a été relevée en territoire siamois, vers le 14e degré. Dans ces conditions et en nous rappelant ce que les Chinois nous ont transmis sur les anciens rapports du Tchen-la et du Fu-nan, qui était un royaume de l'ouest, on fera peut-être bien de ne pas perdre de vue une autre voie que cette civilisation a également pu suivre, celle de la côte occidentale, où aboutissait une route maritime régulièrement fréquentée dès le Ier siècle, la traversée d'Inde en *Khrusè*, « la terre de l'or », l'Indo-Chine.

Après avoir fait ainsi en quelque sorte le tour de l'œuvre de M. Aymonier, nous sommes mieux orientés pour en examiner rapidement le contenu. Celui-ci est avant tout descriptif, du moins dans le présent volume, l'histoire proprement dite — non les questions historiques, dont un bon nombre, au contraire, sont déjà abordées ici — étant réservée pour la fin. Cette description se divise à son tour en deux parties : l'une, générale, où l'auteur trace à grands traits le tableau du pays et de ses habitants, des produits, des institutions, des monuments ; l'autre, où il reprend ce tableau en détail, province par province. Les deux parties se complètent réciproquement, sans se répéter.

Rien n'est plus animé, ne donne mieux l'impression de la chose vue, que cette rapide esquisse des grands aspects physiques du pays, de ses vastes plateaux dénudés ou pauvrement boisés, alternant avec des rizières et des dépressions marécageuses, de ses massifs rocheux semés comme au hasard et ne s'alignant en chaînes de montagnes que vers le pourtour, de sa double mousson qui divise l'année en deux saisons : les pluies, qui font de la moindre rigole un fleuve en raccourci et mettent la moitié du pays sous eau, et la sécheresse torride, qui a tôt fait de brûler le sol et la végétation non arborescente partout où la nature ou l'homme n'ont pas ménagé des réserves. De l'épaisse tranche d'eau que la mousson déverse sur le Cambodge, à peu près tout ce qui n'est pas enlevé par l'évaporation est drainé par le Mékhong (3), qui, avec sa dépendance, le vaste réservoir du Tonlé Sap, est le nourricier et le grand régulateur de la vie. Ses crues puissantes, encore de 10 mètres à Phnom Penh, où elles s'épandent pourtant à

---

(1) Angkorbaurei, dans la province de Préi Krebas, par 11° N. et 102° 40' E., que M. Aymonier (p. 197) identifie avec le Vyādhapura des inscriptions.

(2) *Notices et extraits*, t. XXVII, p. 28.

(3) Les bassins secondaires ne comptent pas en comparaison.

perte de vue, charrient pendant des mois une masse de limon qui produit un colmatage énorme. Comme on l'a dit du Nil et de l'Égypte, il est le père des terres riveraines ; il les a apportées, construites et façonnées et il ne cesse de les combler et de les modifier. De même que ses devanciers, M. Aymonier a noté les légendes qui prétendent garder le souvenir de la mer venant battre le pied des monts Dang Rèk ; mais il ne s'est pas laissé prendre à ces récits qu'on rencontre partout où il y a un grand fleuve, une plaine bien unie et une ceinture de montagnes. Il a fort bien vu que de pareils changements du relief, s'ils ne sont pas imaginaires, relèvent des périodes géologiques. Il estime pourtant que le Grand Lac était encore un golfe à l'époque historique et qu'une grande partie de la basse Cochinchine n'existait pas il y a 1.200 ou 1.500 ans. Et de ceci même peut-être faut-il rabattre. Rien n'est trompeur comme ces évaluations de l'accroissement d'un delta : il ne suffit pas de cuber les alluvions transportées ; il faudrait encore savoir ce qu'en font, ce qu'en faisaient surtout à diverses époques les courants sans cesse variables le long d'une côte en formation. Ainsi le delta du Nil s'est modifié plutôt qu'il ne s'est accru depuis la fondation d'Alexandrie, bien que le dépôt se fasse ici dans une mer sans marées. Pourquoi les choses ne se seraient-elles pas passées de même, toutes proportions gardées, pour celui du Mékhong ?

Dans la population, M. Aymonier distingue les Khmers, les immigrés et les aborigènes ; mais il est prudemment sobre de spéculations ethnologiques, qui seraient, en effet, prématurées dans l'état actuel de nos connaissances. Il ne décrit d'une façon détaillée que les Khmers, qu'il estime former environ les deux cinquièmes de la population : moins d'un million et demi (1) sur un total de trois millions et demi. De ce nombre, douze cent mille reviennent au Cambodge (2), et deux cent mille seulement à la basse Cochinchine, où ils ont été refoulés peu à peu par les Annamites et ne forment plus que le dixième des habitants. Contrairement à l'opinion commune des résidents européens, qui en font une race indolente et dont il n'y a rien à tirer, mais avec quelques autres bons juges, il leur est décidément favorable et croit à leur avenir. Pour les immigrés, Chinois (environ 100.000 au Cambodge), Annamites (même chiffre), Tchams (de 40.000 à 50.000), Laotiens (difficiles à évaluer (3), parce qu'ils se fondent aisément dans la population), et pour les aborigènes, il s'en tient à la statistique : leur nombre, leur répartition, leurs occupations principales. Et c'est aussi tout ce qu'on pouvait lui demander ici : pour les immigrés, parce qu'ils sont des étrangers presque au même titre que les Européens (4) ; pour les aborigènes, parce qu'il aura amplement occasion de les décrire dans le volume suivant, quand il traitera des provinces devenues et en partie restées siamoises, notamment de celles du Nord-Est, où ils ont mieux conservé leurs traits distinctifs et sont même demeurés plus ou moins à l'état sauvage. Celles de leurs tribus, au contraire, qui sont établies au Cambodge ont adopté la langue et en partie les coutumes de la population ambiante ; mais, comme il arrive fréquemment dans ces sociétés, sous un régime de despotisme patriarcal qui ne regarde qu'à la fiscalité et, quand il n'y a pas eu conquête violente, se désintéresse de tout le reste, elles ne s'y sont pas fondues. Elles payent des redevances particulières et exercent certaines professions qui leur sont plus ou moins propres. Ainsi, au

---

(1) Il estime, en outre, à environ 800.000 le nombre des Khmers établis dans les provinces actuellement siamoises.

(2) M. Aymonier estime la population du Cambodge à 1.500.000 au maximum ; celle de la basse Cochinchine à deux millions.

(3) Tous ces chiffres, bien entendu, sont simplement approximatifs, surtout pour le Cambodge, où il n'y a jamais eu de véritable dénombrement. Ils se rapportent, d'ailleurs, à l'époque où l'auteur a pris ses notes, et sont vieux, par conséquent, d'une vingtaine d'années, ce qui, dans notre pensée, n'entraîne pas une critique, comme on le verra plus loin.

(4) Outre les Européens d'établissement récent, il y a encore, au Cambodge, quelques familles d'origine portugaise, qui sont restées chrétiennes, mais, à cela près, ne se distinguent pas des indigènes.

nord et au sud du Grand Lac, les Samré, qui sont gardiens de temple, les Bar, qui recueillent la cardamome; au nord du Lac, les Koui, dont les frères sont nombreux au Laos, sont forgerons et fabricants de nattes.

En somme, le Cambodge, que les Chinois appelaient jadis Tchen-la le riche, est à présent un pays pauvre, pauvrement habité et, selon toute apparence, destiné à le rester longtemps. Il n'a pas d'industrie, pas une seule culture intensive et de grand rendement. De la basse Cochinchine, avec son admirable réseau d'arroyos navigables en toute saison pour des bâtiments à fort tonnage, dès que la largeur leur permet de passer, il dépendra de nous de faire une grande rizière et aussi d'y introduire quelques autres cultures tropicales d'un rapport plus riche. Mais au Cambodge, l'avenir prochain est moins brillant. Il faudra du temps et beaucoup d'efforts pour réclamer sur la brousse de vastes étendues maintenant dépeuplées et improductives, pour y créer à nouveau, ce qui sans doute existait autrefois, des réserves nécessaires à l'irrigation, pour réveiller enfin l'activité chez une population insoucieuse et habituée par des siècles de misère à vivre au jour le jour. Le pays était certainement plus peuplé et plus cultivé jadis ; les grandes ruines, maintenant perdues dans le désert, en témoignent suffisamment et, à coup sûr, le peuple qui les a élevées, quelque part qu'y ait eue l'étranger, ne manquait ni des ressources d'un certain bien-être, ni de l'énergie nécessaire aux grandes entreprises. L'avenir montrera dans quelle mesure nous saurons refaire le Cambodge des Kambujas.

Non moins qu'aux données statistiques, M. Aymonier a accordé son attention aux mœurs et coutumes des Khmers, à la législation civile et criminelle, dont il nous donne une excellente et substantielle analyse, à l'organisation sociale et politique, au mécanisme assez compliqué du gouvernement, aux divisions et aux procédés administratifs. La population khmère n'est pas divisée en castes. Mais elle renferme dans son sein un certain nombre de classes, dont une du moins, celle des Bakous, qui sont les descendants des anciens brahmanes, authentiques ou prétendus tels, du Cambodge, est bien quelque chose comme une caste : elle en a la permanence héréditaire et, dans une certaine mesure, mais bien faible, la sanction religieuse. Ce n'est pas là précisément ce que nous trouvons dans les inscriptions, qui nous parlent souvent des rois ordonnant les castes en stricte conformité avec les prescriptions de Manu. Il faudrait donc que les choses eussent grandement changé depuis, s'il n'était pas plus simple de voir dans ces assertions des lieux communs venus tout faits de l'Inde et qui sans doute, dans l'Inde même, étaient déjà des lieux communs plutôt que l'expression de la réalité.

En basse Cochinchine, les traits de cette organisation si caractéritique se sont effacés sous la domination deux fois séculaire des Annamites : la population a été renouvelée ; les lieux mêmes ont changé de nom, et, du régime khmer, presque tout a disparu, jusqu'au souvenir des divisions territoriales. Mais l'ancien ordre des choses s'est conservé au Cambodge, même sous le protectorat français, qui, à part quelques imprudences, a été assez sage jusqu'ici pour n'y pas toucher d'une main brutale. Et c'est là que M. Aymonier l'a pris sur le fait, quand l'établissement de ce protectorat était encore de date récente ; c'est à cette époque même que se rapportent ses notes. Or, et bien qu'il n'ait rien négligé de ce qui s'est publié depuis, c'est d'après ces notes surtout, et avec cette date pour limite, que l'ouvrage a été rédigé. Inutile d'ajouter qu'il en résulte pour celui-ci une solide unité et une valeur documentaire toute spéciale. Nous avons là, en quelque sorte, l'inventaire du passé et du présent du Cambodge arrêté au moment de l'établissement du régime français. A ses autres mérites l'ouvrage joint ainsi celui d'être venu à son heure, ni trop tôt, ni trop tard.

A ce point de vue, je dois même exprimer un regret. M. Aymonier a peut-être trop dédaigné le détail aride ou un peu vulgaire, tout ce qui eût senti le Rapport administratif ou le Guide pratique du voyageur. Un exemple suffira, pris entre beaucoup d'autres. On ne lui reprochera pas de n'avoir pas décrit Saïgon, qu'il n'a connu que comme ville française, bien des années après la prise de possession. Mais il a assisté pour ainsi dire à la transformation de Phnom Penh, une ville d'avenir, destinée sans doute à de rapides changements, et il ne la décrit guère davantage. On sait pourtant de quel prix sont pour les Hollandais, par exemple, les moindres

documents sur le vieux Batavia ; et les Anglais, que ne donneraient-ils pas pour un Bædeker du Calcutta de Job Charnock ?

De ce fait, il y a donc dans ce livre quelques lacunes, sensibles dès maintenant et qui le deviendront davantage par la suite. C'est qu'on se soucie moins en général de noter le présent, et que M. Aymonier en particulier, alors du moins, était avant tout préoccupé du passé. Le fort de l'ouvrage, ce en quoi il est complet autant qu'il pouvait l'être, est en effet la partie archéologique, le relevé des inscriptions et des monuments.

M. Aymonier rappelle lui-même dans sa préface l'histoire de la très jeune épigraphie cambodgienne, les campagnes qu'il a entreprises pour recueillir les matériaux, et, modestement, la part qui lui revient dans l'élaboration ; comment, par de persévérants efforts, il est arrivé pour son compte à la conquête de l'ancien alphabet et de la notation numérique, et par le moyen de l'idiome moderne, à l'intelligence du vieux khmer. Mais il laisse à d'autres le soin de dire quelles difficultés il a trouvées devant lui, quand, débarqué là-bas tout jeune et sans aucune préparation spéciale, il entreprit avec ses seules ressources, sans aide ni conseil, de s'improviser philologue et archéologue et de se faire une méthode scientifique dans un milieu où cette sorte de produit ne se cultivait guère. C'était le temps où l'on traduisait du khmer qu'on prenait pour du thaï, du sanscrit déchiffré, on le croyait du moins, à rebours qu'on donnait pour du pâli, où l'on trouvait un sens à des expressions chiffrées en les lisant comme des caractères, où l'on construisait une histoire imaginaire en spéculant sur des monuments auxquels on prêtait une antiquité fabuleuse. M. Aymonier ne se fourvoya dans aucune de ces fondrières qui s'ouvraient de tous côtés devant l'autodidacte. Dès les premiers pas, on le voit, avec son petit bagage de bachelier et de Saint-Cyrien, marcher dans ces voies difficiles, lentement, mais sûrement. Et tel on le retrouve ici, après trente ans d'efforts, donnant beaucoup, mais rien que ce qu'il croit pouvoir garantir, parce qu'il l'a longuement éprouvé.

Personne, en effet, ne sait mieux que M. Aymonier ce qui manque encore à cette philologie khmère dont il a été le premier pionnier. Des nombreuses inscriptions qu'il passe en revue dans ce volume, — toutes celles qui ont été relevées jusqu'ici dans le royaume actuel et dans la basse Cochinchine, — il n'en est pas une seule qu'il prétende traduire *in extenso*. Pour la plupart, il est vrai, une pareille traduction ne serait à sa place que dans un *Corpus* spécial ; car, de même que les inscriptions sanscrites donnent, pour peu d'histoire, beaucoup de rhétorique, ces documents khmers, à part les dates et les noms de rois ou de grands personnages, se réduisent le plus souvent à des listes fastidieuses d'objets de donation, de terres, d'esclaves, etc. Pour ceux-ci, un bref résumé ou la simple mention s'imposaient. Mais il en est d'autres qui présentent plus d'intérêt, comme l'inscription de la page 379, qui relate une décision du roi Sūryavarman dans un procès en revendication de terres usurpées, ou celle encore de la page 384, où le roi Rājendravarman condamne des fonctionnaires de haut rang qui s'étaient rendus coupables du même méfait avec déplacement des pierres-bornes ; l'un et l'autre document constituant, sur pierre, de véritables *jayapātras* ou « lettres de gain de cause », comme il s'en délivrait aussi dans l'Inde, — nous le savons par les textes juridiques, — sans qu'on en puisse citer jusqu'ici un seul exemple ancien. Or, pour celles-ci encore, M. Aymonier se borne à un résumé avec des traductions partielles, d'abord, sans doute, pour gagner de la place, mais aussi par scrupule louable de ne donner que du certain. Si l'on avait partout et toujours agi de même, nous n'aurions pas tant de documents soi-disant traduits et dont on ne sait que faire.

De toutes ces inscriptions d'ailleurs, qu'il les analyse ou qu'il en mentionne seulement le contenu, M. Aymonier nous donne ce qu'elles peuvent contenir de substance historique : outre un grand nombre de dates, de noms de lieux, de noms de rois et de grands personnages, plusieurs faits importants, la plupart déjà annoncés dans ses précédentes publications, mais appuyés ici de preuves plus complètes. Je me contenterai de mentionner l'identification de Vyādhapura avec Angkorbaurei, la date très probable de l'avènement de Jayavarman III en

çaka 791 (1), la restitution à Sūryavarman Ier d'un autre nom, Jayavīravarman, qu'il a porté avant de régner et encore trois ans au moins après son avènement, la démonstration que deux rois de la liste de Bergaigne, Prithivīndravarman et Rudravarman II, n'ont pas régné (2).

Dans tout cela, les erreurs de détail sont rares et légères : *Pārvatī* « épouse de Vishṇu » (p. 52) est un simple lapsus ; *cakrin* traduit par « l'agent, le Seigneur » (p. 69), en est un autre ; que *Bāhula deb* soit une « corruption » de *Baladeva* (p. 68), aurait besoin d'être prouvé ; *trī* suffit à montrer que les noms de nombre cités à la page 61 ne sont pas tirés du pāli, etc. Une seule est plus grave : M. Aymonier rejette avec raison comme étant de « fantaisie pure » (p. 49) les étymologies qui ont été données du mot khmer *vraḥ* ou *braḥ*, qui signifie « sacré ». Mais il en commet une lui-même qui ne vaut guère mieux, quand il insiste sur « son identité presque absolue avec la première syllabe du nom divin sanscrit *Brahma (n)* ». Il y a là une simple illusion de transcription. En réalité, les deux n'ont de commun que *ra* : la première lettre du terme khmer est un *v*, à toutes les époques où l'écriture ne confond pas le *v* et le *b*, et la dernière est un *visarga*, de rigueur en toute position dans les anciens textes et organiquement distinct du *h* du nom sanscrit. Le plus sûr est d'y voir un mot indigène. Sa présence en siamois ne prouve nullement en faveur d'une origine sanscrite ; car on ne serait pas arrivé de part et d'autre à lui infliger la même déformation, et c'est évidemment du khmer qu'il a passé dans le thaï.

Après les inscriptions, les monuments. Les plus somptueux, les merveilles d'Angkor, qui sont en territoire siamois, sont réservés pour le troisième volume ; mais, déjà dans celui-ci, il y en a de premier ordre, comme ceux de Kohkér, de Prakhan, de Bêng Méaléa. M. Aymonier les relève et les décrit tous, province par province, depuis les groupes qui couvrent des kilomètres carrés jusqu'aux moindres vestiges d'un ancien établissement. Dans la première partie du volume, il leur a d'ailleurs consacré une étude d'ensemble, où il traite de leurs diverses sortes, de leur chronologie certaine ou probable, de leur répartition, des matériaux qui entraient dans leur construction, des principes et des procédés suivis ou employés par les architectes.

Tous ces monuments sont brahmaniques ou, du moins, n'ont rien de particulièrement bouddhique, ni dans l'ensemble, ni dans la décoration. Encore plus que dans les inscriptions, le rôle du bouddhisme paraît ici singulièrement effacé. Dans ces groupes immenses d'édicules, de tours, de galeries qui se coupent et se croisent et ne conduisent qu'à d'obscurs et étroits réduits, la place d'un autel ou d'une idole, on cherche vainement ce qui était le centre essentiel d'un établissement de l'ancien bouddhisme, la salle de réunion où se tenait la *dharmasābhā*, dont il est tant question dans les Jātakas. Il faut croire que celle-ci, là où elle existait, ainsi que les salles mentionnées dans les inscriptions à propos des sanctuaires brahmaniques, salle des pèlerins, salle des musiciens, des danseuses, réfectoire, etc., étaient des constructions en bois édifiées dans les cours ou préaux de ces vastes enceintes. Un caractère négatif et que M. Aymonier aurait pu relever est l'absence complète du stūpa, le monument bouddhique par excellence. Il y a bien au Cambodge des stūpas d'une certaine espèce et parfois d'assez grande dimension, comme les « pyramides » de Pnom Penh ; mais ils sont modernes (3) et d'importation siamoise. Il n'y en a point d'anciens (4). Évidemment le type primitif n'était plus guère en usage

---

(1) P. 422. — La discussion est malheureusement obscurcie par une faute d'impression, la date de l'avènement de Jayavarman II donnée comme çaka 824, au lieu de 724.

(2) J'avais fait moi-même déjà des réserves à ce sujet : *Notices et extraits*, t. XXVII, p. 123 et 359.

(3) Il y a des stūpas de forme plus ancienne au Laos, par exemple le Tat Luong de Vien Chan ; ils paraissent être imités de ceux de la Birmanie et, par là, se rattacher à ceux du Nord de l'Inde et du Népal.

(4) Par une singulière coïncidence, à l'exception du Boro Boedoer qui, par le dessin général, mais par là seulement, est un stūpa, il n'y a en a pas non plus à Java.

dans le bouddhisme qui est venu s'établir dans le bassin du Mékhong. Et pourtant M. Aymonier a raison de croire que la secte est ancienne au Cambodge, plus ancienne que beaucoup de ces monuments. Seulement, ce bouddhisme était celui de l'Inde, qui, comme dévotion populaire, ne s'est jamais bien dégagé de l'ancienne religion et des cultes ambiants. Encore aujourd'hui, tel qu'il règne dans le pays, il diffère sensiblement, chez la masse du peuple et même chez beaucoup de bonzes, de l'orthodoxie singhalaise qui s'y est superposée depuis plusieurs siècles, et, pour ma part, je n'ai aucune peine à imaginer dans le passé une population vaguement bouddhiste ayant pour lieux de culte ces sanctuaires de Çiva et de Viṣṇu. M. Aymonier a reproduit *in extenso* les réflexions présentées autrefois à ce sujet par M. Senart en traitant de l'inscription de Srei Santhor (1) ; il lui eût été facile de trouver encore d'autres témoignages de ce syncrétisme. Je me contente de lui en signaler un que j'emprunte à sa dernière publication et que je me permets de lui recommander pour le prochain volume.

L'inscription de Sdok Kâk Thom, qu'il a traduite en grande partie dans le *Journal asiatique* (2), est à première vue aussi brahmanique et peu bouddhique que possible. Ce n'est qu'une longue énumération de lingas et de quelques autres idoles érigés et dotés pendant plus de deux siècles par les membres d'une famille de brahmanes et par les rois leurs patrons. Ces brahmanes, qui étaient les desservants du dieu royal, — on ne sait pas trop ce qu'il faut entendre par là, mais on peut songer à un culte comme celui de Rome et d'Auguste, — constituaient un *mātṛivaṃça*, « une famille par la mère », où la succession allait non pas du père au fils, mais de l'oncle au fils de la sœur; et si la succession se faisait ainsi, c'est qu'il n'avaient eux-mêmes pas d'enfants, qu'ils étaient des religieux ayant fait vœu de célibat. Ce qui le prouve, c'est que l'un d'eux, Sadāçiva, est relevé de ce vœu par le roi Sūryavarman Ier, qui lui « fait quitter l'ordre » (littéralement, paraît-il, « lui fait quitter l'habit ») (3), pour lui donner en mariage sa propre belle-sœur. Ici, nous ne sommes plus sur le terrain brahmanique. Le brahmanisme, ou l'hindouisme, si l'on veut, connaît le vœu de célibat et aussi des associations religieuses où ce vœu est observé; mais les fonctions de prêtre n'y sont pas régulièrement liées à ce vœu, ce serait plutôt le contraire; surtout il ne connaît pas cette intervention de l'autorité royale dont nous avons l'exemple ici. Tout cela, par contre, se rencontre dans l'ordre bouddhique. Je me garderai pourtant d'affirmer que Sadāçiva était bouddhiste, comme son roi l'était certainement; je dirai seulement que l'ordre auquel lui et ses prédécesseurs ont appartenu était calqué sur l'ordre bouddhique et y ressemblait autant qu'une chose peut ressembler à une autre. Et, partant de là, nous pouvons faire un pas de plus. Ce n'est pas seulement, comme ici du IXe au XIIe siècle, que nous trouvons cette organisation de la vie religieuse : bien auparavant, nous voyons que les ministres et gurus des rois appartiennent régulièrement à un *mātṛivaṃça*, et cela, non pas, comme on pourrait le croire, parce que la société en général aurait été régie par le matriarcat, mais, comme nous le savons maintenant, parce que ces personnages, tout revêtus de charges profanes qu'ils fussent souvent, étaient célibataires par vœu et membres d'un ordre qui suppose l'existence à côté de lui de l'ordre bouddhique, s'il n'était pas cet ordre même.

L'art dont ces monuments sont le produit est entièrement exotique ; car les Khmers, auxquels M. Aymonier accorde pourtant de réelles qualités artistiques, n'ont plus su créer ni même conserver, dès qu'ils ont été réduits à eux-mêmes; et il est non moins évident que par son origine, cet art est hindou. Mais de quelle région de l'Inde dérive-t-il? On ne saurait le dire. Fergusson, dont Aymonier reproduit l'opinion, retrouvait l'ordonnance des piliers et des chapiteaux d'Angkor Vat dans les temples du Kashmīr. C'était chercher bien loin pour peu de chose.

---

(1) *Revue archéologique*, mars-avril 1883. Ici, p. 262 et suiv. Cf. aussi au sujet de ce syncrétisme : H. Kern, *Over den aanhefceener buddhistische inscriptie uit Battambang* dans les *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie d'Amsterdam, 1899, p. 65.

(2) Janvier-février 1901.

(3) *Ibidem*, p. 35.

Heureusement, et sans rien préjuger quant à l'origine première, on voit mieux quelle a dû être l'avant-dernière étape. C'est dans l'Archipel, en effet, à Java et à Bali, que se rencontrent la plupart des caractères et des éléments de cette architecture. La tour à section carrée, avec son faîte voûté en encorbellement, a de proches parentes à Bali ; la *tjanqt* javanaise est le type de la pyramide à étages et à plan cruciforme du Cambodge ; de part et d'autre, on a l'entente des lignes horizontales, terrasse, corniche, architrave, que l'Inde s'est toujours ingéniée à tordre et à couper ; de part et d'autre, c'est un art en quelque sorte brahmanique à l'usage de populations en partie bouddhistes ; de part et d'autre enfin, cet art paraît avoir ignoré le stūpa. Restent à l'actif du Cambodge l'emploi de la statue isolée, — à Java, comme dans l'Inde, elle est presque toujours adossée, — les dômes ou pinacles composés de quatre têtes gigantesques accolées, motif dont on ne trouve dans l'Inde et ailleurs tout au plus que le germe ; enfin le goût du colossal, réalisé d'ordinaire par l'amoncellement, mais parfois aussi se traduisant en des conceptions d'une vraie et incomparable grandeur. Le côté faible est l'exécution. M. Aymonier, qui a vu Angkor et à qui l'on pardonnera volontiers d'en être resté ébloui, ferme un peu les yeux sur cette faiblesse, quand il revendique pour cet art une supériorité absolue sur celui de l'Inde et de l'Archipel, sans même faire des réserves pour la sculpture. A dire vrai, celle-ci n'a gardé quelque chose de sa distinction native que dans la décoration, quand elle traite le motif végétal, parfois aussi le motif animal ; quand elle s'attaque à la figure humaine, elle ne produit guère, autant que je sache, que des magots. M. Aymonier parle souvent de belles statues ; il aurait bien dû nous les montrer.

Ici, je touche à la partie faible de l'ouvrage, la partie figurée. On voit trop qu'à l'époque où M. Aymonier a réuni ses matériaux, chaque explorateur n'était pas encore doublé d'un photographe. A part les 14 cartes hors texte, qui sont excellentes et nous auraient rendu grand service quand nous travaillions, Bergaigne et moi, sur les inscriptions, à part aussi les plans et croquis de monuments (je ne parle pas des vues restaurées), qui sont les bien venus, l'illustration est insuffisante et médiocre. Prise de côté et autre, parfois sans rapport avec le texte, elle n'en est nullement le commentaire, et il eut mieux valu la supprimer.

A. Barth. [Extrait du *Journal des Savants*, juillet 1901.]

H. Mansuy. — *La Nature des roches employées dans la construction des monuments anciens de l'Indo-Chine.* (Bull. écon. de l'Indo-Chine, 1er déc. 1901).

Après avoir examiné au point de vue lithologique environ 30 monuments anciens du Cambodge et de l'Annam, M. Mansuy arrive à cette conclusion que, « à quelques exceptions près, les roches employées dans la construction de ces monuments sont des grès de composition variable, parmi lesquels prédomine un grès porphyrique à grains plus ou moins fins, où l'on retrouve les minéraux essentiels des roches cristallines qui présentent un si grand développement dans la partie méridionale de l'Indo-Chine, c'est-à-dire les granulites et les microgranulites. » Les grès des monuments du Cambodge et de l'Annam sont d'une composition identique. On n'a pas fait usage du calcaire dans ces anciennes constructions, bien que d'importants gisements de cette roche se rencontrent dans la colonie. Une stèle inscrite de Po Nagar de Nhatrang paraît être faite d'une roche basique. Deux stèles de Phnom Penh sont en schiste ardoisier noir (phyllade).

L. F.

Inde

Caroline Foley Rhys Davids. — *Notes on early economic conditions in Northern India.* (Journ. Roy. As. Soc., oct. 1901, pp. 859-894).

Recueil de références, tirées de différentes sources et relatives à l'économie rurale, à l'industrie et au commerce, aux méthodes et aux moyens d'échange, à la valeur des marchandises et des services dans l'Inde ancienne. « Si fragmentaire et *tentative* que soit l'ensemble de matériaux présenté ici, je n'aurais pu le réunir sans l'aide des notes manuscrites de mon mari sur le Dictionnaire de Childers. La nécessité d'un nouveau dictionnaire se fait de plus en plus sentir ; il est seulement regrettable que les Bodhisats, dans le rôle de divinités des arbres, n'indiquent plus les trésors enfouis à leurs pieds. » Nous nous associons complètement au vœu discrètement exprimé ici, en remarquant toutefois que les Bodhisats répondent encore aujourd'hui souvent, quand on prend la peine de leur demander une réponse.

L. F.

B. Purna Chandra Mukherji. — *A Report on a tour of exploration of the Antiquities in the Tarai, Nepal, the region of Kapilavastu* (février et mars 1899), avec préface de M. V. A. Smith. Calcutta, 1901. In-4°, 60 pp., 32 pl. (Vol. xxvi, part i, des *Imperial Series* de *l'Archæological Survey*).

Ceci pourrait s'intituler : comment on continue à gâter un admirable terrain de fouilles et de recherches. S'il en était un qui promît merveille, c'était assurément, depuis la découverte du lieu de naissance du Buddha, toute cette région du Téraï népâlais : il ne ne nous en est encore venu jusqu'ici que matière à déception et à regrets. On se rappelle les lamentables et incompréhensibles divagations du Dr Führer : voici qu'à présent le bon babou *archæologist* P. C. M. entremêle de ses fantaisies chronologiques le récit d'une excursion de deux mois à peine, exécutée sous la surveillance ombrageuse, mais lointaine, du Lt-col. Waddell. Il a naturellement retrouvé Kapilavastu, comme cela, « presque à première vue » *(almost at first sight)*, de même qu'il nous a dit avoir découvert Kusinâra ; et il a employé six semaines à gratter la terre de ci de là, à sa manière, comme nous l'avions déjà vu faire à Patna, non d'ailleurs sans mettre au jour des choses intéressantes : et c'est justement là ce que nous lui reprochons. Nous ne prétendons pas que dans les mêmes circonstances personne eût pu mieux faire ; nous soutenons seulement qu'il valait mieux ne rien entreprendre, puisqu'on ne devait rien finir. Tant que les gouvernements de l'Inde et du Népâl et encore l'*Indian Exploration Fund*, qui ont ici devant eux une si belle tâche et, comme le dit avec raison M. V. A. Smith, d'un intérêt si universel, ne se seront pas mis d'accord pour mener une suite de campagnes archéologiques régulières et vigoureuses, qu'on laisse dormir en paix les tumuli enfouis sous la brousse fiévreuse du Téraï ! Les publications du genre de celle-ci n'auront, en attendant, d'autre usage que de mettre les futurs explorateurs méthodiques au courant des dégâts que nous avons commis.

Notons dans la préface de M. V. A. Smith une théorie nouvelle, d'après laquelle le Kapilavastu de Fa-hien ne serait pas le même que celui de Hiuen-tsang, ce dernier étant à Tilaûra-Kot et le premier à Piprâvâ, à une quinzaine de kilomètres l'un de l'autre. L'hypothèse est ingénieuse : mais résisterait-elle à une exploration sérieuse du terrain ?

A. Foucher.

Vincent A. Smith. — *The Identity of Piyadasi with Açoka Maurya, and some connected problems.* (Journ. Roy. As. Soc., oct. 1901, pp. 827-858).

Dans un premier article (cf. *Bulletin*, I, p. 399), M. Smith avait démontré que tous les édits portant le nom de Piyadasi Râja émanaient d'un seul et même souverain. Il s'attache ici

à prouver que Piyadasi est le même qu'Açoka le Maurya, fils de Bindusāra Amitraghāta, petit-fils de Candragupta, empereur de l'Inde entre 272 et 231 av. J. C. environ. Il n'y a eu qu'un seul Açoka ou Dharmāçoka : le Kālāçoka des chroniques singhalaises est un personnage fictif, inventé pour concilier deux traditions contradictoires sur la date du règne d'Açoka. — M. S. discute ensuite les textes relatifs aux trois conciles et aboutit aux conclusions suivantes : les traditions sur les deux premiers conciles, celui de Rājagṛha, immédiatement après la mort du Buddha, et celui de Vaisāli, un siècle après, n'ont aucune valeur ; les conciles de Pāṭaliputra, sous Açoka, et de Peshawar, sous Kaniṣka, sont probablement réels, mais incertains quant à leur date et à leur œuvre.

L. F.

J. F. Fleet. — *Notes on Indian history and geography.* (Ind. Antiq., xxx, sept. 1901, pp. 369-382).

Identification des noms de lieux mentionnés dans les chartes du roi Vīra-Satyāçrayadeva [Ind. Ant., xiv, 140], dans les chartes fausses de Wadgaon [inéd.], dans les chartes de Karhād, 959 A. D. [Epigraphia Indica, iv, 278]. Notes sur la province de Karahāṭa = Karhād, district de Sātārā, présidence de Bombay.

L. Finot. — *Rāṣṭrapālaparipṛcchā*, Sūtra du Mahāyāna. St Petersbourg, 1901. In-8°, 70 pp. (*Bibliotheca Buddhica*, vol ii).

La *Bibliotheca Buddhica*, publiée sous la direction de M. S. d'Oldenburg par l'Académie impériale des Sciences de St Petersbourg, et brillamment inaugurée par le *Çikṣa samuccaya* de M. C. Bendall, ne se continue pas moins bien par la *Rāṣṭrapālaparipṛcchā* de M. F. On y retrouve toutes les qualités de lucidité et de précision de l'éditeur des *Lapidaires indiens*. L'introduction, datée d'une bourgade d'Annam, nous donne tous les renseignements nécessaires sur les particularités grammaticales et métriques du texte. Elle contient encore une suffisante analyse de l'ouvrage qui, dans sa banalité toute buddhique, ne contient guère qu'une liste de *jātakas* et le développement d'un d'entre eux, celui de Puṇyaraçmi. Signalons toutefois un très curieux passage que l'éditeur a eu grande raison de nous traduire tout au long. C'est une satire violente dirigée contre les vices et les travers de la congrégation buddhique, et le tableau de ses mœurs relâchées n'est que plus piquant pour se trouver ainsi encadré dans un manuel de piété.

A. F.

Albert Bürk. — *Das Āpastamba-çulbasūtra.* (Zeitschr. d. Morgenl. Gesell., t. 55, pp. 543-591).

Les *Çulbasūtras* sont les règles rituelles pour la construction de l'autel. M. B. donne le texte de ceux d'Āpastamba, avec une introduction sur les origines et le développement de la géométrie indienne. La traduction des sūtras sera publiée ensuite.

H. Lüders. — *Zur Sage von Ṛṣyaçṛṅga.* (Nachr. v. d. k. Gesell. d. Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Klasse, 1901, i, pp. 28-56).

En 1897, M. L. avait publié dans le même recueil un article des plus intéressants, où il démontrait par d'excellents arguments que la légende de Ṛṣyaçṛṅga, telle que la donne le

Mahābhārata, a subi des remaniements qui en ont altéré profondément la forme primitive. Sa méthode de critique a été depuis vivement contestée par le P. Dahlmann, qui l'a déclarée « intenable et arbitraire ». Le P. Dahlmann soutient que les contradictions internes relevées par Lüders proviennent de ce fait que le Mahābhārata est une compilation de thèmes légendaires, que le rédacteur a réunis, sans se mettre en peine de les unifier. Lüders maintient ses conclusions et sa méthode et tire de nouveaux arguments d'une rédaction de la légende fournie par un ms. Grantha de la Société Asiatique de Londres. Il y joint de nouvelles recherches qui complètent son premier article.

L. F.

J. Hertel. — *Zwei Erzählungen aus der Bonner Hitopadeça-Handschrift* (Zeitschr. d. Morgenl. Gesell., t. 55, pp. 487-494).

M. H. publie deux récits interpolés dans le texte du *Hitopadeça*, qu'il a tirés d'un ms. de Bonn. Ils auraient pu y rester.

Chine

Père P. Hoang. — *Tableau chronologique de la dynastie mandchoue-chinoise Ta-ts'ing.* (Journ. N. China Br. Roy. As. Soc., 1899-1900, n° 2, pp. 102-152)

Voilà de bon et utile travail. Il n'est personne qui n'ait ouvert deux livres sur la Chine sans remarquer d'étranges divergences sur les dates qui devraient, semble-t-il, être le mieux établies. A prendre même l'ouvrage de référence constante qu'est le *Chinese biographical Dictionary* de Giles, on s'aperçoit par exemple qu'il est dit, au n° 941, que K'ang-hi régna jusqu'en 1723, tandis qu'au n° 2577, il est dit que Yong-tcheng succéda à son père K'ang-hi en 1722, et les deux « erreurs » s'expliquent, l'une par ce fait que K'ang-hi est mort le 20 décembre 1722 et que son fils est monté sur le trône le 27 décembre 1722, l'autre par l'habitude chinoise d'attribuer au règne de l'empereur défunt tout le reste de l'année courante ; or l'année chinoise empiète sur la nôtre ; le règne de K'ang-hi s'est ainsi trouvé prolongé jusqu'au 4 février 1723 inclusivement. C'est à des difficultés de ce genre que l'exacte compilation du P. Hoang permet de parer. Elle fournit pour les empereurs, leurs fils, petits-fils, arrière-petits-fils, et pour les impératrices, les dates exactes de naissance, d'avènement, de mort, tirées des documents officiels. Le travail du P. Hoang était destiné à ce *Manuel du sinologue* entrepris par le P. Havret, et que la maladie, puis la mort sont venues interrompre, mais dont il faut espérer la reprise et l'achèvement.

P. P.

Père Louis Gaillard. — *Nankin port ouvert.* (Var. sinolog., n° 18). Changhai, 1901. In-8, xxi-483 pp.

En avril 1900, le Père Gaillard, qui s'était taillé dans Nankin et ses environs comme une sorte de fief scientifique, montait à Péking pour comparer les tombeaux septentrionaux des Ming à ceux du Sud. Le 12 mai, il était emporté par une pleurésie. Son service funèbre fut le dernier office solennel célébré au Nan-t'ang, ruiné peu après par l'insurrection. Les Jésuites de Ho-kien-fou tinrent à donner asile en leur cimetière à leur confrère du vicariat méridional. Sa dépouille échappa ainsi à la profanation qui, quelques semaines plus tard, jeta aux vents les cendres de Ricci et de Schall. En dehors de nombreux travaux amorcés, le P. Gaillard laissait un ouvrage achevé dont ses confrères ont assuré la publication : *Nankin port ouvert.*

Nankin s'est trouvé pendant quarante ans dans une situation unique en Chine ; la stipulation du traité français de 1858 qui en faisait un port ouvert est restée lettre morte jusqu'au printemps de 1899, et ce sont les causes et les conséquences de cette anomalie qu'étudie le P. Gaillard. Mais ce n'est pas là le seul sujet de ce gros livre. C'est en réalité toute l'histoire des relations de l'Europe et de la Chine depuis quarante ans qui s'y trouve esquissée et parfois développée. D'aucuns jugeront peut-être la méthode par trop discursive ; mais un bon index mettrait tout en valeur, et, s'il n'est qu'ébauché, n'oublions pas que nous avons affaire à une publication posthume. C'est la même explication, croyons-nous, qui rend compte d'inadvertances nombreuses, comme *Tche-fou* 曲阜 (p. 10), ou Pakhoi transcrit par 白海 (p. 79). Tel quel, il nous a beaucoup appris ; en un cas à tout le moins, il ne nous a pas convaincu. Une des grosses préoccupations du P. Gaillard est en effet d'établir la condition légale du missionnaire en Chine ; à ce sujet, il vient à parler de la fameuse clause « interpolée » de 1860. On sait de quoi il s'agit. C'est le traité français du 25 octobre 1860 qui a donné aux missionnaires le droit d'acquérir des biens immobiliers à l'intérieur de l'Empire chinois ; or le traité est en deux langues, française et chinoise, et la clause en question ne se trouve que dans le texte chinois. Comme il est formellement stipulé qu'en cas de contestations c'est le texte français qui fait foi, les Chinois semblaient autorisés à dénier aux missionnaires le bénéfice de ce droit d'achat. D'où provient la divergence des textes ? L'abbé Delamarre, qui servait d'interprète au baron Gros, en pourrait bien avoir une part de responsabilité, mais peu importe ici. De plus la question n'a plus qu'un intérêt historique, car la convention Berthemy en 1865, puis la convention Gérard en 1895 ont suppléé au silence du texte français. Mais le P. Gaillard veut nous prouver que, même sans ces deux conventions, le droit était acquis aux missionnaires, et c'est là que nous ne pouvons le suivre. Pour le P. Gaillard, les deux textes du traité ont une valeur égale, sauf dans le cas d'une divergence d'interprétation provenant de l'obscurité des versions, auquel cas le texte français fait autorité. Mais ici, dit-il, le texte chinois est parfaitement clair, on ne saurait donc tirer parti du silence du texte français. L'argument est ingénieux, mais nous paraît un peu côtoyer le sophisme. D'ailleurs le P. Gaillard était un travailleur trop industrieux pour que, même en ce sujet où nous repoussons son système, son labeur ait été inutile. Il a réuni quantité de faits, discuté nombre de théories, marqué les étapes de la politique française vis-à-vis des missions catholiques et les hésitations de la diplomatie anglaise vis-à-vis des missions protestantes. D'autres viendront peut-être qui de ses renseignements tenteront de dégager quelques autres conclusions. Mais c'est toujours à lui que reviendra l'honneur d'avoir groupé les faits eux-mêmes sur lesquels la discussion s'engagera.

P. PELLIOT.

Edouard CHAVANNES. — *De l'expression des vœux dans l'art populaire chinois.* (Journ. Asiat., sept.-oct. 1901. pp. 193-233).

« Le décor dans l'art populaire chinois est presque toujours symbolique ; il exprime des vœux. » Plusieurs modes servent à l'expression de ces vœux : tantôt l'écriture pure et simple, et on écrit 壽 *cheou*, longévité, pour souhaiter à quelqu'un une longue existence ; tantôt l'association d'idées, et un livre représentera le savoir, ou une grenade, à cause de ses grains abondants, exprimera le souhait d'une nombreuse postérité ; tantôt le simple rébus. Le caractère de la langue chinoise se prête merveilleusement à ce dernier mode. Sa pauvreté phonétique est cause qu'un mot abstrait quelconque a toujours un homophone désignant quelque objet concret. Dès lors, si on représente cet objet concret, il suggérera l'idée de l'homophone abstrait. Une amulette sera ornée d'une hallebarde 戟 *ki*, d'une pierre sonore *k'ing* 磬, et d'un de ces sceptres qu'on appelle communément des *jou-yi* 如意. Or *ki*, hallebarde, est homophone de 吉 *ki*, bonne chance, *k'ing*, pierre sonore, est homophone de 慶 *k'ing*, bonne fortune, *jou-yi* signifie au propre « conformément à vos désirs », et c'est ainsi qu'une hallebarde, une pierre sonore et un sceptre signi-

lieront immédiatement pour un Chinois : « Que votre bonne chance et votre bonne fortune soient telles que vous les désirez. » De même une bouteille (瓶 *p'ing*), une selle (鞍 *ngan*) et un sceptre (*jou-yi*) suggéreront ce vœu : « Ayez la paix (平 *p'ing*) et le calme (安 *ngan*) conformément à vos désirs (*jou-yi*). » Une autre forme de symbolisme consiste dans la représentation de personnages évocateurs de certaines idées. C'est ainsi que sur les porcelaines on voit souvent deux jeunes garçons à l'air joyeux : ce sont les deux *ho-ho* 和 合, symbole de la bonne entente. Comme les personnages de l'art chinois sont nombreux, on les distingue par des attributs ; ceux des *ho-ho* sont déterminés par un calembour : un nénuphar (荷 *ho*) et une boîte ronde (盒 *ho*). Le souhait du bonheur est le plus souvent répété ; ses symboles ordinaires sont la chauve-souris, 蝠 *fou*, qui suggère le « bonheur » 福 *fou*, et l'araignée, 蟢 *hi*, qui suggère « la joie » 喜 *hi*. La même idée est exprimée par les citrons déchiquetés à leur extrémité qu'on appelle des « mains de Buddha », 佛手 *fo-cheou*. Or *fo* (mandarin du centre, *fou*) est homophone de *fou*, bonheur ; ajoutons à l'explication de M. Ch. que *cheou*, main, est homophone de *cheou*, longévité ; ce citron signifie donc : « bonheur et longévité ». Ces symboles sont trop nombreux pour que nous puissions les signaler ici en détail, et nous ne pouvons que renvoyer au travail de M. Ch., qui lui-même est loin d'épuiser le sujet.

P. P.

A. Vissière. — *Traité des caractères chinois que l'on évite par respect.* (Journ. Asiat., sept.-oct. 1901, pp. 320-373).

M. V. dresse ici, avec sa précision ordinaire, la liste des caractères à éviter par respect, et indique quelles formes leur doivent être substituées. L'interdiction fondamentale porte sur seize caractères : 玄 *hiuan*, 燁 *ye*, 胤 *yin*, 禛 *tchen*, 弘 *hong*, 曆 *li*, 顒 *yong*, 琰 *yen*, 旻 *min*, 寧 *ning*, 淳 *tchou*, 誥 *tch'ouen*, 湉 *t'ien*, 璉 *lien*, 丘 *k'ieou* et 軻 *k'o*. Les treize premiers caractères faisaient partie du nom personnel d'empereurs de la dynastie actuelle ; le quatorzième entrait dans le nom d'un fils de K'ien-long, héritier présomptif qui mourut avant de régner ; *K'ieou* et *Ko* sont les noms personnels de Confucius et de Mencius.

P. P.

Maurice Courant. — *Note sur l'existence, pour certains caractères chinois, de deux lectures distinguées par les finales* K-N, T-N, P-M. (Mém. Soc. linguist. de Paris, t. XII, pp. 67-72).

Ex. : 掠 *leang*, qui a, selon la transcription de M. Courant, les deux prononciations actuelles *lyŏ* et *lyáń* (prononciations anciennes, *lyak* et *lyáń*) ; 妲 *ta*, qui a les deux prononciations actuelles *tă* et *táń* (anciennes *tat* et *tán*) ; 墊 *tien*, qui a les deux prononciations actuelles *tyă* et *tyán* (anciennes *tiap* et *tiám*). La note de M. C. se borne d'ailleurs à ces constatations.

P. P.

G. E. Moule. — *Notes on the Ting-chi or half-yearly sacrifice to Confucius.* (Journ. N. China Br. Roy. As. Soc., 1899-1900, n° 2, pp. 37-73).

M. M. eut l'occasion en 1891, au grand temple confucéen de Hang-tcheou, d'assister à la « répétition » par le préfet du sacrifice *Ting* 丁祭, que le vice-roi y doit célébrer tous les ans au 2e et au 8e mois, le jour 丁, avant l'aurore ; en septembre 1898, c'est du sacrifice même que M. M. fut témoin. Après une description sommaire de la cérémonie, M. M. en étudie le rituel, d'après le *Ting-tsi-p'ou* 丁祭譜. Le *Ting-tsi-p'ou* serait principalement extrait du

Houei-tien 會典 et du *T'ong-li* 通禮, mais ses indications musicales semblent empruntées au *Wen-miao-se-tien-k'ao* 文廟祀典考, et au *Houang-tch'ao-tsi-k'i-yo-wou-lou* 皇朝祭器樂舞錄. Malgré ses recherches, M. M. n'arrive pas à faire une théorie complète de ces notations.

P. P.

Père Henri HAVRET. — *T'ien-tchou, « Seigneur du Ciel », à propos d'une stèle bouddhique de Tch'eng-tou.* (Var. sinolog., nº 19). Changhai, 1901, in-8, 30 pp.

Cette étude sur l'histoire d'un mot est le dernier effort d'un homme dont on peut dire que rien de ce qu'il fit n'est indifférent. Le P. H. nous montre comment Juifs et Musulmans ont appelé l'Être Suprême de noms empruntés au confucéisme et au taoïsme, et il établit que l'ancienne Église nestorienne ne fut pas plus exclusive dans sa terminologie. Mais à peine entrés en terre chinoise, les Jésuites de la fin du XVIe siècle, le P. Ruggieri, le P. Ricci, créent, semble-t-il, et en tout cas adoptent le nom de « Seigneur du ciel », *T'ien-tchou* 天主, qui est aujourd'hui le seul usité dans l'Église romaine. Ce n'est pas à dire que ces premiers apôtres de l'évangélisation en Chine se soient montrés intransigeants ; plus versés dans les lettres chinoises que leurs adversaires dominicains ou franciscains, les anciens Jésuites acceptaient volontiers les termes confucéens de *T'ien* « Ciel », de *Chang-ti* 上帝 « Souverain Seigneur », comme des équivalents du nom de Dieu ; ainsi disons-nous le Seigneur ou le Très-Haut. Rome en jugea autrement, et depuis la constitution *Ex quo singulari* de Benoît XIV, 5 juillet 1742, le terme de *T'ien-tchou* est seul admis par les catholiques. Les Églises protestantes ne sont pas arrivées à s'entendre entre elles.

Ce terme de « Seigneur du Ciel » est d'ailleurs bien antérieur au XVIe siècle ; le « Seigneur du Ciel » est cité par Se-ma Ts'ien comme le premier des huit esprits honorés par Ts'in-che Houang-ti au IIIe s. avant J. C ; dans le buddhisme, c'est un des noms assez fréquents d'Indra. Et à lire le P. Havret, nous pensons que bien vides ont été ces longues controverses du XVIIIe et du XIXe siècles sur le nom à donner en chinois à la divinité. Quel que soit celui qu'on adopte, il en faudra toujours modifier la valeur, puisque c'est le concept même qu'on lui fait représenter qui est étranger aux Chinois. Les Nestoriens du VIIe siècle n'y regardaient pas de si près, et peut-être n'avaient-ils pas tort ; tout est question de définition.

P. PELLIOT.

* * *

Col. Sir T. H. HOLDICH. — *Lhasa.* (Geogr. Journ., déc. 1901, pp. 602-sqq.).

Esquisse rapide de ce que nous savons sur l'aspect de Lhassa et de Potala, avec un plan et une vue à vol d'oiseau de Lhassa, et un dessin ancien et une photographie récente de Potala. On pourra comparer cette photographie de Potala avec celle qui a paru dans *La Géographie* d'octobre 1901.

* * *

L. NOCENTINI. — *P'ieng-yang.* (Giorn. Soc. Asiat. Ital., XIV, 1901, pp. 217-240).

Traduction annotée d'un nouveau chapitre du *Tong fan ki yao* 東藩紀要, ouvrage sur la Corée dont M. N. avait déjà tiré plusieurs articles. Il s'agit du chapitre consacré à P'ieng-iang 平壤, qui est l'ancienne capitale du vicomte de Ki 箕. Sur d'autres chapitres tirés du même ouvrage, cf. *Giornale,* vol. XI, XII, XIII.

Japon

E. Baelz. — *Menschen-Rassen Ost-Asiens mit specieller Rücksicht auf Japan.* (Verhandl. der Berl. Gesell. für Anthr., Ethnol. und Urgesch., 1901, pp. 166-189 et 202-220).

J. Deniker. — *Les taches congénitales dans la région sacro-lombaire considérées comme caractère de race.* (Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthr. de Paris, 1901, pp. 274-281).

Le Dr Baelz rappelle que dès 1883 il a publié une étude importante sur la race japonaise, intitulée: *Die körperlichen Eigenschaften der Japaner*, Tokio, 1893, complétée par Koganei, dans les *Mittheilungen der medic. Facult. zu Tokyo*, t. II, no 1, 1893. C'est de ces études poursuivies pendant vingt ans que M. Baelz essaie de dégager une sorte de classification des races de l'Asie orientale. Il distingue trois grands groupes: 1o Ainu ; 2o Mandchou-coréen; 3o Malayo-mongol.

Sur la petite taille des Ainus, le développement de leur système pileux, le tatouage des lèvres particulier aux femmes, M. B. n'apporte rien de bien neuf. Il propose, chemin faisant, une explication du nom Wodjin (Ouo-jen) 倭人 donné par les Chinois aux Japonais et qui désignerait des nains bossus, en le rapportant aux Ainus, petits et souvent courbés et qui devaient alors occuper presque tout le Japon actuel: c'est assez peu convaincant. M. B. signale de très curieux cimetières ainu ; il serait à désirer qu'on en fît une étude plus détaillée.

Aux Mandchou-coréens, de type relativement grand et « aristocratique », M. B. rattache cette minorité de la population japonaise qu'il appelle la race noble, par opposition au gros du peuple, qu'il classe parmi les Malayo-mongols.

Enfin M. B. touche à la question des taches bleuâtres, constituées par la présence de pigment dans le derme, et qui sont visibles lors de la naissance chez presque tous les enfants de race japonaise pure dans la région sacro-lombaire. Il y a bientôt vingt ans que M. B. avait signalé l'existence de ces taches: il en reprend l'étude ici et y voit la plus puissante marque distinctive qui sépare la race mongole des autres races.

C'est du même sujet que M. Deniker entretenait presque simultanément la Société d'Anthropologie de Paris. Depuis vingt ans en effet, l'existence de ces taches bleues signalées par Baelz chez les Japonais, et qui ne trouvent pas chez les Ainus, a été reconnue chez les Chinois par Matignon, chez les Tagals par Collignon, chez les Malais par Kohlbrugge et Ten Kate, chez les Annamites et les Siamois par Chemin, enfin chez les Esquimaux par Sôren Hansen. (C'est sans doute par confusion avec le mémoire de Hansen que le Dr Baelz a été amené à dire, sans pouvoir citer de références, que Nansen avait signalé les taches bleues chez les Esquimaux). M. Deniker voit dans ces taches une marque caractéristique de la race qu'il appelle indonésienne. Il est impossible d'arriver à des conclusions fermes avant que la liste ait été exactement dressée des peuples chez lesquels ce phénomène physiologique apparaît.

P. P.

Alexandre Bénazet. — *Le Théâtre au Japon. Esquisse d'une histoire littéraire.* Paris, E. Leroux, 1901. In-8o, VIII-296 pp.

M. B. s'est proposé de tracer une histoire complète du théâtre japonais, dont à peu près rien n'est traduit, sans avoir un accès direct aux textes, et uniquement d'après des travaux de seconde main. La tentative était paradoxale et condamnée d'avance: on ne pouvait espérer qu'une compilation consciencieuse, où, à défaut d'une base philologique solide, une critique avertie des renseignements épars dans nombre de livres et d'articles démêlerait l'acquis de l'incertain et définirait avec précision l'état de nos connaissances sur cette branche de la littérature japonaise. Malheureusement, ce qui manque le plus à ce livre, c'est une critique des

sources utilisées : jamais M. B. ne repousse ou même ne discute une assertion, d'où qu'elle vienne, d'un travail d'érudit, d'une histoire japonaise ou d'un récit de *globe-trotter*. Les renseignements de source japonaise en particulier lui inspirent une confiance décidément exagérée. M. Fukuchi rapporte que, « dès le 1er siècle avant l'ère chrétienne, les diverses provinces de Kyūshu (il y a, fautivement, Kiouskou) étaient en relations assez fréquentes avec la Chine » (p. 61) : où sont ses preuves ? sur quoi se fonde son témoignage ? Toutes les informations, je ne dis pas dignes de foi, mais dignes d'examen, que nous ayons sur l'époque primitive du Japon, sont, en dehors des sources chinoises, tirées du *Kojiki* et du *Nihongi*, ouvrages d'ailleurs traduits et parfaitement traduits ; toutes celles qui ne reposent pas sur un texte de ces deux histoires ou sur un texte chinois peuvent être rejetées au préalable, et sans discussion. Pareillement l'*Histoire de l'Art du Japon*, publiée en 1900 à l'occasion de l'Exposition de Paris, ne saurait faire autorité. La beauté typographique et les magnifiques illustrations de cet ouvrage ne peuvent pallier les fautes et les erreurs innombrables qui le déparent, le manque absolu de sens critique qu'il trahit, la pauvreté et le caractère fantaisiste de sa documentation. Tant que nous n'aurons que son seul témoignage pour établir l'invention au Japon, vers le IXe siècle, d'une musique originale et « toute nouvelle » (p. 68), nous ferons sagement de n'en rien croire. On jugera de la confiance que mérite cette publication par le passage suivant, que M. B. (p. 61) cite pourtant sans sourciller : « Ce fut sous la dynastie de *Zouï* et de *Tô* [il s'agit des Souei et des T'ang] que nous entrâmes pour la première fois en rapport avec la Chine, et *après le règne particulièrement prospère d'Açoka, avec l'Inde.* »

D'autres raisons encore font qu'on ne pourra se servir du livre de M. B. qu'avec de grandes précautions : on y trouve fréquemment des affirmations un peu surprenantes et des lapsus assez forts. P. 1, M. B. parle de ce que nous apprennent sur l'ancien culte grec « les poèmes *d'Orphée* (sic), d'Hésiode et d'Homère ». La phrase suivante n'est guère moins inattendue : « Dans l'Inde, les récits épiques du Mahâbhârata et du Râmâyâna sont les véritables sources de la science liturgique. » C'est une erreur de dire (p. 86, n. 2) que « le vocabulaire chinois n'a jamais pénétré dans la poésie dramatique du Japon » : les mots chinois, rigoureusement proscrits de l'ancienne poésie japonaise, ont été admis, en petit nombre il est vrai, dans le *No*. P. 114, M. B. fait remonter la composition du *Kandjour* et d'un ouvrage bouddhique chinois à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne : mais ici il n'y a peut-être qu'une faute d'impression. On nous assure, p. 95, que le *Kiogen* se joue sans masques, et, p. 100, que l'usage des masques « se borna au *No* et au *Kiyôghèn* (Kiogen) » : il faudrait pourtant choisir entre les deux affirmations. Mais voici qui est plus grave : « Le Bouddha est appelé par les japonais *Amida* » (p. 62, n. 2), et voici qui est énorme (il s'agit des jeux de mots qui abondent dans la poésie japonaise) : « Le caractère *monosyllabique* de la langue favorise naturellement la multiplication presque indéfinie des calembours » (p. 109).

Dans une première partie, M. B. traite des *matsuri*, ces fêtes populaires étroitement associées à leur origine aux cérémonies du *Shinto* : c'est pourquoi il eut peut-être été logique de rattacher leur étude à la seconde partie, qui traite du drame sacré (origines mythiques de la danse accompagnée de chant, de la musique orchestique, et des masques ; genres étrangers, importés avec le buddhisme, et dont la nature reste d'ailleurs fort mal définie ; danses *kagura*, encore exécutées aujourd'hui dans les temples shintoïstes ; danses *sambashô* et *shirabyoshi* ; le *sarugaku* ; enfin développement du *No* et du *Kiogen*, qui sont des formes complètes du drame). Il est assez artificiel de classer les danses *shirabyoshi* et le *sarugaku* dans le drame sacré. La 3e partie a pour objet le drame profane : né probablement des récitations publiques rythmées, qui conduisirent au théâtre de marionnettes, préparé par les tentatives curieuses de la célèbre et pieuse actrice Okuni, dont M. B. nous rappelle la touchante histoire, il s'épanouit avec ce Chikamatsu Monzaemon (1653-1734), en qui les Japonais se plaisent à voir leur Shakespeare, et qui fut au moins leur Alexandre Hardy : enfin il se transforme tout récemment avec le *soshi-shibai*, dont le principal promoteur, l'acteur Kawakami, est aujourd'hui bien connu des Parisiens. La 4e partie (les procédés littéraires) revient, non sans de fréquentes

redites, sur la technique — prologues, chœurs, masques, etc. — et les sujets des drames japonais. La dernière contient d'intéressants détails sur la musique de théâtre, la disposition matérielle et la représentation. M. B. ne s'est pas demandé, et pourtant la question peut être soulevée, si l'organisation des théâtres ne trahit pas une influence européenne, qui se serait produite par l'intermédiaire des Hollandais.

M. B. n'a pu résister à la tentation de se faire une transcription personnelle, qui prétend être rigoureusement phonétique. En tous cas on ne saurait dire qu'elle est tout à fait logique (pourquoi, p. 167, Foukou*tchi* et, même page, *Tci*kamatsou; p. 150, Eddo, et p. 168, Edo ; p, 154, shamicenn, et p. 200, chamicen ; p. 207, shiôgoun, et p. 209, shôgoun ; p. 30, Yébis, et p. 31, Ebiss ; p. 67, Foudjiwara, et p. 91, Foujihara, etc.?). Il y a des graphies positivement inadmissibles : Sozanô, p. 51, pour *Susa no o* ou *Susa no wo* ; Nipon, avec un seul p. Au lieu de Osaksa, p. 31, lire Asakûsa. — La bibliographie est copieuse et bonne, quoiqu'on ne soit pas peu surpris d'y rencontrer *Yedda, ballet japonais*, par O. Métra. Il n'y a pas d'index. Le livre est abondamment et joliment illustré de reproductions de gravures japonaises, auxquelles on peut seulement reprocher de n'être pas toujours inédites et de n'avoir souvent avec le texte qu'un rapport fort lointain.

CL. E. MAITRE.

CL. E. MAITRE. — *L'art du Yamato*. Extrait de la *Revue de l'art ancien et moderne*. Paris, 1901. In-4°, 42 pp., 35 gr. dans le texte et 8 pl.

Depuis l'apparition de cet ouvrage, l'auteur est devenu membre de l'École française d'Extrême-Orient et notre collaborateur. Il nous est par suite malaisé de dire ici tout le bien que nous pensons de l'intéressante étude, aussi bien écrite que bien illustrée, qu'il a consacrée aux productions du vieil art buddhique japonais. On se rappelle l'impression profonde produite par celles de ces œuvres d'art qui ont été exposées à Paris en 1900 : aussi devons-nous à tout le moins de signaler la publication de M. M. aux lecteurs soucieux d'en retrouver de bonnes reproductions, accompagnées pour la première fois d'un commentaire judicieux et informé de bonne source.

A. F.

N. W. THOMAS. — *On a pictorial representation of the Wheel of Life from Japan*. (Man, janv. 1901, art. 1).

Une planche en couleurs reproduit une gravure japonaise assez récente, mais faite manifestement d'après une peinture beaucoup plus ancienne, et qui représente la Roue de la Vie. La gravure japonaise est accompagnée d'un texte explicatif, dont M. T. donne la traduction, et qui est tiré, nous dit-il sommairement, d'une Encyclopédie chinoise. De pareilles images n'ont d'ailleurs pas la rareté que M. T. semble leur attribuer, et M. G. Schlegel lui a justement rappelé que M. F. W. K. Müller avait décrit dès 1893 une image toute semblable (*T'oung-pao*, vol. IV, p. 363 sqq.) : M. T. aurait eu tout avantage à se reporter à cette excellente étude iconographique.

CL. E. M.

Indes Néerlandaises

G. SCHLEGEL. — *Geographical notes* (suite). (T'oung-pao, juill. 1901, pp. 167-182).

M. S. continue ici son importante étude sur Palembang. On se rappelle qu'après avoir porté jusqu'au VIe s. le nom de *Kĕndĕrî* (Kandari), ce pays était, au début des Song (Xe s.), connu sous

celui de *San-fo-ts'i* 三佛齊, que M. S. lit Sĕmbodja. L'article débute par la série des ambassades envoyées en Chine par le nouvel État sous les Song, les Yuen et les premiers Ming (XIe-XVe s.). Nous n'y ferons que quelques remarques de détail : le second terme de la restitution *Hadji Subhutha Bhumi* 霞遲蘇勿吒蒲迷 ne nous paraît pas sûr ; par contre, *Çrîdeva* 室離曇華 semble certain, mais rien ne garantit *Djîva Kâla*.

En 1397, Palembang est conquis par les Javanais et le pays prend le nom de 舊港 *Kieou-kiang* (*Kukang*). A la faveur des troubles qui suivirent cette invasion, un Chinois de Canton, Leang Tao-ming 梁道明, prit le pouvoir à Palembang. D'autres chefs, également chinois, se disputaient l'influence : tel ce Tch'en Tsou-yi 陳祖義 qui fut saisi en 1407 au nom de l'Empereur par le fameux eunuque Tcheng-Ho 鄭和, amené à la capitale et exécuté.

Dans le corps de cet article, M. S. a inséré une longue note pour établir sa transcription *Sĕmbodja*, au lieu du *Sambhoja* (1) de Beal (*Merveilles de l'Inde*, p. 252). Et d'abord d'autres noms sont à rapprocher de celui-là. Les voyageurs arabes du IXe s. parlent d'un État dont le nom a été lu tantôt Sarîra, tantôt Sarbaza ; les éditeurs des *Merveilles de l'Inde* (p. 248 sqq.,) ont établi d'après Yaqout la véritable vocalisation *Serboza*. L'identité de Serboza et *San-fo-ts'i* fut proposée ar Beal, qui voyait de plus une sorte de doublet de ce nom dans le *Che-li-fo-che* 室利佛逝 d'Yi-tsing, lu *Çrîbhoja*. Beal ajoutait que le *Mo-lo-yu* 末羅瑜 (ou 遊) d'Yi-tsing (*Malayur* de Marco Polo) désignait aussi Palembang. M. Chavannes (*Religieux éminents*, p. 223) fit observer que *Che-li-fo-che* et *Mo-lo-yu* étaient originairement distincts, et, admettant que *Mo-lo-yu* était Palembang, fut amené à chercher le pays de *Che-li-fo-che* à la pointe Sud de Sumatra. Une dernière solution fut proposée par Takakusu (*A Record of the Buddhist religion*, p. XLI) : c'était de placer *Che-li-fo-che* à Palembang, mais en rejetant *Mo-lo-yu* plus loin sur la côte Nord de Sumatra. Cette théorie tend à prévaloir ; c'est celle qu'adopte M. S. et que pour notre part nous croyons juste.

Mais, ces identifications admises, quels noms indigènes les transcriptions chinoises déguisent-elles ? *San-fo-ts'i*, dit M. S., est *Sĕmbodja* ou *Kĕmbodja*, le nom malais de la *Plumeria acutifolia*. Il se pourrait en effet que le nom fût malais, et la restitution *Sambhoja* de Julien et de Beal n'est guère satisfaisante. Mais les arguments apportés par M. S. ne nous paraissent pas décisifs. *Sambhoja*, dit-il, est impossible, car les Chinois ont employé ici le caractère 佛 *Fo bud*), qui ne renferme pas d'aspiration ; pour donner raison à Beal, il faudrait un caractère comme 菩 *p'ou*, ou 浮 *feou* (*p'ou*). — Il serait en effet très souhaitable que les mêmes caractères n'eussent jamais été employés à la fois à transcrire des lettres aspirées et non aspirées. Par malheur, la règle n'a jamais été posée avec la rigueur que lui prête M. S., et nous en demanderons la preuve à son propre article. Dans les quelques exemples qu'il cite à l'appui de sa thèse, il montre 菩 *p'ou* (aspiré) transcrivant *bhu* (aspiré) de *Subhûti* ; or M. S. sait mieux que personne que ce caractère doit sa grand diffusion aux termes *P'ou-t'i* 菩提 (*Bodhi*), *P'ou-sa* 菩薩 (*Bodhisattva*), où il représente une syllabe non aspirée. D'autre part c'est par un caractère sans aspiration, 部 *pou*, que Hiuen Tsang transcrit le *bhû* de *Subhûti* (Julien, *Voyages*, III, 528, et Tripiṭ. Japon, 致, VII, 22 vo). Et de même si *bha* et souvent rendu par 婆 *p'o* (aspiré), ce même caractère n'entre-t-il pas dans le transcription constante de *deva* 提婆 *t'i-p'o* ? Le principe, au lieu d'être absolu, se réduit donc pour nous à une simple probabilité.

Mais, si l'application n'en est selon nous que probable pour *Sembodja*, elle est à peine possible pour *Che-li-fo-che*. La mention de ce nom est en effet tout à fait isolée dans les historiens chinois. On ne le trouve cité que dans l'*Histoire des T'ang* (2), où il apparaît entre 670 et 673, et

---

(1) Beal avait écrit *Sambhoja*. M. S. le lui reproche, et dit qu'il faut écrire *Sāmbhoja* ; cette critique est injustifiée.

(2) *L'Histoire des Barbares du Sud*, que M. S. a trouvée citée dans la *Pien-yi-tien*, n'est en réalité que le chapitre sur les Barbares du Sud de l'*Histoire des T'ang*. — On trouverait

les Chinois le connaissent jusque dans la première moitié du VIIIe s. Justement c'est en 671-672 que Yi-tsing arrive à *Che-li-fo-che*. Vu la concordance des dates, y a-t-il invaisemblance à rapprocher de ce séjour du seul voyageur chinois qui, à notre connaissance, parle en détail de ce pays, le seul passage des historiens où il en soit fait mention ? Et si nous admettons qu'il faut reporter aux voyageurs buddhistes la connaissance de ce nom, ne devons-nous pas appliquer leurs méthodes de transcription pour le reconstituer ? Or Yi-tsing savait incontestablement le sanskrit, et quand il nous nomme en Inde le roi *Che-li-ki-to* 室利笈多 Çrīgupta, ou qu'il nous dit que le maître de la loi Tao-hi 道希 avait pour nom sanskrit *Che-li-t'i-p'o* 室利提婆 *Çrīdeva* (1), c'est bien *Çrī* qu'il a voulu écrire et non *sri*, et l'on ne peut donc faire état ici des anciennes prononciations qu'en tant qu'elles s'accordent avec les résultats de restitutions certaines. C'est pourquoi, voyant Yi-tsing employer dans le nom *Che-li-fo-che* 室利佛逝 les mêmes caractères *che* et *li* que dans *Çrīguptā* et *Çrīdeva*, nous croyons devoir rétablir comme premier élément du nom *Çrī* et non *sri*, comme le veut M. S. Dès lors le nom a toutes chances d'être sanskrit, et *bodja* ne l'est pas; nous ne pouvons donc, en l'absence de preuves décisives, souscrire à la lecture proposée. Ajoutons que M. S. traduit *Sribodja* ou *Bodjapura* par « Ville du plaisir », mais que lui-même nous avertit du reste que le mot malais pour plaisir est *bòga* (du sanskrit *bhoga*) et non *bodja*. Aussi, tout en admettant la possibilité d'une forme dérivée *Sribodja* (avec passage de la muette aspirée à la non-aspirée comme dans *bòga* = *bhoga*) et à laquelle répondrait le *Serboza* des voyageurs arabes du IXe s., persistons-nous à lire ce nom, en tant qu'il nous est venu par un sanskritiste comme Yi-tsing, *Çrībhoja* (2). Il faut encore noter que l'article de M. S. renverse l'ordre chronologique, que San-fo-ts'i ne précède pas Che-li-fo-che mais le suit, puisque Che-li-fo-che apparaît au VIIe siècle et San-fo-ts'i au Xe, et on est ainsi amené à se demander si San-fo-ts'i ne transcrit pas une forme dérivée, plus ou moins altérée peut-être, d'un nom dont la forme première, ou en tout cas plus ancienne, est représentée par Che-li-fo-che.

P. PELLIOT.

Généralités et divers

Ferdinand von RICHTHOFEN. — *Geomorphologische Studien aus Ostasien.* II. *Gestalt und Gliederung der ostasiatischen Küstenbogen.* (Sitzungsb. der Kön. preuss. Akad. der Wissensch. zu Berlin, Bd. XXXI, 1901, pp. 781-808).

Fait suite à une étude parue antérieurement dans la même publication (Bd. XXI, 1900, p. 888-925) sous le titre de : Über Gestalt und Gliederung einer Grundlinie in der Morphologie Ost-Asiens.

* * *

W. G. SUMNER. — *The Yakuts, abridged from the Russian of* SIÉROSHEVSKI, *and revised and completed by* M. SIEROSHEVSKI. (Journ. of the Anthrop. Instit. of Gr. Britain a. Ireland, vol. XXXI, jan. to june 1901, pp. 65-110).

Cet abrégé du grand ouvrage, ou tout au moins d'une partie du grand ouvrage de Sieroshevski (*Yakuty*, t. I., St Petersbourg, 1896 ; édit. polonaise, Varsovie, 1900), nous fait vive-

---

sans doute quelques autres mentions dans la littérature buddhique (il est question de 佛逝 Fo-che, en 720, dans un texte traduit par M. Lévi, Journ. As., mai-juin 1900, p. 421), mais nous ne croyons pas qu'elles fassent échec à notre thèse.

(1) Chavannes. *Les religieux éminents*, pp. 27 et 82.

(2) Incidemment, M. S. propose pour le nom du Cambodge une étymologie nouvelle. La question est intéressante, et nous y reviendrons prochainement. — Peut-être pourrait-on

ment regretter que nous n'en ayons pas la traduction complète. L'auteur, qui a vécu douze ans comme exilé politique parmi les Iakoutes, nous donne sur ce peuple encore peu connu des renseignements de la plus grande précision et du plus haut intérêt. Il est difficile de résumer ce résumé: signalons surtout les pages sur le mode curieux de groupement appelé *sib*, sur la notion de propriété, le communisme relatif des biens et la révision périodique de la répartition de la propriété foncière, sur les rites mortuaires et funéraires, les croyances superstitieuses et les pratiques magiques, et enfin sur l'organisation de la famille: les dures conditions de la vie y déterminent une exploitation systématique des faibles — enfants, femmes, vieillards — par les plus forts; les liens de famille sont d'ailleurs encore si mal définis que les Iakoutes n'ont pas de noms spéciaux pour désigner le frère, la sœur, le fils, la fille, le père; la monogamie a remplacé à peu près la polygamie; l'exogamie la plus stricte prévaut aujourd'hui dans le *sib*, mais il y a de nombreuses traces d'un état antérieur, où l'endogamie était la règle et l'inceste, qui du reste n'a pas entièrement disparu, un fait très normal. [Notons en passant que l'inceste n'inspire aucun sentiment d'horreur, et que les frères ne laissent pas leurs sœurs se marier vierges: preuve nouvelle que l'exogamie n'est pas due à l'horreur de l'inceste.] — Il semble bien que tous ces phénomènes soient connexes: c'est l'introduction des idées et de la religion russes qui a amené la substition de la monogamie à la polygamie, et en même temps la prohibition relative de l'inceste; si l'on tient compte, d'autre part, de l'extrême limitation du *sib*, on comprendra que l'exogamie se soit progressivement substituée dans ces conditions à l'endogamie; enfin la date récente de cette transformation explique l'état encore inorganique de la famille, l'absence de noms spéciaux pour exprimer les relations proprement familiales, l'emploi de noms qui désignent en fait les anciennes relations dans le *sib* endogame. — La partie de l'ouvrage abrégée par M. Sumner ne contient à peu près aucun renseignement anthropologique ou linguistique. On sait que les Iakoutes, qui occupent dans le Nord de la Sibérie orientale la partie la plus froide peut-être de la terre habitée, appartiennent à la race turco-tatare, modifiée par des mélanges avec les Mongolo-tongouses. Leur langue est l'ancienne langue turque-ouïgoure.

CL. E. MAITRE.

V. WEINSTEIN. — *Giljaken*. (Verhandl. der Berl. Gesellsch. für Anthr., Ethnol. und Urgesch., 1901, pp. 36-39).

Cette note de M. W. est un résumé d'une communication faite sur les Ghiliaks à la Société russe de géographie par M. Sternberg, qui a passé plusieurs années dans la Sibérie orientale. Au nombre de 4.500 environ, occupant les bouches de l'Amour et une partie de Sakhalien, les Ghiliaks paraissent à M. S. être des émigrants venus du Nord. Il en voit la preuve dans la construction même de leurs huttes. Celles des Kamtchadales sont hermétiquement closes avec un seul trou servant à l'échappement de la fumée. Les Ghiliaks habitent une région au climat moins rigoureux; cependant, dans certaines circonstances, pour la grande fête de l'ours par exemple, les rites semblent encore exiger des huttes du type kamtchadale. Les traditions et les mœurs des Ghiliaks se prêteraient à cette origine septentrionale. L'anthropologie ne fournit aucune donnée, car tel Ghiliak se rapproche physiquement des Ainus et tel autre des tribus tongouses.

P. P.

---

rapprocher un nouveau nom de *Çrîbhoja* et de *Bhojapura*; le deuxième capitale chame. Bal Kangov, près de Huê, est appelée dans les Annales annamites 佛誓 *Fo-che*.

NOTES ET MÉLANGES

ÇANF ET CAMPĀ

On sait que feu le colonel Yule, identifiant Campā avec le *Zabai* de Ptolémée et le *Çanf* des Arabes, qu'il situait à l'Ouest de l'embouchure du Mékhong, dans la baie de Kāmpot, a soutenu que, jusqu'aux xe et xie siècles de notre ère, Campā ne se trouvait pas dans les parages où les Portugais et les navigateurs modernes l'ont connu plus tard, mais à bonne distance de là, dans le golfe de Siam. Depuis, les résultats de l'épigraphie, que Yule ne pouvait connaître (1), nous ont appris que cette situation, pour l'époque du moins des voyageurs arabes, est impossible : de deux choses l'une : ou Çanf n'est pas Campā, ou Yule l'a mal situé. Ayant eu récemment l'occasion de toucher cette question (2), j'avais conclu dans le premier sens : je crois maintenant que j'aurais mieux fait de me décider dans l'autre.

Dans une note qu'il a eu l'obligeance de me communiquer, mon savant confrère et ami, M. le professeur De Goeje, de Leide, a appelé mon attention sur les données réunies à ce sujet par M. Van der Lith (et, ajouterai-je, par M. De Goeje lui-même) dans l'Index géographique de son édition du *Livre des merveilles de l'Inde* (3). De ces données, il résulte en effet que Yule, si soigneux d'ordinaire, et bien qu'il ait commencé par donner la liste suffisamment complète des sources alors accessibles, n'a pas tenu compte de tous leurs témoignages et qu'il a, comme on dit, voulu n'entendre qu'une cloche. Dans les observations qui vont suivre, je n'entends pas reprendre d'ensemble cette question de Campā ; je veux seulement indiquer brièvement les raisons qui m'ont fait changer d'avis.

Nous pouvons écarter d'abord, je pense, l'argument tiré de la situation hypothétique de *Zabai*. Le système de longitudes et latitudes de Ptolémée, pour la région de l'Extrême-Orient, est si bizarrement déformé, qu'il n'y a pas à faire fond sur ses déterminations. Tout ce qu'on peut légitimement en tirer, c'est que, après avoir quitté *Zabai* ou la ville des *Zabai*, et avoir doublé le « grand promontoire », on entrait dans le « grand golfe », pour arriver ensuite en Chine. Yule veut que ce « grand promontoire » soit la Pointe du Cambodge, l'extrémité Sud-Ouest du delta du Mékhong ; et il est de fait que la projection de cette pointe fait grande figure sur nos cartes. Mais, à supposer même qu'elle ait existé de leur temps, il est permis de douter qu'elle eût fait la même impression sur les caboteurs dont Ptolémée transposait les récits, et qu'ils eussent donné ce nom de *mega akrôtêrion* à ce qui devait, alors comme aujourd'hui, se présenter comme un chapelet de lagunes et de bancs de sable à demi noyés. Pour tout ce que nous savons de ces données, rien n'empêche de les transporter sur la côte d'Annam, où les havres profonds et les hauts promontoires ne manquent pas (4). D'ailleurs la situation que leur assigne Yule fût-elle exacte, elle ne prouverait pas grand chose pour celle de Çanf et de Campā au temps des relations arabes : au deuxième siècle, pour Campā, nous sommes en pleine préhistoire.

---

(1) Autant que je sache, Yule a exposé ses vues à cet égard pour la dernière fois dans un article publié dans les *Proceedings of the Royal Geographical Society* de novembre 1882.

(2) *Journal des savants*, juillet 1901, p. 440. [Ici même p. 75].

(3) Publié par P. A. Van der Lith, avec la traduction française par L. Marcel Devie : Leide, E. J. Brill, 1883-1886. — Les données en question se trouvent surtout aux pages 220 et 222 de l'Index.

(4) M. Gerini, qui a appliqué aux coordonnées de Ptolémée un système de corrections très ingénieux, trop ingénieux même pour être toujours convaincant (*Journ. Roy. As. Soc. London*, 1897, p. 551 et s.), place *Zabai* à Baria et le « grand promontoire » au cap St Jacques ; ce qui ne va pas bien non plus, puisque Ptolémée met presque tout un degré de longitude entre les deux.

Pour Çanf, l'argumentation de Yule est plus embarrassante. Elle s'appuie sur la relation du marchand Soleyman, écrite au milieu du IXe siècle et conservée dans un traité rédigé au siècle suivant, qui a été publié et traduit, il y aura bientôt deux cents ans, par Renaudot et plus récemment par Reinaud (1). D'après cette relation, les navires qui allaient en Chine relâchaient à *Senef* (Çanf), puis, à dix jours de là, dans l'île de *Sender Foulat*, d'où ils arrivaient en Chine au bout d'un mois (2). Dans *Sender Foulat* ou *Sandal Foulât*, Yule reconnait le groupe de Poulo Condor, le Sondur ou Condur de Marco Polo, (3) et l'identification, si elle n'est pas certaine, — les Arabes désignaient par le même mot les îles et les presqu'îles, — est certainement séduisante. La donnée de Soleyman se retrouve ensuite, au siècle suivant, chez Massoudi, très probablement d'après la même source; plus tard encore, dans le *Livre des merveilles* (p. 86), où elle est mise au compte d'un autre navigateur, contemporain de Soleyman, et chez d'autres géographes arabes. Et il est certain que, si nous n'avions qu'elle, il serait difficille de ne pas se ranger à l'opinion de Yule.

Mais nous avons une autre donnée plus simple et qui, elle, ne prête à aucune équivoque. Elle se trouve en premier lieu — car, comme la précédente, elle a été répétée par des successeurs — chez Ibn-Khordadbeh, une autorité de premier ordre, contemporain de Soleyman, que Yule n'a pas manqué de mentionner parmi ses sources, et dont il a malheureusement oublié d'invoquer ici le témoignage. Dans le *Livre des routes et des provinces*, publié et traduit par M. Barbier de Meynard (4), Ibn-Khordadbeh nous apprend (p. 291) que, « de *Komar*, pays qui produit l'aloës indien nommé komary, et du riz, on va à *Senf* en trois journées (5), en suivant la côte. L'aloës de Senf, nommé à cause de cela senfy, l'emporte sur celui de Komar. » Komar ou Khmar est ici incontestablement le pays khmer, le Kmir des documents vieux-javanais, de même que Senf ou Çanf, « d'où vient le meilleur bois d'aigle », est le pays de Campā (6). La donnée ne détermine pas la situation de Campāpura, non plus du reste que ne le font jusqu'ici les inscriptions; mais elle dit clairement que, trois jours après avoir quitté le dernier port ou marché en pays khmer et en marchant vers l'Est, — car c'est là la direction de la route, — on arrivait à un port ou marché cham. Elle nous dissuade ainsi de chercher Çanf à l'Ouest du Mékhong et jusque du côté de Kāmpot, et elle montre que, pour les Arabes du IXe siècle, comme pour Marco Polo et pour les Portugais, le pays de Campā se trouvait bien là où le placent les inscriptions, sur la côte annamite.

A. Barth.

NOTE SUR L'EXÉCUTION DES FOUILLES

En présence du grand nombre de trouvailles archéologiques faites ces dernières années en Indo-Chine, nous croyons utile de donner quelques indications au sujet des fouilles que de nouvelles découvertes rendraient nécessaires. Des faits récents montrent que ces conseils fort ordinaires et de simple bon sens ne sont pas superflus; car, tout en rendant justice à la bonne volonté de maint chercheur, nous devons constater que beaucoup de fouilles n'ont fourni que des résultats incomplets, faute d'une méthode raisonnée appliquée exactement.

(1) *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine dans le* IXe *siècle de l'ère chrétienne*... 2 tomes. Paris, Imprimerie Royale, 1845.

(2) *Relation*..., p. 18.

(3) Je n'ai pas besoin de remarquer que la palatale *c* et ses variantes représentent, dans ces parages, une prononciation zézayante.

(4) *Journal asiatique*, VIe série, t. v (1865).

(5) Comme le fait remarquer M. Barbier de Meynard, ces trois journées sont devenues huit milles chez Edriçy. On sait que les données numériques sont le plus sujettes à altération. C'est ainsi que l'Index géographique du *Livre des merveilles* (p. 222) porte cinq journées au lieu de trois.

(6) Aussi dans le *Livre des merveilles*, Çanf désigne tantôt un port, tantôt une contrée.

Les quelques indications qui suivent n'ont, au point de vue général des fouilles en tout pays, d'autre valeur que celle qui peut résulter d'une expérience personnelle : en Indo-Chine, où l'École d'Extrême-Orient a reçu du Gouvernement la mission particulière d'assurer la conservation des monuments antérieurs à l'installation de notre domination ou de notre protectorat sur le pays, elles prendront la valeur d'instructions pour toutes personnes qui pourraient avoir à exécuter des fouilles. La propriété de l'État ayant été reconnue sur les objets anciens, même en terrains particuliers, de même qu'en Tunisie, aucune fouille ne peut être faite sans les ordres de l'autorité supérieure ou sans l'autorisation de l'École Française. Il convient donc dans ces conditions d'indiquer comment ces fouilles doivent être exécutées.

Une fouille archéologique est destinée à faire connaître les éléments d'un édifice ou d'un groupe d'édifices ou d'objets, qu'une cause quelconque a fait disparaître sous une couche de terre. Si l'on observe que le même objet peut être considéré à un grand nombre de points de vue, il faut admettre que la même fouille pourrait être entreprise par un grand nombre de personnes pour une série de recherches toutes différentes.

Or au cours de cette fouille, la nature des déblais, leur ordre de superposition, la position des fragments trouvés, etc., sont autant de renseignements ou d'indices qui aident à la solution de tel ou tel problème spécial (1). La fouille une fois exécutée, la plus grande partie de ces indices a disparu : par suite la solution de tel ou tel problème devient impossible. Le principe directeur de toute fouille archéologique sera donc de faire la fouille de telle sorte que tout nouveau chercheur soit en présence de la fouille faite comme s'il pouvait encore la faire lui-même; autrement dit, qu'il puisse avoir tous les renseignements qu'elle lui eût fournis s'il l'eût exécutée lui-même.

L'idéal serait évidemment un procédé analogue à celui des rayons X. L'état actuel de la science ne le permet pas. Il n'est cependant pas impossible d'y suppléer en consignant, par tous les moyens dont nous disposons aujourd'hui, l'histoire même de la fouille : croquis, dessins cotés, aquarelles, photographies, surtout et avant tout journal des fouilles.

Il faut que puissent être connus de chacun l'état des choses avant le débroussaillement et la fouille, la nature des déblais el des débris qui s'y rencontrent, leur ordre de superposition, la place exacte des objets trouvés et la façon dont ils étaient engagés au milieu des autres débris.

Quelques exemples ne seront pas inutiles pour montrer la nécessité de ces diverses constatations. Supposons qu'un épigraphiste soupçonne dans un mur byzantin la présence d'une inscription romaine (le fait est fréquent). Il démolit le mur, met à jour l'inscription. Tout fier de ce résultat, il ne prend note ni du genre ni de l'état du mur. Passe un archéologue qui étudie les citadelles byzantines : l'absence de ce mur lui fait perdre la clef des dispositions de défense qu'il recherchait depuis longtemps.

Tel autre s'occupe des monnaies ; il jette au loin les débris d'un coffret grossier qui contenait un trésor, et c'est un renseignement précieux dont il prive le savant qui étudierait l'art industriel de cette époque.

Un troisième fait une fouille pour dégager un monument ; convaincu qu'il était couvert d'une voûte légère en maçonnerie, il fait disparaître sans scrupules la couche de cendres qui masquait la mosaïque de la salle : il prive ainsi des traces de l'incendie qui a dévoré la toiture le chercheur mieux avisé qui eût pensé l'édifice ainsi couvert.

La plus grande circonspection et la plus grande minutie doivent donc être apportées dans l'exécution d'une fouille, car on ne sait jamais si l'on a envisagé toutes les possibilités du problème.

Ces observations générales admises, nous donnerons quelques indications au sujet de la manière même de faire les fouilles. Les différents modes de fouille, la marche d'une fouille normale et le sort à faire aux objets trouvés sont, pensons-nous, les trois grands points qu'il y a lieu d'examiner.

---

(1) C'est ainsi que la présence de cendres, pour ne prendre qu'un exemple au hasard, indiquera à l'historien qu'après la ruine du monument l'emplacement qu'il occupait n'a pas été complètement abandonné.

On peut diviser les fouilles en deux sortes : les fouilles longues et peu profondes, que nous appellerons *fouilles de recherche*, les fouilles larges et creuses, ou *fouilles de dégagement*. On peut à l'occasion remplacer les premières, lorsque le personnel ou le temps fait défaut, par des tranchées plus ou moins distantes, perpendiculaires à la direction de la fouille de recherche qu'on eût exécutée : on peut ainsi s'assurer par exemple de la continuité d'un mur avec une grande économie, mais ce mode risque de ne pas indiquer des sections de portes ou des départs de murs latéraux.

Nous n'insisterons pas sur la façon de faire la fouille elle-même. Il est rare qu'on dispose ici du choix des outils et des hommes (1). Rappelons seulement que lorsque par la nature sablonneuse ou humide du terrain une fouille devient dangereuse et demande un étaiement, le chercheur assumera de lourdes responsabilités s'il n'a recours au moins aux conseils d'un homme autorisé. Il ne faut jamais compter en ce cas sur l'industrie des travailleurs, dont l'impéritie est inouïe (2). L'auteur des fouilles agira donc sagement en surveillant incessamment la nature des terrains rencontrés et en arrêtant les travaux dès qu'il y aura le moindre risque de vies humaines.

C'est pourquoi nous croyons plus sage de ne pas insister sur les modes de défense à prendre contre le glissement des terres ; il est inutile d'apprendre aux uns ce qu'ils savent, dangereux de donner aux autres une fausse confiance.

Quelque extraordinaire que puisse paraître la nécessité d'un semblable conseil, nous ne saurions trop insister sur l'obligation d'exécuter les fouilles de telle façon qu'elles ne compromettent pas la solidité des parties existantes. Tel monument découvert et récemment fouillé l'a été de manière si étrange qu'au centre même d'une tour se trouve une excavation de plusieures mètres de profondeur que les pluies ont remplie d'eau : les infiltrations sont une grave cause de ruine pour les murs encore debout.

Il nous faut maintenant examiner de quelle façon on doit mener les fouilles et, pour commencer par le commencement, voir où et comment il faut les attaquer.

La première condition de succès, et c'est encore une question de simple bon sens, est de ne point débuter par n'importe quel bout, au petit bonheur, comme c'est le cas le plus souvent. De cette façon il arrive presque infailliblement que tous les fonds sent usés en essais infructueux et les fouilles arrêtées faute d'argent, avant qu'on soit arrivé aux points qui eussent payé les efforts dépensés.

Tout d'abord un débroussaillement général s'impose. C'est là un travail long et fastidieux, mais nécessaire : dégagé, le terrain révèle le plus souvent la masse générale du plan. En Indo-Chine, un monticule d'une dizaine de mètres au pied, qui se recreuse au sommet comme un volcan, cache le plus souvent la base d'une tour ou d'un *prasat*. Des renflements allongés annoncent des murs ; la même indication est fournie en Annam par des tranchées que l'herbe a envahies de nouveau, et qui sont la trace des fouilles faites à une époque antérieure par les Annamites pour se procurer des briques à bon marché.

Ces simples données que fournit le terrain suffisent le plus souvent à se faire une idée du plan général. On trouve une aide considérable, pour l'établissement de ce plan préliminaire, dans le fait constant de l'orientation régulière des monuments. Les temples au moins — et ce sont à peu près les seuls édifices qui aient subsisté — présentent toujours un point central qui est la demeure de la divinité principale. Ce point d'ailleurs peut au Cambodge prendre l'ampleur d'un nouveau monument, mais il est régi par les mêmes lois. Invariablement

---

(1) Notons seulement l'excellence du pic annamite qui se manœuvre verticalement comme une barre à mine ; le travail qu'il rend est faible, mais il est bien moins brutal que la pioche. En revanche la pelle de bois est généralement déplorable. Quant à la corbeille qui supplée la brouette, il est difficile de concevoir un engin qui exige plus de temps et de travail pour un aussi médiocre résultat.

(2) Au retour d'une absence forcée, nous les avons vus, malgré les ordres donnés, travailler sous le danger d'une pierre de plus de cinq cents kilogrammes sans qu'ils eussent pris aucune précaution pour en prévenir ou en diriger la chûte. L'effort d'un homme a suffi ensuite pour le faire rouler sur le talus de déblaiement.

dans le sens E.-O., vers l'O. parfois dans les monuments khmers, vers l'E. toujours dans les édifices chams, des constructions annexes annoncent ce sanctuaire. Dans les uns et les autres, un motif forme entrée. Le monument cham, de plan relativement simple, comporte d'ordinaire deux groupes de bâtiments sur les axes parallèles au grand axe, à l'E. et à l'O. de celui-ci. Le monument khmer offre souvent, par suite d'adjonctions successives, un tel enchevêtrement que l'aspect seul du terrain peut diriger les recherches.

Ce premier travail de discernement du plan une fois exécuté et porté sur un relevé rapide du terrain, il faut en vérifier l'exactitude, et pour cela les fouilles de recherche sont tout indiquées. Le point central reconnu, il faut, s'il n'y a pas de maçonneries visibles, cas fort rare, procéder à une première fouille profonde qui mette à jour quelque fragment de mur; il faut étendre cette fouille dans tous les sens jusqu'à ce qu'on ait obtenu un résultat, si, par un hasard extraordinaire, il n'a pas été obtenu du premier coup. Ce fragment de mur reconnu, il est inutile de pousser plus loin ce premier travail, mais il convient d'y amorcer immédiatement une ou plusieurs fouilles de recherche qui suivront soit l'une, soit, ce qui est mieux, les deux arêtes du mur dégagé. Cette fouille sera menée uniquement dans la profondeur suffisante pour s'assurer que le mur se suit. Si elle mène à un tertre dont l'évidement causerait un fort retard, il vaut mieux le laisser en attente, et essayer de reprendre la fouille de l'autre côté au point symétrique.

Une fouille ou un système de fouilles ainsi conduites mettra rapidement à jour et l'étendue du domaine à étudier et le plan général du monument. Il va de soi qu'après qu'un circuit aura été fermé, on sera amené à tracer d'autres fouilles de recherche partant des premières jusqu'à l'amorce d'un nouveau circuit. Il est avantageux de tracer ces fouilles de recherche suivant les axes d'orientation: le report sur le plan, continuellement nécessaire, est ainsi extrêmement facilité. Deux observations d'expérience peuvent être utiles: la première est qu'il faut se méfier, dans l'abandon d'une fouille longue, de la fausse indication de terminaison que pourrait donner un pied-droit de porte ruinée; la seconde, qu'il y a grand avantage, quand on le peut, à commencer chaque fouille par le haut du terrain; l'enlèvement des déblais est rendu ainsi beaucoup plus aisé.

Ce premier travail fini — et il est nécessaire, alors que l'objet des fouilles n'est pas l'étude du monument, parce qu'il permet de déterminer exactement où les fouilles profondes seront avantageuses —, il convient de procéder à celles-ci. Le travail n'est plus alors qu'œuvre de soin et d'attention. Disons seulement qu'il ne faut pas se laisser rebuter, comme c'est le cas le plus fréquent, par la stérilité d'une fouille; un déblaiement complet est toujours chose avantageuse, et c'est souvent sur les points dont on désespérait qu'on fait les plus heureuses trouvailles.

Au point de vue du monument, il y a toujours intérêt à pousser les fouilles aussi loin que possible et, en quelques endroits, jusqu'aux fondations. Ce sont des fouilles pénibles, parfois même dangereuses, et par suite généralement négligées. Mais il en résulte toujours des renseignements précieux sur la science des constructeurs comme sur l'histoire et les causes de ruine du monument. L'intérêt majeur est dans la rencontre fréquente de traces de constructions antérieures: les anciens remblais qu'elles ont nécessités sont presque toujours une mine précieuse de débris d'une haute antiquité, antiquité qui se trouve certifiée et en partie datée par l'existence du monument qui les a recouverts. Le problème est dans ce cas toujours assez ardu, car c'est le plus souvent aux dépens de parties accessoires du monument actuel qu'on mettra à jour les débris du monument antérieur. Ici plus qu'ailleurs encore, s'impose la nécessité d'une documentation détaillée et telle qu'elle pourrait permettre de rétablir entièrement les parties dérangées. Il faut en ce cas mener ces fouilles profondes, jusqu'au sol vierge, qui se reconnaît à sa plus grande consistance comme à sa couleur plus claire, car il n'est pas noirci par les coulures d'humus que les remblais les plus serrés laissent toujours passer.

Tout ce travail n'est pas sans donner naissance à une masse considérable de déblais, et ce n'est pas un problème insignifiant que de déterminer d'avance où et comment on s'en débarrassera. L'idéal évidemment serait de les évacuer complètement après mûr examen et, en des cas exceptionnels, après criblage. Cette évacuation complète n'est généralement pas possible; il suffit pour l'empêcher que le chantier soit un peu vaste ou la main-d'œuvre insuffisante. Force est donc souvent de travailler dans leur encombrement, et il faut faire en sorte que cet

encombrement soit le moins gênant possible. Il faut surtout s'arranger pour ne pas doubler le travail en recouvrant par les déblais la place d'une fouille future. Mais il est presque impossible de savoir d'avance s'il y aura des fouilles accessoires et où elles seront. Par suite, il est sage de laisser les déblais dans le voisinage immédiat et le long des fouilles déjà creusées : c'est évidemment le système le plus économique, et d'autre part, c'est celui qui présente le moins d'inconvénients ; car il y a toutes les chances, s'il y a des fouilles accessoires, pour qu'elles se dégagent des anciennes perpendiculairement, par suite en coupant le tas de déblais dans son plus petit sens.

Il y a intérêt également à faire étendre les déblais sur le sol au fur et à mesure de l'extraction, et sur quelques mètres de largeur. Ainsi répartis, ils ne masquent pas les fonds de fouille à la photographie, ne présentent qu'une faible hauteur au recoupement des fouilles secondaires, et leur masse ne modifie pas l'aspect du terrain, qu'il est avantageux de conserver dans sa première impression.

Une tentation à laquelle il ne faut pas céder est celle de se servir des creux qui représentent d'anciens bassins pour se débarrasser des débris. C'est là encore une de ces pratiques qui font disparaître tout ou partie du document historique : d'ailleurs le curage de ces anciens bassins est souvent une opération fort profitable au chercheur.

La fouille amène-t-elle la découverte d'un objet intéressant, il est sage de ne pas céder au désir de l'extraire immédiatement pour l'étudier : il est prudent, dès qu'il est dégagé des terres qui le recouvraient, d'en noter d'abord soigneusement la position, d'en prendre un croquis ou une photographie. Les précautions doivent être plus minutieuses encore s'il est en fragments, et chaque morceau doit être numéroté dans sa place primitive. Faute de cette précaution qui, à tout le moins, a l'avantage de diminuer le travail ultérieur, certaines pièces deviennent impossibles à reconstituer qui l'eussent été autrefois par ce simple soin.

En d'autres cas, les fouilles mettent à jour des fragments qu'il est impossible de reconnaître comme certainement anciens. C'est alors leur nombre et surtout leur position dans le sol qui permettent d'en juger. Si l'époque en reste douteuse, il faut bien se garder de les laisser de côté et, par crainte d'avouer son ignorance, de négliger d'en consigner les formes dans ses notes ; il est bien rare en effet, s'ils sont anciens, que d'autres fouilles ne fassent pas la lumière sur ce point.

Enfin le travail fini et au cours même du travail, un dernier soin s'impose. Il faut réunir les objets trouvés en les classant suivant leur point d'origine, telle tour ou telle partie du monument. A plus forte raison si l'on a pu étudier un de ces remblais anciens dont nous avons parlé, convient-il d'en mettre les richesses en lieu sûr et à part. Extraits des fouilles sans cette précaution, ces débris perdent la plus grande partie de leur intérêt ; il est même sage, dans la crainte de bouleversements ultérieurs, de les marquer d'un signe indélébile qui leur constitue comme un extrait de naissance.

Chaque fois qu'on le peut, il est préférable de laisser les objets trouvés dans le monument même et, si cela est possible, dans le voisinage du point d'extraction. Il va de soi qu'on ne peut abandonner ni les objets précieux, qui seraient indubitablement dérobés, ni les objets fragiles et légers, que les intempéries détérioreraient ou qui tenteraient la manie collectionneuse des visiteurs. Mais nous ne saurions trop nous élever contre la triste méthode qu'on a suivie dans les premières études archéologiques en Indo-Chine, et qui n'est pas encore abandonnée complètement — de prendre des fragments sur un point pour les transporter ailleurs. Sans compter ceux que l'on abandonne à mi chemin — et ils ne sont pas rares —, on voit les autres s'accumuler, sans certificat d'origine, dans quelques jardins ou quelques résidences. Rien ne justifie ce système : le respect superstitieux des Annamites pour les fragments chams est trop grand pour qu'ils osent le moins du monde les détériorer ; hors de leur place, ce ne sont plus pour eux que des pierres sans caractère religieux. Nous avons vu au jardin de Tourane les enfants jeter des cailloux sur les figurines d'un beau bas-relief ; et à Tra-kiêu, d'où ce fragment provient, les enfants ne seraient passés devant qu'en tremblant. Pour les fragments khmers seuls la précaution serait mieux justifiée, car les bonzes aiment assez à se fournir de soubassements de pierre pour leurs pagodes par le procédé économique du pillage d'un monument ruiné. Quelques bonnes amendes aux bonzes où au village où se trouve la bonzerie en auraient vite raison.

Or, s'il n'y a pas de danger à les laisser, pourquoi les transporter ? N'est-ce pas un spectacle pénible que celui de ces sculptures réunies n'importe où et n'importe comment, et dont personne aujourd'hui ne connaît plus l'origine ? Et n'est-il pas regrettable de voir juchée la tête en bas, dans la résidence de Nhatrang, la vénérable pierre de Vo-can, une des plus anciennes inscriptions sanskrites qui existent, exilée loin du point où des siècles l'avaient respectée pieusement ? Quel effet ferait le Roi Lépreux d'Angkor Thom privé de son merveilleux cadre de nature et de ruines, et traîné dans les galeries du Louvre, voire dans un square de Saigon ou même de Phnom-Penh ? Et quel intérêt présenterait une grossière et laide image buddhique hors du monument et de la province où elle était une preuve indéniable de l'existence du buddhisme en ce lieu ? Nous possédons aujourd'hui, avec la photographie, les estampages et les moulages, assez de moyens de reproduction des œuvres anciennes pour que nous n'allions pas, en les retirant du monument où elles se trouvent, leur enlever la plus grande partie de leur intérêt. Il est regrettable d'être forcé d'insister ainsi sur des points de si simple bon sens ; ce n'est pas à nous qu'en revient la faute. L'incurie et la niaiserie sont encore plus grandes qu'on ne le pense ; et ce n'est pas seulement à des statues isolées ou à des motifs de sculpture indépendants qu'on s'est attaqué — disons, hélas ! qu'on s'attaque encore. N'avons-nous pas vu, il y a quelques mois à peine, arracher des débris d'une ruine khmère, les linteaux et les colonnes des portes, sans qu'aucun soin ait été pris de marquer le point du monument dont ces sculptures avaient été retirées ? Ce monument n'est plus aujourd'hui qu'un squelette informe, et la brèche des portes, privées de leurs éléments caractéristiques qui étaient tombés en avant, ou peut-être même étaient encore en place quand on les a enlevés, ne se distingue pas des brèches que la ruine ou la maladresse des coulis ont faites aux murs anciens.

Ce n'est en réalité que dans un très petit nombre de cas que le transport, qui n'est jamais nécessaire, peut à la rigueur se justifier. C'est, par exemple, quand des fragments ont été depuis longtemps isolés du monument et que l'histoire de leur origine est perdue. C'est aussi quand un monument a laissé de si faibles traces que les fouilles n'y indiquent plus rien. C'est enfin quand les débris font partie d'un ensemble tellement écarté qu'on ne peut l'atteindre pour l'étudier ; et encore un jour viendra où aucun point de l'Indo-Chine ne sera inaccessible : alors même qu'il n'en serait jamais ainsi, de bonnes photographies ou un bon moulage valent mieux que le transport.

Le sort des débris assuré par leur installation dans une partie abritée du monument, une dernière précaution est à prendre : il est bon de consigner sur le plan de fouilles les points où l'on a amassé les déblais, pour que les tertres artificiels, que la végétation recouvre vite, ne donnent pas lieu, auprès de nouveaux chercheurs, à de cruelles et coûteuses méprises.

Enfin, et pour conclure, il faut bien se persuader qu'une fouille n'est pas une amusette, comme elle est généralement considérée, mais un travail scientifique très délicat : car mal exécutée, elle peut faire disparaître le document historique lui-même. Ce sont donc de véritables devoirs de conscience qu'une telle besogne impose. Nous ne voulons pas rappeler non plus l'obligation morale, pour ceux qui font des fouilles sur les fonds d'un État ou d'une société, de leur réserver la totalité des trouvailles faites et de n'en pas garder une part, quelque minime qu'elle soit, pour eux. C'est là un devoir de simple honnêteté et sur lequel il serait presque grossier d'insister. Mais il faut également rappeler qu'alors même qu'on fait des fouilles à ses frais, les objets trouvés ne sont pas davantage la propriété de ceux qui les ont mis au jour : ils font partie du patrimoine du peuple qui les a créés ou des descendants qu'il a laissés, quelque dégénérés qu'ils soient. C'est une jurisprudence généralement reconnue aujourd'hui, et l'on a trop de faciles indignations contre les pillages de Lord Elgin pour que chacun s'arroge le droit d'exploiter les monuments khmers ou chams à son profit particulier. Ce qu'on appelle souvenir de voyage n'est jamais, à bien considérer, qu'un vol mal déguisé.

H. PARMENTIER.

NOTE SUR L'EXISTENCE DE RUINES A GIAM BIÈU (THUA THIÊN)

Je dois le signalement de ces ruines à l'obligeance de Mgr Caspar, évêque de Carnate, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale.

Elles sont situées au S.-O. de la citadelle de Hué, sur le territoire du village de Giam Biêu, canton de Lang Hô. Pour y accéder, il faut remonter la rive gauche du fleuve Hương Giang, passer le bac en amont du village d'An Ninh et du Quoc Tù Giam, et suivre pendant 7 ou 800 mètres la rive droite de la rivière qui conflue au bac. Les ruines sont situées dans un isthme très étroit, qui constitue une véritable curiosité géologique. La rivière d'An Ninh reçoit un peu plus loin un ruisseau torrentiel, comme tous ceux de la région, et qui descend des montagnes voisines. Or, bien que le confluent soit à 2 ou 400 mètres au delà, les deux cours d'eau ne sont séparés que par une étroite muraille d'argile alluvionnaire, qui en un point n'a pas plus d'une douzaine de mètres de largeur.

Cette digue étroite subsiste, paraît-il, depuis fort longtemps, malgré l'érosion qui semble l'entamer sur ses deux faces. Les riverains expliquent cette extraordinaire résistance par l'influence miraculeuse de la divinité chame dont le tronc mutilé subsiste au milieu des ruines.

Celles-ci consistent en fondations de murs en briques, dont la trace très nette se voit à la surface du sol. Sur les bords de la rivière d'An Ninh, un pan de muraille en briques s'écroule dans le lit du cours d'eau. Le sol naturel semble avoir été fortement surélevé.

Dans un bouquet d'arbres, une statue d'homme est debout, fichée en terre, haute d'un mètre environ; la tête, les bras et les jambes à la hauteur des chevilles sont brisés. Le personnage est obèse et revêtu d'un pagne identique à ceux des statues trouvées à Tra Keu et déposées au jardin de Tourane. A côté de la statue subsiste la base: les deux pieds, d'une facture assez soignée, sont posés sur un socle carré portant aux coins antérieurs deux tenons en pierre de forme cylindrique, qui vraisemblablement sont les bases de deux colonnettes figurant peut-être deux bâtons et soutenant les mains du personnage.

A côté une base de linga, ou peut-être un chapiteau; le bandeau porte un ornement sculpté, assez bien conservé.

Ces débris sont aujourd'hui l'objet d'un culte de la part des Annamites.

D'après des renseignements dignes de foi, il y avait là autrefois deux statues, qui un beau jour tombèrent dans la rivière, par un écroulement de la berge. On en retira bien une, celle que j'ai pu voir; mais l'autre, qui serait intacte, est encore dans le lit, ensevelie sous les alluvions.

Je n'ai malheureusement pas eu le loisir de revenir photographier les débris signalés ci-dessus, ni de vérifier la présence de la seconde statue.

P. ODEND'HAL.

CHRONIQUE

FRANCE

— Une nouvelle revue s'est fondée à Paris sous le titre de *La Revue d'Asie*, bi-mensuelle illustrée ; directeur : Maurice Gandolphe ; admininistration : 16, rue de Grammont, à Paris. Le prix de l'abonnement pour un an est de 15 piastres en Extrême-Orient. Nombre de personnes ayant séjourné en Extrême-Orient ont contribué aux premiers numéros : citons MM. Pichon, Maurice Courant, J. Matignon, Villetard de Laguérie, Gaston Donnet, le marquis de Barthélemy, etc. Faut-il rappeler que le directeur, M. Gandolphe, est venu en Chine lors des troubles de 1900 ? Nous souhaitons à sa revue longue et prospère existence, sans la chicaner sur un détail où, dans les embarras du début, sa bonne foi a été un peu surprise : l'*Histoire de l'homme de l'Est et de l'homme du Sud*, parue dans le premier numéro sous la signature de M. Armand La Varroy, est un simple démarquage d'un travail publié il y a quelque temps sous le même titre par M. Chéon.

INDO-CHINE

Ecole Française d'Extrême-Orient. — M. L. Finot, Directeur de l'Ecole Française, est rentré à Saigon le 21 janvier. Durant sa mission en France, il a surveillé la publication des nouvelles *Recherches sur les Chams*, de M. Cabaton (vol. II des publications de l'Ecole), et de l'*Atlas archéologique de l'Indo-Chine*, du commandant Lunet de Lajonquière. La *Phonétique annamite (dialecte du Haut-Annam)* de notre collaborateur, le P. Cadière, a été entièrement imprimée. M. Victor Henry, professeur à l'Université de Paris, a bien voulu accepter d'écrire spécialement pour l'Ecole des *Eléments de sanscrit classique* qui paraîtront incessamment. Enfin des arrangements ont été pris pour la publication de l'*Inventaire archéologique du Cambodge*, du commandant de Lajonquière.

D'autre part nous sommes heureux d'annoncer la reprise probable du Corpus des *Inscriptions de Campā et du Cambodge*, interrompu depuis 1893. MM. Auguste Barth et Emile Senart ont bien voulu promettre à cette œuvre, dont ils ont été, il y a près de vingt ans, avec le regretté Bergaigne, les premiers ouvriers, une collaboration effective, qui en garantit le succès.

— Dans sa séance du 31 mai 1901, l'Académie des Inscriptions a décerné le prix Bordin à M. A. Foucher, directeur p. i. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, pour son *Etude sur l'art gréco-bouddhique*.

— Avec le Directeur de l'Ecole sont arrivés MM. P. Pelliot, professeur de chinois, et Cl. E. Maitre, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, agrégé de l'Université, nommé pensionnaire par arrêté du 29 décembre 1901. Le cours de M. Pelliot, retardé par le transfèrement de l'Ecole à Hanoi, s'ouvrira dans quelques mois.

— MM. de Barrigue de Fontainieu et Ed. Huber ont été nommés pensionnaires de l'Ecole française par arrêtés des 7 et 29 décembre 1901.

— Le terme de séjour de M. H. Parmentier, comme pensionnaire de l'Ecole, a été prorogé d'une année à compter du 7 octobre 1901.

— M. Ed. Huber a recueilli, au cours de sa visite à Hong-kong, Canton et Fou-tcheou, outre de précieuses promesses de collaboration, d'intéressants renseignements sur le bouddhisme et surtout l'islamisme chinois. Ces derniers feront la matière d'une note qui sera insérée dans le *Bulletin*.

— M. le capitaine Bonifacy a rapporté de sa mission au Tonkin une collection d'objets ethnographiques et cinq notices détaillées, composées sur le modèle de l' « Instruction pour les collaborateurs », et consacrées aux peuplades *Man* de la région de Tuyên-quang.

* * *

Bibliothèque. — M. le Gouverneur général a fait don à la Bibliothèque de l'Ecole d'un ouvrage manuscrit, relatif à la célèbre société secrète des Triades, et qui est intéressant, au point de vue philologique, par les spécimens qu'il donne de l'argot chinois.

— Le gouvernement de l'Inde britannique a fait don à la Bibliothèque du dernier volume paru de l'*Archæological Survey*: *A report on a tour of exploration of the antiquities in the Terai, Nepâl, the region of Kapilavastu*, par le babou PURNA CHANDRA MUKHERJI, avec préface de M. V. A. Smith.

— Le gouvernement des Indes Néerlandaises nous a fait présent d'un quatrième album de photographies des *Antiquités hindoues de Java*, consacré aux sculptures du Boro-Boudour.

— Monseigneur Escoffier, vicaire apostolique du Yunnan, a fait don à l'Ecole d'un exemplaire du *Si lin kong pao hiuan to kiai fou t'ou* 西林宮保勳德介福圖, album de 40 planches et notices illustrant la vie de *Ts'en Yu-ying* 岑毓英 (1835-1889), mort vice-roi du Yunnan. *Ts'en Yu-ying* (appell., *Siang-k'in* 襄勤) était né dans le district de *Si-lin* 西林 de la préfecture de *Se-tch'eng* 泗城 du Kouang-si; sa famille était de race *Nong* 儂. Il est resté célèbre par le massacre des *Miao-tseu* en 1864 et des Musulmans du Yunnan en 1872. Il fut toujours soupçonné d'avoir à tout le moins laissé assassiner Margary. En 1884-1885, il avait un commandement au Tonkin et l'album nous représente ses succès au siège de Tuyên-quang. Il laissa cinq fils, *Ts'en Tch'ouen-jong* 岑春榮, *Ts'en Tch'ouen-siuen* 煊, *Ts'en Tch'ouen-hiu* 煦, *Ts'en Tch'ouen-yin* 蔭, *Ts'en Tch'ouen-ming* 萱. Le second fils de ce conservateur décidé, *Ts'en Tch'ouen-siuen*, fut compromis en 1898 dans le mouvement réformiste. Devenu trésorier-provincial à Canton, il fut cassé lors de la réaction; les événements de 1900 et sa conduite intelligente à Si-ngan-fou, puis au Chan-si, l'ont à nouveau mis en vedette.

— Nous avons reçu de M. Martel, chancelier du consulat de France à Canton et professeur de français à l'Université de Canton, une curieuse réimpression de l'édition de Gravius (1661) de l'Évangile de St Mathieu traduit en langue de Formose, et quatre exemplaires des « Leerstukken en Preeken in de Favorlangsche Taal (*Eiland Formosa*) », imprimé d'après un manuscrit du XVIIe siècle, appartenant à la Société des Arts et Sciences de Batavia.

— M. A Baudenne, commis des services civils au Laos, nous a fait don d'un ancien manuscrit laotien en parfait état.

— Nous avons également reçu un exemplaire en deux *pen* du *Nan Tchao ye che* 南詔野史 compilé sous les Ming par le célèbre Yang Chen 楊慎, et consacré à l'ancienne histoire du Yunnan. L'ouvrage a été revisé sous la dynastie actuelle, et notre édition est de 1775. Nous n'insisterons pas sur cet ouvrage intéressant, car M. Sainson, consul de France à Mongtse, en a achevé une traduction qui doit paraître prochainement.

— M. l'Inspecteur général des Douanes chinoises à Changhai nous a fait don de :
China Imperial maritime Customs. I. Statistical Series nº 2. *Customs Gazette.* nº CXXXI, *July-September 1901.* Changhai, 1901, in-4º, 282 pp.

— Lord Cranford a bien voulu faire don à l'Ecole d'un exemplaire du catalogue de sa riche bibliothèque chinoise. Ce *Catalogue of Chinese Books* de la *Bibliotheca Lindesiana*, luxueusement imprimé, n'a été tiré qu'à 100 exemplaires et ne se trouve pas dans le commerce.

— Le Ministère des Affaires étrangères a disposé en faveur de l'Ecole d'une série des Livres Jaunes concernant l'Extrême-Orient qui se trouvaient encore en nombre au quai d'Orsay.

— M. Bons d'Anty, consul de France à Tchong-k'ing, a fait don à notre Bibliothèque d'un manuscrit thai.

— La Bibliothèque de l'Ecole a reçu de M. le lieutenant de vaisseau Assier de Pompignan un certain nombre de livres japonais.

— Nous avons reçu :

Gabriel Michel. — *Recueil des circulaires, instructions et avis concernant le service judiciaire de l'Indo-Chine.* 4e supplément. Années 1898, 1899 et 1900. Hanoi, Crébessac, 1901, in-8, 389 pp.

Id. — *Code judiciaire de l'Annam, du Tonkin et du Laos.* Hanoi, Schneider, 1901, in-8, 777 + 77 pp.

Id. — *Jurisprudence générale concernant les possessions françaises d'Extrême-Orient.* Hanoi, Schneider, 1901, in-8, 555 pp.

Id. — *Table alphabétique et analytique du recueil de jurisprudence Lasserre et du Journal judiciaire de l'Indo-Chine du 1er janvier 1890 au 1er janvier 1901.* Hanoi, Crébessac, 1901, in-8, 328 pp.

* * *

Musée. — M. l'amiral Pottier, commandant en chef l'escadre d'Extrême-Orient, a fait don à l'Ecole de divers panneaux, rosaces et encoignures de céramique chinoise.

— Nous avons reçu de M. le Consul de France à Rangoun une collection d'ethnographie religieuse se rapportant au buddhisme birman ; elle ne contient pas moins de 170 objets divers, statues de pierre, de bronze ou de bois, peintures et albums, ivoires sculptés, modèles de sanctuaires, costumes de bonzes, manuscrits, etc.

— M. de R. a fait don au Musée d'une barque et d'un cerf-volant à harpe éolienne provenant des îles Karimon (Rés. de Riouw, Indes néerlandaises), d'une lance et de deux poignards de Siak.

— Avec l'obligeant assentiment de M. Haffner, Directeur de l'agriculture en Cochinchine, nous avons fait entrer au Musée une inscription, un petit stûpa de pierre sans pinacle et neuf autres sculptures cambodgiennes, tant buddhiques que brahmaniques, égarées sur les pelouses ou sous les massifs du jardin botanique de Saigon.

— M. Manquené, administrateur au Cambodge, nous a fait parvenir deux petits canons de bronze, sans affût (dimension : 0m 38 de longueur), surmontés d'une anse destinée à les transporter. Ces armes, qui paraissent assez anciennes, ont été trouvées dans le sol à un mètre environ de profondeur, lors de la pose des colonnes d'une maison d'habitation, au village de Stung-trang, province de Stung-trang, sur les bords du Mékong (circonscription de Kratié).

— De nouvelles recherches pratiquées à Soai-Rieng par M. Commaille ont mis au jour d'autres objets de bronze (notamment des mortiers), de pierre (un Nandi, des acrotères) et de terre cuite (tuiles, pinacles de toit, etc.), et des fragments de feuilles d'or et d'argent portant des figures en repoussé. M. Commaille poursuit actuellement le déblaiement des ruines. Nous donnerons après l'achèvement des fouilles la description des diverses antiquités découvertes en cet endroit.

— Nous sommes déjà en possession d'une trentaine de statues annamites, représentant autant de divinités buddhiques, et appartenant au panthéon fabriqué pour le Musée de l'Ecole sous l'habile direction de notre collaborateur, M. Dumoutier, Directeur de l'enseignement au Tonkin.

— M. Paul Meunier, conducteur des Travaux publics, nous a fait don d'un taël en argent frappé sous le règne de l'empereur Gia-Long.

— M. Crestien, administrateur de la province de Travinh (Cochinchine), a fait entrer au Musée une statue de grès qui a été tout récemment trouvée dans son champ par un Annamite du village de Liêu-Huru, dans le huyện de Bactrang. Elle représente une déesse à quatre bras, debout : son socle se termine par un tenon en tronc de pyramide qui, en s'insérant dans la mortaise correspondante d'un piédestal, assurait la stabilité de l'idole. Celle-ci, svelte et assez bien proportionnée, n'a pas cette opulence de formes ni ce jeu des hanches qui caractérisent d'habitude les images hindoues. Elle est vêtue, au-dessous de la taille, de l'ordinaire *sarong*, à la fois pagne et jupe, qui tombe tout droit ; par devant, des plis sont marqués en creux dans l'étoffe d'une façon à la fois conventionnelle et fantaisiste. Il est à remarquer qu'elle ne porte aucune espèce de bijou : la haute mitre cylindrique qui la coiffe est entièrement unie : e lobe des oreilles est très distendu, mais dépouillé de ses boucles ; des « lignes de beauté », dans le goût indien, se marquent seulement sur les poignets des bras levés et au-dessous des seins. La première paire de bras est à demi ployée en avant et les mains fermées sont creusées en entonnoir pour recevoir des attributs mobiles, probablement en métal, et qui ont naturellement disparu : ce serait là, s'il en était besoin, une preuve de basse époque. Les deux autres bras, à demi relevés, portent des attributs de pierre assez grossièrement exécutés. On reconnaît cependant à droite un poignard, encore que la lame en soit plus courte que le manche, et à gauche un bouclier, bien qu'il soit à peine plus large que la main qui le tient par sa poignée intérieure. Un détail d'exécution vaut la peine d'être noté : non content d'utiliser l'arceau évidé formant auréole pour supporter les deux bras supérieurs, le sculpteur a encore ménagé pour soutenir les bras inférieurs de véritables béquilles ; évidemment il n'a pas osé se risquer à les dégager entièrement de la masse, de peur de les briser et de gâter irrémédiablement sa statue au moment même de la terminer. Ces précautions, si elles servent plus à la solidité qu'à l'élégance de son œuvre, n'ont d'ailleurs pas été inutiles. A la vérité, l'idole a le nez cassé et montre une balafre au-dessus de l'œil gauche, comme si quelque musulman iconoclaste avait passé par là : mais elle n'en est pas moins l'une des plus complètes qu'on puisse trouver et son identification en devient d'autant plus facile. Les attributs belliqueux qui subsistent encore font aussitôt songer à



FIG. 15. — DURGÂ, STATUE CHAME (MUSÉE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE).

la *çakti* de Çiva ; le décor du socle, qui de loin ressemble aux bucrânes classiques, achève de confirmer cette indication. Cette tête de buffle aux cornes épandues a été placée là, langue pendante, sous les pieds de la déesse, pour rappeler sa victoire sur Mahiṣāsur, le démon buffle : nous ne pouvons, à ce signe, méconnaître une image de Durgā.

— Le R. P. Durand, missionnaire à Phan-ri, a fait don au Musée d'un joli vase de bronze à anse tubulaire (hauteur : 0 m 18) provenant du village de Hòi-huu, huyện de Bồng-son, Bình-định (Annam).

— Nous avons reçu de M. P. Odend'hal, résident de France à Phanrang, un modèle des curieuses charrettes encore employées à l'heure actuelle par les Chams.

— La collection d'objets *man* rapportée au Musée par le capitaine Bonifacy (v. ci-dessus) comprend : costumes, 33 ; armes, 4 ; bijoux, 14 ; objets de culte, 3 ; ustensiles divers, 27 ; livres, 5 : soit au total environ 86 objets.

* * *

Cambodge. — M. H. Dufour nous communique les renseignements suivants — en attendant une notice plus détaillée — sur les travaux qu'il a entrepris au Bayôn (Angkor Thom), en compagnie de M. Ch. Carpeaux.

« Arrivés à la sala d'Angkor Vat dans les derniers jours de novembre, nous avons pris immédiatement les dispositions nécessaires pour commencer à défricher et à déblayer les galeries de la deuxième enceinte du Bayôn. Le court laps de temps — deux mois environ — dont nous disposions, nous a décidés à porter nos efforts sur cette partie de l'édifice de préférence à la première enceinte, de dimensions bien plus considérables, et aussi beaucoup plus encombrée par l'écroulement des pierres de couverture des galeries.

« Notre but a été de réunir tous les matériaux d'une étude précise et complète sur le plan de la deuxième enceinte jusqu'au soubassement du massif central et sur les bas-reliefs qui la décorent, en nous documentant par le dessin, la photographie et l'estampage ; nous avons été assez heureux pour remplir ce programme et nous avons pu retrouver dans les parties écroulées, par des déblaiements successifs, tous les fragments de bas-reliefs juxtaposables. Les estampages rapportés permettront de rétablir entièrement les scènes de la galerie nord de la face ouest, dont les morceaux étaient ensevelis sous un amoncellement de pierres de couverture éboulées. Nous avons estampé en totalité les bas-reliefs de la galerie nord de la face est, qui sont peut-être les plus remarquables au point de vue de la facture et en raison de l'intérêt des sujets représentés.

« Nous commencions l'attaque des blocs qui obstruent la partie nord de la face ouest de la première enceinte, quand j'ai dû quitter Angkor, rappelé en toute hâte à Hanoi. M. Carpeaux, qui est resté pour terminer les derniers travaux en train, doit en ce moment s'acheminer vers Komphong Thom par voie de terre.

« Pendant le mois de décembre, malgré le bon vouloir des autorités siamoises, nous avons éprouvé de grandes difficultés à recruter des coulis, et la sala que nous faisions élever au pied du Bayôn n'a pu être prête qu'au 1er janvier. A partir de cette date, nous avons eu des travailleurs en nombre suffisant. Nous n'avons eu à déplorer aucun accident au cours des travaux, et l'opération délicate du dégagement des bases de l'édifice pour mettre à jour les bas-reliefs s'est effectuée sans encombre. »

INDE

— Le gouvernement de l'Inde britannique vient de rétablir le poste de Directeur général de l'*Archæological Survey*, lequel comporte un traitement mensuel de 1.600 roupies. Le nouveau titulaire, M. J. H. Marshall, de King's College (Oxford), a paru désigné pour ce poste par sa connaissance de l'archéologie grecque, qu'il a étudiée à Athènes. Il est nommé pour cinq ans.

— Le Dr M. A. Stein, dont on connaît les belles recherches archéologiques et topographiques dans le Kaçmîr, le Nord-Ouest de l'Inde et de Turkestan chinois, vient de rentrer de sa dernière mission dans l'Asie centrale pour prendre le poste d'Inspecteur des écoles dans le district de Rawal-Pindi. Il a employé les loisirs du court congé qui lui a été accordé l'été dernier en Angleterre pour résumer dans un « Rapport préliminaire » les principaux résultats de son exploration : nous en avons déjà entretenu nos lecteurs au fur et à mesure des découvertes (v. *Bulletin*, t. I, pp. 169, 274 et 400).

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Edmund W. Smith, *Assistant Archæological Surveyor* depuis 1886, puis (après le départ du Dr Führer) *Archæological Surveyor* des provinces du Nord-Ouest et d'Aoudh, enlevé par le choléra à Mohinpurwa, le 21 novembre dernier, à l'âge de quarante-trois ans. On ne cite de lui aucune trouvaille originale, mais on connaît ses belles publications sur l'architecture mongole de Fatehpur-Sikri et, tout dernièrement encore, d'Agra. Le plus clair de son temps a été d'ailleurs occupé, non par des fouilles, mais par des travaux de « restauration ».

— On se rappelle que Lord Curzon a prononcé, le 7 février 1900, devant la Société Asiatique du Bengale, un discours où il protestait de son intérêt pour les monuments historiques et stigmatisait sans merci les méfaits commis par ses prédécesseurs, notamment à Delhi et Agra (v. *Bulletin*, t. I, p. 60). Il est à craindre que le zèle archéologique du vice-roi ne se traduise à présent par une débauche de restaurations parfois inconsidérées. Quelques protestations se sont fait jour dans la presse quotidienne. Ce qui est plus grave, c'est que l'on trouve dans le dernier *Annual Progress Report of the Archæological Survey circles North-Western Provinces and Oudh, for the year ending 31st March 1901*, de feu M. E. W. Smith, l'aveu officiel de pratiques au moins singulières. C'est ainsi qu'on a par exemple réparé le Kanch Mahal de Sikandra. Cet intéressant spécimen de l'architecture domestique mongole était occupé par un orphelinat ; au lieu de se borner à déloger des hôtes plus que superflus et à gratter le badigeon, on a, dit le rapport, « restauré le bâtiment architecturalement et autrement, et plusieurs de ses traits les plus frappants ont été ramenés à leur aspect primitif. » Suit le détail des « renouvellements » : « 18 seuils de pierre sculptés, 56 panneaux ornementaux, 60 bordures et 34 corniches également ornementales,... 121 pièces de sculptures,... 748 pieds cubiques de maçonnerie de briques, 3.348 pieds carrés de mortier et 1.353 de ciment, » etc. L'énumération fait frémir. Il y a eu comme cela 126.865 roupies 15 annas et 10 païsses de dépensés, pour la plus grande part dans le district d'Agra, à la « restauration » des monuments d'Akbar et de Shah-Jehan. Souhaitons qu'ils n'en restent pas défigurés !

— Dans le discours auquel il vient d'être fait allusion, Lord Curzon avait annoncé qu'il s'occuperait de conserver le palais des rois de Birmanie, à Mandalay, transformé par les conquérants en club, en bureaux et en église. Sa récente visite au « Fort Dufferin », selon la désignation officielle du lieu, lui a permis de prendre une partie des mesures promises. L'église et les bureaux du commissariat vont être déplacés ; le club seul est maintenu en possession de son bâtiment. Quant aux autres édifices, on va faire un choix de ceux qui valent la peine d'être entretenus aux frais de l'Etat.

— Lors de son récent passage à Rangoun, du 9 au 13 décembre dernier, Lord Curzon s'est publiquement refusé à instituer une Université séparée pour la Birmanie, qui continuera, au point de vue scolaire, à dépendre de Calcutta. Il a également comdamné, comme ruineux et chimérique, tout projet d'établissement d'un chemin de fer entre la Haute-Birmanie et la province chinoise du Yunnan. Il est intéressant de noter que, sur ce dernier point, les mêmes idées sont exposées dans l'ouvrage récemment paru, *Burma under British Rule and before* (Londres, Constable, 2 vol.), sorte d'encyclopédie birmane, où M. J. Nisbet, du Département des forêts, a condensé le résultat de vingt-cinq ans d'expérience, d'observations et d'études.

— Il vient de paraître une *Life of Sir William Wilson Hunter, K. C. S. I.* etc., par F. H. Skrine (Longmans). Cette biographie nous présente, sous le jour le plus flatteur, le grand compilateur et vulgarisateur — nous ne disons pas historien — de l'Empire anglo-

indien ; elle a sa contre-partie dans l'opinion de ses collègues et collaborateurs du *Civil Service*, qui lui reprochent amèrement la désinvolture avec laquelle il avait coutume de s'approprier dans ses énormes ouvrages, sans un mot de reconnaissance, le travail d'autrui. Aussi était il infiniment plus populaire en Angleterre que dans l'Inde.

— On connaît le mot de R. Kipling : « East is East and West is West, and never the twain shall meet » ; mais si l'Orient et l'Occident sont destiné à ne jamais se confondre, il ne s'ensuit pas qu'ils ne puissent arriver du moins à se comprendre. Cette mutuelle intelligence est le but que poursuit la nouvelle revue mensuelle *East and West*, publiée à Bombay depuis le mois de novembre par le publiciste indien bien connu, M. Malabari. Son objet, comme le dit l'éditeur dans sa préface, « est d'interpréter l'Occident à l'Orient et l'Orient à l'Occident, de telle sorte que la science et les lumières de l'un réagissent sur l'antique sagesse et savoir de l'autre, pour soutenir l'idéal d'une civilisation plus haute ». Les noms de ses collaborateurs, dont plusieurs sont Français, donnent à l'avance la meilleure opinion de l'avenir de cette revue.

— M. Jehangir Sorabji Taleyarkhan a fait paraître chez Thacker and Cᵉ, à Bombay, un essai sur *Comte and the Positive Philosophy*, où il compare le « culte de l'humanité » dans le Comtisme et le Zoroastrianisme, naturellement à l'avantage de ce dernier.

CHINE

— La mort vient encore de frapper chez les Jésuites de Zi-ka-wei : après le P. Gaillard, mort en 1900, le P. Havret, mort en 1901, c'est le P. Pierre Heude qui s'est éteint le 3 janvier 1902. Nous ne saurions parler dignement de ses travaux qui sortent du cadre ordinaire de nos études, mais les naturalistes reconnaissent ce que leur science doit à l'auteur des *Mémoires concernant l'histoire naturelle de l'Empire chinois*.

— Une subvention de 2.000 piastres a été accordée par le gouvernement de l'Indo-Chine à M. Aubazac, missionnaire à Canton, pour l'impression d'un *Dictionnaire français-cantonnais* en préparation (Journ. Off., 10 février 1902). Nous avons déjà reçu les 13 premières feuilles de cet ouvrage (A-EAU).

JAPON

— On sait les efforts faits, il y a quelque douze ou quinze ans, par une société japonaise, la *Romaji Kai*, pour substituer à l'écriture japonaise, qui est un mélange d'idéogrammes chinois et de signes phonétiques, une transcription en caractères latins. Malgré le bruit qu'elle fit au début et le succès relatif de la revue qu'elle lança (*Romaji Zasshi*, ou Mélanges en caractères romanisés), on peut dire aujourd'hui qu'elle a complètement échoué, et que ses efforts sont venus se briser contre la force de l'inertie et aussi contre des difficultés d'un ordre plus sérieux. Elle n'a guère réussi en somme qu'à imposer à la grande majorité des japonisants son système de transcription, qui sans doute n'est guère scientifique et ne tient aucun compte des relations naturelles des sons, mais qui a l'avantage d'être assez exactement phonétique. Depuis quelques mois des Japonais établis à New-York publient une petite revue mensuelle, *Japan and America*, rédigée par moitié en anglais et en japonais, et dont la partie japonaise est écrite suivant le système de la *Romaji Kai*. Nous ignorons quel est le sort réservé à cette nouvelle tentative. A vrai dire, des transcriptions romanisées peuvent être utiles pour des commerçants, par exemple, qui ne visent pas à une connaissance bien approfondie de la langue et de la littérature du Japon. Le lieu même où se publie la revue que nous annonçons semble indiquer que ses promoteurs ont renoncé à l'espoir de convertir à leur système leurs propres compatriotes, et marque bien que la romanisation de l'écriture japonaise ne sera jamais qu'une amusette pour étrangers.

— Une subvention de 3.000 piastres a été accordée par le gouvernement de l'Indo-Chine au vicaire général de la Mission de Tokio, pour l'impression d'un *Dictionnaire japonais-français et français-japonais* (Journ. Off., 10 février 1902).

ALLEMAGNE

— Le 30 novembre 1901 est mort à l'âge de 76 ans un des plus grands orientalistes de ce temps, le professeur Albrecht Weber. Il enseignait, depuis près d'un demi-siècle, le sanskrit à l'Université de Berlin; les indianistes allemands d'aujourd'hui sont presque tous ses élèves. Weber était en quelque sorte, par son grand âge et son immense érudition, le patriarche de la philologie indienne. Ses travaux, dépourvus d'agrément littéraire, mais admirables par la plénitude de l'information et la sûreté de la critique, constituent un indestructible monument scientifique. Il serait trop long de les énumérer tous. Mentionnons seulement sa grande édition du Yajur Veda Blanc, son catalogue des manuscrits sanskrits du Musée de Berlin, ses *Indische Studien*, où parurent tant de travaux de premier ordre, enfin plusieurs mémoires publiés dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin. Plus heureux que Bühler, Weber est mort plein d'années, laissant derrière lui une œuvre achevée et une légion d'illustres disciples. Sa perte sera ressentie, non seulement en Allemagne, mais dans toute l'Europe savante, où son nom était l'objet d'un respect universel.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

20 mars 1901

RAPPORT A M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT PENDANT L'ANNÉE 1900

Paris, le 20 mars 1901.

Monsieur le Gouverneur général,

La Mission archéologique d'Indo-Chine — à laquelle vous avez, par arrêté du 20 janvier 1900, attribué la nouvelle dénomination d'*École Française d'Extrême-Orient*, pour mieux préciser le caractère permanent de son institution et l'étendue de sa tâche — a poursuivi, pendant la seconde année de son existence, les travaux annoncés dans mon rapport du 1er février 1900.

A cette date, le personnel de l'Ecole comprenait, outre le Directeur, le secrétaire-bibliothécaire, M. Cabaton ; un pensionnaire, M. Pelliot ; et deux attachés temporaires, M. le capitaine de Lajonquière et M. Lavallée. Je venais d'achever, avec M. de Lajonquière, le relevé des monuments chams de l'Annam, et me disposais à continuer, par le Tonkin et le Laos, mon voyage de reconnaissance générale de l'Indo-Chine. M. Cabaton terminait au Cambodge diverses recherches philologiques. M. Pelliot, récemment arrivé de France, se préparait à partir pour la Chine. M. Lavallée se mettait en route pour une mission ethnographique au Laos. Notre *Inventaire sommaire des monuments chams* et la *Numismatique annamite* du capitaine Lacroix étaient sur le point de paraître. Enfin nous inscrivions au programme de l'année courante l'installation définitive de l'Ecole, la création d'un Musée, l'achèvement de l'Inventaire archéologique de l'Indo-Chine et la préparation d'un règlement pour la conservation des monuments historiques.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des travaux faits et des résultats obtenus depuis cette époque.

I. Voyages d'études. — En quittant Hanoi, au commencement de février, nous avons continué notre voyage à travers le Tonkin, par le Fleuve Rouge et la Rivière Noire, jusqu'à Van-bu, pour gagner ensuite Luang-Prabang par Dien-bien-phu.

Ce voyage rapide nous a permis de prendre contact avec plusieurs races imparfaitement étudiées jusqu'ici et dont les plus intéressantes sont les *Mon*, les *Thaï* et les *Kha*.

On englobe généralement, sous le nom de *Muong*, les *Mon* et les *Thaï* de la Rivière Noire : ces deux groupes doivent être distingués. Le groupe Mon est établi entre le Fleuve Rouge et la Rivière Noire depuis Dong-vang à l'Est (103° 50' E.) jusqu'à Phu-yen à l'Ouest (102° 17' E.) ; au Nord, il s'élève jusqu'à Nghia-lo (21° 37' N.) ; au Sud, il s'étend sur la rive droite de la Rivière Noire jusqu'à une limite qui reste à déterminer. Les Mon parlent l'annamite avec d'importantes modifications phonétiques et des variétés dialectales ; en outre leur idiome contient une certaine proportion (1/5 environ) de mots sans correspondants en annamite. Ce petit peuple offre à l'observation un intéressant problème ethnographique, dont l'étude, sinon la solution, paraît sans grande difficulté : il suffirait de déterminer exactement son aire d'occupation, de faire la phonétique et le vocabulaire de son langage, enfin de rechercher les particularités qui, au point de vue des idées et des coutumes, le distinguent des populations voisines. On peut espérer qu'une enquête méthodiquement conduite aboutirait à des conclusions plus solides que les hypothèses dont on s'est contenté jusqu'ici.

La race *thaï* s'étend du Yunnan au Siam. Pareille à un fleuve immense qui réfléchit dans ses eaux la variété des paysages, elle s'est transformée à l'image des peuples qu'elle a côtoyés dans sa marche ; le Thaï du Yunnan ressemble au Chinois, celui du Tonkin à l'Annamite, celui du Laos et du Siam au Khmer. Les uns pratiquent le buddhisme singhalais, les autres le culte des ancêtres ; les uns brûlent leurs morts, les autres les enterrent. Non moins que les coutumes, la langue a été modifiée par l'afflux d'éléments étrangers. L'écriture est plus diverse encore : on arriverait facilement à en relever une dizaine de variétés.

Cette vaste nappe ethnique est encore mal connue, excepté dans sa partie siamoise ; les limites mêmes en sont très vagues. Ce serait un utile travail que de la considérer dans son ensemble ; d'en suivre le progrès, depuis son berceau inconnu jusqu'à son point d'arrivée ; de marquer les changements que les diverses conditions climatériques et historiques ont apportés au fonds primitif de sa langue, de ses mœurs, de ses croyances, de sa constitution morale et physique ; en un mot, de faire un examen comparatif de la race à travers l'espace et le temps. En dépit des lacunes que la pénurie des documents y laisserait subsister, une telle étude serait féconde en enseignements pour l'ethnologie et l'histoire.

L'invasion thaï a coulé le long des fleuves ; l'intérieur est le domaine des *Kha*. Ce nom ne désigne pas une race, mais un assemblage de peuplades non civilisées, dont l'origine et les affinités sont encore à l'état de problème : c'est une étiquette mise sur une réalité ignorée. Les Kha occupent le centre de la péninsule, entre les Annamites et les Laotiens, et s'étendent jusque dans le Yunnan. Nous avons pu constater l'extrême variété de leurs parlers: il est toutefois inexact de dire que chaque tribu a sa propre langue sans rapport avec les autres. Il y a une classification à établir entre ces idiomes; c'est une question entièrement neuve, assez ardue peut-être, mais riche en résultats certains.

En quittant le Tonkin, nous avons traversé le Laos, sans pouvoir, pressés par le temps, nous écarter du Grand Fleuve. Si le Laos est une terre d'élection pour l'ethnographe et le linguiste, il ne réserve qu'un maigre butin à l'archéologue. Les seuls monuments de quelque valeur sont d'origine cambodgienne. La littérature n'est guère composée, autant qu'un examen sommaire nous a permis d'en juger, que de traductions ou d'adaptations du pâli. Il faut cependant mettre à part deux classes de textes plus importants : les recueils de lois ou d'usages et les annales connues sous le nom de *Pongsavada* (skr. *vaṃçāvatāra*). Sans se faire beaucoup d'illusions sur la valeur de ces traditions plus ou moins légendaires, on peut espérer que l'histoire y puisera des données d'un certain prix, quand on les aura rendues utilisables au moyen d'un texte bien établi et d'une traduction convenablement annotée.

Nous avons commencé à rassembler les matériaux de cette œuvre future en constituant un fonds de manuscrits laotiens destiné à devenir le recueil complet des textes religieux, historiques et juridiques du Laos. Il est au plus haut point désirable que l'étude philologique de ce pays soit sérieusement entreprise. Cette enquête se présente d'ailleurs dans les conditions les plus favorables, grâce au concours empressé qui nous est offert par l'administration locale, et en première ligne, par le plus haut représentant de cette administration. M. le Lieutenant-colonel Tournier, Résident supérieur au Laos, qui aime, jusque dans son passé, le peuple confié à ses soins, a déjà donné à notre œuvre des marques de son active sympathie : notre collection archéologique lui est redevable de plusieurs inscriptions et sculptures remarquables, et nous espérons de son obligeante entremise la formation d'une collection ethnographique laotienne, qui sera une des plus instructives de notre Musée.

M. Cabaton a consacré les six mois qui ont précédé son départ pour la France à des recherches sur les Chams. Après avoir commencé l'étude de la langue chame au Cambodge, où il a pu acquérir quelques manuscrits pour l'Ecole, il a séjourné à Phan-rang, un des premiers établissements chams en Indo-Chine et le dernier asile où s'est réfugiée leur nationalité vaincue. Grâce au cordial appui et à l'active coopération de M. Odend'hal, vice-résident de Phan-rang, il a pu assister à toutes les cérémonies publiques et domestiques, et obtenir des prêtres et des indigènes tous les renseignements utiles à son enquête. Il a coordonné ces matériaux dans un livre qui paraîtra prochainement dans les Mémoires de l'Ecole sous le titre de *Nouvelles recherches sur les Chams* et qui comprendra notamment, dans le texte et la traduction, les prières des grandes fêtes, les formules conjuratoires et deux rituels funéraires. M. Cabaton nous a remis également deux vocabulaires d'idiomes sauvages recueillis par lui : celui des Kuy Dek et celui des Churu.

M. PELLIOT a débuté par un séjour à Hué, où il a reçu l'accueil le plus courtois des dignitaires de la Cour d'Annam. Les livres du Conseil d'Etat (Nội các) et du Bureau des Annales lui ont été libéralement communiqués et il a pu y constater la présence d'un certain nombre d'ouvrages rares et précieux. Les bibliothèques et archives de Hué semblent réserver aux recherches futures de l'Ecole des matériaux de grande valeur : nous espérons qu'il ne tarderont pas à être utilisés.

De Hué, M. Pelliot s'est rendu à Péking, où ses études ont été bientôt interrompues par la sédition qui mit brusquement en danger la vie des Européens résidant en Chine. Assiégé avec nos compatriotes dans la légation de France, il a fait preuve d'une intrépidité et d'un sang-froid attestés par le rapport de M. le Ministre de France à Péking et que le Gouvernement s'est plu à reconnaître par une haute distinction.

L'arrêté autorisant M. Pelliot à se rendre en Chine mettait à sa disposition un crédit spécial pour l'achat de livres et objets divers destinés à la Bibliothèque et au Musée de l'Ecole. Il s'était acquitté avec succès de cette partie de sa mission et avait réuni une série assez complète d'ouvrages chinois relatifs à l'Indo-Chine, à l'Insulinde et aux provinces chinoises limitrophes du Tonkin. Malheureusement cette collection, conservée à la maison des élèves-interprètes de la légation, dans la ville chinoise, fut entièrement brûlée le 13 juin, dans la nuit où éclata l'insurrection.

Après la délivrance des légations, M. Pelliot a pu sauver de la destruction et acquérir pour l'Ecole un certain nombre de peintures et de livres rares, dont l'inventaire sera publié plus tard. La partie de cette collection que nous avons déjà reçue comprend principalement : 30 peintures datées de la 5e année de K'ing t'ai (1454) ; 4 peintures de la dynastie des Song ; un manuscrit de la main de K'ien-long (1736-1795), formant le premier volume du *Lotus de la Bonne Loi* ; deux volumes du *Yong-lo-ta-tien*, grande encyclopédie composée sous les Ming, (1403-1424) : ce dernier ouvrage, resté manuscrit, était conservé au Han-lin-yuen, contigu à la légation d'Angleterre, et fut en grande partie détruit dans l'incendie de cet édifice par les Boxeurs.

Ces indications sommaires suffisent à montrer que M. Pelliot n'a pas seulement honoré l'Ecole par son courage, mais qu'il l'a utilement servie en enrichissant sa Bibliothèque et son Musée d'œuvres du plus haut prix : nous ne pouvons que nous féliciter des résultats de sa mission.

Au mois d'août 1899, M. Alfred LAVALLÉE, commis de première classe des Postes et Télégraphes, chargé du bureau de Ban-muang (Laos), nous soumettait un projet de voyage linguistique et ethnographique chez les tribus sauvages du Laos. Il proposait de se rendre de Ban-muang à Attopeu, par la région des Boloven, d'Attopeu à Kontoum, siège de la Mission catholique des Bahnars, d'où il tenterait, si la chose était possible, une reconnaissance chez les Sedangs, — de Kontoum à Ban-don par le pays Jaraï, en visitant les fameux rois de l'Eau et du Feu ; — de Ban-don à Saigon par la haute Sé-ban-kan et la vallée du Donnaï, après une reconnaissance chez les Radeh, vers le Khanh-hoa.

L'intérêt de ce projet ayant été reconnu et son auteur ayant justifié des aptitudes nécessaires à sa bonne exécution, le programme qui nous était soumis fut approuvé, et M. Lavallée, détaché temporairement à l'Ecole avec l'assentiment de M. le Directeur des Postes et Télégraphes, fut autorisé à partir à la fin de décembre 1899.

Il avait pour instructions de relever les vestiges archéologiques qui pouvaient subsister sur les marches des royaumes de Cambodge et de Champa ; de rechercher la limite des zones d'influence khmère et chame sur les populations de l'intérieur ; de recueillir des spécimens des idiomes sauvages, en vue d'une étude comparative de ces dialectes et de leurs rapports avec le cham et le khmer ; enfin de noter toutes les particularités présentant un intérêt au point de vue de la sociologie.

Les circonstances n'ont pas permis l'exécution complète de ce plan. En arrivant à Kontoum, M. Lavallée fut contraint par une grave maladie à rallier Quinhon, d'où il fut dirigé sur l'hôpital de Saigon. Sa santé s'étant améliorée après un mois de séjour, il se rendit dans le Khanh-hoa, pour compléter son étude par une visite chez les Radeh : mais il avait trop présumé de ses forces, et, à son retour à Saigon, une rechute plus sérieuse nécessita sa rentrée en France.

Je tenais à mentionner ces circonstances, tant pour expliquer l'inexécution partielle du plan arrêté, que pour constater le zèle et le courage dont M. Lavallée a fait preuve dans l'accomplissement de sa mission.

Ce voyage, bien qu'incomplet, a néanmoins mis en lumière plusieurs faits notables.

Au point de vue archéologique, la conclusion est entièrement négative : il n'existe sur l'itinéraire parcouru aucun monument khmer ou cham. Toutefois, M. Lavallée a recueilli une donnée dont la confirmation serait intéressante. Suivant les termes de son rapport, « d'après les renseignements recueillis à Kontoum, il existerait dans la région de Bun-chur (confluent du Song-Ba et de l'Ayoune) deux tours sans doute élevées par les Chams. Il est très difficile de les découvrir, les indigènes refusant obstinément de servir de guides, par crainte des esprits malfaisants auxquels ils croient que ces ruines donnent asile. » La région indiquée se trouve sur le parallèle de Song-cau, par environ 13° 20' de lat. et 106° 30' de long., sur la frontière de l'Annam et du Laos. Elle est très peu connue, même géographiquement ; l'itinéraire du capitaine Cupet passe à l'Ouest. L'existence d'un monument cham dans cette région serait une donnée nouvelle pour l'histoire de la colonisation chame. Nous signalons la question à ceux que les circonstances mettraient en état de la résoudre.

Au point de vue ethnographique, M. Lavallée a réuni des renseignements précis sur onze tribus : Boloven, Niaheun, Alak, Lavé, Kaseng, Halang, Thé, Jaraï, Bahnar, Sedang, Radeh. Il y a joint des vocabulaires étendus, qui permettent dès maintenant d'utiles observations linguistiques. Sans entrer dans un examen détaillé, qui sortirait des bornes de ce rapport, on peut énoncer comme conclusions générales que les idiomes parlés de Bassac à Quinhon paraissent se diviser en deux groupes : le groupe occidental (Boloven-Kaseng), qui contient une forte proportion d'éléments khmers ; et le groupe oriental, subdivisé en deux sous-groupes : celui du Sud (Jaraï, Radeh), fortement imprégné de cham, et celui du Nord (Sedang, Bahnar), qui ne trahit pas sensiblement cette influence. On a pu se demander si les Jaraï-Radeh étaient des Chams plus ou moins agglutinés avec les sauvages voisins, ou des sauvages plus ou moins assimilés par les Chams : la dernière hypothèse semble la plus probable. Cette influence assimilatrice, partant du Khanh-hoa, se serait propagée au Nord-Ouest, le long du Song-Ba. C'est précisément sur cette ligne que se trouvent les tours chames dont il a été question plus haut.

Telles sont les données linguistiques : elles laissent intacte la question ethnographique, dont la solution demande une enquête beaucoup plus approfondie. Mais c'est beaucoup d'avoir éclairé les éléments du problème et établi une base solide pour les recherches ultérieures.

Au mois de juillet, M. le capitaine DE LAJONQUIÈRE s'est rendu au Cambodge, dont il avait pour mission de dresser l'inventaire archéologique. Il s'est acquitté de cette tâche avec toute la conscience et la sagacité dont il avait fait preuve jusqu'ici, et aussi avec un dévouemen qu'aucune difficulté n'a rebuté. Accompli en six mois, durant la mauvaise saison, à travers des forêts inondées et des régions dépeuplées, ce travail est une contribution doublement méritoire à l'œuvre de l'Ecole. M. de Lajonquière a, en outre, rapporté environ 60 estampages d'inscriptions et une collection d'objets préhistoriques, trouvés à Samrong-sen, dans la province de Kompong-Chnang.

Qu'il me soit permis de signaler à ce propos l'intérêt d'une exploration méthodique des stations préhistoriques existant en Indo-Chine. On en a signalé au Cambodge, dans la province de Kompong-Chnang et sur le bord des lacs ; au Laos, dans les environs de Luang-Prabang ; au Tonkin, dans les grottes de Tu-yên-quan, et à Long-po, poste situé sur le Fleuve Rouge, à la frontière du Yunnan. Il en existe probablement d'autres encore, notamment dans les grottes du Haut-Tonkin. Les gisements connus ont été fouillés sans règle et sans méthode : il serait temps de soumettre à un examen scientifique ces intéressants témoins des époques lointaines de l'Indo-Chine.

Notre correspondant, M. le Dr GAIDE, qui continue avec un zèle infatigable ses recherches ethnographiques, nous a adressé deux rapports pleins de faits et d'observations solides.

Le premier, intitulé *Rapport ethnographique sur la région sud-ouest du Yunnan et considérations générales sur les principaux éléments ethniques de la Chine méridionale et du Nord de l'Indo-Chine* (1er février 1900), complète un rapport antérieur sur les populations comprises entre la rive droite du Mékong et la frontière sino-birmane, et résume en un tableau d'ensemble la composition ethnique de la région indiquée. Le second, intitulé *La frontière sino-laotienne et sino-tonkinoise du Mékong au Fleuve Rouge* (1er juillet 1900),

contient les observations faites sur l'itinéraire de Muong-sing à Long-po. Cet itinéraire se relie à peu près à celui suivi l'année précédente par M. de Lajonquière de Monkay à Laokay. Les relations de ces deux voyages constituent une bonne étude ethnographique des populations de notre frontière septentrionale, dont il faudrait maintenant suivre les ramifications, d'une part dans le Haut-Laos, d'autre part dans la Chine méridionale.

Le Dr Gaide a joint à ses rapports quatre manuscrits : deux mss. thaï, dont un à peintures, provenant des Thaï Lü des Sip-song-pan-na, et deux mss. lolo. La rareté de cette dernière espèce de mss. rend cette acquisition particulièrement précieuse.

Tels sont les voyages effectués cette année par les membres et les collaborateurs de l'Ecole : ils ont étendu et précisé nos connaissances sur l'archéologie et l'ethnographie de la péninsule.

II. Conservation des monuments. — La conservation des monuments historiques de l'Indo-Chine est le premier devoir de l'Ecole Française. Dès le 9 mars 1900, vous avez bien voulu, sur ma proposition, prendre un arrêté qui leur assure désormais une protection efficace. L'inventaire achevé, un second arrêté, en date du 16 février 1901, a établi la liste des « monuments historiques » soumis aux dispositions réglementaires du premier.

III. Publications. — Les publications suivantes ont paru dans le courant de l'année 1900 :

Rapport à M. le Gouverneur général sur les travaux de l'Ecole Française d'Extrême-Orient pendant l'année 1899 (par le Directeur de l'Ecole). Hanoi, 1900.

Inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam, par Louis Finot... et E. Lunet de Lajonquière... (avec une carte en 7 feuilles et 2 plans). Hanoi, 1900. (Autographié.)

Numismatique annamite, par Désiré Lacroix... Saigon, 1900, gr. in-8°. (Avec un volume de planches).

Instruction pour les collaborateurs de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Saigon, 1900.

Deux publications sont actuellement sous presse et paraîtront incessamment : les *Nouvelles recherches sur les Chams* de M. Cabaton, et le premier numéro du *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*.

IV. Personnel. — Vous avez bien voulu m'autoriser à faire un séjour de quelques durée en France et désigner pour me suppléer, pendant cette absence, mon collègue et ami, M. A. Foucher, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes. M. Foucher, qui vient de publier un très beau travail sur *l'Iconographie bouddhique dans l'Inde* et qui s'apprête à nous donner le résultat de ses recherches sur *l'Art gréco-bouddhique*, fera profiter l'archéologie indo-chinoise de sa connaissance approfondie de l'art indien et trouvera dans nos monuments d'origine hindoue un objet d'étude digne de sa pénétrante érudition.

M. Pelliot a été nommé, par arrêté du 6 février 1901, aux fonctions de professeur de chinois à l'Ecole Française. La connaissance du chinois est aujourd'hui d'une importance si manifeste, que cet enseignement ne peut manquer d'être très apprécié dans la colonie.

M. Parmentier, architecte, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, a été spécialement désigné, par arrêté du 28 juillet 1900, pour étudier la technique de l'architecture indo-chinoise et préparer un plan détaillé de réparation des édifices menacés. Dès que ce plan aura été établi, j'aurai l'honneur de soumettre à votre approbation les travaux qui nous paraîtront les plus urgents.

Vous avez placé sous notre direction une mission confiée à M. Edouard Huber, élève diplômé de l'Ecole des Langues Orientales, par arrêté du 13 janvier 1901. M. Huber, également versé dans la connaissance du sanskrit et du chinois, est parfaitement préparé à devenir un de nos plus précieux collaborateurs.

V. Bibliothèque. — Les dépenses d'installation auxquelles nous avons dû faire face ne nous ont pas permis d'accroître notre Bibliothèque dans de fortes proportions. Néanmoins, nos collections constituent dès maintenant le noyau d'une bonne bibliothèque de travail. Elles se décomposent ainsi :

IMPRIMÉS

FORMAT	NOMBRE D'OUVRAGES	NOMBRE DE VOLUMES
In fol.	16	49
In-4°.	81	280
In-8°.	235	1.066
Totaux.	332	1.395

MANUSCRITS

LANGUE	NOMBRE D'OUVRAGES	NOMBRE DE VOLUMES
Cambodgien	158	499
Laotien	15	85
Pâli	8	116
Cham	14	14
Thaï	2	2
Lolo	2	2
Totaux.	199	718

Il faut y joindre un fonds important de livres chinois, une collection de cartes, d'estampages (254) et de photographies.

Nous avons continué à recevoir les publications de plusieurs sociétés savantes étrangères et de l'India Office. S. M. le Roi de Siam nous a fait don de l'édition complète du *Tripiṭaka* pâli, publiée par ses ordres. Le gouvernement des Pays-Bas nous a fait annoncer l'envoi du grand ouvrage de Leemans sur le Boroboedoer. Vous avez voulu contribuer vous-même à l'enrichissement de notre Bibliothèque par le don d'une volumineuse *Encyclopédie administrative du royaume d'Annam*, offerte par l'ancien régent Nguyên-trọng-Hiệp. Tous les services administratifs ont été invités à effectuer à la Bibliothèque de l'Ecole le dépôt de deux exemplaires de leurs publications.

VI. Musée. — Nous avons commencé l'organisation du Musée, en adoptant provisoirement la classification suivante :

1. — *Inscriptions.*
2. — *Sculptures et moulages.*
3. — *Peintures et dessins.*
4. — *Vases, bronzes, objets d'art et d'archéologie.*
5. — *Monnaies et médailles.*
6. — *Objets ethnographiques.*

La première section compte aujourd'hui 15 inscriptions, parmi lesquelles je citerai : une stèle découverte par nous à My-son et qui est probablement une des plus anciennes de l'Indo-Chine ; la stèle de Po-Nagar de Nhatrang, naguère au Gouvernement général à Hanoi ; la stèle de Ban Houé Tamoh (Laos), un des plus beaux monuments de l'épigraphie sanskrite, qui, après avoir été préservée par les soins vigilants du Lieutenant-colonel Tournier, a trouvé dans notre Musée la place d'honneur qui lui appartenait.

Dans la deuxième section, nous avons groupé quelques sculptures de diverses sortes : statues, linteaux, tympans, piliers, piédestaux, d'origine khmère ou chame, dont la réunion peut déjà donner une idée assez nette de la statuaire et de l'ornementation chez ces deux peuples. Nous avons dû renoncer à y faire figurer quelques œuvres sculpturales d'un beau caractère, mais de dimensions excessives, en raison des difficultés du transport et de l'exiguité des salles qui auraient pu les recevoir.

La troisième section comprend les peintures chinoises rapportées par M. Pelliot et quelques peintures laotiennes.

La quatrième section renferme : des vases et objets de céramique trouvés à Hanoi, sur l'emplacement de l'ancienne citadelle de Đai-la ; des porcelaines et jades rapportés de Chine par M. Pelliot ; une statuette de bronze, représentant un Buddha ou un Bodhisattva, trouvée en terre près de Binh-dinh et offerte à l'Ecole par Mgr Van Cammelbeke, vicaire apostolique de Quinhon ; des médaillons en terre crue, de l'espèce dite « Buddhist seals », provenant de la grotte de Lac-son (Quang-binh) et offerts par MM. Cadière et C. Pâris.

La section numismatique se réduit jusqu'ici aux monnaies de cuivre trouvées à Dai-la avec les vases dont il est question ci-dessus.

La section ethnographique comprend les armes et ustensiles rapportés par M. Lavallée de son voyage chez les sauvages du Laos ; quelques spécimens d'industrie *kha* envoyés par M. le Commissaire du gouvernement à Khong ; et une collection d'armes d'Atjeh, adressées par un de nos plus zélés correspondants, M. de Rijk, ingénieur des chemins de fer à Sumatra.

Notre Musée constitué, il nous reste à examiner les moyens de le développer.

Nous demeurons fidèles au principe de ne transporter au Musée que des sculptures provenant d'édifices entièrement ruinés ou trouvées hors de leur emplacement primitif. Cette règle garantit l'intégrité des monuments, mais elle réduirait à peu de chose la composition de la section archéologique, si nous n'avions à notre disposition la ressource du moulage. Nous pouvons, par ce procédé, réunir une série très instructive de documents sur la construction, la décoration, le costume, les mœurs et les cultes dans les anciens royaumes de l'Indo-Chine. Les ouvriers indigènes sont parfaitement aptes à ce travail, qui enrichira promptement notre Musée.

On peut prévoir une extension tout aussi rapide de la série ethnographique. L'Indo-Chine est un composé de races diverses, qui offrent une riche variété de costumes, de parures, d'armes, d'ustensiles, d'objets religieux : tous ces documents si précieux pour l'étude seront aisément réunis avec l'aide des administrateurs. D'autre part, un système d'échanges avec certains musées étrangers serait, j'en ai l'assurance, favorablement accueilli.

La difficulté n'est donc pas de développer nos collections d'archéologie et d'ethnographie, mais de leur ménager des locaux assez spacieux pour les contenir. Tant que nous n'aurons pas à notre disposition les vastes salles que requiert une exposition de bas-reliefs, de costumes, de modèles d'habitations, de peintures, de dessins, etc., nous devrons réduire nos ambitions à des limites fort étroites.

Nous savons que cette importante question n'a pas échappé à votre sollicitude et nous espérons voir bientôt l'Indo-Chine dotée d'un Musée digne d'elle, qui peut devenir en quelques années un des plus riches et des plus intéressants de l'Extrême-Orient.

Pour résumer en quelques mots l'œuvre accomplie jusqu'à présent, je rappellerai les principaux traits de la situation actuelle. L'Ecole est installée et organisée ; elle possède les organes essentiels de son activité : bibliothèque, musée, mémoires, journal ; elle a dressé l'inventaire de tous les monuments importants de la péninsule et assuré leur conservation ; elle a réuni d'importants matériaux pour l'étude historique, linguistique et ethnographique de l'Indo-Chine. Honorée déjà d'illustres approbations, soutenue par d'actives sympathies, fortifiée par le zèle de collaborateurs de plus en plus nombreux, elle peut envisager l'avenir avec confiance et espoir.

Nos efforts ont déjà reçu leur plus haute récompense par le décret du Président de la République, du 26 février 1901, qui élève l'Ecole Française au rang d'institution nationale. Cette sanction solennelle, qui consacre son existence et garantit sa durée, lui crée de nouvelles obligations, dont elle comprend l'étendue et qu'elle s'efforcera de remplir pour le bien de la science et le bon renom du pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L. FINOT.

7 décembre 1901

Arrêté nommant M. de Barrigue de Fontainieu pensionnaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

29 décembre 1901

Arrêté nommant M. Cl. E. Maitre pensionnaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

29 décembre 1901

Arrêté nommant M. Ed. Huber pensionnaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

29 décembre 1901

Arrêté prorogeant d'une année, à compter du 7 octobre 1901, le terme de séjour de M. H. Parmentier comme pensionnaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

10 janvier 1902

Arrêté chargeant M. A. Foucher, Directeur p. i. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, d'une mission au Siam.

19 février 1992

Arrêté autorisant M. A. Foucher, rentrant en France, à passer par la Birmanie et par l'Inde, en vue d'une mission d'études.

19 février 1902

Arrêté autorisant M. Cl. E. Maitre, pensionnaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à se rendre en mission au Japon.

19 février 1902

Arrêté autorisant M. P. Pelliot, professeur de chinois à l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à se rendre en mission en Chine.

19 février 1902

Arrêté autorisant M. de Barrigue de Fontainieu, pensionnaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à se rendre en mission dans le Sud de l'Inde.

眞臘風土記

Mémoires sur les coutumes du Cambodge

INTRODUCTION

« Le royaume de Tchen-la 眞臘 est au Sud-Ouest du Lin-yi 林邑. C'était originairement un royaume vassal du Fou-nan 扶南... Le nom de famille du roi était Kṣatriya (*tch'a-li* 剎利); son nom personnel était Citrasena (?) (*Tche-to-sseu-na* 質多斯那); ses ancêtres avaient progressivement accru la puissance du pays; Citrasena s'empara du Fou-nan et le soumit. Il mourut. Son fils Īçānasena (*Yi-chö-na-sien* 伊奢那先) (1) lui succéda; il habita la ville d'Īçāna (*Yi-chö-na-tch'eng* 伊奢那城, *Īçānapura*). » Voilà le premier texte des vingt-quatre historiens où il soit fait mention du Tchen-la, qui est le nom dont, d'une façon presque constante, les Chinois appelèrent le Cambodge. Ce passage se trouve dans le *Souei chou* ou *Histoire des Souei* (589-618), composé au VIIe siècle, (k. 82, p. 4, vo); tous

(1) Il faut certainement lire *Yi-chö-na*. Seul le *Sin t'ang chou* (composé au XIe siècle, k. 221, p. 3, vo) écrit *Yi kin na* 伊金那. Mais le *Sin t'ang chou* ne fait guère que reproduire les données du *Souei chou*; le *Pei che*, le *Kieou t'ang chou*, qui puisent à la même source et sont antérieurs à la rédaction du *Sin t'ang chou*, nous garantissent la lecture *Yi-chö-na*. M. Chavannes (*Religieux éminents*, p. 58) s'était servi du *Sin t'ang chou* et avait lu *Yi-kin-na*. C'est, croyons-nous, M. Schlegel qui a le premier signalé la lecture *Yi-chö-na* (*T'oung-pao*, II, 1, 92), mais la portée de sa remarque est faussée par une inexactitude. *Yi-chö-na*, nous dit-il, est la leçon du *Pien yi tien*; et voilà tout: aucune référence de chapitre ou de page. Or le *Pien yi tien*, M. Schlegel le sait aussi bien que nous, n'est que la section des pays étrangers de l'encyclopédie *T'ou chou tsi tch'eng*, composée sous la dynastie actuelle; pour chaque sujet, les emprunts sont faits à des œuvres très diverses, et la source est toujours indiquée. Il en résulte que le *Pien yi tien* ne donne pas plus *Yi-chö-na* qu'*Yi-kin-na*, mais, quand il cite le passage du *Souei chou*, il écrit *Yi-chö-na*, et écrit *Yi-kin-na* en reproduisant le texte du *Sin t'ang chou*. Il est d'ailleurs absolument vain de citer le *T'ou chou tsi tch'eng* pour des textes d'une tradition aussi indépendante et aussi anciennement fixée que les vingt-quatre historiens (sauf le dernier). Si donc, comme nous le croyons, *kin* 金 est une faute de copiste pour *chö* 奢, cette leçon erronée est ancienne, et, en tout cas, antérieure aux compilations du temps de K'ang-hi.

Mais une autre difficulté se présente pour ce nom du fils de *Citrasena*. Le texte du *Souei chou* dit: « *(Citrasena)* mourut (死). 子伊奢那先代立. Il habita dans la ville d'Īçāna (伊奢那城). » Rémusat et d'Hervey de Saint-Denys ont traduit la phrase intermédiaire :

ses renseignements semblent remonter à la seule ambassade du Tchen-la dont il soit alors fait mention et qui vint en Chine en 616 ou 617 (1). Le Lin-yi est en gros le Champa ; le Fou-nan, qui comprenait le Cambodge actuel, devait s'étendre beaucoup plus à l'Ouest, mais l'étude de cet ancien royaume reste encore à faire.

A quelle époque se rapportent ces renseignements sur Citrasena et Īçānasena son fils (2)? Vu la façon même dont l'histoire est rapportée au *Souei chou*, il semble probable que Īçānasena était le souverain régnant lors de cette ambassade qui vint en Chine en 616-617. Le récit du *Sin t'ang chou* est un peu différent de celui du *Souei chou* ; il ne parle pas de Citrasena, et dit seulement que le Kṣatriya Yi-kin-na (*Īçāna*), au début de la période *tcheng-kouan* 貞觀 (627-649), s'empara du Fou-nan. Ce renseignement repose-t-il vraiment sur une tradition indépendante? La réponse n'est pas aisée. Mais ce qui résulte clairement des deux textes, c'est que, dans la première moitié du VIIe siècle, le Cambodge s'était rendu indépendant, et que son souverain, Īçānasena, habitait la ville d'Içāna, Īçānapura. Or, Hiuan-tsang (III, 83) nomme précisément entre le Siam et le Champa le pays d'*Yi-chang-na-pou-lo* 伊賞那補羅 (*Īçānapura*), et M. Chavannes (*Religieux éminents*, p. 58) a rapproché de ce texte les renseignements fournis par l'épigraphie cambodgienne, qui montre, régnant au Cambodge en 626, le roi Īçānavarman.

L'origine du nom de *Tchen-la (Tchan-la)* (3) est aussi obscure aujourd'hui qu'au temps de Rémusat. M. Schlegel transcrit *Tchanda (Chanda)* (4). Vu la

---

« Son fils *Yi-chö-na-sien-tai* lui succéda ». Ce nom est peu probable. *Tai-li* 代立, succéder, est trop net selon nous pour qu'on puisse voir en *tai* un caractère de transcription. Le dernier caractère que nous croyons partie intégrante du nom, *sien* 先, est assez surprenant à côté de la transcription si correcte du nom du père et de la première partie du nom du fils. Ce pourrait être une transcription de *senā* ; le nom complet se lirait alors Īçānasena, Īçāna étant un nom de Çiva ; Īçānapura est la « ville de Çiva ». Pour la transcription de *senā* par *sien* 先, cf. le nom de Nāgasena transcrit *Na-sien* 那先 dans le *Milindapraçna*, et la double transcription *Seng-k'ie-sseu-na* 僧伽斯那 et *Seng-k'ie-sien* 僧伽先 du nom de Saṅghasena. (Nanjio, *Catalogue*, appendice I., n° 37 ; Eitel, *Handbook*, s. v. Saṅghasena).

Une question semblable se pose pour le Kouchan généralement appelé *Yen-kao-tchen-tai* 閻膏珍代, dans le nom duquel le dernier caractère doit sans doute être rattaché au *li* 立 qui suit : *Yen-kao-tchen-tai-li*, c.-à.-d. *Yen-kao-tchen* lui succéda.

(1) Le *Souei chou* place cette ambassade en la 13e année *ta-ye* 大業, soit 617 ; mais la 13e année *ta-ye* se confondrait alors avec la 1re année *yi-ning* 義寧 (617), ce qui n'a rien d'inadmissible, les premiers mois de l'année appartenant à un *nien-hao* et les derniers au suivant ; il se pourrait cependant que la vraie leçon fût celle du *Pei che*, qui écrit la 12e année *ta-ye* (616).

(2) Selon M. Schlegel (*T'oung-pao*, II, II, 176), le Cambodge était déjà appelé par les Chinois *Tchen-la* sous la première dynastie Song 宋 (420-478), mais nous avons vainement cherché la trace de cette mention, pour laquelle il ne nous fournit aucune référence.

(3) Cf. p. 137, n° 2.

(4) *T'oung-pao*, II, II, 176.

valeur cérébrale du *d* malais (1), vu l'équivalence connue *K'ouen-louen* 崑崙 = *Poulo-Condor*, *Tchanda* est en effet une des restitutions possibles, mais l'hypothèse reste en l'air sans que rien jusqu'à présent l'infirme ou la fortifie. Notons seulement la fréquence de cette syllabe initiale *tchen (tchan)* dans la nomenclature géographique de ces régions. Le texte même des *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* nous fait connaître, à l'embouchure du Donnaï, le pays de *Tchen-p'ou* 眞蒲 (2); le *Ling wai tai ta* 嶺外代答 (1178) (k. 10, p. 17, v°) nomme au Cambodge la ville de *Tchan-li-p'o* 占里婆; le *Tchou fan tche* 諸番志 de Tchao Jou-koua 趙汝适 (première moitié du XIIIe siècle; k. 1, p. 4) mentionne parmi les pays vassaux du Cambodge celui de *Tchen-li-fou* 眞里富, et en comparant ce nom à un autre cité peu après, *T'ouen-li-fou* 吞里富, on est tenté d'en séparer les éléments en *tchen* (*tchan*) + *li-fou*; enfin, peut-être faut-il en rapprocher le nom même des Chams.

Les Cambodgiens eux-mêmes se donnent le nom de *Khmèr* ou de *Kamvuja*. Aujourd'hui encore, « le nom du Cambodge est *srŏk Kampučā (Kambujā)* ou *srŏk Khmèr* » (3). Le nom de *Khmèr* apparaît dans les inscriptions chames sous les formes *Kvir* et *Kmir*, aujourd'hui *Kur* en Cham (4). Le *Kieou t'ang chou* 舊唐書 (5) et le *Sin t'ang chou* 新唐書 (6) l'écrivent *Ki-mao* 吉篾; les Arabes, nous l'allons voir, connaissaient le pays sous le nom de *Comar*. Aujourd'hui « le nom ordinaire dont les Siamois font usage pour désigner les Cambodgiens est exactement *Khmèr*, ainsi écrit, mais prononcé *Khamen*. En langue littéraire et officielle, ils se servent du mot *Kamphuxa* ou *Kamphut* » (7). Les Annamites écrivent *Cao-man* 高蠻 (ch.: *kao man*) ou *Cao-mên* 高綿 (ch.: *kao mien*).

D'où vient l'autre nom de *Kamvuja* ou *Kambuja* ? Selon M. Schlegel, la forme originale est *Kĕmbodja*, doublet de *Sĕmbodja*, qui est le nom malais de la *Plumeria acutifolia*; le nom est ainsi le même que celui porté jadis par Palembang, *Sĕmbodja* (*San-fo-ts'i* 三佛齊) et, appliqué au Cambodge, il n'apparaît que sous la dynastie des Ming (1368-1643) (8). Il se pourrait en effet que

---

(1) Cf. le *Livre des merveilles de l'Inde*, p. 308, note de Kern.

(2) Cf. p. 138.

(3) Note de M. Finot.

(4) Cf. Aymonier, *Première étude sur les inscriptions tchames*, *J. A.*, 1891, janvier-février, p. 31.

(5) K. 197, p. 2, v°. Le *Kieou t'ang chou* ou *Ancienne histoire des T'ang* (618-906) fut rédigé au Xe siècle.

(6) K. 221, p. 3, v°. Le *Sin t'ang chou* ou *Nouvelle histoire des T'ang* (618-906) fut rédigé au XIe siècle.

(7) Communication de M. Lorgeou, professeur de siamois à l'Ecole des Langues Orientales.

(8) *T'oung-pao*, II, II, 176. « Of course, the name of *Kĕmbodja* was given by the Malays to the country we now call Cambodja, for it was called by the natives themselves *Khmer*. It is only during the Ming-dynasty, XIVth century, that the names 甘孛智 *Kam-pu-chi*, 澉浦只 *Kam-po-chi* = *Kĕmbodji*, which we have adopted on our maps, appear. »

le nom fût apparenté originairement aux langues malaises, mais il faut ajouter qu'il est anciennement employé au Cambodge même, et ce fait nouveau affaiblit l'autorité du jugement de M. Schlegel. Assurément l'étymologie traditionnelle *kambuja* « fils de Kambu » n'a rien de probant, et nous ne penchons guère à admettre une explication par le Kamboja de l'Inde; encore est-il que l'argument par lequel M. Schlegel écarte ce nom nous est impénétrable; « il y avait, dit-il, un *Kambodja* quelque part en Afghanistan; mais ce nom est selon Benfey *(Skt. Diction.*, p. 159) un masculin pluriel, et ne peut par conséquent rien avoir à faire avec le Kamboja malais » (1). Kambuja est aussi bien un pluriel que Kamboja, il suffit de le décliner; et tous les noms de peuples s'emploient régulièrement au pluriel comme noms de pays, selon Pāṇini *(Grammatik*, I, 2, 51). Nous n'acceptons donc que comme une possibilité l'étymologie qui est présentée comme une certitude. Quant à la dernière phrase, de quelque bout qu'on la prenne, on arrive à une inexactitude assez grave. Si le sens est bien, comme tout tend à le faire croire, que le nom, d'une façon générale, n'apparaît qu'au XIVe siècle, M. Finot dit que « *Kambuja* ou plus ordinairement *Kamvuja* se trouve dans les inscriptions du Champa et du Cambodge dès le IXe siècle. La plus ancienne inscription datée où ce nom paraisse est une inscription de Po-Nagar de Nha-trang, de 817 A. D. (*I. S. C. C.* XXVIII, 9, p. 266) ». Est-ce à dire au contraire que le nom de Kambuja, d'origine malaise, mais d'emploi séculaire au Cambodge, restait inconnu à l'étranger? Le *Mahavaṃsa* montrera tout à l'heure qu'on employait couramment « Kamboja » à Ceylan au XIIe siècle; ce dut être le nom que connut l'Inde; c'est celui qu'on trouve chez Tāranātha (trad. Schiefner, p. 262). Enfin devons-nous entendre que chez les seuls Chinois ce nom n'apparut que sous les Ming (1368-1643)? Mais le texte même dont nous publions aujourd'hui une nouvelle traduction, qui est le document chinois fondamental sur l'ancien Cambodge et que Rémusat fit connaître dès 1819, remonte au XIIIe siècle, sous les Yuan; il donne cependant le nom de Kambuja, et c'est précisément de lui que l'*Histoire des Ming* tire une grosse part de son information sur la civilisation cambodgienne. M. Schlegel paraît donc avoir ouvert à la recherche une voie nouvelle et qui pourra être féconde, mais ce serait, croyons-nous, bâtir sur le sable que d'accepter d'ores et déjà ses hypothèses comme des vérités.

Le nom du Cambodge subit enfin en Chine une dernière transformation, ou plutôt déformation, au début du XVIIe siècle; le nom devient alors *Tong-pou-tch'ai* 東埔寨 (2); c'est sous ce nom que se trouvent les notices sur le Cambodge dans le *Tong si yang k'ao* 東西洋考 (1618) (k. 3., p. 8) comme

(1) *Loc. laud.* « There was a Kambodja somewhere in Afghanistan; but... this name is, according to Benfey (*Skt. Dict.*, p. 159) a masc. pluralis, and can thus have nothing to do with the Malay Kambodja ».

(2) Cf. le *Ming che (Histoire des Ming*, k. 324).

dans le *Hai kouo t'ou tche* 海國圖志 (1844) (k. 8, p. 13, v°). Le *Tong si yang k'ao (loc. laud.)* y voit une altération de *Kambuja*. Comment se serait-elle produite ? Sans doute par une confusion de caractères. Le caractère *tong* 東 est presque identique au caractère *kien* 柬 ; or les historiens japonais, selon un renseignement dû à M. Courant, écrivent 柬埔寨 ; le *Catalogue des livres japonais et chinois de la Bibliothèque de l'Université Impériale de Tôkyô* (1) nous a fourni à nous-même l'indication d'une 柬埔寨國志 *Description du Cambodge*, dont l'auteur avait bien étudié les choses d'Indo-Chine, car c'est ce même 引田利章 (prononciation chinoise : Yin-t'ien Li-tchang) qui a réimprimé les *Annales annamites* (大越史記全書). Il nous paraît donc probable que *kien* 柬 était la leçon primitive corrompue ensuite en *tong* 東 et que cette orthographe est venue d'une des provinces maritimes où *kien* se prononce *kan*. La traduction chinoise du *Voyage d'exploration en Indo-Chine* de Doudart de Lagrée et Francis Garnier écrit *Kien-pou-tche* 柬埔治.

Ce n'est pas ici le lieu de nous appesantir sur l'histoire du Cambodge, ni même de grouper les renseignements qu'apportent à son sujet les écrivains chinois. Nous voulons seulement rappeler deux séries de faits dont, à ce qu'il nous semble, il n'a pas encore été fait un état suffisant. Et d'abord il est souvent question du Cambodge chez les géographes arabes. Les voyageurs arabes du IXe siècle, pour ne prendre que ceux-là, parlent longuement de l'état de *Comar* qui produit l'aloès *al-comâry* (2). Reinaud identifiait Comar avec le cap Comorin (3). Alfred Maury, sans pouvoir préciser davantage, avait vu l'erreur de cette identification et montré que le pays de Comar devait être placé en Indo-Chine (4). Maçoudi suit ici pas à pas le récit de Abou Zeyd (5), et c'est par inadvertance que les éditeurs des *Prairies d'or* ont identifié le pays de Comar tantôt avec le cap Comorin, tantôt avec l'Assam *(Kāmarūpa)* (6). Mais aujourd'hui l'équivalence de Comar et de Khmer est universellement acceptée (7). Abou Zeyd et Maçoudi racontent sur ce pays une curieuse histoire :

« Jadis le royaume de Comar tomba entre les mains d'un jeune homme d'un caractère naturellement prompt. Le prince était un jour assis dans son palais, et le palais dominait sur une rivière d'eau douce semblable au Tigre de l'Irac ; entre le palais et la mer il y avait la distance d'une journée ». Le roi eut alors

---

(1) 東京圖書館增加書目錄第壹編, Tôkyô, 1889, p. 97.

(2) Reinaud, *Relation des voyages*, I. 97 ss.

(3) Reinaud, *id.* II, 48.

(4) Alfred Maury, *Examen de certains points de l'itinéraire que les Arabes et les Persans suivaient au IXe siècle pour aller en Chine.* (*Bulletin de la Société de Géographie* d'avril 1846, tirage à part, p. 28 ss.)

(5) Maçoudi, *Prairies d'or*, I, 170-175.

(6) Voir l'*Index* des *Prairies d'or*.

(7) Cf. *Géographie d'Aboulféda*, II, II, 127 ; Van der Lith, *Livre des Merveilles de l'Inde*, p. 222 ; Yule, *Hobson-Jobson*, s. v. *Comar*, etc.

une étrange envie ; il dit à son vizir : « Je voudrais voir devant moi la tête du roi de Zabedj exposée sur un plat ». Le mahārāja de Zabedj, le grand roi de l'empire javanais, était un prince puissant. Aussi le vizir, comprenant que la jalousie faisait parler son maître, l'adjura-t-il de se taire. Le jeune homme répéta devant d'autres ses propos imprudents, qui vinrent aux oreilles du mahārāja. Le châtiment ne se fit pas attendre. Le mahārāja mit secrètement à la voile avec une flotte considérable. « Le roi de Comar n'eut connaissance du danger qui le menaçait que lorsque la flotte fut entrée dans le fleuve qui conduisait à sa capitale, et que les guerriers du mahārāja furent débarqués ». Les Javanais s'emparèrent du palais et du roi. Les officiers avaient pris la fuite. La tête du roi fut la rançon de sa présomption. Le mahārāja, en repartant, laissa les habitants du Comar libres d'élire un nouveau roi. Mais il emporta au Zabedj la tête de son ennemi vaincu, afin que nul parmi ses peuples n'ignorât de quel châtiment il avait puni l'arrogance. Puis ordre fut donné de laver la tête et de l'embaumer ; elle fut mise dans un vase et envoyée au prince qui occupait alors le trône de Comar. « Quand la nouvelle de ces événements se fut répandue parmi les rois de l'Inde et de la Chine, le mahārāja grandit à leurs yeux. A partir de ce moment, les rois de Comar, chaque matin, à leur lever, tournaient la tête vers les pays du Zabedj et se prosternaient, adorant le mahārāja, en signe de respect (1) ».

Cette légende n'est peut-être pas dépourvue de toute portée historique. Il semble qu'à travers toutes les déformations un souvenir y flotte encore du Mékong et de la capitale antique des provinces basses. Or, ceci se passe à la fin du IXe siècle ; Angkor Thom a été fondée au début de ce siècle, mais ne sera érigée en capitale qu'en l'an 900 de notre ère (2). La prépondérance, selon M. Aymonier, avait appartenu jusque-là à Vyādhapura, identifié à Angkorborei, dans la province actuelle de Prei Krebas. Angkorborei n'était pas sur le Mékong, mais assez proche. Le cours d'eau, affluent du Mékong, qui traverse la ville, « est large à cet endroit de 80 à 100 mètres, suffisamment profond pour donner en tout temps accès à nos canonnières, et se gonfle encore de trois ou quatre mètres à l'inondation annuelle ». Angkorborei « était donc un port très accessible aux jonques de mer (3) ». Et justement les inscriptions khmères nous parlent à ce moment d'invasions javanaises ; l'inscription de Sdok Kâk Thom (1052 ap. J.-C.) (4) associe Java au souvenir de Parameçvara (Jayavarman II), qui régna de 802 à 859 environ (5). Il est dit surtout que, sous ce prince, « un brahmane, Hiranyadāma, homme érudit, de science accomplie, vint de Janapada, parce que Sa Majesté, désireuse de faire

(1) Reinaud, *Relation des voyages*, I, 98-104.

(2) Aymonier, *Les inscriptions modernes d'Angkor Vat.* J. A., novembre-décembre 1899, p. 493.

(3) Aymonier, *Le Cambodge*, I. 197-198.

(4) Aymonier, *La stèle de Sdok Kâk Thom*, J. A., janvier-février 1901, p. 46.

(5) Aymonier, *loc. laud.*, p. 26.

abandonner à ce Cambodge-ci les traités (qui portaient l'empreinte) de sa dépendance (morale) vis-à-vis de Javā, invita (ce brahmane) à établir les règles des rites applicables à un empereur qui était cakravartin ». Mais n'oublions pas que les mots entre parenthèses sont des additions de M. Aymonier, et la remarque vaut surtout pour le mot « morale ». « Nous ajoutons : morale, dit M. Aymonier, aucun indice, jusqu'à présent, ne nous ayant permis de croire que le Cambodge ait été, à l'époque, sous la domination matérielle de Java (1) ». N'y a-t-il pas, à tout le moins, une coïncidence curieuse entre la légende d'Abou Zeyd et le texte cambodgien ? Serait-ce pour échapper à cette dépendance que Parameçvara (Jayavarman II) commença la construction d'Angkor Vat? Il semble d'ailleurs qu'à ce moment une active piraterie, venue du Sud, ait désolé l'Indo-Chine (2). Les inscriptions chames rappellent qu'en 787 ap. J.-C. « les armées de Java, venues sur des navires, brûlent un temple de Çiva situé dans Pāṇḍurāṅga (3) ». C'est aussi dans cette seconde moitié du VIIIe siècle qu'au Tonkin « les habitants de l'île de Poulo-Condor et les Malais, après avoir dévasté et pillé partout, purent se rendre maîtres d'un châu (4) ». C'est d'un pas bien hésitant que nous nous hasardons sur ce domaine de l'histoire cambodgienne ; les inscriptions khmères nous sont aussi étrangères que les géographes arabes ; mais il y a là

---

(1) Aymonier, *loc. laud.*, p. 27.

(2) Ces rapprochements supposent que les inscriptions, par Javā, entendent bien l'île que nous appelons actuellement de ce nom. Or la question n'est pas encore tranchée ; voici comment elle se pose. On se trouve en présence de deux formes :

1° *Yavadvīpa*, « l'île de l'orge », nom sanscrit de l'île de Java, quoiqu'il ait dû d'abord s'appliquer à Sumatra. C'est à ce nom que correspondent le Iabadiou de Ptolémée et le *Ye-p'o-t'i* 耶婆提 de Fa-hien. Ce nom est régulièrement devenu Djava dans l'Insulinde, mais les inscriptions sanscrites de Java ont gardé la forme Yavadvīpa.

2° *Javā*, qui est donné par les inscriptions Khmères et Chames, et qui a été aussi le nom d'états laotiens ; c'est à une forme *java* (pron. *djava*) que correspondent le chinois 闍婆 *chö-p'o*, le cambodgien *chvā*, l'annamite 楪 吧 *chà-và*. Or il est assez étrange qu'un roi soit venu de Java pour régner au Cambodge ; on ne voit pas pourquoi le nom de l'île de Java aurait été porté par des états du Mékong ; M. Schlegel a montré quelles difficultés s'opposaient à identifier *Chö-p'o* avec l'île même de Java et avec elle seule ; enfin en Indo-Chine *Chvā* et *Chà-và* désignent proprement les Malais et non les Javanais. La question sera donc là suivante : Devons-nous dissocier absolument *Yavadvīpa* (île de Java) et *Javā?* C'est ce que propose M. Schlegel, qui, se basant uniquement sur les textes chinois, rétablit le dernier nom en *Djavā* ou *Djapā*, « *Hibiscus rosa sinensis* », et place cet état de Djavā dans la péninsule malaise. Ou admettrons-nous que les inscriptions chames et khmères représentent la forme populaire et dérivée du nom dont la forme sanscrite aurait été perdue de vue, et que ce nom avait pris assez d'extension, était devenu assez imprécis, pour englober Java, Sumatra, qu'on se rappelle que Marco Polo nomme Java la mineure, et même une partie de la péninsule malaise? Ce nom serait devenu l'équivalent de « malais », comme *kling* est devenu pour les Javanais et les Cambodgiens synonyme d'Hindou. Le problème, on le voit, n'est pas de pure sinologie. Il ne nous semble pas en tout cas que la seconde hypothèse, que n'a pas envisagée M. Schlegel, puisse être rejetée sans examen.

(3) Aymonier, *Première étude sur les inscriptions tchames*, J. A., 1891, janvier-février, p. 20.

(4) Trương-Vĩnh-Ký, *Cours d'histoire annamite*, I., 35.

toute une série de faits dont nous avons tenté de jalonner l'étude, et qu'il y aurait sans doute profit à ce que d'autres plus compétents reprissent en un travail plus systématique (1).

Il est encore un autre point sur lequel nous voulons appeler l'attention : ce sont les relations du Cambodge et de Ceylan. Quand, en 1071, Vijaya Bâhu reconquit Ceylan sur les Tamouls, le bouddhisme y était presque éteint. Désireux de lui rendre son ancienne prospérité, le roi envoya demander des moines au pays de Rāmañña (Rāmānya, Pégou), à son ami le roi d'Anuruddha (2). Mais au XIIe siècle, sous le roi Parākrama Bāhu, ces relations de bonne amitié cessèrent; le roi de Rāmānya s'empara par la force des messagers du roi de Ceylan, prétendant qu'ils devaient se rendre au Kamboja (Cambodge) (3), et, peu après, « il se saisit par la violence d'une princesse que le seigneur de Laṅkā (c.-a.-d. Parākrama Bāhu) envoyait au pays de Kamboja » (4).

Ainsi, au milieu du XIIe siècle, des relations régulières étaient entretenues entre Ceylan d'une part, l'Indo-Chine de l'autre. Le Cambodge était dans toute sa puissance. Ses luttes incessantes avec le Champa n'avaient pas été malheureuses. Il traverse alors une crise douloureuse. En 1177 selon les Chinois (5), et, s'il faut en croire le *Ling wai tai ta* publié l'année suivante (1178), grâce aux conseils d'un naufragé chinois (6), le roi du Champa envahit le Cambodge, s'empara de la capitale et tua le roi; mais en 1199 le roi du Cambodge prit une revanche éclatante et plaça un Cambodgien sur le trône des rois chams (7). C'est sans doute aux siècles de splendeur, du Xe au XIIIe siècle, qu'il faut faire remonter la tradition chinoise des richesses fabuleuses du Cambodge (8); on vantait les trésors du pays Khmer comme vers le début de notre ère on avait cité proverbia-

---

(1) Cette identification du Comar avec le Cambodge, et du fleuve du Comar avec le Mékong suppose nécessairement que l'on place le Senf au Champa, car le Senf vient après le Comar quand on se rend d'Occident en Chine; Aboulféda (II, II, 127) dit formellement : « A l'Ouest de la presqu'île de Senf se trouve la presqu'île de Komâr (Khmèr) ». Yule, (*Proceed. of the R. Geogr. Soc.*, 1882, pp. 649-660) avait proposé la quadruple équivalence Zabai-Senf-Champa-Kampot. Le *Zabai* de Ptolémée n'entre que difficilement en ligne de compte. Les découvertes épigraphiques ont forcé à dissocier la triple équivalence subsistante : Kampot et le Champa étaient fort distincts. Auquel rattacher Senf ? M. Barth (*Journal des savants*, juillet 1901, p. 435 et ss.) avait proposé d'y voir Kampot, sur la foi de Yule. Une telle identification remettrait tout en question pour Comar. Mais M. Barth a abandonné sa première opinion (cf. *B. E. F. E.-O.*, II, 98). Il est donc inutile d'y insister.

(2) Cf. *Mahāvaṃsa*, trad. Wijesiṅha; Colombo, 1889, in-8, livre LX, vers 4 ss.; Dr Edward Müller, *Ancient inscriptions in Ceylon*; Londres, 1883, in-8, p. 61.

(3) *Mahāvaṃsa*, ch. 76, vers 21 ss., p. 229; Rhys Davids, *The conquest of South India in the XIIth century by Parākrama Bāhu*, dans J. A. S. B. XII. 197-201.

(4) *Mahāvaṃsa*, ch. 76, vers 35, p. 230; Rhys Davids *(loc. laud.)* parle de « plusieurs vierges de sang royal ».

(5) *Song che*, k. 489, p. 7, v°; *Tchou fan tche*, k. 1, p. 3, v° ss.

(6) *Ling wai tai ta*, II, 10, (notice sur le Champa).

(7) *Song che*, *loc. laud.*; *Tchou fan tche*, *loc. laud.*

(8) Cf. p. 143.

lement ceux de l'Orient romain (1). Le Cambodge ne se pliait plus au tribut (2); l'Empereur mongol s'en offusquait, et quand, en 1283, Souo-tou (Sagatou) envahit le Champa, il envoya au Cambodge deux officiers dont on n'eut plus de nouvelles (3). Les Yuan firent une autre tentative; en 1295, un ambassadeur reçut l'ordre de se rendre au Cambodge; il partit en 1296, accompagné de Tcheou Ta-kouan 周達觀 (4); en 1297 ils étaient de retour en Chine. Tcheou Ta-kouan nous a raconté ce qu'il avait vu dans les *Mémoires sur les coutumes du Cambodge (Tchen la fong t'ou ki* 眞臘風土記): l'ambassade aurait eu, selon lui, plein succès, et l'hommage fut rendu; mais peut-être est-il trop intéressé dans l'affaire pour que nous accordions pleine créance à ses dires. En fait il n'y a aucune trace que des relations officielles régulières aient suivi la mission de 1296. C'est ce que constate en 1520 Houang Sing-tseng 黃省曾 dans la préface de son *Si yang tch'ao kong tien lou* 西洋朝貢典錄 (5): « Aux temps de la maison des Yuan, on se vanta d'expansion lointaine, on dit que Java et le Cambodge étaient devenus bien connus et tout proches; et cependant, à cette époque, ces nations ne rendirent pas l'hommage une seule fois. »

Mais déjà la fortune du Cambodge commençait à décliner, tandis que l'ennemi grandissait à ses côtés. L'ambassade de 1296 trouva la campagne dévastée par la récente guerre siamoise (6); les bonzes du bouddhisme « du Sud », qu'il semble bien que l'on appelait alors au Cambodge d'un nom siamois, avaient peut-être été l'avant-garde de l'invasion. C'était le premier symptôme d'une décadence qui ne s'arrêta plus. Quand, au début du XVe siècle, Yong-lo envoya ses grandes missions d'eunuques parcourir les mers, elles visitèrent le Champa, Sumatra, le Siam; il est peu probable qu'aucune d'elles soit allée au Cambodge (7).

Les *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* portent donc sur cette période critique où le Cambodge reste stationnaire: il ne gagne plus, sans trop déchoir encore. Tcheou Ta-kouan nous présente un tableau de cette civilisation à son moment de plus grande splendeur. Enfin l'auteur est chinois, et les pélerins bouddhistes ont montré depuis longtemps avec quelle minutieuse fidélité le voyageur chinois tient son carnet de route. Sans doute tel détail prête à la critique, et il est peu probable que les Cambodgiens aient eu pour les

---

(1) On connait l'ancien dicton: « Il y a au monde trois choses précieuses: les richesses de l'Empire Romain, les chevaux du Ferghana et les hommes de Chine ».

(2) Il n'y a pas de notice sur le Cambodge dans l'*Histoire des Yuan*.

(3) Cf. p. 140.

(4) Tcheou Ta-kouan n'était donc pas l'ambassadeur, comme l'a cru Rémusat; le texte est formel; cf. p. 141.

(5) Cité d'après Mayers, *Chinese Explorations*, dans *China Review*, III, 223.

(6) Cf. p. 173.

(7) Cf. Mayers *loc. laud.*, p. 223.

Chinois cette vénération que leur prête Tcheou Ta-kouan (1); mais souvent on devine la raison d'être de l'inexactitude. Si par exemple Tcheou Ta-kouan n'a pas su distinguer nettement les idoles brahmaniques des images bouddhiques (2), il se pourrait que la séparation ne fût alors pas si tranchée aux yeux des Cambodgiens eux-mêmes. Certaines omissions surprennent : il est curieux qu'il ne nomme pas la capitale, qu'il décrit en détail; serait-ce qu'il l'entendait seulement appeler *Angkor* ou *Nokor* (*nagara*) « la Ville (3) »? Et d'une façon générale, il n'est que juste de reconnaître la vérité, le sérieux de son récit; c'est une remarque des bibliographes de K'ien-long que le merveilleux y tient une place infime.

De Tcheou Ta-kouan lui-même nous ne savons rien, sinon qu'il n'occupait pas d'emploi officiel, avait pour appellation *Ts'ao-t'ing* 草庭 et était originaire de Yong-kia 永嘉 au Tchö-kiang (4) : cette même ville de Yong-kia avait été au XIIe siècle, la patrie de Tcheou K'iu-fei 周去非 dont le *Ling wai tai ta*, publié en 1178 (5), nous fournit des renseignements si précieux sur les pays étrangers. Tcheou Ta-kouan était en rapport avec des gens haut placés, puisqu'il fut chargé d'accompagner l'ambassade de 1296 (6); il connaissait la *Description des barbares (Tchou fan tche* 諸番志) publiée au début du XIIIe siècle (7); il

---

(1) Cf. p. 167.

(2) Par exemple pour les statues ornant les portes de la ville (cf. p. 142); de même le nom de *Fo-ts'ouen* 佛村 « *village du Buddha* » (p. 139) peut fort bien avoir pour origine une statue brahmanique.

(3) Tchao Jou-koua nomme cette capitale (*Tchou fan tche*, I, 3, v°), mais d'un nom bien étrange : *Lou-wou* 祿兀, prononcé au Fou-kien *Luk-wok* (Tchao Jou-koua était intendant du commerce étranger à Ts'iuan-tcheou 泉州 au commencement du XIIIe siècle). Ce nom rappelle immédiatement celui de *Lovêk*, et M. Hirth, qui a traduit cette partie du *Tchou fan tche* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich (1898, I, 487 ss.) met en effet en note : « Lovek. Les ruines de cette ancienne capitale se trouvent à environ 10 kilomètres au Nord de Oudong ». Mais il est bien certain qu'au début du XIIIe siècle la capitale était toujours à Angkor, et d'autre part, il n'y a pas trace d'une grande importance de Lovêk avant le temps où, au XVe siècle, cette ville devint, après Angkor et Babaur, la capitale du Cambodge (cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 223). M. Aymonier (*Le Cambodge*, I, 226) dit expressément que la ville fut « fondée » à cette époque. Il faudra donc, croyons-nous, ou bien séparer *Lou-wou* de Lovêk, ou bien, et cette dernière hypothèse nous semble la plus probable, admettre que pendant la longue tradition manuscrite qui transmit le *Tchou fan tche* du XIIIe à la fin du XVIIIe siècle (il fut imprimé pour la première fois en 1783) une interpolation associa le nom de la nouvelle capitale à la mention de l'ancienne. Il faut cependant rappeler qu'une inscription d'Angkor parle du « Vraḥ Kamrateṅ aṅ çrī Jaya Siṅha varman, dans les forêts, conduisant les troupes de Lvo ». (Aymonier, *Qqs. notions sur les inscript. en vieux-khmêr*, tirage à part, p. 85.) Mais qu'était le pays de Lvo?

(4) Ces indications se trouvent en tête des *Mémoires* dans l'édition du *Kou kin chouo hai*.

(5) Le *Ling wai tai ta* a été incorporé au *Tche pou tsou tchai ts'ong chou* 知不足齋叢書. Voir une communication à son sujet dans les *Actes du XIIe congrès des Oriental.*, Rome, 1901, in.-8, I, CXL.

(6) Cf. p. 141.

(7) Cf. p. 140.

nomme un de ses amis, un Mongol appelé Ye-sien Hai-ya 也先海牙 (1); les bibliographes de K'ien-long nous apprennent que le célèbre Wou-k'ieou Yen faisait grand cas des *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* (2). Nous ne connaissons de Tcheou Ta-kouan qu'une autre œuvre, le *Tcheng tchai tsa ki* 誠齋雜記, que le *Chouo feou* 說郛 (3) nous a conservé d'une façon peut-être fragmentaire; c'est un recueil de miscellanées. Le livre porte le nom de Tcheou Ta-kouan, et l'attribution nous semble garantie par l'identité de deux passages du *Tcheng tchai tsa ki* et du *Tchen la fong t'ou ki* (4).

Nous connaissons l'existence de cinq textes des *Mémoires*, mais deux nous ont été inaccessibles; ce sont ceux incorporés au *Kou kin yi che* 古今逸史 et au *Li tai siao che* 歷代小史 (de Li che 李栻, des Ming) (5). Les trois textes dont nous nous sommes servi sont :

1° Le texte du *Kou kin chouo hai* 古今說海 (A). Le *Kou kin chouo hai* a été compilé sous les Ming. Nous n'avons pas eu à notre disposition l'édition originale, mais une réimpression de 1821.

2° Le texte du *Chouo feou*, sect. 62 (B). Le *Chouo feou* n'existe plus tel que T'ao Tsong-yi 陶宗儀 l'avait compilé au XIVe siècle. Nous nous servons de l'édition refondue par T'ao Ting 陶珽 en 1647 (6).

3° Le texte du *T'ou chou tsi tch'eng* 圖書集成 (C). Cette collection gigantesque a paru sous la dynastie actuelle. L'édition princeps, sur cuivre, est rarissime. L'Ecole Française d'Extrême-Orient en possède un exemplaire. Il a été fait dans la seconde moitié du XIXe siècle deux réimpressions du *T'ou chou tsi tch'eng*; l'une, en grand format, reproduit presque exactement la première édition, mais les marges sont un peu plus grandes; nous en avons eu à Péking entre les mains un exemplaire incomplet (7); l'autre, en petit format, éditée à Changhai, est aujourd'hui bien connue des sinologues. La Bibliothèque Nationale n'a pas de *T'ou chou tsi tch'eng* complet, mais elle possède la section relative aux pays étrangers, ou *Pien yi tien* 邊裔典; dans cette section Rémusat découvrit le texte des *Mémoires* que sa traduction fit connaître dès 1819 (8);

---

(1) Cf. p. 158.

(2) Cf. p. 136.

(3) Sur le *Chouo feou*, cf. Wylie, *Notes*, p. 136. Le *Tcheng tchai tsa ki* se trouve à la section 31.

(4) Cf. p. 144 et p. 176.

(5) Voir la table de ces deux *ts'ong chou* dans le *Houei k'o chou mou* 會刻書目.

(6) Cf. Wylie, *Notes on chinese literature*, p. 136.

(7) De cette édition, l'Ecole d'Extrême-Orient ne possède que quelques volumes du *Pien yi tien*.

(8) La traduction de Rémusat parut la même année séparément chez Dondey-Dupré et au tome III des *Nouvelles annales des voyages*, d'Eyriès et Malte-brun. Elle était intitulée : *Description du royaume de Cambodge, par un voyageur chinois qui a visité cette contrée à la fin du* XIIIe *siècle*, etc.., et était accompagnée d'une carte. La carte fut supprimée, quand les *Mémoires* furent réimprimés en 1829 dans les *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. I, p. 100-152.

le texte chinois, tel qu'il se trouve dans le *Pien yi tien*, a été reproduit dans la *Chrestomathie chinoise* publiée en 1833 pour la Société asiatique par Klaproth.

Les trois textes que nous avons marqués A, B, C, sont loin d'avoir une valeur égale. Celui qu'a connu Rémusat (C) est le pire des trois. En effet il n'est rien dans B qui ne soit dans A, mais la réciproque n'est pas vraie ; enfin C a les mêmes lacunes que B, plus quelques-unes qui lui sont propres. Nous sommes ainsi déjà tenté d'établir un rapport de filiation de A à B et de B à C. Une circonstance curieuse nous y décide. Le texte C présente, au paragraphe de la « langue », une évidente solution de continuité, qui avait déjà frappé Rémusat (1) ; cependant l'éditeur chinois ne paraît pas y avoir pris garde, car aucune note ne la signale, aucun indice typographique ne laisse soupçonner une altération du texte. B est ici identique à C, mais avec A il n'en va plus de même, et on constate que B et C offrent ici une lacune qui correspond exactement à une page double, recto et verso, de A. La conclusion semble donc bien être que B et C dérivent de A. Mais A est de 1821 ? Sans doute ; mais les réimpressions chinoises reproduisent fréquemment jusqu'à la disposition typographique de l'original ; il est donc infiniment probable que toutes les pages de l'édition de 1821 commencent et finissent par les mêmes caractères que les pages de l'édition des Ming, et, vu la disposition régulière des caractères, c'est une garantie qu'il n'en est pas sauté. Le seul changement consiste ici dans l'addition en tête de chaque œuvre de la notice bibliographique rédigée sous K'ien-long. Toutefois cette considération que nous n'avons pas l'édition originale pourrait redonner une certaine valeur à B et à C, qui ne tiennent plus à A par une véritable filiation. Pour C il n'en est rien, car ses nombreuses lacunes ou suppressions correspondent presque toujours à des angles de pages de B ou à des endroits où la gravure de B est défectueuse, et nous croyons bien que c'est à B ou à un dérivé de B que les compilateurs de C ont emprunté leur texte (2). Quant à B, sa comparaison minutieuse à A ne nous a fourni qu'en un cas une leçon que nous croyons meilleure, *kan* 干 au lieu de *ts'ien* 千 (3).

Une nouvelle traduction des *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* nous a paru justifiée par le pas de géant qu'a fait depuis cinquante ans l'étude de l'Indo-Chine. Il serait désirable que tous les textes chinois relatifs à ces pays

---

Nous ne connaissons pas d'autre traduction que celle de Rémusat ; c'est par erreur que la *Bibliotheca Sinica*, col. 1262, indique comme une réimpression des *Mémoires* le chapitre sur le Cambodge de l'*Ethnographie des peuples étrangers à la Chine*, II, 476-488 ; là comme ailleurs, le travail du marquis d'Hervey de Saint-Denys est une traduction pure et simple de Ma Touan-lin.

(1) Cf. p. 157.

(2) Cette observation a une portée plus générale, en ce qu'elle montre que même les éditeurs de ce *T'ou chou tsi tch'eng* tant vanté n'ont pas toujours exercé une critique bien sagace dans le choix de leurs matériaux.

(3) Cf. p. 139.

sans annales anciennes fussent groupés, traduits et commentés d'une façon systématique ; ce seraient autant de nouveaux points de repère pour situer dans le temps et l'espace les données mouvantes de la tradition indigène. C'est une contribution à cette œuvre d'ensemble que nous apportons aujourd'hui, c'est notre pierre à l'édifice. Nous avons conscience des faiblesses de notre travail ; bien souvent la difficulté s'est jouée de notre investigation. Du moins avons-nous signalé ce qui nous paraissait obscur ; nous souhaitons que d'autres mieux préparés viennent rectifier ou confirmer nos conclusions. Nous adressons ici tous nos remerciements au Directeur de l'Ecole, M. Finot, qui nous a poussé à entreprendre ce travail, et a bien voulu, ainsi que M. Aymonier, l'enrichir de ses notes. Ce nous est un honneur et une heureuse fortune de débuter dans la science sous les auspices de tels maîtres. Nous devons aussi plusieurs renseignements à notre camarade M. Cabaton (1).

P. PELLIOT.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE DU CATALOGUE IMPÉRIAL DE K'IEN-LONG

Mémoires sur les coutumes du Cambodge, un chapitre. — C'est l'œuvre de Tcheou Ta-kouan 周達觀 de la dynastie des Yuan, natif de Wen-tcheou 溫州. Le Cambodge était autrefois un petit royaume des mers du sud dépendant du Fou-nan 扶南. Il grandit peu à peu et apparaît pour la première fois dans le *Livre des Souei* 隋書 parmi les notices des royaumes étrangers. Les *Histoires des T'ang* et des *Song* le mentionnent toutes deux ; mais le tribut n'arrivait pas régulièrement ; aussi les renseignements sur les coutumes, les produits du pays sont-ils souvent clairsemés et incomplets. La 1re année *yuan-tcheng* 元貞 de l'Empereur Tch'eng-tsong 成宗 des Yuan (année cyclique 乙未) (1295), il fut envoyé un ambassadeur pour notifier à ce pays les ordres impériaux. Tcheou Ta-kouan l'accompagnait. La 1re année (丁酉) de la période *ta-tö* 大德 (1297) il revint. Pendant ces trois années, il s'initia complétement aux coutumes du pays, et c'est de ce qu'il a vu et entendu qu'il a composé son livre, en 40 paragraphes. Son texte est précieux et raisonnable ; dans le seul paragraphe 36, où il rapporte le châtiment surnaturel d'une offense aux cinq relations, il n'en demande pas l'explication aux lois constantes du ciel, mais en reporte l'honneur sur le Buddha : c'est que cet acte était vraiment horrible. L'*Histoire des Yuan* n'a pas de notice sur le Cambodge ; quand on a lu les *Mémoires* d'un bout à l'autre, on peut suppléer à ce défaut. Aussi doit-on conserver avec soin et réviser les livres de ceux qui renseignent sur les peuples vassaux.

---

(1) Les notes de MM. Finot, Aymonier et Cabaton sont respectivement suivies de L. F., E. A. et A.C.

Quand le livre fut achevé, Tcheou Ta-kouan le fit parvenir à Wou-k'ieou Yen 吾邱衍 (1). Wou-k'ieou Yen fit à ce sujet quelques vers très admiratifs. Voir le *Tchou sou chan fang che tsi* 竹素山房詩集 de Wou-k'ieou Yen, où il rend hommage au talent d'écrivain de Tcheou Ta-kouan.

---

(1) Sur *Wou-k'ieou Yen*, cf. Wylie, *Notes*... p. 34, 112; nous n'avons pas eu à notre disposition la collection de ses poésies.

MÉMOIRES SUR LES COUTUMES DU CAMBODGE

Auteur : Tcheou Ta-kouan 周達觀 de la dynastie des Yuan, appellation Ts'ao-t'ing 草庭 ; c'était un homme sans emploi officiel, originaire de Yong-kia 永嘉 (1).

GÉNÉRALITÉS. — Le Tchen-la 眞臘 est aussi appelé Tchan-la 占臘 (2). Le nom indigène est Kan-po-tche 甘孛智. La dynastie actuelle, se basant sur les livres religieux *si-fan* 西番 (3), appelle ce pays Kan-p'ou-tche 澉浦只, qui est phonétiquement proche de Kan-po-tche. En s'embarquant à Wen-tcheou 温州 (4), et en allant dans la direction *ting-wei* 丁未 (5), on passe les ports qui se trouvent sur les côtes du Tonkin et du Kouang-tong, on traverse

---

(1) Cf. Playfair, *The Cities and Towns of China*, n° 8955 : *Hien*, formant la ville préfectorale de Wen-tcheou 温州 (Tchö-kiang), Lat. 28° 01' ; Long. (E. Greenwich) 120° 31'.

(2) *Tchen la* 眞臘, parfois *Tchen la* 眞蠟, est l'orthographe usuelle. *Tchan la* 占臘 est aussi mentionné par le *Song-che* (k. 489, notice du *Tchen la ; l'Histoire des Song* [960-1279] n'a été rédigée qu'au XIVe siècle). Selon le *Ming-che (Histoire des Ming* [1368-1643], rédigée au XVIIIe siècle, k. 324, notice du *Tchen-la)*, le Cambodge aurait pris le nom de *Tchan-la* 占臘 lors de la conquête du *Champa (Tchan-tch'eng* 占城) en 1199, et n'aurait repris que sous les Yuan le nom de *Tchen-la*. Les *Mémoires sur l'Annam* (début du XIVe) écrivent encore *Tchan-la* (trad. Sainson, p. 96). Cf. *Introduction*, p. 124.

(3) *Si-fan* désigne en général les Tibétains. Par livres religieux *si-fan* il faut évidemment entendre les textes en langue sanscrite. Nous ne savons à quels textes Tcheou Ta-kouan fait allusion ici. Tāranātha (trad. Schiefner, p. 262) écrit *Kamboja*. Nous ne connaissons dans les textes du bouddhisme chinois que des mentions du *Kamboja* du N.-O. de l'Inde, écrit *Kan p'o* 甘菩 dans la traduction de l'*Avataṃsakasūtra* faite en 399-421 par Buddhabhadra *(Tripit. japon.* 天· VIII. 46*)*, et *Kan-p'o-tche* 甘菩遮 dans la traduction de Çikṣānanda, 695-699 *(Tripit. japon.* 天· III. 22 v°*)*. Le *Yi tsie king yin yi*, commentant le 45e chapitre de la 2e traduction (ch. 22., p. 17 v°) déclare ne pas connaître le sens de *Kan-p'o-tche*. Le commentaire de l'*Avataṃsakasûtra*, composé par *Tch'eng-kouan* 澄觀 (+ entre 806 et 820 ; *Tripit. japon.* 28, IV, 8v°*)*, explique *Kan-p'o-tche* par *Kan-p'ou* 紺浦 *(Kambhu)*, nom d'un fruit rouge et blanc, rond, rayé de trois lignes transversales : le visage des femmes du Kamboja ressemble à ce fruit ; d'où le nom du royaume. Le *Tong si yang k'ao* 東西洋考 (1618) (k. 3, p. 8, ch. du *Tong-pou-tch'ai* 東埔寨, Cambodge), et le *Ming che* (*loc. laud.*) signalent, à côté de *Kan-p'o-tche* 甘孛智, la fausse orthographe *Kan-p'o-tche* 甘破蔗. C'est aussi le mot *Kam buja* ou *Kamvuja* qu'il faut sans doute rétablir pour *Kan-wou-tchö* 甘武者 et *Kan-p'o-tchö* 甘菩者 qui entrent dans le nom des rois du Cambodge cités par le *Ming che (loc. laud.)* sous les années 1379 et 1387. Pour l'histoire même du nom, cf. *Introduction*.

(4) Wen-tcheou est une préfecture du Tchö-kiang. Selon Playfair (*loc. laud.*) : Lat. 28° 01' N. ; Long. 120° 31' E.

(5) Sur cette habitude de désigner les points cardinaux par les caractères du cycle, cf. J. Klaproth, *Lettre à M. le Baron A. de Humboldt sur l'invention de la Boussole*, Paris, 1834, in-8. Rémusat avait interprété *ting-wei* par Sud-quart-Sud-Ouest ; l'examen d'une boussole chinoise indique qu'il faut comprendre Sud-Sud-Ouest.

la mer des Paracels (1) 七洲洋 et la mer du Kiao-tche 交趾洋 (2) et on arrive au Champa (*Tchan-ch'eng*) 占城 (3). Du Champa, par bon vent on peut en quinze jours arriver à Tchen-p'ou 眞蒲 (4) : c'est la frontière du Cambodge. De Tchen-p'ou, en se dirigeant *k'ouen-chen* 坤申 (5), on traverse la mer de K'ouen-louen 崑崙 (6) et l'on entre dans les bouches. De ces bouches il y a plusieurs dizaines, mais on ne peut pénétrer que par la quatrième (7); toutes les autres sont encombrées de bancs de sable que ne peuvent franchir les gros navires. De quelque côté qu'on regarde, ce ne sont que longs rotins, vieux arbres, sables jaunes, roseaux blancs ; au premier coup d'œil il n'est pas facile de s'y reconnaître ; aussi les marins considèrent-ils comme délicate la découverte même de la bouche. De l'embouchure, on peut, avec un courant favorable (8), gagner au Nord, en une quinzaine, un pays appelé Tch'a-nan (9) 查南 qui est un des gouvernements du Cambodge. A Tch'a-nan on transborde sur

---

(1) Cf. Mayers, *China Review*, III, 326 : « Les Sept Iles sont probablement le groupe Amphitrite, marquant la proximité des premiers bas-fonds des Paracels ».

(2) La « mer du Kiao-tche » s'étendait jusque sur la côte de l'Annam actuel, et ne correspond donc pas tout à fait à notre Golfe du Tonkin.

(3) Il s'agit ici de la capitale du royaume. « Les Chams, d'après leurs *Annales* (Aymonier, *Excursions et Reconnaissances*, XIV, 77-92 et 146-206) ont eu successivement trois capitales : *Bal Çrī Banöy*, dans le Quang-binh, *Bal Hangau* près de Huê et *Bal Anguê* près de Binh-Dinh. D'après ces mêmes *Annales*, c'est à Bal Anguê que résidait, à l'époque du voyage de Tcheou Ta-kouan, le roi de Champa *Po Debataçvör* que les annales annamites appellent *Chê-man*, Marco Polo *Acrambale* et une inscription *Jaya Simhavarman*. Mais d'autre part ce roi n'ayant cédé la province de Huê à l'Annam qu'en 1305, au témoignage des annales annamites, il est probable qu'en 1296, la capitale était encore aux environs de Huê. » (L. F.)

(4) Tchen-p'ou devait se trouver du côté de Baria ou du Cap Saint-Jacques. M. Aymonier, s'appuyant sur la mention faite plus loin du sel de Tchen-p'ou, penche pour Baria où il y a aujourd'hui d'importantes salines.

(5) Sud-Ouest-tiers-Ouest.

(6) *K'ouen-louen*, au sens large, désigne la Malaisie ; au sens restreint, le groupe de Poulo-Condor. On voit par notre texte que la mer de Poulo-Condor s'étendait plus au Nord que ce groupe d'îles.

(7) Nous croyons avec M. Aymonier que la quatrième bouche est celle de My-tho; les trois premières doivent être celles du Soirap.

(8) La marée se fait sentir fort loin dans le Mékong, en mars et en avril, jusqu'au Bras du lac. De plus, aux hautes eaux, le courant du Bras du lac se renverse et les eaux s'accumulent dans la dépression du Grand Lac. Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 10.

(9) M. Aymonier identifie Tch'a-nan à Kampong Chhnang, village flottant de la province de Roléa Pïer, et port de toute la région. Cette hypothèse est vraisemblable; cependant le rapprochement phonétique n'est pas concluant et nous ne croyons pas devoir écarter Phnom Penh définitivement. Il ne faut pas oublier en effet que l'on a mis quinze jours pour gagner Tch'a-nan, et qu'il en faut encore dix pour atteindre l'entrée de la rivière de Siemréap; Kampong Chhnang serait peut-être un peu près du terme du voyage. Ajoutons qu'il est difficile de placer les deux villages de Pan-lou-ts'ouen et de Fo-ts'ouen entre Kampong Chhnang et l'entrée du Grand Lac, et que la difficulté n'existe pas si on localise Tch'a-nan du côté des Quatre-Bras. Pan-lou-ts'ouen pourrait alors être Kampong Chhnang, et Fo-ts'ouen (le « village du Buddha ») se placerait peut-être à Babaur, où le culte bouddhique paraît assez ancien et florissant (cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 226).

un bateau plus petit, et, en dix jours, par courant favorable, en passant par Pan-lou-ts'ouen 半路村 (m. à m. village de la mi-route) et Fo-ts'ouen 佛村 (m. à m. village du Buddha) et en traversant la mer d'eau douce (*Tan-yang* 淡洋) (1) on arrive à Kan-p'ang (ts'iu) 干傍(取) (2), à cinquante *li* de la

(1) Il s'agit évidemment du *Tonlé-sap*, le Grand Lac des Européens, dont le nom indigène signifie « bassin ou mer d'eau douce » (cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 9). Le nom est allongé p. 164 en *Tan-chouei-yang* 淡水洋 qui a la même signification. Notre *Tan-yang* ne paraît avoir rien à faire avec le *Tan-yang* (même orthographe) du *Sing tch'a cheng lan* 星槎勝覽 (de Fei Sin 費信, publié en 1436), que M. Groeneveldt (*Toung-pao*, VII, 116) a identifié à *Tamiang*, côte N.-E. de Sumatra. Toutefois une certaine confusion paraît avoir régné dans l'esprit des Chinois eux-mêmes pour la situation de *Tan-yang*. Le *Sing tch'a cheng lan* ne parle pas d'un « état » de *Tan-yang*, et il explique bien le nom par « mer d'eau douce ». D'autre part, le fait qu'il met cet endroit à trois jours de Sumatra, et le cite après Malacca, Pahang, et avant Sumatra, exclut péremptoirement tout fleuve ou lac du Cambodge. Mais les eunuques du XVe siècle, qui ne paraissent pas avoir eu de connaissance directe du Cambodge, ont pu en entendre parler. C'est ce qui expliquerait que le *Si yang tch'ao kong tien lou* 西洋朝貢典錄, compilé en 1520 par Houang Sing-tseng 黃省曾 sur le *Sing tch'a cheng lan*, sur son œuvre-sœur le *Ying yai cheng lan* 瀛涯勝覽 (faussement rapporté à l'an 1416), enfin sur le *Tchen wei pien* 鎮位編 qui nous est malheureusement inconnu, donne ses renseignements sur le *Tan-yang*, presque identiques à ceux du *Sing tch'a cheng lan*, entre le paragraphe sur le Champa et celui sur le Cambodge, avec quelques additions et suppressions qui ne permettent plus de songer à Sumatra. (Cf. la traduction du *Si yang tch'ao kong tien lou* par F. Mayers dans la *China Review*, III, 219, 321 ; IV, 61, 173 ; voir surtout III, 326).

(2) Ce nom n'est pas très sûr. Le texte dit : 可抵其地曰干(ou 千)傍取城五十里. Le texte du *Kou kin chouo hai* écrit un caractère intermédiaire entre 干 *kan* et 千 *ts'ien*. Le *Chouo feou*, le *Pien yi tien* écrivent 干, et vu la confusion constante, dont notre texte même offre des exemples moins embarrassants, des caractères 干 et 千, nous adoptons *kan* et restituons la première partie du nom en *kampong* (mot malais, très fréquent dans la géographie du Cambodge). Mais la deuxième partie du nom est encore moins certaine pour nous. Le texte finit incontestablement après 里 *li*, puisqu'alors commence une citation du *Tchou-fan-tche*. Or si l'on adopte la lecture de Rémusat *kan-p'ang-ts'iu*, les quatre derniers caractères restent en l'air : ville murée cinquante *li*. Le contexte nous semble indiquer nécessairement qu'après avoir traversé le Grand lac, on vient débarquer à l'entrée de la rivière de Siemréap, et que là on est à cinquante *li* de la ville murée, c.-a.-d. de la capitale, Angkor Thom. Cette distance, un peu grande, est approximativement exacte. Il faudrait donc avant *tch'eng* 城 un caractère signifiant : *distant de, pour se rendre à* ; les plus fréquents dans notre texte sont *kiu* 距, *ti* 抵. Deux difficultés se présentent pour donner cette valeur à *ts'iu* 取. L'une est que *kampong* ne s'emploie guère seul ; M. Aymonier proposait la restitution *Kampong chei* « quai, débarcadère de la victoire ». L'autre objection, la plus grave, est qu'aucun dictionnaire, à notre connaissance, ne donne à *ts'iu* 取 le sens de « distant de, pour se rendre à ». Le seul emploi approchant que nous connaissions est indiqué par une phrase du *Hai kouo wen kien lou* 海國聞見錄 (cf. Wylie, *Notes*, p. 48 ; 1744, *Nan yang ki* 南洋記 p. 1.) : 過七州洋取廣南外之咕嘩囉山而至廣南 (Pour se rendre de Canton en Annam) « on traverse la mer des Paracels, on « range » les monts Tchan-pi-lo en dehors du Quang-nam, et l'on arrive au Quang-nam ». Le *Hai kouo t'ou tche* 海國圖志 (publié en 1844), dont la notice sur le Cambodge est une addition de Wei Yuan 魏源 à l'œuvre primitive, cite (k. 8, p. 17 de l'édition in-8) le texte du *Tchen la fong t'ou ki* et le ponctue ainsi : 曰干傍. 取城五十里. Il ne regarde donc pas *ts'iu* 取 comme partie intégrante du nom. Si le texte n'est pas altéré, c'est à cette conclusion qu'il nous croyons aussi devoir nous ranger.

ville. Selon la *Description des Barbares* (1), le pays est large de 7.000 *li*. Au Nord de ce pays, on arrive au Champa en une quinzaine; au Sud-Ouest on est à quinze jours du Siam (*Sien-lo* 暹羅); au Sud, à dix jours de P'an-yu 番禺 (2); à l'Est, c'est l'Océan. Jadis c'était un pays d'actives transactions commerciales. Quand la dynastie sainte reçut l'auguste mandat du ciel (3) et s'étendit sur les quatre mers (4), le général en chef Souo-tou 唆都 (5) fut chargé de policer le Champa. Il envoya jusqu'en ce pays-ci un *hou-fou pe-hou* (6) et un *kin-p'ai ts'ien-hou* (7); mais ils furent pris et ne revinrent pas. Le 6e mois de l'année *yi-wei* 乙未 de la période *yuan-tcheng* 元貞 (1295), le Saint Empe-

---

(1) La *Description des Barbares* 諸番志 *Tchou fan tche* est bien connue par les travaux de M. Hirth. Elle est l'œuvre de *Tchao Jou-koua* 趙汝适, surintendant du commerce à Ts'iuan-tcheou 泉州 au XIIIe siècle. Son livre resta manuscrit jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; il fut incorporé en 1783 à la collection appelée *Han hai* 函海 (cf. Hirth, *Chinesische Studien*, I, 29 ss.). M. Hirth en a traduit plusieurs chapitres dans le *T'oung pao*, les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich et le *Journal of the Royal Asiatic Society*. Le *T'oung-pao* (VI, 322) écrit par erreur 韓海, et semble dire que l'œuvre de Tchao Jou-koua fut alors réimprimée (*wieder abgedruckt*); nous n'avons pas connaissance d'une édition antérieure à celle de 1783. Le *Tchou fan tche* fut ensuite incorporé en 1805 au *Hio tsin t'ao yuan* 學津討原. Notre citation est, croyons-nous, la plus ancienne signalée jusqu'à présent. Elle se trouve au k. 1, p. 3 vo, où il est dit que le pays 約方七千餘里 « mesure plus de 7000 li ». On voit par là que le *Tchou fan tche* jouissait à la fin du XIIIe siècle d'une certaine diffusion. Tchao Jou-koua ne paraît pas d'ailleurs avoir simplement consigné par écrit ce qu'il a entendu dire à Ts'iuan-tcheou. Certains de ses récits, comme la description du trône du roi du Cambodge, remontent, au moins indirectement, jusqu'au *Souei chou* 隋書 (*Histoire des Souei*, 581-617, rédigée dans la première moitié du VIIe siècle). Nous aurons à examiner plus tard à propos des similitudes de texte entre le *Tchou fan tche* d'une part, le *Wen hien t'ong k'ao* et l'*Histoire des Song* de l'autre, si Tchao Jou-koua, Ma Touan-lin et T'o-t'o ont puisé à des sources communes, ou si les deux derniers ont emprunté directement au premier.

(2) Nous n'avons rien trouvé au sujet de ce pays. P'an-yu ne nous est connu que comme le nom d'un district actuel de la préfecture de Canton, et anciennement de la ville elle-même. Ce doit être une version plus ou moins altérée de notre texte qui a fait dire au P. Amiot (*Mém. concern. les Chin.*, t. XIV p. 111) que Fan-yu (P'an-yu) était à dix jours au Sud du Siam.

(3) 誕膺天命, Cf. Legge, *Chin. class.*, *Chou king*, v.III., 5.

(4) 奄有四海, Cf. Legge, *Chin. class.*, *Che king*, IV.I.(I), IX.

(5) Souo-tou est souvent cité dans les *Mémoires sur l'Annam*, trad. Sainson (voy. l'index). Les histoires dynastiques qui reproduisent l'orthographe réformée de K'ien-long écrivent So-to 索多. Sa biographie se trouve au ch. 129 de l'*Histoire des Yuan*. C'est le *Sagatou* ou *Sogatou* de Marco-Polo, qui rapporte son expédition à l'année 1278. (Cf. Yule, *Marco-Polo*, II, 249). Les *Mémoires sur l'Annam* (pp. 47, 149) indiquent 1282-1283.

(6) 虎符百戶, m.-à-m. « un centenier avec tablette au tigre ». Il y avait des chefs de cent, *po hou* 百戶; des chefs de mille, *ts'ien hou* 千戶 (cf. note suivante); des chefs de dix mille, *wan hou*, 萬戶 (cf. le ch. 98 de l'*Histoire des Yuan*). La « tablette au tigre » était un insigne de commandement dont on attribue la création à Tou Che 杜詩 des Han (cf. *Heou han chou*, Tou che tchouan, k. 61, p. 2 vo). La tablette se terminait à sa partie supérieure par une sorte de tête de tigre. Le *Si ts'ing kou kien* 西清古鑑 (k.38, p. 8) reproduit une « tablette au tigre » du temps des Han.

(7) 金牌千戶, m.-à-m. « chef de mille à la tablette d'or ». Marco Polo (éd. Yule, I, 341 ss.) donne de longs détails sur ces tablettes ou *paizah*. Le chef de cent recevait une tablette

reur envoya un ambassadeur notifier un message, et je fus chargé de l'accompagner. Le 2e mois de l'année suivante *ping-chen* 丙申 (1296), je quittais Ming-tcheou 明州 (1), et le 20 nous nous embarquions à Wen-tcheou 溫州. Le 15 du 3e mois nous arrivions au Champa. Pendant la route, nous fûmes gênés par le vent contraire, et nous ne parvînmes au but qu'en automne, au 7e mois. Nous obtînmes l'hommage, et retournions à nos navires le 6e mois de l'an *ting-yeou* 丁酉 de la période *ta-tö* 大德 (1297). Le 12e jour du 8e mois, nous atteignions le mouillage de Sseu-ming 四明舶 (2). Sans doute les coutumes et les affaires de ce pays ne peuvent être complétement connues, mais on en peut discerner les traits principaux.

La ville murée (3). — La muraille de la ville a environ 20 *li* de tour. Elle a cinq portes, chacune flanquée de deux portes latérales (4). Sur le côté oriental s'ouvrent deux portes, tous les autres n'en ont qu'une. En dehors de la muraille est un grand fossé ; en dehors du fossé, des chaussées d'accès avec de grands ponts. Des deux côtés des ponts, il y a cinquante-quatre génies de pierre (5), semblables à des généraux de pierre, gigantesques et terribles. Les cinq portes sont identiques. Les parapets des ponts sont en pierre, taillée en forme de serpents à neuf têtes. Les cinquante-quatre génies retiennent de la main le

---

d'argent ; celui de mille, une tablette d'or ou d'argent doré ; celui de dix mille, une tablette d'or surmontée d'une tête de lion. Yule (*Marco Polo*, I, 344) reproduit deux de ces tablettes, l'une avec des caractères phag's pa, l'autre avec des caractères ouïgours.

(1) Ming-tcheou était le nom de Ning-po sous les T'ang (Playfair, *loc. laud.*, no 5269).

(2) *Sseu-ming* (Playfair, *loc. laud.*, no 6655) est le nom d'un *tchen* 鎮 près du district de Chang-yu 上虞 au Tchö-kiang. Sseu-ming-chan est encore le nom de collines près de Ning-po (Cordier, *Hist. des relat.* I, 496), et la fameuse *Pagode de Ning-po* qui fut l'occasion de si sérieuses difficultés à Chang-hai en 1874 et 1898 s'appelle en chinois Sseu-ming-kong-souo 四明公所.

(3) « *Kambupuri* ou *Yaçodharapura*, érigée en capitale par Yaçovarman vers 900 A. D. (Aymonier, *Actes du XIe congrès des Or.*, 2e sect., p. 201). L'enceinte a 14400 m. de tour » (L. F.). — Le *Tchou fan tche* (XIIIe s.) donne à la capitale le nom de *Lou-wou* 祿兀 ; cf. p. 132 — La description de Tcheou Ta-kouan est en accord remarquable avec ce que nous savons d'Angkor. Cf. cette description moderne : « La résidence des rois khmêrs était puissamment défendue. Un fossé large de 120 mètres et profond de 4, parementé et muni de gradins, entoure la muraille d'enceinte, énorme masse de *bien-hoa*, couronnée par des ogives sculptées en grès. Elle s'appuie sur un glacis intérieur en terre, qui s'abaisse en plan incliné vers la ville... Des chaussées dallées, larges de 15 mètres, donnent accès à la cité. Leurs parapets sont formés par le corps du nāga, que portent des géants..... Le serpent passe sur leurs cuisses et ils le serrent dans leurs mains.... Cinq portes sont percées dans le mur d'enceinte : les faces O., N. et S. en ont chacune une, la face E. en présente deux. Elles s'ouvrent toutes dans un bâtiment à fronton relié à la muraille de clôture par deux galeries latérales. Ce bâtiment est surmonté de trois tours réunies qui portent les quatre faces de Brahmā.... Les angles compris entre le bâtiment central et la galerie sont occupés par l'éléphant tricéphale... » (Fournereau, *Les Ruines d'Angkor*, pp. 111-112).

(4) « Chaque porte présente trois ouvertures... » (Fournereau, *loc. laud.*, p. 150).

(5) Cinquante quatre de chaque côté, donc en tout cent huit, chiffre saint.

serpent, et ont l'air de l'empêcher de fuir. Sur les portes de la muraille il y a cinq têtes de Buddha en pierre, le visage tourné vers l'Ouest ; au milieu il en est une ornée d'or (1). Des deux côtés des portes sont sculptés des éléphants de pierre. La muraille est entièrement faite de blocs de pierre superposés, haute d'environ deux *tchang*. Les pierres sont très soigneusement et solidement jointes, et il n'y pousse pas d'herbes folles. Il n'y a pas de créneaux. Sur le rempart, on a en certains endroits semé des *kouang-lang* 桄榔 (2). De distance en distance il y a des maisonnettes vides. Le côté intérieur du rempart est comme une rampe de plus de dix *tchang*, au haut de laquelle il y a de grandes portes, fermées la nuit, ouvertes au matin. Il y a des gardiens aux portes que seuls les chiens (3) n'ont pas le droit de franchir. La muraille est un carré régulier, aux quatre angles duquel sont élevées quatre tours de pierre. Les criminels qui ont eu les orteils coupés ne peuvent non plus franchir les portes. Marquant le centre du royaume (4), il y a une tour d'or (5), flanquée de plus de vingt tours de pierre et de centaines de cellules de pierre. Du côté de l'Est, sont un pont d'or, deux lions d'or placés de chaque côté du pont, et huit Buddhas d'or placés au bas des chambres de pierre. A un *li* environ au Nord de la tour d'or (6), il y a une tour de cuivre encore plus haute que la tour d'or et dont la vue est réellement impressionnante. Au pied, il y a plus de dix maison-

---

(1) Le texte est ambigu et en désaccord avec les faits : 城門之上有大石佛頭五面向西方中置其一飾之以金. Les portes d'Angkor sont surmontées de quatre têtes et non de cinq. En ponctuant autrement, on pourrait comprendre que *mien* est un numéral, que les cinq têtes sont les cinq groupes de têtes et que celui de la porte de l'Ouest était doré. Mais outre que rien dans la réalité ne vient à l'appui de cette hypothèse, elle a contre elle l'interprétation du *Tong si yang k'ao* (1618) (k. 3, p. 10) qui, paraphrasant notre texte, dit : 城上石佛頭五飾其中者以金 « Sur la muraille il y a cinq têtes de Buddha ; on a orné d'or celle du centre ». On se rapprocherait du texte, en suppposant que ces prétendus Brahmā *caturmukha* étaient en réalité des Çiva *pañcānana* dont la tête supérieure serait tombée.

(2) *Caryota ochlaudra*.

(3) Rémusat interprétait ici chiens par « esclaves » et en rapprochait le nom de *tchouang* 撞 donné aux esclaves p. 156. Ce rapprochement, facilité par la fausse lecture *tchouang* 撞 de son texte, est purement fantaisiste : *tchouang* est une transcription.

(4) M. Aymonier fait remarquer que par « royaume » il faut sans doute ici entendre le *nagara*, c.-à.-d. aussi bien la ville capitale que le royaume.

(5) « La Tour d'or située au centre de la ville est presque certainement le *Bayon*, qu'entourent en effet plus de vingt tours de pierre, puisqu'on en compte 42, et qui serait, selon Aymonier, le *Çivâçrama* érigé par Indravarman (880). » (L. F.) — « Toutefois ce monument n'est pas exactement au centre de la ville, mais sensiblement vers le Sud-Est. » (E. A.)

(6) « Sans doute le *Bapuon*. » (L. F.) — « A un *li* (400 m) au Nord (un peu Ouest) du Bayon est le monument de *Ba Phoun*, haute pyramide que devait surmonter un toit doré ou couvert de feuilles de cuivre lançant sa pointe dans les airs ; c'était la haute tour de cuivre. » (E. A.) — Sur ces tours ou pyramides dorées, cf. ce que Van Wusthof dit du *That Luong* de Vieng Chan (sur lequel voy. *B. E. F. E.-O.*, I, 111), qu'il vit en 1641 : « Cette pyramide était entièrement revêtue de plaques d'or ; il y en avait là, disait-on, mille livres pesant. » (*Voyage lointain*, trad. du P. Voelkel, publ. *B. Soc. Géogr.*, 1871, 6e sér., t. II, p. 266.) « Il y a dans cette ville (Lakhôn) vingt-cinq pagodes toutes étincelantes d'or. » (*Id.*, p. 161.)

nettes de pierre. Encore un *li* plus au Nord, c'est l'habitation du souverain. Dans les appartements de repos du souverain, il y a encore une tour d'or (1). Ce sont ces monuments, pensons-nous, qui ont motivé ces louanges du Cambodge riche et noble que les marchands, depuis leur venue, ont prodiguées à ce pays.

En sortant par la porte du Sud, on trouve à un demi *li* la tour de pierre (2) qui, dit-on, fut érigée en une nuit par Lou Pan 魯般. La tombe de Lou Pan se trouve à environ un *li* en dehors de la porte du Sud et mesure à peu près dix *li* de tour. Il y a plusieurs centaines de maisonnettes de pierre.

---

(1) « Le *Pimānakas* (= Ākāçavimāna, « palais aérien »), qui répond au *Yaçodharagiri*, érigé par Yaçovarman (889-av. 910). » (L. F.) — « Le palais royal n'est pas à un *li* au delà de cette tour, mais très près, à quelques dizaines de mètres. A l'intérieur de ce palais était une autre pyramide, dorée sans doute : c'est le monument qu'on appelle aujourd'hui *Phimeanakas*. Ce nom, spécial à cette pyramide, n'est pas donné au palais, comme le dit M. Fournereau. » (E. A.)

(2) « La Tour de pierre de Lou Pan correspond assez bien au monument du *Phnom Bakheng*, à peu près à mi-route entre Angkor Thom et Angkor Vat. Quant à la tombe de Lou Pan, on ne peut guère y voir autre chose qu'Angkor Vat. Elle avait, dit l'auteur, 10 *li* de tour, soit 4 à 5 kilomètres ; c'était donc, à n'en pas douter, un très grand monument. L'enceinte d'Angkor Vat a à peu près ce développement ; seules les distances diffèrent sensiblement, les deux monuments n'étant, selon l'auteur, qu'à 1/2 *li* et 1 *li* de la porte du Sud, c.-a.-d. dans un rayon de 500 m environ. Mais comme dans ce rayon il n'y a pas trace de monument important, ces chiffres sont probablement erronés. » (L. F.) — « La tour de pierre, que la tradition attribuait au légendaire Lou Pan, peut être la haute tour de briques dite de *Baksei Chăng krăng*, qui est située au pied du M. Bakheng, côté Nord ; ou, plus probablement, ce serait l'important monument qui couronnait cette butte. Le prétendu tombeau de ce constructeur, les centaines de maisons de pierre qu'entoure une enceinte de dix *li* semblent bien indiquer le temple d'Angkor Vat, dont l'enceinte dépasse 5000 mètres à l'escarpe, et dont les splendeurs sont mentionnées par trop brièvement. De l'angle Nord-Ouest de cette enceinte à la porte méridionale d'Angkor Thom, la distance est d'un kilomètre plutôt que d'un *li*. » (E. A.) — Lou Pan n'est pas un nom cambodgien. Lou Pan 魯般 ou 魯班 est le surnom d'un artisan célèbre de l'état de Lou 魯 (Chan-tong), contemporain, dit-on, de Confucius, et qui reçoit aujourd'hui un culte comme dieu des charpentiers. (Cf. Giles, *Biographic. Diction.*, n° 1424 ; Mayers, *Chinese Reader's manual*, n° 430 ; de Harlez, *Le Livre des esprits et des immortels*, pp. 284-285.) On trouve dans Mencius (Legge, *Chin., class.* II., p. 288) mention de l'adresse de Kong Chou tse 公輸子, qui est le nom véritable de Lou Pan ; il est question de lui dans le *Li-ki*, 檀弓 II, 2 ; sa biographie est racontée tout au long dans un livre spécial, le *Lou pan king* 魯班經 ; toujours, c'est l'artisan merveilleux qui a fabriqué des automates en bois. Mais comment Angkor Vat est-il devenu pour Tcheou Ta-kouan la tombe de Lou Pan ? Il faut ici se représenter la façon dont Tcheou Ta-kouan a pu recueillir ses renseignements. Sans doute ignorant lui-même de la langue cambodgienne, il dut s'informer auprès de ses compatriotes établis au Cambodge, et qui y formaient alors, lui-même nous l'apprend, une colonie florissante. Cette colonie, ancienne, devait avoir ses traditions : la tombe de Lou Pan devait être le thème d'une de ses légendes. Il suffisait, et le silence de Tcheou Ta-kouan sur les merveilles d'Angkor Vat autorise cette supposition, que l'entrée du temple fût interdite aux Chinois, pour qu'une trame de légende enveloppât le monument mystérieux. La genèse des traditions populaires est obscure, mais peut être une confusion s'établit-elle dans l'esprit des Chinois entre Lou Pan, l'artisan surnaturel, et ce Visnukarman (= Viçvakarman), à qui la voix publique attribuait la construction d'Angkor.

Le *Lac oriental* 東池 (1) se trouve à dix *li* à l'Est des murs, il peut avoir cent *li* de tour; il contient tour de pierre et maisonnettes de pierre. Dans la tour est un Buddha couché en bronze, dont le nombril laisse constamment couler de l'eau.

Le *Lac du Nord* 北池 (2) se trouve à cinq *li* au Nord de la ville. Il contient une tour d'or carrée, des dizaines de maisonnettes de pierre ; lion d'or, Buddha d'or, éléphant de bronze, bœuf de bronze, cheval de bronze, rien n'y manque.

Habitations. — Le palais, les demeures officielles et les maisons nobles sont tous orientés vers l'Est. Le palais est au Nord de la Tour d'or et du Pont d'or. A compter de la porte extérieure, il a cinq à six *li* de tour (3). Les tuiles des appartements privés sont en plomb ; celles des autres bâtiments sont en terre et jaunes. Les piles du pont sont énormes ; des Buddhas y sont sculptés et peints. Le corps de bâtiments est magnifique. Les longues vérandas, les corridors couverts sont hardis et irréguliers, sans grande symétrie. La salle du conseil a des châssis de fenêtre en or ; à droite et à gauche sont des colonnes carrées portant de quarante à cinquante miroirs rangés sur les côtés des fenêtres (4). En dessous sont représentés des éléphants. J'ai entendu dire qu'à l'intérieur du palais il y avait beaucoup d'endroits merveilleux ; mais les défenses sont très sévères et il est impossible d'y pénétrer. Dans le palais il y a une tour d'or (5)

---

(1) « Le *Lac oriental* semble correspondre au *Yaçodharataṭāka*, le bassin artificiel, aujourd'hui desséché, qu'entourent les chaussées dites *Thnal Baray*, et au centre duquel s'élevait, sur un îlot artificiel, le *Mébon*. » (L.F.) — « Le *Lac oriental* est l'étang de *Yaçodhara* des Inscriptions, aujourd'hui desséché et appelé *Baray* (oriental). Il n'est pas à 10 *li* (une lieue), mais à un kilomètre au plus à l'Est de la ville. Son pourtour n'est pas de cent *li* (10 lieues), mais de sept à huit kilomètres au plus. Le temple qui s'élevait en son milieu est le monument appelé actuellement *Mè bonne*. » (E. A.) — Le *Tcheng tchai tsa ki* 誠齋雜記 de Tcheou Ta-kouan (*Chouo feou* 說郛, 弓 31, p. 1 v°) reproduit ce passage de la façon suivante : 眞臘有石塔中一銅臥佛臍中常有水流味如中國酒易醉人. « Au Cambodge il y a une tour de pierre ; dedans est un Buddha couché en cuivre ; de son nombril coule sans cesse de l'eau dont le goût est semblable à celui du vin de Chine et qui enivre facilement. »

(2) « Le *Lac Septentrional* est un autre vaste étang aujourd'hui desséché appelé *Preah Réach Dak* qui précédait le grand monument de *Prakhan* et entourait le petit temple de *Neak Pean*. Exactement il est à quelques dizaines de mètres à l'angle Nord-Est des remparts d'Angkor Thom. Pour dire qu'il est à cinq *li*, la distance a dû être comptée en partant de l'une des deux portes les plus voisines de cet angle. » (E. A.)

(3) « L'enceinte du palais mesure en effet une demi-lieue environ de pourtour. » (E. A.)

(4) Tcheou Ta-kouan ne décrit pas le trône royal ; les historiens dynastiques depuis le *Souei chou* étaient à ce sujet mieux renseignés. Ma Touan-lin, qui les copie, dit que la disposition du trône au Cambodge était la même qu'au Tche-t'ou 赤土 (Ma Touan-lin, *Ethnogr. des peuples étrang. à la Chine*, trad. Hervey de St Denys, II, 478), et au ch. du *Tche t'ou* (p. 468) nous lisons : « De chaque côté de l'estrade royale sont placés deux grands miroirs métalliques ; devant chacun de ces miroirs est un vase d'or, et devant chaque vase un brûle-parfums également en or ».

(5) Le *Pimānakas*, cf. p. 143.

au sommet de laquelle couche le roi. Tous les indigènes prétendent que dans la tour il y a l'âme d'un serpent à neuf têtes, maître du sol de tout le royaume. Il apparaît toutes les nuits sous la forme d'une femme. C'est avec lui que le souverain couche d'abord et s'unit. Même les premières femmes du roi n'oseraient entrer. Il sort à la deuxième veille, et peut aussitôt dormir avec ses femmes et ses concubines. Si une nuit l'âme de ce serpent n'apparaît pas, c'est que le moment de la mort du roi est venu. Si le roi manque une seule nuit à venir, il arrive quelque malheur.

Les habitations des princes et des grands officiers ont une autre disposition et d'autres dimensions que les maisons du peuple. Tous les communs et logements excentriques sont couverts de chaume ; seuls le temple de famille et l'appartement privé peuvent être couverts en tuiles. Le rang officiel de chacun détermine les dimensions des demeures.

Le commun du peuple ne couvre qu'en chaume et n'oserait employer les tuiles. Les dimensions dépendent de la fortune de chacun, mais jamais le peuple n'oserait imiter la disposition des maisons nobles (1).

HABILLEMENT. — Tous, à commencer par le prince, hommes et femmes, portent le chignon (2) et ont les épaules nues. Ils s'entourent simplement les reins d'un morceau de toile (3). Quand ils sortent, ils y ajoutent une grande bande de toile qu'ils drapent par dessus la petite. Il y a beaucoup de qualités d'étoffes. Le prince en porte qui valent deux et trois onces d'or ; ce sont les plus belles comme

---

(1) Les eunuques du XVe siècle trouvèrent encore les mêmes règles en vigueur au Champa. « Le palais du roi est vaste et élevé, couvert de tuiles ornées et entouré d'un mur de terre. Il est crépi à la chaux. La porte du palais est ornée de figures d'animaux de toutes sortes sculptées dans un bois très dur. Pour les demeures des fonctionnaires royaux, certaines règles déterminent la hauteur qu'elles peuvent avoir ; et pour le simple peuple, il encourt un châtiment si le larmier de sa demeure dépasse trois pieds ; le toit est couvert de chaume. » (Mayers, *Chinese Explorations*, dans *China Review*, III, 323.)

(2) « Aujourd'hui les Cambodgiens des deux sexes portent les cheveux courts, à l'exception des Bakous. » (L. F.) — Le plus ancien exemple que nous connaissions de cette expression curieuse *tch'ouei ki* 椎髻 « en marteau se faire un chignon » se trouve dans le *Ts'ien han chou* 前漢書 (biographie de Lou Kia 陸賈傳, k. 43, p. 2 vo) à propos de ce Tchao T'o 趙佗, roi du Nan-yue 南越 (Canton) que les Annamites considèrent comme le fondateur de leur 3e dynastie ; 尉佗魋結箕踞, « le *wei* (*Tchao*) *T'o* se coiffait en marteau et s'asseyait sur ses talons », c.-a.-d. qu'il avait pris les habitudes des barbares au milieu desquels il vivait. Le dictionnaire de K'ang-hi applique encore ce nom à la coiffure des soldats. Mais l'expression servait surtout à désigner avec dédain les étrangers. *Wang Tsong-tsai* 王宗載 les appelle « les vilaines gens qui se coiffent en marteau » 魋結醜類. (Préface du *Sseu yi kouan k'ao* 四夷館考, traduite par Devéria, *Mélanges Charles de Harlez*, p. 99). Van Wusthof (*loc. laud.*) parlait déjà des « cheveux coupés » des Cambodgiens (1641). Ramusio, *Navigationi e Viaggi*, Venise, 1554. I, 372, parle des femmes qui se suicident à la mort de leurs maris : « *le quali si tosano fine alle orecchie per gentilezza* ». Aymonier explique *Bakou* par *pago*, les huppes, les hommes à chignons ».

(3) « La veste de coton blanc, qui est le vêtement ordinaire des Cambodgiens, est d'importation siamoise : auparavant ils n'avaient comme vêtement supérieur qu'une écharpe dont ils se

couleur et comme finesse. Bien que dans le pays même on tisse de la toile, il en vient beaucoup du Siam et du Champa, et la plus estimée est celle qui vient des mers d'occident 西洋 (1), pour sa facture habile et fine.

Seul le prince peut se vêtir d'étoffe à ramages serrés. Il porte un diadème d'or, semblable à ceux qui sont sur la tête des *vajradhara* (2). Quand il n'a pas de diadème il enroule autour de son chignon des guirlandes de fleurs odoriférantes de l'espèce du jasmin (3). Sur le cou, il a près de trois livres de grosses

---

drapaient le buste en laissant l'épaule droite nue. Le vêtement inférieur est le *sampot*, pièce de soie ou de coton roulée autour des reins et dont un coin est relevé entre les jambes et fixé par derrière à la ceinture, de manière à en faire une sorte de culotte bouffante. » (L. F.)

(1) Cette vogue des étoffes d'Occident se perpétua. Ramusio (*Navigationi e viaggi*, édit. Venise, 1554. T.I, p. 371 vo) note encore la grande demande au Cambodge des « *tele bianche di Bengala fine* ». Le *Tong si yang k'ao* (1618), au ch. de Malacca (k. 4, p. 10 vo) a une note sur ces *si yang pou* 西洋布 ; il cite le (*Ming*) *yi t'ong tche* (明) 一統志 qui les appelle *k'o pou* 闊布, des « étoffes larges». Il cite aussi le *Houa yi k'ao* 華夷考 : 西洋布幅廣至四五尺, 精者價乃勝緞 « Les étoffes des mers d'Occident ont jusqu'à quatre ou cinq pieds de largeur ; celles qui sont fines coûtent plus cher que le satin ». L'inscription de K'ai-fong-fou de 1489 (Tobar, *Inscript. de K'ai fong fou*, p. 43) fait mention de ces étoffes, et c'est par négligence qu'essayant (*B. E. F.E.-O.*, I, 263) de fixer les étapes de la colonie juive de K'ai-fong-fou, nous avons négligé de faire état de ce passage capital, où, disant leur loi originaire de l'Inde (出自天竺), ces Juifs déclarent avoir offert à l'Empereur Song des toiles des mers d'Occident (進貢西洋布於宋) ; la voie maritime nous paraît décidément celle par laquelle ils sont venus.

(2) Le texte dit : 頭戴金冠子加金剛頭上所戴者. Quel est le sens précis de *kin-kang* 金剛? Cette expression, qui signifie en chinois « diamant », est l'équivalent constant du sanscrit *vajra* « foudre ». Le personnage a donc reçu populairement le nom du foudre qu'il tenait. C'est évidemment au même sens qu'il faut entendre le passage de Ma Touan-lin (*Ethn. des peuples étrang. à la Chine*, trad. Hervey de Saint-Denys, II, 467) où il dit qu'au Tche-t'ou 赤土, aux abords de la demeure royale, « quatre femmes, coiffées et habillées comme les *kin-kang-li-che* 金剛力士 qu'on voit sur les côtés des tours de Bouddha, se montrent à l'extérieur et à l'intérieur des portes principales ». Ce sont des « guerriers au foudre » ; *li-che* traduit *malla* dans Eitel (1re édit., p. 71) et Nanjio (*Catalogue*, no 623). Une peinture du XVe siècle, appartenant à l'Ecole Française d'Extrême-Orient, représente quatre personnages terribles, à la tête nimbée d'un cercle de flammes, tenant en main le foudre ; la légende les appelle : *houo cheou kin kang tchong*, 火首金剛衆 « la troupe des *kin-kang* à la tête de feu » ; ils sont coiffés d'une sorte de diadème. Une édition chinoise minuscule de la *Vajracchedikâ*, que nous possédons, est précédée de recommandations aux fidèles : avant de réciter la *Vajracchedikâ*, il faut invoquer les huit *kin-kang*, et quatre *bodhisattva* associés à ce culte du *vajra* ; tous les noms sont donnés, mais ils ne nous rappellent rien de connu. Nous restituons *vajradhara* faute d'une nomenclature plus précise. Cf. le nom populaire des quatre *lokapâla*, *sseu ta kin kang* 四大金罡 — « Le diadème des rois du Cambodge, *mŏkŏt* (*mukuṭa*), est un haut diadème à pointe. » (L. F.)

(3) *Mo-li* 茉莉 ; s'écrit aussi 末利 *mo-li* ; c'est le sanscrit *mallikâ*, cambodgien *mâly*. Le *mo-li* est une espèce de jasmin. Le nom se trouve déjà dans le *Nan fang ts'ao mou tchouang* 南方草木狀 généralement attribué à Ki Han 稽含, ministre de Houei ti 惠帝 (290-309 ap. J.-C.). C'est le plus ancien ouvrage consacré à la botanique des pays du Sud. Son authenticité n'est jamais mise en doute ; cependant nous sommes assez surpris d'y voir figurer le jasmin proprement dit, à côté du *mo-li*, sous son nom arabe de *îsmîn* ou *iâsmin*, *ye-si-ming* 耶悉茗 (cf. Mayers, *Notes and queries*, II, 33).

perles. Aux poignets, aux chevilles et aux doigts, il porte des bracelets et des bagues d'or enchâssant des œils-de-chat (1). Il va nu-pieds, et la plante de ses pieds et la paume de ses mains sont teintes en rouge par la drogue rouge (2). Quand il sort, il tient à la main une épée d'or (3).

Dans le peuple, les femmes seules peuvent se teindre la plante des pieds et la paume des mains; les hommes n'oseraient pas. Les grands officiers et les princes peuvent porter de l'étoffe à ramages clairsemés. Les gens du palais peuvent seuls porter de l'étoffe à deux groupes de ramages (4). Dans le peuple, les femmes seules y sont autorisées. Un Chinois récemment arrivé porta de l'étoffe à deux groupes de ramages ; mais il ne fut pas poursuivi, comme *ngan-ting-pa-cha* 暗丁八殺. *Ngan-ting-pa-cha*, c'est : *qui ne connaît pas la coutume* (5).

Fonctionnaires.— Dans ce pays, il y a conseillers, généraux, astronomes, etc., et, au-dessous d'eux, toute espèce de petits employés : les noms seuls diffèrent des nôtres. La plupart du temps on choisit des princes pour les emplois ; sinon, les élus offrent leurs filles comme concubines royales. Les insignes et la suite dépendent aussi du rang. Les plus hauts dignitaires se servent d'un palanquin à brancard d'or et de quatre parasols à manche d'or ; les suivants ont un palanquin

---

(1) Les bagues sont appelées ici d'un nom assez rare, *tche tchan* 指 羼, au lieu de *tche-houan* 指 環. — L'« œil-de-chat » (*mao-eul yen-tsing che* 猫 兒 眼 睛 石) est mentionné par le *Tong si yang k'ao* (1618) au ch. IV, p.3. v° (citant le *Houa yi k'ao* 華 夷 考) : 中 含 活 光 一 縷, l'œil-de-chat « retient un rayon de lumière vive ». Selon M. Schlegel (*T'oung-pao* II, II, 134), « cette pierre est bien connue dans l'archipel indien et est appelée par les Malais *Mata kutjing* (*c.-a.-d.* œil-de-chat), et parfois *bidûri* ou *baidûri* (scr. *vaidûrya*) ». Le *Ming yi t'ong tche* 明 一 統 志 mentionne cette pierre parmi les produits de *Si-lan* 細 蘭 que M. Schlegel place sur la côte orientale de Sumatra (*loc. laud.*, p. 133). Sans trancher la question de position, nous ferons remarquer que le *Si-lan* de Tchao Jou-koua n'est pas « absolument isolé », comme le croit M. S., car le pays est mentionné exactement sous le même nom, au XIIe s., dans le *Ling wai tai ta* 嶺 外 代 答 de Tcheou K'iu-fei 周 去 非 (k. 2, p. 9).

(2) Les Cambodgiens ne se teignent plus la paume des mains ni la plante des pieds.

(3) « L'épée royale (*Prah khan*) qui, selon la légende, serait un don d'Indra aux anciens rois du Cambodge, est conservée au palais à Phnom Penh sous la garde des Bakous qui la tirent du fourreau une fois par semaine. Elle a une longueur d'un mètre environ; la poignée est d'or et la lame de fer; sur la lame, près de la garde, sont les figures en relief d'Indra, Visnu et Çiva. Voir la description détaillée dans Moura, *Royaume du Cambodge*, I, 258-260. » (L. F.) — De Morga (*The Philippine Islands*, éd. origin. espagn., Mexico, 1609; trad. angl. Hakluyt Society, Londres, 1868, p. 45), parle de l'épée du roi du Cambodge, « qu'il portait devant soi quand il allait à éléphant ».

(4) Nous ne sommes pas sûr de la valeur exacte des termes chinois : l'étoffe pour le prince est appelé *chouen houa pou* 純 花 布, celle des grands officiers *sou houa pou* 疎 花 布, celle des simples mandarins *leang t'eou houa pou* 兩 頭 花 布.

(5) Le texte est obscur : 人 亦 不 敢 罪 之 以 其 暗 丁 八 殺 故 也. 暗 丁 八 殺 不 識 體 例 也. — « *Ngan-ting* correspond à *mĭn tĭng* (pron. *mĕn dĕng*), « ne pas savoir » ; le seul mot employé pour « loi, coutume » est *chàp*, dont *pa-cha* ne peut guère être la transcription, à moins de supposer une interversion des deux caractères. Serait-ce *bhâṣâ*, « la langue ? » (L. F.)

à brancard d'or et un parasol à manche d'or, enfin simplement un parasol à manche d'or; au-dessous on a simplement un parasol à manche d'argent; il y en a aussi qui se servent de palanquin à brancard d'argent (1). Les fonctionnaires ayant droit au parasol d'or sont appelés *pa-ting* 巴丁 (2) ou *ngan-ting* 喑丁; ceux qui ont le parasol d'argent sont appelés *sseu-la-ti* 斯辣的 (3). Ces parasols sont faits de taffetas rouge de Chine; ils ont des franges tombant jusqu'à terre. Les parapluies huilés sont en taffetas vert et à franges courtes.

Les trois religions. — Les lettrés sont appelés *Pan-k'i* 班詰; les bonzes sont appelés *Tch'ou-kou* 苧姑; les taoïstes sont appelés *Pa-sseu-wei* 八思惟. Je ne sais qui les *Pan-k'i* (4) adorent. Ils n'ont rien qui ressemble à une école ou un lieu quelconque d'enseignement. Il est difficile de savoir quels livres ils lisent. On les voit s'habiller comme le reste des hommes à l'exception d'un cordon de fil blanc qu'ils s'attachent au cou et qui est la marque distinctive des lettrés (5). Les *Pan-k'i* qui entrent en charge arrivent à de hautes fonctions. Le cordon du cou ne se quitte pas de toute la vie.

Les *Tch'ou-kou* (6) se rasent la tête, portent des vêtements jaunes, se découvrent l'épaule droite; pour le bas du corps, ils se nouent une jupe de toile

---

(1) Ces distinctions ne sont plus observées. Cf. Aymonier, *Stèle de Sdok Kâk Thom*, J. A. 1901, janv. fév., p. 21 : un mandarin y reçoit le « droit au palanquin d'or ». — Cf. le *Ying yai cheng lan* 瀛涯勝覽 (XVe s.) (cité *T'ou chou tsi tch'eng, Pien yi tien*, ch. 108, Siam. p. 7 vo): (國王) 跨象行或肩輿金柄傘蓋茭葦葉爲之: (Le roi) « va à éléphant ou en palanquin. Il a des parasols à manche d'or, qui sont couverts en feuilles de *kajang* »; (sur les feuilles de *kajang*, cf. p. 170).

(2) Peut-être *mrataň*, « seigneur ». (Cf. Aymonier, *Quelques notions sur les inscriptions en vieux khmer*, J. A., 1883, avril-mai-juin, p. 447). *Ngan-ting* pourrait bien n'être qu'une addition motivée par le *ngan-ting pa-cha* du paragraphe précédent. Nous verrons au § de « la langue » un autre exemple de ces attractions (p. 157). Il est à nouveau question des fonctionnaires p. 157, ils sont simplement appelés *pa-ting*.

(3) Ce nom ne se prête jusqu'à présent à aucune restitution.

(4) « Les *Pan-k'i* sont évidemment les *pandits*. » (E. A.) — « Les *Pan-k'i* (*paṇḍita*?) sont évidemment les Brahmanes, dont les représentants actuels appelés *bakous*, *prăm* (*brâhmaṇa*), ou *bŏrŏhĕt* (*purohita*) officient dans les cérémonies du palais et gardent l'épée royale (*praḥ khan*). Dans le défilé de la galerie S.-O. d'Angkor Vat figure un groupe de Brahmanes reconnaissables à leur longue barbe et à leur *jaṭā*. Au-dessous une inscription porte: *Tañvay kamrateň aň paṇḍita*, « présents des seigneurs paṇḍits »; (*kamrateň, kamrateň ăn*, qualifications des dieux, des rois et des hauts dignitaires). » (L. F) — Nous croyons à cette identité des *paṇḍits* et des brahmanes, que les détails du texte semblent bien établir (cordon brahmanique); aussi ne pouvons-nous ici accepter l'opinion de M. Aymonier, qui sépare les paṇḍits des Brahmanes et identifie ces derniers aux *Pa-sseu-wei*. L'identité de *pan-k'i* et de *paṇḍita* est confirmée, s'il en est besoin, par le passage de là p. 157, où il est dit qu'un « lettré » se dit en cambodgien *pan-k'i*.

(5) C'est le cordon brahmanique, scr. *upavīta*.

(6) Les *Tch'ou-kou* sont évidemment les bonzes bouddhistes. Ce nom se retrouve au Siam, où les bonzes sont appelés « *Phrah* = *Brah*, et vulgairement *Bat Luong* = *Pad Luan*, ou, autrefois, *Chau kou* » (Aymonier, *Le Cambodge*, II, 20). Selon le *Ling wai tai ta* 嶺外代荅 (1178, k. 1, p. 11) copié par Tchao Jou-koua (I, 3 vo), il y avait au Cambodge des

jaune et vont nu-pieds. Leurs temples peuvent être couverts en tuile. L'intérieur ne contient qu'une image, tout à fait semblable au Buddha Çâkyamuni et qu'ils appellent *Po-lai*字賴 (1). Elle est vêtue de rouge. Faite d'argile, on l'orne de vermillon et de bleu: c'est la seule image des temples. Les Buddhas des tours sont au contraire différents, et tous coulés en bronze. Il n'y a ni cloche, ni tambour, ni cymbales, ni ex-voto de soie pendants, ni dais. Tous les bonzes mangent du poisson et de la viande, mais ne boivent pas de vin. Dans leurs offrandes au Buddha, ils emploient aussi le poisson et la viande. Ils font un repas par jour, préparé dans la famille d'un hôte; car dans les temples il n'y a pas de cuisine. Les textes qu'ils récitent sont très nombreux; tous se composent de feuilles de palmier entassées très régulièrement. Sur ces feuilles ils écrivent des caractères noirs, mais comme ils n'emploient ni pinceau ni encre, je ne sais avec quoi ils écrivent. Certains bonzes ont aussi droit au brancard de palanquin et au manche de parasol en or ou en argent; le prince les consulte dans les affaires graves. Il n'y a pas de nonnes bouddhistes.

Les *Pa-sseu-wei* (2) sont vêtus comme tout le monde, à l'exception d'un

---

bonzes à robe jaune qui vivaient en famille, et des bonzes à robe rouge qui vivaient dans des couvents et étaient soumis à une règle rigoureuse. Le mot *chau kou*, selon une conjecture de M. Finot, serait siamois, composé de *chau*, maître, et peut-être d'une forme contractée de *khru* = *guru*. L'existence au Cambodge d'un nom siamois pour les bonzes, à une époque où le Cambodge n'était pas encore soumis à l'influence prépondérante du Siam, favoriserait cette théorie, qui nous séduit assez, que les Cambodgiens n'ont pas reçu directement de Ceylan le bouddhisme du Sud, mais bien par l'intermédiaire du Pégou et du Siam. — Cf. ce qui est dit p. 130 de l'état florissant du bouddhisme au Pégou vers le XIe siècle.

(1) *Po-lai* répond certainement à *Prah*. — Cf. le *Houei t'ong sseu yi kouan ko kouo fan tseu chou* 會同四譯館各國番字書, *Recueil des vocabulaires du Bureau des Interprètes*, provenant de la Bibliothèque Devéria et aujourd'hui à l'Ecole des Langues orientales. Le vocabulaire siamois traduit *Fo* 佛 (Buddha) par *p'o-la* 拍喇 (*phrah*) ; le vocabulaire *pa-po* 八百 (*Xieng-mai*) par *p'ou-la* 普剌; le *Mien tien fan chou* 緬甸番書, (même source ; aujourd'hui Ecole des Langues, J. J. V., 40) traduit *Fo* par *p'o-la* 珀臘, toutes formes apparentées à *Prah*.

(2) Les *Pa-sseu-wei* sont un sujet d'assez grave embarras. Le nom même est lu par nous *Pa-sseu-wei* au lieu du *Pa-sseu* de Rémusat. En effet, dans la première mention de ce nom, on pourrait assez facilement rattacher *wei* 惟 au début de la phrase suivante. Tout comme Rémusat, les auteurs du *Tong si yang k'ao* (1618 (k. 3., p. 11 vo) et du *Ming che* (XVIIIe s.) (k. 324, § du *T-chen-la, in fine*) s'y sont mépris et ont écrit *Pa-sseu*. Mais cette coupe devient inadmissible dans les deux autres exemples du nom des *Pa-sseu-wei*: 八思惟正加常人打布, « les *Pa-sseu-wei* s'habillent comme le peuple »; 八思惟不食他人之食, « les *Pa-sseu-wei* ne mangent pas chez autrui ». Le *P'ei wen yun fou* (k. 7 *hia*, p. 3 vo) coupe de la même manière que nous. Il faut donc lire *Pa-sseu-wei*.

Mais qu'étaient les *Pa-sseu-wei*, ces « taoïstes » du Cambodge ? Trois hypothèses sont en présence: Yule (*Hobson-Jobson*, Londres, 1886, in-8o, s. v. *Panthay, Penthé*) discute l'origine du nom de *Panthay* qui fut donné au royaume musulman de Ta li au Yunnan (1856-1873). Peu porté à admettre le chinois *pen-ti* 本地, qui s'applique à tous les indigènes, il songe à *Path'i*, appellation birmane des musulmans. — Sir Arthur Phayre distingue *path'i* de *penthé*, moderne en Birmanie selon lui, et qui ne désignerait que les musulmans chinois venus du Yunnan. Quoi qu'il en soit du rapport des deux termes, tout ce qui nous intéresse ici est que *Path'i* (ou *Pass'i*)

morceau d'étoffe rouge ou blanche qu'ils portent sur la tête à la façon du *kou-kou* 罟姑 (1) des femmes tartares, mais un peu plus bas. Ils ont aussi des temples, mais plus petits que ceux des Bouddhistes : c'est que le taoïsme n'arrive pas à la prospérité du Bouddhisme. Ils ne rendent de culte qu'à un bloc de pierre assez semblable à la pierre de l'autel du dieu du sol en Chine (2).

---

est ancien dans la langue birmane ; Sir Arthur Phayre le tire de *Pārsī* ou *Fārsī*, c.-à.-d. Persan. Yule, remarquant avec raison que la qualification de taoïstes appliquée aux *Pa-sseu-wei* ne saurait désigner des taoïstes à la façon chinoise, se demande si le terme ne serait pas identique au *path'i* (*pass'i*) birman. Personnellement nous manquons de données sur la terminologie religieuse des Birmans ; les transcriptions des vocabulaires du Bureau des Interprètes ne nous ont été ici d'aucun secours, faute de connaître la langue birmane ; le nom des musulmans ne s'y trouve pas, croyons-nous, et le nom de *Si-kia-sien* 洗賈線 donné aux prêtres taoïstes nous échappe absolument. Mais il y a quelques objections possibles à l'hypothèse de Yule. D'abord la véritable lecture *Pa-sseu-wei* nuit déjà quelque peu à l'analogie phonétique des deux noms. De plus nous n'avons aucune connaissance d'une grande expension de l'islam au Cambodge au XIIIe siècle. Enfin, et c'est la plus forte objection, il est fait mention des « taoïstes » au Cambodge à une époque où l'islamisme est tout à fait hors de question. Le *Souei chou* 隋書, composé dans la première moitié du VIIe siècle, et dont les renseignements pour le Cambodge portent sur l'an 617, y mentionne les moines bouddhistes (僧) et les prêtres taoïstes (*tao-che* 道士). Ce nom est alors appliqué par les Chinois, dans l'Inde transgangétique, à des cultes d'origine hindoue. D'après Ma Touan-lin (*Ethnogr. des peuples étrang. à la Chine*, trad. Herv. de St-Denys, II, p. 464), dans le royaume insulaire de *Pan-pan* 槃槃, assez proche du *Lin-yi* (*Champa*), il y a « dix couvents de bonzes et de bonzesses, qui étudient les livres sacrés du « bouddhisme, mangent de la viande, mais ne boivent pas de vin. Il existe aussi un couvent de « *tao-che* 道士. La règle de ces derniers religieux est plus rigoureuse ; ils s'abstiennent « également de viande et de vin. Leurs livres sont ceux du roi des *Asura* (*Ngo-sieou-lo wang*). « Ils ne sont ni très estimés ni très respectés. On donne vulgairement aux bonzes le nom de « *pi-k'ieou* 比丘 (*bkikṣu*) et aux *tao-che* le nom de *t'an* 貪 ». Les notions du *Souei chou* s'étaient transmises de siècle en siècle jusqu'à *Tchao Jou-koua*, qui, copiant le *Ling wai tai ta* 嶺外代荅 (XIIe s.) (k. I, p. 11), parle des *tao-che* du Cambodge, « qui se vêtent de feuilles d'arbres ». Il leur attribue le culte de ce *P'o-to-li* 婆妒利 déjà mentionné par le *Souei chou* et à qui on sacrifiait des victimes humaines. Or Tcheou Ta-kouan connaissait le livre de Tchao Jou-koua puisqu'il le cite (cf. p. 140) ; il nous semble donc peu probable qu'il ait baptisé le culte musulman du même nom dont Tchao Jou-koua appelait un culte hindou.

Si on admet que *Pa-sseu-wei* désigne un culte hindou, quel nom faut-il lire ici ? M. Aymonier, nous-même, avons songé aux *Baṣaih* chams. Les *Baṣaih* sont la caste sacerdotale des Chams ; le nom est peut-être apparenté au khmèr *bacchāy* (= [*u*] *pajjhāya*) (cf. Cabaton, *Nouvelles recherches sur les Chams*, Paris, 1901, grand in-8°, pp. 22 et 209). Mais les *Baṣaih* représentent le culte brahmanique et l'on a vu plus haut que nous identifions les brahmanes aux *paṇḍits* et les séparons nettement des *Pa-sseu-wei*. Aussi inclinons-nous à adopter l'hypothèse de M. Finot, qui propose de voir dans les *Pa-sseu-wei* « les *Pāçupatas*, secte çivaïte, mais distincte « des Çaivas ; une inscription d'Angkor détermine ainsi l'ordre des préséances dans la hiérar-« chie religieuse : le *brahmane*, l'*ācārya Çaiva*, l'*ācārya Pāçupata* (*I. S. C. C.*, p. 422) ». Nous ne nous dissimulons d'ailleurs pas la fragilité de notre argumentation ; du Siam, de la Birmanie, des Etats Chans viendront peut-être quelques éclaircissements.

(1) Transcription du mot mongol *koukoul*, « ornements pour la chevelure ».

(2) 但止一塊石如中國社壇中之石. Nous manquons de données précises sur la pierre de l'autel du dieu du sol. Le dieu du sol paraît avoir été figuré autrefois par une pièce de bois (cf. Chavannes, *Le dieu du sol*, *Rev. Hist. des Relig.*, t. XLIII, p. 127). Les « divinités » sont représentées sur leur trône par des gemmes qui répondent à certains de

Pour eux non plus je ne sais qui ils adorent. Il y a des nonnes taoïstes. Les temples taoïstes peuvent être couverts en tuiles. Les *Pa-sseu-wei* ne partagent pas la nourriture des autres hommes et ne mangent pas en public. Ils ne boivent pas de vin. Je ne les ai pas vu réciter de prières ni accomplir pour les hommes des exercices méritoires.

Ceux des enfants des laïques qui vont à l'école s'attachent à des bonzes qui les instruisent. Devenus grands, ils retournent à la vie laïque (1).

Je n'ai pu tout connaître en détail.

Les habitants. — Les habitants ne connaissent que les habitudes des *Man* 蠻 (2); ils sont grossiers et très noirs. Qu'ils habitent dans les lointains villages des îles de la mer ou dans les rues les plus fréquentées, c'est tout un. Il faut arriver jusqu'aux personnes du palais et aux femmes des maisons nobles (3) pour en trouver beaucoup de blanches comme le jade, ce qui doit venir de ce qu'elles ne voient jamais les rayons du soleil. En général, les femmes comme les hommes ne portent qu'un morceau d'étoffe qui leur entoure les reins, laissent découverte leur poitrine blanche comme le lait, se font un chignon et vont nu-pieds; il en est ainsi même pour les épouses du souverain. Le souverain a

---

leurs attributs; ainsi le Ciel est représenté par une plaque ronde et bleue (蒼璧), la Terre par une plaque carrée et jaune (黃琮); ces indications sont données dans le *Tcheou li*. Il n'en est pas de même pour le dieu du sol. Le *Kouo tch'ao li k'i t'ou che* 國朝禮器圖式, *Répertoire illustré des objets rituels de la dynastie actuelle* (18 k. en 2 t'ao; préface impériale de 1759) donne les renseignements suivants (k. 1, p. 35): « Le *Tcheou li* ne parle pas de gemmes du dieu du sol ou du dieu des moissons. En 713-741, en sacrifiant au grand dieu du sol et au grand dieu des moissons, on se servit de deux tablettes bombées. La dynastie actuelle a décidé que le grand dieu du sol et le grand dieu des moissons auraient chacun leur tablette précieuse. Pour le grand dieu du sol, la tablette est blanche, et rayée de jaune pour figurer la vertu de la terre..... Toutes deux sont carrées et mesurent trois pouces; leur épaisseur (à la base) est de trois dixièmes de pouce; à droite et à gauche sortent deux tenons; le sommet est épais de deux dixièmes de pouce, les côtés sont épais de plus de deux dixièmes de pouce, la partie bombée est épaisse de plus de trois dixièmes de pouce : 周禮無社稷用玉之文. 開元禮祭太社太稷俱用兩珪. 有邸. 本朝定制太社太稷皆以珪. 太社珪色白有黃彩以象土德.... 俱方,徑三寸厚三分左右出劻. 首厚二分. 旁厚二分有奇. 邸厚三分有奇 ». Il n'est pas certain que ce soit de cette tablette que veuille parler Tcheou Ta-kouan. En tout cas, l'idée que suggère immédiatement son texte est qu'il s'agit d'un *linga*.

(1) C'est encore la pratique constante, même pour les princes.

(2) *Man* désigne en gros tous les barbares du Sud.

(3) Le texte dit *nan p'ong* 南棚, avec cette note : les *nan p'ong*, ce sont les maisons nobles (府第). Cristoval de Jaque décrit les Cambodgiens comme un peuple de couleur foncée, mais les femmes sont blanches et belles (Garnier, *Voyage d'exploration*, I, 98). — Il y avait d'ailleurs sans doute dans le harem royal des femmes envoyées d'autres pays. En 1161, le roi du Rāmānya (Pegou) s'empare de vierges royales envoyées par le roi de Ceylan au roi du Cambodge (*Extracts from Ceylonese annals*, par Rhys Davids, dans *J. A. S. B.* XLI, 1re part., p. 198). Le *Souei chou* (VIIe s.) notait déjà que « les hommes sont petits et noirs, mais que parmi les femmes il y en a de blanches » (k. 82, p. 4 vo ss.).

cinq épouses, une de l'appartement privé proprement dit, et quatre pour les quatre points cardinaux. Quant aux concubines et aux filles du palais, j'ai entendu parler d'un chiffre de 3.000 à 5.000, divisées en plusieurs classes, mais elles franchissent rarement leur seuil. Pour moi, chaque fois que je pénétrai au palais, je vis le prince sortir avec sa première épouse et s'asseoir à la fenêtre d'or de l'appartement privé. Les gens du palais se rangeaient sous la fenêtre des deux côtés de la véranda (1), et se succédaient pour voir; je pus obtenir un regard. Toute famille qui a une belle fille ne manque pas de l'amener au palais. Au-dessous sont les femmes qui font le service du palais, appelées *tch'en-kia-lan* 陳家蘭 (2); il n'y en a pas moins d'un ou deux mille. Elles sont mariées et vivent un peu partout. Mais sur le haut du front, elles se rasent les cheveux à la façon dont les gens du nord « ouvrent le chemin de l'eau » (3). Elles marquent cette place de vermillon ainsi que les deux côtés des tempes; c'est là le signe distinctif des *tch'en-kia-lan*. Ces femmes seules peuvent entrer au palais; toutes les personnes au-dessous d'elles ne le peuvent pas. Les *tch'en-kia-lan* sont toujours nombreuses sur les routes en avant et en arrière du palais.

Les femmes du commun se coiffent en chignon, mais n'ont ni épingle de tête, ni peigne, ni aucun ornement de tête. Aux bras elles ont des bracelets d'or, aux doigts des bagues d'or; les *tch'en-kia-lan*, les femmes du palais en portent toutes. Hommes et femmes s'oignent de parfums composés de santal, de musc et d'autres essences.

Tous adorent le Buddha.

Dans ce pays, il y a de nombreux mignons qui tous les jours errent par groupes de plus de dix sur la place du marché (4). Constamment ils cherchent à attirer des Chinois, contre de riches cadeaux. C'est hideux, c'est indigne.

Accouchements. — La nouvelle accouchée fait cuire du riz, le roule dans du sel et se l'applique aux parties sexuelles. Après un jour et une nuit elle le retire. Par là la grossesse n'a pas de suites fâcheuses, et la femme garde l'air d'une jeune

---

(1) 列於兩廊窻下, interprétation confirmée par une phrase similaire du *P'ei wen tchai chou houa p'ou*, (k. 46, p. 6).

(2) M. Cabaton nous suggère *srenkia* « femme du harem royal »; M. Aymonier songe à un composé où entrerait *ghtang* « magasins royaux », et souvent « palais ».

(3) 如北人開水道之狀. Ce membre de phrase est sauté par les éditeurs postérieurs, qui sans doute ne l'entendaient pas mieux que nous. Nous ne savons pas à quelle cérémonie il est fait allusion ici; peut-être s'agit-il du changement de coiffure imposé aux jeunes Tartares qui se marient.

(4) L'habitude ne s'en est pas plus perdue en Chine qu'au Cambodge. Les voyageurs arabes au IXe s. avaient déjà noté que « les Chinois commettent le péché de Loth avec des garçons qui font métier de cela ». (Reinaud, *Relation des voyages*, I, 54). Les mêmes habitudes sévissaient chez les Chinois émigrés aux Philippines à la fin du XVIe siècle (De Morga, *The Philippine Islands*, Londres, 1868, p. 304).

fille (1). Quand je l'entendis dire pour la première fois, je m'en étonnai et ne le crus guère. Mais dans la famille où je logeais, une fille mit au monde un enfant, et je pus ainsi me renseigner ; le lendemain, portant son enfant dans ses bras, elle allait avec lui se laver au fleuve ; c'est réellement extraordinaire. On dit aussi que les femmes de ce pays sont très lascives. Un ou deux jours après l'accouchement, elles s'unissent à leur mari. Si le mari ne répond pas à leurs désirs, il est abandonné comme (Tchou) Mai-tch'en (朱) 買臣 (2). Si le mari se trouve appelé par quelque affaire lointaine, cela va bien pour quelques nuits. Mais, passé une dizaine de nuits, sa femme ne manque pas de dire : « Je ne suis pas un esprit (3) ; comment pourrais-je dormir seule ? » Voilà jusqu'où va leur dépravation. J'ai entendu dire aussi que certaines gardaient leur foi. Les femmes vieillissent très vite, sans doute à cause de leur mariage et de leurs accouchements trop précoces. A vingt ou trente ans elles ressemblent à des Chinoises de quarante ou cinquante.

Les jeunes filles. — Les parents qui ont une fille font en général cette prière : « Puisses-tu être désirée par les hommes ! Puissent cent et mille époux te demander en mariage ! » Entre sept et neuf ans pour les filles riches, pour les pauvres parfois pas avant onze ans, on charge un prêtre bouddhiste ou taoïste de les défloreer. C'est ce que l'on appelle le *tchen-t'an* 陣毯 (4). Chaque année, le

---

(1) Ce renseignement néglige la pratique caractéristique de l'accouchement en Indo-Chine, qui est l'exposition de l'accouchée à un grand feu.

(2) Tchou Mai-tch'en mourut en 116 av. J.-C. C'était un bûcheron que sa femme abandonna parce qu'elle ne pouvait supporter la pauvreté. L'étude valut à Tchou Mai-tch'en un haut poste, et sa femme, dont la condition avait empiré, désira le rejoindre ; mais il la repoussa en lui demandant si elle pouvait recueillir la salive qu'elle avait crachée. Désespérée, elle se pendit. (Cf. Giles, *Biograph. Diction.*, nº 465 .

(3) *Kouei* 鬼.

(4) *Tchen t'an* est certainement une transcription, contrairement à ce que paraît avoir cru Rémusat. Mais l'original n'a pas encore été restitué. Cette cérémonie, quelle qu'elle soit, ne paraît pas avoir laissé de trace dans le Cambodge actuel, où le rôle des prêtres dans les cérémonies du mariage est presque insignifiant. M. Aymonier pense que les Chinois habitant le Cambodge avaient créé de toutes pièces cette histoire à propos de quelque rite mystérieux du temps de la nubilité, tel que « l'entrée dans l'ombre ». Nous admettons volontiers que les Chinois enjolivaient un peu en décrivant une cérémonie à laquelle ils n'étaient pas conviés. Mais rien ne prouve qu'il n'y ait pas un fonds de vérité. Les jeunes filles cambodgiennes ne se marient guère aujourd'hui avant quinze ans, mais, à la fin du XVIIe siècle, de La Loubère (*Descript. du royaume de Siam*, édit. 1714, 2 vol., Amsterdam, I, 155) disait qu'au Siam les filles « sont en état d'avoir des enfants dès l'âge de 12 ans, et quelquefois plus tôt ; et la plupart n'en ont plus passé quarante. La coutume est donc de les marier fort jeunes ; et les garçons à proportion ». Quant à l'entorse que supportaient de ce chef les préceptes du *pratimokṣa*, il suffisait que la coutume le voulût pour que chacun s'y prêtât. Les prêtres du Laos, plus relâchés de mœurs sans doute, mais astreints aux mêmes règles théoriques, scandalisaient parfois le bon van Wusthoff (*B. soc. de Géogr.*, 1871, p. 278). — Nous connaissons deux autres mentions chinoises de cette coutume, et, par le nom qu'elles donnent à la cérémonie, il semble qu'elles soient indépendantes du récit de Tcheou Ta-kouan, mais aient entre elles deux

mandarin choisit un jour dans le mois qui correspond au quatrième mois chinois, et le fait savoir dans tout le pays. Toute famille où une fille doit subir le *tchen-t'an* en avertit le mandarin. Le mandarin lui remet un cierge auquel il a fait une marque. Au jour dit, quand la nuit tombe, on allume le cierge et, quand il a brûlé jusqu'à la marque, le moment du *tchen-t'an* est venu. Un mois, quinze jours, dix jours avant cette date, les parents choisissent un prêtre bouddhiste ou taoïste, suivant qu'ils se trouvent près d'un temple bouddhiste ou taoïste. Certains ont une clientèle régulière. Les bonzes de quelque notoriété sont préférés par les fonctionnaires et les riches ; les pauvres n'ont pas le choix. Les fonctionnaires, les riches font des cadeaux en vin, riz, étoffes, soieries, arec, objets d'argent atteignant jusqu'à cent piculs, et valant de deux à trois cents taëls d'argent chinois. Les cadeaux des moins fortunés vont de trente à quarante ou de dix à vingt piculs ; c'est selon la générosité des gens. Aussi, si les filles pauvres arrivent jusqu'à onze ans sans avoir accompli la cérémonie, c'est qu'elles ne peuvent suffire à ces dépenses. Il y a aussi des prêtres qui refusent l'argent et accomplissent le *tchen-t'an* avec des filles pauvres ; c'est là ce qu'on appelle une bonne œuvre. En une année un bonze ne peut déflorer qu'une fille ; quand il a accepté pour une, il ne peut promettre à d'autres. Ce soir là on organise un grand banquet, avec musique, et on réunit parents et voisins. En dehors de la

---

quelque lien de parenté. La première se trouve dans le *Ying yai cheng lan* 瀛涯勝覽, œuvre de Ma Houan 馬歡, qui, en 1413, accompagna Tcheng Ho 鄭和 dans ses voyages d'outremer. L'œuvre est faussement datée 1416 puisque Yong-lo 永樂, mort en 1422, y est appelé de son nom posthume, mais elle remonte certainement à la première moitié du XVe siècle. Or, au paragraphe du Siam (reproduit *T'ou chou tsi tch'eng, Pien yi tien*, ch. du Siam, p. 7 v°) on lit : 婚則僧羣迎壻至女家僧取女紅貼于男額曰利市. 陋不可言. 踰三日僧暨親黨擁檳榔綵舟送歸乃開筵作樂: « Dans les mariages, les bonzes vont au-devant du nouveau marié. Arrivé à la maison de la jeune fille, un bonze la défiore et marque de rouge le front du jeune homme ; cela s'appelle : *Li che* (*heureux marché ?*). C'est immonde. Au bout de trois jours, le bonze et les parents reconduisent les époux chez le marié en des bateaux garnis d'arec ; alors un banquet a lieu avec de la musique ». — Le *San ts'ai t'ou hoei* 三才圖會, encyclopédie composée à la fin du XVIe s. par *Wang K'i* 王圻 (cf. Wylie, *Notes...*, p. 149), donne un texte intermédiaire entre les deux précédents (*T'ou chou tsi tcheng, Pien yi tien*, k. 101, p. 27, chap. du Tchen la) : 生女至九歲卽請僧誦經作梵法. 以手指挑損童身取其紅點額. 其母亦用點額喚爲利市. 如此則其女他日嫁人諸好歡洽. 凡女滿十歲卽嫁 : « Quand une fille arrive à l'âge de neuf ans, on prie un bonze de réciter des textes saints et de lui appliquer la loi de *Fan* (Brahmā) ; avec le doigt il la défiore, et la marque de rouge au front ; il marque aussi la mère au front ; c'est ce que l'on appelle *li-che*. Par suite, pour cette fille, au jour de son mariage, il n'y aura que joie et agrément. Toute fille se marie à l'âge de dix ans ». — Ce dernier texte est important par l'interprétation qu'il donne de cette « prélibation » sacerdotale. Le seul texte un peu précis que nous connaissions sur une coutume analogue en un autre pays de l'Extrême-Orient donne la même explication : Aux Philippines « there were also men who had for employment to ravish and take away the virginity of damsels ; and they took these to them and paid them to do it, considering it to be a hindrance and impediment, when they married, if they were virgins ». (De Morga, *The Philippine Islands*, 1609, édit. Hakl. soc., Londres, 1868, p. 304).

porte, on assemble une estrade élevée sur laquelle on met des figurines d'hommes et d'animaux en argile, tantôt plus de dix, tantôt trois ou quatre (1). Les pauvres n'en mettent pas. C'est là une ancienne coutume. On n'enlève le tout qu'au bout de sept jours. Le soir, avec palanquins, parasols et musique, on va chercher le bonze et on le ramène. Avec des soieries de diverses couleurs, on construit deux pavillons ; dans l'un s'assied la jeune fille et dans l'autre le bonze. On ne sait ce qu'ils se disent. Le bruit de la musique est assourdissant. Cette nuit-là, il n'est pas défendu de troubler la nuit. J'ai entendu dire que, le moment venu, le bonze entre dans l'appartement avec la jeune fille ; il la défiore avec la main et trempe ensuite sa main dans du vin. On dit que le père et la mère, les parents et les voisins s'en marquent ensuite tous le front ; on dit aussi qu'ils le goûtent. Les uns prétendent encore que le bonze s'unit réellement à la jeune fille, les autres que non. C'est que les Chinois ne sont pas facilement témoins de ces choses; aussi n'en sait-on pas l'exacte vérité. Quand le jour va poindre, on reconduit le bonze avec palanquins, parasols et musique. Il faut ensuite racheter la jeune fille au bonze par des présents d'étoffes et de soieries ; sinon, elle serait à jamais sa propriété et ne pourrait épouser personne d'autre. Ce que j'ai vu s'est passé la 6e nuit du 4e mois de l'année *ting-yeou* 丁酉 de la période *ta-tō* 大德 (1297). Auparavant, les parents dorment à côté de leur fille ; à partir de cette cérémonie, elle est exclue de l'appartement et va où elle veut, sans contrainte ni surveillance. Pour les mariages, on a bien la coutume de faire des présents en étoffes (2), mais c'est là une formalité sans grande importance. Beaucoup épousent une femme qu'ils ont eue d'abord comme maîtresse ; leur coutume n'en fait pas un sujet de honte ou d'étonnement. La nuit du *tchen-t'an*, il y a parfois dans une seule rue plus de dix familles qui accomplissent la cérémonie. Dans la ville ceux qui vont au-devant des bonzes ou des taoïstes se croisent par les rues ; il n'est pas d'endroit où l'on n'entende le bruit de la musique.

Les esclaves (3). — Comme serviteurs, on achète des sauvages qui font ce service. Ceux qui en ont beaucoup en ont plus de cent; ceux qui en ont peu en ont

---

(1) Ces figurines s'emploient encore parfois (cf. Moura, *Royaume de Cambodge*, I, 339-340). C'était sans doute une sorte de douaire symbolique des nouveaux époux. — Le grand pavillon, près de la maison de la fiancée s'appelle *rung riep kar prapon*, « hangar à l'usage du mariage » ; c'est le « *pandel* » des Hindous (Moura, *loc. laud.*).

(2) *Na-pi* 納幣. Cet envoi d'étoffes est si bien d'usage en Chine que *na-pi* a le sens de : « conclure un mariage » dans le *Dictionnaire* de Giles (no 8972). Selon le *Souei chou* (VIIe s.) (k. 82, *notice du Tchen-la*, p. 4 vo ss.), 娶婦者唯送衣一具 « ceux qui prennent femme n'envoient qu'un costume complet ». Il faut lire ces notices dans le *Souei chou* ; le *Pei che* 北史 (VIIe s.), qui le copie, a une leçon absurde qui s'est religieusement transmise d'historien en historien jusqu'à Ma Touan-lin ; Hervey de St-Denys, pour y échapper (*Ethnogr.* II, 480), traduit autre chose que ce que dit son texte.

(3) « Le Chinois ne mentionne que les esclaves achetés, provenant de tribus sauvages. Il devait y avoir aussi des esclaves pour dettes, des serfs descendants de rebelles ou de captifs. » (E. A.) — L'esclavage a subsisté au Cambodge, malgré l'influence du Bouddhisme. Cependant

de dix à vingt ; seuls les très pauvres n'en ont pas du tout. Les sauvages sont des hommes des solitudes montagneuses. Ils forment une race à part qu'on appelle les *Tchouang voleurs* (1) 撞賊. Amenés dans la ville, ils n'osent se montrer au dehors. Si dans une dispute on appelle son adversaire *Tchouang*, il sent la haine lui entrer jusqu'à la moelle des os ; tant ces gens sont regardés comme au-dessous de l'espèce humaine. Jeunes et forts, ils valent la pièce (2) une centaine de *pou* (3) ; vieux et faibles, de trente à quarante *pou*. Ils ne peuvent s'asseoir et se coucher que sous l'étage (4). Pour le service, ils peuvent monter à l'étage, mais alors ils s'agenouillent, font l'*añjali* (5), se prosternent, et ensuite peuvent s'avancer. Ils appellent leur maître *pa-t'o* 巴駝 et leur maîtresse *mi* 米 (6). *Pa-t'o* signifie père, et *mi* mère. S'ils ont commis une faute et qu'on les batte, ils courbent la tête sans oser faire le moindre mouvement. Mâles et femelles (7) s'accouplent entre eux, mais jamais le maître ne voudrait avoir de relations sexuelles avec eux. Quand un Chinois se trouve là-bas seul depuis longtemps et a une fois commerce avec quelqu'une d'entre ces femmes, si le maître l'apprend, il refuse le jour suivant de s'asseoir avec lui, parce qu'il a eu des relations avec une sauvage. Si l'une d'elles devient enceinte des œuvres de quelqu'un d'étranger à la maison et met au monde un enfant, le maître ne s'inquiète pas de savoir quel est le père, puisqu'il ne compte pas, et a profit au contraire à ce que ses esclaves aient des enfants : ce sont encore des serviteurs pour l'avenir. Si des esclaves s'enfuient, en les reprenant on les marque en bleu au visage. Parfois on leur attache un anneau de fer au cou pour les retenir ; d'autres ont de ces anneaux aux bras et aux jambes.

LE LANGAGE (8). — Ce pays a une langue spéciale. Quoique les sons soient assez voisins (de ceux de leur propre langue), les gens du Champa et du Siam ne la

---

l'affranchissement des esclaves était une œuvre pie que les inscriptions « modernes » rappellent souvent (cf. Aymonier, *Inscriptions modernes d'Angkor Vat*. J. A., nov.-déc. 1899, p. 501).

(1) « Cf. les *Tchong*, peuplade sauvage qui occupe les montagnes à l'ouest du Grand Lac (Aymonier, *Le Cambodge*, I, 25). » (L. F.) — Pour 獞賊, cf. *Man tsei* 蠻賊, les « *Man* voleurs », souvent employé dans le *Man chou* 蠻書 de *Fan Tchao* 樊綽 (IXe s.).

(2) Le texte emploie *mei* 枚, numéral des objets et non des individus.

(3) 布, pièce de toile.

(4) Les maisons cambodgiennes sont construites sur pilotis (cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 35).

(5) *Ho-tchang* 合掌 est l'expression qu'emploient les Chinois pour traduire le sanscrit *añjali*. Mais elle ne correspond pas exactement à la « coupe de l'añjali » *añjaliputa*. Les Bouddhistes chinois joignent la paume des mains ; c'est ce qu'exprime *ho-tchang*.

(6) Cf. *infra*, p. 157.

(7) *P'in* 牝 et *mou* 牡, qui désignent les mâles et les femelles des animaux. (Cf. *vā* et *ku* (Aymonier, J. A., avril-mai-juin 1883, p. 448.)

(8) « Les mots cités s'accordent pour la plupart avec ceux du cambodgien actuel : 1, *muy* ; 2, *pi* (**bi*) ; 3, *bei* (**pi*) ; 4, *buon* (**puon*) ; 5, *pram* ; 6, *pram muy* ; 7, *pram pil* ; 8, *pram*

comprennent pas. Un se dit *mei* 梅; deux, *pie* 別; trois, *pei* 卑; quatre, *pan* 般; cinq, *po-kien* 孛監; six, *po-kien-mei* 孛監梅; sept, *po-kien-pie* 孛監別; huit, *po-kien-pei* 孛監卑; neuf, *po-kien-pan* 孛監般; dix, *ta* 答; père, *pa t'o* 巴駝; oncle paternel, aussi *pa-t'o*; mère, *mi* 米; tante et toute dame d'âge respectable, également *mi*; frère aîné, *pang* 邦; sœur aînée, également *pang*; frère cadet, *pou-wen* 補温; oncle maternel, *tch'e-lai* 吃賴; mari de la tante paternelle, également *tch'e-lai* (1).

D'une façon générale, ils renversent l'ordre des mots (2). Ainsi, là où nous disons: celui-ci est de Tchang San 張三 le frère cadet, ils diront: le frère cadet de Tchang San; celui-là est de Li Sseu 李四 l'oncle maternel, ils diront: l'oncle maternel de Li Sseu. Autre exemple: ils appellent la Chine *Pei-che* 備世 (3); un fonctionnaire, *pa-ting* 巴丁 (4); un lettré (5), *pan-k'i* 班詰 (6). Or pour dire un fonctionnaire chinois, ils ne diront pas *pei-che pa-ting*, mais *pating pei-che*; pour dire un lettré chinois, ils ne diront pas *pei-che pan-k'i*, mais *pan-k'i pei-che*. Il en est ainsi généralement; c'est la règle capitale. Les mandarins ont leur style mandarinal de délibérations; les lettrés ont leurs conversations soignées de lettrés; les bonzes et les taoïstes ont leur langage de bonzes et de taoïstes; les parlers des villes et des villages différent (7). C'est absolument le même cas qu'en Chine.

Les sauvages (8). — Il y a deux sortes de sauvages. La première est celle des sauvages qui comprennent la langue courante; ce sont ceux qu'on vend dans les

---

bei; 9, *pram buon*; 10, *dap*; frère aîné, *baṅ* (**paṅ*); frère cadet *paón*. « Père se dit *àpuk* (**àbuk*), mais *patau* se trouve dans les dialectes aborigènes avec le sens de « chef ». « Mère » = *mdai*, mais *mi* ou *mé* dans la plupart des dialectes. « Oncle » = *mā*. Ce qui est dit de la syntaxe et des variétés de la langue est rigoureusement exact. » (L. F.) — Ainsi le nom seul de l'oncle maternel reste énigmatique.

(1) Le second *tch'e-lai* est une correction faite par nous. Le texte dit: 呼舅爲吃賴. 姑夫亦呼爲孛賴: « Ils appellent l'oncle maternel *tch'e-lai*; le mari de la tante paternelle, ils l'appellent aussi *p'o- lai* ». Or le deuxième terme doit être évidemment le même que le premier; *p'o-lai* nous a paru amené par le souvenir du *p'o-lai* (*Prah*) de la p. 149; c'est pourquoi nous avons restitué *tch'e-lai*.

(2) Ici commence cette étrange lacune du *Chouo feou* et du *Pien yi tien*, qui correspond exactement à une page double de notre texte. (Cf. notre introduction.)

(3) Ce nom ne nous rappelle rien de connu. — « Une inscription de Lolei, émanant du roi Yaçovarman (889-av. 910), dit que la terre protégée par lui était bornée par la frontière des Chinois (*cīna*) et par la mer (*I. S. C. C.*, LVI, p. 399). En khmèr moderne, chinois = *cĕn*. Chez les Chams, la Chine = *Lov nogar*, le pays de Lov (pron. Lô [o ouvert]). » (L. F.)

(4) Cf. p. 148.

(5) Le texte emploie le terme désignant aujourd'hui un « bachelier », *sieou-ts'ai* 秀才.

(6) *Paṇḍita*, (cf. p. 148).

(7) « Le vocabulaire employé varie souvent suivant la condition sociale des interlocuteurs. » (E. A.)

(8) « Comme de nos jours, ils se divisaient en soumis et insoumis. » (E. A.).

villes comme esclaves. L'autre sorte est celle des sauvages qui ne se plient pas à la civilisation et ne comprennent pas la langue. Cette espèce ne demeure pas dans des maisons; suivis de leur famille, ils errent dans la montagne, portant sur la tête une jarre d'argile. S'ils rencontrent un animal sauvage, ils l'abattent avec l'arc ou l'épieu, font jaillir le feu d'une pierre, cuisent la bête et la mangent en commun, puis ils repartent. Leur naturel est farouche et leurs poisons sont très dangereux. Dans leur propre bande, ils s'entretuent souvent (1). Depuis peu il y en a aussi qui cultivent le cardamome et le coton et tissent la toile. Mais leur toile est très grossière, et les dessins sont très irréguliers.

L'ÉCRITURE. — Les écrits ordinaires tout comme les textes officiels s'écrivent sur des peaux de cerfs, daims et autres teintes en noir (2). Suivant leurs dimensions en haut et en large, chacun les coupe à sa fantaisie. Ils se servent d'une poudre ressemblant à la « terre blanche » (3) de Chine et la moulent en bâtonnets appelés *souo* 梭 (4). Tenant en main ce bâtonnet, ils écrivent sur le parchemin des caractères qui ne s'effacent pas. Quand ils ont fini, ils se placent le bâtonnet sur l'oreille. Les caractères permettent aussi de reconnaître qui a écrit. Si on frotte avec quelque chose d'humide, ils s'effacent. La plupart des caractères ressemblent énormément à ceux des Ouigours 回鶻 (*houei-hou*) ; on écrit toujours de gauche à droite et non de bas en haut. J'ai entendu dire à Ye-sien Hai-ya 也先海牙 (5) que leurs lettres se prononcent presque comme celles des Mongols 蒙古 ; deux ou trois seulement ne concordent pas. Jadis ils n'avaient pas de sceaux. Pour leurs pétitions, les gens ont des boutiques d'écrivains publics où on les rédige.

---

(1) Ici reprennent les textes du *Chouo feou* et du *Pien yi tien*, et par conséquent la traduction de Rémusat.

(2) Cf. ce que les eunuques du XVe s. disent de l'écriture chame : « Leur écriture est formée en peignant en blanc sur des peaux. — *Note.* — Ils se servent de peaux de moutons tannées finement, ou d'écorce d'arbre noircie au feu et sur lesquelles ils écrivent au moyen de crayons trempés dans un pigment blanc ». (Mayers, *China Review*, III, 323). On ne se sert plus de parchemin au Cambodge.

(3) *Po-ngo* 白堊.

(4) « *Dey sâ pon*, terre blanche molle que les indigènes délaient dans l'eau et utilisent en peinture pour obtenir les blancs (Aymonier, *Dictionn.*, p. 294). »(A. C.) — « Les bâtonnets *souo* de terre blanche semblent être le *ti sa* (pron. *dei sa*) « terre blanche » « craie » des Cambodgiens. » (E. A.) — Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 42.

(5) Ce membre de phrase, où le nom embarrassait sans doute, est sauté par *T'ao-Tsong-yi* 陶宗儀 (XIVe s.), aussi bien dans son *Chouo feou* (d'où la même omission dans le *Pien yi tien* et dans Rémusat) que dans son *Chou che houei yao* 書史會要 (paragraphe reproduit dans le *P'ei wen tchai chou houa p'ou*, k. 2, p. 13). — Nous n'avons pas retrouvé le personnage dont il s'agit. Le nom est évidemment mongol. *Ye-sien* entre dans le nom de *Ye-sien timour* 也先帖木兒, frère cadet de *T'o-t'o* 脫脫, l'auteur de l'*Histoire des Song*. (*P'ei wen tchai chou houa p'ou*, k. 38, p. 1). *Hai-ya* entre dans le nom de *Ali Hai-ya* 阿里海牙, souvent mentionné dans les *Mémoires sur l'Annam* (trad. Sainson ; voir *l'index*) ; etc.

Le jour de l'an et les saisons. — Toujours ils choisissent leur 1er mois dans le 10e mois chinois. Ce 1er mois s'appelle *kia-tō* 佳得 (1). En avant du palais on assemble une grande estrade pouvant contenir plus de mille personnes. On la garnit entièrement de lanternes et de fleurs. En face et à environ vingt *tchang*, on réunit des montants de bois et on les assemble en des échafaudages élevés, de la forme des mâts pour la construction des stûpas (2), et hauts de plus de vingt *tchang*. Chaque nuit on en construit trois ou quatre, ou cinq ou six. Au sommet on place des fusées et des pétards. Ces dépenses sont supportées par les provinces et les maisons nobles. La nuit tombée, on prie le souverain de venir assister au spectacle. On fait partir fusées et pétards. Les fusées se voient à plus de cent *li*; les pétards sont gros comme des pierriers, et leur explosion ébranle toute la ville. Mandarins et nobles prennent part à la fête avec des cierges et de l'arec; leurs dépenses sont considérables. Le souverain invite aussi au spectacle les ambassadeurs étrangers. Il en est ainsi durant quinze jours, et puis tout cesse. Chaque mois il y a une fête. Au quatrième mois, ils « jettent la balle » (3). Au neuvième, c'est le *ya-lie* 壓獵; le *ya-lie* consiste à rassembler dans la ville la population de tout le royaume et à la passer en revue devant le palais (4). Le cinquième mois, on « va chercher l'eau des Buddhas »; on rassemble les Buddhas de tous les points du royaume, on apporte de l'eau, et en présence du souverain on les lave (5). On « fait naviguer des bateaux sur la terre ferme » (6); le prince monte à un belvédère pour assister à la fête. Au septième mois, on « brûle le riz ». A ce moment le nouveau riz est mûr, on va le chercher en dehors de la porte du Sud et on le brûle en l'honneur du Buddha. D'innom-

---

(1) « Le premier mois était donc le *kartika* (*katik*, pron. actuell. *kādāk*) des Khmêrs (octobre-novembre). » (E. A.) — Sur toutes ces fêtes, cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, p. 45-47. — *Katik* nous paraît bien répondre phonétiquement à la transcription chinoise, et le dixième mois de l'année chinoise tombe, *grosso modo*, en novembre. Mais, actuellement « le premier mois cambogien est *cét* (sk. *caitra*) correspondant à mars-avril. La fête du nouvel an (*bon cŏl chnam*) consiste surtout aujourd'hui à élever de petits stûpas de sable (*phnom khsàc*) et à ondoyer les statues du Buddha. Les fusées et les pétards continuent à jouer le principal rôle dans les fêtes cambodgiennes; on les dispose sur de hauts échafaudages de bambou. Les bonzes sont les grands artificiers du pays. Les fêtes des 4e, 5e, 7e, 8e et 9e mois décrites ici ne sont plus en usage ; mais il est exact que les Cambodgiens ont traditionnellement une fête spéciale à chaque mois. » (L. F.) — Selon les eunuques du XVe s., l'année javanaise commençait au 10e mois (cf. Mayers, *China Review*, IV, 178). Le début même de l'année cambodgienne n'est pas absolument fixe (Aymonier, *Le Cambodge*, I, 43).

(2)? 如造塔撲竿之狀.

(3) *P'ao-kieou* 拋毬.

(4) 壓獵者聚一國之衆皆來城中. 教閱於國宮之前.

(5) Notre traduction n'est peut-être pas bien exacte. Le texte dit : 五月則迎佛水, 聚一國遠近之佛皆送水與國主洗身. Peut-être « royaume » = *nagara*, la « Ville » et ses faubourgs. (Cf. p. 142).

(6) *Lou ti hing tcheou* 陸地行舟. Il doit s'agir des régates, mais le texte est-il altéré? *Lou ti hing tcheou* est une expression proverbiale en chinois pour désigner quelque chose d'impossible (Cf. le *Dictionnaire* de Giles, no 7432).

brables femmes se rendent à cette cérémonie en char ou à éléphant, mais le roi n'y va pas. Le huitième mois, il y a le *ngai-lan* 挨藍 ; *ngai-lan*, c'est « danser ». On choisit des musiciens de talent qui chaque jour viennent au palais faire le *ngai-lan*; il y a aussi des combats de porcs (1) et d'éléphants. Le prince invite les ambassadeurs étrangers à y assister. La fête dure dix jours. Je ne me rappelle plus bien ce qui concerne les autres mois.

Dans ce pays, il y a des gens qui entendent l'astronomie (2), et peuvent calculer les éclipses du soleil et de la lune. Mais pour les mois longs et courts (3), ils ont un système très différent du nôtre. Eux aussi sont obligés d'avoir des années embolismiques, mais ils n'intercalent que le neuvième mois (4); je n'en sais pas la raison. Chaque nuit se divise en quatre veilles seulement (5), sept jours font un cycle (6), c'est analogue à ce que les Chinois appellent *k'ai pi kien tch'ou* 開閉建除 (7). Ces barbares n'ont ni « nom de famille » ni « nom personnel » (8), et ne tiennent pas compte du jour de naissance. Mais pour beaucoup on fait un nom personnel du jour où il sont nés. Ils ont cette tradition que le deuxième jour est très fauste, le troisième indifférent, le quatrième néfaste, que tel jour on peut aller vers l'Est et tel jour on peut aller vers l'Ouest. Même les femmes savent faire ces calculs. Les douze animaux du cycle (9)

---

(1) Le *Pien yi tien* (k. 97, p. 17) signale au *Fou-nan* 扶南 les combats de coqs et de porcs.

(2) « Les astronomes cambodgiens sont appelés *hora*. » (L. F.)

(3) *Ta siao tsin* 大小盡; *ta tsin* et *siao tsin* désignent respectivement, chez les Chinois, les mois de 30 et de 29 jours.

(4) Ce qui revient à dire, puisque leur année commence au dixième mois, que le mois embolismique est toujours le dernier de l'année. Telle avait été l'ancienne habitude chinoise. « Au commencement de la dynastie des Han antérieurs, le mois intercalaire était toujours placé à la fin de l'année; comme l'année commençait au dixième mois, le mois intercalaire était donc toujours un second neuvième mois. » (Chavannes, *La chronol. chin. de l'an 238 à l'an 87 av. J.-C*, dans *T'oung pao*, VII, 2.) Mais telle n'est pas l'habitude cambodgienne; tout ce qu'il y a de vrai dans la remarque de Tcheou Ta-kouan, c'est que c'est toujours le même mois cambodgien qui est redoublé. « Tous les trois ou quatre ans, un mois est intercalé en dédoublant *āsāth* (*āṣāḍha*, le 4e mois, juin-juillet) en *prathamāsāth* (*prathamāṣāḍha*) et *tutiyāsāth* (*dvitīyāṣāḍha*) de sorte qu'il y a sept années de treize mois dans une période de 19 ans. » (Aymonier, *Le Cambodge*, I, 43.)

(5) « La nuit est divisée en cinq veilles (*yām*, sk. *yāma*). » (L. F.) — A la p. 175 où il est question de la 5e veille, Tcheou Ta-kouan a sans doute en vue les veilles chinoises.

(6) C'est-à-dire la semaine indienne dans laquelle chaque jour est désigné par le nom d'une des planètes. (Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I. 42.)

(7) « Les jours sont désignés par les douze signes de bon augure qui sont *kien* 建, *tch'ou* 除, *man* 滿, *p'ing* 平, *ting* 定, *tche* 執, *p'o* 破, *wei* 危, *tch'eng* 成, *cheou* 收, *k'ai* 開, *pi* 閉. Le premier jour de 1884 était désigné par le premier signe *kien* ; les jours suivants prennent les autres signes à la suite. » (Pierre Hoang, *A notice of the chinese calendar*. Zi-ka-wei, 1885, p. 21.) On voit que Tcheou Ta-kouan commence sa liste par les deux derniers caractères de celle du P. Hoang.

(8) *Sing* 姓; *ming* 名.

(9) *Che eul cheng siao* 十二生肖. — Ce texte jette un jour nouveau sur la question

correspondent à ceux de Chine ; mais les noms diffèrent. C'est ainsi que le cheval est appelé *pou-sai* 卜賽 (1); le coq, *louan* (2) 欒; le porc, *tche-lou* 直盧 (3); le bœuf, *ko* 箇 (4), etc. .

La justice. — Les contestations du peuple, même insignifiantes, vont toujours jusqu'au souverain. Autrefois ils n'avaient pas le châtiment de la bastonnade, mais seulement, m'a-t-on dit, des amendes pécuniaires. Dans les cas très graves, ils ne décapitent ni n'étranglent ; en dehors de la porte de l'Ouest, ils creusent une fosse, où ils mettent le criminel, et qu'ils remplissent ensuite de terre et de pierres bien tassées. Au-dessous vient l'ablation des doigts des pieds et des mains, ou l'amputation du bras. La débauche et le jeu ne sont pas défendus ; mais si le mari d'une femme adultère se trouve la surprendre en faute, il serre entre deux éclisses les pieds de l'amant qui ne peut supporter cette douleur, lui abandonne tout son bien, et alors recouvre sa liberté. Il y a aussi des trompeurs et des escrocs.

Si quelque mort est trouvé à la porte d'une maison, on le traîne avec des cordes en dehors de la ville dans quelque terrain vague ; mais rien n'existe qui

---

controversée de l'histoire du cycle des animaux au Cambodge. On sait qu'au Cambodge, comme chez les Chams et les Siamois, on se sert d'un cycle de douze années, désignées par les noms de douze animaux, qui se retrouve, dans le même ordre, en Chine. Chez les Chams seuls le nom des douze animaux est indigène. Chez les Cambodgiens et les Siamois les noms sont identiques et appartiennent à une langue qui n'est ni le siamois ni la cambodgien. (Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 43; II, 18.) Le système duodénaire, sa combinaison avec une série dénaire en un grand cycle de 60 ans, sont identiques au système chinois et nous croyons volontiers avec M. Aymonier que les noms, comme le système, sont venus par la Chine. Mais notre texte est intéressant en ce qu'il montre qu'à la fin du XIIIe siècle les Cambodgiens désignaient les années du cycle par des noms purement cambodgiens. Or à cette même époque les Siamois se servaient déjà des noms actuels. « Dans la plus ancienne inscription thaïe, celle de *Rāma Khomheng*, qui est de peu postérieure à 1292 A. D., les noms des animaux cycliques sont les mêmes qu'aujourd'hui : *maroṅ*, dragon; *kur*, porc; *mamee*, chèvre (*Mission Pavie, Etudes diverses*, II, 178 ss.). » (L. F.) Il nous semble donc probable que les noms actuels ne sont pas arrivés directement au Cambodge lors de l'importation du cycle duodénaire, mais qu'ils y sont venus au temps de la prépondérance au Cambodge du Siam où ils existaient déjà. En tout cas il n'est plus possible, comme le tentait M. Aymonier (*Les Tchames et leurs religions*, p. 34) de faire état de cette désignation des années cycliques au Champa par des noms indigènes pour y faire descendre l'introduction du cycle jusqu'après la conquête annamite; les *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* prouvent que ce n'est pas là un exemple isolé. — « Les noms actuels des douze années cycliques sont, au Cambodge : 1e *chlau*, bœuf; 2e *khàl*, tigre; 3e *thăs*, lièvre; 4e *roṅ*, dragon; 5e *msāṅ*, serpent; 6e *momi*, cheval; 7e *momê*, chèvre; 8e *rok*, singe; 9e *rokà*, coq; 10e *ča*, chien; 11e *kŏr*, porc; 12e *čut*, rat. » (L. F.) — Une vague association d'idées réunit encore la Chine et le cycle dans cette tradition chame rapportée par M. Aymonier (*loc. laud.*, p. 41) : « Le *Po Oclok* (*Allah*) créa sa forme, créa le corps de tous les animaux, puis régna en Chine où il apporta l'usage du cycle duodénaire ».

(1) « C. *sèh*, plus un préfixe. » (L. F.)

(2) « C. *măn*. » (L. F.)

(3) « C. *čruk*. » (L. F.)

(4) « C. *kó*. » (L. F.)

se puisse appeler une enquête sérieuse. Quiconque prend un voleur le peut séquestrer et violenter.

Ils ont encore un procédé excellent. Lorsque quelqu'un perd un objet et soupçonne d'être son voleur quelque autre qui s'en défend, ils font bouillir de l'huile dans une marmite. La personne soupçonnée y plonge la main. Si elle est coupable, sa main est toute brûlée ; sinon, la chair comme la peau gardent leur ancien aspect (1). Tel est le procédé des barbares.

Mais que deux familles soient en contestation sans qu'on sache qui a tort ou raison. Devant le palais, il y a douze petites tours de pierre (2). Chacun des deux adversaires s'assied sur l'une de ces tours. Au bas des deux tours sont les deux familles se surveillant mutuellement. Après un, deux, trois ou quatre jours, celui qui a tort finit par le manifester de quelque façon ; soit qu'il lui vienne des ulcères, des clous, qu'il attrape quelque catarrhe ou fièvre maligne. Celui qui a raison n'a pas le moindre malaise. Ils décident ainsi du juste et de l'injuste. C'est ce qu'ils appellent le « jugement céleste ». Telles sont les interventions surnaturelles en ce pays.

Les maladies. — Les gens sont souvent malades, ce qui tient beaucoup à leurs bains trop fréquents et à leurs incessants lavages de tête. Souvent ils guérissent d'eux-mêmes. Beaucoup de lépreux stationnent sur les routes, et bien que mangeant et couchant avec eux, les gens ne contractent pas leur maladie. C'est une maladie à laquelle on est fait dans le pays, à ce qu'on dit. Jadis un roi l'attrapa (3) ; il ne fut pas méprisé pour cela. A mon humble point de vue, ce sont les excès passionnels et l'abus des bains qui leur valent cette maladie (4). J'ai entendu dire que les Cambodgiens, à peine leurs désirs satisfaits, vont se baigner. De leurs dysentériques, il meurt au moins huit à neuf sur dix. On vend des drogues sur le marché, mais très différentes de celles de Chine, et que je ne connais pas du tout. Il y a aussi une espèce de sorciers qui exercent leurs pratiques sur les gens, et sont tout à fait risibles.

Les morts. — Pour leurs morts, ils n'ont pas de cercueils, mais seulement des sortes de nattes. Ils les couvrent d'un drap. Dans le cortège funéraire eux aussi emploient drapeaux, bannières, instruments de musique. Le long de la

---

(1) Cette même ordalie, où l'eau remplaçait l'huile, existait déjà au Fou-nan (*Pien yi tien*, ch. 97, p. 17.) Les ordalies étaient aussi pratiquées chez les Chams : la plus ordinaire consistait à traverser sans encombre la dangereuse « mare du Crocodile. » (Mayers, *China Review*, III, 323). « La coutume cambodgienne subsiste encore. » (E. A.)

(2) « Il y a, en effet, devant le palais royal, une douzaine de tours en briques. » (E. A.)

(3) « C'est le *sdac kŏmlĕn* « roi lépreux » que M. Aymonier propose d'identifier avec Yaçovarman (889-av. 910).(*Actes du* XIe *congrès des Orient.*, 2e sect., p. 211). » (L. F.)

(4) Le *Yu tsouan yi tsong kin kien* 御纂醫宗金鑑 établit aussi un rapport entre les bains et la lèpre (*T'oung-pao*, II, II, 157).

route ils sèment deux *pan* (1) de riz grillé. Arrivés en dehors de la ville, dans quelque endroit lointain et inhabité, ils abandonnent le corps et s'en vont. Ils attendent que des vautours, des chiens le viennent dévorer. Si le tout s'achève vivement, ils disent que leurs parents avaient des mérites, aussi ont-ils obtenu cette récompense ; si les animaux ne les mangent pas ou ne les mangent que partiellement, ils disent que leurs parents ont amené ce résultat par quelque faute. Maintenant, il y a aussi des gens qui se mettent un peu à brûler leurs morts ; ce sont tous des descendants de Chinois. Lors de la mort de leurs parents, les enfants ne mettent pas de vêtements de deuil, mais les fils se rasent la tête et les filles se coupent les cheveux au haut du front, à peu près grand comme une sapèque ; c'est là leur marque de piété filiale (2). Le souverain est enterré dans une tour (3), mais je ne sais si l'on enterre son corps ou seulement ses os (4).

---

(1) 兩 枡 炒 米. Quelle mesure est *pan* 枡? Cf. emploi analogue dans les œuvres de Tou Fou 杜 甫, cité *K'ang hi tseu tien. s. v.* 枡. Peut-être = 半 *pan,* cinq boisseaux. Cf. Corentin Pétillon, *Allusions littéraires,* I, 357.

(2) « Le deuil chez les Cambodgiens consiste à se raser la tête et à porter des vêtements blancs. » (L. F.)

(3) « La crémation des rois a lieu en très grande pompe ; leurs ossements sont gardés au palais dans une urne d'or, honorés par les fils à certains anniversaires ou cérémonies, puis placés par les petits-fils dans les *caiti* ou pyramides à reliquaires. » (Aymonier, *Le Cambodge,* I, 48.)

(4) Tout ce paragraphe ne donne certainement pas une représentation bien exacte de ce qu'étaient alors les rites funéraires du Cambodge, mais il faut rechercher ce qui, dans les coutumes du temps, tant en Chine qu'au Cambodge, peut expliquer cette insuffisance. D'abord il est certain que la crémation, qui aujourd'hui est presque de règle au Cambodge, y était déjà pratiquée au XIIIe siècle par des Cambodgiens de pure race. Dès le *Souei chou* (k. 82, p. 4 v° ss.) (VIIe s.), il est dit qu'au Cambodge, le mort est porté solennellement, puis « on le brûle avec des bois odoriférants, les cendres sont recueillies dans un vase d'or ou d'argent qu'on jette au courant de l'eau ; les pauvres parfois se servent d'une poterie qu'ils peignent 以五香木燒屍收灰以金銀瓶盛送於大水之內. 貧者或用瓦而以彩色畫之. » Mais ici apparaît le second mode funéraire, celui qui a si fort frappé Tcheou Ta-kouan, « il y en a aussi qui ne brûlent pas les morts, mais les conduisent dans la montagne et permettent aux bêtes sauvages de les dévorer : 亦有不焚送屍山中任野獸食者. » Désormais, les textes postérieurs ajouteront peu à ces données, sauf quelques cas d'abandon direct au fleuve. Les trois modes funéraires sont bizarrement appelés *houo tsang* 火葬 « enterrement par le feu », *niao tsang* 鳥葬 « enterrement par les oiseaux », *chouei tsang* 水葬 « enterrement par l'eau ». (Cf. De Groot, *Relig. syst. of China,* III, 1384 et ss.). Mais l'explication que semble donner le *Souei chou* que c'était la pauvreté qui amenait à abandonner les cadavres aux oiseaux de proie n'est pas suffisante. C'était faire œuvre pie, c'était imiter l'exemple du Buddha, qui donna sa chair pour sauver la vie d'un pigeon menacé ou d'une tigresse affamée, que de demander en mourant à être abandonné aux bêtes sauvages. Le Cambodge en a vu au XIXe siècle un exemple illustre: « Après la mort du roi Ang-Duong (1859), on coupa, suivant le désir qu'il en avait exprimé quelques instants avant sa mort, les chairs de son corps en petits morceaux et on les servit dans des plats d'or aux oiseaux de proie. » (Moura, *Le Royaume du Cambodge,* I, 354.) Les trois modes de « sépulture » ne sont pas d'ailleurs incompatibles ; quand les vautours ont achevé leur funèbre repas, les ossements peuvent être

L'AGRICULTURE. — En général, on fait en ce pays de trois à quatre récoltes par an. Toute l'année ressemble à nos cinquième et sixième mois. On n'y connaît ni gelée blanche ni neige. La moitié de l'année il pleut; la moitié de l'année, il ne pleut pas du tout. Du quatrième au neuvième mois, il pleut tous les jours dans l'après-midi. Les eaux du Grand Lac s'élèvent à sept et huit *tchang*. Les grands arbres sont noyés; à peine leur cime dépasse. Ceux qui habitent au bord de l'eau se retirent dans la montagne. Du dixième au troisième mois il ne tombe pas une goutte d'eau. Le Grand Lac n'est alors accessible qu'aux petites barques; aux endroits profonds, il n'a guère que trois à cinq pieds. Les gens redescendent alors. Les cultivateurs calculent le moment où le riz est mûr, le temps de la crue, la limite qu'elle atteindra, et, suivant la terre qu'ils ont, ils ensemencent. Pour labourer, ils n'emploient pas de bœufs.

---

incinérés (et ce dut être le cas pour Ang-Duong); après quoi tout ossement ayant encore quelque consistance est, s'il s'agit du souverain, recueilli dans une urne en or; les cendres et les résidus de toute espèce provenant du bûcher sont portés processionnellement au bord du fleuve et jetés dans l'eau. (Cf. Moura, *loc. laud.*)

Ces coutumes n'étaient pas particulières au Cambodge; on les retrouve dans toute l'Indo-Chine et l'Insulinde. Au Tche-t'ou 赤土, on érigeait le bûcher au beau milieu du fleuve; à un moment donné, tout s'écroulait dans l'eau (Hervey de St-Denys, *Ethnogr.*, II, 470); au Lin-yi 林邑 (Champa), après la crémation, les restes du roi étaient jetés à la mer dans un vase d'or, ceux des grands officiers à l'embouchure du fleuve dans un vase d'argent, ceux des particuliers en simple eau courante dans un vase de terre (*id.*, 424). Au Touen-Souen 頓遜, on n'attendait même pas que les malades fussent morts pour les abandonner à la voracité de grands oiseaux « semblables à l'oie » (*id.*, p. 446, et *San ts'ai t'ou houei*, reprod. *Pien yi tien*, k. 99, ch. du *Touen-souen*, p. 3). A Java, selon les eunuques du XVe s., « il y avait trois modes de funérailles : incinérer, jeter au fleuve, abandonner aux chiens »; c'est presque mot pour mot ce que dit Raffles (*History of Java*, I, 364), « par le feu, *óbong;* par l'eau, *árung*; par l'exposition, *setra* ». A Siam, le *Ying yai cheng lan* (XVe s.; cité *Pien yi tien*, k. 101, ch. du Siam, p. 7 v°) et le *Ming wai che* 明外史 (*loc. laud*, p. 23) mentionnent l'abandon des pauvres à des « oiseaux de couleur d'or ». Ribadeneyra (*Historia de las Islas de l'archipelago*, Barcelona, 1601, p. 182) remarquait avec horreur qu'à Siam les gens croyaient faire acte de piété en jetant leurs défunts au fleuve, où les crocodiles et les alligators les mangeaient, ou en les abandonnant près des temples, où les oiseaux de proie les dévoraient. De La Loubère (*Description du Royaume de Siam*, éd. 1714, Amsterd. I, 378) attribuait cette coutume à la pauvreté : « ceux qui n'ont pas même de quoi payer les talapoins, croyent faire assez d'honneur à leurs parents morts, de les exposer à la campagne en lieu éminent, ou sur un échaffaut où les vautours et les corneilles les dévorent ».

Ainsi l'enterrement proprement dit est le moins fréquent des modes de sépulture en ces pays pénétrés de civilisation hindoue. Mais c'est au contraire l'usage dominant en Chine. Comment se fait-il donc que ce soit précisément des descendants de Chinois qui, selon Tcheou Ta-kouan, pratiquent au Cambodge la crémation? Ne semblerait-il pas que si Tcheou Ta-kouan mentionne si longuement l'exposition des morts, passe au contraire si vite sur les incinérations dont il fut certainement témoin, et les attribue à des descendants de compatriotes, c'est que le premier mode était nouveau pour lui, tandis que le second lui était tout à fait familier? M. De Groot (*Religious system of China*, III, pp. 1391-1417) a étudié avec sa grande autorité l'histoire de l'incinération en Chine. D'origine essentiellement buddhique, et contraire aux principes fondamentaux de la religion chinoise, l'incinération fut fréquemment pratiquée en Chine sous la dynastie mongole (1260-1368), mais encore, selon M. De Groot,

Leurs charrues, faucilles et houes sont de même genre que les nôtres, mais d'une construction différente. Ils ont aussi des champs naturels où la récolte vient sans semailles. Quand l'eau monte jusqu'à un *tchang*, le riz aussi croît d'autant ; je pense que c'est là une espèce spéciale (1).

Pour fumer leurs terres et cultiver les légumes, ils ne font pas usage de fumier animal ; ils le dédaignent comme impur. Les Chinois qui habitent là-bas ne leur en parlent pas, et je crois qu'ils regarderaient comme vils les procédés de fumure des Chinois. Par deux ou trois familles ils creusent une fosse qu'ils recouvrent d'herbe ; quand elle est pleine, ils la comblent et en creusent une autre ailleurs. Après être allés aux lieux, ils se rendent à l'étang pour se laver avec la main gauche ; car la droite est réservée pour prendre la nourriture (2). Quand ils voient des Chinois qui se servent de papier (3), ils se moquent d'eux et leur ferment les portes Il y a aussi des femmes qui urinent debout (4) ; c'est ridicule.

CONFIGURATION PHYSIQUE. — Après l'entrée de Tchen-p'ou, ce sont de tous côtés les épais fourrés de la forêt basse ; les larges estuaires du grand fleuve s'étendent sur des centaines de *li* ; partout les ombrages profonds, les couverts luxuriants des vieux arbres et des longs rotins. Les cris des animaux s'y mêlent.

---

sans avoir jamais été acceptée par la masse du peuple. « De telles méthodes, entraînant, comme elles le font, la destruction rapide du corps, n'ont jamais pris dans l'Empire la situation de coutumes établies » (*loc. laud.*, p. 1384). La thèse ne comporterait-elle pas quelques restrictions ? S'il est un trait des coutumes chinoises qui ait tout spécialement frappé Marco Polo, c'est bien la crémation. Les gens sont idolâtres, se servent de papier-monnaie et brûlent leurs morts, voilà les trois caractéristiques qui reviennent dans la description de presque toutes les provinces de l'Empire. Sans doute, Marco Polo, habitué à nos enterrements d'Europe, devait surtout remarquer en Chine ce qui heurtait ses idées habituelles ; il n'en reste pas moins qu'il n'eût pas signalé avec cette constance la coutume de l'incinération si elle n'eût été alors fréquente en Chine au point d'y être peut-être dominante. Tel dut au moins être le cas pour certaines provinces. M. De Groot a remarqué qu'au Tchö-kiang et au Kiang-si, l'habitude de la crémation semblait avoir poussé quelques racines profondes. Au Tchö-kiang notamment, en dépit de toute une campagne de la classe mandarinale, les cercueils sont souvent « laissés en champ ouvert », puis brûlés avec le cadavre qu'ils renferment. Et comme Van Braam Houckgeest, passant par le pays en 1795, en demandait la cause, on lui répondit par cette même raison qui s'oppose aux enterrements dans une partie du Cambodge, que les terres étaient « si basses, qu'on ne pouvait pas inhumer les corps parce qu'ils seraient dans l'eau ». (Cf. De Groot, *loc. laud.*, pp. 1397, 1409, 1414, 1416.) Or Tcheou Ta-kouan est précisément du Tchö-kiang, et ce nous est une confirmation des renseignements de M. De Groot, qu'il ait ainsi supposé descendants de Chinois tous les Cambodgiens célébrant les mêmes rites funéraires que ceux usités dans son pays natal.

(1) « Le riz aquatique est bien noté ; en effet sa tête surnage constamment, quelle que soit la rapidité et la hauteur de la crue. » (E. A.)

(2) Cette distinction de la main droite pure, de la main gauche impure est notée par les Chinois dans tout ce groupe de pays hindouisés en Indo-Chine et en Insulinde.

(3) Les voyageurs arabes du IXe siècle s'en étonnaient déjà. (Cf. Reinaud, *Relation*, I, 23, 56.)

(4) C'est en Chine l'usage pour les hommes ; les Arabes, qui s'accroupissent, prêtaient à ce sujet aux Chinois une habitude assez bizarre chez les grands. (Cf. Reinaud, *Relation*, I, 118).

A mi-route dans le fleuve, on voit pour la première fois la plaine immense, sans un pouce de bois. Aussi loin qu'on regarde, ce ne sont qu'abondantes céréales. Les buffles sauvages s'y assemblent par centaines et par milliers. Ce sont ensuite des lignes de bambous s'étendant sur des centaines de *li*. Les tiges de ces bambous ont des épines, et le goût de leurs pousses est très amer. Aux quatre points de l'horizon il y a de hautes montagnes (1).

PRODUCTIONS. — Dans les montagnes, il y a beaucoup de bois étranges. Là où il n'y a pas de bois, les rhinocéros et les éléphants s'assemblent et vivent. Les oiseaux rares, les animaux curieux sont innombrables. Les plus précieuses productions sont les plumes de martin-pêcheur (2), l'ivoire, la corne de rhinocéros (3), la cire d'abeille ; plus ordinaires sont le *kiang tchen* 降眞 (4), le cardamome, le *houa-houang* 畫黃 (5), le *tseu-keng* 紫梗 (6) l'huile de *ta-fong-tseu* 大風子油 (7).

Le martin-pêcheur est assez difficile à prendre. Dans les forêts épaisses il y a des étangs, et dans les étangs des poissons. Le martin-pêcheur sort du bois pour prendre des poissons. Caché sous des feuilles, le Cambodgien se tapit au bord de l'eau. Il a dans une cage une femelle pour attirer le mâle, et à la main un petit filet. Il attend que l'oiseau vienne, et il le prend sous le filet. Certains jours il en prend trois ou cinq, parfois pas un de toute la journée.

Ce sont les montagnards qui recueillent l'ivoire. On a deux défenses par éléphant mort. On disait jadis que l'éléphant perdait annuellement ses défenses ; cela n'est pas. L'ivoire provenant d'un animal tué à l'épieu est le meilleur. Vient ensuite celui que l'on trouve peu après que la bête est morte de mort naturelle. Le moins estimé est celui qu'on trouve dans la montagne bien des années après.

---

(1) « A part la dernière phrase, qui paraît se rapporter à d'autres parties du Cambodge, tout ce paragraphe décrit bien le delta du Grand-Fleuve, la Cochinchine française actuelle. » (E. A.)

(2) On connaît ces bijoux si chatoyants, aux reflets d'émaux, que l'on fabrique à Canton en collant sur métal des plumes minuscules de martins pêcheurs.

(3) La corne de rhinocéros entre dans la composition de certaines médecines ; les voyageurs arabes notent qu'on en fabriquait en Chine des ceintures atteignant un prix fabuleux. (Reinaud, *Relation*, I, 29, 34, 36.)

(4) *Myristica iners*. (Cf. Smith, *Contribut. towards the Materia Medica*..., Changhai, 1871, in-8°, p. 128 ; Schlegel, *T'oung pao*, II, 11, 127.)

(5) Le *houa-houang* nous est inconnu. La description qui en est donnée plus loin ne permet guère d'accepter la leçon du *Pien yi tien* et de Rémusat : *kiang-houang* 薑黃, « turmeric », racines séchées du *Curcuma longa* (Smith, *s. v. turmeric*). Mais on peut songer à la gomme gutte, *t'eng-houang* 藤黃 qui est un des produits souvent cités par les Chinois à propos du Cambodge, et dont le nom anglais, *gamboge*, est identique au nom même du pays. (Yule, *Hobson-Jobson*, *s. v. Cambodia*).

(6) *Tseu-keng* est le nom d'une laque de qualité inférieure, produite par une *Erythrina* (légumineuse) (Smith, *Materia Medica*., p. 107).

(7) L'huile *ta-fong-tseu* est l'huile des « *graines de Lucrabau* » (*Gynocadia odorata*), (Smith, *s. v. Lucrabau seeds*).

La cire d'abeille se trouve dans les arbres pourris des villages. Elle est produite par des insectes ailés au corselet fin comme celui des fourmis. Les Cambodgiens la leur prennent. Chaque bateau peut en recevoir de deux à trois mille gâteaux ; un gros gâteau pèse de 30 à 40 livres ; un petit, pas moins de 18 à 19 livres.

La corne de rhinocéros blanche et veinée est la plus estimée; la qualité inférieure est noire.

Le *kiang-tchen* vient dans les forêts profondes: Les barbares se donnent beaucoup de mal pour le couper; c'est le cœur d'un arbre, et autour il y a jusqu'à huit et neuf pouces d'aubier ; les petits arbres en ont au moins quatre à cinq pouces.

Le cardamome est cultivé dans la montagne par les sauvages.

Le *houa-howng* est la résine d'un arbre. Les Cambodgiens incisent l'arbre un an à l'avance. Ils laissent suinter la résine et ne la recueillent que l'année suivante.

Le *tseu-keng* vient dans les branches des arbres. Il ressemble au *sang-ki-cheng* 桑寄生 (1). Il est difficile à se procurer.

L'huile *ta-fong-tseu* provient de la graine d'un grand arbre. Le fruit ressemble à un coco, et contient des dizaines de graines.

Le poivre se trouve aussi parfois. Il pousse autour des rotins et s'enlace comme l'herbe verte 綠草子. Celui qui est vert-bleu est le plus amer.

COMMERCE. — Dans ce pays ce sont les femmes qui s'entendent au commerce. Aussi un Chinois qui en arrivant là-bas prend femme profite-t-il en plus de ses aptitudes commerciales. Ils n'ont pas de boutiques permanentes, mais se servent d'une espèce de natte qu'ils étalent par terre. Chacun a sa place. J'ai entendu dire qu'on payait au mandarin la location de la place. Dans les petites transactions, on paie en riz, céréales, objets chinois; vient ensuite le drap ; dans les grandes affaires, on se sert d'or et d'argent.

D'une façon générale, les gens de ce pays sont extrêmement simples. Quand ils voient un Chinois, ils lui témoignent une crainte respectueuse et l'appellent Fo (Buddha). Dès qu'ils l'aperçoivent, ils se jettent à terre et se prosternent. Depuis quelque temps certains trompent les Chinois et leur font tort. Cela tient au grand nombre de ceux qui y sont allés.

LES MARCHANDISES CHINOISES QU'ON DÉSIRE AU CAMBODGE. — Ce pays ne produit, je crois, ni or ni argent; ce qu'on estime le plus est l'or et l'argent chinois, et ensuite les soieries bigarrées légères à double fil. Après ces produits viennent

---

(1) Le *sang-ki-cheng*, ou *sang-chang-ki-cheng* 桑上寄生 est, comme son nom l'indique, un parasite du mûrier. (Cf. Smith., *loc. laud.*, s. v. *mulberry-epiphyte.*)

l'étain de Tchen-tcheou 眞州 (1), les plateaux en laque de Wen-tcheou (2), les porcelaines bleues de Ts'iuan-tcheou 泉州 (3), le mercure, le vermillon, le papier, le soufre, le salpêtre, le santal, la racine d'iris (4), le musc, la toile de chanvre, la toile de *houang-ts'ao* 黃草, les parapluies, les marmites de fer, les plateaux de cuivre, les *chouei-tchou* (5), l'huile d'*aleurites*, les cribles, les peignes de bois, les aiguilles. Encore plus communes sont les nattes de Ming-tcheou (6). Ce qu'ils désirent surtout se procurer, ce sont des fèves et du blé ; mais l'exportation en est prohibée (7).

Plantes. — Seuls le grenadier, la canne à sucre, les fleurs et racines de lotus, le taro, la pêche, la banane et le *hiong* 芎 (8) leur sont communs avec la Chine. Le *letchi* et l'orange sont de même forme, mais acides. Toutes les autres plantes ne se voient jamais en Chine. Les espèces d'arbres sont nombreuses, les fleurs encore plus abondantes, ayant le parfum et la beauté. Les fleurs aquatiques sont de mille espèces, mais j'ignore leurs noms. Quant aux pêchers (9), pruniers communs, abricotiers, pruniers *mume*, pins, cyprès, sapins, genévriers, poiriers, jujubiers, peupliers, saules, cannelliers, orchidées, chrysanthèmes, ils n'en ont pas. Au premier de l'an (chinois), il y a déjà en ce pays des fleurs de lotus.

Oiseaux. — Parmi leurs oiseaux, le paon, le martin-pêcheur, le perroquet sont inconnus en Chine. Les autres, comme le faucon, le corbeau, l'aigrette, le moineau, le cormoran, la cigogne, la grue, le canard sauvage, le serin, nous les

---

(1) Tchen-tcheou était sous les Song le nom du district de Yi-tcheng 儀徵 de la préfecture de Yang-tcheou 揚州 au Kiang-sou (Playfair, *Cities and towns of China*, no 8541).

(2) Sur Wen-tcheou, cf. p. 137.

(3) Ts'iuan-tcheou, célèbre au moyen âge sous le nom de *Zaytoun*, se trouve au Fou-kien, par 24° 56' de Lat. N. et 118° 51' de Long. E. de Greenwich. (Playfair. *loc. laud.*, no 1499.)

(4) *Po-tche* 白芷, *Iris florentina* (Smith, *Materia medica, s. v.*).

(5) 水珠, m.-à-m. « perles d'eau » ; nous ne savons pas de quelles perles il s'agit. Le *Pien yi tien* écrit 木珠 *mou-tchou*, qui doit être dû à une pure confusion graphique (水 et 木).

(6) Cf. p. 141.

(7) Les Chinois se sont toujours opposés aux exportations de céréales. Mentionnons, *ex. gr.*, que le traité conclu le 13 septembre 1871 entre la Chine et le Japon (reproduit par Cordier. *Hist. des relat.*, I, 401) stipule l'interdiction générale d'exporter le riz (art. xxi), et l'interdiction d'exporter de Poung-chau et de Nieou-tchouang des tourteaux de haricots (art. xxii).

(8) Le *hiong* est une plante médicinale employée en décoction pour purifier le sang. (Giles, *Dictionary*, no 4698).

(9) Il y a donc évidemment quelque erreur dans la première phrase de ce paragraphe, où il est dit que la pêche se trouve au Cambodge. Mais nous n'avons aucune raison de proposer une autre leçon.

avons tous. Il leur manque la pie, l'oie sauvage, le loriot, le *tou yu* 杜宇 (1), l'hirondelle, le pigeon.

Animaux. — Comme animaux, ils ont le rhinocéros, l'éléphant, le bœuf sauvage et le « cheval de montagne » 山馬, qui ne se trouvent pas en Chine. Il y a en grande abondance des tigres, panthères, ours, sangliers, cerfs, daims, chevrotins, gibbons, renards ; il n'y a que peu de lions (2), de *sing-sing* 猩猩 (3) et de chameaux (4). Il est inutile de nommer les poules, canards, bœufs, chevaux, porcs, moutons. Les chevaux sont très petits. Les bœufs abondent. Les gens montent sur les bœufs vivants, mais morts ils ne les mangent ni ne les écorchent. Ils attendent qu'ils pourrissent, pour cette raison que ces animaux ont dépensé leurs forces au service de l'homme. Ils ne font que les atteler aux charrettes. Jadis il n'y avait pas d'oies ; depuis peu ils ont cette espèce, grâce à des marins qui l'ont apportée de Chine. Ils ont des rats gros comme des chats, et aussi une espèce de rats dont la tête ressemble absolument à celle d'un tout jeune chien.

Plantes potagères. — Comme plantes potagères, ils ont les oignons, la moutarde, le poireau, l'aubergine, la pastèque, la citrouille, le *wang-koua* 王瓜 (5), le *hien-ts'ai* 莧菜 (6) ; ils n'ont ni rave, ni laitue, ni chicorée, ni épinards. Ils ont des courges dès le premier mois de l'année. Les plants de courge durent plusieurs années. L'arbre à coton arrive à dépasser en hauteur les maisons. Il dure plus de dix ans. Il y a beaucoup de légumes dont j'ignore le nom ; il y a aussi beaucoup de plantes comestibles aquatiques.

Poissons et reptiles. — Parmi les poissons et tortues, c'est la carpe noire qui est en plus grande abondance. Très abondants aussi sont les carpes bâtardes, le *ts'ao-yu* 草魚. Il y a des « poissons crachants » (*t'ou-pou-yu* 吐哺魚) (7) ;

---

(1) Nous ne savons quel oiseau est exactement le *tou-yu*. Ce nom est porté dans l'histoire légendaire de la Chine par un descendant de l'Empereur Jaune qui vivait sous les Tcheou et fut métamorphosé en engoulevent. (Cf. Giles, *Biograph. Diction.*, no 2071.)

(2) Le lion a tout à fait disparu, et on voit par un passage de la p. 177 qu'une peau de lion était alors un objet royal.

(3) Le *sing-sing* est un animal de l'Indo-Chine, une sorte de grand singe auquel les Chinois attribuaient des pouvoirs merveilleux, et qui dévorait les hommes. On ne sait quel animal a donné naissance à ces légendes. Voir une note à son sujet dans les *Mémoires sur l'Annam* (trad. Sainson, p. 540).

(4) Il n'y a pas de chameaux au Cambodge. M. Schlegel, à propos d'un passage de l'*Histoire des T'ang* où il était question de chameaux (橐駝) à Sumatra, et qui étaient employés au labour, a déjà proposé d'y voir le bœuf à bosse, le zébu (*T'oung-pao*, II, p. 178-179).

(5) *Thladanthia dubia* (Giles. *s. v.* 瓜).

(6) *Chenopodium rubrum* (Smith, *Materia Medica*, p. 59).

(7) Le « poisson qui crache » est sans doute un de ces dauphins d'eau douce (*Planistidae*) qui habitent les fleuves des pays chauds. Ils laissent souvent échapper par leurs évents de l'air

les gros pèsent au moins deux livres. Nombre de poissons existent dont j'ignore le nom. Tous ces poissons se trouvent dans le Grand-Lac ; mais il y a aussi nombre de poissons de mer de toutes espèces, des anguilles, des congres. Les Cambodgiens ne mangent pas les grenouilles ; aussi à la nuit pullulent-elles sur les routes. Tortues et iguanes sont gros comme un *ho-tch'ou* 合苧, même les tortues à *lieou-tsang* 六藏 se mangent (1). Les crevettes de Tch'a-nan pèsent une livre et plus. Les pattes de tortues de Tchen-p'ou ont jusqu'à huit et neuf pouces. Il y a des crocodiles gros comme des navires, qui ont quatre pattes et ressemblent tout à fait au dragon, mais n'ont pas de cornes; leur ventre est très croustillant. Dans le Grand Lac on peut recueillir bivalves et céphalopodes. On ne voit pas de crabes. Je pense qu'il y en a, mais que les gens ne les mangent pas.

LIQUEURS FERMENTÉES. — Ils ont quatre sortes de vins. Le premier est appelé par les Chinois *vin de miel* (*mi-t'ang-tsieou* 密糖酒) ; ils emploient un ferment et composent ce vin d'une moitié de miel et d'une moitié d'eau. Le second est nommé par les Cambodgiens *p'eng-ya-sseu* 朋牙四 ; ils le font avec les feuilles d'un arbre. *P'eng-ya-sseu* est le nom des feuilles d'un arbre. Le troisième est fait de riz cru ou de restes de riz cuit ; ils l'appellent *pao-leng-kio* 包棱角. *Pao-leng-kio*, c'est le riz (2). La dernière espèce est le vin de sucre, *t'ang-kien-tsieou* 糖鑑酒 ; on le fait avec du sucre de canne. De plus, quand on pénètre dans le fleuve et qu'on suit la rivière, on a du vin de suc de *kiao* 茭漿酒 (3). Il y a une sorte de *kiao* qui pousse au bord de l'eau. On peut en faire fermenter le suc.

SEL, VINAIGRE, SOY, FERMENT. — Au Cambodge, il n'y a pas d'entraves à la préparation du sel. A Tchen-p'ou, Pa-kien 巳澗 (4) et autres lieux du bord de la mer, on l'évapore par cuisson. Dans les montagnes il y a aussi un minéral dont la saveur l'emporte sur celle du sel ; on le peut tailler et en faire des objets.

---

chargé de vapeur d'eau, ou chassent par ces évents ou la bouche l'eau qu'ils avalent en se jouant à la surface de l'eau. L'Iraouaddy possède un dauphin, l'*Orcella fluminalis*, qu'on rencontre peut-être aussi dans le Mékong. » (A. C.)

(1) Nous ne comprenons pas plus *ho-tch'ou* que *lieou-tsang*. Le texte dit : 龜鼈大如合苧雖六藏之龜亦充食用.

(2) « Dans *pao-leng-kio*, on croit reconnaître *angkâ*, jadis *ranko* (*leng-kio*) « riz décortiqué. » (E. A.) — Sur le vin de riz chez les Chams, cf. Mayers, *China Review*, III, 324.

(3) Il est dit p. 172 que les barques sont recouvertes de feuilles de *kiao*. Il n'y a aucun doute que le *kiao* ne soit la même plante que le *kajang* des Malais, plus complétement transcrit *kiao-tchang* 茭蓋, et qui sert à couvrir les maisons et à faire du vin. Le vin de *kajang* (*kiao-tchang-tsieou* 茭蓋酒) est l'objet d'une note du *Tong si yang k'ao* (1618) (k. 4, p. 4, à propos de Malacca). Sur l'emploi du *kajang* chez les Chams, cf. Mayers, *China Review*, III, 322.

(4) M. Aymonier propose d'y voir la région de Soc-Trang et Bac-Lieu (Cochinchine). C'est vraisemblable, mais non certain.

Les gens ne savent pas faire de vinaigre ; quand ils désirent rendre un liquide acide, ils se servent des feuilles de l'arbre *hien-p'ing* 咸平. Si l'arbre bourgeonne, on emploie les bourgeons ; si l'arbre est en graines, on emploie les graines. Ils ne savent pas davantage préparer le *soy*, faute de blé et de pois. Ils ne font pas de ferment de grains ; ils font leur vin avec du miel, de l'eau et des feuilles d'arbres ; ils emploient une sorte de liqueur vineuse, analogue à la vinasse blanche de nos villages.

Elève des vers a soie. — Les Cambodgiens n'élèvent pas de vers à soie et leurs femmes ignorent les travaux de couture. Ils ne savent tisser que la toile de coton. Encore ne peuvent-ils filer au rouet et font-ils leur écheveau à la main. Ils n'ont pas de métiers pour tisser ; ils se contentent d'attacher une extrémité (de la toile) à leur ceinture et continuent le travail à l'autre extrémité. Comme navette, ils n'ont que des morceaux de bambou. Récemment des Siamois se sont adonnés à l'élève des vers à soie ; mûriers et vers à soie viennent du Siam.

Il n'y a pas de ramie, mais seulement du *lo-ma* 絡麻 (1). Les Siamois se tissent avec leur soie des vêtements de tussor foncé. Les Siamoises savent coudre et repriser. Les Cambodgiens, quand leurs habits sont déchirés, prennent à gages des Siamoises pour les leur réparer.

Ustensiles. — Les gens de classe moyenne ont une maison, mais sans table, banc, bassine ou seau. Pour cuire le riz, ils se servent d'une marmite de terre ; pour préparer la sauce, ils emploient une poële de terre. Ils enterrent trois pierres pour faire leur foyer et se servent d'une noix de coco comme louche. Pour servir le riz, ils emploient des assiettes chinoises de terre ou de cuivre. Pour la sauce, ils se servent de feuilles d'arbres dont il font une petite tasse, qui, bien que pleine de jus, n'en laisse pas couler. Ils font aussi avec des feuilles de *kiao* 茭 (2) de petites cuillers pour puiser le jus et le porter à la bouche ; quand ils ont fini, ils les jettent. Il en est de même dans leurs sacrifices aux génies et au Buddha. Ils ont aussi à côté d'eux un bol d'étain ou de terre plein d'eau pour y tremper les mains ; c'est qu'ils n'emploient que leurs doigts pour prendre le riz, qui colle aux doigts et sans cette eau ne s'en irait pas. Ils boivent le vin dans des gobelets d'étain ; les pauvres emploient des écuelles de terre. Les maisons nobles ou riches emploient parfois des récipients d'argent, quelquefois même d'or. Dans ce pays, on emploie aux anniversaires nombre de vaisseaux en or, de dimensions et de formes variées. A terre, on étend des nattes de Ming tcheou, ou des peaux de tigre, de panthère, de cerf, de daim, ou des nattes de rotin. Depuis peu ils ont adopté des tables basses, hautes environ d'un pied. Pour dormir, ils n'emploient que des nattes et couchent sur les

(1) Sorte de chanvre.
(2) *Kajang* ; (cf. p. 170).

planches. Depuis peu il y en a qui se servent de lits bas, faits en général par des Chinois. Ils recouvrent leurs ustensiles de table avec une pièce d'étoffe; dans le palais du souverain on emploie des brocarts d'or, cadeaux des marchands étrangers. Pour le riz, ils n'emploient pas de meules, mais décortiquent dans des mortiers.

VOITURES ET PALANQUINS. — Leurs palanquins sont faits d'une pièce de bois qui est recourbée en sa partie médiane et se relève aux deux extrémités. On y sculpte des motifs de fleurs et on la revêt d'or et d'argent : c'est là ce qu'on appelle des supports de palanquin en or et en argent (1). A environ un pied de chaque extrémité, on enfonce un crochet, et avec des cordes on attache aux deux crochets une grande pièce d'étoffe repliée plusieurs fois. On se met dans cette toile et deux hommes portent le palanquin (2). En même temps que le palanquin, on emploie un autre objet, plus large qu'une voile de navire et orné de soies bigarrées; quatre hommes le portent et suivent la chaise en courant. Pour aller loin, on monte à éléphant, à cheval, en voiture. Les voitures sont semblables à celles des autres pays. Les chevaux n'ont pas de selles et les éléphants pas de banc pour s'asseoir.

BARQUES ET AVIRONS. — Les grandes barques sont faites de planches de bois dur. Les menuisiers n'ont pas de scies et ne travaillent qu'à la hache. Aussi une planche demande-t-elle beaucoup de bois et beaucoup de peine. Quiconque a à fabriquer un objet de bois ne se sert aussi que du ciseau. Il en est de même pour construire leurs maisons. Pour leurs bateaux ils emploient encore des clous de fer, et recouvrent les barques de feuilles de *kiao* 茭 (3) maintenues par des lattes d'aréquier. Un bateau de ce genre est appelé *sin-na* 新拏 ; il va à la rame. Ils emploient comme calfatage des graisses de poisson mêlées à de la chaux minérale. Les petites barques sont faites d'un grand arbre qu'on creuse en forme d'auge; on l'amollit au feu et on l'élargit par effort de pièces de bois ; aussi ces barques sont-elles larges au centre et effilées aux deux bouts. Elles n'ont pas de voile et peuvent porter plusieurs personnes ; on ne les dirige qu'à la rame. On les appelle *p'i-lan* 皮闌.

GOUVERNEMENTS VASSEAUX. — Il y a plus de quatre-vingt-dix gouvernements vassaux : Tchen-p'ou 眞浦 ; Tch'a-nan 查南 ; Pa-kien, 巴澗 ; Mou-leang

(1) Sur ces distinctions, cf. p. 147.

(2) Ce palanquin est encore en usage dans toute l'Indo-Chine. Il est mentionné avec son dais dans le *Ling wai tai ta* (XIIe s.) (k. 10, p. 14 v°) sous le nom annamite (?) de *ti-ya* 抵鴉. Racontant l'arrivée de l'ambassade annamite en Chine en 1173, *Fan Tch'eng-ta* 范成大 (1126-1193, selon Giles, *Biogr. Dict.*, n° 530), cité par Ma Touan-lin (*Ethnogr. des peuples étrang. à la Chine*, trad. d'Hervey de St-Denys, II, 366), fait remarquer que les ambassadeurs annamites « avaient renoncé chez nous à l'emploi du *ti-ya*, comme à l'usage de marcher nu-pieds et de nouer les cheveux en forme de marteau sur le sommet de la tête ».

(3) *Kajang*, cf p. 170.

莫艮; Pa-sie 八薛; P'ou-mai 蒲買; Tche-kouen 雉棍; Mou-tsin-po 木津波; Lai-kan-k'eng 賴敢坑; Pa-sseu-li 八厮里 (1). Il m'est impossible de me rappeler les autres. Chacun a des fonctionnaires. Une palissade en bois sert de rempart.

VILLAGES. — Chaque village a un temple ou un stûpa. Quelque peu nombreux que soient les habitants, ils ont un officier de police appelé *mai-tsie* 買節 (2). Sur les grandes routes il y a des lieux de repos analogues à nos relais de poste; on les appelle *sen-mou* 森木 (3). Dans la récente guerre avec les Siamois, le pays a été entièrement dévasté.

RÉCOLTE DU FIEL. — Jadis, au huitième mois, on recueillait le fiel : c'est que, chaque année, le roi du Champa exigeait une jarre de fiels humains, en contenant des milliers. A la nuit, on postait des hommes en maint endroit dans les villes et les villages; quand ils rencontraient des gens dehors la nuit, ils leur couvraient la tête d'un capuchon serré par une corde, et avec un petit couteau leur enlevaient le fiel au bas du côté droit. On attendait que le nombre en fût suffisant pour les offrir au roi du Champa. Mais ils ne prennent pas de fiels de Chinois. C'est qu'une année ils ont pris un fiel de Chinois et l'ont mis avec les autres; ensuite tous les fiels de la jarre pourrirent et on ne put pas les utiliser. Récemment cet usage a été aboli, mais il y a encore le fonctionnaire de la récolte du fiel qui habite dans la ville, près la porte du Nord (4).

---

(1) Il nous semble prématuré de tenter des identifications pour tous ces noms. Les trois premiers nous sont déjà connus. « *Mou-leang* est évidemment le *Malyan* des inscriptions, mais reste à identifier. » (E. A.)

(2) « Le titre des chefs de village est *mè srŏk*. » (L. F.)

(3) Il s'agit évidemment des *sālās*, mais seule la première syllabe chinoise répond au nom indigène.

(4) Cette coutume barbare a été réellement pratiquée en Indo-Chine, contrairement à ce qu'a cru M. De Groot (*Religious system of China*, IV, 375-376). Elle tient à la croyance générale en Extrême-Orient que le vésicule du fiel est le siège du courage. Les Chinois n'ont qu'un même mot *tan* 膽 pour désigner le fiel et le courage. Aussi le fiel de tous les animaux et le fiel humain ont-ils une place d'honneur dans la pharmacopée chinoise (cf. Smith, *Materia medica*, p. 165). Pour se donner force et courage, le roi de Yue Keou-tsien 勾踐, vaincu au Ve s. avant notre ère par le roi de Wou, « plaça du fiel sur son siège; quand il s'asseyait ou qu'il se couchait, il levait les yeux sur ce fiel; quand il mangeait ou buvait, il goûtait aussi du fiel ». (Chavannes, *Mémoires histor.*, IV, 424.) Au XIV s., le roi d'Annam est impuissant; on le guérit par une médecine « délayée dans le fiel d'un jeune garçon ». (Trương-vĩnh-Ký, *Cours d'hist. annamite*, I, 110). Mais c'est surtout au Champa que la coutume paraît avoir sévi. « Ces Tchames (du Binh-Thuân) se répètent que jadis les chasseurs royaux du tigre et de l'éléphant étaient redoutés du peuple. Plus craints encore étaient les *Djalaouech*, les preneurs de ce fiel humain qui servait à arroser les éléphants de guerre royaux. » (Aymonier, *Les Tchames et leurs religions*, p. 33.) En effet, les inscriptions chames nous ont parlé du « suprême roi des rois..... possesseur de l'éléphant arrosé de fiel, *pittadvipa*. » (Aymonier, *Première Étude sur les inscr. tchames*., J. A., jan.-fév. 1891, p. 64.) Mais il ne servait pas qu'aux éléphants : « Les Chams ont la

Phénomène. — Dans la ville, du côté de la porte de l'Est, il y a un barbare (蠻人 *man jen*) qui a eu avec sa sœur des rapports incestueux. Les deux corps sont restés unis et après trois jours passés sans nourriture tous deux sont morts. Mon compatriote M. Sie 薛氏, qui habite le pays depuis trente-cinq ans, affirme avoir vu le cas se produire deux fois. Tout ceci ne peut provenir que de l'action surnaturelle du saint Buddha.

Bains. — Le pays est terriblement chaud et on ne saurait passer un jour sans se baigner plusieurs fois. La nuit même, on ne peut manquer de le faire une ou deux fois. Autrefois il n'y avait ni maisons de bains ni baignoires. Chaque famille a un bassin, ou deux ou trois familles en ont un en commun, dans lequel tous, hommes et femmes, entrent nus. Seulement quand le père, la mère, ou des gens d'âge sont dans le bassin, leurs fils et filles ou les jeunes gens n'y entrent pas. Ou si les jeunes gens se trouvent dans le bassin, les personnes d'âge les évitent.

---

croyance barbare que le fiel humain, pris en breuvage, est un excitant souverain qui rend terrible à la guerre. On le prend à vif, sur les blessés ennemis. Mélangé à l'eau-de-vie, il donne le breuvage qui fait vibrer tout le corps, disent les Indo-Chinois. » (Aymonier, *Les Tchames et leurs religions*, p. 110.) C'est mot pour mot ce qu'ont noté les eunuques du XVe siècle. Le *Sing tch'a cheng lan* (1436) (k. 1, p. 3) dit : 酋長歲時採生人膽入酒中與家人同飲又以浴身謂之通身是膽 : « Le chef annuellement prend le fiel d'hommes vivants, le mêle à du vin et le boit avec les personnes de sa famille ; il s'en lave aussi le corps ; on dit que tout le corps se pénètre de fiel ». C'est à peu près le même texte que la compilation de Houang Sing-tseng a fourni à Mayers (*China Review*, III, 624). Le *Ming che* (*Histoire des Ming*, 1368-1643, compilée XVIIIe s.) donne les mêmes renseignements et ajoute : (是膽)其國人采以獻王又以洗象目每伺人於道出不意急殺之取膽以去若其人驚覺則膽已先裂不足用矣置衆膽於器華人膽輒居上故尤貴之 : « Les hommes de ce pays prennent le fiel pour l'offrir au roi ; on en lave aussi les yeux des éléphants. On attend que quelqu'un passe sur la route ; on le tue vite à l'improviste, et, le fiel enlevé, on s'en va. Si la victime a un sursaut d'effroi, le fiel se déchire à l'avance, et on ne peut l'utiliser. Les fiels sont placés dans des vases. Ceux des Chinois viennent immédiatement à la surface ; aussi en fait-on grand cas ».

Au Cambodge, la coutume n'aurait été définitivement abolie qu'au milieu du XIXe s., sous le roi Ang Duong. (Aymonier. *Première Étude sur les Inscriptions tchames*, J. A., janvier-février 1886, p. 64). On lit en effet dans le *Voyage dans l'Indo-Chine* de l'abbé Bouillevaux (Paris, 1856, in.-18, p. 241), qu'à son arrivée dans la province de Battambang, en décembre 1850, « un bruit très répandu était encore venu augmenter les alarmes : on disait qu'il y avait « dans la région des *ioc pomat* (preneurs de fiels d'hommes). A mon arrivée, certaines gens « paraissaient se défier de moi ; on craignait que je ne fusse un *ioc pomat*. Les Cambodgiens « se disaient à l'oreille, en confidence, que le roi faisait prendre le fiel pour le donner aux « éléphants de guerre ; selon d'autres, les moins bienveillants pour moi, il le vendait aux « Européens..... Les Cambodgiens et les Laotiens, qui recueillent l'or dans les sables du « haut de la rivière pour le roi de Siam, n'osaient plus s'aventurer au milieu des forêts, crainte « de quelque malheur ».

Le texte le plus complet que nous connaissions sur la prise du fiel est celui où le P. Marini (Filippo de Marini, *Historia e relatione del Tunchino e del Giappone*, Roma, 1665 ; nous citons d'après la traduction française : *Histoire nouvelle et curieuse des royaumes de Tonquin et de Laos*, Paris, 1666, in-4°, p. 349-350) décrit la manière dont elle était pratiquée au Laos : « On pratique assez ordinairement, dans le royaume, un autre semblable abus en matière de

Mais si l'on est de même âge, il n'y a plus d'obstacle. On cache son sexe avec sa main gauche en entrant dans l'eau et voilà tout. Tous les trois ou quatre, cinq ou six jours, les femmes de la ville, par groupes de trois, de cinq, vont se baigner hors de la ville dans le fleuve. Arrivées au bord du fleuve, elles ôtent la pièce de toile qui entoure leur corps et entrent dans l'eau. C'est par milliers qu'elles sont ainsi réunies dans le fleuve. Même les femmes nobles s'y plaisent et n'en conçoivent aucune honte. Tous peuvent les voir de la tête aux pieds. Dans le grand fleuve en dehors de la ville, il n'y a pas de jour où cela ne se passe. Les Chinois, aux jours de loisir, s'offrent souvent la distraction d'y aller voir. J'ai entendu dire qu'il y a aussi des gens qui, dans l'eau, profitent des occasions. L'eau est toujours chaude comme si elle était sur le feu ; ce n'est qu'à la cinquième veille qu'elle se rafraîchit un peu ; mais dès que le soleil se lève, elle s'échauffe à nouveau.

Emigration. — Les Chinois qui font métier de marins profitent de ce qu'ils sont dans ce pays pour ne pas mettre de vêtements. Le riz est facile à gagner, les femmes faciles à trouver, les maisons faciles à aménager, le mobilier facile à se procurer, le commerce facile à diriger. Aussi y en a-t-il constamment qui se dirigent vers ce pays.

L'armée. — Les troupes vont aussi corps et pieds nus. Dans la main droite elles tiennent la lance, dans la main gauche le bouclier. Les Cambodgiens n'ont ni arcs ni flèches, ni balistes ni boulets, ni cuirasses ni casques (1). On dit

---

« sorcellerie, que le Roi n'a pu encore exterminer, et qu'il ne surmontera pas facilement « quoiqu'il n'y ait rien épargné et qu'il y ait apporté tous les soins imaginables, à cause que « les plus puissants du Royaume, et ceux qui en devraient connaître en qualité de juges sou- « verains, y contribuent. C'est un meurtre cruel et digne de compassion, quoiqu'il ne se « pratique pas souvent. En certain temps de l'hiver principalement il y a des gens si barbares « et si inhumains, que pour vingt-cinq ou trente escus qu'on leur fera espérer, ils se rendent « dans les forêts à la chasse des hommes, et malheur aux premiers qu'ils rencontrent, soit « homme ou femme, vieil ou jeune, talapoi ou laïque, ils le courent et le prennent en vie, et « après lui avoir ouvert l'estomac et le ventre, ils lui arrachent la vésicule du fiel, pour l'acquisi- « tion duquel il ne feignent point d'assassiner un homme, et coupent enfin la tête à ce pauvre « misérable tout palpitant encore et noyé dans son sang, qu'ils portent avec le fiel au man- « darin qui l'a apprécié, afin de le convaincre de la vérité du fait, et qu'il a été tiré d'un corps « humain ; mais si par hasard ces infâmes chassent inutilement et ne réussissent pas dans leurs « abominables et horribles entreprises dans le temps prescrit, et dont ils sont convenus avec « le mandarin, et qu'ils n'aient pris personne, ils sont obligés de se tuer, ou de poignarder « leur femme, ou quelqu'un de leurs enfants, afin que celui qui l'a acheté en tire le fiel, duquel, « après en avoir jeté premièrement une goutte dans du vin, ils s'en servent pour une détes- « table et superstitieuse cérémonie, pour en frotter la tête de l'Eléphant, dans la pensée dont « ils sont prévenus et qu'ils croient comme une vérité incontestable, que par ce moyen eux- « mêmes deviennent plus hardis, et leurs Éléphants plus courageux et plus robustes, et qu'ils « peuvent s'assurer de la victoire en quelque mêlée qu'ils se rencontrent, et en quelque « bataille qu'on entreprenne de leur livrer. »

(1) Les Cambodgiens n'étaient sans doute plus alors le peuple conquérant, batailleur, qui avait abattu la puissance du Fou-nan. Dans le *Souei chou* (VIIe s.) au contraire, il est dit

que, dans la guerre avec les Siamois, ils ont obligé tout le peuple à combattre. Ils n'ont ni tactique ni stratégie.

Les sorties du prince. — J'ai entendu dire que jadis les empreintes des pas du souverain n'étaient jamais marquées en dehors de chez lui; et cela pour parer aux cas fortuits. Le nouveau prince est le gendre de l'ancien ; il avait adopté la carrière des armes. Le beau-père aimait sa fille; la fille lui déroba l'épée d'or (1) et la porta à son mari. Aussi le fils dépouillé de la succession complota-t-il pour lever des troupes. Le nouveau prince le sut, lui coupa les doigts de pied et le relégua dans une chambre obscure (2). Le nouveau prince a le corps bardé de fer si bien que même couteaux et flèches, frappant son corps, ne pourraient le blesser (3). C'est grâce à cette précaution qu'il ose sortir. J'ai passé plus d'une année dans le pays et je l'ai vu sortir quatre ou cinq fois. Quant le prince sort, de la cavalerie est en tête d'escorte; puis viennent les étendards, les fanions, la musique. Des filles du palais, au nombre de trois à cinq cents, en étoffes à ramages, des fleurs dans les cheveux, tiennent à la main de grands cierges et forment une troupe; même en plein jour, leurs cierges sont allumés. Puis viennent des filles du palais portant les ustensiles royaux d'or et d'argent, et toute la série des ornements, le tout de modèles très différents et dont l'usage m'est inconnu. Ensuite il y a des filles du palais tenant la lance et le bouclier, et qui sont la garde privée du prince : elles aussi forment une troupe. Suivent les voitures à chèvres, les voitures à chevaux, toutes ornées d'or. Les ministres, les princes sont montés à éléphant, et allant en avant regardent au loin ; leurs parasols rouges sont innombrables. Après eux arrivent les épouses et concubines du roi, en palanquin, en voiture, à éléphant. Elles ont certainement plus de cent parasols garnis d'or. Derrière elles, c'est le prince, debout sur un éléphant, et tenant à la main la précieuse épée. Les défenses de l'éléphant sont enveloppées d'or. Il y a plus de vingt parasols blancs garnis d'or et dont les manches sont en or. Des éléphants nombreux se pressent autour de lui, et de la cavalerie le protège (4). Si le roi se rend à un endroit voisin, il ne se sert que d'un palanquin d'or, porté par quatre filles du palais.

(k. 82, p. 4 v° ss.) que la garde du roi, de plus de mille hommes, était toujours en armes aux portes du palais, cuirassée et prête à combattre. Le *Kieou t'ang chou* (Xe s.) parle (k 197, p. 2 v° ss.) des éléphants de guerre du Cambodge : sur le dos ils portaient une tour occupée par quatre guerriers armés d'arcs et de flèches.

(1) Le *prah khan*. Cf. p. 147.

(2) Le *Souei chou* (VIIe s.) (*loc. laud.*) racontait comment au Cambodge chaque prince, à son avènement, mutilait ses frères par l'ablation d'un doigt ou du nez, et les reléguait dans quelque endroit secret où l'on pourvoyait à leur subsistance, sans qu'ils pussent jamais prétendre à aucune charge.

(3) Ce passage est reproduit dans le *Tcheng tchai tsa ki* 誠齋雜記 de Tcheou Takouan, p. 5 v° (cf. *Introduction*).

(4) Cf. la description du cortège du prince Chandalekha, dans *B. E.F. E.-O.*, I. 218 et ss.

Le plus souvent, le roi en sortant va voir une petite pagode d'or devant laquelle est un Buddha d'or. Ceux qui aperçoivent le roi doivent se prosterner et toucher la terre du front ; c'est ce qu'on appelle *san pa* 三 罷 (1). Sinon, ils sont saisis par les maîtres des cérémonies (2) qui ne les relâchent pas sans qu'il leur en coûte.

Chaque jour, le roi tient audience deux fois pour les affaires du gouvernement. Il n'y a pas de liste arrêtée. Ceux des fonctionnaires ou du peuple qui désirent voir le prince s'asseoient à terre pour l'attendre. Au bout de quelque temps on entend dans le palais une musique lointaine ; et au dehors on souffle dans les conques comme bienvenue au roi. J'ai entendu dire qu'il ne se servait que d'un palanquin d'or ; il ne vient pas de loin. Un instant après, on voit deux filles du palais relever le rideau de leurs doigts menus et le roi, tenant en main l'épée, apparaît à la fenêtre d'or. Ministres et gens du peuple joignent les mains et frappent le sol du front ; quand le bruit des conques a cessé, ils peuvent relever la tête. Suivant le bon plaisir du roi, ils s'approchent aussi pour s'asseoir. Au lieu où l'on s'assied, il y a une peau de lion qu'on regarde comme un objet royal. Quand les affaires sont terminées, le prince se retourne ; les deux filles du palais laissent tomber le rideau ; tout le monde se lève.

On voit par là que tout en étant un royaume de *Man* 蠻 et de *Mo* 貊, ils ne laissent pas de savoir ce que c'est qu'un prince.

---

(1) Cette prosternation s'appelle encore actuellement *sambah* (prou. *sampah*). » (E. A.)

(2) Notre traduction n'est pas sûre. Le texte dit 貌事者.

NOTRE TRANSCRIPTION DU CHINOIS

Il est d'un grand avantage pratique d'adopter pour l'École une transcription uniforme du chinois. Dans l'espoir que l'accord finira par s'établir entre tous les sinologues de langue française, nous ne demandons qu'à faire nombre en nous ralliant à un des systèmes déjà constitués. M. Vissière, professeur de chinois à l'École des Langues Orientales vivantes et secrétaire-interprète du Ministère des Affaires Étrangères, a fait adopter par ce Ministère un système de transcription dont les tables viennent d'être publiées. Les tables ne sont pas très systématiques. Il n'y a pas de raison scientifique sérieuse, si on écrit *wang*, pour ne pas écrire *gwang*. Mais, tel qu'il est, ce système est pratique, sans innovations graves, sans signes diacritiques, sans valeurs trop conventionnelles des lettres. Il sera le système de l'École des Langues Orientales, où M. Vissière enseigne ; il est dès à présent celui du Ministère des Affaires Etrangères, de la légation et des consulats de France en Extrême-Orient ; les Ministères de la Guerre et de la Marine paraissent l'accepter ; les Jésuites de Chang-hai ont, paraît-il, déclaré d'avance vouloir l'adopter. Il nous semble donc qu'il y a là une chance d'unifier les systèmes français : elle est trop rare pour la laisser échapper. C'est pourquoi, après nous être entendus avec MM. Chavannes et Sylvain Lévi, professeurs au Collège de France, nous nous rallions nous-mêmes et invitons nos collaborateurs à se conformer à la transcription de M. Vissière, dont nous reproduisons les tables ci-dessous. Nous croyons toutefois nécessaire d'y ajouter les conventions suivantes :

1° Il est souvent difficile de savoir si un caractère doit se transcrire *ho* ou *houo*, *po* ou *pouo*, et les tables ne résolvent pas la difficulté. Nous transcrirons en ce cas d'après le *Petit dictionnaire chinois-français* du P. Debesse, portatif et peu coûteux, paru à Chang-hai en 1901.

2° M. Vissière transcrit uniformément *to* les caractères 夕 et 得. Nous croyons qu'il y a là deux sons différents : c'est pourquoi nous réserverons *to* pour la série 夕, et nous transcrirons *tö* le caractère 得 et ses homophones. Il en ira de même pour les caractères des séries 奢 *chö*, 者 *tchö* et 則 *tsö*, que nous ne voulons pas confondre avec ceux des séries 朔 *cho*, 酌 *tcho* et 作 *tso*. La lettre *ö* nous paraît offrir l'avantage de ne pas différer essentiellement de la lettre *o* de M. Vissière, et de pouvoir être remplacée par l'*o* simple sans grave inconvénient dans les fontes où manquerait l'*ö* avec tréma. Comme règle pratique, nous transcrirons *ö* tous les caractères que le Dictionnaire du P. Debesse transcrit avec un *è* final immédiatement précédé d'une consonne. Ces modifications sont indiquées dans la table par des italiques.

3° Généralement nous ne marquons pas les tons, mais nous n'avons aucune objection à ce que nos collaborateurs les marquent. De plus, les mots au *joŭ cheng* ont eu une évolution phonétique si particulière qu'il serait désirable, au

moins dans les travaux de linguistique, de les marquer par le signe de la brève, en attendant que les progrès de la philologie nous permettent de restituer exactement l'ancienne prononciation. Cette marque de la brève se mettra sur la voyelle, si le mot n'a qu'une voyelle, sur la seconde voyelle, si le mot en a deux ou plus. Ex. : *kŏ, koŭ, koŭo.*

TABLE DE TRANSCRIPTION

阿 a	方 fang	休 hieou
沙 cha	非 fei	欣 hin
篩 chai	分 fen	行 hing
山 chan	否 feou	學 hio
商 chang	佛 fo	兄 hiong
少 chao	風 fong	許 hiu
是 che	福 fou	懸 hiuan
身 chen	哈 ha	血 hiue
生 cheng	海 hai	訓 hiun
守 cheou	漢 han	和 ho
奢 *chŏ*	杭 hang	紅 hong
朔 *cho*	好 hao	湖 hou
書 chou	黑 hei	化 houa
耍 choua	恨 hen	懷 houai
帥 chouai	衡 heng	還 houan
閂 chouan	後 heou	黃 houang
雙 chouang	喜 hi	回 houei
水 chouei	下 hia	昏 houen
舜 chouen	鞋 hiai	或 houo
說 chouo	香 hiang	然 jan
耳 eul	孝 hiao	讓 jang
法 fa	協 hie	繞 jao
凡 fan	賢 hien	日 je

人 jen
仍 jeng
柔 jeou
若 jo
戎 jong
如 jou
輭 jouan
睿 jouei
閏 jouen
喝 ka
喀 k'a
該 kai
開 k'ai
甘 kan
看 k'an
剛 kang
康 k'ang
高 kao
考 k'ao
給 kei
根 ken
懇 k'en
更 keng
坑 k'eng
狗 keou
口 k'eou
記 ki

其 k'i
家 kia
恰 k'ia
解 kiai
揩 k'iai
江 kiang
强 k'iang
交 kiao
巧 k'iao
結 kie
茄 k'ie
見 kien
謙 k'ien
九 kieou
求 k'ieou
金 kin
欽 k'in
京 king
輕 k'ing
脚 kio
確 k'io
扃 kiong
窮 k'iong
菊 kiu
曲 k'iu
捐 kiuan
勸 k'iuan

決 kiue
缺 k'iue
君 kiun
羣 k'iun
格 ko
客 k'o
工 kong
空 k'ong
古 kou
苦 k'ou
瓜 koua
誇 k'oua
拐 kouai
快 k'ouai
官 kouan
寬 k'ouan
廣 kouang
匡 k'ouang
規 kouei
魁 k'ouei
滾 kouen
坤 k'ouen
過 kouo
廓 k'ouo
拉 la
來 lai
闌 lan

郎 lang
老 lao
倆 lea
凉 leang
了 leao
雷 lei
稜 leng
樓 leou
里 li
列 lie
連 lien
留 lieou
林 lin
令 ling
略 lio
律 liu
戀 liuan
羅 lo
龍 long
鹿 lou
鸞 louan
倫 louen
驢 lu
馬 ma
買 mai
滿 man
莽 mang
毛 mao
每 mei
門 men
謀 meou
米 mi
苗 miao
滅 mie
面 mien
謬 mieou
民 min
明 ming
末 mo
孟 mong
目 mou
拿 na
乃 nai
南 nan
囊 nang
惱 nao
內 nei
嫩 nen
能 neng
耨 neou
愛 ngai
安 ngan
昂 ngang
傲 ngao
恩 ngen
歐 ngeou
俄 ngo
你 ni
娘 niang
鳥 niao
聶 nie
年 nien
牛 nieou
您 nin
寧 ning
虐 nio
女 niu
挪 no
農 nong
奴 nou
煖 nouan
巴 pa
怕 p'a
拜 pai
排 p'ai
半 pan
盤 p'an
邦 pang
旁 p'ang
保 pao
跑 p'ao

貝 pei
配 p'ei
本 pen
盆 p'en
崩 peng
朋 p'eng
剖 p'eou
比 pi
皮 p'i
表 piao
漂 p'iao
別 pie
撇 p'ie
便 pien
片 p'ien
彪 pieou
賓 pin
品 p'in
兵 ping
平 p'ing
白 po
破 p'o
不 pou
舖 p'ou
薩 sa
賽 sai
三 san
桑 sang
掃 sao
森 sen
僧 seng
叟 seou
西 si
相 siang
小 siao
寫 sie
先 sien
修 sieou
心 sin
性 sing
削 sio
須 siu
宣 siuan
雪 siue
巡 siun
索 so
送 song
肅 sou
算 souan
雖 souei
孫 souen
司 sseu
大 ta
他 t'a
代 tai
臺 t'ai
膽 tan
坦 t'an
當 tang
唐 t'ang
刀 tao
討 t'ao
劄 tcha
茶 tch'a
債 tchai
柴 tch'ai
占 tchan
產 tch'an
掌 tchang
昌 tch'ang
找 tchao
炒 tch'ao
指 tche
尺 tch'e
眞 tchen
臣 tch'en
正 tcheng
成 tch'eng
州 tcheou
醜 tch'eou
者 *tchŏ*

酌 *tcho*
車 *tch'ö*
中 tchong
冲 tch'ong
主 tchou
處 tch'ou
抓 tchoua
欻 tch'oua
拽 tchouai
揣 tch'ouai
轉 tchouan
川 tch'ouan
裝 tchouang
床 tch'ouang
追 tchouei
吹 tch'ouei
准 tchouen
春 tch'ouen
濁 tchouo
擉 tch'ouo
等 teng
謄 t'eng
斗 teou
頭 t'eou
底 ti
體 t'i
刁 tiao
條 t'iao
碟 tie
鐵 t'ie
典 tien
天 t'ien
丟 tieou
鼎 ting
聽 t'ing
得 *tō*
奼 *to*
特 *t'ō*
託 *t'o*
東 tong
統 t'ong
堵 tou
土 t'ou
短 touan
團 t'ouan
對 touei
推 t'ouei
敦 touen
屯 t'ouen
雜 tsa
擦 ts'a
在 tsai
採 ts'ai
簪 tsan
鑽 ts'an
臧 tsang
藏 ts'ang
早 tsao
草 ts'ao
賊 tsei
怎 tsen
岑 ts'en
增 tseng
曾 ts'eng
走 tseou
湊 ts'eou
子 tseu
此 ts'eu
即 tsi
齊 ts'i
將 tsiang
槍 ts'iang
勦 tsiao
悄 ts'iao
借 tsie
且 ts'ie
賤 tsien
千 ts'ien
酒 tsieou
秋 ts'ieou
盡 tsin

親 ts'in
井 tsing
請 ts'ing
爵 tsio
鵲 ts'io
聚 tsiu
取 ts'iu
全 ts'iuan
絕 tsiue
俊 tsiun
則 *tsō*
作 *tso*
策 *ts'ō*
總 tsong
從 ts'ong
祖 tsou
粗 ts'ou
鑽 tsouan
竄 ts'ouan
罪 tsouei
催 ts'ouei
尊 tsouen
寸 ts'ouen
瓦 wa
外 wai
晚 wan
王 wang
爲 wei
文 wen
我 wo
翁 wong
五 wou
雅 ya
崖 yai
羊 yang
要 yao
也 ye
眼 yen
有 yeou
以 yi
引 yin
應 ying
樂 yo
用 yong
雨 yu
遠 yuan
月 yue
允 yun

Nous recevons au dernier moment une notice explicative publiée par M. Vissière pour le Comité de l'Asie française, et intitulée : *Méthode de transcription française des sons chinois adoptée par le Ministère des Affaires étrangères*. C'est un commentaire, à l'usage des non-initiés, des *Tables de transcription* qui y sont d'ailleurs reproduites.

NOTES D'ÉPIGRAPHIE

PAR M. L. FINOT

Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient

I

Deux nouvelles inscriptions de Bhadravarman Ier, roi de Champa

Le plus ancien témoignage épigraphique que nous possédions sur l'histoire du royaume de Champa est l'inscription de Vo-can, que des raisons paléographiques très sûres permettent de faire remonter au IIIe et peut-être au IIe siècle de l'ère chrétienne (1). Elle nous appprend qu'à cette époque le sud de l'Annam obéissait à une dynastie hindoue ou hindouisée, dont le chef portait le nom de Çrī-Māra.

Entre ce document isolé et la série épigraphique qui commence à la fin du VIIIe siècle, s'étend une période de cinq ou six siècles pour laquelle on n'avait jusqu'ici d'autre document que l'inscription dite de Cho-dinh (2).

Cette inscription se compose de deux lignes gravées en gros caractères sur un rocher, au pied d'une colline de la province de Phu-yên. Nous la reproduisons d'après Bergaigne (3).

TEXTE

Namo devāya bhadreçvarasvāmipādaprasādāt agnaye tvā juṣṭaṃ kariṣyāmi dharmmamahārājaçrībhadravarmmaṇo yāvac candrādityau tāvat putrapautraṃ mokṣyati pṛthiviprasādāt kārmmasiddhir astu.

TRADUCTION

« Hommage au dieu ! Par la faveur des pieds du Seigneur Bhadreçvara, je te rendrai agréable à Agni. Tant que dureront le soleil et la lune, il sauvera les fils et les petits-fils du Grand Roi de la Loi Çrī-Bhadravarman. Que par la faveur de la Terre le sacrifice réussisse ! »

---

(1) Cette inscription est gravée sur une énorme pierre brute, trouvée dans les rizières du village de Vo-can, à environ 4 kil O. de Nha-trang, et rapportée depuis quelques années dans le jardin de la Résidence. Elle a été publiée par Bergaigne dans *I. S. C. C.* (*Inscriptions sanscrites de Campā et du Cambodge*), no XX (pp. 191-198). — Le nom même de *Campā* se rencontre pour la première fois au Cambodge dans l'inscription d'Ang Chumnik (668 A. D.) et en Annam, dans celle de Yang Tikuh (799 A. D.).

(2) Cho-dinh est le nom du marché voisin ; en réalité le rocher se trouve sur le territoire du village de Nhan-thap, huyên de Tuy-hoa. La colline portait deux temples en briques, dont un seul subsiste.

(3) *I. S. C. C.*, no XXI (pp. 199-206). L'inscription principale est accompagnée d'un graffito énigmatique ainsi conçu : *Çivo dāso baddhyate.*

En dépit de quelques obscurités de détail, le sens général est clair : il s'agit d'un sacrifice offert à Çiva, sous le nom de Bhadreçvarasvâmin, par le mahârâja Bhadravarman ou un de ses descendants.

Les caractères de l'écriture permettent une détermination chronologique assez précise. Ils sont analogues à ceux que présentent, dans l'Inde, les inscriptions des Pallavas, des Vâkaṭakas, des Kadambas ; à Bornéo, celles de Koetei ; à Java, celles de Tjampea, Bekasih et Djamboe (1). L'inscription de Chợ-dinh date donc approximativement de 400 A. D.

* * *

Nous allons faire connaître deux inscriptions inédites de la même époque.

Ni l'une ni l'autre n'est datée, mais l'écriture offre les mêmes caractères que celle de la précédente : les lettres sont très anguleuses ; les sommets de chaque signe sont surmontés d'un petit rectangle ; le virâma n'est pas encore usité, et la lettre sans voyelle, à la fin d'une proposition, a la forme d'un caractère plus petit *ascrit* à droite de la lettre précédente et au-dessous de la ligne (2) ; l'*i* n'est pas encore un cercle, mais une courbe ouverte ; l'*o* a une double forme, l'une de deux petits traits rectilignes tombant verticalement des extrémités du rectangle terminal, l'autre de deux courbes divergentes surmontant le même rectangle ; l'*ā* et l'*e* sont marqués par des traits courts ; l'*r* est une simple ligne verticale, etc. (3)

I. — *Inscription de Hon-cuc*

Cette inscription (4) est gravée sur un rocher appelé Hon-cuc, au bord du Song Thu-bong, sur le territoire du village de Chim-sơn, huyên de Duy-xuyên, province de Quang-nam, à environ 28 kil. S.-S.-O. de Tourane. Les caractères

---

(1) Voir les observations de Bergaigne, *I. S. C. C.* pp. 203-205.

(2) Voir notre seconde inscription : A, 1, *siddham ;* 3, *pañcamam, anudhyâtam ;* 10, *syât ;* B, 1, 2, *syât.* Nous transcrivons cette forme spéciale de lettre par un caractère ordinaire suivi d'un *ardhadaṇḍa* ' pour marquer l'arrêt du sens.

(3) Nous avons suivi l'usage établi par MM. Bergaigne et Barth (*I. S. C. C.*, p. 6-7) : « Les lettres et les signes tombés, mais de restitution facile, sont placés entre parenthèses ; les restitutions d'un caractère plus conjectural sont mises entre crochets. De même dans la traduction, ce qui est de conjecture pure est entre crochets ; les parenthèses désignent les mots qui ont dû être ajoutés au texte comme remarques, ou pour satisfaire aux exigences de la construction française. » A ces conventions nous croyons utile d'ajouter les suivantes : 1° Les groupes lisibles, mais dont l'usure de la pierre a pu altérer la forme en leur ôtant certains traits essentiels, dont par conséquent la lecture est conjecturale, sans être à proprement parler, une restitution, seront transcrits en italique ; 2° la pause marquée, dans le texte, par l'espacement des mots ou la forme particulière de la consonne finale (cf. la note précédente) sera notée, dans la transcription, par un *ardhadaṇḍa* ' ; 3° les *akṣaras* illisibles sont remplacés par autant de points que la transcription aurait exigé de lettres ; lorsque l'étendue des lacunes rend cette convention inapplicable, le nombre probable des syllabes manquantes est indiqué en note.

(4) Le fac-simile en a été fait d'après l'estampage pris par M. Camille Paris et déposé à la Société Asiatique.

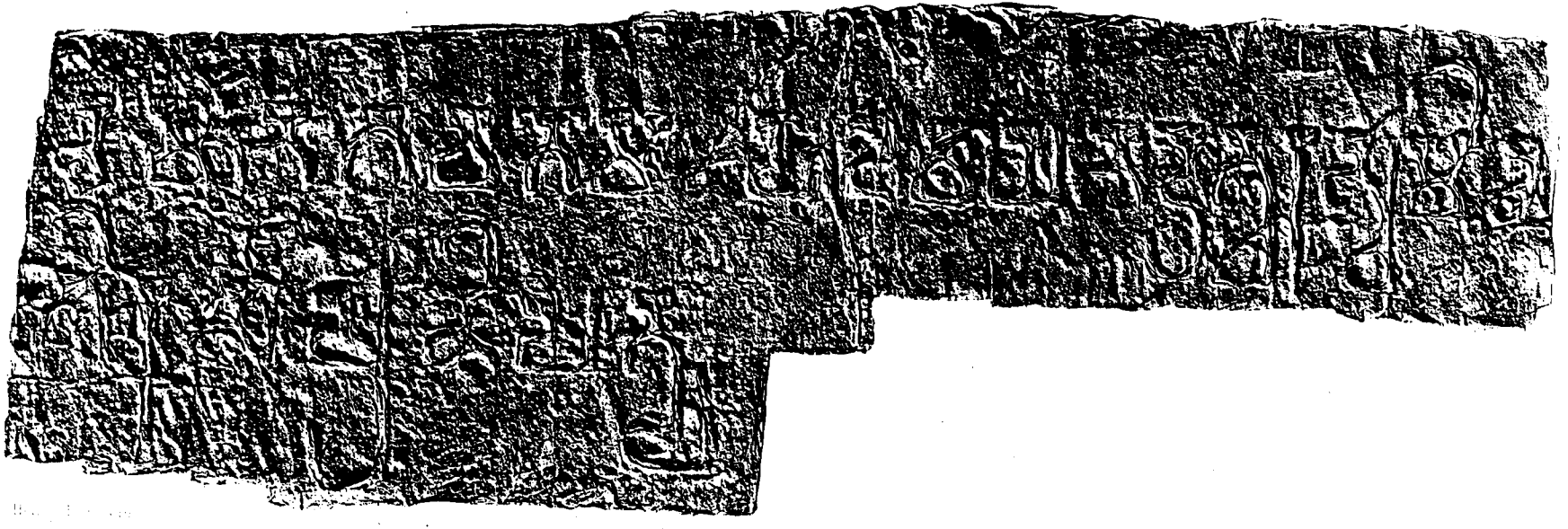

1m,90

INSCRIPTION DE HON-CUC

1/8 de l'original



Dujardin

A

STÈLE DE MY-SƠN

1/3 de l'original

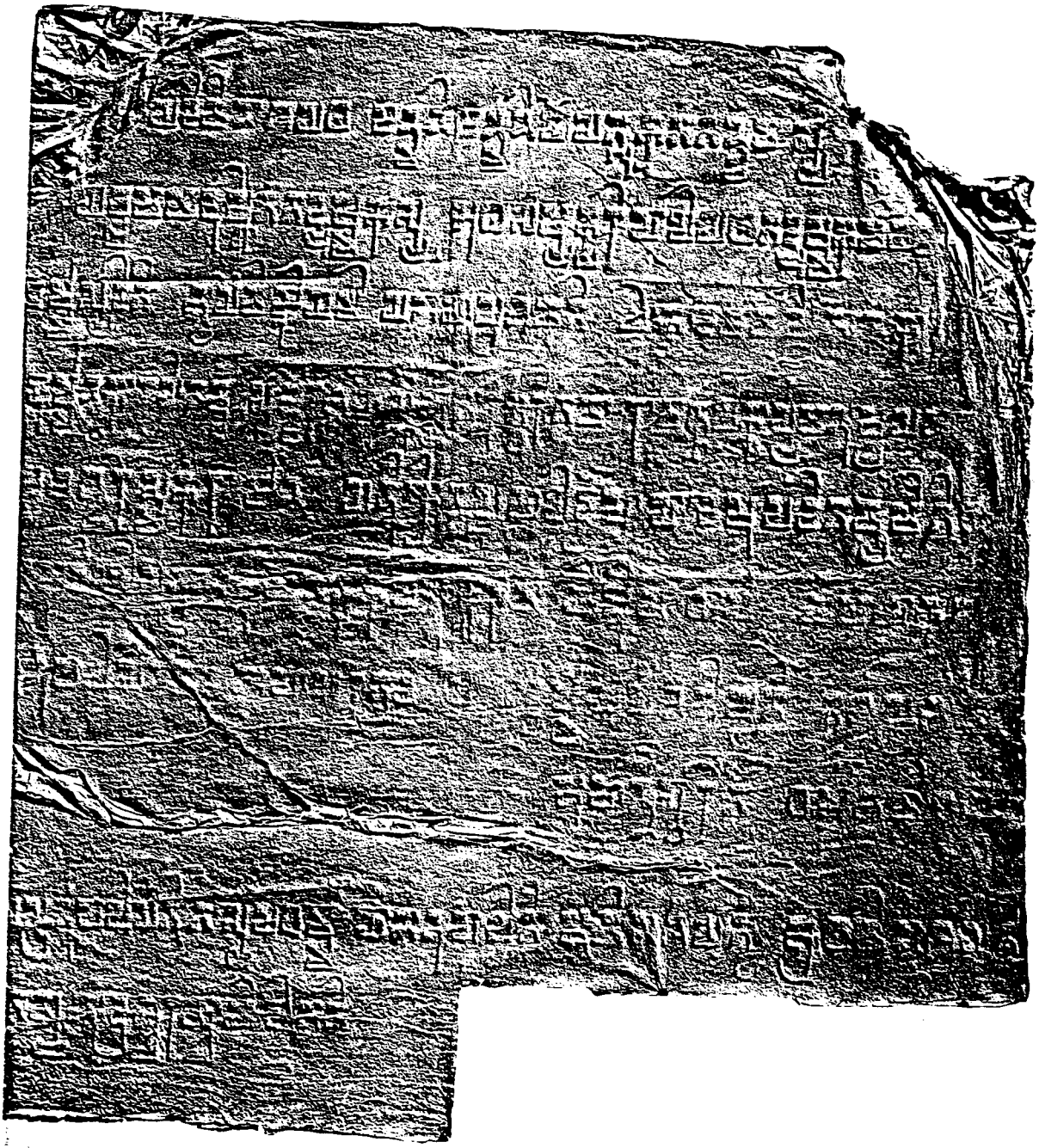

sont, comme ceux du rocher de Cho-dinh, de grande dimension (6 cm à Cho-dinh, 11 cm à Hon-cuc) et profondément gravés. Le texte, écrit sur deux lignes, est ainsi conçu :

TEXTE

[1] namo bhagavato mahādevāya bhadreçvarasvāminaḥ [2] çirasā pranipatya.

TRADUCTION

Hommage à l'auguste Mahādeva Bhadreçvarasvāmin, la tête inclinée !

Nous avons donc ici, comme à Cho-dinh, une invocation à Çiva sous le nom de Bhadreçvarasvāmin. Ces deux épigraphes — que sépare une distance de 325 kilomètres à vol d'oiseau — sont tellement semblables de fond et de forme qu'on peut les supposer gravées par ordre du même souverain.

On a remarqué dans le texte ci-dessus un solécisme : le datif *mahādevāya* entre deux génitifs ; l'inscription suivante va nous offrir d'autres exemples d'incorrection grammaticale.

II. — *Inscription de My-son*

Le village de My-son est situé dans la province de Quang-nam, canton de Mau-hoa-trung, huyên de Duy-xuyên, à environ 8 kil. S.-O. du rocher de Hon-cuc. A une heure de marche du village est un vallon d'un accès difficile, clos de toutes parts d'une ceinture de collines rocheuses et envahi par une brousse épaisse. Ce cirque solitaire recèle le plus magnifique ensemble de monuments qui nous soit resté de l'ancien Champa (1). Sur les deux rives d'un ruisseau qui le traverse du Sud au Nord se groupent plus de trente édifices ou édicules de briques, dont un habile et patient ciseau a délicatement sculpté les murs, les baies et les frontons. Les constructions principales étaient : dans le groupe Ouest, deux vastes salles rectangulaires servant sans doute de lieux de réunion ; dans le groupe Est, une haute et spacieuse tour, dont le sanctuaire ne contient plus aujourd'hui que le grand piédestal de pierre, qui portait autrefois la statue de la divinité du lieu, probablement Çiva.

C'est devant ce temple que nous avons exhumé une stèle renversée et enfouie en terre, peut-être à l'endroit même où elle fut érigée il y a quinze siècles. Ce vénérable monument de l'histoire ancienne de l'Indo-Chine est aujourd'hui conservé au musée de l'Ecole Française.

Cette stèle est une dalle épaisse, rectangulaire en bas et arrondie en haut, mesurant 2 m de haut sur 1 m de large ; elle est inscrite sur les deux faces :

(1) Voir *B. E. F. E.-O.* I, 31 ; *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr.*, 16 février 1900. Le plan des ruines de My-son, dressé par M. de Lajonquière, se trouve dans notre *Inventaire sommaire des monuments chams* ; la stèle y est marquée sous le no 116.

la partie inscrite a 1 m 10 de haut. Le corps des caractères a 3 centimètres de hauteur, en dehors des prolongements supérieurs et inférieurs. Les lettres sont gravées profondément et avec soin, mais la pierre, assez mal préparée d'ailleurs, est par endroits tellement fruste que l'écriture y est devenue indistincte ou même complètement illisible ; la seconde face a particulièrement souffert. L'usure des bords a rongé presque partout un ou deux caractères aux extrémités des lignes (1).

TEXTE

A

[1] s(i)ddham ॐ namo maheçvara (2) umāñ ca pra..... [2] brahmāṇaṃ viṣṇum eva ca namo prithivī vāyur ākāçam apa(ḥ) [3] jyotiç (3) ca pañcamam ǀ namaskṛtvāham icchāmi sarvvaviçeṣair anudhyātam ǀ duṣkṛ[tkar] [4] m(m)a vyapohan[tu] sukṛto *nayutantud(ā)* (4) bhadreçvarasvāmipādānudhyā(ne)na c[āsm]āka[ṃ] mahārā(jena) [5] bhadravarmmaṇā mānuṣyam adhvānaṃ jñā[tvā] bhadreçvarāya akṣayī nīvī dattā yathā[j]ñ[ānam] [6] sulahaparvvato dakṣiṇena mahāparvvataḥ paççimena kucakaparvvata uttareṇa ma[ryyādāḥ] [7] parimānābhyantarā sakuṭumbijanā bhūmi (5) dattā ǀ janapadamaryyādā(ḥ) ṣaḍbhāge pi.. [8] svāminā daçabhāgenānugṛhītā devasya dey(ā) it(i) tad eva yathābhilikhitam akurvva(to) [9] devasya janmaprabhṛti dharmmaprasavo yaḥ ǀ tatphalaṃ bhadravarmmaṇaḥ ǀ yadi kaççid (ā)kramya hara(ti) [10] vināçayati vā ǀ muktadoṣā (6) kuṭumbinaḥ ǀ tasyoparī adharmma (7) syāt ǀ cāturvvaidyaṃ rājā(naṃ) [11] rājamātraṃ vā saha kuṭumbibhiḥ ǀ vijñāpayāmi mamānukampārthaṃ yan mayā dattaṃ mā vināçaya(ta)

B

[1] yadi vināçayatha ǀ janmani janmani vo yat sukṛtaṃ tan mama syāt ǀ [2] yac ca mama duṣkṛtaṃ tad yuṣm(ā)kaṃ syāt ǀ atha samyak paripālayatha tad yuṣmākam *eva* [3] dharmma (8) syād iti ǀ bhūyo vijñāyāmi (9) ǀ ya iha

---

(1) Le fac-simile reproduit l'estampage de la stèle ; nous l'avons en outre comparé avec une photographie directe de la pierre et avec la pierre elle-même.

(2) Il y avait peut-être un *m* ascrit à la suite de ce mot.

(3) Ce mot est peu distinct sur le fac-simile, mais il est à peu près sûr, d'après l'examen de la pierre.

(4) Bien que les lettres principales de cette ligne soient assez distinctes, le lecture en est problématique, spécialement celle du mot que je lis, faute de mieux, *nayutantudā* (= *niyutaṃtudā*).

(5) Lire *bhūmir* ; mais ce doit être une faute du texte, car il n'y a pas trace du *d* redoublé.

(6) Il faudrait *doṣāḥ*, mais il n'y a pas, dans le texte, place pour un visarga.

(7) Corr. *adharmmaḥ* ; même observation.

(8) Même observation.

(9) Corr. *vijñāpayāmi*.

prabhavati.... *devabalikārakāḥ* [te-] [4] [ṣā]ṅ karmma na kārayitavyaṃ syād .ora..... ratraratarn vā rājakulakāryyam anuṣṭheyam.. [5] (a)tha guro smākam rājān(o).. yat kiñcit... phalāḍhyeṣu pādeṣu paditavyam iti [6] ..... (1) [7] *kuçalāyatanāḥ* ' *vahularatnaca*..... (2) [8]..... (3) *ayan na svarato* dharmmabhava..... [9] ..... pālayati tasyaiṣa dharmma(ḥ)' yo na tu pālati ' (4) abhināçayatu ' atha vināçayati [10].. tasya bhadreçvarasvāmi jānāti (5)

TRADUCTION

A

[1] Succès ! Hommage à Maheçvara et à Umā... [2] à Brahmā et à Viṣṇu ! Hommage à la Terre, au Vent, à l'Espace, et [3] en cinquième lieu, au Feu ! Ayant rendu hommage, j'exprime ce vœu médité dans tous ses détails : puissent les actions des méchants [4] être évincées par les justes, qui en annulent une infinité ! (?) Et (6) à cause de notre dévotion aux pieds de Bhadreçvarasvāmin (7), par le mahārāja [5] Bhadravarman, qui connaît la voie de l'homme, de sa pleine science à été donné à Bhadreçvara un fonds perpétuel. [6] Le mont Sulaha au Sud, le Grand Mont à l'Ouest, le mont Kucaka au Nord (en forment) les limites. [7] La terre dans ce périmètre est donnée avec les habitants. Le (revenu des) confins de ce domaine qui, sur le sixième [8] est retenu par le seigneur pour un dixième, doit être donnée au dieu (8) ; et si ce qui vient d'être écrit, il ne le fait pas [9] pour le dieu, que le fruit des mérites acquis par lui depuis sa naissance, soit pour Bhadravarman. Si quelqu'un, par violence, prend [10] ou saccage (cette terre), que les habitants soient exempts de blâme, et que le péché soit sur lui. Au roi versé dans la connaissance des quatre Védas, [11] au fonctionnaire royal et aux habitants, je déclare : Par pitié pour moi, ne détruisez pas ce que j'ai donné.

B

[1] Si vous le détruisez, que le bien fait par vous d'existence en existence soit pour moi [2] et que le mal fait par moi soit pour vous. Si au contraire vous

(1) Environ 27 askṣaras.
(2) Environ 16 askṣaras.
(3) Environ 18 askṣaras.
(4) Corr. *pālayati*.
(5) Le texte paraît interrompu.
(6) Le *ca* n'est guère à sa place ici.
(7) Le mot *asmākaṃ* (si le donateur est, comme je le crois, Bhadravarman lui-même) est bien singulier à côté de *mahārājena* ; faire d'*asmākaṃ* le régime de *mahārājena* serait contraire à l'usage. Au reste le style de ce document est si maladroit qu'il n'y faut pas regarder de trop près.
(8) Il semble qu'il s'agisse ici d'un *landlord* voisin à qui le roi enjoint de faire abandon de a part qu'il prélève sur le produit de l'impôt.

le maintenez scrupuleusement, que le mérite vous en appartienne aussi. [3] Je déclare encore : Ceux qui, ici... paient des taxes au dieu [4] ne doivent pas être astreints aux travaux (?)... le service de la maison royale doit être accompli... [5] Et vous, notre guru, tout ce que les rois... il faut marcher sur leurs traces bienfaisantes... [6]... [7]... ayant des sanctuaires florissants, de nombreux joyaux (?)... [8]... Cette production de mérite, qui ne se complaît pas en elle-même (?)... [9] (Celui qui) maintiendra (cette donation), le mérite en sera pour lui ; celui qui ne la maintiendra pas, puisse Bhadreçvarasvāmin le perdre, et il le perdra. Il connaît...

* * *

Bien que l'auteur de cette inscription parle de lui-même à la première personne et de Bhadravarman à la troisième, il semble résulter de la teneur générale de l'acte que ce sont là deux manières équivalentes de s'exprimer et que le donateur n'est autre que le mahārāja Bhadravarman : on ne peut conserver le moindre doute à cet égard si on rapproche les deux formules par lesquelles il énonce sa donation : *Bhadravarmmaṇā... akṣayī nīvī dattā,* « par Bhadravarman a été donné un fonds perpétuel » ; et quelques lignes plus loin : *yan mayā dattaṃ mā vināçayata*, « ne détruisez pas ce que j'ai donné ».

L'objet de l'acte est une libéralité à un temple de Çiva sous le nom de Bhadreçvarasvāmin ; d'où il suit que le temple lui-même était une fondation du roi Bhadravarman : car c'est un usage constant de désigner le Çiva de chaque sanctuaire par le nom d'*Içvara* précédé de la première partie du nom du roi fondateur. Il est vrai que le temple pourrait avoir été fondé par un prédécesseur du roi, nommé, comme lui, Bhadravarman ; mais les termes de la donation ne favorisent pas cette hypothèse. Le roi donne, sans limitation ni réserve d'aucune sorte, la terre située entre trois montagnes, c'est-à-dire tout le vallon où se trouvent aujourd'hui les ruines : s'il avait existé auparavant un sanctuaire en possession d'une partie de cette terre, il n'aurait pas négligé d'en faire mention.

On peut donc admettre que la stèle de My-son est, en quelque sorte, la charte de fondation de ce grand sanctuaire qui, à en juger par le nombre et la beauté des édifices qui l'entouraient, dut jouir dans le Champa d'un prestige sans égal. Ce fait est important, bien qu'on ne puisse en inférer la date des édifices actuellement existants.

Au point de vue religieux, l'invocation du début confirme un fait déjà connu : la prépondérance du culte de Çiva-Umā, sans préjudice des hommages rendus aux deux autres membres de la Trimūrti. L'invocation aux cinq éléments est une particularité notable, de même que l'absence dn préfixe honorifique *çrī* devant les noms divins et royaux.

Il est à peine besoin de faire remarquer la gaucherie du style et l'incorrection de la langue : dès le début, la construction de *namas* sucessivement avec des

accusatifs et des nominatifs caractérise suffisamment la syntaxe de l'auteur. Les graphies *prithivī* pour *pṛthivī* et *duṣkritaṃ* pour *duṣkṛtaṃ* semblent indiquer que *ṛ* se prononçait, comme aujourd'hui dans certaines parties de l'Inde, avec un arrière-son *i*. On reconnaît çà et là des fragments de vers : mais aucune stance complète ne se laisse identifier.

* * *

L'inscription de Vo-can nous avait montré le royaume de Champa établi au IIIe siècle dans la vallée de Nhatrang ; celle de My-son nous le fait voir, deux siècles plus tard, en possession de la baie de Tourane. Nhatrang au Sud et Tourane au Nord sont les deux points qui délimitent, pour cette époque, sinon le Champa, tout au moins la connaissance que nous en avons. Il est possible qu'il se soit dès lors étendu au Sud sur la vallée de Phanrang et le Binh-thuân, au Nord sur le Quang-try et le Quang-binh, jusqu'à la Porte d'Annam : mais on ne saurait l'affirmer. Le fait que les trois inscriptions reproduites plus haut sont toutes trois au nom de Bhadravarman prouve en outre que le peuple Cham formait un Etat unitaire et non une série de petits royaumes indépendants. Telle est la double conclusion qui ressort de ces anciens documents de l'histoire du Champa.

NOTES ET MÉLANGES

AVALAMBANA OU *VILAMBIN* ; LES OUVRAGES DE MATHÉMATIQUES SOUS LES T'ANG ; LE PAYS DES HOMMES LONGS.

Dans le 3e numéro du *Bulletin*, j'avais critiqué la restitution *vilambin* proposée par M. Schlegel comme original sanscrit du nom de la fête pour nourrir les *preta*, *yu lan houei* 盂蘭會. M. Schlegel a répondu dans le *T'oung pao* (déc. 1901, p. 394), et cette réponse appelle quelques observations.

M. S. me reproche de me « cacher sous le voile de l'anonyme ». Mais en se reportant au 3e numéro du *Bulletin*, on peut voir que sur la couverture les noms des auteurs des comptes-rendus sont indiqués une première fois en toutes lettres et rappelés ensuite par les initiales. Bien plus, à mon arrivée en France, ayant appris que M. S. ignorait de qui était ma note, je lui ai écrit pour me faire connaître et lui offrir, comme il convenait, de répondre dans notre propre périodique. J'ai même retrouvé la lettre, à moi adressée, par laquelle M. S. me faisait savoir qu'il préférait répondre dans le *T'oung pao*.

Sur le fond, les arguments de M. S. n'ont pas ébranlé mon opinion. Que 烏 *wou* serve à transcrire la première syllabe de Ouigour, rien de mieux ; mais nous sommes ici sur le terrain des transcriptions sanscrites où, pour d'innombrables exemples de *wou* transcrivant *u*, je n'en connais pas encore de *wou* transcrivant *vi* ; et y en eût-il que cette exception, en l'absence de toute autre présomption, ne saurait prévaloir contre la règle générale. Il est vrai qu'à en croire M. S., *vilambin*, et non *avalambana*, répondrait à la traduction chinoise « suspendre la tête en bas », mais c'est là une opinion personnelle à M. S., et je maintiens qu'à ce point de vue mon substantif vaut bien son adjectif. Je n'avais d'ailleurs pas prétendu proposer d'étymologie nouvelle, mais simplement rappeler à M. S. que ses prédécesseurs avaient déjà donné des étym ologies acceptables et qu'il ne pouvait écarter par simple prétérition. M. S. me fait à ce propos un petit cours sur la formation de *ullambita* par *ud* + *lambita* ; vraiment, je m'en doutais déjà ; et j'avais seulement objecté à M. S., qui reprochait à Eitel d'avoir accepté le barbarisme *ulamba*, que la seconde édition d'Eitel donnait *ullambana*. Je qualifiais cette dernière forme de « régulière ». M. S. me répond qu'il ne la connaît pas ; c'est un critérium, mais qui risque de singulièrement restreindre le vocabulaire sanscrit. D'ailleurs cette opinion d'Eitel me paraît moins probable que celle plus ancienne de Julien, qui proposait *avalambana*. Et si au lieu de faire un compte-rendu, j'avais personnellement une thèse à soutenir, il resterait à examiner si la finale en *ana* n'est pas indiquée seulement par le *Fan yi ming yi tsi*, mais si par contre dans 盂蘭盆 *yu lan p'en*, *p'en* ne garde pas sa valeur sémantique de « vase » ; il resterait surtout à tenir compte de la traduction 救倒懸 « secourir ceux qui sont suspendus la tête en bas », indiquée par exemple par le *Fo kiao tseu tien* 佛教字典 (s. v. 盂), et à rappeler que 倒懸 *tao hiuan*, « suspendu la tête en bas », est une expression de Mencius qui s'applique aux gens dans la détresse (Legge, *Chin. Class.*, II. 60 ; Watters, *Essays on the Chinese language*, p. 421-422).

Quoi qu'il en soit, M. S. déclare que ces restitutions de Julien peut-être et au moins de Nanjio lui étaient parfaitement connues, puisqu'il a noté le passage du *Fun yi ming yi tsi* sur son exemplaire de Nanjio. Mais devons-nous tenir compte à M. S. des renseignements qu'il a dans ses notes, s'il les néglige dans ses articles ? Déjà, lors de la publication par M. Chavannes des inscriptions de Bodh Gayā, M. S. avait revendiqué l'honneur de plusieurs lectures pour cette raison qu'elles étaient depuis plusieurs années consignées dans des portefeuilles d'où malheureusement elles n'étaient pas sorties. Et quand M. S. dit aujourd'hui avoir songé à une forme pâlie *olambo* = *avalamba*, il se trouve encore que j'ai eu la même idée après lui, mais qu'il m'a laissé le soin d'en parler le premier.

Je signalais à M. S. sa curieuse méprise au sujet de *ngo-lio-eul* 訛畧耳 qui signifie « c'est une abréviation erronée » et qu'il avait lu « Mahāmaudgalyāyana ». M. S. en rejette la faute sur M. Chavannes; mais M. Chavannes s'était abstenu de toute hypothèse et c'est bien M. S. qui a retrouvé dans ces trois caractères le nom du disciple de la main gauche.

M. S. a souvent relevé les erreurs de ses confrères, mais il est de ses propres hypothèses que la science n'a pas acceptées. La critique, à mon sens, pouvait donc s'exercer sur lui comme sur tout autre; M. S. semble dénier ce droit, car, dit-il, « je ne me presse jamais dans mes publications, et je ne les imprime qu'après avoir médité le sujet pendant longtemps. » C'est me piquer au jeu, et, pour me laver du soupçon de critiquer à la légère, et, comme me le dit M. S., de manquer d'esprit scientifique, je me vois obligé de chercher des exemples topiques; je choisirai deux passages qui sont de quelque portée historique et sur lesquels M. S. reconnaîtra peut-être qu'il aurait pu méditer plus longtemps.

I. *Les ouvrages de mathématiques sous les T'ang.* — Dans son étude sur l'inscription chinoise du monument ouigour de Karabalgassun (1), M. S. a rencontré la mention d'un prêtre d'une religion occidentale, vraisemblablement nestorien, dont il est dit: 精通七部 *tsing t'ong t'si pou*, « il connaissait à fond les sept *pou* »; et la phrase est importante, si elle nous indique quelles connaissances un prêtre de l'Ouest apportait alors avec lui; *pou*, entre autres sens, a celui d' « ouvrage », et M. S. a cru pouvoir établir que les « sept *pou* » désignaient les ouvrages de mathématiques; ainsi les mathématiques occidentales étaient en honneur sous les T'ang en Asie centrale, etc.

L'unique preuve que M. S. donne de son opinion est une phrase du 唐六典 *T'ang lieou tien* (30 *k.*; composé par l'Empereur 明皇 *Ming-houang*, 713-755), citée par le *P'ei wen yun fou*, s. v. 七部, et qui dit... 其明算則九章三帖海島孫子五曹張丘夏侯陽周髀五經拿七部各一帖. M. S. traduit: « Für das transcendentale Rechnen gab es neun Kapitel in drei Rollen, und ferner die fünf klassischen arithmetischen Werke *Hai-tao, Sun-tsze, Wu-tsau, Tschang K'iu-kien, Hia-heu Yang* und den *Tscheu-pi*, je eine Rolle zu diesen sieben Werken ». Or le *Tcheou pi (Tscheu-pi)* est forcément inclus dans les « cinq classiques mathématiques » (五經 *wou king*), puisque *wou king* dans le texte chinois ne vient qu'après *Tcheou pi*. De plus les « neuf chapitres » sont exclus du total puisqu'ils forment trois rouleaux au lieu d'un seul. Aussi reste-t-on abasourdi devant ces cinq classiques qui sont six à l'énumération et deviennent sept au total. C'est que la traduction de M. S. est inexacte. D'abord les « neuf chapitres » sont un ouvrage bien connu, le 九章算術 *Kieou tchang souan chou* (Wylie, *Notes*, p. 91); et les « cinq classiques » ne sont pas autre chose que le 五經算術 *Wou king souan chou* (Wylie, *Notes*, p. 92). De plus 明算 *ming souan* est une expression technique employée aux examens de mathématiques sous les T'ang (Cf. *Sin t'ang chou*, k. 44, p. 1 de l'édition de Chang-hai), et il paraît résulter d'un texte du *Sin t'ang chou* (k. 44, p. 2), identique à celui du *T'ang lieou tien* (sauf la suppression de *ts'i pou* et l'emploi de 試 *t'iao* au lieu de 帖 *t'ie*), que *t'ie* désigne ici les compositions demandées aux candidats. La traduction serait donc qu'aux examens de mathématiques, les canditats ont « trois questions sur le *Kieou tchang souan chou*, et une sur chacun des sept ouvrages suivants: *Hai tao souan king, Souen tseu souan king, Wou ts'ao souan king, Tchang k'ieou kien souan king, Hia heou yang souan king, Tcheou pi souan king* et *Wou king souan chou* ».

En tout cas, on voit assez par quel accident le chiffre de sept est lié ici à l'énumération d'ouvrages mathématiques, et on se demande si les conclusions qu'en tirait M. S. pour l'introduction des sciences occidentales n'en sont pas viciées. Le doute ne peut que s'accroître si l'on songe que sous les T'ang il est le plus souvent question de dix ouvrages mathématiques et non de sept. Dans la biographie du célèbre mathématicien 李淳風 Li Tch'ouen-fong (*Kieou t'ang chou*, k. 79, p. 5), il est fait mention d'un rapport présenté à l'Empereur pour lui demander de faire revoir par des spécialistes les « dix ouvrages mathématiques *Wou ts'ao*,

(1) Schlegel. *Die chinesische Inschrift auf dem uigurischen Denkmal in Kara Balgassun* Helsingfors, 1896, in-8°, p. 48.

Souen tseu et autres » 五曹孫子十部算經, et plus loin il est encore dit que Li Tch'ouen-fong, en collaboration avec d'autres mathématiciens, fit un commentaire « des dix ouvrages mathématiques *Wou ts'ao, Souen tseu* et autres ». La tradition est à ce point constante que 戴震 Tai Tchen, en publiant au XVIIIe siècle sa collection d'anciens ouvrages mathématiques, n'a pas manqué de l'intituler 算經十書 *Souan king che chou*, « Les dix ouvrages mathématiques ». L'interprétation de M. S. ne paraît donc guère probable.

II. *Le pays des Hommes longs.* — M. S. s'est efforcé en de nombreux articles du *T'oung pao* de projeter quelque lumière sur des peuples mal connus, sur lesquels les Chinois n'ont laissé que des notices vagues et parfois légendaires. Le pays des Hommes longs 長人國 (*Tch'ang jen kouo*) est surtout connu par le *Chan hai king*, et les sources sont assez pauvres pour qu'une mention nouvelle soit la bienvenue. Il serait donc intéressant de savoir si Tchouang tseu, comme le croit M. S. (*T'oung pao*, IV, 345), a parlé du Pays des Hommes longs. M. S. a rencontré dans le *Chan hai king*, accompagné d'un commentaire, le passage suivant (je mets le commentaire entre parenthèses): 有一大人踆其上. 張其兩臂(踆或作俊. 皆古蹲字. 莊子曰. 踆於會稽也). M. S. traduit: « Il y a là (dans le pays des Hommes longs) un grand homme accroupi sur la montagne, ayant les deux bras étendus. *Tchouang tsze dit qu'il est assis là pour la délibération* ». Mais Tchouang-tseu n'a jamais parlé du pays des Hommes longs. La phrase du commentaire est limpide: « Pour ce qui est du caractère 踆, on a aussi la leçon 俊; ce sont d'anciennes formes du caractère 蹲; Tchouang-tseu dit (avec le même caractère 踆): Il s'accroupit sur le mont Kouei-ki ». Cette citation de Tchouang-tseu n'a pour but que de fournir un autre exemple dans lequel entre le caractère 踆. Comme Tchouang-tseu est traduit, il n'est pas difficile de retrouver le passage à la page 331 de la traduction de Balfour, 354 de la traduction de Giles, II, 133 de la traduction de Legge. Il n'y est naturellement pas question du pays des Hommes longs, que M. S. place à l'Est de la Corée, mais du mont Kouei-ki au Tchō-kiang, qui est assez connu. Il n'est guère admissible que rencontrant une citation d'un ouvrage dont il existe trois traductions, on n'en ouvre pas une seule pour connaître le contexte.

M. S. a tant battu les chemins de la sinologie qu'il ne doit pas s'étonner si le sentier d'un autre croise parfois sa route. Plus tard, bientôt j'espère, je le verrai sans regret corriger à son tour les erreurs où je ne manquerai pas de tomber.

P. Pelliot.

BIBLIOGRAPHIE

Indo-Chine

GERVAIS COURTELLEMONT. — *L'Empire de France : l'Indo-Chine*. Paris, 1900. In-4°, 328 pp.

L'ouvrage de M. C. est un recueil d'illustrations d'un réel sentiment artistique. Les couvertures, tels en-tête de chapitre sont de petites merveilles. Toutes les photographies sont choisies avec goût et leur exécution est excellente. Mais elles ont des légendes, et un texte les accompagne. Ces légendes parfois sont inexactes, parfois, ce qui est plus grave, paraissent ingénieusement fausses. Est-ce par erreur que telle paillotte ornée, décor d'une pagode de Saïgon à certaines fêtes, devient un théâtre annamite (p. 29)? que des acteurs quelconques du corps de ballet de Norodom y deviennent roi et reine (p. 61)? qu'au Tonkin, une pacifique chaloupe fluviale se mue en canonnière (p. 134)? que les stèles érigées à Hanoi dans l'enceinte de la « Pagode des Corbeaux » en l'honneur des étudiants reçus aux examens du doctorat, sous la dynastie des Lê, deviennent « une nécropole... réservée aux mandarins, dont les tombes s'alignent uniformes » ? etc., etc. Une illustration aussi « artiste » a-t-elle gagné à prendre ce côté « rapin », qui fait baptiser « omnibus » les éléphants de Phnom-Penh (p. 64)? L'auteur aime nos colonies et veut les faire apprécier : que ne s'est-il donné le plaisir de les mieux connaître ? Cholon, l'étrange ville, et les jolis paysages de la campagne de Cochinchine sont sacrifiés aux vulgarités de Saïgon. L'art khmer n'existe pas qu'au Siam. Beng Mealea, Prah Khan, Bassac ont des merveilles : que ne nous les montre-t-on ? L'Annam est autre chose que ses escales. Qui se douterait, à cette lecture, de l'étrange contrée de dunes aveuglantes et de verdoyantes rizières qu'est ce pays, des beautés alpestres du Lang Bian, des impressions sauvages des rocs, ou formidables de l'intense végétation tropicale du Deo Ka ? L'art annamite, si fin, est à peine représenté dans l'ouvrage ; l'art cham, moins heureux encore, ne l'est que par une erreur : la ruine donnée comme khmère et comme se trouvant à Nha-trang (p. 128) n'est ni khmère ni à Nha-trang : elle est chame et près de Binh-dinh. Le livre montre assez bien la vie indo-chinoise, à peine l'Indo-Chine.

Quant au texte, ce n'est guère qu'une série de louanges trop bénévoles ou d'affirmations trop évidentes : que « le pays d'Annam ait une population plus ou moins dense suivant les contrées » est une vérité assurément indiscutable, mais qui serait aussi vraie de n'importe quel autre pays. Ces sortes de jugements sont fréquents dans l'ouvrage, moins toutefois que les exclamations : « Le col des Nuages ! La baie de Tourane ! », qui traduisent des impressions sans doute justes (p. 26), mais d'une expression un peu succincte. Nous n'en dirons pas autant d'ailleurs de tel étrange résumé de la doctrine buddhiste, qui fait de tout bon croyant un futur Buddha (p. 28). Le Tonkin, le Laos surtout paraissent un peu mieux connus des auteurs, ou sont faits avec des matériaux plus solides. En résumé, un livre trop superficiel, mais qui, par le charme de ses illustrations, donnera certainement à beaucoup le désir de voir notre grande colonie.

H. PARMENTIER.

ROBERT DUBOIS. — Le *Tonkin en 1900*. Paris, 1900, gr. in-4°. 328 pp.

Livre officiel, écrit à l'occasion de l'Exposition Universelle, qui n'est ni plus ni moins intéressant que ne l'est ordinairement ce genre de livres. Un résumé assez précis de l'histoire de la conquête ; une nomenclature des ressources du sol ; une série de renseignements divers sur la vie annamite, naturellement peu originaux et qui se suivent à la débandade sous le titre de « *La Vie indigène* » ; un tableau détaillé de notre administration et des entreprises européennes du Tonkin, constituent l'ouvrage. Il serait injuste de demander de l'originalité à un travail de ce genre, mais on peut s'étonner de la négligence apportée parfois à la rédaction de ces notes ; il en résulte des aperçus étranges : l'existence d'une mine d'*acier* au Yunnan (p. 30) ; Buddha surveillant les actions des hommes (p. 83) ; et surtout cette nouvelle position de Saïgon qui dans un livre officiel justifierait cette opinion que le Français ne saura jamais la géographie : Saïgon sur le Mékong (p. 2). Nous trouvons une compensation dans les jolies photogravures qui ornent l'ouvrage et en particulier dans l'intéressante suite des métiers annamites.

H. PARMENTIER.

Géographie physique, économique et historique de la Cochinchine. IIe fascicule. Monographie de la province d'Hà-tiên. (Public. de la Société des Études indo-chinoises. Saïgon, Ménard, 1901. In-8°, 66 pp. et carte.

Fait suite à la *Monographie de la province de Biên-hoa*, signalée dans le *Bulletin*, I, 262. Le chapitre IV, consacré à l'histoire de la province, nous intéresse plus directement. On sait qu'en 1714 (et non en 1715, comme le dit Aubaret et comme le répète la *Monographie*,) Hà-tiên fut érigé en fief héréditaire et dévolu au Chinois Cantonais Mạc-Cửu 莫玖, dont les descendants jouèrent un rôle important dans les luttes de Nguyễn Anh (Gia-long) contre les Tây-son. Le principe adopté dans ces monographies de donner les noms des cantons et des villages avec les caractères chinois est louable : il est donc à regretter qu'on y ait plusieurs fois dérogé.

P. P.

A. CHÉON. — *Cours de langue annamite*, et *Recueil de cent textes annamites annotés et traduits*, faisant suite au *Cours d'annamite* par le même. Hanoi, Schneider, 2 vol. In-4°.

Tout est à louer dans le *Cours de langue annamite* de M. Chéon. Il est d'ailleurs permis de se présenter au public avec assurance, quand on peut dire comme l'auteur : « Il y a bientôt dix ans que ce cours a été commencé. Il n'est que le développement du cours d'annamite composé en 1886. » Cette longue pratique, cette préparation lente qui permettent des modifications, des retouches nombreuses, sont un des plus sûrs garants de la valeur d'un ouvrage. Je ne doute pas que l'apparition du *Cours* de M. Ch. ne fasse date dans les études annamites. C'est par la publication d'ouvrages de cette valeur que l'on hâtera la connaissance scientifique de la langue annamite, si délaissée jusqu'à présent.

Les manuels élémentaires à l'usage des annamitologues débutants sont légion : il y en a de tous les formats comme de tous les mérites. Mais quand on avait une fois dépassé le « pont aux ânes », c'est-à-dire quand on savait distinguer les intonations, qu'on pouvait les rendre passablement, coudre quelques phrases les unes après les autres, voire même comprendre un Annamite vous exposant une affaire de rizières ou de prêt à intérêt, ce que l'on obtient après dix-huit mois ou deux ans d'études sérieuses et de pratique, si l'on avait le courage de

continuer l'étude de la langue pour en connaître, je ne dirai pas tous les secrets, mais le mécanisme au moins dans les grandes lignes, on se trouvait arrêté par le manque de livres, on était réduit à ses propres forces. Je sais que le travail personnel est vraiment le travail qui profite, mais que de temps perdu ! et comme on fait des progrès plus rapides quand on est aidé par un bon manuel ! Désormais le cours de M. Ch. sera, pour qui voudra s'en servir, un guide éclairé et sûr. Il mettra devant les yeux de l'étudiant des exemples nombreux, il exposera les règles de la syntaxe à mesure qu'elles se présenteront, il donnera par surcroît une foule de renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs; enfin, en même temps qu'il dirigera les premiers pas du débutant, il permettra à ceux qui le voudront d'acquérir une connaissance approfondie de la langue annamite.

J'ai dit : à ceux qui voudront s'en servir. En effet, je crois qu'il faudra une forte dose de bonne volonté pour ne pas se décourager. En général, tous ceux qui commencent l'étude de l'annamite sont portés au découragement : après quelques faciles succès de début, on est vite rebuté par la difficulté des intonations, puis par les singularités de la syntaxe. On se décourage une fois, deux fois, on laisse les livres de côté un jour ou deux, parfois davantage ; d'aucuns ne les reprennent plus.

Par ailleurs, un cours, de sa nature, est fait pour être professé. C'est alors qu'on peut juger pleinement de sa valeur. La parole du maître le vivifie. Une explication donnée à propos dissipe telle obscurité, explique telle difficulté, et chacun sait que dans l'étude d'une langue les difficultés varient suivant les individus; l'émulation, les conseils du maître au besoin bannissent les idées de découragement. Lorsqu'un cours, après avoir été professé, est livré à l'impression, il perd toujours de sa valeur. Ce n'est plus pour ainsi dire qu'un corps sans âme. Le cours de M. Ch. n'échappera pas à ce sort. Il paraîtra à quelques étudiants un peu touffu, un tantinet aride. Que ceux-là se défient des cours qui prétendraient leur apprendre l'annamite sans travail et sans fatigue.

Pour apprendre l'annamite, pour affronter avec des chances de succès l'examen dit « de la prime », il faut suivre les conseils de l'auteur: il faut étudier au moins deux heures par jour, il faut lire et relire, il faut apprendre par cœur les longues listes de mots qui terminent chaque leçon ; il faut surtout parler. L'auteur l'a insinué lorsqu'il a dit que « les thèmes et versions qui terminent chaque leçon peuvent et doivent servir à la conversation ». Je crains que beaucoup de lecteurs ne comprennent pas toute l'importance de ce conseil. Si on étudiait le cours d'une manière purement théorique, le livre de M. Ch., qu'il se flatte avec raison d'avoir fait essentiellement pratique, perdrait cette belle qualité.

Les exemples sont très nombreux dans le cours. C'est un grand avantage pour l'étudiant. Ce n'est qu'à force de voir des exemples que l'on se pénètre du génie de la langue, que l'on s'habitue à penser comme les Annamites, à couler ses phrases dans leur moule.

M. Ch. a de plus imprimé à part un *Recueil de cent textes annamites*. Textes et exemples sont « pensés et écrits en annamite », dit l'auteur. On ne saurait croire quel plaisir délicat on éprouve à lire ces petites historiettes, ces vulgaires requêtes, des actes de vente ou d'achat, même de simples dictons. Voilà l'annamite tel qu'on le parle partout, au marché, devant les tribunaux, sur le *phản* pendant les longues journées pluvieuses. Ce n'est plus l'annamite des poèmes, farci d'expressions chinoises, d'allusions littéraires plus ou moins comprises, ni l'annamite des livres de religion, calqué presque littéralement sur les modèles d'Occident. Quel profit retirera l'étudiant sérieux qui lira ces textes attentivement et la plume à la main, complétant, modifiant légèrement au besoin les nombreuses notes de l'auteur ! C'est un vrai trésor que ces notes. Tout s'y trouve : remarques linguistiques, énoncés de règles grammaticales, rapprochements étymologiques, traits de mœurs, *folk-lore*, explications historiques. Je disais que tout cours imprimé est un peu comme un corps sans vie. M. Ch. a voulu remédier à ce défaut, et il y a réussi dans une certaine mesure. Je ne doute pas que beaucoup de lecteurs qui auraient été rebutés par l'étude pure et simple du texte ne soient retenus, captivés par le charme qu'ils trouveront dans la lecture des notes. Elles sont éminemment suggestives.

Mais arrivons à la partie principale du cours. Les exemples ne sont là que pour faire apparaître graduellement à nos yeux les diverses règles qui régissent la langue annamite. Je ne puis, dans un simple compte-rendu, suivre l'auteur dans le détail de toutes ces règles. Qu'il me suffise de dire qu'il y a beaucoup d'idées personnelles, d'idées vraiment neuves (1). Lorsque les faits peuvent être expliqués de deux façons, l'auteur l'indique, et si quelques remarques paraissent forcées, c'est à cause du souci trop grand qu'il a eu d'adapter les tournures annamites aux tournures françaises.

Un *cours* n'est pas une *grammaire*. Il ne faut pas chercher dans le premier l'ordre et la méthode exacte que l'on exigerait de la seconde. Il y a de l'ordre dans le cours de M. C., mais un ordre relatif, tel qu'il est réclamé par les nécessités de l'ouvrage. Il faut nécessairement, à des débutants, donner quelques notions de syntaxe, expliquer le rôle de certaines conjonctions, etc., avant d'avoir achevé d'exposer ce qui concerne le substantif ou l'adjectif. Cette manière de faire est cause de certaines répétitions, surtout d'un éparpillement de notions relatives à un même objet, de nature à mettre le trouble dans l'esprit de l'étudiant. C'est ici surtout que l'appui du maître est nécessaire pour aider à réunir ces parties éparses, pour faire voir partout l'enchaînement des idées, pour permettre de dominer cette multitude d'exemples et de remarques et d'embrasser dans un coup d'œil général tout le mécanisme de la langue. Malgré cet inconvénient, qui résulte, comme je l'ai dit, de la méthode adoptée, je suis certain que l'ouvrage de M. C. donnera à quiconque s'en servira une connaissance sérieuse de la langue annamite. Aussi voudrais-je le voir entre les mains de tous ceux que leur situation oblige à connaître cette langue, fonctionnaires, missionnaires, colons. Mais l'auteur ne trouvera pas mauvais que j'exprime un vœu en terminant. Il est certains esprits à qui plaisent l'ordre et la logique, et qui aimeraient avoir entre les mains une vraie *Grammaire annamite*. Après nous avoir donné ce cours « essentiellement pratique », et avoir amassé tant de matériaux, que M. C. aborde la théorie et nous donne une grammaire complète du dialecte tonkinois. Nul n'est plus à même que lui de mener à bonne fin une pareille entreprise.

L. Cadière.

Gaston Knosp, chargé de mission en Extrême-Orient. *Annamitische Volkstypen*. (Globus, 27 février 1902.)

Commentaire d'une planche de types annamites dessinés par un indigène.

Le commentaire est d'une aimable simplicité ; quant aux dessins, ils sont au-dessous du médiocre. En soi, l'idée de faire connaître une race au moyen de dessins indigènes est discutable ; mais, cette idée admise, il semble que M. Knosp aurait pu trouver mieux, pour l'exécuter, que l'inqualifiable barbouilleur qui présente au public allemand, sous le nom de « types populaires annamites », cette collection de crétins et d'ataxiques.

L. F.

---

(1) Je signalerai en particulier l'étude si fouillée des voyelles et des consonnes dans les leçons préliminaires; la distinction de deux *sắc* et de deux *nặng*, p. 43, que l'on sera peut-être obligé d'admettre plus tard ; la note 2 de la p. 141, où l'auteur dit que la logique de la syntaxe annamite est basée sur l'ordre de succession des faits dans le temps : il y aurait une belle étude à faire en donnant à cette proposition tous les développements qu'elle mérite ; p. 360, la théorie des prépositions de lieu, si importante et d'un mécanisme si délicat, malheureusement à peine effleurée ici ; enfin les longues listes de substantifs doubles ou composés, d'adjectifs doubles, de verbes doubles, etc.

Mémoire de S. G. Mgr Mossard sur les Ecoles de la Mission de Cochinchine. Saigon, 1901, 21 pp.

En 1882 le Gouvernement colonial supprima la subvention de 140.000 francs qu'il avait jusqu'alors accordée aux écoles de la Mission de Cochinchine ; à l'instigation de la Métropole, le Conseil colonial alloua à nouveau, à partir de 1837, une subvention annuelle de 10.000 piastres (50.000 francs) ; le chiffre a varié depuis cette date, mais le principe même de la subvention n'a été remis en question que dans le rapport lu au Conseil Colonial en octobre 1901 et qui met la Mission en demeure, si elle veut continuer à bénéficier de l'aide administrative, d'apprendre à ses élèves à parler couramment le français. Le mémoire de Mgr Mossard développe deux séries d'arguments. Il montre en premier lieu que la France, profitant du protectorat des missions catholiques, n'en doit pas éluder les charges, et que d'autres puissances ne demandent qu'à prendre la place laissée libre par nous ; l'argument peut être bon en soi, mais semble porter à faux, car il n'y a pas de question de protectorat des missions catholiques dans une colonie française d'administration directe comme la Basse-Cochinchine ; l'étranger n'entre pas en ligne de compte. Pour ce qui est au contraire de l'enseignement du français dans les écoles de la brousse, Mgr Mossard pourrait bien avoir raison ; c'est une question de savoir s'il faut dès maintenant répandre par tous les moyens l'enseignement du français chez tous les indigènes ; et si Mgr Mossard va peut-être un peu loin en paraissant dire que le *quôc-ngữ* remplace avantageusement le caractère chinois, il eût suffi qu'il ne parlât que des *chữ nôm* pour que nous en tombions d'accord avec lui. Il serait bien désirable toutefois que les élèves des écoles urbaines apprissent à parler une autre langue que cet affreux *sabir* qui a conquis une sorte de droit de cité en Indo-Chine. Dans les écoles des frères Maristes en Chine, les élèves ne sont pas très nombreux et ne parlent pas le français très correctement ; du moins est-ce du français avec ses articles, ses pronoms, ses personnes ; serait-il donc si difficile d'obtenir le même résultat à Saigon ?

P. Pelliot.

E. Aymonier. *Le Cambodge.* T. II. Les provinces siamoises. — Paris, E. Leroux, 481 pp.

Nous nous proposons de consacrer un compte rendu détaillé à cet important ouvrage, dès que le troisième et dernier volume, actuellement sous presse, aura paru. En attendant, on lira avec intérêt les paroles prononcées par M. Senart, en présentant le tome II à l'Académie des Inscriptions, dans sa séance du 23 octobre 1901 (*Comptes rendus de l'Académie*, 1901, p. 657) :

« Je suis heureux de faire hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Aymonier, du tome second de son grand travail sur le Cambodge. Ce volume suit son aîné avec une rapidité qui fait le plus grand honneur à l'activité de l'auteur et nous autorise à attendre, dans un avenir peu éloigné, le couronnement de l'ouvrage, ce troisième volume, qui non seulement complétera l'ensemble des investigations que nous avait promises M. Aymonier, mais, en nous apportant ses vues générales sur l'art et la civilisation dont il nous décrit les restes, son résumé de ce qui est présentement connu de l'histoire du Cambodge, mettra en valeur les indications de détail dispersées dans les premiers volumes, en précisera et en doublera l'intérêt.

« Le Cambodge, dans ses limites actuelles, a pu être épuisé dès le premier volume. C'est qu'il est bien déchu de son ancienne splendeur et réduit en étendue. Après avoir tenu, vers le Nord et l'Ouest, sous leur pouvoir, une grande partie du Siam et du Laos, les Cambodgiens, vaincus et refoulés, ont vu passer aux mains des souverains siamois leurs provinces jadis les

plus florissantes, celles qui formaient le centre de leur empire et où subsistent les traces monumentales les plus considérables de leur activité et de leur puissance. C'est à ces provinces, devenues siamoises, de l'ancien Cambodge, qu'est consacré le présent volume et que sera consacrée la plus grande partie du suivant.

« M. Aymonier est, bien entendu, resté fidèle au plan qu'il s'est tracé d'abord. En dehors d'un premier chapitre d'orientation sur le Siam actuel, sa population, ses institutions et ses coutumes, il procède province par province, et en l'appuyant sur des cartes et des figures assez nombreuses, à une description détaillée des ruines que ses explorations lui ont permis d'étudier. Au relevé méthodique de tous les restes subsistants, il ajoute un aperçu, souvent détaillé, soit des inscriptions khmères dont il a fait un objet spécial de ses recherches, soit des inscriptions sanscrites qui ont été jusqu'ici transcrites et étudiées. En extrayant les données les plus importantes, il replace chaque monument à sa date et signale ses affinités avec des restes similaires.

« Une exploration ne comporte pas toute la précision historique, l'étude générale de la filiation et des développements de l'architecture et de la sculpture. Mais cet exposé demeurera sans doute pour longtemps le répertoire le mieux informé et le plus exact, le plus instructif et aussi le plus compréhensif, des monuments de l'art khmer.

« Nous ne pouvons que souhaiter bon courage à M. Aymonier, souhaiter qu'il couronne bientôt, par la description d'Angkor et par ses vues historiques d'ensemble ,cette œuvre considérable qui restera le résumé le plus complet et le témoin le plus expressif de la première période, de la période héroïque de l'archéologie cambodgienne. »

J. Burgess. — *Fabricated geography.* (Ind. Antiq., xxx, pp. 387-388).

Les Chroniques singhalaises *(Mahāvaṃsa,* ch. xii ; *Dīpavaṃsa,* ch. viii*)* disent qu'après le concile tenu la 18e année d'Açoka, le thera Moggaliputta Tissa envoya des missionnaires dans neuf régions : 1° Kaçmīra et Gandhāra (Kaçmir et Panjab); 2° Mahīsamaṇḍala (Mysore); 3° Vanavāsi (Kanara nord); 4° Aparāntaka (Konkan); 5° Mahāraṭṭha (pays des Mahrattes); 6° Yona ou Yavana-loka (Bactriane ou Perse); 7° Himavanta (Himalaya); 8° Suvaṇṇa-bhūmi (Birmanie); 9° Sīhala (Ceylan).

Un auteur birman contemporain, Paññasāmi, auteur du *Sāsanavaṃsa,* écrit en 1861, étudié et publié par Mrs Mabel Bode (*A Burmese Historian of Buddhism, Sāsanavaṃsa,* Londres, 1897), revendique toutes ces missions pour son pays, à l'exception des deux premières. Il identifie donc Vanavāsi à Prome; Aparanta au pays de Sunāparanta, à l'O. du haut Irawadi; Mahāraṭṭha au Laos; Yonakaraṭṭha à Xieng-May ; Suvaṇṇa-bhūmi à Sudhammapura=Thatôn. Le Himavantapadesa est remplacé par le Cīnaraṭṭha (frontière du Yunnan). Il reproduit sans doute des auteurs birmans plus anciens ; mais l'origine de cette «géographie fabriquée» n'est pas encore bien établie.

L. F.

T. H. Lyle. — *The Place of Manufacture of Celadon Ware.* (Man, avril 1901, art. 41).

Récit d'une visite aux fours abandonnés et ruinés où l'on faisait autrefois le céladon, au Siam, près de Sawankalok, chef-lieu de la province du même nom. Il y en a plusieurs centaines, disposés en double rangée, à des intervalles de 20 à 40 mètres, sur plus de 4 miles : ce sont des monticules, envahis par la végétation, de 6 à 10 mètres de hauteur, et de 20 à 30 mètres de circonférence. Dans les débris innombrables qui jonchent le sol, M. L. n'a rien trouvé de bien intéressant : des fouilles systématiques donneraient peut-être d'autres résultats.

Inde

L. de la Vallée Poussin. — *Le Bouddhisme d'après les sources brahmaniques.* (Museon, N. S. vol. II, pp. 52-73, 171-207).

On n'accusera pas M. de la Vallée Poussin d'être de « l'école des fleuristes ». Jamais plus austère travailleur ne fouilla d'une pioche plus intrépide un sol plus désolé. Dédaigneux des faciles architectures, il consacre ses efforts à « exhumer des matériaux », et ses matériaux, comme des exhumés qu'il sont, ont un air éminemment farouche et décharné.

Les profanes restent pensifs devant ces pages mi-sanscrites mi-françaises, hérissées de termes techniques et de signes mystérieux, fortifiées d'un rempart de notes, qui ne condescendent que rarement à être explicatives; mais les initiés goûtent l'intransigeante littéralité des traductions et l'abondance des rapprochements utiles.

On accueillera donc avec plaisir la série de documents brahmaniques sur le buddhisme, que M. de L. vient de commencer dans le *Museon*. Le premier, de ces documents est le chapitre II du *Sarvadarçanasaṃgraha* qui traite de la doctrine buddhique. Ce chapitre avait précédemment été traduit par Gough, ; la traduction de M. de L. est plus serrée et mieux pourvue de références. Un court passage donnera une idée de l'ouvrage : « La momentanéité des objets (kṣaṇa), bleu, etc. résulte par raisonnement de leur existence... Et ne dites pas que cet argument (à savoir *sattva*) est « asiddha », car l'existence qui a pour définition *arthakriyākāritva*, est établie par la perception des objets, bleu, etc. ; et il est démontré qu'il y a incompatibilité de l'existence et du non-momentané, par le fait qu'il y a incompatibilité [du non-momentané, et] de [l'activité] successive ou non successive, [laquelle est] vyāpaka [de l'existence] : de l'incompatibilité avec le vyāpaka [kramākrama] résulte l'incompatibilité avec le vyāpya [sattva]. »

Il serait désirable que l'auteur citât plus libéralement les textes sanscrits au lieu de se borner, comme il le fait souvent, à y renvoyer : l'intelligence du texte français en serait notablement facilitée.

L. F.

Vincent A. Smith. *Kusinârâ or Kuçinagara and other Buddhist Holy Places.* (J. R. A. S. janvier 1902, pp. 139-163.)

Kuçinagara (pâli *Kusinârâ*) est l'endroit où le Buddha mourut. Il est déterminé dans les itinéraires des pélerins chinois par rapport à trois points: Bénarès, le Parc Lumbinî et Vaisâli. Le second point est représenté par les ruines de Rummindeî, dans le district de Bastî, Tarâi Népalais, par 83° 20' long. E. Gr. et 27° 29 lat. N. Quant à Vaisâli, M. Smith donne comme certaine, en se réservant de la démontrer plus tard, son identité avec des ruines près de Basâr, district de Muzaffarpur, Bihar, par 85° 11' long. E. et 25° 58 lat. N. Les points extrêmes étant ainsi fixés, M. S. étudie en détail l'itinéraire des pélerins de Lumbinî à Kusinârâ et propose les identifications suivantes:

Rāmagrāma = Dharmauli (?), sur la frontière du district de Gorakhpur et du Népal;
Endroit où Chandaka revint sur ses pas = Bihār (?), district de Campāran ;
Stūpa des cendres = Lauriyā-Nandangarh;
Kusinārā doit être cherché près de Gurunggaon, dans la vallée de la petite Rapti, à 30 milles en ligne droite de Kâthmandu. De Kusinâra à Vaisâli, l'itinéraire est indiqué par les piliers d'Açoka à Râmpurvâ, Lauriyâ-Nandangarh Lauriyâ-Araraâj, Bakhirâ (près de Vaisâli) et par le Stûpa du Roi Cakravartin à Kesariyâ.

Voilà donc Kusinârâ transporté de Kasia à quelque 80 milles du côté de Kâthmandu. Il ne reste plus qu'à vérifier l'hypothèse sur le terrain. Mais, comme le remarque M. Smith, « une épaisse forêt, pleine de tigres et d'éléphants sauvages n'est pas un terrain propice à l'investigation archéologique » : c'est là pour une théorie la meilleure garantie de durée.

L. F.

VINCENT A. SMITH. *Chronology of the Kuṣân Dynasty of Northern India.* (J.R.A.S. janvier 1902, p. 175.)

Le *Journal of the Royal Asiatic Society* insère la lettre suivante :

Cheltenham, 16 décembre 1901.

Mon cher Professeur Rhys Davids, — Je vous serai très obligé si vous pouvez réserver une petite place dans le N° de janvier du *Journal* pour annoncer que je crois avoir eu la bonne fortune de résoudre le problème longtemps débattu de la chronologie des Kuṣans. Les dates connues sont : Kaniṣka, de 5 à 28 ; Huviṣka, de 29 à 60 ; Vâsudeva, de 74 à 98. Ces dates sont, je crois, exprimées dans l'ère Laukika ou Saptarṣi du Kachmir, les mille et les centaines étant omis, conformément à la pratique de la Râjatarangiṇi. Les dates correspondantes sont : Kaniṣka [32] 05 et [32] 28 = 129-130 et 154-155 A. D. ; Huviṣka, 155-156 et 184-185 A. D. ; Vâsudeva, 198-199 et 222-223 A. D. J'ai établi ce résultat en détail, après considération de tous les principaux écrits sur ce sujet, y compris les récents essais de MM. Bhandarkar, Boyer, Sylvain Lévi et Specht. J'espère dans une autre occasion, en temps voulu, convaincre les autres, comme je m'en suis convaincu moi-même, que ma solution est en conformité avec les données chinoises, épigraphiques, numismatiques, et monumentales, ou, en d'autres termes, qu'elle satisfait à toutes les conditions du problème.

Vincent A. SMITH.

A.-M. BOYER. *Etude sur l'origine de la doctrine du saṃsâra.* (J.A., T. 18, pp. 451-499 = novembre-décembre 1901).

M. Boyer s'est proposé d'établir dans ce travail que la doctrine indienne du saṃsâra n'est pas une importation étrangère, mais est sortie, par une évolution naturelle, de l'idée que les Hindous de l'époque védique se faisaient de la destinée humaine après la mort.

E. HARDY. *A Cambodian Mahāvaṃsa.* (J.R.A.S. janvier 1902, pp. 171-174).

Dans une lettre au Prof. Rhys Davids, M. E. Hardy, qui prépare une nouvelle édition du *Mahāvaṃsa* pour la Pâli Text Society, signale l'existence à la Bibliothèque Nationale de Paris, d'un ms. catalogué comme ms. du Mahāvaṃsa, mais qui est en réalité « une œuvre secondaire où est incorporé le Mahāvaṃsa ». L'auteur a eu pour but d'éclaircir et de développer l'original. Le ms. est en écriture cambodgienne, ce qui ne suffit pas à justifier le titre de « Mahāvaṃsa cambodgien », car il peut aussi bien être d'origine siamoise.

L'ouvrage est d'ailleurs inconnu au Cambodge.

L. F.

CAROLINE A. F. RHYS DAVIDS, M. A. — *A Buddhist Manual of Psychological Ethics of the fourth Century B. C.,....* (Oriental Translation Fund, New Series, T. XII.) Londres, 1900. In-8°, XCV-393 pp.

Il est un peu tard pour dire tout le bien que nous pensons de l'ouvrage de Mme Rhys Davids et son succès n'a d'ailleurs plus besoin de nos éloges. Toutefois les livres pénètrent si lentement en Indo-Chine que nous ne croyons pas inutile de signaler à nos lecteurs coloniaux l'apparition de cette première traduction en langue européenne de la *Dhamma-saṅgaṇi*, le premier livre de l'*Abhidhamma-piṭaka* ou, comme on traduit, « Corbeille de métaphysique » du canon pâli. On ne saurait trop louer le zèle et le soin pieux apportés par Mme R. D. à la tâche fastidieuse de comprendre et de traduire toutes ces énumérations et ces formules ; la peine qu'elle a prise, aidée des notes manuscrites de son mari, pour nous donner des équivalents exacts de tous les termes techniques ; enfin, et surtout, le remarquable talent avec lequel elle a su dégager, tant dans sa longue introduction que dans son commentaire, tout ce qui se cachait d'intérêt un peu général sous l'aride et monotone prolixité des répétitions scholastiques. C'est là un grand service rendu, non seulement à la connaissance de la philosophie bouddhique, mais encore de la pensée indienne, et même, si l'on veut, humaine. Est-ce à dire que le Bouddhisme tout entier doive être considéré comme tenant dans ce texte ? Pour nous, qui ne nous piquons pas d'orthodoxie en ces matières, nous croyons qu'il y a de par le monde plus d'une religion du Buddha et qu'elle n'est contenue dans aucun catéchisme déterminé, fût-il « du quatrième siècle avant notre ère », ou de la main du colonel Olcott. Rien n'est plus édifiant à cet égard que de lire par exemple, aussitôt après les cahiers de séminaire qui viennent de nous être rendus si industrieusement accessibles par Mme R. D., les matériaux que M. L. de la Vallée-Poussin a réunis de son côté sous le titre de *Bouddhisme, Etudes et Matériaux*. On se trouve aussitôt transporté dans un tout autre monde ; et ce n'est pas assurément ici qu'on s'en étonnera, dans ce pays où l'on peut coudoyer tous les jours des moines cambodgiens ou annamites, apparemment bouddhiques les uns et les autres, et qui n'ont pas entre eux une seule idée commune, pas même leur conception du Buddha.

A. FOUCHER.

T. W. RHYS DAVIDS. — *The last to go forth.* (Journ. Roy. As. Soc., oct. 1901, pp. 889-893).

Dans cet article, M. R. D. réunit un certain nombre de renseignements concernant six theras de Ceylan, qui sont cités dans le Commentaire des Jâtakas comme s'étant convertis les derniers *(pacchāgatakā)*. Il termine en exprimant l'espoir que, « quand les textes seront complètement sous nos yeux, nous pourrons reconstruire dans une large mesure l'histoire littéraire et intellectuelle de Ceylan au IIe siècle avant notre ère ».

V. A. SMITH. — *The translation of « devānaṃpiya »*. (Journ. Roy. As. Soc., oct. 1901, p. 930.)

Rappelle que Bhagvanlāl Indrajī a vu le premier dans ce titre un synonyme de *rāja* (Ind. Antiq., mai 1881).

P.-E. PAVOLINI. — *Il Compendio dei cinque elementi.* (Giorn. Soc. As. Ital., vol. XIV, 1901, pp. 1-40).

Texte d'un traité extra-canonique des Jainas Digambaras, intitulé *Pañcatthiyasaṃgaha-sutta* ou *Pavayaṇa-sāra*, et formé de 173 stances divisées en deux parties, l'une ontologique, sur

les cinq éléments, l'autre sur la délivrance (mokṣa-mārga). Il est l'œuvre de Kundakundācārya. M. P. annonce, comme seconde partie de son travail, une traduction et une introduction sur l'auteur et la doctrine. Il ajoute dès maintenant aux observations de Pischel (*Gramm. der Prâkrit Sprachen*, § 21) sur le prâkrit des Digambaras cette observation, que le changement de la sourde en sonore a lieu non seulement pour les dentales, mais aussi pour les gutturales (loka : loga).

L. F.

JAS. BURGESS. — *The Great Stûpa at Sânchi* (J. R. A. S. janvier. 1902, p. 29-45).

Sâñchi, situé à 20 milles N.-E. de Bhopâl, est le nom moderne d'un lieu qui s'appelait autrefois *Kâkaṇâda* (pâli : *Kâkaṇâva*), et qui est célèbre par ses deux stûpas, dont les sculptures et les inscriptions remontent au IIe et au IIIe siècle avant J. C. M. B. donne une intéressante revue des travaux qui ont été consacrés à ces monuments depuis l'esquisse du Dr Yeld, en 1819, jusqu'à la belle série de photographies prises l'année dernière par M. Henry Cousens, de l'Archæological Survey de Bombay. Les cinq portes monumentales ou toraṇas (dont l'une, celle de l'E., est représentée par un moulage conservé au Musée Guimet) forment une suite de 150 négatifs au 1/8 de l'original. M. Burgess exprime le vœu, auquel nous nous associons pleinement, « que cette importante série de représentations du plus ancien monument connu de l'art indien soit publié sous une forme satisfaisante, comme une importante contribution à l'archéologie indienne ».

L. F.

H. COUSENS. — *Progress Report of the Archæological Survey of Western India for the year ending 30th June 1901.* — (Bombay,) in-4°, 199 pp.

Le rapport de M. Cousens, superintendant de l'Archæological Survey à Bombay, comprend principalement une visite aux sanctuaires jainas du Mont Abu, avec un plan des monuments, et un relevé des antiquités de l'île d'Elephanta. Le programme pour 1901-1902 comporte un survey de la province de Berâr.

R. PISCHEL. — *Die Inschrift von Piprāvā.* (Z. D. M. G., T. 56, pp. 157-158.)

Conjecture ingénieuse et très plausible sur le sens d'un mot de l'inscription de Piprāvā. On sait qu'en janvier 1898, M. William Peppé, en fouillant un ancien stūpa buddhique situé à Piprāvā, dans le district de Bāstī, sur la frontière du Népal, découvrit un reliquaire en stéatite portant, gravée en caractères d'Açoka, cette inscription : *iyam salilanidhane Budhasa bhagavate sakiyanaṃ sukiti bhatinaṃ sabhaginikanaṃ saputadalanaṃ.*

Le seul mot qui fasse quelque dificulté est *sukiti*. Tout le monde a cru y reconnaître le skr. *sukīrti*, les uns en faisant un nom propre, et les autres une épithète du Buddha (« le Glorieux »); quant au génitif *sakiyanaṃ*, on l'expliquait comme dépendant de *dānam* sous-entendu. On traduisait donc : « Ce réceptacle des reliques du sublime Buddha [est le don] des Çâkyas, frères de Sukīrti (ou : « frères du Glorieux [Buddha] ») avec leurs sœurs, leurs fils et leurs femmes ».

M. P. explique *sukiti* = *sukṛtiḥ* : « est l'œuvre pie des Çâkyas, des frères avec les sœurs, les fils et les femmes ».

F. Fawcett. — *Notes on the Rock Carvings in the Edakal Cave, Wynaad.* (Ind. Ant., vol. 30, pp. 409-421, octobre 1901).

Dans le district de Wainad, Malabar, est une grotte ou plutôt une faille de rocher dont les parois portent des inscriptions et des figures. Ces dernières rappellent à s'y méprendre les bonshommes que les écoliers charbonnent sur les murs : M. Fawcett, dont les yeux sont aiguisés par l'amour-propre de la découverte, y distingue des danseurs masqués (?) et suppose que ces grossières sculptures peuvent avoir été gravées par l'une des *devil-worshipping castes or tribes* de la région. Une des inscriptions, d'ailleurs insignifiante, est en caractères câlukyas (environ 500 A. D.). La grotte est aujourd'hui un lieu de pélerinage : les chettis de la région y font leurs dévotions à la déesse Mudiampilli.

L. F.

J. Kirste. — *The Mahâbhârata Question.* (I. A. vol. 31, p. 5-10, janvier 1901).

Il y a une question du *Mâhâbhârata* : elle semble devoir être éternelle. Les travaux qu'elle suscite ne font que la rajeunir. Faute de pouvoir la résoudre, on peut toujours la résumer : c'est ce qu'a fait M. Kirste. Les points litigieux sont par lui ramenés à quatre :

1° *Recensions.* Le *Mahâbhârata* existe en plusieurs recensions : laquelle choisir ? — La recension du Nord, répond sans hésiter M. K. D'abord cette « Vulgate », comme on l'appelle, n'est pas exclusivement septentrionale : on la trouve aussi dans le Sud. Puis elle est uniforme ; il n'y a qu'anarchie en dehors d'elle : « quot codices, tot textus ». Elle a été protégée contre les influences dissolvantes par plusieurs commentaires. Enfin elle paraît être la plus courte : elle ne comprend guère que cent mille vers ; cette sobriété achève de faire pencher la balance en faveur de la Vulgate. Nous pensons donc avec M. K. que cette recension doit servir de base à la future édition critique du *Mahâbhârata* : mais il ne serait pas non plus mal à propos d'étudier d'un peu près les *capitula extravagantia* des manuscrits méridionaux.

2° *Homogénéité.* Le *Mahâbhârata* est un *kâvya* et une *smṛti*, un poème et un code de règles morales et sociales. Les uns veulent que l'élément didactique soit une addition postérieure à l'élément épique ; d'autres (Dahlmann) que le poème entier soit l'œuvre d'un auteur de génie, qui a imaginé la fable épique pour illustrer les principes du *dharma*. M. K. est d'avis que l'ouvrage, sous sa forme actuelle, résulte d'une diaskeuase, qui a groupé des chants préexistants, sans y apporter d'autre modification que le changement du prâcrit original en sanscrit.

3° *La légende des Pâṇḍavas.* Les cinq héros du *Mahâbhârata* ont une femme commune, ce qui est en flagrante contradiction avec la coutume indienne. Dahlmann expliquait cette bizarrerie comme une fiction imaginée par l'auteur pour illustrer la doctrine de la famille indivise ; cette hypothèse a eu peu de succès ; mais s'il est vrai que, comme le croit M. K., l'auteur de la légende ait prêté à ses héros les mœurs de certaines tribus polyandriques voisines des Hindous, par simple « licence poétique », il faut avouer que cet aède se permettait des licences bien singulières.

4° *Date.* M. K. pense que le *Mahâbhârata* n'a pu être écrit, sous sa forme sanscrite, avant le IIe siècle ap. J. C., bien qu'il ait pu exister oralement avant cette date. Il en donne une raison assez inattendue : « Les signes des voyelles liquides sont dits avoir été inventés ou par Nâgârjuna ou par Çarvavarman, qui vivaient au IIe siècle A. D. et il eût été à peu près impossible d'écrire sans eux un texte sanscrit. » M. K. ne donne à l'appui aucune référence, sinon que M. Hörnle a appelé son attention sur ce point. La référence doit, je pense, être cherchée dans l'*Indische Palæographie*, § 24, A, 7, où Bühler dit : « Ces faits paléographiques s'accordent avec la tradition chinoise buddhiste, qui, comme l'a découvert Sylvain Lévi, attribue l'invention des voyelles liquides *initiales* à Çarvavarman, ministre du roi Andhra Sâtavâhana

ou à Nâgârjuna. » Bühler ajoute en note : « Briefliche Mittheilung ». M. Kirste a donc cité inexactement sa source, en négligeant le mot « initiales » qui change la portée de ses prémisses ; ensuite, il aurait dû s'expliquer sur la présence des diphtongues *ai* et *au* dans l'alphabet primitif de la brâhmî, si cette écriture était uniquement employée pour le prâcrit (*Ind. Pal.*, p. 2). Et enfin la légende de Nâgârjuna peut difficilement servir de base à une théorie sur le développement de l'écriture.

L. F.

J. L. Speyer. — *Ein alter Fehler in der Uberlieferung der* Bhagavadgîtâ (Z. D. M. G., T. 56, pp. 123-125).

Tous les lecteurs de la *Bhagavadgîtâ* ont été arrêtés par le premier vers du discours de Kṛṣṇa :

acocyân anvacocas tvaṃ prajñâvâdâṃç ca bhâṣase

et ont constaté l'impuissance des commentateurs à raccorder ces deux pâdas incohérents : « Tu pleures ceux qui ne doivent pas être pleurés — et tu dis des paroles de sagesse. » M. Speyer fait la lumière dans ce texte obscur au moyen d'une correction très simple (*prajñâ*, corr. *prajâ*) qui donne un sens parfaitement naturel : « et tu parles comme le commun des hommes. » Cette nouvelle leçon peut être tenue pour acquise.

L. F.

H. Oldenberg. — *Zur englischen Übersetzung des* Kâmasûtra. (Z. D. M. G., T. 56, pp. 126-127).

Répliquant à M. R. Schmidt, traducteur allemand du *Kâmasûtra*, qui avait taxé d'erreur l'attribution à Bhagvanlâl Indrajî de la traduction anglaise du même texte, M. Oldenberg établit par des témoignages concordants que Bühler avait communiqué ce détail à plusieurs personnes, en homme parfaitement au courant des faits ; que Bhagvanlâl a traduit le texte sanscrit en gujaratî ; que cette traduction a été mise en anglais par un *native clerk*, ignorant du sanscrit ; et qu'un haut fonctionnaire du Civil Service a revu le texte anglais, qui fut ensuite publié, sans nom d'auteur, par deux gentlemen, dont l'association s'intitulait Kâma Shâstra Society, et qui y firent quelques additions regrettables. Voilà donc fixé un point d'histoire littéraire : le traducteur de *Kâmasûtra* est Bhagvanlâl Indrajî, et non Shankar Paṇḍit, comme on le croyait généralement.

R. Simon. — *Quellen zur indischen Musik : Dâmodara.* (Z. D. M. G., T. 56, pp. 129-153).

Edition partielle du *Saṃgîtâdarpaṇa*, de Dâmodara, avec indication des passages empruntés au *Saṃgîtaratnâkara* de *Çârṅgadeva*.

H. Jacobi. *Die indische Logik* (Nachrichten K. Gesell. d. Wiss. zu Göttingen. Phil. Kl., 1901, Heft 4, pp. 460-484).

Dans cet article de vingt-quatre pages, M. Jacobi donne un sommaire de la logique indienne, qui est un chef-d'œuvre d'exposition. Il a su expliquer avec autant de netteté que de concision un ensemble de concepts très éloignés des nôtres et une série de termes techniques auxquels il

n'est pas aisé de trouver des équivalents intelligibles. La seconde partie de son travail contient une esquisse des progrès des théories logiques, depuis le sūtrakāra Gautama jusqu'aux traités modernes. Ces progrès sont dus principalement aux Vaiçeṣikas, dont le système trouve son expression la plus achevée dans le Commentaire de Praçastapāda, qui introduit l'importante théorie de la concomitance (*sāhacarya*). La logique des Buddhistes se rattache étroitement à celle des Vaiçeṣikas et n'y ajoute rien : mais le philosophe buddhiste Diṅnāga, en engageant une polémique contre Vatsyāyana, a exercé une influence indirecte considérable sur le développement de la doctrine.

L. F.

R. Pischel. *Āḍhyarāja*. (Nachrichten K. Gesell. Wiss. zu Göttingen, Phil. Kl. 1901, Heft 4, pp. 460-484).

Dans l'introduction au *Harṣacarita*, Bāṇa dit qu'il n'ose parler, intimidé qu'il est par les prouesses d'Āḍhyarāja. On a pris ce nom pour celui d'un poète inconnu, « of more capacity than performance », comme le remarque plaisamment Hall. M. Pischel croit qu'il s'agit simplement de Harṣa lui-même, et il cite à l'appui de cette opinion un vers du *Sarasvatīkaṇṭhābharaṇa* :

ke bhūvannāḍhyarājasya rājye prākṛtabhāṣiṇaḥ |
kāle Çrī-Sāhasāṅkasya ke na saṃskṛtavādinaḥ ||

« Sous le règne d'Āḍhyarāja, qui ne parlait prâcrit? au temps de Sāhasāṅka, qui ne parlait sanscrit? »

Ce passage prouve qu'Āḍhyarāja était un roi, et rien n'empêche que Harṣa ait porté ce nom; quant à Sāhasāṅka, c'est probablement Candragupta II (Ve siècle), le Vikramāditya ou Vikramāṅka aux « Neuf Perles ».

L. F.

G.-A. Grierson. — *Note on the principal Rājasthānī dialects*. (Journ. Roy. As. Soc., oct. 1901, pp. 787-808).

Table comparative des formes grammaticales dans les quatre principaux dialectes de la *Rājasthānī*, ou langue du Rājputāna : *Mewātī* (N. du Rājputāna et S. E. du Panjab), *Mālwī* (pays de Mālwa), *Jaipurī* (E. du Rājputāna), *Mārwarī* (Etats de Mārwar et d'Udaipur).

G. A. Grierson. — *Vrācaḍa and Sindhī*. (J. R. A. S., janvier 1902, pp. 47-48).

Le prâcrit Vrâcaḍa était parlé dans le Sindh ; il était caractérisé par : 1° le changement facultatif des initiales *t, d* en *ṭ, ḍ* ; 2° le changement de *ṣ, s* en *ç* ; 3° la préfixation de *y* aux consonnes *c, j*. Les deux premiers traits se retrouvent en Sindhī ; ils peuvent être dus à l'influence du prâcrit Māgadhī, où le troisième phénomène a son correspondant dans la transformation *jaya* en *yja*, décrit par Hoernle comme un « son obscur » intermédiaire entre les sons *ya* et *ja* et faisant l'office des deux.

L. F.

T. Grahame Bailey. — *Notes on the Sāsi Dialect*. (Journ. Roy. As. Soc. Bengal, LXX, pt. 1, pp. 7-14).

Les Sāsīs sont une « tribu criminelle » du Panjab, qui parlent un dialecte intermédiaire entre le panjabi et l'urdu. Ils ont en outre un argot, auquel ils donnent le nom de *farsi*, « persan »,

et qui se compose, d'une part, de mots ordinaires altérés par des modifications de consonnes (nāb=sāb), additions de syllabes (ḍha bāṇ=bāṇ), etc., d'autre part de mots particuliers. A la fin de son article, M. B. donne la parabole de l'Enfant prodigue en « Sāsī criminel ».

SARAT CHANDRA MITRA. — *Riddles current in Bihar* (Journ. As. Soc. Bengal, LXX, Pt. III, pp. 33-58).

Recueil de devinettes populaires. Texte et traduction.

Capt. WOLSELEY HAIG. — *Notes on the Raṅgārī caste in Barār.* (Journ. As. Soc. Bengal, LXX, pt. III, pp. 1-9). — *Notes on the Velamā caste in Barār.* (Ibid., pp. 23-29).

Les Raṅgārīs sont une caste de teinturiers établis dans le Berar et originaires du Gujarat. Ils pratiquent l'hindouisme, mais seulement depuis leur migration : auparavant ils étaient jainas. Leur dévotion s'adresse particulièrement à deux divinités : Khandobā et Shāh Dāwal ; le premier est un dieu hindou populaire dans le Dekhan, le second un *pīr*, ou saint musulman.

La caste Vĕlamā est une caste d'agriculteurs, répandue dans la présidence de Madras, qui passe pour être originaire du Telingana Nord et avoir émigré il y a environ trois siècles. Ils se disent d'origine kṣatriya et adressent leur culte à Narasiṃha.

F. FAWCETT. — *Notes on the Dômbs of Jeypur, Vizagapatam District, Madras Presidency.* (Man, mars 1901, art. 29).

Quelques renseignements, un peu fragmentaires (l'auteur n'a pu étudier les Dômbs que dans la prison de Vizagapatam, où leur propension au vol les amène du reste en grand nombre), sur cette peuplade *outcast*, apparentée aux Pānos, qui vit dans la région forestière autour de Vizagapatam. Caractères anthropologiques, tatouages, noms personnels, coutumes, etc.

Henry W. CAVE. — *The ruined cities of Ceylon.* New ed. London, 1900. In-8°, 165+6 pp.

Cet ouvrage a paru en 1897. La seconde édition, d'un format plus réduit et d'un prix plus modéré, reproduit à peu près la première. On trouve dans ce livre un aperçu des antiquités de Ceylan et de l'état des fouilles poursuivies par le Service Archéologique. Il décrit successivement les ruines de Mihintale, d'Anurādhapura, de Sigiri, de Polonnaruwa, de Dambulla et de Matale. Les photographies sont bonnes et le texte n'est pas sans intérêt.

L. F.

W. GEIGER. — *Māldivische Studien. Beiträge zur Grammatik der māldivischen Sprache.* (Zeitschr. d. Morgenl. Gesell., t. 55, pp. 371-387.)

Durant le séjour que M. G. a fait à Ceylan pour la préparation de son livre sur la *Littérature et la langue des Singhalais* (Strasbourg, 1901), il s'est attaché à étudier les dialectes apparentés au singhalais et notamment celui des îles Maldives. « J'imagine, dit-il, que chacun de nous a, dans le cercle de ses études, un domaine plus étroit où il se meut avec une prédilection particulière et une chaleur intérieure, et auquel il revient toujours. C'est

un tel domaine que sont pour moi les lointaines îles Maldives que ceignent les flots bleus de l'Océan Indien. » M. G. a déjà publié un recueil de textes écrits en langue des Maldives (*Sitzungsb. des K. Bayer. Ak.*, 1900, pp. 661-599). Il donne ici une notice substantielle de la grammaire de cet idiome.

L. F.

Chine

Maurice COURANT. — *Bibliothèque Nationale. Catalogue des livres chinois, coréens, japonais, etc.* Deuxième fascicule. Nos 2497-3469. Paris, Leroux, 1901, in-8° (1).

Le second fascicule est consacré à la IVe division de M. Courant : ouvrages canoniques, classiques, philosophiques.

Présentons à ce propos quelques remarques sur le premier fascicule.

No 370-371. Tchang Yu-thing est une inadvertance pour Tchang Thing-yu 張廷玉.

No 705-706. C'est la traduction chinoise de Sanang-Setsen (cf. Hirth, dans les *Sitzungsberichte* de Munich, 1900, I, 195-198). L'Ecole française d'Extrême-Orient en possède également un exemplaire manuscrit et un exemplaire imprimé; un autre est classé sous le no 449 dans le *Catalogue of Chinese books* de la Bibliotheca Lindesiana. L'ouvrage n'est donc pas aussi rare que le croyait M. Hirth.

No 1825. Est bien de Ma Chao-yun et Cheng Mei-k'i, comme l'indique Wylie (*Notes on Chinese literature*, p. 52).

No 1826-1829. Le *Sin kiang tche lio* n'est pas du prince de Jouei et autres, mais bien de Song Yun 松筠; la préface impériale ne laisse aucun doute à cet égard. Le prince de Jouei et autres furent seulement chargés d'en surveiller l'impression au Wou-ying-tien 武英殿.

No 1830-1831. Le *Si yu wen kien lou* a pour auteur, ainsi que l'indique Wylie, Ts'i-che-yi 七十一. Ts'i-che-yi, que nous connaissons par ailleurs, avait pour appellation Tch'ouen-yuan 椿園. Son ouvrage circula quelque temps manuscrit, c'est sans doute la raison de ses titres multiples : *Si yu wen kien lou, Si yu tsong tche* 西域總志, *Si yu souo t'an*, 西域錄談. Le *Si yu tsong tche*, classé sous le no 707 par M. Courant, devrait donc être placé ici. L'abbé Gueluy, qui a traduit cet ouvrage, a pris le nom de l'auteur pour son âge.

No 2393. L'auteur est effectivement Song Yun, mais comme Song Yun vivait à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, la date de 1664 est certainement erronée.

Dans le deuxième facicule :

No 3105. Tcheng-kiun 徵君 est un qualificatif et ne fait pas partie du nom de l'auteur qui s'appelle 閻若璩 Yen Jo-kiu

No 3114. Lire 賸 *cheng* au lieu de 賸 *t'eng*.

No 3127. Lire 江聲 Kiang Cheng au lieu de Tcheng Cheng.

P. PELLIOT.

Edouard CHAVANNES. — *Les Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien*. T. IV. Paris, Leroux, 1901, in-8, 560 pp.

J. J. M. DE GROOT. — *The religious system of China*. Vol. IV. Livre II. On the soul and ancestral worship. Leide, 1901, gr. In-8°, 467 pp.

Le *Religious System of China* de M. de Groot et le *Se-ma Ts'ien* de M. Chavannes sont, en dehors des dictionnaires, les deux œuvres les plus considérables qui aient été entreprises par

(1) Cf. *Bulletin*, I, 145.

des sinologues depuis la publication des *Chinese Classics* de Legge. C'est une bonne fortune que de voir un nouveau volume s'ajouter presque simultanément à chacune d'elles. Nous ne faisons que signaler aujourd'hui ces deux tomes nouveaux, et nous espérons pouvoir bientôt consacrer une étude plus détaillée à l'œuvre de M. de Groot comme à celle de M. Chavannes.

Donald Ferguson. — *Letters from Portuguese captives in Canton, written in 1534 and 1536.* (Indian Antiquary, oct.-nov. 1901, janv. 1902) (1).

En 1511, Alphonse d'Albuquerque s'emparait de Malacca, avec l'aide de cinq capitaines de jonques chinoises qui se trouvaient à l'ancre. Ce n'est cependant qu'en 1514, qu'à l'instigation de Georges d'Albuquerque, le premier navire portugais parut sur la côte cantonaise. Cette expédition est assez mal connue ; seules, deux lettres contemporaines y font allusion. L'une est adressée par Andrea Corsali au duc Julien de Médicis ; elle est datée du 6 janvier 1515, et, si le commencement de l'année à Pâques ne la met pas en réalité au 6 janvier 1516, c'est la plus ancienne ; l'autre fut écrite de Cochin par Giovanni d'Empoli le 15 novembre 1515. Les renseignements sont presque aussi pauvres sur l'expédition dirigée par un parent de Christophe Colomb, Raphael Perestrello (1515 ou début 1516). Nous sommes au contraire parfaitement informés de ce que fit Fernão Peres de Andrade, dont la flottille se présenta le 15 août 1517 à l'entrée de la rivière de Canton ; vers la fin de septembre, Fernão Peres remonta la rivière et par sa fermeté et sa modération sut se faire bien venir des autorités chinoises. Le projet d'une ambassade portugaise à l'Empereur de Chine fut accueilli avec faveur, et quand, à la fin de 1517 ou au commencement de 1518, les fièvres qui enlevèrent Giovanni d'Empoli obligèrent Fernão Peres à aller à nouveau mouiller hors de la rivière, il laissa derrière lui le personnel désigné pour cette ambassade, sous les ordres de Thomé Pires ; en septembre 1518 il mit à la voile pour Malacca et Cochin. Son frère, Simão de Andrade obtint le commandement d'une nouvelle flottille qui arriva en août 1519 à l'entrée de la rivière de Canton, à Tamão. Il y apprit que Thomé Pires n'avait pas encore quitté Canton ; ce n'est en effet que le 23 janvier 1520 que l'ambassade reçut l'autorisation de se mettre en route pour la capitale. Elle était à Nanking en mai 1520 ; l'Empereur, qui s'y trouvait, ordonna de continuer le voyage jusqu'à Péking, où Thomé Pires dut arriver en juillet 1520. L'Empereur ne revint à Péking qu'en février 1521. Mais à ce moment la nouvelle parvint de Canton que Simão de Andrade avait traité les Chinois avec brutalité et était parti emmenant prisonniers nombre d'enfants cantonais ; de plus un envoyé du raja dépossédé de Malacca vint à la cour intriguer contre les Portugais ; enfin la lettre du roi dom Manuel se trouva, une fois ouverte, différer très fort de celle écrite à Canton par les interprètes sur les ordres de Fernão Peres de Andrade. Il fut fait défense à l'ambassade d'approcher du palais. Peu après l'Empereur mourut (mai 1521) ; Thomé Pires reçut immédiatement l'ordre de quitter la ville et arriva à Canton avec sa suite le 22 septembre 1521. Entre temps la lutte s'était engagée entre jonques chinoises et navires portugais et avait tourné au désastre pour les Portugais. Aussi, après quelques semblants de respect, Thomé Pires et ses compagnons furent-ils emprisonnés ; ils ne devaient jamais être délivrés. Thomé Pires mourut de maladie en mai 1524, mais certains de ses compagnons vécurent encore longtemps. On savait par la *Troisième décade* du grand historien portugais João de Barros, publiée en 1563, que deux d'entre eux, Christovão Vieyra et Vasco Calvo, étaient parvenus à faire passer des nouvelles à leurs compatriotes, mais les deux lettres avaient été longtemps considérées comme perdues. Il en existe cependant une copie, qui provient de l'ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. C'est le texte de ces deux lettres,

(1) Un dernier article donnera la traduction de la deuxième lettre.

respectivement datées 1534 et 1536, que M. Ferguson publie avec introduction, traduction et commentaire. Les prisonniers y racontent leurs aventures à partir de janvier 1520 et y joignent des informations d'ordre plus général ; la transcription des noms propres et des noms des charges soulève plusieurs problèmes qu'il serait bon qui fussent repris par un sinologue.

P. PELLIOT.

C. H. READ. — *Relics from Chinese Tombs.* (Man, fév. 1901, art. 15).
S. W. BUSHELL. — *Relics from Chinese Tombs.* (Man, mai 1901, art. 54).

M. Read décrit quatre objets récemment trouvés dans une ancienne tombe du Chan-si et entrés depuis au British Museum : trois poteries, dont un vase oviforme à col trés rétréci et deux petits bols d'un délicat vernissage rouge, et un miroir de bronze rond avec des figures animales en relief et une inscription. Le missionnaire anglais qui a découvert ces pièces a écrit à M. R. que le miroir porte « le nom d'un général de la dynastie Fu-Tang » (nous supposons qu'il s'agit des *Heou T'ang*, 後唐, T'ang postérieurs, qui régnèrent de 923 à 935?) : mais M. R. déclare l'inscription illisible et n'accepte comme date la période T'ang que sous toutes réserves. — Il était aisé de voir que ce miroir était en tous points semblable à ces miroirs des Han, ornés de figures astrologiques, que M. Hirth en particulier a étudiés, et dont les ouvrages archéologiques chinois, notamment le *Po kou t'ou lou*, nous ont transmis de nombreuses reproductions. Ils ne sont d'ailleurs pas extrêmement rares : nous en connaissons de fort beaux au Japon ; à Paris, le musée Guimet, le musée Cernuschi, des collections privées en possèdent des exemplaires plus ou moins authentiques; l'Ecole française d'Extrême-Orient en a récemment reçu un spécimen trouvé au Tonkin, et qui a été décrit et reproduit dans le *Bulletin* (t. I, p. 164). M. de Groot (*Religious System of China*, t. II, p. 399), citant un texte du XIVe siècle, a expliqué l'usage de ces miroirs : on les suspendait au couvercle du cercueil, pour dissiper dans la demeure du mort les ombres de la nuit. — M. Bushell, qui a rectifié la note de M. Read, ne s'est pas trompé sur le caractère de ce miroir, et veut même y voir un Han authentique. Il n'hésite pas non plus à considérer le vase oviforme et les deux bols (qui sont peut-être des coupes à vin) comme des spécimens originaux de la poterie des Han. La haute autorité de M. B. et la précision des raisons qu'il allègue rendent l'hypothèse fort plausible. Toutefois un doute subsiste : M. B. reconnaît qu'aucune mention n'existe nulle part d'une coloration vermillon pâle des poteries Han. Nous ajouterons, en ce qui concerne le miroir, que les modèles de l'époque Han ont été reproduits indéfiniment, et que ni la forme des caractères gravés ni le style de l'ornementation ne sont des preuves rigoureuses de l'extrême antiquité d'une pièce de ce genre. Mais c'est là un simple scrupule : et la découverte de ces quatre pièces, surtout des trois objets en poterie, qui sont d'un type à peu près unique, n'en reste pas moins d'une réelle importance pour l'histoire de l'art chinois. — Une planche donne la reproduction du miroir, du vase et de l'un des bols.

CL. E. MAITRE.

M. A. STEIN. — *Preliminary Report on a Journey of Archæological and Topographical Exploration in Chinese Turkestan.* (71 pp. et XVI planches. Londres, Eyre and Spottiswoode, 1901).

Rarement un voyage d'exploration archéologique a eu un succès aussi complet que celui que M. Stein a fait en 1900-1901 dans le Turkestan chinois et dont il vient de donner au monde savant un rapport préliminaire. Depuis les magnifiques découvertes de Dutreuil de Rhins, de Grenard et de Sven Hedin, les indianistes tournaient leur attention vers l'Asie Centrale

et y cherchaient la solution de plus d'un problème passionnant de l'histoire et de la paléographie indiennes. Mais il était réservé à M. Stein de conquérir définitivement ce domaine à l'indianisme.

M. S. partit de Srinagar à la fin de mai 1901, prenant la route de Gilgit et de Hunza. A Gilgit il trouve d'anciennes sculptures indiennes, entre autres un relief colossal du Buddha, taillé dans un roc. De plus des renseignements recueillis à cet endroit lui permettent d'identifier l'énigmatique Po-liu, le nom que les annales et les pélerins chinois donnent au Baltistān, avec Poloyo, le nom actuel des habitants de cette contrée. Franchissant la frontière chinoise et s'acheminant vers Tachkourghân, M. S. explore ce site et trouve de nouvelles preuves qui démontrent que c'est ici qu'il faut placer le « lithinos pyrgos » de Marin de Tyr et de Ptolémée. Une fois de plus M. S. a l'occasion d'observer ici un fait qui lui a souvent facilité ses recherches archéologiques au Cachemire: l'étrange vitalité des traditions locales. Hiouen-Tsang rapporte l'aventure d'une princesse chinoise fiancée au roi de Perse et détenue longtemps sur un roc solitaire dans le territoire de Tāchkourghān. Cette légende se trouve encore chez les Kirghiz et les Sarīkolīs de cette région, qui ont fait de la princesse une fille du roi Nouchīrvān et qui donnent encore aujourd'hui au rocher, où on la détenait captive, le nom de Kiz-kourghān, « La Tour de la Fille ». Plus loin, pendant la triangulation du Muyztāgh-Ata, c'est la légende kirghize du vieux Pīr résidant sur les hauteurs inaccessibles de la montagne neigeuse, qui rappelle le bhikṣu géant que Hiouen-Tsang place au même endroit.

Après avoir gagné Khotan par Kachgar, Yarkand et Ordam Pādchāh, et après avoir pu, en route, éclairer plus d'un point obscur de l'itinéraire de Hiouen-Tsang, M. S. se rend à Yotkān, que M. Grenard a identifié le premier avec l'ancienne ville de Khotan. C'est ici qu'il fait ses premières acquisitions: une quantité considérable de poteries décorées, des miniatures en terre cuite, des monnaies en cuivre des anciens rois du Khotan, portant des légendes en chinois et en caractères kharoṣṭrī, des sceaux en jade et surtout des reliefs en pierre qui portent la marque caractéristique de l'art gréco-buddhique du Gandhāra.

En décembre, M. S. quitte Khotan après avoir encore identifié le couvent de Sa-mo-jo, que Hiouen-Tsang place près de Khotan, avec la Siārat musulmane de Somiya. L'explorateur se dirige vers l'est, à Dandān Uiliq, accompagné de deux chasseurs qui avaient déjà guidé Sven Hedin dans le même voyage. C'est à Dandān Uiliq que commencent les fouilles proprement dites. Les premiers coups de pioche mettent à jour deux cellules d'un temple buddhique ornées de fresques qui rappellent celles des grottes d'Ajantā ; de plus l'on arrache aux sables profonds de nombreux manuscrits écrits en caractères brāhmī et rédigés les uns en sanscrit, les autres dans une langue inconnue. On trouve même des manuscrits chinois datés de la fin du VIIIe et du commencement du IXe siècle. M. Macartney, agent diplomatique du Gouvernement indien à Kachgar, a examiné ces pièces et a pu donner à M. Stein le contenu de quelques-unes d'entre elles. — D'autres trouvailles encore plus étonnantes étaient réservées à M. S. à Niya, le Ni-jang de Hiouen-Tsang, situé au nord de Imām Djafar Sādik. Ici le sol déjà glacé rend en peu de temps plus de 500 tablettes de bois couvertes d'écriture kharoṣṭrī, des documents en kharoṣṭrī écrits sur cuir et des monnaies chinoises de la dynastie des Han. Enfin l'influence de l'art classique dans ces régions lointaines est attestée par des images de Pallas Athéné et par une représentation d'un Eros assis, qui servent de sceaux à des documents en kharoṣṭri. Entre temps M. S. a recueilli des renseignements sur une « vieille ville » se trouvant à plus de cent milles à l'est de Djafar Sādik, non loin de l'endroit où la rivière Endéré se perd dans les sables. Malgré la saison avancée il s'y rend et voit sa peine couronnée par une belle trouvaille de documents tibétains et de manuscrits écrits en caractères brāhmī, mais dans une langue inconnue.

Retournant vers Khotan, M. S. explore le site de Ak-Sipil et au nord de cette place, à Rawak, il découvre un stūpa orné de reliefs colossaux du Buddha, de Bodhisattvas et d'Arhats. Toutes ces sculptures ont une parenté étroite avec les productions de l'art gréco-buddhique du Gandhāra. Arrivé à Khotan M. S. rend un dernier et signalé service à la science en mettant la main sur le faussaire Islām Akhoun qui depuis assez longtemps inondait l'Inde et l'Occident de ces

prétendus vieux manuscrits « en caractères inconnus » dont le déchiffrement a fait trop longtemps le désespoir des orientalistes.

De Khotan, M. S. gagne le territoire russe et rentre à Londres par le Transcaspien. Avant de rejoindre son poste dans l'Inde, c'est à peine qu'il a eu le temps de rédiger son rapport préliminaire dont nous venons de donner un court sommaire, et qui n'est lui-même qu'un sommaire du rapport définitif que donnera M. S. de ses belles découvertes archéologiques. Espérons que la bienveillance du gouvernement de l'Inde favorisera la prompte publication de cet important ouvrage en permettant à l'illustre savant de rejoindre bientôt ses collections qui sont restées à Londres.

E. H.

Henri CORDIER. — *Histoire des Relations de la Chine avec les puissances occidentales, 1861-1900*. T. I. *L'Empereur T'oung-tché (1861-1875)*. T. II. *L'Empereur Kouang-siu*, 1re partie *(1875-1887)*. Paris, Alcan, 1901-1902, 2 vol. in-8o. 570 et 648 pp.

L'auteur, qui se proposait d'achever son ouvrage en deux volumes, a été débordé par l'ampleur du sujet et la richesse de sa propre information. Nous attendrons la publication du troisième volume pour analyser en détail cette grosse œuvre si abondamment documentée. Signalons à nos lecteurs d'Indo-Chine que le second volume contient un des meilleurs exposés généraux des diverses phases de notre action au Tonkin.

Ministère des Affaires étrangères. — Documents diplomatiques. — Chine. Juin-octobre 1901. Paris, Imprimerie Nationale, 1901. Pet. in-fol.; 31 pp.

Contient quelques dépêches relatives au retour au Yunnan de M. François, le *Protocole final* de Péking (7 décembre 1901) et un tableau annexe des intérêts commerciaux et industriels de la France en Chine.

Samuel I. WOODBRIDGE. *China's only hope. An appeal by her greatest vice-roy, Chang Chih-tung*, translated from the chinese edition by —. Edimbourg et Londres, 1901.

Traduction du *K'iuan-hio-pien* 勸學編 de Tchang Tche-tong. Il n'y a pas à s'arrêter longuement à cette traduction qui n'est pas une nouveauté. L'ouvrage a été traduit en français, dès son apparition, par le Père J. Tobar, sous le titre d'*Exhortation à l'étude*. Il est très naturel que M. Woodbridge veuille faire connaître les idées de Tchang Tche-tong aux lecteurs de langue anglaise, mais il aurait dû avertir qu'un autre lui avait ouvert les voies.

P. P.

Maurice COURANT. — *En Chine: les effets de la crise; intentions de réforme*. (Annales des Sc. Polit., nov. 1901).

En ces quelques pages, M. C. essaie de montrer que la leçon de 1900 a été forte, que le triomphe des alliés a eu quelque répercussion dans tout l'empire, et que les familles mandarinales tout au moins savent désormais qu'il faut compter avec l'Europe. Il pense que les troubles

qui agitent encore certains districts du Tche-li s'apaiseront à la longue; n'en fut-il pas de même en 1860, quand la situation du pouvoir central était encore plus précaire? En terminant, M. C. insiste sur des réformes par édit, comme la suppression des examens militaires ou du *wen-tchang* 文章, ou sur des initiatives privées, mais puissantes, qui sont un indice de graves changements dans les idées. Il signale tel fait symptomatique qu'on souhaiterait qui fût confirmé : « Le prince de K'ing a exprimé récemment les idées qui se font jour, lorsque, prenant possession du sceau d'une charge, il a refusé les prosternements de ses nouveaux subordonnés, déchiré la liste des cérémonies à accomplir, disant : « Nous périssons par l'abus « des formes vides; ce dont nous avons besoin à l'heure présente, c'est de nous réformer ».

P. P.

Pierre Bons d'Anty. — *Etat actuel de la navigation à vapeur sur le haut Yang-tseu-kiang.* (La Géographie, 15 février 1902).

La traité de Simonoseki (1895) ayant ouvert le haut Yang-tseu à la navigation à vapeur, plusieurs bateaux anglais ont remonté le fleuve de Yi-tch'ang à Tch'ong-k'ing et Siu-tcheou-fou : ce bief est aujourd'hui reconnu praticable, encore que la navigation en soit dangereuse, comme l'a démontré le naufrage du vapeur allemand *Souishiang* à la fin de 1900. En novembre 1901, un petit bâtiment acheté à Chang-hai, l'*Olry*, commandé par le lieutenant de vaisseau Hourst, a brillamment effectué le trajet d'Yi-tch'ang à Tch'ong-k'ing. M. Bons d'Anty termine cet intéressant historique en signalant les questions qui restent à résoudre : nouveau type de bateau, moyens propres à faciliter la traversée des rapides, complément des études hydrographiques commencées par le P. Chevalier, balisage et amélioration du lit du fleuve.

Joshua Vale. — *Irrigation of the Ch'eng-tu plain.* (Journ. N. China Br. R. As. Soc., 1899-1900, nº 2, pp. 22-36).

Le système d'irrigation de la plaine de Tch'eng-tou (Sseu-tch'ouan) s'amorce à Kouan-hien 灌縣, à l'extrême pointe Nord-Est de la plaine. On sait que la province est un des greniers de la Chine; il n'en fut pas toujours ainsi, et autrefois l'eau y était rare. Le premier système d'irrigation, qui subsiste encore dans ses grandes lignes, est dû à un certain Li Ping 李冰(1), aujourd'hui adoré au Fou-long-kouan 伏龍觀, *Temple du dragon dompté*, dans la gorge de Pao-ping-k'eou 寶瓶口.

A. Leclère. — *Ressources minières du Yun-nan.* Paris. Impr. Nationale, 1901. In-8º, 19 pp.

M. L., ingénieur en chef des mines, chargé par le Gouvernement français d'étudier les ressources minières du Yunnan, est plus optimiste que les membres de la Mission lyonnaise. « La conclusion de nos études est que la région approximativement comprise entre le fleuve Rouge, au Sud, le méridien de Haiphong, à l'Est, et le fleuve Bleu, est certainement appelée à devenir l'un des pays miniers les plus intéressants du globe. » « Tout compte fait, on peut estimer que des houilles d'une qualité équivalente à celles d'Europe pourraient parvenir jusqu'à Haiphong au prix d'environ 25 francs la tonne ».

(1) Sur ce Li-Ping, cf. Chavannes, *Les inscriptions des Ts'in*, dans Journ. As., mai-juin 1893 p. 520.

Geo. Edgar Betts. — *Social life of the Miao tsï* (Journ. N. China Br. R. As. Soc., 1899-1900, n° 2, pp. 1-21).

M. B. rappelle la division des tribus non chinoises de Kouei-tcheou en: 1° *Miao-kia* 苗家, sans doute aborigènes; 2° *Tchong-kia* 仲家, mélangés de sang chinois, mais originairement de race thaï, aussi appelés *T'ou jen* 土人 et, dans le Sud de la province, *Yi kia* 彝家. Les *Tchong-kia* ne sont pas divisés en tribus comme les *Miao-kia*, mais à eux seuls ils sont aussi nombreux que toutes les tribus *Miao* réunies. Il n'y a plus trace chez ces populations de textes historiques ; elles possèdent de longues rhapsodies sur la création, l'agriculture, etc. Les hommes *Tchong-kia* s'habillent comme les Chinois ; les femmes, aux jours de fête, portent encore la jupe au lieu du pantalon chinois ; toutes les femmes *Miao-kia* portent encore la jupe. La coutume la plus intéressante mentionnée par M. B. est celle des anciennes funérailles *Tchong kia*, où la famille du défunt se partageait le corps et le mangeait; un bœuf est sacrifié aujourd'hui et dépecé à la place du mort, mais la famille ne prend plus part à ce repas funèbre.

Le groupe le plus nombreux après celui des *Tchong-kia* est formé par les *Hei-miao* 黑苗 *Miao noirs*, ainsi nommés d'après la couleur de leur costume. Leur grande fête est au 7e mois ; là, après les chants, les danses et les combats de taureaux, les groupes de jeunes gens se retirent aux collines, et les fiançailles se concluent par l'échange d'un mouchoir brodé. Les cornes des taureaux qui ont combattu pendant les fêtes sont conservées, offertes aux ancêtres et placées dans une niche de la pièce centrale ; on leur brûle parfois de l'encens.

Les *Hei-miao* ont presque journellement recours aux exorcistes.

Ces populations, quand les Chinois ne les excitent pas, sont douces et accueillantes à l'étranger.

P. P.

Japon

Takeshi Kitasato. — *Zur Erklärung der altjapanischen Schrift.* (T'oung-pao, oct. 1901).

En dehors du *hiragana* et du *katakana* encore aujourd'hui en usage, et pour laisser de côté le *man-yô-kana*, le Japon a possédé jadis d'autres systèmes d'écritures phonétiques qu'étudie ici M. Kitasato. Mais ces écritures n'ont jamais eu grande diffusion, et il n'est même pas sûr que toutes aient été réellement employées. Elles portaient le nom générique de *Shindai-no-ji* 神代の字, «*Écritures du temps des dieux*». Atsutane Hirata les a étudiées dans son *Hibumiden* 日文傳 (1819) et elles font aussi le sujet du *Kodai-monji-ko* 古代文字考 de Naozumi Ochiai (1888). L'une d'elles avait été étudiée par Tsurumine dans son *Anaichi-monji-ko* 鍬本文字考 « *Examen de l'écriture Anaichi* » (1838). Enfin, un Chinois, Chen Wen-ying 沈文熒, a publié en 1884 au Japon un *Je-pen-chen-tseu-k'ao* 日本神字考. C'est sur les travaux de ses devanciers que travaille M. Kitasato. Il arrive à des systématisations intéressantes, mais il n'a eu à sa disposition aucun spécimen réel de ces écritures : il ne les connait que par les copies de Hirata, d'Ochiai ; une solide base paléographique manque à ses théories. Par une étrange malchance, la seule de ces écritures dont on ait de nombreux spécimens, l'écriture *aïnu*, est aussi la seule dont il n'ait pu pénétrer le mystère. Entre temps, M. K. admet l'existence d'une écriture coréenne antérieure à l'écriture *enmoun* actuellement en usage, et dont M. Courant fixe l'invention au xve s. Cette ancienne écriture coréenne, tirée des alphabets de l'Inde, se serait perpétuée dans le peuple, malgré la prépondérance des caractères chinois, jusqu'à la constitution de l'écriture *enmoun*, et c'est d'elle que procéderait l'une au moins des anciennes écritures japonaises étudiées par M. K., l'écriture *Ahiru*. Nous souhaiterions surtout

des fac-simile de textes authentiques écrits avec ces écritures. Plusieurs tableaux résument les conclusions de l'auteur ; le tableau X donne en outre l'alphabet indien employé sur les feuilles de palmier d'*Horiūji*, et l'alphabet indien tel qu'il est figuré dans le livre du *Siddham. Shittanjiki*.

P. PELLIOT

W. G. ASTON. — *The Japanese* Gohei *and the Ainu* Inao. (Journ. of the Anthr. Instit. of Gr. Britain and Ireland, vol. XXXI, jan. to june 1901, pp. 131-135).

Cette courte et substantielle notice constitue une importante contribution à l'étude des pratiques shintoïstes et des rapports du Shinto avec la religion ainu. Le *gohei*, qui consiste dans une baguette au bout de laquelle sont attachées des bandes de papier, est une simplification de l'*oho-nusa*, encore employé du reste dans certaines occasions : l'*oho-nusa* était composé de deux baguettes, l'une de bambou, et l'autre de *cleyera japonica* ou pin sacré, d'où pendaient non seulement des morceaux de papier, mais aussi des fibres de chanvre. L'emploi des baguettes s'explique par l'ancienne règle d'étiquette, suivant laquelle un présent ne pouvait être offert à un supérieur qu'attaché à une branche d'arbre. Le papier, fait avec l'écorce du mûrier à papier, tient la place du *yufu*, un tissu fait de la même matière et très employé avant l'introduction du coton. Comme le chanvre de l'*oho-nusa*, le papier du *gohei* représente donc une matière servant à faire des tissus : et pour comprendre la raison de son emploi, il suffit de se rappeler que les étoffes étaient primitivement la monnaie japonaise. Le *gohei* était ainsi au début une offrande, ayant une valeur déterminée : et on trouve à une époque plus tardive des *gohei* où le papier est remplacé par de la monnaie de cuivre. Toutefois leur caractère original d'offrandes s'est vite altéré : on en est venu à les considérer comme des emblèmes ou représentations de la divinité, et aujourd'hui, au lieu de les apporter comme offrandes, les fidèles les reçoivent des prêtres pour les installer, précieuses sauvegardes, dans le sanctuaire domestique (*kami-dana*). Il y a plus : dans certaines fêtes, une formule appelée *kami-oroshi* fait descendre le dieu dans le *gohei*, où il demeure tant que dure la cérémonie : cette croyance à la présence réelle du dieu explique la cérémonie de purification *harai* qu'on pratiquait en frottant un *gohei* contre la personne impure ou en l'agitant autour d'elle. M. A compare ce développement des croyances relatives au *gohei* à l'évolution des idées eucharistiques. — Le *gohei* n'est jamais devenu une divinité distincte : mais il n'en est pas ainsi du *shintai* ou *tama-shiro*, ce précieux objet (c'est en général un miroir ou une épée) qui se trouve dans la plupart des sanctuaires shintoïstes, enfermé dans une boîte qu'on n'ouvre jamais. Le miroir de la Déesse du Soleil adorée à Ise est ainsi devenu l'objet d'un culte distinct : de nombreux sanctuaires sont consacrés à l'épée *Futsunushi*, qui fut présentée par cette Déesse au premier Mikado, et on adore à Atsuta l'épée *Kusanagi*, donnée à la Déesse du Soleil par son frère Susa no wo, qui l'avait trouvée dans la queue du grand serpent immolé par lui.

L'*inao* des Ainus, fait d'une baguette de bambou déchiquetée à son extrémité en une masse de frisons retombant tout autour, serait au fond le *gohei* japonais : la seule différence tient à la matière employée, le papier étant une rareté chez les Ainus. Employé en général comme une simple offrande, l'*inao* semble être parfois considéré comme une sorte de dieu domestique. Les Ainus lui donnent également le nom japonais de *nusa*. M. A. indique d'autres preuves, plus conjecturales, de la parenté des deux objets. L'*iwai-gi*, dont on se servait encore il y a un siècle dans la province septentrionale d'Echigo pour conjurer la stérilité, en en frappant les femmes dans la région lombaire, était en fait un *inao*, qu'on aurait employé comme un équivalent bon marché du *gohei* : l'hypothèse est au moins ingénieuse. — Cette identité du *gohei* et de l'*inao* constitue un lien de plus entre les deux religions. Il y en a d'autres, par exemple l'origine japonaise des mots ainu *kamui* (dieu) et *ongami* (prière), l'importance exceptionnelle

donnée à la Déesse du Soleil, l'admission d'une dualité de principes (*aratama* et *nigitama* des Japonais, *shi acha* et *mo acha* des Ainus). Mais si la parenté est incontestable, l'ordre de dérivation ou d'influence nous semble rester encore bien obscur. En ce qui concerne simplement le *gohei* et l'*inao*, peut-être y aurait-il lieu de faire intervenir des éléments dont M. A. ne tient aucun compte : c'est ainsi que le *daunisang* des Dayaks de Bornéo, décrit par M. Henri Ling Roth (*The Natives of Sarawak and British North Borneo*, t. II, p. 291), présente avec l'*inao* une curieuse analogie, et ce rapprochement n'est pas le seul qu'on trouverait à faire.

CL. E. MAITRE.

G. SCHLEGEL. — *Geographical Notes.* XVI. *The old States in the island of Sumatra*; 2. *Po-li* 婆利 *Pulau Puli*; 3. *The State of Samûdra*; 4. *Li-tai* 黎代 *Lide*; 5. *Nakur* 那孤兒 *Necuran*; 6. *Lam-put-li* 南浡利 *Lâmeri*; 7. *A-lu* 亞魯 *Aru*; 8. *Tam-iang* 淡洋 *Tĕmiang*; 9. *A-tse* 亞齊 *Atjeh*; 10. *Kiu-chow shan* 九州山; 11. *Lam-pang* 覽邦 *Lampong*; 12. *Pang-ka* 彭家 *Bangka*; 13. *Kao-lan* 勾欄 *Billiton* (?).

Le gros travail de M. S. dans ces notes géographiques est d'identifier des noms aujourd'hui inusités. Pour la traduction même des notices éparses dans les histoires officielles et les récits de voyages, il n'a guère eu qu'à mettre au point le travail de Groeneveldt ; l'autre partie de sa tâche est moins aisée. Le paragraphe sur Po-li n'apporte pas grand'chose de nouveau ; la localisation de Po-li à Asahan avait déjà été proposée par M. S. lui-même, qui retrouve ce nom du VIe siècle dans le village actuel de Pulau Puli ; la restitution *kambala* comme nom sanscrit du *napal* est intéressante si elle se confirme ; pour les premières ambassades de ce royaume venues en Chine, il faut lire 517 au lieu de 518 et 522 au lieu de 523. Le pays était certainement hindouisé, plus peut-être que ne paraît l'admettre M. S., qui qualifie les habitants de Po-li de « Battaks barbares, dont les coutumes et les habitudes différaient totalement de celles de leur roi ». En tout cas, il n'eût pas été inutile de rapprocher de cette notice qui donne Kauṇḍinya comme nom de famille du roi, le renseignement bien connu, fourni par les Annales chinoises, qu'un brahmane de l'Inde, nommé Kauṇḍinya, vint au Fou-nan par le pays de 槃槃 Pan-pan, qu'il devint roi du Fou-nan, et que toute la lignée de ses descendants, Jayavarman, Rudravarman, continua à porter ce nom de famille de Kauṇḍinya.

Les autres notices se rapportent à une époque beaucoup plus récente, et les identifications proposées sont séduisantes ; en tout cas l'erreur, si erreur il y a, ne doit pas être considérable.

P. PELLOT.

J. J. M. DE GROOT. — *Die antiken Bronzepauken im ostindischen Archipel und auf dem Festlande von Südostasien.* (Mitth. des Seminars für orient. Spr. zu Berlin. Ostasiat. Stud. 1901. p. 76-113).

En plusieurs points de la Chine méridionale, de l'Indo-Chine et de l'Insulinde, il a été trouvé de curieux gongs de bronze, dont quelques-uns sont entrés dans les musées d'Europe. La surface de frappe est souvent légèrement concave, ornée de rayons concentriques ; quatre grenouilles ou groupes de grenouilles sont d'ordinaire placés à la circonférence ; les autres motifs de décoration sont des paons, des éléphants, des poissons. En 1884, le Dr. Meyer, Directeur du musée de zoologie et d'ethnographie de Dresde, inséra des reproductions de tous ceux de ces gongs qu'il put connaître dans ses *Alterthümer aus dem ostindischen*

Archipel und den angrenzenden Gebieten, unter besonderer Berücksichtigung derjenigen aus der hinduischen Zeit. Il est revenu sur le sujet en 1898, avec l'assistance du Dr. Foy, en un mémoire intitulé : *Bronzepauken aus Südostasien.* De son côté M. Hirth avait parlé de ces gongs d'après des textes chinois dans la *Festschrift* offerte à Bastian pour son 70e anniversaire. L'attention est donc appelée sur le sujet depuis assez longtemps, mais le Dr. Meyer n'avait pas accès aux sources chinoises, dans le domaine desquelles s'est cantonné M. Hirth, et l'origine même et l'utilisation de ces gongs restent aussi mystérieuses qu'au premier jour. M. De Groot reprend le problème en une notice substantielle qui n'a cependant pas forcé toutes les convictions, car les conclusions en ont été immédiatement attaquées par le Prof. Schmeltz dans son *Internationales Archiv für Etnographie.*

Meyer inclinait à voir dans les gongs trouvés en Insulinde une importation cambodgienne ou chame, le Prof. Schmeltz tient pour l'origine hindoue, M. Hirth attribue la première fonte de ces gongs au général chinois 馬援 Ma Yuan (1er s. de notre ère). Aucune de ces solutions ne satisfait pleinement M. De Groot. Sans donner sa propre opinion comme une vérité démontrée, M. De Groot croit que ces gongs pourraient bien être l'œuvre même de ces « barbares » de l'Indo-Chine et du Sud de la Chine que les Chinois qualifient de *Man* ; il montre que les Chinois du Nord ne paraissent pas en avoir jamais fabriqué et que si la tradition associe à cette fonte le nom de Ma Yuan ou de Tchou-ko Leang, c'est seulement en tant qu'ils ont subjugué les populations du Sud de l'Empire, et parce que l'orgueilleuse orthodoxie chinoise ne peut attribuer qu'à un Chinois un mérite quelconque d'invention. Cette origine chinoise écartée, il est indéniable que ces gongs ont toujours joué un grand rôle dans la vie des Man ; ils étaient l'insigne du pouvoir, ils appelaient les guerriers au combat, et leur nombre attestait la puissance d'une tribu ; aujourd'hui encore la perte ou le rapt d'un *kye-dzei* est parmi les tribus chans une cause de querelles sanglantes. Les gongs servaient aussi à propitier les dieux, principalement ceux de l'orage. C'est la partie la plus neuve du mémoire de M. De Groot que celle où il insiste sur la signification de la grenouille comme symbole de la pluie fécondante dans tout l'Extrême-Orient. C'est sans doute à ce titre qu'elle devait d'être respectée jadis des Cambodgiens. « Les Cambodgiens, dit Tcheou Ta-kouan, ne mangent pas les grenouilles ; aussi à la nuit pullulent-elles sur les routes (1). »

P. Pelliot.

Insulinde

Dr J. Brandes. — *Beschrijving der javaansche, balineesche en sasasche Handschriften aangetroffen in de Nalatenschap van Dr H. N. Van der Tuuk...* 1e Stuk. Batavia, 1901. In-4o, viii-284 pp.

Le Dr Van der Tuuk possédait une riche collection de manuscrits balinais, javanais et sasaks, qui sont entrés, après sa mort, avec le reste de sa bibliothèque, à l'Université de Leide. Le catalogue qu'en donne M. J. Brandes est fait avec l'exactitude et la précision qui distinguent les travaux de cet éminent philologue. Les ouvrages sont rangés par ordre alphabétique ; le présent volume contient la description de 405 mss., de *Adigama* à *Ender*. Les extraits sont imprimés en caractères balinais, javanais, arabes et latins, « de sorte qu'on sait au premier coup d'œil quelle est l'écriture du manuscrit ». Je ne suis pas convaincu de l'excellence de cet argument. Cette multiplicité d'écritures, aussi inutile que fatigante, est une spécialité peu

(1) Cf. *Supra*, p. 170

enviable des savants hollandais de Java. On peut admettre à la rigueur l'emploi des caractères arabes et javanais, encore que le romain soit bien préférable ; quant au balinais, il n'y a pas l'ombre d'une raison en sa faveur, et il devrait disparaître absolument des textes imprimés. C'est déjà trop que le Dictionnaire de Van der Tuuk lui assure une déplorable longévité.

L. F.

G. Schlegel. — *Etymology of the word mèrjam.* (T'oung-pao, oct. 1901).

Le mot malais *mèrjam* ou *mărijam*, « canon », vient du cambodgien [*bŏmphlŏn*] *mériem*, « canon », (litt. « l'ainée des armes à feu »).

Juan Mencarini. — *The Philippine Chinese labour question.* (Journ. N. China Br. R. As. Soc., 1899-1900, n° 2).

M.M., après une enquête sérieuse en Cochinchine, dans les Détroits, à Java, se déclare un partisan décidé de l'immigration chinoise aux Philippines. La population de l'archipel est trop peu dense, elle croît trop lentement, elle est trop indolente pour mettre en valeur les richesses naturelles du pays. Quelques tableaux statistiques sont joints à l'article.

H. H. Juynboll. *Kawi-Balineesch-Nederlandsch Glossarium op het Oudjavaansche Râmâyana.* — S'Gravenhage, 1902, in-8°. VI-444 pp.

En annonçant ici même la publication du *Rāmāyaṇa* vieux-javanais de M. H. Kern (*Bull.* T. 1er. p. 370), nous exprimions le vœu que cette excellente édition fût complétée par une traduction et un glossaire. L'un de ces deux *desiderata* se trouve aujourd'hui réalisé, et plus rapidement qu'on ne pouvait s'y attendre, par l'apparition du glossaire de M. Juynboll. Il faut dire, pour expliquer cette promptitude, que le glossaire a été préparé avant l'impression du texte : si cette circonstance a pu produire quelques discordances entre les deux ouvrages, ce léger inconvénient est amplement racheté par l'avantage de posséder sans retard un aussi utile instrument de travail.

Le glossaire comprend : 1° les mots qui ont disparu dans le javanais moderne ou y ont pris un sens différent ; 2° la traduction en hollandais ; 3° les mots balinais qui y correspondent aux mots du texte dans la version interlinéaire du ms. 3,455 fr. du legs Van der Tuuk. L'ordre adopté (grâces en soient rendues à M. Juynboll !) est celui de l'alphabet sanskrit. L'ouvrage est clair et d'une consultation facile.

L. F.

H. H. Juynboll. *Das javanische Maskenspiel (topeng).* (Int. Archiv. f. Ethnogr. T. 14, pp. 41-70, 81-111).

Les représentations masquées de Java sont indigènes et non importées de l'Inde ; elles paraissent se rattacher au culte des morts.

On a vu à l'Exposition de Paris une belle collection de ces masques de théâtre prêtée par le Raden Adipati Sasra di ning rat IV. Le même prince avait envoyé à l'Exposition d'Amsterdam, en 1883, une collection de masques, aujourd'hui conservée au Musée de Leide, à laquelle était jointe une exacte description utilisée par M. Juynboll. Ce manuscrit contient en outre une histoire du *topeng* pleine de renseignements intéressants.

De belles reproductions en couleur des masques javanais accompagnent l'article.

Généralités et divers

Actes du douzième Congrès international des Orientalistes. Rome, 1899. Tome Ier. Résumé des Bulletins. Inde et Iran. — Florence, 1901, in-8°.

Le douzième Congrès international des Orientalistes s'est tenu à Rome du 4 au 15 octobre 1899. Le seul volume publié jusqu'ici des Actes du Congrès porte la date de 1901 : les suivants paraîtront sans doute après le treizième Congrès, qui va s'ouvrir dans quelques mois. Le Comité se compose évidemment d'hommes réfléchis, qui ne veulent rien précipiter. Mais en ce cas, n'aurait-il pas mieux valu commencer la publication par les mémoires scientifiques ? On eût attendu avec plus de patience le texte officiel et complet des discours, adresses, télégrammes, toasts en prose et en vers, qui sont l'ordinaire accompagnement de ces assemblées. Ce n'est pas que nous soyons insensible au charme du latin cicéronien de M. Baccelli, ministre de l'instruction publique, à l'éloquence chaleureuse de M. de Gubernatis ou à la poésie de M. Léopold de Schrœder ; nous avouons même regretter l'absence du toast sanskrit traditionnel du Prof. Deussen. Mais peut-être aurait-on pu construire le temple, avant d'édifier ces propylées enguirlandées.

Nous ne pouvons toutefois que noter avec reconnaissance ce passage du discours prononcé à la séance d'inauguration (4 octobre 1899) par M. Senart, membre de l'Institut, délégué de la France : « En cette année même, sous l'inspiration éclairée du Gouverneur de l'Indo-Chine française s'est fondée à Saïgon la Mission archéologique permanente de l'Indo-Chine, qui a été placée sous le patronage scientifique de l'Académie des Inscriptions de l'Institut de France. Placée comme au point de rencontre des deux civilisations différentes qui l'ont successivement pénétrée, la presqu'île indo-chinoise fait entre elles comme un trait d'union. La Mission, en préparant, en accélérant, soit au point de vue archéologique, soit au point de vue linguistique, l'étude du passé indo-chinois, ne manquera pas de tourner tour à tour ses regards et ses recherches vers les deux foyers d'antique culture qui s'appellent l'Inde et la Chine. Ce sera là, Messieurs, si vous le voulez bien, notre don de joyeuse arrivée pour ce culte des lettres orientales, que nous nous proposons tous ici de faire plus actif et plus large. »

La plupart des questions qui intéressent le monde des orientalistes ont eu leur écho au Congrès de Rome. Ce nous est une occasion de les passer en revue.

Association internationale pour l'exploration archéologique de l'Inde. — Le Congrès de Paris (1897) avait exprimé le vœu qu'il fût fondé une Association internationale pour l'exploration archéologique de l'Inde, et nommé, pour travailler à la réalisation de ce vœu, une commission composée de Lord Reay et Sir A. Lyall (Grande Bretagne), MM. Bühler (Autriche), Kern (Pays-Bas), Serge d'Oldenburg (Russie), Pischel (Allemagne), Pullé (Italie), Senart (France), auxquels fut adjoint plus tard M. Lanman (Etats-Unis). Aussitôt après le Congrès, cette commission fit parvenir au Gouvernement de l'Inde un memorandum pour soumettre à son approbation le plan de la future société. Une réponse en date de 14 juillet 1898 fit connaître que le vœu du Congrès avait reçu « l'accueil le plus cordial ». En conséquence le Congrès de Rome a déclaré définitivement fondée l'Association internationale pour l'exploration archéologique de l'Inde. Elle comprend des comités nationaux ou locaux et un Comité central qui a son siège à Londres. Le Comité central a pour président le président en exercice de la Royal Asiatic Society ; il comprend : un représentant du Gouvernement de l'Inde, des représentants du Comité national anglais et les présidents des Comités nationaux étrangers. Le Comité central se concertera avec le Gouvernement de l'Inde, qui se réserve, comme il est naturel, le droit d'autoriser préalablement les explorations proposées. Tous les objets d'importance historique ou archéologique découverts au cours des fouilles seront réservés au Gouvernement.

Bibliographie indienne. — Le Prof. Ernst Kuhn a soumis à la 6e section du Congrès un projet de Bibliographie indienne. M. Burgess de son côté avait eu l'idée d'une Bibliographie

orientale (voir p. 1-4 du même volume). La section s'est trouvée d'accord sur deux points : 1° la bibliographie devra être restreinte à l'Inde ; 2° elle devra être en anglais. Un comité a été nommé pour étudier les détails du projet : il se compose de MM. Senart, Kuhn, Scherman, Rhys Davids, Williams Jackson et Sir Raymond West.

Sanskrit Epic Society. — La 6e Section a approuvé la fondation d'une Société pour la publication des poèmes épiques sanskrits, dont le premier travail devra être une édition du Mahâbhârata dans la recension du Sud.

Dictionnaire sanskrit-chinois. — M. Takakusu a fait connaître son intention de publier, avec M. Bunyu Nanjio, un *Dictionnaire sanscrit-chinois et chinois-sanscrit.* Le vœu suivant, proposé par M. Senart, a été adopté : « Le Congrès, considérant la haute importance qui s'attache à l'œuvre projetée par MM. Takakusu et Bunyu Nanjio et les garanties de compétence offertes par les travaux antérieurs de ces savants, souhaite vivement le succès de leur plan et fait appel en sa faveur au concours le plus bienveillant des gouvernements et des institutions savantes ».

Exploration archéologique de l'Asie centrale. — La 6e section a vivement applaudi l'exposé des résultats de la mission Clementz dans le Turfan et approuvé une proposition de M. Senart tendant à prier le Gouvernement russe d'envoyer en Asie centrale une mission outillée pour un plus long séjour, et qui ferait une recherche méthodique de tous les documents archéologiques, épigraphiques, paléographiques, qui ont pu s'y conserver.

Cartographie de l'Inde. — La 6e section adresse un vœu aux gouvernements et aux corps scientifiques, pour qu'ils veuillent bien aider à la publication de l'Atlas complet des cartes exécutées par M. Pullé et soumises par lui au Congrès.

Transcription du chinois. — La 4e section a entendu le rapport de la commission nommée par le XIe congrès pour l'élaboration d'un système unique de transcription du chinois. M. Paul Boell a soutenu cette extraordinaire opinion « qu'il vaut mieux laisser à chaque écrivain la liberté de choisir la transcription qui répond le mieux à ses goûts ». Ecartant à la fois cette solution fantaisiste et l'idée impraticable d'une notation internationale unique, la section a exprimé le vœu « que chaque pays fixe un système unique et officiel de transcription des sons chinois ; ces différentes transcriptions seront réunies dans un manuel international ». On sait que ce vœu a déjà été réalisé par le Gouvernement français.

Passons maintenant aux mémoires présentés au Congrès.

M. Victor HENRY annonce qu'il a découvert une nouvelle « devinette » dans le Rg-Veda, I, 152,2 : *tríráçrim hanti cáturaçrir ugró*, « le carré abat le triangle ». Le carré est, bien entendu, le soleil, qui est appelé ailleurs *catuḥsrakti* (Çat. Br. XIV. 3, 1, 17). Or, si le disque du soleil est un carré, il est « logique, naturel et presque nécessaire » que le dernier quartier de la lune soit un triangle. Le sens de l'énigme est donc : « la lune décroissante périt sous les coups du soleil ».

M. L. FEER donne une analyse du recueil intitulé *Vratâvadânamâlâ* ou (d'après un de ses épisodes) *Suvarṇavarṇâvadâna.*

M. KIRSTE propose de modifier l'ordre alphabétique appliqué dans le Dictionnaire de Pétersbourg et de placer dorénavant l'anusvâra et le visarga entre les voyelles et les consonnes. Le Congrès a reculé devant cette motion révolutionnaire.

M. H. FROIDEVAUX parle des relations des Français avec le roi de Kandy (Ceylan) en 1672.

Mme Emmeline M. PLUNKET propose une explication astronomique de quelques hymnes védiques.

M. Gerson DA CUNHA fait une communication sur les médailles de couronnement des rois de Vijayanagar.

M. PAVOLINI démontre que la version jaina (Commentaire de Devendra sur l'*Uttarâdhyâyanasûtra* = Jacobi, Erzähl. in Mahâr., 34-55) de la légende des quatre Pratyekabuddhas (*Kumbhakârajâtaka*, N° 408) dérive de la version buddhique.

M. Hörnle communique une note sur la collection anglaise des antiquités de l'Asie centrale.

M. Ludwig dénonce des interpolations qu'il croit avoir découvertes dans le *Mahābhārata* (Sabhāp. XII sqq.).

M. E. La Terza s'efforce de prouver que le grammairien Bhartṛhari, auteur du *Vākyapādīya* n'est pas le même que l'auteur des Centuries.

Comme on le voit par ce rapide aperçu, les mémoires lus devant le Congrès ne surpassent guère en importance la moyenne des articles qui paraissent en temps ordinaire dans les revues orientales. L'intérêt du Congrès de Rome n'est pas là : il est dans le développement prononcé du travail collectif et organisé. De vastes entreprises, qui dépassent l'effort individuel ou même national, s'élaborent dans ces grandes assises de l'orientalisme et marchent, de congrès en congrès vers leur accomplissement : encyclopédie musulmane, exploration archéologique de l'Inde, bibliographie orientale, édition critique des poèmes épiques sanskrits, etc.

Il semble que la philologie orientale s'achemine délibérément vers un état nouveau où l'entente des savants fixera les objets à atteindre, répartira les travaux à faire et constituera une sorte de grand atelier international dont les membres concourront, sans perte de temps et d'efforts, à l'exécution d'un plan général librement accepté. Les Congrès des Orientalistes sont les étapes de cette heureuse évolution : c'est pourquoi il convient de suivre leurs travaux avec la plus sympathique attention.

L. F.

M. Winternitz. — *Die Flutsagen des Alterthums und der Naturvölker*. (Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien, Bd. 31, Heft 6, 1902).

Etude comparative des légendes relatives au déluge chez les Sémites, les Hindous, les Grecs, les Perses, les Chinois, les Scandinaves, les Celtes, les Finnois et chez les *Naturvölker* : Dayaks, Esquimaux, Algonquins, Caraïbes, etc. La liste de M. W. comprend 72 numéros. Il en retranche d'abord les « légendes du déluge improprement dites » : récits consistant en simples descriptions de phénomènes naturels extraordinaires ; légendes locales imaginées pour expliquer certains faits géographiques ou géologiques ; mythes cosmogoniques ; tradition chinoise sur Yü, qui n'est point une légende du déluge, mais bien d'un héros civilisateur. Quant aux autres, M. W. les divise en deux classes : les légendes sans héros, et les légendes avec un héros, et il compare ces dernières, qui sont de beaucoup les plus nombreuses, en distinguant les différents éléments du récit : 1. cause du déluge ; 2. le déluge, comment il a lieu ; 3. son extension ; 4. le héros sauvé ; 5. moyen de salut (arche, bateau) ; 6. prédiction du déluge et avertissement donné au héros ; 7. « semence de vie » (animaux, plantes) qu'il emporte avec lui ; 8. durée de l'inondation ; 9. fin de l'inondation et comment le héros l'apprend ; 10. sort du héros et de l'humanité après le déluge.

De la comparaison des différentes versions ressort pour M. W. cette conclusion que toutes ces traditions sont d'origine sémitique : de la Babylonie, leur pays d'origine, elles ont passé chez les Israélites, les Hindous, les Grecs, les Perses ; plus tard les missionnaires chrétiens ont propagé la légende biblique chez les peuples sauvages de l'Amérique et de l'Océanie. La thèse de l'emprunt est fortifiée par ce fait que la tradition du déluge n'est pas universelle, comme on l'a prétendu à tort.

Quant à l'origine de cette tradition, il ne faut la chercher ni dans un déluge réel, dont l'impossibilité est démontrée, ni dans un mythe solaire, mais dans des légendes locales, nées d'événements locaux, et que l'imagination des hommes a transformées en légendes cosmogoniques.

L. F.

CHRONIQUE

INDO-CHINE

Ecole Française d'Extrême-Orient. — Par décision du Gouverneur général, le siège de l'Ecole Française a été transféré de Saigon à Hanoi. Un arrêté, en date du 10 mars 1902, a ouvert un crédit de 10,000 $ pour le commencement des travaux de construction de l'immeuble destiné à l'Ecole.

— Par plusieurs arrêtés, dont on trouvera le texte ci-après, M. le Gouverneur général a créé un poste de Directeur-adjoint et une succursale de l'Ecole Française d'Extrême-Orient à Paris; nommé M. Foucher Directeur-adjoint; institué une classe de correspondants de l'Ecole Française et sanctionné officiellement le projet d'un Congrès d'Orientalistes à Hanoi au mois de décembre prochain. En signant ces arrêtés avant son départ, M. Doumer a voulu donner un dernier témoignage d'intérêt à une institution, qui, créée par sa volonté et fortifiée par sa sympathie, tiendra à honneur de rester toujours attachée à son fondateur par le lien d'un reconnaissant et fidèle souvenir.

— M. A. Foucher, Directeur-adjoint de l'Ecole Française est parti pour la France le 23 février. Les lecteurs de ce *Bulletin*, publié par ses soins pendant toute une année, et les visiteurs du Musée installé avec tant de goût à Saigon, ont pu apprécier les heureux effets de sa direction et se réjouiront avec nous de la décision qui garantit à l'Ecole la continuation de services si hautement appréciés.

— M. Pelliot, professeur à l'Ecole Française, a été nommé par S. M. l'Empereur de Russie chevalier de l'ordre de Sainte-Anne.

— M. de Barrigue de Fontainieu, pensionnaire de l'Ecole française, s'est embarqué le 22 février pour l'Inde méridionale, où il se propose d'étudier les cultes populaires et le mouvement des idées religieuses.

— M. Cl.-E. Maitre, pensionnaire de l'Ecole, a quitté Hanoi le 27 mars pour se rendre au Japon et y poursuivre les études qu'il a commencées sur ce pays avec l'*Art du Yamato*.

— M. H. Parmentier, architecte, pensionnaire de l'Ecole, est parti pour l'Annam le 26 mars, accompagné de M. Carpeaux, en vue de continuer la préparation de *l'Inventaire descriptif des monuments chams*

Bibliothèque. — M. le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine a fait don à notre bibliothèque de plusieurs ouvrages publiés aux frais du Gouvernement de la Cochinchine. Cet envoi comprend notamment la collection de l'*Annuaire de la Cochinchine*, les *Contes tjames* de Landes, les dictionnaires annamites de Taberd et de Paulus Cua, etc.

Le Conseil Colonial a également autorisé l'administration à disposer, en faveur de notre bibliothèque, d'un exemplaire de la *Flore forestière de Cochinchine*, du Dr Pierre, à l'exception des deux premiers fascicules actuellement épuisés.

— La Société Impériale Russe d'Archéologie a fait don à l'École de la collection de ses *Mémoires* (1886-1901).

— Le « Séminaire pour les langues orientales » de l'Université de Berlin, dirigé par le Dr Edouard Sachau, nous a offert la première section de ses *Mittheilungen (Ostasiatische Studien*, 1898-1901, 4 vol.).

— L'Inspecteur général des douanes chinoises nous a envoyé les deux fascicules suivants: 1° *Statistical Series. N° 2. Customs Gazette, N° CXXXII, October-December 1901.*

Shanghai 1902; — 2° *Special Series. N° 2. Medical Reports, for the half year ended 30 th September 1900. 60 th issue.* Shanghai, 1902.

— M. Chéon nous a fait présent de ses deux derniers ouvrages : *Recueil de six textes annamites avec traduction, notes et vocabulaire.* Hanoi, F.-H. Schneider, 1902, in-4°. *Grammaire chinoise* (156 pp. autographiées).

— Les éditeurs du *Straits Chinese Magazine* nous ont fait parvenir, par l'obligeant intermédiaire de M. le Consul de France à Singapour, une collection complète de leur périodique, à l'exception du premier numéro qui est épuisé. Le *Straits Chinese Magazine* paraît tous les trois mois, en un fascicule d'une quarantaine de pages; le prix de souscription est de 1 $ 50 par an. Comme il arrive souvent en Extrême-Orient, c'est à la volonté persévérante d'une individualité que ce périodique doit d'avoir atteint déjà cinq années d'existence; le Dr Lim Boon Keng, qui est son principal éditeur, rompu aux méthodes européennes, fait partie du Conseil Législatif des Détroits. Le ton en est décidément réformateur, très hostile à l'impératrice douairière; la tentative de K'ang Yeou-wei ne rencontre pas une approbation sans réserve, mais une planche donne le portrait du jeune empereur entouré des photographies des proscrits de septembre 1898; les idées en un mot sont celles qu'on peut attendre de Chinois très Chinois, mais sujets britanniques, nés et élevés hors de Chine. Cette influence du milieu se traduit encore par une gallophobie qu'on qualifierait d'enfantine, si ses diatribes n'étaient à l'unisson des plus graves feuilles anglo-saxonnes de l'Extrême-Orient. Quoi qu'il en soit, la tentative est intéressante; la rédaction fort honorable est variée: on y voit figurer, à côté d'apôtres de la jeune Chine, tel ancien élève du Dr Legge au temps où il évangélisait Malacca, vers 1840. La science a quelque chose à attendre des Chinois d'Indo-Chine; l'un deux, le Foukienois Taw Sein Ko, s'est déjà fait un nom dans les études birmanes.

— Nous avons reçu de M. Vissière la première livraison de son « Recueil de Textes à l'usage des élèves de l'Ecole spéciale des Langues Orientales vivantes. » Le fascicule qui vient de paraître contient des textes en langue orale, des extraits de journaux, des documents officiels, des traités, des lois, etc.

— M. Ling Fou-Ting, ancien élève de la mission impériale à Paris, nous a envoyé de Fou-tcheou une belle édition du 蒙古原流, Mong kou yuan leou, la traduction chinoise de l'Histoire des Mongols de Sanang Setsen.

Musée. — M. le Gouverneur général a bien voulu nous autoriser à faire entrer au Musée une vingtaine de sculptures cambodgiennes et une inscription qui se trouvaient dans le jardin du Gouvernement général à Saigon. Les sculptures comprennent dix acrotères (nāgas, dvārapālas, etc.), un fragment de linteau, un superbe Garuḍa entouré de nāgas, qui formait sans doute une tête de parapet, une statue de femme portant sur sa coiffure une figure assise dans l'attitude du Buddha, une tête de Buddha, une tête de Brahmā *caturmukha*, enfin un de ces cubes de grès (qu'on rencontre souvent dans les ruines cambodgiennes), dont l'une des faces présente une cavité centrale entourée d'une rangée de cavités plus petites.

L'inscription (I, 33) est une stèle provenant de Thap-Muoi (Cochinchine) et qui a été conservée successivement au Palais du Gouverneur, puis à l'ancien Musée de Saigon, d'où elle était retournée au Palais du Gouverneur (Aymonier, *Cambodge*, I, 140).

Le même Musée contenait une autre stèle, d'origine incertaine, qui, selon un bruit reproduit sous toutes réserves par M. Aymonier (*Cambodge*, I, 13) aurait été rapportée de Lovek par Doudart de Lagrée en 1866. Elle se trouvait dernièrement au Jardin Botanique d'où elle a été transférée au Musée de l'Ecole (I. 31.)

— M. de R. nous a adressé une nouvelle série d'objets ethnographiques provenant de la tribu des Battah (Indes Néerlandaises): armes, instruments de musique, jouets et deux manuscrits de médecins.

— M. Carpeaux a rapporté d'Angkor une collection d'estampages et de photographies des bas-reliefs du Bayon.

— M. Georges Maspéro a fait dont au Musée de plusieurs statues en bronze du Buddha provenant d'une pagode abandonnée dans l'enceinte de Vieng-Chan (Laos).

— M. le Résident de Kompong Thom a envoyé au Musée une petite stèle qui avait été rapportée à la Résidence et qui paraît répondre à la stèle décrite par M. Aymonier (*Cambodge*, I, 371) comme se trouvant à Vat Kedey Char.

Congrès des Orientalistes à Hanoi. A l'occasion de l'Exposition de Hanoi, un Congrès international des orientalistes spécialement adonnés à l'étude de l'Extrême-Orient s'ouvrira à Hanoi le 1er décembre prochain.

Le Comité d'initiative du Congrès a publié l'appel suivant :

Congrès international des Orientalistes de Hanoi sous le patronage du Gouvernement Général de l'Indo-Chine.

Une *Exposition internationale* doit s'ouvrir à Hanoi en novembre prochain. La situation géographique de l'Indo-Chine, la variété des civilisations qui s'y sont établies, les croisements de races et de langues, de religions et d'arts qui s'y sont accomplis, la désignent comme un foyer naturel et commun pour toutes les recherches qui intéressent l'Asie orientale, de l'Inde à la Malaisie et au Japon. Ces considérations ont naguère encouragé la création de l'*Ecole Française d'Extrême-Orient*. Elles nous paraissent devoir faire souhaiter que le rendez-vous donné à Hanoi s'étende aux hommes d'étude que préoccupe l'exploration historique et linguistique, archéologique et religieuse de ces vastes régions.

C'est dans cette pensée que, sous le haut patronage du Gouvernement général, nous croyons devoir prendre l'initiative d'un *Congrès international d'orientalistes* qui se réunira au cours de l'Exposition.

Tout en faisant appel aux concours habituels qu'ont obtenus les Congrès organisés jusqu'ici, nous espérons tout particulièrement que les savants et les corps scientifiques disséminés dans l'Extrême-Orient, et privés en général du bénéfice des Congrès européens, mettront volontiers à profit cette occasion de rompre un isolement regrettable et de prendre enfin contact entre eux. La philologie d'Extrême-Orient, qui souffre surtout de la dispersion excessive des efforts individuels, est en droit d'attendre les plus sérieux avantages d'une réunion qui pourra introduire plus de cohésion dans les recherches. Le progrès sera considérable si les différents pays intéressés, que relient tant d'attaches, s'organisent en un groupe scientifique, si l'Inde, le Siam, l'Indo-Chine, l'Archipel Indien, la Chine, la Corée, le Japon rapprochent et coordonnent leurs travaux.

L'*Ecole Française d'Extrême-Orient*, instituée par l'Etat et la Colonie en vue d'étudier les antiquités, l'histoire et la philologie de l'Indo-Chine et des pays voisins, est chargée de l'organisation de ce Congrès.

Des négociations sont engagées dès maintenant en vue de procurer aux membres du Congrès des facilités exceptionnelles de passage et de séjour. Une circulaire ultérieure indiquera les avantages obtenus en même temps que la date exacte (novembre-décembre) du Congrès.

Au cas où vous auriez des observations à nous soumettre ou des questions à nous adresser nous vous prions d'entrer en rapport avec l'un des secrétaires du Comité d'initiative :

M. Henri Cordier, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, rue Nicolo, 54, Paris (16e).

Et M. Louis Finot, Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, Saigon.

COMITÉ D'INITIATIVE

Président : M. E. SENART, de l'Institut.

Secrétaire général : M. Henri CORDIER, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes.

Membres : MM. BARBIER de MEYNARD, BARTH, BRÉAL, Dr E.-T. HAMY, de l'Institut; MM. Ed. CHAVANNES et Sylvain LÉVI, professeurs au Collège de France; BONET, LORGEOU, Léon DE ROSNY VINSON et VISSIÈRE professeurs à l'Ecole des langues orientales vivantes; E. AYMONIER, directeur de l'Ecole coloniale; Ch. LEMIRE, commissaire général adjoint de l'Indo-Chine à l'Exposition universelle de Paris; E. GUIMET, directeur du Musée Guimet; Maurice COURANT, maître de conférences à l'Université de Lyon.

De son côté le Comité d'organisation a publié la circulaire suivante :

Un Congrès international d'orientalistes, consacré exclusivement aux études sur l'histoire, la philologie et l'ethnographie de l'Inde et des pays d'Extrême-Orient, se tiendra à Hanoi (Indo-Chine) du 1er au 6 décembre 1902.

Les délégués des gouvernements, administrations, sociétés et corps savants ont droit au passage gratuit, nourriture comprise, en première classe, sur les lignes maritimes françaises conduisant en Indo-Chine. Les adhérents au Congrès sans délégation officielle ont droit à une réduction de 33 °/o. Les réquisitions d'embarquement seront délivrées : à Marseille, par le Directeur du Service colonial, et dans les ports étrangers, par les consuls de France.

Les souscriptions au Congrès sont fixées comme il suit :

Membres du Congrès..... 20 fr. ou 8 piastres;
Dames de leur famille..... 10 fr. ou 4 piastres.

La carte de membre donne droit aux séances, réceptions, excursions et aux publications du Congrès; la carte de dame donne les mêmes droits, à l'exceptions des publications.

Les adhésions, ainsi que les demandes de renseignements doivent être adressées, *le plus tôt possible*, au Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, Hanoi (Indo-Chine).

Les personnes habitant l'Europe peuvent s'adresser à M. H. Cordier, secrétaire général du Comité d'initiative, 54, rue Nicolo, Paris.

Les membres du Congrès sont priés de vouloir bien faire connaître d'avance s'ils ont l'intention d'y assister en personne et quel est le sujet des communications qu'ils se proposent d'y apporter.

— Au sujet de ce Congrès, le Prof. Lucien Scherman, de Munich, écrit dans le supplément de l'*Allgemeine Zeitung* du 13 février :

« L'Indo-Chine française, depuis qu'on a fait plus ample connaissance avec elle sur le terrain des études historiques et archéologiques, est devenue graduellement un point de réunion pour l'étude scientifique de tout le domaine est-asiatique, depuis l'Inde jusqu'à l'archipel Malais et au Japon. La Métropole française donne une aide puissante aux études historiques appliquées à ses colonies, et ces efforts, grâce à un groupe d'orientalistes français solidement préparés, sont couronnés d'un plein succès. Une « Ecole française d'Extrême-Orient » a, sous la direction de M. Louis Finot, établi son siège à Saigon et a, depuis un an publié trois beaux fascicules d'un « Bulletin », qui, par le dessein et l'exécution, promet de devenir une revue de premier rang pour l'étude historico-philologique de l'Indo-Chine. En outre, cette Ecole supérieure déploie une alerte activité dans l'édition d'autres publications scientifiques séparées, sur lesquelles nous nous proposons de publier à cette place quelques brèves informations. Aujourd'hui nous voulons seulement faire connaître que d'après une circulaire dernièrement adressée aux représentants de l'orientalistique est-asiatique, un Congrès international d'orientalistes à Hanoi, capitale du Tonkin, est projeté pour la fin de cette année. Bien loin de faire, de quelque manière que ce soit, une concurrence dommageable au Congrès général des Orientalistes, connu

et maintenu, et dont la treizième session doit se tenir à Hambourg à l'automne de 1902, ce plan poursuit la tâche plus spéciale, mais non sans importance, d'unir pour un travail commun les savants et les sociétés savantes répandus jusqu'aux extrémités du monde est-asiatique et de leur créer un centre, à eux qui doivent renoncer presque absolument à prendre part aux congrès européens. De cette union des forces jusqu'ici dispersées, on espère avec raison une influence favorable sur la direction future des sciences est-asiatiques ; et la réunion en groupes organisés par spécialités scientifiques aura certainement les meilleurs effets, si les représentants des domaines particuliers — Inde, Siam, Indo-Chine, Archipel malais, Chine, Corée, Japon, — se sentent les coudes et, avec la conscience du but poursuivi, unissent leur activité sous les points de vue supérieurs qui sont à leur portée. L'organisation du Congrès, qui doit se rattacher à une Exposition internationale devant avoir lieu à Hanoï à la même époque, a été confiée par le Gouvernement général de l'Indo-Chine, qui patronne le Congrès, à l'Ecole Française d'Extrême-Orient. »

* * *

Annam. — L'archéologie chame vient de s'enrichir de plusieurs découvertes.

Dans la province de Phu-yên, à Cheo-reo, au confluent de l'Ayoun et du Song-ba, M. le garde principal Stenger à trouvé une tour chame contenant des sculptures et des inscriptions. C'est probablement le monument signalé par le P. Guerlach, d'après des récits d'indigènes, et porté dans la carte 5 de l'*Atlas archéologique* sous le nom de Palai Chu. Nous avons fait ressortir par avance l'intérêt de cette découverte (*Bull.* II, 117).

Dans la même province, à Phuoc-tinh, sur la rive droite du Song-Darang, en face de l'ancienne citadelle de Thanh-hoi, les vestiges d'un édifice ruiné ont été signalés par M. Marchandeau, inspecteur des télégraphes ; des sculptures et des inscriptions subsistent encore sur cet emplacement.

M. Parmentier a visité les ruines de Cheo-reo et de Phuoc-tinh et nous en a envoyé une relation sommaire que nous donnerons dans notre prochain numéro.

SIAM

D'une lettre qui nous a été adressée par M. Foucher, à la suite d'une visite de quelques jours à Bangkok, nous extrayons quelques notes intéressantes sur les pagodes, musées et bibliothèques de cette ville.

Pagodes. — La principale curiosité de Bangkok est naturellement, et pour tous, ses pagodes. Comme au Laos et au Cambodge, elles se composent essentiellement, outre les habitations des moines, etc. de hautes bâtisses à colonnades, à toit recourbé, aux murailles intérieurement peintes à fresque, qui abritent de grandes statues du Buddha, et de stûpas de toute taille. Ceux-ci construits de brique revêtue de mortier et décorés de tessons de porcelaine, affectent au-dessus de leur soubassement deux sortes de formes bien distinctes : l'une, celle des *chedi*, nous est familière avec sa coupole en forme de cloche et son clocheton aigu d'ombrelles ; le couronnement cylindro-conique des autres *(prang)*, flanqué de quatre fausses portes et surmonté d'un triçûla de métal est une adaptation buddhique de la tour khmère (V. Fournereau, *Siam ancien*, la fig. de la p. 104). C'est ce que j'ai vu de plus original dans ces pagodes, si je laisse de côté la regrettable intrusion de l'art décoratif chinois et surtout de la statuaire chinoise.

Les pagodes les plus intéressantes sont : 1° la *Vat Praḥ Kéo*, où se conserve la fameuse statue enlevée à Vieng-Chan ; 2° la *Vat Pho*, célèbre par son Buddha colossal couché dans la pose du Nirvâṇa, et dont les cours contiennent également un curieux *mukhaliṅga* (F., pl. XLI) ; 3° la *Vat Suthat*, où l'on voit la prédication du Buddha aux quatre-vingts grands disciples (F., pl. XVII); 4° la *Vat Saket*, dont la coupole renferme, en guise de reliquaire, un petit stûpa de la forme de ceux de Gayâ ; 5° la *Vat Râja-bophit*, etc., et 6°, sur la rive droite du fleuve, la *Vat Cheng*.

Toutes ces pagodes peuvent se visiter librement et sans autorisation préalable, sauf celle du Praḥ Kéo qui est située dans l'enceinte du palais royal. Je dois dire toutefois que je n'ai pu pénétrer que dans un seul des trois bâtiments du Vat Bot Phram, connu pour les images de divinités brahmaniques qu'il renferme (F., pl. XVIII-XIX).

Musées. — Il y a au palais du Vang Na, qui sert aussi pour les crémations royales, une sorte de musée qui n'est public qu'à certains jours, mais qu'il est aisé de visiter par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique.

Il se compose de deux bâtiments distincts, que précède une collection de vieux canons. Le premier, qui est assez conforme à nos idées européennes, contient pêle-mêle et à l'état rudimentaire les éléments d'un musée 1° d'histoire naturelle (échantillons de géologie, d'entomologie, d'ichthyologie ; oiseaux et quadrupèdes empaillés ; superbes défenses d'éléphant, etc.) ; 2° d'ethnographie (tissus et costumes, armes, pipes, instruments de musique, jonques, paniers, mannequins représentant les diverses races de Java, etc.) ; et 3° d'art décoratif (bronzes, porcelaines, terres cuites, bois sculptés).

Comme je n'avais pas aperçu les fameuses statues de bronze de Sajjanâlaya, j'ai obtenu de visiter un autre bâtiment, où elles sont conservées (F., pl. XLIX et L). Moitié musée et moitié pagode, celui-ci renferme en outre les objets les plus hétéroclites : costumes de cérémonie, selles richement décorées, arbres du tribut de Chieng Maï, insignes du rang de grand-prêtre, masques et casques de théâtre, spécimens de numismatique, et, brochant sur le tout, la part des reliques du stûpa de Piprahwa (Teraï) offerte au Siam par le gouvernement de l'Inde britannique. Notons enfin un grand nombre de petites statuettes en jade, cristal ou bronze : très peu sont intéressantes ; à beaucoup M. Fournereau a fait les honneurs excessifs d'une reproduction coûteuse, et la magie de la photogravure ne réussit pas à en dissimuler la pauvreté (V. ibid., pl. XXVII-XXXVII).

Si l'on tient à parler ici de Musée, on pourrait aussi bien donner ce nom au trésor de la pagode royale du Praḥ Kéo, avec qui la deuxième collection du Vang Na présente la plus grande ressemblance. Le Vat Praḥ Kéo contient en effet, dans des vitrines, au milieu de beaucoup de bric-à-brac, des images de divinités et d'autres objets précieux ou curieux en plus grand nombre qu'aucune autre pagode.

J'ai encore eu la surprise de trouver dans la cour de ce même Vat Praḥ Kéo, sous de petits pavillons ouverts ou *maṇḍapa*, deux sortes de dépôts archéologiques de sculptures. Celles-ci étaient entassées sans aucune espèce d'ordre ni d'étiquette, mais pour un œil tant soit peu expérimenté, il n'est pas difficile de reconnaître, tant à la pierre qu'à la facture : 1° l'original de la stèle de la naissance du Buddha, provenant d'Angkor ; 2° quelques fragments de frise, originaires de Java (aperçu également sur les balustrades du temple deux Buddhas de même origine) ; 3° un Buddha debout, mutilé, qui est de Sârnâth (près Bénarès) ; 4° et enfin nombre de statues bouddhiques, (la plupart portant inscrite la formule *Ye dharmâ*, etc.) et de petits stûpas votifs trouvés à Bodh-Gayâ. Tous ces morceaux ont sans doute été rapportés soit par le roi, soit par des pélerins siamois, de leurs voyages à Java et dans l'Inde. Je vous signalerai encore, à l'intérieur d'un *chedi* à double coupole de la même pagode, un moulage doré du fameux Buddha émacié de Sikri, dont l'original est au musée de Lahore, présent du gouvernement britannique.

Bibliothèque. — En fait de bibliothèques, je n'ai été admis qu'à traverser, dans l'enceinte du palais, une sorte de *suscription library*, dont il existe d'ailleurs un catalogue sur fiches et qui contient, outre des journaux, illustrés ou non, d'Europe et d'Amérique, quelques livres européens, presque tous en anglais, et un assez grand nombre de manuscrits sur feuilles de palmier, enfermés dans des vitrines ou des armoires pleines.

Tels sont les renseignements qu'en l'absence d'un « guide », j'ai cru devoir vous rapporter de ma courte visite à Bangkok.

INDE

Nous avons annoncé dans notre précédent n° la création d'un poste de « Directeur général de l'archéologie » et la nomination à ce poste de M. Marshall. Nous croyons intéressant de donner à nos lecteurs la traduction complète de cette importante « résolution », qui a paru dans la *Gazette of India* du 15 février 1902 :

« La conservation des anciens édifices, qui fournissent un si splendide témoignage de l'histoire de l'Inde et une illustration si intéressante des sentiments artistiques et religieux du passé est une tâche qui mérite au plus haut point la sympathie du Gouvernement de ce pays et doit être regardée comme une responsabilité dont il est chargé et dont il doit compte.

« Il y a quelque temps déjà que l'attention du Gouverneur général en Conseil à été attirée sur la question d'assurer la reconnaissance d'une politique libérale en cette matière et, pour la réaliser, d'accroître l'efficacité de l'organisation qui existe.

« D'après le plan établi en 1898, les provinces de l'Inde Britannique furent groupées en cinq cercles, à chacun desquels fut nommé un Inspecteur archéologique (*Archæological Surveyor*), qui devait être rétribué sur le budget impérial, mais contrôlé par le Gouvernement local dans la juridiction duquel il avait sa principale résidence.

« Il avait pour fonctions d'inventorier les restes archéologiques, de donner des avis aux gouvernements locaux sur la conservation de ceux qui méritaient ce soin, et généralement de poursuivre les recherches archéologiques. La responsabilité de la conservation effective des monuments qu'on déciderait de maintenir était laissée aux gouvernements locaux, qui devaient employer l'intermédiaire des administrations provinciales des Travaux publics pour exécuter les mesures nécessaires de construction et de réparation. Cette responsabilité avait eu pour résultat, dans quelques provinces, des allocations libérales et avisées ; et le Gouverneur général en Conseil reconnaît que l'intérêt et l'orgueil local développé par là envers les monuments d'une province est pour eux la protection la plus efficace contre la négligence.

« Toutefois l'organisation s'est révélée imparfaite en tant qu'elle laissait le Département archéologique sans un chef expérimenté, qui pût assister l'effort local par des avis et une direction autorisée et tenir registre des besoins archéologiques des diverses provinces et des mesures prises pour y faire face. En l'absence de cette autorité centrale, l'attention donnée à la conservation des anciens monuments et aux questions archéologiques en général dépend, en partie de l'attrait que ces sujets peuvent avoir pour les chefs des gouvernements locaux et des administrations locales, en partie des fonds disponibles.

« En vue d'introduire une plus grande uniformité et un traitement plus libéral, le Gouverneur général en Conseil a décidé, avec l'approbation du Secrétaire d'Etat, de nommer, à titre d'essai, pour une période de cinq ans, un Directeur général de l'Archéologie ; et M. J. H Marshall a été choisi pour ce poste.

« Nominalement, ce poste est un renouvellement de celui occupé par le major général Cunningham et le Dr Burgess entre 1871 et 1899. Mais les devoirs du titulaire iront beaucoup plus loin que la direction et le contrôle de la recherche archéologique, à laquelle ces fonctionnaires consacraient principalement leur attention. La plus importante de ses fonctions sera de prendre soin que les anciens monuments du pays soient convenablement entretenus, qu'ils ne

soient pas affectés à des usages mal appropriés ou peu convenables, que les réparations soient exécutées quand il en sera besoin, et que toutes les restaurations entreprises soient conduites selon des principes artistiques. A cet égard, sa position sera généralement semblable à celle occupée par le curateur des anciens monuments, qui fut en charge de 1880 à 1883. Mais ses attributions iront jusqu'à l'exercice d'une surveillance générale sur tout le travail archéologique du pays, que ce soit un travail de fouille, de préservation ou de réparation; ou un travail d'inventaire et de description des monuments et des ruines antiques, ou enfin un travail de recherche archéologique; il aidera les inspecteurs provinciaux à vérifier et à formuler les nécessités spéciales de chaque province et il donnera son avis au Gouvernement de l'Inde sur les opérations pour lesquelles il peut allouer des subsides sur le budget impérial. Il devra visiter successivement tous les cercles, et les plus importants, autant que possible, chaque année, en adressant un rapport succinct sur les résultats généraux de sa tournée, au gouvernement local de chaque province visitée, et en lui faisant part de toutes les observations qu'il croira devoir faire par rapport aux monuments inspectés. Il devra coordonner et mettre à jour les *surveys* et les *reports* locaux et adresser annuellement au gouvernement de l'Inde un bref rapport sur le progrès effectué durant chaque année officielle.

« Le Gouverneur général en Conseil désire faire connaître que la création de ce poste n'a nullement pour objet d'amoindrir la responsabilité des gouvernements locaux quant à l'entretien des anciens monuments de leurs provinces. Leurs devoirs à cet égard demeurent intacts; mais on espère que l'observation continue et effective en sera stimulée par l'offre d'un avis éclairé et, s'il en est besoin, d'une assistance pratique. Les règles présentes, suivant lesquelles les réparations et les restaurations sont exécutées par les départements provinciaux des Travaux publics ne seront pas modifiées; et le Gouvernement de l'Inde est d'avis que, dans l'intérêt de la continuité de l'administration, il est désirable que chaque gouvernement local fixe un crédit annuel minimum a être employé pour cet objet. Le Gouverneur général en Conseil est disposé à accentuer sa propre responsabilité en cette matière et à faciliter la prompte entreprise des travaux nécessaires, en réservant annuellement une somme de 100.000 roupies à être distribuée pour des objet spéciaux, demandant une prompte exécution et dépassant la capacité financière des gouvernements locaux. Il se propose en outre de prendre, par voie législative, des pouvoirs pour une protection et une réparation plus efficace des anciens monuments, auquel cas ces subsides seront tout spécialement utiles à ces administrations, dont les responsabilités archéologiques se trouveront ainsi accrues ».

— Lord Curzon a fait don à l'*Indian Museum* de Calcutta d'une collection d'objets qui lui avaient été offerts au cours de ses tournées dans l'Inde.

— Le Dr P. C. Roy, professeur de chimie au *Presidency College* de Calcutta a sous presse un grand travail d'ensemble en deux volumes sur l'histoire de la chimie dans l'Inde ancienne. Les Orientalistes attendront avec intérêt l'apparition de cet ouvrage qui nous est donné comme le fruit de nombreuses années de recherches sur un sujet tout nouveau.

— L'explorateur suédois Sven Hedin est arrivé dans l'Inde au mois de janvier dernier, après une nouvelle traversée de l'Asie centrale. D'après les interviews que publient les journaux de l'Inde, il n'aurait pas, à ce qu'il assure, parcouru en deux ans (1900-1901) moins de 5.400 milles en pays parfaitement inconnu autour du Lob-Nor, et entre ce lac, Lhassa (il en est resté à cinq jours de marche) et Leh. Il a gardé le secret de ses aventures pour le récit de voyage qu'il compte publier, en même temps qu'il donnera « en trois volumes » les résultats scientifiques de sa mission: mais il n'a pas caché la satisfaction que lui inspirent les cartes, photographies, collections d'histoire naturelle et pièces archéologiques qu'il en a heureusement apportées. Ces dernières proviendraient d'« une série de magnifiques ruines d'origine chinoise et mongole, vieilles d'environ huit cents ans », et qui représentent « d'anciennes cités du passé pour la première fois redécouvertes. » Entre autres choses « déterrées dans ces anciennes cités », il cite « d'extraordinaires sculptures et des manuscrits chinois et tibétains extrêmement rares ». En voilà plus qu'il n'en faut pour exciter la curiosité.

CHINE

— M. le Consul d'Italie à Tien-tsin vient de faire paraître un journal officiel sous le titre italo-anglais de *Bollettino italiano, Italian Settlement Gazette*. La partie officielle contiendra tous les actes publics relatifs à la concession italienne à Tien-tsin, la partie non-officielle des articles variés, notamment une série de notices sur les Italiens ayant voyagé ou résidé en Chine depuis le Moyen Âge jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

— En 1901, un legs de cent mille dollars or fut fait à la Columbia University de New-York pour l'établissement d'une chaire de chinois. Il est inexact que la chaire ait été offerte au ministre bien connu de Chine à Washington, Wou T'ing-fong, comme le bruit en a couru. Mais les *trustees* n'ont pas encore choisi le sinologue qui créera cet enseignement. Aussi se sont-ils contentés cette année de demander au Prof. Giles, de Cambridge (Angleterre), de faire une série de conférences qui ont eu un grand succès.

— Le P. de Bussy s'est éteint à l'âge de 78 ans. Bien que venu tardivement à la mission du Kiang-nan, il avait activement collaboré à ses travaux scientifiques en publiant en anglais les observations magnétiques et météorologiques de l'observatoire et en mettant en français le latin fleuri du P. Zottoli.

FRANCE

Dans la séance de l'Académie des Inscriptions du 6 décembre 1901 (C. R. p. 851), le Président a annoncé la mort d'Albrecht Weber, associé étranger depuis le 23 novembre 1894. M. Barth a présenté, de la part de M. Kielhorn ses *Bruchstücke indischer Schauspiele in Inschriften zu Ajmere*. (Berlin, 1901.)

— Dans la séance du 13 décembre (C. R. p. 857), M. Senart a présenté l'*Atlas archéologique de l'Indo-Chine* par le capitaine L. de Lajonquière ; les *Nouvelles Recherches sur les Chams* de M. Cabaton, et la *Rāṣṭrapālaparipṛcchā*, sūtra buddhique édité par M. L. Finot dans la *Bibliotheca buddhica* de St-Pétersbourg.

— Nous apprenons avec regret la mort de M. Léon Feer, conservateur-adjoint des manuscrits orientaux à la Bibliothèque Nationale. M. Feer s'était créé, par l'étendue et la variété de ses connnaissances une place honorable dans l'orientalisme. Voué principalement à l'étude du pâli, il avait joint à cette érudition spéciale une certaine familiarité avec les autres idiomes de l'Extrême-Orient : chinois, tibétain, mandchou, mongol, birman, siamois, etc. Il n'était pas resté étranger à notre Indo-Chine : c'est ainsi qu'il avait fait graver par l'Imprimerie Nationale un caractère cambodgien, de la forme dite *aksàr mul* ; et qu'il publia dans le *Journal Asiatique* (février-mars 1877), sur les papiers de Dr Hennecart, une substantielle notice qui prouve qu'il avait su apprécier avec une parfaite justesse le caractère de la littérature cambodgienne. Son édition du *Saṃyutta-Nikāya* restera comme une utile contribution à la connaissance du canon pâli ; et ses *Etudes bouddhiques*, qui contiennent tant de faits diligemment recueillis et industrieusement groupés, continueront à être consultées avec fruit. La Société Asiatique sera unanime à regretter la perte d'un de ses membres les plus anciens et les plus fidèles, qui laisse à ses confrères le souvenir d'un courageux travailleur, d'un esprit droit et d'un parfait honnête homme.

ALLEMAGNE

— Le 13e Congrès international des Orientalistes se tiendra à Hamburg du 4 au 10 septembre 1902. La souscription est de 20 marks Les adhésions doivent être adressées au trésorier du Comité, M. Albrecht Oswald, Grosse Bleichen 22, Hamburg. Une nouveauté de ce Congrès est l'adjonction aux sections traditionnelles d'une section coloniale (Sektion für Kolonialwesen), où seront discutées scientifiquement les questions intéressant la colonisation.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

9 mars 1902

Arrêté instituant un Congrès international d'Orientalistes à Hanoi pendant l'Exposition de 1902. (*Journ. off.* 31 mars 1902.)

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;
Vu les arrêtés de 5 mai 1899 et 28 juin 1900 décidant l'ouverture à Hanoi, le 3 novembre 1902, d'une exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient ;
Sur le rapport du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient et l'avis conforme du Directeur des Affaires civiles,

ARRÊTE :

Article premier. — Un Congrès international d'orientalistes se tiendra à Hanoi, en 1902, pendant l'Exposition.

Art. 2. — Un Comité d'initiative et un Comité d'organisation sont institués pour préparer ce Congrès.

Art. 3. — Le Comité d'initiative à son siège à Paris. Il se compose de MM. Senart, de l'Institut, président, Henri Cordier, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, secrétaire général, Barbier de Meynard, Barth, Bréal, Hamy, de l'Institut, Chavannes et Sylvain Lévi, professeurs au collège de France, Bonet, Lorgeou, Léon de Rosny, Vinson, Vissière, professeurs à l'Ecole des Langues orientales, Aymonier, directeur de l'Ecole coloniale, Charles Lemire, commissaire général adjoint de l'Indo-Chine à l'Exposition universelle de Paris, Guimet, directeur du Musée Guimet, Courant, maître de conférences à l'Université de Lyon.

Art. 4. — Le Comité d'organisation a son siège à Hanoi. Il se compose du Directeur de l'École Française d'Extrême-Orient, président, des professeurs, pensionnaires attachés et correspondants de l'Ecole Française et des membres de la Commission des antiquités du Tonkin.

Art. 5. — La session du Congrès des orientalistes aura lieu du 1er au 6 décembre 1902. Toutefois, ces dates pourront être modifiées par une résolution commune des deux comités.

Art. 6. — Les membres du Congrès délégués officiellement par les Gouvernements, administrations, sociétés et corps savants, recevront une réquisition qui leur donnera droit au passage gratuit, nourriture comprise, en première classe, sur les lignes maritimes françaises conduisant en Indo-Chine.

Cette réquisition leur sera délivrée, sur la présentation de leurs cartes de délégués, au Service colonial, à Marseille, ou dans les consulats français des ports d'embarquement.

Art. 7. — Les adhérents au Congrès sans délégation officielle recevront une réquisition qui leur donnera droit à une réduction de 33 % applicable aux prix du transport et de la nourriture sur les lignes maritimes françaises conduisant en Indo-Chine.

Art. 8. — Les cartes de délégués et d'adhérents seront délivrées par les Comités d'initiative et d'organisation, aux conditions qui seront fixées par ces deux comités.

Art. 9. — Les délégués ou adhérents se rendant des ports de l'Amérique du Nord en Indo-Chine par le Japon, recevront à Yokohama leur réquisition de passage. Arrivés à destination, ils seront remboursés de leurs frais de voyage entre leur port d'embarquement et Yokohama, savoir, les délégués en totalité, et les adhérents dans la proportion de 33 %. Les frais de leur voyage de retour leur seront payés, avant leur départ, dans les mêmes conditions.

Art. 10. — Des circulaires des comités d'initiative et d'organisation détermineront les détails d'exécution des présentes dispositions.

Art. 11. — Le Directeur des Affaires civiles et le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saigon, le 9 mars 1902.

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur général :

Le Directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine,
BRONI.

Le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient,
FINOT.

10 mars 1902

Arrêté créant un poste de Directeur-Adjoint de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. (*Journ. off.* 31 mars 1902.)

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;
Vu le décret du 26 février 1901, portant organisation de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;
Sur la proposition du Directeur de l'Ecole et l'avis conforme du Directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine,

ARRÊTE :

Article premier. — Il est créé un poste de Directeur-Adjoint de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Le Directeur-Adjoint remplace le Directeur en cas d'absence de ce dernier de la Colonie.

Art. 2. — Le Directeur de l'Ecole et le Directeur-Adjoint, pendant les séjours qu'ils font alternativement en France, sont chargés d'assurer les relations de l'Ecole avec l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres et les Sociétés savantes, de surveiller les publications entreprises, de faire connaître, par des cours ou des conférences, le résultat des recherches de l'Ecole.

Ils prennent part au travail de l'Ecole par l'envoi régulier d'informations sur le mouvement scientifique et par des missions d'études en France et à l'étranger.

Art. 3. — Une succursale de l'Ecole Française d'Extrême-Orient est établie à Paris.

Les ouvrages et collections dont la conservation serait difficile en Indo-Chine ou dont le dépôt à Paris serait jugé utile par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, seront conservés dans le bâtiment de la succursale et mis à la disposition des travailleurs par le Directeur ou le Directeur-Adjoint de l'Ecole.

Des salles de travail, une bibliothèque et une salle de musée seront, à cet effet, aménagées dans le bâtiment de la succursale.

Art. 4. — Le Directeur-Adjoint de l'Ecole recevra une solde d'Europe et un supplément colonial égaux à ceux du Directeur. Quand il fera, en Indo-Chine, l'intérim des fonctions de Directeur, il aura droit aux frais de service attribués à celui-ci.

Le Directeur-Adjoint sera classé, au point de vue des passages et des indemnités de route et de séjour, à la première catégorie B du tableau N° 2 annexé au décret du 3 juillet 1897.

Art. 5. — Le Directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine et le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saigon, le 10 mars 1902.

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur général :

Le Directeur des Affaires-civiles de l'Indo-Chine,
BRONI.

Le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient,
FINOT.

10 mars 1902

Arrêté affectant un crédit de 10.000 $ aux bâtiments de l'Ecole Française d'Extrême-Orient à Hanoi (commencement des travaux). (*Journ. off.* 3 avril 1902.)

10 mars 1902

Arrêté créant des correspondants de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. (*Journ. off.* 31 mars 1902.)

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;
Vu le décret du 26 février 1901, portant organisation de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;
Sur la proposition du Directeur de l'Ecole et l'avis conforme du Directeur des Affaires civiles,

ARRÊTE :

Article premier. — Les personnes qui coopèrent d'une manière effective, au moyen de recherches, informations, dons ou autrement, aux travaux de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, peuvent recevoir le titre de correspondants de l'Ecole.

Ce titre est conféré par le Gouverneur général, sur la proposition du Directeur de l'Ecole. Il peut être retiré dans la même forme.

Art. 2. — Un certain nombre de correspondants français, résidant dans la colonie, peuvent être choisis par le Gouverneur général, sur la proposition du Directeur de l'Ecole, pour exercer, par délégation, les pouvoirs conférés à celui-ci par l'article 22 de l'arrêté du 9 mars 1900. Ils prennent le titre de correspondants délégués de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Ils sont nommés pour trois ans ; leur mandat est renouvelable.

Art. 3. — Les correspondants délégués sont chargés de surveiller les immeubles et autres antiquités, classés parmi les monuments historiques ; de requérir des autorités locales la constatation des faits pouvant nuire à l'intégrité de ces monuments, de provoquer les mesures propres à assurer la conservation des monuments ou objets anciens nouvellement découverts.

Art. 4. — Les correspondants délégués, auxquels sont confiées des missions de service par le Directeur de l'École Française d'Extrême-Orient, ont droit aux indemnités de route et de séjour allouées aux pensionnaires de l'Ecole, s'ils n'ont pas droit, par ailleurs, à des indemnités réglementaires.

Art. 5. — Les professeurs et les pensionnaires de l'École jouissent de tous les droits et prérogatives des correspondants délégués.

Art. 6. — Le Directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine et le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saigon, le 10 mars 1902.

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur Général :

Le Directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine,
BRONI.

Le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient,
FINOT.

12 mars 1902

Arrêté nommant M. Alfred Foucher, directeur-adjoint de l'Ecole Francais d'Extrême-Orient. (*Journ. off.* 27 mars 1902.)

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

Fig. 1. — Po-Nagar. Façade principale et plan d'ensemble 18
Fig. 2. — » Vues diverses 19
Fig. 3. — » Plan de la tour centrale 22
Fig. 4. — » Tour centrale. Façade latérale nord 24
Fig. 5. — » » Façade principale 25
Fig. 6. — » » Coupe longitudinale 27
Fig. 7. — » Tour sud et édicule sud 29
Fig. 8. — » Fausse porte 30
Fig. 9. — » Tour du Nord-Ouest 34
Fig. 10. — » Divinités du temple 38
Fig. 11. — » » 39
Fig. 12. — La province du Quàng-Bình avant la dynastie des Lè (*carte*) 62
Fig. 13. — » sous les Lè et les Nguyèn (*carte*) 67
Fig 14. — » sous les Nguyèn (*carte*) 70
Fig. 15. — Durgā, statue chame 109
Fig. 16. — Plan de Vat Phou 242
Fig. 17. — Bassac. Disposition des trois temples 260
Fig. 18. — » Plan intérieur du tumulus extrême 261
Fig. 19. — » Tuiles et ornements de crête 262
Fig. 20. — » Plan du grand temple 263
Fig. 21. — » Dalle en grès 265
Fig. 22. — » Plan du troisième temple de la face nord 265
Fig. 23. — Phnom-Chidos 287
Fig. 24. — Forme antique des maisons annamites 373
Fig. 25. — Ornement du nèu en feuille de bananier 378

HORS TEXTE

Inscription de Hon-cuc ..... après p. 186
Stèle de My-son (A et B) ..... après p. 186
Stèle de Vat Phou ..... après p. 240

TABLE DES MATIÈRES

N° 1. Janvier-Mars 1902

I. — Notre transcription du cambodgien, par M. L. Finot. 1
I. — Le sanctuaire de Po-Nagar a Nhatrang, par M. H. Parmentier. . . . 17
III. — Géographie historique du Quàng-Bình d'après les *Annales Impériales*, par M. L. Cadière. 55

Bibliographie.

I. — Indo-Chine 74
II. — Inde 86
III. — Chine 88
IV. — Japon. 92
V. — Indes néerlandaises. 94
VI. — Généralités et divers. 96

Notes et Mélanges.

I. — Çanf et Campà, par M. A. Barth. 98
II. — Note sur l'exécution des fouilles, par M. H. Parmentier. . . . 99
III. — Note sur l'existence de ruines a Giam-biêu (Thua-thiên), par M. P. Odend'hal. 105

Chronique.

France 106
Indo-Chine 106
Inde. 110
Chine. 112
Japon 112
Allemagne 113

Documents administratifs 114

N° 2. Avril-Juin 1902

I. — Mémoire sur les coutumes du Cambodge, par Tcheou Ta-kouan, traduits et annotés par M. P. Pelliot. 123
II. — Notre transcription du chinois. 178
III. — Notes d'épigraphie. I. Deux nouvelles inscriptions de Bhadravarman Ier, roi de Champa, par M. L. Finot. 185

Notes et Mélanges.

Avalamba ou vilambin ; les ouvrages de mathématiques sous les T'ang ; le pays des hommes longs, par M. P. Pelliot. 192

Bibliographie.

I. — Indo-Chine. 195
II. — Inde 201
III. — Chine. 209
IV. — Japon. 215
V. — Insulinde. 217
VI. — Généralités et divers. 220

Chronique.

Indo-Chine 223
Siam. 227
Inde. 229
Chine. 231
France 231
Allemagne 231

Documents administratifs. 232

N° 3, Juillet-Septembre 1902

I. — Stèle de Vat Phou, par M. A. Barth.. 235
II. — Vat Phou, par M. L. Finot. 241
III. — Notes chinoises sur l'Inde. I. L'écriture kharoṣṭrī et son berceau. II. Une version chinoise du Bodhicaryāvatāra, par M. S. Lévi . . 246
IV. — L'itinéraire du pélerin Ki Ye dans l'Inde, par M. E. Huber. . . . 256
V. — Les ruines de Bassac (Cambodge), par M. J. Commaille. 260
VI. — Contes populaires des Mans du Tonkin, par M. A. Bonifacy 268

Notes et Mélanges.

I. — Nouvelles découvertes archéologiques en Annam, par M. H. Parmentier. 280
II. — Note sur une fouille faite dans l'île de Culao-Rua, près de Bienhoa, par M. Grossin. 282
III. — Les pierres de foudre, par M. L. Cadière. 284
IV. — Une Tour du silence au Cambodge? par M. L. de Lajonquière . . 286
V. — Livres et documents chinois et livres russes relatifs à la Chine des bibliothèques et musées de Saint-Pétersbourg et de Moscou, par M. G. Cahen. 288

Bibliographie.

I. — Indo-Chine. 294
II. — Inde 295
III. — Chine 298
IV. — Japon 299
V. — Insulinde 303
VI. — Notes bibliographiques 305

CHRONIQUE.

Indo-Chine. 306
Chine. 308
Inde. 308
Japon. 309
France. 312

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS 313

N° 4, Octobre-Décembre 1902

I. — NOTES DE BIBLIOGRAPHIE CHINOISE. I. LE KOU YI T'SONG CHOU, par M. P. PELLIOT. 315
II. — NOTES DE BIBLIOGRAPHIE JAPONAISE. I. UNE NOUVELLE ÉDITION DU TRIPIṬAKA CHINOIS, par M. CL. E. MAITRE. 341
III. — COUTUMES POPULAIRES DE LA VALLÉE DU NGUÔN-SƠN, par M. L. CADIÈRE. . . 352
IV. — LISTE DES MANUSCRITS KHMÈRS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT. . 387

BIBLIOGRAPHIE.

I. — Indo-Chine. 401
II. — Inde 403
III. — Chine. 405
IV. — Japon. 410
V. — Notes bibliographiques. 413

CHRONIQUE.

France. 415
Indo-Chine. 416
Chine. 420
Japon. 421
Allemagne. 424

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS 433

INDEX ANALYTIQUE. 443
TABLE DES ILLUSTRATIONS. 451

ERRATUM

Page 7, ligne 17. *Au lieu de* ឃំដ *lire* ឃាដ
Page 12, ligne 15. *Au lieu de* ᨲᩮᩣ *lire* ᨲᩮᩣᩁ.
Page 40, ligne 40. *Au lieu de* renflée *lire* renflé.
Page 56, ligne 10. *Au lieu de* Bì Cảnh *lire* Tì Cảnh.
Page 57, ligne 12. *Au lieu de* Trin-Quán.... refoula *lire* dans la période ***trin-quán*** (627-649) de la dynastie Đàng..., les Annamites refoulèrent.
Page 95, ligne 2. *Au lieu de* Yuen *lire* Yuan.
Page 97, dernière ligne de la note. *Au lieu de* Kangov *lire* Hangov.
Page 101, note 1, ligne 3. *Au lieu de* bois *lire* biais.
Page 103, ligne 24. *Au lieu de* autrefois *lire* autrement.
Page 112, lignes 27 et 37. *Au lieu de* Romaji Kai *lire* Rômaji kwai.
Page 141, ligne 12. *Au lieu de* chacune flanquée de deux portes latérales *lire* chaque porte est double.
Page 141. *Supprimer la note 4.*
Page 178. *Au lieu de* gwang *lire* kwang.
Page 195. *Au lieu de* l'Empire de France *lire* l'Empire colonial de la France.
Page 216, ligne 37. *Au lieu de* bambou *lire* saule.
Page 217. *Placer avant le compte rendu des* Geographical Notes *de M. Schlegel la rubrique* Insulinde.
Page 218. *Supprimer la rubrique* Insulinde.
Page 235, ligne 2. La stèle de Vat Phou n'est pas le monument le plus ancien trouvé jusqu'ici dans la région de Bassac. La stèle encore inédite de Phou Lokhon, sur le Mékhong, à 80 kilomètres au Nord de Bassac, est au nom du roi Mahendravarman et doit dater du commencement même du VIIe siècle. Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, II, p. 172.
Page 238, ligne 16. *Au lieu de* pratipāditam *lire* pratipāditaṃ.
Page 256, ligne 9. *Au lieu de* Tan Tch'eng-ta *lire* Fan Tch'eng-ta.
Page 258, ligne 10. *Au lieu de* village de San-kia-ye *lire* village des trois Kāçyapa.
Page 259, ligne 11. *Au lieu de* Wou-tchen-t'eou *lire* Wou-tien-t'eou.
Page 281, lignes 2 et 3. *Au lieu de* mousquet à crosse, des pistolets arabes *lire* mousquet arabe à crosse de pistolet.
Page 282, ligne 2. *Au lieu de* Thanh-Triep *lire* Thành-hiep.
Page 303, ligne 9. *Au lieu de* Monagatari *lire* Monogatari.
Page 309, ligne 24. *Au lieu de* Shosetsu *lire* Shôsetsu.
Page 309, ligne 31. *Au lieu de* Gei-yen *lire* Geien.
Page 310, ligne 16. *Au lieu de* Loku *lire* Zoku.
» ligne 16. *Au lieu de* Ruiyen *lire* Ruien.
» ligne 20. *Au lieu de* Shiryo, *lire* Shiryô.
» ligne 45. *Au lieu de* Kokipshū *lire* Kokinshû.
Page 311, lignes 6 et 27. *Au lieu de* romaji *lire* rômaji.
» ligne 32. *Au lieu de* Horitsu *lire* Hôritsu.
» ligne 37. *Au lieu de* Kôyû-Kivan *lire* Kôyû-kwan.
Page 340, ligne 6. *Supprimer* et dernier.
Page 393, n° 37. *Au lieu de* khsè 1 *lire* khsè 6-7.

BULLETIN

DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

Le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* paraît tous les trois mois. Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 20 fr., celui du numéro à 5 fr.

Prière d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration à M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoï.

Tome Ier (Année 1901). 1 vol. in-8°. . . . . 20 fr.

PUBLICATIONS

DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

I. — NUMISMATIQUE ANNAMITE, par DESIRÉ LACROIX, capitaine d'artillerie de marine. Saïgon, 1900. 1 vol. in-8°, accompagné d'un album de XI planches. . . . . 20 fr.

II. — NOUVELLES RECHERCHES SUR LES THAÏS, par ANTOINE CABATON, auteur, élève diplômé de l'École pratique des Hautes Études, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient, attaché à la Bibliothèque nationale. Paris, Ernest Leroux, 1901. In-8°. . . . . 10 fr.

III. — PHONÉTIQUE ANNAMITE (DIALECTE DU HAUT-ANNAM), par L. CADIÈRE, de la Société des Missions étrangères. Paris, Imprimerie nationale, E. Leroux, 1901. In-8°. . . . . 10 fr.

IV. — INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE. I. MONUMENTS DU CAMBODGE, par E. LUNET DE LAJONQUIÈRE, chef de bataillon d'infanterie coloniale. Saïgon, Imprimerie. . . . . fr.

V. — INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE. MONUMENTS DU CAMBODGE, par le capitaine E. LUNET DE LAJONQUIÈRE, attaché à l'École française d'Extrême-Orient. Paris, Imprimerie nationale, E. Leroux, 1901. In-8°, figures, 1 vol. in-8°. . . . . fr.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

I. — ÉLÉMENTS DE SANSCRIT CLASSIQUE, par VICTOR HENRY, professeur à l'Université de Paris. Paris, Imprimerie nationale, E. Leroux, 1902. In-8°. . . . . 10 fr.